



00037205

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

**BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.**

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME XXIV.

Ouvrages du même Auteur, publiés par la
Librairie TREUTTEL et WÜRTZ.

- HISTOIRE DES FRANÇAIS. IN-8°. Tom. I à XXIII. *Paris*, 1821 à 1840..... 184 fr.
 Du même ouvrage, il a été tiré un petit nombre d'exemplaires sur papier vélin superfin satiné.
- PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES FRANÇAIS, 2 forts vol. in-8°. *Paris*, 1839..... 16 fr.
- JULIA SEVERA, ou l'An quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des Usages dans les Gaules, du temps de Clovis). 3 vol. in-12. *Paris*, 1822.. 7 fr. 50 c.
- HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE; nouvelle édition, 12 vol. in-8°. , *fig.* (*Sous presse.*)
- HISTOIRE DE LA RENAISSANCE DE LA LIBERTÉ EN ITALIE, de ses Progrès, de sa Décadence et de sa Chute. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1832..... 12 fr.
- DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE; nouvelle édition, revue et corrigée. 4 vol. in-8°. *Paris*, 1829. 28 fr.
- HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN ET DU DÉCLIN DE LA CIVILISATION, de l'an 250 à l'an 1000. 2 vol. in-8°. *Paris*, 1835..... 15 fr.
- ÉTUDES SUR LES SCIENCES SOCIALES. — Tome I. *Études sur les Constitutions des peuples libres.* Un vol. in-8. *Paris*, 1836..... 7 fr. 50 c.
- Tomes II et III. — *Études sur l'Économie politique*, 2 vol. in 8°. *Paris*, 1837 et 1838..... 15 fr.

HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Associé étranger de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, de l'Académie royale des sciences de Turin; Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia, de Palerme, de Chiavari, de San Miniato, de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME VINGT-QUATRIÈME.

37205

ac

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,
RUE DE LILLE, N° 17.

A STRASBOURG, même Raison de Commerce, Grand'Bue, n° 15.

1840.



00037205

AVIS

DES LIBRAIRES-ÉDITEURS.

Le 24^e volume de l'HISTOIRE DES FRANÇAIS, que nous publions aujourd'hui, comprend la période si dramatique de la régence d'Anne d'Autriche, et tout le ministère du cardinal Mazarin, de 1643 à 1661.

M. de Sismondi avoit annoncé, il y a deux ans, qu'au lieu de terminer son ouvrage dans les mêmes proportions que les volumes antérieurs, il donneroit seulement un Précis des événemens des deux derniers siècles. Il a repris courage, d'après les exhortations de ses amis. Il a continué son récit en conservant les détails qui sont la vie de l'histoire : il s'est astreint, comme dans les siècles qui précèdent, à n'accorder qu'un volume à une période de vingt à trente années. Il continuera de même, et si la vie et la santé lui sont conservées, le terme ne lui paroît plus hors de son atteinte.

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA HUITIÈME PARTIE,
OU
LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE XXI.

Régence d'Anne d'Autriche; elle fait supprimer les limites que Louis XIII avoit mises à son autorité; elle la confie au cardinal Mazarin. — Victoire du duc d'Enghien à Rocroy. — Bataille de Fribourg; surprise de Marienthal. — Bataille de Nordlingen. — Première opposition du parlement de Paris. — 1643-1645

LE pouvoir de Louis XIII avoit été plus absolu que celui d'aucun de ses prédécesseurs; l'homme de génie qui l'avoit fondé, qui l'avoit exercé pour le roi, avoit écarté tous les obstacles qui pouvoient contenir ou même ralentir les volontés royales; mais Louis, accoutumé à voir

1643.

1643.

tout céder devant lui, s'étoit figuré qu'il pouvoit disposer de l'avenir comme du présent, qu'il pouvoit étendre son règne par delà le terme de sa vie. Il avoit légué son conseil d'État à son fils pour tout le temps de sa minorité; il avoit décidé que sa femme et son frère demeureroient après lui dans le même abaissement où il les avoit tenus tant qu'il avoit vécu. Toutefois si tous les corps de l'État, tous les grands personnages du royaume étoient demeurés tremblans autour de ce lit, où il avoit passé tant de semaines dans une pénible agonie, à peine il eut rendu le dernier soupir que ses ordres furent oubliés, et que cette puissance absolue qu'il avoit exercée retourna tout entière à ceux qui devant lui n'osoient pas avoir une volonté. L'enfant qui lui succéda sous le nom de Louis XIV étoit, au moment de sa mort, âgé de quatre ans, huit mois et neuf jours. De longues années devoient s'écouler avant qu'on pût s'enquérir s'il avoit une volonté. Cependant Richelieu avoit fait dépendre le sort de l'État de la volonté royale; plus il avoit réussi dans ses projets de despotisme, plus il devenoit difficile de substituer un conseil de régence à un roi absolu.

Aucune loi fondamentale de la monarchie n'avoit réglé les régences pendant les minorités : l'analogie avec la seule loi qui fût reconnue

comme supérieure aux volontés des rois, sembloit en exclure les femmes. Si aucune princesse du sang de France ne pouvoit régner sur les Français, encore moins auroient-ils dû reconnoître une princesse étrangère et peut-être ennemie; mais les souvenirs de Catherine de Médicis et de Marie de Médicis, toutes deux recueillant le pouvoir d'époux qui ne les aimoient et ne les considéroient point, étoient frais dans la mémoire des hommes. Il auroit paru étrange qu'une mère n'eût pas sur l'enfant qu'on nommoit roi un pouvoir illimité, qu'elle ne le fît pas parler à sa guise. Déjà il ne sembloit plus qu'on pût mettre en doute le titre de la reine mère à la régence, surtout quand on ne voyoit en concurrence avec elle qu'un homme aussi décrié, aussi méprisable que le frère du roi mourant, l'oncle du nouveau roi. Louis XIII, qui n'avoit pour sa femme ni affection ni estime, qui se défioit de sa vertu autant que de sa capacité, avoit cru devoir lui-même lui conférer le titre de régente; chacun sentit que ce titre lui conférerait l'autorité absolue, que toutes les réserves faites contre la reine seroient sacrifiées pour gagner sa bienveillance, par ceux mêmes en faveur desquels le roi son époux les auroit faites.

Anne-Marie d'Autriche, sœur de Philippe IV. étoit née à Burgos le 22 septembre 1601 : elle

étoit donc âgée de quarante-deux ans à la mort de son époux. Elle étoit grande, bien faite; son air étoit bénin et majestueux en même temps: ses yeux étoient parfaitement beaux, leur regard étoit doux et grave: et elle conservoit encore beaucoup du charme qui l'avoit rendue une des plus remarquables beautés de son siècle. De même qu'elle avoit souvent inspiré, elle avoit souvent ressenti de l'amour. En vraie Espagnole, elle croyoit pouvoir allier la galanterie avec la dévotion; les voyages, les maladies, les veilles, les chagrins, les divertissemens ni les affaires ne lui firent jamais interrompre les heures de sa retraite et de ses prières; mais elle aimoit les hommages. elle n'avoit jamais été sans quelque flamme plus ou moins avouée; alors même on la croyoit dominée par son sentiment pour le duc de Beaufort, le second des fils du duc de Vendôme: hautaine et passionnée, elle ne pouvoit concevoir d'opposition à ses volontés: la gloire d'un trône c'étoit, à ses yeux, le pouvoir absolu; les limitations de ce pouvoir la révoltoient autant qu'ils auroient révolté les rois d'Espagne de qui elle étoit née, ou le roi de France auquel elle s'étoit unie; mais elle étoit paresseuse autant qu'absolue: elle doutoit de sa capacité, et se refusoit à la fatigue d'étudier ou de vouloir. Elle prétendoit au pouvoir illimité,

parce que le lui ravir lui paroissoit une insulte, mais elle vouloit le posséder pour le remettre tout entier à un seul, parce qu'elle ne voyoit que du travail et des soucis à s'en charger elle-même. (1)

Ainsi, tout le monde sentoit également que la reine ne se soumettroit point à l'acte de limitation de sa régence, et qu'il n'y auroit personne qui prit la défense de cet acte. Les membres du conseil de Louis XIII le savoient comme les autres; seulement, ils n'avoient pas osé résister aux ordres du monarque mourant et aux traditions de Richelieu. Il paraît que Mazarin avoit secrètement prévenu la reine qu'il avoit accédé à ces limitations pour son avantage à elle-même; car une fois qu'elle seroit reconnue avec le nom de régente par son époux, tous les pouvoirs royaux seroient bientôt dévolus entre ses mains, tandis qu'en contrariant un malade ombrageux, on le porteroit peut-être à faire un éclat contre elle. Le secrétaire d'État des Noyers avoit pris une marche différente. Il s'étoit fait le champion des droits de la reine; il s'étoit opposé à l'acte de régence, il demanda enfin instamment son congé, sans donner toutefois sa démission de la place de secrétaire d'État; persuadé que, se retirant dans

(1) Portrait d'Anne d'Autriche, par madame de Motteville. T. XXXVI, p. 519-529. — Portrait de la Régente, par la duchesse de Nemours. T. XXXIV, p. 582.

1643. un temps où le roi ne pouvoit plus guère vivre, la reine ne perdroit point le souvenir de ses services : qu'il rejetteroit en même temps tout l'odieux de ces limitations de la régence sur ses collègues, Mazarin et Chavigny, et surtout sur le chancelier Séguier, qui déjà au Val-de-Grâce, avoit personnellement offensé la reine. (1)

Mazarin n'étoit point assuré que la reine eût compris le service qu'il lui avoit réellement rendu ; il avoit une grande souplesse d'esprit, des manières insinuanes, une conversation fort attachante, et une figure distinguée qui ne déplaisoit point à la reine : il étoit le chef de l'ancien cabinet de Richelieu, le dépositaire de sa politique, le protecteur de sa famille et de son parti. A ce parti toute la maison de Condé s'étoit rattachée, par les bassesses et l'avarice du prince, le mariage du duc d'Enghien avec la nièce de Richelieu, et la liaison contractée par le prince de Conti. Il est vrai que la princesse de Condé, qui étoit fort bien avec la reine, abhorroit son mari, dont la figure étoit en effet fort repoussante. Tous les autres amis de la reine, tous ceux qui avoient conjuré avec elle et souffert avec elle, détestoient aussi, et la mémoire de Richelieu, et ses maximes, et les hommes qu'il avoit élevés, très particulièrement Mazarin.

(1) Mém. de La Châtre. T. LI, p. 188. — Mém. d'Omer Talon. T. LX, p. 245.

Aussi, celui-ci avoit-il de grandes raisons de craindre qu'il ne pût pas résister à une cabale si puissante, et dès le moment de la mort du roi, il annonça qu'il n'avoit plus d'autre pensée que celle de se retirer en Italie, pour y jouir en paix des grâces qu'il avoit obtenues du roi, et de son rang au sacré collège. (1)

Ce qu'on regardoit alors comme le parti de la reine, c'étoit la cabale de messieurs de Vendôme, auxquels la disgrâce avoit donné du lustre et des amis. Le père, dit madame de Motteville, « avoit beaucoup d'esprit, et c'é-
« toit tout le bien qu'on en disoit ; pour les deux
« princes ses enfans, ils n'en avoient pas tant
« que lui ; mais ils étoient tous deux bien plus
« estimés que lui par la profession qu'ils faisoient
« l'un et l'autre d'être fort hommes d'honneur,
« quoique d'une manière fort différente : le duc
« de Mercœur ayant une douceur naturelle qui
« faisoit croire qu'il avoit pour tout le monde
« quelque bonté ; et le duc de Beaufort ayant
« une mine plus haute, ou pour mieux dire
« plus fière, qui faisoit imaginer qu'il avoit
« quelque chose de grand dans l'âme, quoi-
« qu'au fond il y eût bien autant d'ostentation
« que de générosité » (2). Avec eux étoit uni l'évêque de Beauvais, grand-aumônier de la

(1) Mém. du cardinal de Brienne. T. XXXVI, p. 85

(2) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 2.

1643. reine, qu'elle paroissoit estimer et considérer, et qu'on croyoit destiné à gouverner pendant la régence ; mais le cardinal de Retz assure « que M. de Beaufort, qui étoit de tout temps à la reine, « et qui en faisoit même le galant, se mit en « tête de gouverner, dont il étoit moins capable « que son valet de chambre ; et M. l'évêque de « Beauvais, plus idiot que tous les idiots, prit « la figure de premier ministre ; et il demanda « dès le premier jour aux Hollandais qu'ils se « convertissent à la religion catholique s'ils « vouloient demeurer dans l'alliance de France. « La reine eut honte de cette momerie » (1). Elle se sentit en même temps refroidie pour le duc de Beaufort, parce qu'elle découvrit qu'il étoit passionnément amoureux de madame de Montbazon, et que dans le temps même où il prétendoit n'avoir des yeux que pour sa souveraine, il juroit à cette dame, l'une des plus belles de la cour, que son dévouement pour la mère de son roi étoit tout politique.

Dès le 9 mai, la reine avoit fait avertir l'avocat général Talon par son aumônier, de se tenir prêt, « parce qu'aussitôt que Dieu auroit « disposé du roi, elle étoit résolue de venir à « Paris, et d'amener dans le parlement monseigneur le dauphin, pour y tenir son lit de justice... » Cet aumônier ajouta « que Monsieur,

(1) Mém. du cardinal de Retz T. XLIV, p. 146.

« frère du roi et monsieur le prince de Condé
« avoient promis à la reine de se départir des
« clauses insérées dans la déclaration de régence,
« et consentir que la reine demeurât seule ab-
« solue et entière régente dans le royaume, et
« qu'en conséquence de ces déclarations, elle
« espéroit que le parlement ne feroit pas de dif-
« ficulté de lui conserver son autorité tout en-
« tière. » C'étoit, disoit-il, l'évêque de Beauvais
qui avoit le premier ménagé cette affaire si se-
crètement et si adroitement ; mais la reine s'é-
toit ensuite expliquée seul à seul avec Monsieur,
frère du roi et avec monsieur le prince. (1)

Au moment de la mort de Louis XIII, le 14 mai, la reine quitta le château neuf de Saint-Germain, où gisoit le corps, pour revenir au château vieux où elle avoit laissé ses enfans ; elle y fut suivie par le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la cour : bientôt elle s'y sentit étouffée par la foule ; elle demanda au duc de Beaufort de faire retirer tout le monde, et de la laisser seule avec son beau-frère. Beaufort en donnant cet ordre, prit le ton de l'homme préféré, de l'homme de qui tout alloit bientôt dépendre. Condé s'offensa, il lui répondit que ce n'étoit pas à lui à donner des ordres ; on les apaisa, mais dès ce premier instant on vit

(1) Mém. d'Omer Talon. T. LX, p. 258.

1643. éclater l'inimitié des deux cabales qui devoient diviser la cour. (1)

Dès le lendemain, la reine quitta Saint-Germain et conduisit son fils au Louvre; le duc d'Orléans et tous les princes, ducs et pairs, maréchaux de France, chevaliers de l'ordre, avec une immense affluence de noblesse à cheval, l'accompagnèrent; la reine, qui soupçonnoit le duc d'Orléans de vouloir se rendre maître de la personne de ses deux fils, commanda au duc de Beaufort de se tenir auprès de la personne du roi, et à tous ceux qui dépendoient d'elle de lui obéir; Beaufort ne manqua point de saisir cette occasion de jouer encore une fois le rôle de favori. (2)

Richelieu avoit formellement interdit au parlement de Paris de se mêler des affaires publiques; et en effet, ce corps n'y étoit nullement propre; il n'avoit aucun autre rapport que celui de nom avec le parlement d'Angleterre. Quoique tous ses membres eussent acheté leurs charges, ils ne furent jamais soupçonnés de vendre la justice; c'étoient pour la plupart des hommes sévères, studieux, scrupuleux défenseurs de leur dignité, attachés aux formes,

(1) Mém. de Montglat. T. XLIX, p. 408. — Bazin, Hist. de Louis XIII. T. IV, p. 489. — Mém. de La Châtre. T. II, p. 206.

(2) Mém. de Brienne. T. XXXVI, p. 84.

savans dans le droit, et absolument étrangers à toute notion de politique générale ou d'économie politique, en sorte qu'on auroit pu à peine trouver de plus mauvais conseillers ou pour les affaires étrangères ou pour les finances. A la tête du parlement étoit le premier président, Matthieu Molé, homme vertueux, d'une fermeté inébranlable lorsqu'il avoit à défendre ou les formes, ou l'autorité du parlement, ou la prérogative royale; mais d'un esprit étroit, suivant avec roideur un juste milieu impraticable, et ne se rendant point compte à lui-même de ce qu'il vouloit. Son influence étoit très grande dans la grand'chambre, qui se regardoit comme ayant la suprématie sur les autres, et comme résumant en elle toute la puissance du parlement. Cette grand'chambre étoit composée de neuf présidens à mortier (1) outre le premier président, de vingt-cinq conseillers laïques et de douze conseillers clercs; les princes, les ducs pairs, le chancelier ou le garde des sceaux, les conseillers d'État, quatre maîtres des requêtes de l'hôtel, désignés par le roi, l'archevêque de Paris et le bailli de Cluny, y avoient séance. C'étoit elle qui jugeoit les causes des pairs de France et les crimes de lèse-majesté. On n'y parvenoit guère que dans un âge avancé, tandis que les jeunes magistrats, ardens, ambitieux, commençoient

(1) Le mortier étoit le bonnet que portoient ces juges.

1643. leur carrière parlementaire dans les chambres des enquêtes : il y avoit cinq de ces chambres , chacune composée de deux présidens et de vingt-cinq conseillers ; elles jugeoient les appels des tribunaux inférieurs, en matière civile et correctionnelle. La chambre de la Tournelle , pour les appels au criminel, se composoit à tour d'un président à mortier, dix conseillers de la grand'chambre et dix des enquêtes ; la chambre de l'Édit étoit aussi tirée de la grand'chambre, avec un conseiller protestant ; les deux chambres des requêtes, composées chacune de trois présidens et de quinze conseillers, avoient une juridiction spéciale sur les ecclésiastiques et les privilégiés. (1)

Ainsi le parlement étoit un corps composé de deux cent dix-huit magistrats et jurisconsultes, dont l'éducation s'étoit bornée à l'étude des lois, et ne les avoit point préparés à juger les édits qu'on les chargeoit d'enregistrer pour leur donner plus d'authenticité. Cependant c'étoit le seul pouvoir qui parût subsister par lui-même, le seul qui ne tombât pas avec la puissance royale qui l'avoit institué, le seul par conséquent qui pût donner une apparente sanction aux changemens que la reine vouloit apporter à l'acte de régence. Il y eut pourtant quelques maladroites dans les premiers rapports de la reine avec le parlement.

(1) Petitot, Notice sur Omer Talon. T. LX, p. 17.

On les attribua tour à tour à l'évêque de Beauvais qui affecta avec ce corps une réserve déplacée, et au chancelier Séguier, homme dur, hautain, qui avoit servi Richelieu dans l'exercice si âpre de son pouvoir, et qu'on accusoit de s'y être démesurément enrichi. Le parlement fit réformer les lettres peu convenables qui lui étoient adressées, puis il envoya le 16 mai une députation à la reine au Louvre; et celle-ci lui annonça que le 18 mai elle conduiroit son fils au palais pour y tenir son premier lit de justice. (1)

La reine en effet se rendit au parlement le 18 mai 1643; son fils, revêtu d'une robe violette, et porté par son grand chambellan et l'un des capitaines des gardes, fut placé sur son trône. Le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti; sept ducs et pairs, cinq maréchaux de France, et les grands officiers de France, formoient son cortége. L'enfant dit avec grâce la phrase qu'on lui avoit fait apprendre : « Qu'il étoit venu pour témoigner à la compagnie sa bonne volonté, et que son chancelier lui diroit le reste. » Ce ne fut pourtant pas le chancelier qui parla le premier, mais la reine; elle assura que, dans l'excès de sa douleur, dans l'abattement de son esprit, elle étoit incapable de vaquer aux affaires; qu'elle venoit au parle-

(1) Mém. d'Omer Talon. T. LX, p. 259.

ment parce que ses députés l'en avoient suppliée, comme aussi pour lui témoigner qu'elle seroit bien aise de se servir en toute occasion de ses conseils, et pour le prier de les donner au roi, monsieur son fils, et à elle, tels que les conseillers le jugeroient pour le mieux en leur conscience. Puis le duc d'Orléans déclara que la régence ayant été déférée à la reine par la volonté du roi défunt, il ne désiroit pour lui-même d'autre part dans les affaires que celle qu'il plairoit à cette princesse de lui donner, et ne prétendoit aucun avantage de toutes les clauses particulières contenues en la déclaration. Le souvenir du pardon flétrissant qui lui avoit été accordé peu de mois auparavant par le feu roi, lui faisoit sentir qu'il n'auroit aucune chance s'il essayoit de disputer à la reine la première place; d'ailleurs celle-ci avoit eu soin de gagner l'abbé de La Rivière qui faisoit faire au duc d'Orléans tout ce qu'il vouloit. Le prince de Condé ne crut pas pouvoir réclamer ses droits, quand le duc d'Orléans abandonnoit les siens; il le loua de sa générosité, il assura qu'à ses yeux les affaires n'avoient jamais de succès quand l'autorité étoit partagée, et il renonça aux droits qui lui étoient réservés, toutefois de moins bonne grâce que n'avoit fait le premier. (1)

(1) Limiers, Hist. de Louis XIV. L. I, p. 37. — Bazin,

Les autres membres du conseil de régence institué par le feu roi n'osèrent pas même dire un mot pour réclamer ou pour eux-mêmes ou pour la nation des garanties contre la volonté absolue d'une femme qui , tout récemment encore , avoit comploté avec les ennemis de l'État, et qui s'étoit toujours fait connoître comme Espagnole et non comme Française. Le chancelier Séguier, le même qui précédemment avoit porté les mains sur la reine pour la fouiller, protesta

Hist. de Louis XIII. T. IV, p. 495. — Mém. de madame de Motteville. T. XXXVII, p. 7. — Mém. de La Châtre. T. LI, p. 207. — Mém. de Montglat. T. XLIX, p. 409. L'histoire du règne de Louis XIV a été écrite peu d'années après sa mort , avec beaucoup de prolixité, par trois auteurs différens, tous trois Français réfugiés, tous trois fort inférieurs à Le Vassor, l'historien de Louis XIII. Aucun d'eux ne s'élève même à la médiocrité. Comme ils sont cependant à peu près contemporains, et comme ils ont fait entrer dans leur récit tous les matériaux connus de leur temps, ils nous servent le plus habituellement de guides. Le plus ancien, H. P. de Limiers, docteur en droit, fit paroître son Histoire du règne de Louis XIV, à Amsterdam, dès le mois d'avril 1717. Nous avons suivi la seconde édition, en trois gros volumes in-4°, imprimés à deux colonnes. Le second en date est de Larrey, conseiller du roi de Prusse, qui fit paroître, en 1758, son Histoire de France sous le règne de Louis XIV, en neuf volumes in-12, Rotterdam; le troisième et le meilleur est La Hode, dont l'Histoire de la vie et du règne de Louis XIV a été imprimée à Francfort en 1740, en six volumes in-4°. Elle avoit presque en même temps paru sans nom d'auteur, à La Haye. Dans tous trois on trouve la suite des faits, mais peu de philosophie et peu de critique.

1643. « que l'autorité de cette sage princesse ne sauroit être trop grande, puisqu'elle se trouvoit entre les mains de la vertu même. » L'avocat général Talon, dans ses conclusions, prétendit : « Que toutes les précautions contraires à la liberté de ceux qui commandent, et les clauses dérogeantes aux principes et à l'unité de la monarchie, ne nuisent pas seulement au secret des affaires et à la promptitude de l'exécution, mais qu'elles peuvent être des occasions de divisions et des empêchemens de bien faire. Il requit donc que la reine mère fût déclarée régente dans le royaume, conformément à la volonté du roi défunt, mais qu'il demeurât au pouvoir de la reine de faire choix de telles personnes que bon lui sembleroit, pour délibérer aux conseils, sans être obligée de suivre la pluralité des voix. » Tous les conseillers au parlement ne virent dans cette circonstance qu'une seule chose, l'occasion de faire prononcer par ce corps la plus haute décision législative; de lui faire enfreindre la volonté formelle du feu roi, reconnue, enregistrée par ce parlement lui-même, et de lui faire sanctionner un système tout opposé au sien. C'est sans doute une grande question dans une monarchie que celle de la transformer temporairement en république, en la faisant dépendre des délibérations d'un conseil inamovible

pendant une minorité. On comprend qu'elle pouvoit être controversée de bonne foi avec des argumens tirés de la nature du pouvoir et de celle de la liberté. Personne n'essaya de l'aborder; les mêmes conseillers qui avoient voté pour la limitation de la régence le 21 avril, votèrent contre le 18 mai, sans se donner la peine d'expliquer leur conduite. Le président Barillon proposa seulement de supplier humblement la reine de se servir de gens d'une probité reconnue, et d'éloigner d'elle les ministres de la tyrannie passée; mais l'évêque de Beauvais répondit qu'il falloit laisser à la reine la gloire de se défaire elle seule de ces messieurs, et l'on ne discuta pas davantage. Le parlement à l'unanimité adopta les conclusions du procureur général. (1)

Ni Mazarin, ni Chavigny n'avoient paru au lit de justice; on les croyoit accablés par l'abolition d'une déclaration qu'on regardoit comme leur ouvrage; on annonçoit que Mazarin partoît pour l'Italie; mais au moment où le duc d'Orléans et le parlement eurent donné leur sanction à la nouvelle régence, la reine chargea publiquement le prince de Condé d'annoncer à Mazarin qu'elle le nommoit chef de

(1) Bazin, Hist. de Louis XIII. T. IV, p. 497. — Sainte-Aulaire, Hist. de la Fronde. T. I, ch. 2, p. 114. — Omer Talon. T. LX, p. 243. — La Châtre. T. II, p. 208.

1643. son conseil, et qu'elle confirmoit Chavigny dans ses fonctions. Cette nomination fut un coup de foudre pour toute la cabale de Vendôme dont la reine s'étoit jouée pour son coup d'essai ; cependant les favoris ne voulurent convenir, ni avec les autres ni avec eux-mêmes, du déclin de leur crédit ; le duc de Beaufort raconta le soir même à ses associés, « que M. de Beauvais s'étant plaint « modestement à la reine de ce qu'elle avoit « fait, sans lui faire l'honneur de lui en rien « communiquer, elle lui avoit répondu qu'elle « s'étoit crue nécessitée à choisir et garder dans « le commencement quelqu'un de ceux qui « savoient le secret des affaires, et qu'elle n'en « avoit point jugé de plus propre que le cardinal, parce qu'étant étranger il n'avoit nul « intérêt ni nul appui en France ; que cela ne « devoit point donner l'alarme ni à lui, ni à ses « autres serviteurs qui n'étoient pas bien avec le « cardinal, puisqu'elle promettoit de ne les point « délaisser. » (1)

Le duc d'Orléans s'étoit contenté d'être lieutenant-général, monsieur le prince, d'être déclaré chef du conseil : au reste, le nouveau gouvernement ne se faisoit encore connoître que par des grâces universelles ; « tous les exilés, « dit le cardinal de Retz, furent rappelés, tous « les prisonniers remis en liberté, tous les cri-

(1) La Châtre. T. LI, p. 209.

« minels furent justifiés , tous ceux qui avoient
« perdu des charges y rentrèrent ; on donnoit
« tout, on ne refusoit rien ; et madame de Beau-
« vais , entre autres , eut permission de bâtir
« dans la Place-Royale ; je ne me souviens plus
« du nom de celui à qui on expédia un brevet
« pour un impôt sur les messes..... L'on voyoit
« sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redou-
« table Richelieu avoit foudroyé plutôt que
« gouverné les humains, un successeur doux et
« bénin, qui ne vouloit rien, qui étoit au dé-
« sespoir de ce que sa dignité de cardinal ne lui
« permettoit pas de s'humilier autant qu'il l'eût
« souhaité devant tout le monde : qui marchoit
« dans les rues avec deux petits laquais derrière
« son carrosse » (1). Toute la langue, disoit-on,
étoit réduite à ces deux petits mots : *la reine est
si bonne* ; d'autres ajoutoient qu'elle avoit déci-
dément le don des miracles , car les plus dévots
avoient déjà oublié ses coquetteries.

L'évêque de Beauvais avoit été nommé mi-
nistre d'État, et désigné à Rome pour le pro-
chain chapeau de cardinal. La duchesse d'Or-
léans, sœur du duc de Lorraine , étoit arrivée
de Bruxelles au moment de la mort du roi, et
trop tard pour le voir ; la reine la reçut avec
beaucoup de caresses ; elle exigea cependant
qu'elle fît confirmer son mariage devant l'ar-

(1) Mém. du card. de Retz. T. XLIV, p. 156.

chevêque de Paris, autant que besoin seroit. Quant au duc, qui avoit supporté pour elle tant de persécutions, il parut se soucier fort peu de son retour (1). L'abbé de La Rivière, de qui il dépendoit uniquement, l'éloignoit alors de ceux qui paroissent devoir former son parti, ou de Saint-Ibal, Montrésor, Fontrailles, Aubijoux, Béthune, Fiesque, La Châtre et Beaupuis; tous ceux-là prétendoient que La Rivière les avoit trahis lors des précédentes conjurations, et ils ne pardonnoient pas à ceux qui lui adressoient seulement la parole. Ces gentilshommes auroient voulu que le duc d'Orléans fit condamner la mémoire du cardinal de Richelieu, comme ennemi public et usurpateur de l'autorité royale. Par ce jugement on auroit en même temps reconnu que la reine, et le duc et eux-mêmes, s'étoient conduits en loyaux sujets lorsqu'ils avoient cherché à retirer le roi et la France de sous son joug; il leur fallut renoncer à cette justification éclatante, et se contenter de lettres d'abolition, puisque le nouveau ministre ne prétendoit être que le continuateur de l'ancien; mais ils ne s'en regardoient pas moins comme les seuls purs, les seuls loyaux serviteurs de la reine; et comme le duc d'Orléans ne vouloit pas leur sacrifier La Rivière, qu'il avoit lui-même, disoient-ils, qualifié

(1) Mém. de Montglat. T. XLIX, p. 410. — Mém. de Mademoiselle. T. XLVII, p. 437.

de traître et de coquin, ils ne vouloient reconnoître pour chefs que les princes de Vendôme et en particulier le duc de Beaufort. Ils déclarèrent qu'ils ne parleroient plus à quiconque parleroit seulement à La Rivière; et qu'ils n'iroient point chez le cardinal, tant que celui-ci conserveroit sa protection au chancelier Séguier, encore tout souillé du sang de Cinq-Mars et de de Thou. Ces hommes qui parloient si haut, qui vouloient imposer leurs sentimens à tous, furent bientôt nommés à la cour *les importants*. (1)

Pendant ce temps Mazarin gagnoit chaque jour du terrain : « Quoique la reine protestât ,
 « dit La Châtre, qu'il ne pouvoit rien faire contre
 « ses véritables serviteurs , elle avouoit que sa
 « conversation étoit charmante , et le louoit tou-
 « jours d'être désintéressé : lui , de son côté ,
 « faisoit des civilités extraordinaires à toutes les
 « personnes de condition ; et hors la maison de
 « Vendôme qui s'étoit ouvertement déclarée
 « contre lui , il alla rendre visite à tous les
 « princes, ducs, pairs, et officiers de la cou-
 « ronne..... Les conversations qu'il avoit avec
 « la reine , au lieu d'une heure ou deux , em-
 « portoient toute la soirée : et le pauvre M. de
 « Beauvais , qui avoit accoutumé de prendre ce

(1) La Châtre. T. II, p. 210. — Montglat. T. XLIX, p. 411. — Card. de Retz. T. XLIV, p. 151. — La Rochefoucauld, p. 5-8

1643. « temps-là pour l'entretenir, attendoit dans un
« autre cabinet, et n'avoit plus que le loisir de
« lui dire son *benedicite*, et de la voir un instant
« après souper. » (1)

Tout cela pouvoit changer encore, il est vrai, par l'arrivée de madame de Chevreuse; on s'attendoit généralement à la cour à ce que cette dame fit pencher la balance en faveur du duc de Beaufort et des importans, par l'amitié que la reine avoit toujours eue pour elle; le duc de La Rochefoucauld, alors prince de Marsillac, qui étoit admis dans l'intimité de la reine, n'en jugeoit point ainsi. Il remarquoit que la reine lui en parloit avec froideur, et qu'elle auroit voulu que son retour en France eût été retardé: elle fit même difficulté de la laisser revenir à la cour, après l'expresse défense que le roi lui en avoit faite en mourant; elle dit à Marsillac qu'elle l'aimoit toujours, mais que, n'ayant plus de goût pour les amusemens qui avoient fait leur liaison dans leur jeunesse, elle craignoit de lui paroître changée (2). Madame de Chevreuse n'étoit point changée; au contraire, quoiqu'elle eût alors quarante-cinq ans, elle avoit autant de penchant pour la galanterie que dans sa première jeunesse, et comme alors, elle la mêloit à toutes ses intrigues politiques.

(1) La Châtre, p. 213, 216.

(2) Mém. de La Rochefoucauld. T. LI, p. 376.

Marsillac alla jusqu'à Roye au-devant de madame de Chevreuse; il profita des liaisons intimes qu'il avoit eues avec elle pour la mettre au fait du véritable état de la cour et des dispositions de la reine : il lui conseilla d'accepter les avances que lui faisoit faire, en même temps, Mazarin, par l'Anglais Montaignu, dès long-temps attaché à la cour; il l'avertit d'éviter sur toute chose de laisser croire à la reine qu'elle revînt dans le dessein de la gouverner, puisque c'étoit le prétexte dont ses ennemis se servoient pour lui nuire. Madame de Chevreuse promit tout; mais éblouie par la manière affectueuse dont la reine la reçut, encore qu'un observateur attentif eût bien reconnu que ce n'étoit plus l'amitié d'autrefois, elle crut qu'elle ruineroit aisément le cardinal, pourvu qu'elle présentât à la reine quelqu'un pour le remplacer; elle jeta les yeux sur M. de Châteauneuf. « Son bon sens, dit La Rochefoucauld, « et sa longue expérience dans les affaires « étoient connus de la reine; il avoit souffert « une rigoureuse prison pour avoir été dans ses « intérêts; il étoit ferme, décisif; il aimoit « l'État, et il étoit plus capable que nul autre « de rétablir l'ancienne forme du gouverne- « ment que le cardinal de Richelieu avoit com- « mencé de détruire. Il étoit de plus intime- « ment attaché à madame de Chevreuse, et elle

1643. « savoit assez les voies les plus certaines de le
« gouverner. » (1)

Mais Mazarin connoissoit, de son côté, la capacité de Châteauneuf; il le regardoit comme le seul rival redoutable pour lui-même, et tandis qu'il se monroit coulant sur toutes les autres conditions, il étoit parfaitement résolu à ne point permettre son retour. Dès le lendemain de l'arrivée de madame de Chevreuse, Mazarin alla lui faire visite, et pour premier compliment il lui dit que « sachant que les assis-
« gnations de l'épargne venoient lentement, et
« qu'arrivant d'un long voyage elle auroit peut-
« être besoin d'argent, il lui apportoit cinquante
« mille écus (2). » Dans les visites suivantes « il
« l'amusa par des paroles soumises et galan-
« tes, et il essaya même quelquefois de lui
« faire croire qu'elle lui donnoit de l'amour (3). » Madame de Chevreuse acceptoit toutes ces offres également, mais elle poursuivoit toujours son but, sans se laisser détourner. Elle demandoit que le gouvernement de Bretagne fût rendu au duc de Vendôme; la Guyenne au duc de la Valette, devenu duc d'Épernon depuis la mort de son père; la ville de Sedan au duc de Bouillon; le Havre-de-Grâce au prince de Marsillac;

(1) La Rochefoucauld. T. II, p. 580.

(2) La Châtre, p. 225.

(3) La Rochefoucauld, p. 385

Mazarin ne refusoit rien , mais il gagnoit du temps en négociant avec ceux qu'il falloit dépouiller en faveur des amis de madame de Chevreuse , et en même temps il cherchoit à distraire ceux-ci , en leur faisant , tour à tour , dix offres diverses , sans donner suite à aucune. Il rejetoit sans scrupule sur ses collègues les offenses que le ministère avoit données aux amis de la reine avant la mort du roi ; aussi il consentit à renvoyer le secrétaire d'État Chavigny et son père Claude Bouthillier. Le président Bailleul remplaça Bouthillier dans la surintendance des finances , et le comte de Brienne , Chavigny ; à côté d'eux cependant , Mazarin élevoit deux hommes qu'il avoit connus à l'armée d'Italie , et qui lui étoient absolument dévoués , le Tellier auquel il fit avoir la charge de des Noyers , et d'Émery qu'il fit contrôleur des finances. Madame de Chevreuse crut avoir remporté une victoire par le renvoi de Chavigny ; mais quand elle voulut obtenir aussi le renvoi de Séguier , pour le faire remplacer par Châteauneuf , Mazarin lui opposa la répugnance invincible de la princesse de Condé , qui avoit déclaré qu'elle quitteroit plutôt la cour que d'y rencontrer le président de la commission qui avoit fait périr son frère Henri de Montmorency. (1)

(1) La Châtre. T. LI , p. 215. — La Rochefoucauld , p. 581
— Madame de Motteville , p. 20.

1643.

Il n'y avoit encore eu point de choc, point de brouillerie ouverte, mais Mazarin s'affermissoit chaque jour davantage dans l'esprit de la reine; il ne négligeoit point les avantages que lui donnoient une belle figure et de tendres propos; mais il avoit plus de prise encore sur elle en flattant sa paresse et son orgueil; il avoit l'art de rendre le travail de la royauté facile, et tandis que l'évêque de Beauvais, sur qui la reine avoit d'abord compté, succomboit à la fatigue, qu'il passoit des heures à faire une seule dépêche, et qu'il demandoit du repos, tandis que l'arrière des affaires l'accabloit déjà, Mazarin étoit toujours prêt, il avoit remède à tout, il avoit l'esprit si clair, qu'en exposant une question il la faisoit toujours comprendre, et qu'en demandant des ordres il ne laissoit pas éprouver un moment d'hésitation à celle qui croyoit les donner. D'autre part la reine, en se confiant à Mazarin, avoit offensé toutes ses anciens amis; elle craignoit leurs reproches, elle s'irritoit de leur malveillance pour lui, et son orgueil se blessoit de ce qu'on vouloit influencer sur ses choix; en sorte qu'elle écartoit d'auprès d'elle, l'une après l'autre, toutes les personnes pour lesquelles on lui croyoit le plus de goût, et à qui elle devoit plus de reconnoissance. (1)

Les intrigues et les jalousies de quelques fem-

(1) Montglat, p. 457, 459. — Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 30.

mes galantes venoient aigrir encore les ressentimens entre les importans et le ministère, entre la maison de Vendôme et celle de Condé, qui faisoit profession de protéger Mazarin. La fille du prince de Condé, la duchesse de Longueville, étoit une des plus belles personnes de la cour; son mari, le duc de Longueville, avoit été l'amant de la duchesse de Montbazou, une autre des beautés plus célèbres de la cour, qui étoit belle-mère de la duchesse de Chevreuse, et qui, en ce temps-là, étoit aimée par le duc de Beaufort; aussi la duchesse de Montbazou avoit embrassé avec passion la cabale des importans; elle avoit été humiliée par madame de Longueville, et elle désiroit entacher sa réputation. Un jour qu'elle étoit malade et qu'un grand nombre de visites s'étoient succédé dans son appartement, une de ses femmes releva de terre deux lettres bien écrites, passionnées, et d'un beau caractère de femme, et les porta à la duchesse; celle-ci prétendit aussitôt qu'elles étoient de la main de madame de Longueville, et qu'elles étoient sans doute tombées de la poche du chevalier de Coligni qui lui faisoit la cour. Beaufort fit circuler ces lettres, et toute la cabale des importans prit à tâche de ternir, à cette occasion, la réputation de madame de Longueville : les lettres n'étoient point d'elle cependant, et n'étoient point adressées à Coligni.

1643.

lorsque l'écriture en eut été reconnue en présence de la reine et d'un petit nombre de personnes, elles furent brûlées par les soins de Marsillac, et madame de Montbazon fut forcée de faire des excuses à la princesse de Condé qui, altière et vindicative, avoit adopté avec passion la cause de sa fille. Les paroles qui devoient être dites de part et d'autre étoient convenues d'avance; mais les deux dames qui les avoient écrites sur leurs éventails les prononcèrent avec tant de hauteur, et d'une manière si offensante qu'elles se séparèrent plus brouillées que jamais. (1)

La cabale des importans étoit encore si puissante que l'on compta jusqu'à quatorze princes qui vinrent offrir à madame de Montbazon leur épée et leur crédit pour le soutien de sa querelle. Mais en même temps que de part et d'autre on vouloit vider par des duels ces disputes de femmes, les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, et le duc de Beaufort, avoient résolu de se défaire du cardinal. Ce projet, dont ils furent accusés dans le temps et qu'ils nièrent, nous est révélé aujourd'hui dans toutes ses circonstances par l'un des principaux conjurés,

(1) Les deux lettres sont rapportées par mademoiselle de Montpensier. T. XL, p. 427. — La Rochefoucauld, p. 386. — La Châtre, p. 186. — Madame de Motteville, p. 57-45. — Sainte-Aulaire, chap. 11. p. 150.

Henri de Campion. Son frère, Alexandre de Campion, étoit alors l'amant de madame de Chevreuse, qui depuis qu'elle avoit perdu sa jeunesse, choisissoit ses favoris dans un rang moins relevé. Ce fut à la fin du mois de juillet que le duc de Beaufort, Beauvais, fils du comte de Mailli, et Alexandre de Campion initièrent Henri de Campion dans leur conspiration. Beaufort lui dit « que Mazarin ayant entièrement
« gagné l'esprit de la reine, et mis tous les mi-
«nistres à sa dévotion, il étoit impossible d'ar-
« rêter ses mauvais desseins qu'en lui ôtant la
« vie; que le bien public l'ayant fait résoudre à
« prendre cette voie, il l'en instruisoit en le
« priant de l'assister de ses conseils et de sa per-
« sonne dans l'exécution. » (1)

Campion n'avoit contre Mazarin aucun ressentiment, et il voyoit sous ses vraies couleurs le crime qui lui étoit proposé, mais il se croyoit, comme gentilhomme, obligé en honneur à obéir au prince auquel il s'étoit attaché. Il fit quelques représentations au duc de Beaufort qui parurent l'ébranler; mais celui-ci ayant revu les deux duchesses, fut confirmé dans sa première résolution. « Il me dit le soir, en
« présence de Beauvais, » continue Campion,
« qu'il étoit décidé à exécuter promptement ce

(1) Mém. de H. de Campion, édit. de 1807, p. 252; et à la collection de Petitot. T. LI, p. 258.

1643. « qu'il m'avoit communiqué, et qu'ainsi il me
« prioit de ne plus lui opposer de raisons, puis-
« qu'elles seroient inutiles. Je répondis que cela
« étant, je ne lui en parlerois plus, et le servi-
« rois à son gré; mais qu'avant d'aller plus loin,
« je lui demandois deux choses: l'une, de ne point
« me faire mettre la main sur le cardinal, puisque
« je me tuerois plutôt moi-même que de faire
« une action de cette nature; l'autre, que s'il
« faisoit entreprendre l'exécution hors de sa
« présence, je ne me résoudrois jamais à m'y
« trouver; tandis que s'il y étoit lui-même, je
« me tiendrois sans scrupule auprès de sa per-
« sonne pour le défendre dans les accidens qui
« pourroient arriver, mon emploi auprès de lui
« et mon affection m'y obligeant également. »
Le duc de Beaufort ayant accordé ces deux
conditions, et deux autres gentilshommes, de
Lié, capitaine de ses gardes, et de Brillet, son
écuyer, s'étant chargés de porter les coups,
tandis qu'un grand nombre d'autres qu'on n'a-
voit pas mis dans la confiance devoient les se-
conder, Campion se chargea de distribuer cette
troupe dans les cabarets, autour de l'hôtel de
Clèves qu'habitoit le cardinal, près le Louvre;
de leur dire seulement de se tenir prêts pour
seconder le duc dans la querelle de madame de
Mouthazou avec la princesse de Condé, et quand
le cardinal parôitroit avec sa voiture, Beaufort

arriveroit avec Beupuis et Campion; deux des assassins arrêteroient le cocher, deux autres se présenteroient aux deux portières et tueroient le cardinal, après quoi toute la troupe se réuniroit et sortiroit de Paris. (1)

Trois fois Campion, qui étoit au désespoir de la mauvaise action qu'on lui faisoit faire, engagea Beaufort à ajourner son entreprise, parce que Mazarin étoit dans la voiture ou du comte d'Harcourt ou du duc d'Orléans; mais les duchesses étoient impatientes; elles engagèrent Beaufort à dresser son embuscade au cardinal, le soir, comme il sortiroit du Louvre; et la duchesse de Chevreuse pria le duc d'Épernon, son intime ami, de commander au premier sergent de la compagnie colonelle des gardes « que quel-
« que bruit qui survînt il empêchât les soldats de
« prendre parti pour personne, et leur fit seule-
« ment garder la porte du Louvre. » D'Épernon comprit de quoi il s'agissoit; il en fit son profit pour se réconcilier avec le cardinal avec lequel il avoit jusqu'alors été très froidement. Le cardinal averti par lui ne vint point au Louvre comme il avoit accoutumé; il ne bougea plus de chez lui, et fit épier ce qui se passoit à l'hôtel de Vendôme. Cependant il n'avoit appris qu'en gros le dessein du duc de Beaufort, et il igno-

(1) *Mém. de H. de Campion*, édit. de 1807, p. 236; édit. de Petitot, p. 262.

1643. roit ceux en qui le duc se confioit pour cette affaire; aussi lorsqu'on dit le soir même à la cour que le duc de Beaufort avoit voulu tuer le cardinal, la plupart des amis des importans prétendirent que c'étoit une calomnie. (1)

La reine n'acquît jamais la certitude de ce projet d'assassinat; mais une querelle de femmes lui fournit l'occasion de frapper à la fois sur toute la cabale des importans. Elle avoit accepté une collation que la duchesse de Chevreuse lui avoit offerte au jardin Regnard, à l'extrémité des Tuileries, sous condition que madame de Montbazon n'y seroit pas, pour que la princesse de Condé qu'elle vouloit y conduire, ne l'y rencontrât pas. Madame de Montbazon y vint cependant, déclarant qu'elle ne vouloit pas se laisser exclure de chez sa belle-fille. La reine fort offensée ressortit aussitôt avec la princesse de Condé et se retira au Louvre; mais le lendemain 2 septembre, la reine envoya commander à madame de Montbazon de s'absenter de la cour et de s'en aller à une de ses maisons de campagne. Peu de jours après l'exil de madame de Montbazon, le duc de Beaufort, revenant de la chasse, rencontra à l'entrée du Louvre les duchesses de Guise et de Vendôme qui avoient

(1) Campion, Mém., p. 245. — Card. de Retz, p. 154. — Mad. de Motteville, p. 47. — Mademoiselle de Montpensier, p. 435. — La Châtre, p. 229, 238. — Brienne, p. 103.

accompagné la reine tout le jour, et qui avoient remarqué l'émotion que le bruit de l'assassinat avoit fait paroître sur son visage : elles firent ce qu'elles purent pour empêcher ce prince de monter, l'avertissant du danger qu'il couroit; mais lui, sans s'étonner, poursuivit son chemin en leur répondant : *on n'oseroit*. La reine, qui croyoit la dissimulation la première vertu des rois, le reçut amiablement et lui fit des questions sur sa chasse, mais au moment où elle se retira dans son cabinet pour tenir conseil avec le cardinal, Guitaut, capitaine des gardes, arrêta Beaufort prisonnier. Le lendemain il fut conduit à Vincennes; le duc et la duchesse de Vendôme, le duc de Mercœur et le duc de Guise furent exilés de la cour; l'évêque de Beauvais fut renvoyé dans son diocèse, et la cour de Rome fut avertie que la présentation faite par la France en sa faveur, pour le chapeau de cardinal, étoit révoquée; les comtes de Béthune et de Montrésor furent enfermés à la Bastille; le duc de Vendôme, après avoir caché quelque temps les autres conjurés dans son château d'Anet, les fit partir pour les pays étrangers; le marquis de La Châtre fut privé de sa charge de colonel général des Suisses; madame de Chevreuse enfin fut renvoyée à Tours, d'où elle se sauva ensuite en Angleterre (1). Le duc d'Enghien, à son

(1) Mém. de madame de Motteville, p. 42-50. — La Ro.

1643. retour de l'armée, ne pouvant pas se battre avec le duc de Beaufort qui étoit en prison, voulut du moins, pour venger la réputation de sa sœur, que Coligni se battît avec le duc de Guise : ils prirent leur rendez-vous à la Place-Royale, pour que leurs dames pussent les voir de derrière leurs jalousies ; mais Coligni, qui relevoit de maladie, étoit foible et peu adroit ; Guise le blessa dangereusement, et lorsqu'il le vit tomber, en lui ôtant son épée, il le frappa encore du plat de la sienne. Coligni, accablé de douleur, mourut quatre ou cinq mois après d'une maladie de langueur. (1)

Ainsi, moins de quatre mois après être parvenue au pouvoir, la reine étoit délivrée de tous ses anciens amis, de tous ses compagnons d'infortune, de tous ceux dont la vue seule la fatiguoit en lui rappelant qu'elle leur devoit des récompenses ; ils étoient tous en prison ou en exil, et la cabale des importans étoit abattue. Cependant, son goût pour Beaufort n'étoit pas tout-à-fait éteint : elle loua la grandeur de courage qu'il avait témoigné au moment de son arrestation ; elle répandit beaucoup de larmes, et elle dit des importans à sa première femme de chambre en se couchant, « que comme elle les avoit

chefoucauld, p. 388. — La Châtre, p. 243. — Brienne, p. 100.

(1) La Rochefoucauld, p. 591.

« tant aimés du temps du feu roi, et que cette
« amitié avoit duré fort long-temps, elle avoit
« eu de la peine à s'en détacher et à les per-
« dre. » (1)

1643.

Nous emprunterons à madame de Motteville quelques détails sur la vie journalière de la reine, depuis qu'elle étoit en paisible possession du souverain pouvoir. « Elle s'éveilloit pour l'ordinaire
« à dix ou onze heures, et les jours de dévotion
« à neuf, qu'elle faisoit une longue prière avant
« que d'appeler celle qui couchoit auprès d'elle.
« Quand on avoit annoncé son réveil, ses princi-
« paux officiers lui venoient faire leur cour, ainsi
« que certaines dames qui venoient lui parler de
« charités à faire à Paris, car ses aumônes étoient
« grandes.... Les hommes n'étoient pas exclus
« de ses audiences ; dans ces premières heures
« elle en donnoit souvent à plusieurs.... Le roi
« ne manquoit jamais, non plus que Monsieur,
« de la venir voir dès le matin, pour ne la
« quitter qu'à l'heure de leur retraite, excepté
« dans les heures de leurs repas et de leurs
« jeux... Quand ceux qui avoient eu à parler à
« elle avoient eu leur audience, elle se levoit,
« prenoit une robe de chambre, et après avoir
« fait une seconde prière elle déjeûnoit de grand
« appétit. Elle prenoit ensuite sa chemise,
« que le roi lui donnoit, en la baisant tendre-

(1) Madame de Motteville, p. 52.

1643.

« ment. Après avoir mis son corps de jupe avec
« un peignoir, elle entendoit la messe fort dé-
« votement, et cette action finie, elle venoit
« à sa toilette. Il y avoit alors un plaisir non-
« pareil à la voir coiffer et habiller. Elle étoit
« adroite, et ses belles mains, en cet emploi,
« faisoient admirer toutes leurs perfections....
« De temps en temps elle gardoit la chambre
« un ou deux jours pour se reposer; dans les
« autres jours elle donnoit facilement audience
« à tous ceux qui la lui demandoient, tant sur
« les affaires générales que sur les particulières...
« Dans la suite des temps elle devint plus pa-
« resseuse.

« La reine ne dînoit pas souvent en public
« servie par ses officiers, mais presque toujours
« dans son petit cabinet, servie par ses femmes.
« Après son dîner elle alloit tenir le cercle, ou
« bien elle sortoit, et alloit voir des religieuses.
« M. le duc d'Orléans, M. le prince et le duc
« d'Enghien la venoient voir, et le cardinal
« Mazarin n'y manquoit jamais, à la belle heure
« du soir, que la conversation se faisoit publi-
« quement entre la reine, les princes et le mi-
« nistre, ce qui faisoit qu'en ce temps-là la
« cour étoit fort grosse. La reine se retiroit en-
« suite en son particulier. Le duc d'Orléans,
« après un entretien secret, s'en alloit au Luxem-
« bourg, et laissoit le cardinal de Mazarin avec la

« reine. Ce ministre y demouroit quelquefois une
« heure, quelquefois plus ; les portes du cabinet
« demouroient ouvertes. Après la sortie du duc
« d'Orléans, les gens de la cour, soit par leur
« dignité, soit par leur faveur, pouvoient en-
« trer dans la petite chambre du palais royal
« joignant le cabinet, et y demeurer attendant
« la fin du conseil. Quand il étoit fini, la reine,
« peu de temps après, donnoit le bon soir à tout
« ce qui s'appeloit le grand monde. La foule
« des grands seigneurs et des courtisans demeu-
« roit dans le grand cabinet, et c'étoit là que
« se pratiquoit sans doute tout ce que la galan-
« terie et les folles intrigues pouvoient produire.
« Peu d'hommes, avec quatre ou cinq personnes
« de notre sexe, avoient l'honneur de rester avec
« la reine à toutes les heures où elle étoit en son
« particulier. Ces hommes étoient le comman-
« deur de Jars, Beringhen, Chandénier, capi-
« taine des gardes du roi, Guitaut, capitaine des
« gardes de la reine, et Comminges, son neveu
« et son lieutenant. Quelquefois d'autres s'y
« fourroient, et la reine se plaignoit en riant de
« ce qu'ils y prenoient racine... Quand elle avoit
« donné le bon soir et que le cardinal Mazarin
« l'avoit quittée, elle entroit dans son oratoire
« où elle demouroit en prière plus d'une heure ;
« puis après elle en sortoit pour souper à onze
« heures. Son souper fini, nous en mangions

1643.

« les restes sans ordre ni mesure.... Ensuite de
 « ce festin nous allions la trouver dans son ca-
 « binet où recommençoit une conversation gaie
 « et libre qui nous conduisoit jusqu'à minuit
 « ou une heure; et quand elle étoit déshabillée
 « et souvent couchée et prête à s'endormir,
 « nous la quittions pour en aller faire autant. (1)

Cette femme indolente, et qui partageoit presque tout son temps entre le sommeil, les prières, la toilette et la conversation, soutenoit cependant alors une guerre acharnée qui ensanglantoit toute l'Europe, et une grande victoire du duc d'Enghien avoit déjà répandu une auréole de gloire sur les premiers jours de la régence. C'étoit Mazarin qui avoit donné au jeune duc d'Enghien le commandement de l'armée la plus importante de France, celle des Pays-Bas; il vouloit attacher toujours plus fortement ce jeune prince aux créatures de Richelieu auquel il tenoit par son mariage. Enghien, en partant pour l'armée lorsque Louis XIII touchoit à sa fin, assura la reine de son dévouement en toute circonstance, et celle-ci lui promit en retour de le favoriser de préférence au duc d'Orléans, toutes les fois qu'elle pourroit le faire sans se brouiller ouvertement avec celui-ci.

Don Francisco de Melo et le vieux comte de Fuentès qui s'étoit déjà illustré dès le règne de

(1) Mém. de madame de Motteville, p. 70-74.

Philippe II, commandoient les Espagnols dans les Pays-Bas; dans leur armée on comptoit vingt-six mille hommes, et elle étoit surtout redoutable parce qu'on y voyoit réunies sous les ordres de Fuentès ces vieilles bandes espagnoles, si long-temps la terreur des Pays-Bas par leur discipline, leur courage et leur férocité. On reconnut bientôt qu'ils se préparoient à faire le siège de quelque place frontière; mais ils avoient paru menacer tour à tour toutes celles de la Picardie, lorsqu'ils tournèrent tout à coup vers la Champagne et investirent Rocroy le 13 mai. Enghien rappela aussitôt les garnisons qu'il avoit distribuées dans les villes de Picardie, et se trouvant à la tête de seize mille hommes de pied et sept mille chevaux, il marcha à l'ennemi. A peine s'étoit-il mis en mouvement qu'il reçut la nouvelle de la mort de Louis XIII. Le vieux maréchal de l'Hôpital, qui lui avoit été donné pour modérateur, lui représenta que dans ce moment critique il devoit éviter une bataille: que s'il avoit le malheur de la perdre dans les premiers jours d'une minorité, le gouvernement seroit bouleversé et l'indépendance de la France compromise. Mais Enghien, qui en avançant en âge devoit se distinguer toujours plus par sa prudence et ses savantes combinaisons, n'écoutoit guère alors que les bouillonnemens de son sang, et vouloit signaler sa bravoure

1643.

plutôt que son art militaire. Gassion, soldat de fortune, qui recherchoit avec impatience toutes les occasions de se distinguer, appuya dans le conseil de guerre l'avis du prince du sang, général en chef, et les Français arrivèrent devant Rocroy. Cette ville est située à l'entrée des Ardennes, dans une plaine toute entourée de bois et de marais. L'Espagnol qui désiroit la bataille, fit beau jeu à son adversaire, et laissa libre le défilé par lequel il pouvoit entrer dans cette enceinte. Il permit aux Français de venir occuper, le 18 mai dans l'après-midi, une éminence sur laquelle ils se rangèrent en bataille : les Espagnols étoient rangés sur une autre éminence en face : ils avoient détaché quelques bataillons pour contenir la garnison de Rocroy. Les deux armées, qui étoient parfaitement égales en forces, se canonnèrent jusqu'à la nuit, qu'elles passèrent dans les positions qu'elles avoient choisies. (1)

Au point du jour, le 19 mai, le duc d'Enghien commença l'attaque. Il conduisoit l'aile droite de l'armée française que Gassion commandoit sous lui ; un petit bois occupé par mille mousquetaires masquoit le centre des Espagnols ; il

(1) Mém. de Montglat. T. XLIX, p. 421. — La Hode, Hist. de Louis XIV. Liv. I, p. 21. — Limiers, Histoire de Louis XIV. Liv. I, p. 59. — Larrey, Hist. de Louis XIV. Liv. I, p. 85. — Capeligue. T. VI. p. 190.

les en chassa, puis tombant sur leur aile gauche que commandoit le duc d'Albuquerque, il la mit en déroute. Après la première ligne qu'il avoit enfoncée, il enfonça également la seconde, et il vouloit poursuivre les fuyards, mais Gassion l'arrêta; il lui fit remarquer qu'à l'autre aile la fortune paroissoit se déclarer contre les Français. En effet, don Francisco de Melo les avoit enfoncés; le maréchal de l'Hôpital étoit blessé, la Ferté Senneterre prisonnier, et le canon français tombé aux mains des ennemis tiroit sur les fuyards. Enghien voulut d'abord faire marcher le corps de réserve que commandoit Sirot au secours de cette aile; on lui répondit qu'il n'étoit pas temps encore, mais lui-même avec sa cavalerie, traversant rapidement le champ de bataille d'une aile à l'autre, et passant devant les vieilles bandes espagnoles qui occupoient le centre, il vint tomber sur les troupes de Francisco de Melo qui pilloient les bagages; en même temps Gassion, qui avoit passé derrière le centre espagnol, vint les attaquer aussi; alors Sirot s'avança avec le corps de réserve et acheva de les enclore. Cette aile, qui un moment auparavant, étoit victorieuse, mais qui s'étoit débandée pour piller, fut entièrement détruite; tout fut tué ou fait prisonnier. Le comte de Fuentes restoit cependant avec sa vieille infanterie encore entière au centre du champ de bataille. Agé de quatre-vingt-deux ans et perclu.

1643.

de la goutte, il se faisoit porter sur une chaise au milieu de ses bataillons. Enghien qui avoit mis en fuite l'aile gauche espagnole, et qui avoit haché l'aile droite, revint sur ce corps de bataille qui sembloit abandonné, et s'efforça de l'enfoncer par une charge vigoureuse de cavalerie. Mais peu s'en fallut que la bataille ne finît comme celle de Ravenne cent trente ans auparavant, où Gaston vainqueur tomba devant cette même redoutable infanterie. Deux fois Enghien conduisit ses escadrons à la charge, et deux fois ils furent repoussés avec une grande perte : les Espagnols inébranlables au choc des chevaux, s'ouvroient dès que ceux-ci se reti-roient, et une batterie de dix-huit pièces de canon, au centre de leur bataillon carré, les foudroyoit dans leur retraite. Enfin l'armée victorieuse les entourant de toutes parts, le vieux comte de Fuentès ayant été tué sur sa chaise, et le duc ayant fait avancer du canon, les Français se précipitèrent au travers des brèches faites à ces murailles vivantes; tout fut tué ou pris : huit mille morts couvroient la campagne, sept mille prisonniers furent conduits en France, et les vieilles bandes espagnoles, qui avoient si long-temps fait la terreur de l'Europe, furent en quelque sorte anéanties à Rocroy. (1)

(1) Mém. de Montglat. T. XLIX, p. 424. — *Galeazzo Gualdo*. P. III, Lib. IV, p. 185. — *Batt. Nani Storia Veneta*. Lib. XII, p. 718. — La Hode. Liv. I. p. 22. — Limiers Liv. I, p. 40. — Larrev. Liv. I, p. 86.

Toute la gloire de cette victoire fut attribuée au duc d'Enghien qui avoit entraîné malgré lui l'Hôpital au combat ; elle augmenta le crédit de sa famille auprès de la régente , elle affermit Mazarin dans sa place , et elle fut considérée comme le présage de tous les triomphes du règne qui commençoit. Elle fut d'ailleurs poursuivie avec cette vivacité qui seule recueille le fruit des combats. Thionville fut immédiatement investie par le marquis de Gesvres. Enghien, après avoir pris Binch , Vireton et d'autres petites places , vint le joindre le 18 juin. La circonvallation fut accomplie avant la fin du mois ; les ouvrages avancés furent emportés les uns après les autres , mais les jeunes gentilshommes se signaloient toujours aux postes les plus hasardeux , et chaque logement établi ou chaque sortie repoussée coûtoient quelques gens de marque. L'ingénieur Perceval , le marquis de Lénoncourt, gouverneur de Lorraine, le marquis de Gesvres, furent tués, le brave Gassion fut blessé à la tête d'un coup de mousquet ; enfin Thionville capitula le 10 août. Alors Enghien détacha de son armée cinq mille hommes qu'il envoya joindre le maréchal de Guébriant en Allemagne, sous les ordres du lieutenant-général Rantzau. Il eut lui-même une entrevue avec ce maréchal , puis il rejoignit son armée à Saarbruck , et il la ramena pour prendre ses quartiers d'hiver en France. (1)

(1) Mém. de Montglat. T. XLIX. p. 426.

1643.

Guébriant étoit demeuré à la tête de l'armée d'aventuriers qu'avoit formée Bernard de Weimar; sa mission étoit difficile; ces hommes féroces, sans foi et sans patrie, étoient sans cesse prêts à quitter les drapeaux de France; les généraux suédois, avec lesquels il devoit combiner ses mouvemens, étoient jaloux de lui, et cherchoient souvent à lui débaucher des soldats; le pays où il faisoit la guerre n'avoit cessé d'être dévasté depuis vingt années, et les protestans allemands, dont il se disoit l'auxiliaire, étoient plus fatigués encore de leurs alliés que de leurs ennemis. Torstenson et Königsmarck commandoient les deux armées suédoises; le premier, après avoir vainement assiégé Freyberg, étoit entré dans la Bohême; il avoit ravagé ce royaume ainsi que la Silésie et la Moravie, toujours suivi par le général impérial Gallas, contre lequel ses succès et ses revers étoient balancés. Königsmarck occupoit la Franconie et étendoit ses ravages tantôt vers la Saxe, tantôt vers la Souabe; dans le récit de ses expéditions, on ne reconnoît qu'un but, celui de piller et de détruire les Allemands, quelle que fût leur persuasion ou leur parti (1). Guébriant avoit aussi passé l'hiver dans la Franconie, et au printemps il avoit menacé Heilbron, pillé le Würtemberg et étendu ses ra-

(1) *Pufendorfii rerum Suevicar. lib. XV, cap. 1-20, p. 508-514.*

vages jusqu'au lac de Constance : mais bientôt il avoit vu se réunir contre lui l'habile général des Bavaois, Mercy, le redoutable aventurier Jean de Werth, à la tête de son intrépide cavalerie, et le duc Charles IV de Lorraine, qui préféroit la vie de soudard au rang où il étoit né. Guébriant se démêla du milieu d'eux avec habileté, et par la forêt Noire il se replia jusqu'au Rhin, qu'il atteignit vers la fin de février. Pendant l'été il se maintint tour à tour dans le Brisgau ou dans l'Alsace, aux dépens des malheureux habitans, pillés et torturés par une soldatesque sans pitié. Les aventuriers étoient réduits à trois mille hommes de pied et trois mille chevaux, et l'on n'auroit su dire quels étoient les plus cupides et les plus cruels de ces soldats sans patrie ou des Lorrains et des Bavaois. (1)

Après que Rantzau eut rejoint Guébriant avec le corps d'armée que lui remettoit le duc d'Enghien, et quelques autres renforts arrivés de France, il se trouva de nouveau à la tête de vingt mille hommes ; il rentra alors en Souabe vers la fin d'octobre, et il annonça l'intention de s'avancer dans la Bavière, et de forcer à Munich l'Electeur à renoncer à l'alliance impériale ; mais les Français et les Allemands réunis sous ses ordres ne purent pas s'accorder long-temps :

(1) *Pufendorfi rer. Suec. Lib. XV, cap. 20-32, p. 515-520.* — Montglat, p. 428.

1643.

les premiers, moins expérimentés dans l'art du pillage, mouroient de faim dans ces campagnes presque désertes; dès qu'ils se rapprochoient des frontières de Suisse ils désertoient en foule, et Guébriant n'avoit déjà plus que quinze mille hommes lorsqu'il entreprit le siège de Rothwill sur le Necker. Il y eut le bras fracassé d'un coup de fauconneau; malgré la douleur qu'il ressentoit, il ne voulut point quitter la tranchée, et la ville étant prise, il continua à donner ses ordres avec la même activité; mais la blessure s'envenima par sa négligence, et il en mourut le 24 novembre. Aucun Français n'avoit si bien gagné l'affection des Allemands, ou ne les avoit accoutumés à une telle obéissance. Sa mort entraîna la ruine de son armée. Le colonel Ross fut attaqué comme il quittoit son quartier, et il perdit trois cents chevaux et tout son bagage; avec le reste de sa division il se retira vers Lauffenburg; Rantzau, plus malheureux, se laissa surprendre à Deutlingen; il y fut fait prisonnier le 5 décembre, avec ses trois maréchaux de camp, Noirmoutiers, Maugiron et Sirot, et trois mille soldats. Son canon, ses drapeaux, son bagage, tout tomba au pouvoir des Bavaois. (1)

En Piémont les succès furent balancés. Le

(1) *Pufendorfii*. L. XV, c. 54, p. 521. — *Galeazzo Gualdo*. P. III, Liv. V, p. 219. — *Montglat*, p. 430. — *Limiers*. L. I, p. 42. — *La Hode*. L. I, p. 26.

comte de Siruela, gouverneur espagnol de Lombardie, reprit Tortone le 16 mai, après trois mois de siège ; le prince Thomas de Savoie, qui n'avoit point pu porter de secours à la ville assiégée, prit du moins sa revanche en soumettant successivement Asti, Villanova d'Asti, et Trino. D'ailleurs l'attention de l'Italie se détournoit de cette vieille guerre pour se concentrer sur celle qu'avoient commencée entre elles des puissances tout italiennes. Le vieux pape Urbain VIII qui étoit déjà depuis plus de vingt ans sur le trône pontifical, avoit entièrement résigné son pouvoir entre les mains des Barberini, ses neveux, dont il avoit fait entrer deux dans le sacré collège. Ceux-ci désiroient acquérir de la maison Farnèse, ou par un mariage, ou à prix d'argent, le duché de Castro, ancien patrimoine de cette famille. Le duc de Parme, Édouard Farnèse, rejeta leurs offres avec hauteur ; il en résulta une guerre ridicule dans laquelle, au mois de septembre 1642, Farnèse mit en fuite une armée de vingt mille soldats du pape, sans avoir besoin pour cela de tirer un coup de fusil. L'année suivante les Vénitiens, le grand-duc de Toscane et le duc de Modène avoient aussi pris les armes contre l'Église, sans que la guerre fût signalée par de plus hauts faits militaires. Cette guerre fut terminée seulement le 31 mars 1644 par un traité dont la France se rendit médiatrice.

1643.

Les Barberini, qui avoient dépensé des sommes énormes pour cette guerre, ne tardèrent pas à perdre leur unique appui ; leur oncle Urbain VIII mourut le 29 juillet suivant, et ils demeurèrent seuls chargés de la haine de toute l'Italie. (1)

En Espagne une révolution ministérielle avoit précédé l'ouverture de la campagne. La nation entière accusoit le ministre don Gaspar de Gusman, comte duc d'Olivarès, de tous les désastres qui accabloient une monarchie que depuis vingt-deux ans il gouvernoit sans partage. Il avoit révolté les grands et le peuple par sa hauteur et sa dureté inflexible, et il sembloit avoir aggravé tous les vices d'un gouvernement depuis longtemps si vicieux. L'empereur Ferdinand III pressoit Philippe IV de renvoyer un ministre qui ruinoit leur maison. Marguerite de Savoie, duchesse douairière de Mantoue, qui étoit vice-reine de Portugal au moment de la révolution, en rejetoit toute la faute sur Olivarès ; Élisabeth de France, femme de Philippe, accusoit le ministre d'avoir poussé le roi vers le dérèglement, pour l'éloigner également et d'elle et des affaires. Ce concert universel d'accusations n'avoit encore fait aucune impression sur le monarque ; mais sa nourrice eut plus d'influence sur lui, elle révolta l'orgueil de Philippe en lui faisant observer que

(1) *Muratori Annali*. T. XV, p. 309-320. — Montglat, p. 433.

le favori réservoir pour lui-même le premier appartement du palais, et n'en vouloit donner qu'un fort inférieur à l'héritier du trône. Le 17 janvier 1643, Philippe écrivit à Olivarès qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même, que don Louis de Haro, fils d'une sœur du ministre, suffiroit à transmettre les ordres qui partiroient de sa propre volonté, et qu'Olivarès pouvoit se retirer à l'une de ses maisons de campagne (1). Le roi d'Espagne avoit alors trente-huit ans seulement ; il avoit montré quelque talent pour la poésie, mais il ne connoissoit pas les affaires, et il étoit incapable d'avoir une volonté, aussi ne tarda-t-il pas à retomber dans son indolence accoutumée.

Cependant la reine lui persuada de se montrer enfin à ses armées et de pourvoir à la défense de l'Aragon, où le maréchal de La Mothe-Houdancourt avoit pénétré avec une petite armée française, et où il s'efforçoit d'exciter une révolution semblable à celle de Catalogne. Philippe IV partit de Madrid le 1^{er} juillet, confiant à la reine le gouvernement de sa capitale. Ses nouveaux conseillers lui représentèrent que s'il remplissoit l'Aragon de troupes, les mêmes vexations y exciteroient les mêmes ressentimens qui avoient soulevé les Catalans ; qu'il falloit

(1) Le Vassor, Hist. de Louis XIII. T. VI, l. V, p. 672-678.

1643.

donc immédiatement porter la guerre en Catalogne, pour y rappeler les Français, et commencer par le siège de Lérída (1). Le général Piccolomini que l'empereur lui avoit envoyé fut mis à la tête de l'armée espagnole, et comme elle s'approchoit des bords de la Sègre, La Mothe-Houdancourt abandonna tout ce qu'il avoit occupé en Aragon, à la réserve de la seule place de Monçon, et se replia sur Lérída, le 24 août. Deux jours après, une partie de sa cavalerie fut surprise par les Espagnols à Villanovetta. Cinquante Catalans s'y trouvèrent au nombre des prisonniers, qui s'attendoient à payer leur rébellion de leur tête. Le général espagnol, avec une clémence bien calculée, leur rendit au contraire la liberté en leur disant que son maître ne faisoit pas la guerre à ses propres sujets. Piccolomini termina ensuite glorieusement la campagne le 3 décembre par la prise de Monçon, tandis que La Mothe se retira humilié à Barcelonne. (2)

On ne parloit à la cour de la régente que des victoires remportées par la France ; on ne vouloit arrêter ses regards que sur la bataille de Rocroy et ses conséquences, et on les détournoit de l'Allemagne et de l'Aragon ; cependant le résultat de cette campagne ne rendoit pas la paix plus facile ; le cardinal regardoit la guerre com-

(1) *Galeazzo Gualdo*. Part. III, L. IV, p. 205.

(2) *Galeazzo Gualdo*. Part. III, L. V, p. 240.

me avantageuse à son crédit, comme exigeant les talens qu'il sentoit en lui-même et dont ses adversaires étoient privés, comme occupant l'activité des Français, et lui donnant l'occasion de distribuer parmi les grands seigneurs des grades et des faveurs qui lui gaignoient des partisans. Quant à Anne d'Autriche, elle continuoit la guerre contre son frère, contre sa nation, contre tout ce qui lui étoit cher, sans réflexion, sans examiner quel but elle se proposoit, et seulement parce qu'elle étoit trop indolente pour changer une manière d'être qu'elle trouvoit établie. Cependant les difficultés du gouvernement s'accroissoient par la guerre avec la misère des peuples, et dès l'année suivante elle commença à rencontrer des résistances qu'elle auroit évitées si elle s'étoit un peu plus occupée de ce qu'elle devoit à l'humanité.

Mazarin avoit peut-être la capacité de Richelieu, son aptitude au travail, son intelligence et sa mémoire; mais il n'avoit aucune de ses vues élevées; il ne songeoit ni à la balance politique de l'Europe, ni à l'avenir de la France; il vouloit se maintenir, se délivrer de ses adversaires, disposer de beaucoup d'argent et de pouvoir, et comme il étoit humble, souple et conciliant de caractère, il gaignoit par des flatteries, par des pensions et des présens tous ceux qui pouvoient arriver aux oreilles de la reine; ou

1644. lorsque l'argent lui manquoit, il leur accorderoit des monopoles et des grâces ruineuses; mais il étoit faux et perfide autant que gracieux en propos, et il cherchoit à perdre auprès de la reine, par des insinuations et des calomnies, ceux qu'il avoit accueillis avec le plus de caresses. Quant au pauvre peuple, il n'en prenoit aucun souci; pourvu qu'il fit arriver de l'argent au trésor, il ne se demandoit point ce que cet argent coûtoit au contribuable. Cependant la misère alloit croissant; en Rouergue, la rigueur avec laquelle les tailles étoient perçues causa un soulèvement; il éclata à Villefranche le 2 juin 1644; le comte de Noailles, gouverneur de la province, y accourut; chargé de réprimer la sédition avec des soldats et des bourreaux, il chassa les insurgés de la ville, il les poursuivit dans les montagnes de Sainte-Marguerite, de Savignac et de Fondyey, et après les avoir dissipés à coups de sabre, il fit pendre les prisonniers qu'il leur avoit faits. (1)

Le parlement de Paris se regardoit comme le protecteur du contribuable, et depuis qu'il avoit été consulté sur l'institution de la régence, il estimoit qu'il étoit rentré dans toutes les prérogatives qu'il avoit jamais exercées ou prétendues comme pouvoir politique. Mazarin le ménageoit. Omer Talon raconte un long entretien

(1) La Hode. Hist. de Louis XIV, L. I, p. 28. — Limiers. L. I, p. 43.

qu'il eut avec le ministre, dans lequel on ne peut voir sans sourire comme le cardinal flattoit le magistrat, avec quelle apparente bonhomie il lui contoit ses affaires privées, il sembloit vouloir s'éclairer de son expérience. « Puis, « il me parla, dit Talon, de la conduite des « finances, desquelles il ne se mêloit point dans « le détail, mais qu'il seroit bien fâcheux si dans « toutes les occasions le parlement vouloit s'en « tremettre pour traverser les desseins de la « reine. Ensuite il me fit entendre que les Es- « pagnols ne vouloient point la paix, qu'ils n'a- « voient point donné de pouvoirs légitimes à « leurs ambassadeurs assemblés à Munster; qu'ils « n'avoient autre espérance que dans notre dés- « ordre, dans la division qu'ils désiroient exciter « ou entre les princes, ou entre les parlemens, « ou bien entre les peuples; qu'ils travailloient « à cela plus puissamment que non pas à lever « des armées; que ceux qui avoient été empri- « sonnés par les ordres de la reine n'avoient eu « que ce dessein. » (1)

Ce ne fut en effet ni à l'occasion des impôts, ni à l'occasion de la guerre, ni à l'occasion des arrestations arbitraires que le parlement témoigna pour la première fois des mécontentemens à la reine ou à son ministre, mais pour un manque d'égards à sa propre dignité. Les ma-

(1) Mém. d'Omer Talon, avocat général. T. LX, p. 510.

1644.

gistrats traités avec dédain par les grands et la noblesse, confondus avec la bourgeoisie, dont ils étoient les chefs, prétendoient cependant que leur cour brillât de tout le reflet de la majesté royale; ils étoient très irascibles pour le moindre manque de respect; seulement ils affirmoient que c'étoit par zèle pour l'honneur du monarque dont l'image étoit offensée en eux. L'entrée de deux huissiers apportant un arrêt du conseil du roi, le 1^{er} février, à la seconde chambre des enquêtes, avec la toque sur la tête, souleva tout le parlement (1); toutes les chambres furent assemblées, les huissiers furent décrétés de prise de corps, des remontrances furent adressées à la reine par le premier président; pendant tout le mois la justice fut suspendue, les chambres s'assemblèrent presque tous les jours, ne se contentant point de la satisfaction que leur donnoit la reine et refusant celle qu'elle exigeoit à son tour. Enfin, la reine et le chancelier cédèrent; les huissiers furent désavoués, ils vinrent faire amende honorable au parlement, et celui-ci conserva le registre privé où il avoit inscrit toute sa procédure. (2)

(1) L'arrêt étoit rendu pour protéger M. Madelaine, doyen de la seconde chambre des enquêtes, qui étoit de la religion réformée, et à qui ses collègues vouloient faire, à cause de sa religion, une sanglante injustice. — Limiers. L. I, p. 68.

(2) Omer Talon. T. IX, p. 247-279. — La Hode. L. II, p. 55.

A peine cette querelle étoit apaisée que la publication du livre de M. Arnauld, sur la fréquente communion, en fit éclater une autre. Les jésuites avoient critiqué ce livre, et c'étoit le commencement en quelque sorte de la rivalité entre eux et les jansénistes. La reine ordonna à M. Arnauld de se rendre à Rome, pour soumettre à la décision du pape les doctrines controversées; la Sorbonne et le parlement prirent feu sur ce qui leur parut une violation des libertés de l'Église gallicane, le renvoi d'un Français devant un tribunal ultramontain; le premier président fit des remontrances à la reine, et les jeunes conseillers des enquêtes demandèrent l'assemblée des chambres, pour soutenir l'affaire avec plus de vigueur. La reine, ainsi que Mazarin et le chancelier, protestèrent qu'ils n'avoient point voulu soumettre un Français au jugement de la cour de Rome, mais seulement éclaircir à l'amiable un point de doctrine: en même temps ils insistèrent pour qu'on ne fît point de cette affaire l'objet de la convocation des chambres. La grand'chambre étoit jalouse des enquêtes, elle vouloit réserver pour elle seule les affaires d'État, et ne pas les soumettre aux suffrages de conseillers beaucoup plus jeunes. Le premier président partageoit cette répugnance. Les enquêtes prétendoient, au contraire, que l'assemblée des chambres étoit de droit,

1644.

toutes les fois qu'une des chambres la demandoit, et deux présidens aux enquêtes, Barrillon et Gayant, exposèrent cette doctrine avec beaucoup de chaleur. Le 19 mars, tous messieurs des enquêtes vinrent à la grand'chambre occuper leurs places, comme si l'assemblée générale avoit été convoquée. Le premier président ne pouvoit les faire sortir, mais il s'obstina à ne rien mettre en délibération. Tous les jours suivans messieurs des enquêtes revinrent de la même manière : ils exposèrent leur droit de demander l'assemblée des chambres, mais ils ne purent jamais décider le premier président à leur communiquer le résultat de ses conférences avec la reine, ou à mettre le sujet controversé en délibération. Cependant le cours de la justice étoit absolument suspendu ; tous les tribunaux demeuroient déserts, tandis que tous les juges étoient rassemblés à la grand'chambre pour n'y rien faire. La reine déclara qu'elle ne prétendoit point décider à qui appartenoit le droit de convoquer les chambres, mais qu'elle entendoit que ce scandale cessât, et que la justice ne fût pas plus long-temps interrompue. Enfin, le 22 avril les enquêtes et la grand'chambre convinrent de soumettre leurs prétentions respectives à une députation prise dans tous les corps. (1)

(1) Omer Talon. T. LX, p. 278-364. — La Hode. L. II p. 57.

Avant que cette députation eût pu faire son rapport, une nouvelle affaire brouilla davantage encore le ministère avec le parlement. Le contrôleur général Particelli d'Émery avoit découvert un ancien édit de 1548 qui interdisoit de bâtir des maisons nouvelles dans les faubourgs de Paris, sous peine de démolition des maisons, confiscation des matériaux et amende arbitraire; dès lors l'édit avoit été oublié, et non seulement des maisons, mais des rues et des quartiers entiers avoient été bâtis. Cet édit parut une bonne fortune pour le trésor; il y avoit là une propriété d'environ dix millions qu'il pouvoit légalement confisquer. Une ordonnance du 15 mars 1644, qu'on nomma l'édit du toisé, enjoignit de démolir toutes ces maisons, si les possesseurs n'aimoient mieux les racheter à un prix fixé pour chaque toise. Les propriétaires réduits au désespoir recoururent au parlement; celui-ci ne fit pas d'objections à l'édit lui-même, mais à ce que le lieutenant civil et autres officiers du Châtelet avoient été commis pour procéder au toisé, à la charge que les appellations des jugemens qui seroient rendus seroient relevées au conseil du roi. Ainsi c'étoit pour leurs droits de juridiction que ces magistrats se monstroient offensés et non pour ceux des propriétaires. (1)

(1) Omer Talon, p. 363. — La Hode, L. II, p. 49.

1644.

La reine témoigna beaucoup de mécontentement de ce que le parlement avoit admis comme appellans les propriétaires des faubourgs ; cependant le toisé fut suspendu jusque sur la fin du mois de juin ; alors une nouvelle commission fut donnée, non plus aux officiers du Châtelet, mais à des conseillers d'État, qui se firent appuyer de deux compagnies du régiment des gardes. L'apparition des soldats causa quelque soulèvement, et le parlement en prit occasion pour faire à la reine des remontrances. En cette occasion, le premier président, Matthieu Molé, manifesta la fermeté de son caractère ; il maintint avec énergie les droits du parlement contre le ministère, en même temps qu'il refusa aux chambres des enquêtes la permission d'y intervenir ; il déclara que cette affaire regardoit la seule grand' chambre, et qu'il refusoit l'assemblée des chambres pour leur rendre compte de ses communications avec la reine. Une violente irritation se manifesta contre Matthieu Molé dans toutes les chambres des enquêtes ; on parla de le destituer, de l'arracher même de sa place. Cependant la reine avoit modifié l'édit du toisé ; elle avoit réduit à un million de livres la somme qu'elle demandoit aux propriétaires des faubourgs, elle avoit aussi accordé une surséance, et cette grande agitation s'apaisa peu à peu à la fin d'août, tout en

laissant dans les enquêtes un vif ressentiment contre la grand' chambre, et dans les gens de la cour la persuasion que le parlement avoit affoibli l'autorité royale, et donné de l'appui aux séditieux. (1)

L'édit du toisé ne rapportant que fort peu d'argent, il falloit trouver quelque autre expédient pour subvenir aux frais énormes de la guerre, et le contrôleur général d'Émery, outre la difficulté de trouver une matière impossible, savoit qu'il s'en présenteroit une plus grande encore, celle de faire approuver une loi quelconque de finance au parlement, car ce corps, qui prétendoit être le conseiller des rois, surtout dans un temps de minorité, ne s'élevoit jamais à des considérations de haute politique; il ne connoissoit ni les alliances, ni les intérêts extérieurs de l'État; il ne comprenoit pas mieux les intérêts du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture, ni les principes d'après lesquels les impôts peuvent être plus ou moins onéreux; aussi, pour défendre l'argent du peuple et empêcher les malversations, il ne suivoit qu'une seule règle, celle de refuser tout ce qu'il pouvoit, et le plus long - temps qu'il pouvoit.

(1) Omer Talon, p. 505-548. — Madame de Motteville, p. 78. — Mademoiselle de Montpensier, p. 439. — La Hode. L. II, p. 50-55. — Sainte-Aulaire. Hist. de la Fronde. T. I, ch. 3, p. 146-150.

1644.

D'Émery ayant résolu de pourvoir aux besoins du trésor par un emprunt forcé, un secrétaire d'État annonça, le 27 août, à l'avocat général Talon, que la reine conduiroit, le 5 septembre, le roi au parlement pour y tenir son lit de justice, et y faire enregistrer en sa présence et par son autorité absolue, un édit qui aliéneroit 1,500,000 livres de rente sur les aides, pour être distribuées, au denier douze, aux plus riches et plus notables habitans de Paris, [et 800,000 livres de rente sur les cinq grosses fermes, à distribuer aux mêmes conditions aux habitans des autres bonnes villes du royaume. (1)]

Le parlement de Paris établissoit en principe que le roi de France étoit absolu, que ses conseils divers étoient seulement appelés à éclairer sa conscience, avant qu'il prononçât définitivement sa volonté, mais que dans la force de l'âge et de la raison, il pouvoit, en son lit de justice, venir déclarer au parlement qu'il avoit tout examiné, que son parti étoit pris, qu'il ne vouloit ni délibération ni remontrances, et que sa volonté devoit être enregistrée en sa présence comme loi de l'État. Toutefois il falloit qu'il fût capable d'avoir une volonté pour la déclarer ; et l'avocat général répondit aussitôt au secrétaire d'État « que c'étoit chose extraordinaire et sans exemple qu'un roi mineur pût

(1) Mém. d'Omer Talon. T. IX, p. 348.

« tenir son lit de justice, et faire vérifier des « édits par puissance absolue. » Dès que le bruit se fut répandu que le ministère méditoit ce coup d'État, les conseillers des enquêtes demandèrent l'assemblée de toutes les chambres. Le premier président étoit alors malade ; le président Novion qui le remplaçoit, parut croire que la circonstance étoit assez grave pour les convoquer. La reine et le ministre redoutoient fort l'assemblée d'un corps si nombreux, dans lequel les jeunes conseillers des enquêtes avoient, en même temps, l'avantage du nombre et celui de l'audace : la guerre civile avoit déjà commencé en Angleterre depuis deux ans ; on avoit tout récemment reçu la nouvelle que l'armée du parlement britannique avoit défait, à Marston-Moor, le 3 juillet 1644, l'armée du roi Charles I^{er}, et que la reine, sa femme, étoit venue chercher un refuge en France (1) ; on hésitoit, avec un tel exemple sous les yeux, à se brouiller avec le parlement de Paris.

Le chancelier fit donc prévenir l'avocat général et ses collègues qu'il renonceroit au lit de justice, si les gens du roi vouloient présenter l'édit à la compagnie, et si les plus sages conseillers, que seconderoient le duc d'Orléans et le

(1) Mém. de Montglat. T. XLIX, p. 457. — Madame de Motteville, p. 84. — Mademoiselle de Montpensier, p. 445. — La Hode. L. I, p. 46. — *Hume's Hist. of England*, ch. 57.

1644. prince de Condé, vouloient se prêter à ce remède extraordinaire pour faire subsister l'État, se souvenant « que l'aliénation du revenu du roi pour « constituer des rentes étoit le plus doux et le « plus innocent qu'ils pussent prendre. » Talon dans la nuit même dressa ses conclusions, qu'il présenta le lendemain, 1^{er} septembre, au parlement. Il réduisoit l'emprunt forcé à un million pour Paris, et cinq cent mille livres pour les autres bonnes villes, mais il y ajoutoit la condition que les seuls financiers et les gros négocians pourroient être compris dans la répartition de l'emprunt forcé, exemptant nominativement tous les membres des quatre compagnies souveraines, tous les avocats, tous les notaires et leurs veuves, et cependant réservant à ces magistrats eux-mêmes la fonction de commissaires pour répartir l'emprunt entre ceux qui seroient taxés. Le ministre et le contrôleur général témoignèrent un vif mécontentement de ce changement apporté à leur projet. Ils représentèrent combien il étoit injuste de n'atteindre qu'une seule classe, combien il étoit impolitique de vider les coffres des financiers, dont le crédit étoit si nécessaire au trésor public, et ceux des gros marchands qui animoient toute l'industrie, tandis qu'on ne touchoit pas aux immenses fortunes de l'ordre judiciaire, qui n'avoit d'autre moyen de faire valoir son argent qu'en le prê-

tant à intérêt : le parlement étoit résolu à n'enregistrer l'édit qu'autant que les intérêts personnels de ses membres seroient mis à couvert, et le ministre s'estima heureux d'obtenir son assentiment pour exiger dix-huit millions de livres de gens que poursuivoit l'envie de tout le public et que personne ne songeoit à plaindre ou à protéger. (1)

Tandis que Mazarin luttoit contre le parlement de Paris pour obtenir des subsides, il étoit appelé par la continuation de la guerre à des dépenses prodigieuses. Il chercha bien, il est vrai, à restreindre le théâtre de cette guerre ; par un traité du 24 juin avec le duc de Lorraine, il lui rendit de nouveau ses États, gardant seulement les forteresses de La Motte, Nancy, Stenay, Jametz et Marsal, pour lui répondre de la neutralité de ce souverain (2). Il reconnut aussi la neutralité de la Franche-Comté, comme elle avoit été long-temps stipulée sous la garantie des Suisses. « Le pays en avoit grand besoin, « dit Montglat, car jamais rien n'a été si ruiné « qu'il étoit ; tous les villages étant brûlés, les « habitans morts, et la campagne tellement « déshabitée, qu'elle ressembloit plutôt à un dé- « sert qu'à un pays qui eût jamais été peu-

1. Omer Talon, p. 550-554. — La Hode. L. II, p. 63.

(2) Flassan, Diplomatic. T. III, l. VI, p. 96.

1644. plé » (1). Encore aujourd'hui on distingue dans la plupart des forêts de Lorraine d'anciens traits de charrue. Après que les habitans avoient péri dans cette effroyable guerre, la nature sauvage avoit reconquis son domaine sur la culture et la civilisation.

Mais il restoit toujours quatre armées à pourvoir, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Piémont et en Catalogne. Au lieu d'éviter, comme Richelieu, de confier le pouvoir militaire aux grands qu'il croyoit déjà trop puissans, Mazarin cherchoit à se concilier l'amitié des princes en leur remettant les armées : le duc d'Orléans, qui portoit le titre de lieutenant-général du royaume, eut le commandement de l'armée des Pays-Bas, dont la tâche étoit devenue facile depuis la victoire de Rocroy. D'ailleurs il paroît que ce prince efféminé, qui ne voyoit que par les yeux de son bouffon, l'abbé de La Rivière, qui n'aimoit que lui-même, qui pour sortir des embarras où il se mettoit, ne s'étoit refusé à aucune bassesse, se conduisoit pourtant au feu à peu près comme un autre (2). Il étoit de plus secondé par les maréchaux de la Meilleraye, Gassion et Rantzau, sur l'habileté et la bravoure desquels la France pouvoit compter. Les troupes dont il avoit le

(1) Montglat, p. 455.

(2) Brienne donne cependant à entendre le contraire. T. XXXVI, p. 112.

commandement entrèrent en Flandre par quatre chemins différens, pour laisser en doute les Espagnols sur la ville qu'il vouloit attaquer. Tout à coup elles se réunirent le 1^{er} juin devant Gravelines. L'amiral Tromp, avec une flotte hollandaise, attaqua en même temps cette ville par mer; le siège fut long, tous les ouvrages furent défendus avec beaucoup de valeur : les Français y perdirent plusieurs gens de marque; mais enfin Ferdinand de Solis, qui commandoit dans la place, fut obligé de se rendre le 29 juillet, après quoi le duc d'Orléans confia l'armée à Gassion pour réduire quelques petits forts de la Flandre maritime, et il revint lui-même à Paris. (1)

L'armée qui demandoit le plus de renforts et les meilleurs généraux étoit celle d'Allemagne; après la mort de Guébriant et la dérouté de Rantzau à Deutlingen, Mazarin y avoit d'abord envoyé le vicomte de Turenne, qu'il venoit de faire maréchal de France ainsi que Gassion, encore que le feu roi eût décidé que cette dignité ne seroit plus accordée à des protestans (2). Turenne rassembla les troupes éparses, il passa le Rhin à Brisach, et remporta quelque avantage sur un parti bavarois à Rothwill; mais il ne put

(1) Montglat. T. XLIX, p. 449. — Brienne. T. XXXVI, p. 111. — La Hode. L. I, p. 30. — Limiers. L. I, p. 62. — Larrey. T. I, p. 108.

(2) Brienne, p. 109.

1644.

empêcher le comte de Mercy, l'habile général de l'armée impériale, d'assiéger et de prendre sous ses yeux Fribourg en Brisgau. Le duc d'Enghien, auquel Mazarin avoit donné le commandement en chef de l'armée d'Allemagne, et qui lui amenoit six mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux, n'arriva sur le Rhin que le lendemain de ce fâcheux événement; il passa le fleuve à la fin de juillet, à Brisach, et, de concert avec les maréchaux de Turenne et de Gramont, il résolut d'attaquer immédiatement l'armée impériale. Il avoit environ vingt mille hommes sous ses ordres; Mercy n'avoit que huit mille fantassins et sept mille chevaux, mais sa position dans les montagnes de la forêt Noire, appuyée sur Fribourg, étoit formidable. D'Erlach, gouverneur de Brisach, qui connoissoit bien le pays, proposoit de s'avancer par Langen-Dhentseling, sur Peterthal, derrière la position de Mercy, ce qui le forceroit à l'évacuer s'il ne vouloit pas être affamé; mais Enghien croyoit encore alors qu'il y avoit plus d'honneur à forcer l'ennemi dans des positions presque inaccessibles. Il se chargea d'attaquer la côte de la montagne entre un fort qu'avoit construit Mercy, et son sommet; toute cette ligne étoit défendue par des abattis de sapins et des palissades presque impénétrables. Turenne devoit s'avancer par le vallon en bas, où l'ennemi étoit encore couvert par un petit

ruisseau. Les troupes devoient, de Brisach, se rendre à leurs postes à l'entrée de la nuit : longtemps avant le point du jour, le 3 août, elles commencèrent leur attaque ; d'Espénau, qui commandoit l'infanterie sous le duc d'Enghien, fut repoussé avec perte à plusieurs reprises ; Turenne, qui attaquoit vaillamment d'un autre côté, ne faisoit aucun progrès ; enfin Enghien, mettant pied à terre et l'épée à la main, marcha droit au retranchement avec Gramont sous un feu terrible : ils l'emportèrent, il est vrai, mais avec une perte prodigieuse, les troupes de part et d'autre ne donnant et ne recevant pas de quartier.

Mercy retira ses troupes et son canon avec un ordre qu'on ne peut assez admirer, et se porta la même nuit sur la montagne Noire qui est auprès de Fribourg, profitant du peu de répit qu'on lui donnoit pour s'y entourer de grands abattis d'arbres. En effet, Enghien, dès qu'il eut fait rafraîchir ses soldats, renouvela le combat dans un vignoble qui demeura fameux dans l'armée sous le nom de Vigne de Fribourg. Comme Gramont accouroit dans cette vigne qui n'étoit qu'à vingt pas du poste des ennemis, son cheval fut tué roide d'un coup de mousquet ; « et
« comme on relevoit le cavalier, il aperçut le
« duc d'Enghien qui se retiroit avec assez peu
« de gens, le reste ayant été tué à ses côtés ; le
« prince avoit eu deux chevaux tués sous lui

1644.

« et plusieurs mousquetades dans ses habits ; il
« dit à Gramont qu'un peu trop de chaleur avoit
« emporté ses troupes , et que l'attaque ne s'é-
« toit point faite de la manière qu'on l'avoit ré-
« solue, mais que le sieur d'Espénan en propo-
« soit une autre par laquelle on forceroit cer-
« tainement les ennemis. » Gramont, tout en
admirant le jeune prince dont le courage aug-
mentoît à mesure que le péril devenoit plus
grand, le fit renoncer à cette attaque qui ne lui
paroissoit pas raisonnable ; mais bientôt le ser-
gent de bataille Mauvilliers en fit une autre qui
n'eut pas plus de succès que les précédentes. Il
y fut tué. Roque Servière et l'Échelle , qui en
avoient conduit deux autres, l'avoient été aussi.
Sept fois, dit Gualdo , les Français avoient été
rejetés en arrière, et sept fois ils étoient revenus
à la charge. Gramont, quittant de nouveau la
cavalerie qu'il commandoit, mais qui n'étoit pas
alors engagée, revint à toute bride dans l'endroit
où l'action se passoit. « Il y trouva l'infanterie
« dans un désordre effroyable , qui ne faisoit
« plus que parer le ventre aux mousquetades ,
« dont elle tâchoit de se mettre à l'abri en se
« collant le plus qu'elle pouvoit contre l'abattis
« d'arbres que les ennemis avoient fait. » Gra-
mont pressa Enghien et Turenne de retirer les
troupes. « Il y avoit de l'inhumanité , dit-il , de
« laisser achever de tuer toute une infanterie qui

« ne se défendoit plus, et qui, au lieu de tirer
« sur l'ennemi, ne songeoit plus qu'à se mettre
« à couvert. » Il assura qu'avec sa cavalerie il
répondoit d'empêcher qu'on ne la poursuivît, et
il effectua en effet cette retraite sans inconvé-
nient. « La perte des officiers et des soldats, dit-
« il, ne se peut quasi nombrer ; celle des enne-
« mis ne fut pas moindre : le baron de Mercy,
« frère du général, fut tué, et quantité d'autres
« officiers de distinction.

« On resta trois jours dans le camp, qui fu-
« rent employés à faire rapporter à Brisach, par
« une partie des charrettes de l'armée, tous les
« officiers et les soldats qui avoient été blessés à
« ces deux grandes actions. Ce séjour fut terri-
« ble, car l'on demeura au milieu de tous les
« corps morts, ce qui causa une telle infection
« que beaucoup de gens en moururent..... Les
« ennemis étant toujours postés au même lieu,
« on prit le parti qui avoit été rejeté à Brisach,
« et le maréchal de Guiche marcha avec l'avant-
« garde vers Langen-Dhentzeling. » Mercy re-
connut aussitôt quel étoit le dessein des Fran-
çais, qui tendoit à lui couper les vivres ; il mar-
cha droit au Val de San Peter, avec tout son
bagage et son gros canon. Le lendemain les Fran-
çais, qui ne pouvoient s'avancer qu'à la file, l'at-
teignirent au-dessus de l'abbaye de San Peter,
mais il les chargea si rudement qu'il les força à

1644.

se retirer en grand désordre, après leur avoir pris plusieurs étendards. Cette échauffourée lui donnant plus de deux heures d'avance, Enghien et Turenne ne purent plus le rejoindre, mais ils trouvèrent dans l'abbaye de San Peter la plus grande partie de son gros bagage, qu'il avoit été contraint d'y laisser. (1)

La terrible bataille de Fribourg ne pouvoit être considérée comme une victoire ; toutefois la retraite de Mercy permit aux Français d'étendre leurs conquêtes au delà du Rhin. Turenne investit Philipsbourg le 23 août ; la garnison de cette place étoit si foible qu'elle fut contrainte d'abandonner une partie des postes les plus importants, qu'elle ne pouvoit garnir. Elle se rendit le 9 septembre. Toutes les petites villes le long du Rhin, Pfortzheim, Baden, Bruchsal, Dourlach, ouvrirent leurs portes aux Français ; Spire ne fit aucune résistance ; Worms attendit seulement l'arrivée de Turenne ; Mayence ne voulut ouvrir ses portes qu'au duc d'Enghien ; Landau enfin se rendit après trois jours de tranchée ouverte. On frappa une médaille à Paris où l'enfant triomphant, Louis XIV, *Puer triumphator*, recevoit sur son trône les dépouilles de trente

(1) Nous nous sommes attachés au récit de Gramont, acteur principal. Les autres sont confus et contradictoires. — Mémoires du maréchal de Gramont. T. LVI, p. 351-358. — Montglat, p. 440. — *Gualdo Priorato*. T. III, L. VI, p. 154. — La Hode. L. I, p. 31-34. — Limiers. L. I, p. 64.

villes ou forteresses prises dans cette campagne. (1) 1644.

En Piémont, le cardinal Mazarin sembloit n'avoir d'autre pensée que de se retirer de la guerre et de l'abandonner aux seuls Piémontais. Il s'étoit lié d'amitié avec le prince Thomas de Savoie, et il lui avoit donné le commandement suprême de l'armée française; il étoit même entré en traité avec madame Royale, régente de Savoie, pour lui remettre la plupart des forteresses où les Français tenoient encore garnison au delà des monts. Ce traité ne fut conclu que le 3 avril de l'année suivante; toutefois dans cette attente il n'envoyoit presque plus de renforts en Italie. L'armée espagnole sous les ordres du marquis de Vellada, gouverneur de Lombardie, étoit également abandonnée par son gouvernement; aussi les succès furent balancés. Le comte du Plessis-Praslin assiégea Arona sans pouvoir la prendre, puis Santia, où son frère Choiseul fut tué, mais qui se rendit enfin le 6 septembre. Pendant ce siège, un des lieutenans du prince Thomas s'étoit laissé surprendre dans la citadelle d'Asti; ce prince la reprit le 30 septembre, après quoi il s'enferma dans ses cantonnemens. (2)

(1) Gramont, p. 359. — Montglat, p. 442. — La Hode. L. I, p. 35.

(2) Mém. du maréchal du Plessis. T. LVIII, p. 199. —

1644.

La Mothe-Houdancourt, qui commandoit en Catalogne, comptoit peu sur l'affection du ministre, et se plaignoit d'être négligé par lui, encore que son armée fût la plus exposée de toutes; l'orgueil national faisoit en effet désirer vivement aux Espagnols de repousser les Français hors de leur Péninsule; mais La Mothe étoit parent du secrétaire d'État des Noyers, que Mazarin désiroit contraindre à vendre sa charge pour en gratifier le Tellier, sa créature, et l'on soupçonnoit celui-ci de fonder ses espérances d'avancement sur les revers qu'éprouveroit le maréchal (1). Enfin la flotte de la Méditerranée, qui devoit le seconder au siège de Tarragone, lui amena cinq mille soldats; mais en même temps il apprit que l'armée espagnole, forte au moins de dix-huit mille hommes, et commandée par D. Philippe de Sylva, avoit, le 18 mai, investi Lérida. La place étoit importante; elle pouvoit être pour les Français la clef de l'Aragon, pour les Espagnols la clef de la Catalogne. Le roi Philippe s'étoit avancé jusqu'à Saragosse pour ranimer le zèle de son armée. D'autre part le pays étoit ruiné tout à l'entour, les campagnes étoient désertes, et l'on représentoit au général français qu'il auroit plus à

Muratori. T. XV, p. 322. — Montglat, p. 451. — La Hode. L. I, p. 37.

(1) Montglat, p. 456.

y souffrir de la faim que du fer ennemi. Il s'obstina, comptant sur la fortune de la France et l'impétuosité de ses soldats. Il n'avoit que neuf mille fantassins et trois mille cavaliers tant Français que Catalans. Il attaqua l'armée espagnole le jour même de Pentecôte ; il la chassa de ses positions et se mit en communication avec Lérida ; mais bientôt il fut repoussé à son tour, et après une bataille obstinée, où il eut deux mille hommes tués et il perdit deux mille prisonniers, un des corps de son armée entra dans Lérida ; avec le reste il se replia sur Balaguer, laissant en arrière une partie de son canon. (1)

Pour se former une nouvelle armée, La Mothe appela à lui tous les hommes qui n'étoient pas d'une nécessité absolue dans les garnisons de Catalogne et de Roussillon, et tous les renforts qu'il put obtenir du Languedoc ; alors il se rapprocha de Lérida pour faire passer des secours aux assiégés ou inquiéter les assiégeans. Mais déjà les Catalans le rendoient responsable des mauvais succès de la campagne ; les soldats des deux nations étoient toujours en querelle ; les Français, rebutés par la stérilité du pays, souffrant de la faim et du mauvais air, et toujours menacés par le couteau des habitans, désertoient en foule. Aucun service ne leur paroissoit aussi pénible que celui de l'armée de

(1) Galeazzo Gualdo. T. III, L. VI, p. 270.

1644.

Catalogne. Enfin le maréchal La Mothe, n'espérant plus forcer les lignes de don Philippe de Sylva, conduisit son armée devant Tarragone, tandis que le commandant de Lérida capitula le 28 juillet (1). La Mothe fit ensuite de vains efforts pour rétablir la réputation des armées françaises en Catalogne ; il fut forcé de lever le siège de Tarragone, il ne put empêcher la prise de Balaguer, d'Ager, d'Agramont. Les Catalans parloient déjà de se réconcilier avec leurs anciens maîtres, et ils l'auroient fait probablement, si la reine d'Espagne, qui avoit recouvré quelque influence sur son mari et qui le portoit à la modération, n'étoit pas morte à Madrid le 6 octobre. C'étoit la fille aînée de Henri IV, Isabelle de Bourbon, alors âgée de quarante-deux ans (2). Mazarin se résolut enfin à rappeler La Mothe-Houdancourt et à le faire arrêter, comme il rentroit en France, pour lui faire son procès. Il nomma le comte d'Harcourt pour le remplacer comme vice-roi en Catalogne. (3)

Malgré les échecs éprouvés en Catalogne, la guerre avoit, sur le tout, été soutenue avec assez de bonheur, depuis le commencement de

(1) *Galeazzo Gualdo*. P. III, L. VI, p. 274.

(2) *Mém. de Motteville*. T. XXXVII, p. 121.

(3) *Galeazzo Gualdo*. P. III, L. VI, p. 280. — *Montglat*, p. 455-456. — *La Hode*. L. I, p. 57.

la régence. Les généraux français avoient persuadé à leurs soldats qu'à égalité de nombre, ils étoient toujours sûrs de vaincre, tandis que le découragement et la défiance faisoient des progrès journaliers parmi les Espagnols, et que les États divers dont se composoit leur monarchie sembloient prêts à se détacher les uns des autres. La cour et la noblesse de France ne s'entretenoient que de la gloire des armées françaises; les braves qui étoient tombés en grand nombre dans ces combats, étoient regrettés dans leurs familles, sans que ce deuil répandît aucune tristesse à la cour; ils avoient fait leur devoir, ils étoient morts comme il convenoit à des gentilshommes, et d'autres s'empressoient déjà pour remplir leur place. Dans le peuple on ressentoit plus de douleur pour la perte des simples soldats; il falloit recourir à des mesures plus rigoureuses pour remplir leurs rangs, et déjà le recrutement portoit la désolation dans les villages; mais les plaintes des paysans étoient encore muettes, la cour ne s'en apercevoit pas, et au milieu de ses fêtes, quand l'hiver arriva, on ne parloit encore que de la prospérité des armes du roi.

On continuoit aussi, il est vrai, les négociations pour la paix générale; mais Mazarin n'en vouloit point, et il sembloit prendre à tâche de la rendre impossible. Les plénipotentiaires

1644

étoient MM. d'Avaux et Servien, l'un homme d'épée, l'autre magistrat. Avant même de partir, ils donnèrent à connoître qu'ils ne s'accorderoient pas long-temps ensemble. Le comte d'Avaux étoit un homme modéré et conciliant, mais Servien, qui avoit commencé sa carrière comme procureur général au parlement de Grenoble, avoit toute la morgue et toute la susceptibilité de la robe, et ses prétentions offensèrent tour à tour les alliés de la France, les puissances médiatrices, les ennemis avec lesquels il venoit traiter, et son propre collègue avec lequel il eut des querelles scandaleuses. Aussi le nonce du pape, Fabio Chigi, l'appeloit l'*ange exterminateur de la paix*. (1)

Les négociateurs français se rendirent d'abord, au commencement de l'année 1644, à La Haye, où ils conclurent trois traités avec les Provinces-Unies, dont le but principal étoit de subordonner, dans le congrès, les négociations de la république à celles de la France qui, en retour pour cette déférence, continuoit aux Hollandais un subside de 1,200,000 francs par année. Déjà en Hollande, Servien et sa femme, par leur impertinence, furent près de se brouiller avec le prince d'Orange, de qui ils prétendoient recevoir les pre-

(1) Mém. de Brienne. T. XXXVI, p. 941. — Flassan, Diplom. fr. T. III, L. VI, p. 95. — Biog. univ., article Servien. T. XLII, p. 125.

nières visites et des honneurs inouis. Les ministres arrivèrent ensuite à Munster au mois de mars 1644. Il y avoit huit mois que les plénipotentiaires de l'empereur les y attendoient. Leur premier acte public, en date du 20 août 1644, fut leur circulaire à tous les États de l'Empire, dans laquelle ils accusoient l'empereur de prétendre à la monarchie universelle, avec une virulence qu'on auroit à peine tolérée dans une déclaration de guerre. En effet, elle souleva l'indignation de l'Allemagne, et peu s'en fallut que le congrès ne fût immédiatement rompu. Les propositions des négociateurs français ne se suivoient qu'à de longs intervalles : leur première note fut du 4 décembre, et la seconde du 17 février 1645 ; la troisième du 11 de juin : elles demandoient le rétablissement de tous les princes et États de l'Empire dans les conditions où ils étoient avant 1618, sauf des indemnités à fixer en faveur de la France et de la Suède. Contarini, l'ambassadeur vénitien, qui agissoit comme médiateur, leur répondit par le proverbe italien : *chi vuol il meglio guasta il bene*. Leurs prétentions exagérées lui paroissoient un indice certain que la France ne vouloit point de paix. Cependant Servien avoit fait l'affront le plus insultant aux députés des villes anséatiques, et sa femme à l'ambassadrice de Mantoue, pour des disputes d'étiquette. Bientôt Servien et d'Avaux se brouil-

1644.

lèrent au point d'écrire l'un contre l'autre des mémoires, qu'ils qualifièrent réciproquement de libelles diffamatoires. (1)

La diplomatie française n'avoit pas non plus eu de succès à Rome. A la mort d'Urbain VIII, le 29 juillet, le sacré collège avoit paru partagé en trois factions, celle des Barberini, qui étoit la plus nombreuse, puis l'espagnole, et la française. Mais quoique la première disposât de plus de suffrages, les neveux du pape s'étoient rendus tellement odieux, et aux Romains, et à toute l'Italie, par leurs insolences, leurs exactions, les guerres qu'ils avoient excitées et les trésors qu'ils avoient accumulés, que la maison d'Autriche donna l'exclusion au cardinal Sacchetti, qui étoit leur candidat. Ils portèrent ensuite leurs suffrages sur le cardinal Pamfili, Romain, quoiqu'il y eût eu entre eux précédemment assez d'inimitié. La France se déclara contre Pamfili ; mais par des manœuvres secrètes dont on ne peut saisir le fil, le cardinal Antonio Barberini, protecteur de la couronne de France, et le marquis de Saint-Chaumont, ambassadeur, ne prononcèrent pas l'exclusion de ce cardinal, encore qu'ils eussent donné à connoître leur mauvais vouloir ; en sorte que Pamfili porté à la chaire de Saint-Pierre, le 15 septembre 1644, sous le nom d'Innocent X,

(1) Flassan, Histoire de la diplom. franç. T. III, L. VI, p. 110-118. — Brienne. T. XXXVI, p. 100.

y arriva avec la réputation d'être ennemi déclaré de la France; et à peine y fut-il assis qu'il annonça l'intention de faire rendre gorge aux Barberini, auxquels il devoit principalement son élection. (1)

1644.

La France ne savoit pas pourquoi elle combattoit. La reine auroit pu moins encore expliquer l'acharnement avec lequel elle poursuivoit son frère et sa patrie, elle qui s'étoit toujours montrée espagnole : mais Mazarin savoit qu'un ministre est bien plus puissant pendant la guerre que pendant la paix ; qu'alors la nécessité excuse tout, tandis que la paix donne presque toujours le signal des réformes dans l'administration et dans les finances. D'ailleurs la guerre donnoit occasion à Mazarin de maintenir le duc d'Orléans à la tête de l'armée de Flandre, Enghien à la tête de celle d'Allemagne, de flatter ainsi leur orgueil à tous deux, de gagner leur reconnaissance, et en même temps de les éloigner de Paris où leur présence le gênoit.

Les succès les plus faciles étoient réservés au duc d'Orléans. L'armée française s'assembloit à Abbeville, la hollandaise à Berg-op-Zom, et il avoit été convenu avec le prince d'Orange qu'elles agiroient de concert dans la campagne de 1645,

1645.

(1) *Muratori Annali*. T. XV, p. 320. — *Botta Storia d'Italia*. T. V, L. XXIII, p. 298. — Brienne, p. 113. — *Galeazzo Gualdo*. L. VIII, p. 318.

contre la Flandre maritime, où les Espagnols avoient trop peu de monde pour livrer bataille. La plus grande difficulté qui se présenta au duc d'Orléans, lorsqu'il arriva à son armée, fut de traverser les marais et les canaux qui fermoient alors l'entrée de la Flandre. Il força le passage cependant; et le 20 juin il investit Mardyck. Il avoit sous lui les maréchaux de Gassion et de Rantzau, dont le second abandonna cette année la foi protestante pour la catholique. Tous les plus grands seigneurs du royaume étoient accourus pour servir en volontaires à l'armée du duc d'Orléans. On y voyoit les ducs de Guise, d'Elbeuf, de Nemours, de Brissac, d'Épernon, et un nombre infini d'autres genstitrés. Il ne se fit cependant cette année rien de bien digne d'un si grand concours de noblesse. Mardyck capitula le 10 juillet, et ensuite Linck, Bourbourg, Cassel, et enfin Béthune, qui se rendit le 29 août, après quoi le duc d'Orléans retourna à la cour pour jouir de la gloire de ses conquêtes. Les maréchaux de Gassion et de Rantzau continuèrent ensuite la guerre sur cette frontière; ils facilitèrent au prince d'Orange le passage de l'Escaut; ils prirent encore Lens, Orchies, l'Écluse et quelques autres petites places; mais tous les volontaires ayant quitté l'armée avec le duc d'Orléans, ou peu de temps après lui, les Espagnols recouvrèrent la supériorité à la fin de la campagne, et le

général Lamboi reprit aux Français Cassel et Mardyck. (1) 1645.

En Allemagne, la campagne de 1645 commença par un échec, et ce fut le plus grand capitaine de France qui l'éprouva. Le maréchal de Turenne étoit resté chargé de la conduite de l'armée dans la mauvaise saison, tandis qu'Enghien retournoit à la cour : elle étoit alors réduite à environ douze mille hommes, mais elle n'avoit pour lui tenir tête que les Bavaois, commandés, il est vrai, par Mercy, l'un des plus grands capitaines du siècle. D'autre part, les Suédois qui avoient été distraits pendant deux années par une guerre impolitique contre les Danois, étoient rentrés sur les champs de bataille d'Allemagne depuis la paix qu'ils venoient de conclure : leur général Torstenson s'étoit avancé dans la Moravie et la Bohême ; Georges Ragotski, prince de Transylvanie, avoit été appelé par la France à envahir la Hongrie, et Mazarin envoya l'ordre à Turenne de passer le Rhin, comme il le fit vers la fin d'avril, et de pénétrer entre le Necker et le Danube. (2)

(1) Mém. de Montglat. T. L, p. 17. — *Galeazzo Gualdo*. T. III, L. IX, p. 365. — La Hode. L. II, p. 69. — Limiers. L. I, p. 77.

(2) Traités de paix, t. II, entre la Suède et le Danemarck, 8 nov. 1644, p. 869, entre la France et G. Ragotski, 22 avril 1645, p. 461. — *Galeazzo Gualdo*. L. VIII, p. 338.

1645.

Turenne entra en effet dans le Würtemberg, et il y prit plusieurs petites places ; comme Mercy reculoit devant lui, il le fit suivre pendant trois ou quatre jours par le colonel Rose, un des élèves de Weimar, avec un corps de cavalerie. Il ne se sentoit pas assez fort pour l'attaquer dans les montagnes que le général bavarois ne quittoit point ; et il désiroit attendre les renforts qu'on lui annonçoit de France, avant de s'aventurer davantage en pays ennemi ; mais d'après le rapport que lui fit le colonel Rose à son retour, il se crut assuré qu'il ne seroit point troublé s'il distribuoit jusqu'alors ses troupes dans des quartiers de rafraîchissement, dont elles avoient un extrême besoin. Lui-même se fixa à Marienthal, d'où il visitoit avec activité ses postes divers ; ses officiers n'avoient point, il est vrai, la même vigilance ; ils regardoient au contraire leur confiance et leur présomption comme des marques de bravoure. Mercy de son côté avoit deviné le rapport que feroit Rose à son général, et le parti que prendroit celui-ci. Aussi, dès qu'il vit le premier retourner en arrière, il le suivit, et s'avança le 5 mai par les bois, jusqu'à une petite distance de Marienthal. Turenne cependant le vit approcher ; il prit position auprès du village et sur les hauteurs d'Herbsthausen, à une lieue en arrière, et il rappela à lui par un coup de canon,

les régimens les plus éloignés. Il vouloit, avant même leur arrivée, aller attaquer avec neuf mille hommes qu'il pouvoit avoir sous ses ordres, Mercy, comme il déboucheroit du bois, et avant qu'il eût pu faire usage de son artillerie. Ses lieutenans firent beaucoup d'objections à ce projet, et Turenne, sans être persuadé, se rendit à leurs raisons, et attendit dans sa position ses corps détachés, qui ne le rejoignirent jamais; car à l'ouïe de la canonnade, ils se retirèrent sur le Mein. Le combat fut rude et obstiné. Les Bavarois, après avoir traversé la prairie qui les séparoit des Français, attaquèrent ceux-ci la pique basse, mais ils furent repoussés avec vigueur, et déjà l'infanterie française s'élançant à leur poursuite, crioit victoire, lorsqu'elle fut prise en flanc par la cavalerie de Jean de Werth. Elle se retira dans le cimetièrè d'Herbsthausen, et s'y défendit encore quelque temps avec opiniâtreté; enfin les murs furent forcés, le massacre fut terrible; les Français y perdirent deux mille morts, deux mille prisonniers, parmi lesquels on comptoit quatre généraux, Rose, Smitberg, le Passage et le vicomte de Lameth. Turenne qui, avec quatre cents chevaux s'étoit retiré jusqu'aux bords du Mein, perdit toute son artillerie, tous ses bagages, sa vaisselle d'argent et ses équipages. Cette déroute fit sur lui une impression profonde; il ne l'oublia jamais au milieu de toutes ses victoires. Elle n'eut pas

1645. cependant les effets désastreux qu'on pouvoit en attendre. Le général Königsmarck , qui commandoit une armée suédoise dans l'archevêché de Brême , et le général Goëtz , avec les Hessois , vinrent rejoindre Turenne sur le Mein , pour arrêter les progrès de Mercy. (1)

Les renforts qui avoient été promis à Turenne arrivèrent seulement au mois de juillet , avec le maréchal de Gramont et le duc d'Enghien , qui venoit prendre le commandement de l'armée. Il la porta aussitôt en avant , avec l'intention de se rendre maître d'Heilbron ; mais Mercy , qui de son côté avoit reçu des renforts , se douta de son dessein , et comme les Français arrivoient au point où ils avoient résolu de passer le Necker , ils virent l'armée bavaroise avantageusement postée sur la rive opposée entre Neckerhausen et Heilbron. Il fallut changer de projet : Gramont attaqua la petite ville de Wimpfen , sans ouvrir de tranchée , et s'en rendit maître par une vive canonnade. De là , il comptoit marcher sur une place forte qu'il nomme Schubeschal ; mais , dit-il , « quelque diligence qu'on pût faire , « Mercy fut avant nous en un lieu d'où il couvroit « cette place : ce qui m'oblige de dire une chose « tout-à-fait singulière et à l'avantage de ce gé- « néral , c'est que dans tout le cours des deux

(1) Montglat. Mém. T. L. , p. 5-7. — Galeazzo Gualdo. P. III, L. VIII, p. 338-345. — La Hode. L. II, p. 72. — Larrey. T. II, p. 117.

« longues campagnes que le duc d'Enghien, le ma-
« réchal de Gramont et le maréchal de Turenne
« ont faites contre lui, ils n'ont jamais projeté
« quelque chose dans leur conseil de guerre qui
« pût être avantageux aux armes du roi, et par
« conséquent nuisible à celles de l'empereur, que
« Mercy ne l'ait deviné, et prévenu de même
« que s'il eût été en quart avec eux, et qu'ils
« lui eussent fait confiance de leur dessein. (1)

Avec cette habileté rare, les généraux des deux parts cherchoient à se surprendre par des marches et des contre-marches. Les Français prirent Rotemburg, où ils trouvèrent d'abondantes munitions ; ils se dirigèrent sur Finkel-Spiel, mais Mercy leur coupa le passage, fortifié par un marais au travers duquel les deux armées se canonnèrent pendant six heures, sans pouvoir s'approcher de plus près. Enfin Enghien se dirigea sur Nordlingen. Il croyoit que Mercy prendroit position derrière cette ville pour empêcher que les Français ne pussent l'assiéger, lorsque le 3 août, pendant que les généraux dînoient, ils furent avertis que Mercy n'étoit pas à demi-lieue d'eux ; il avoit gagné par une marche rapide une colline dont le centre étoit occupé par un village nommé Allern, et les deux bouts par deux châteaux ruinés. De là il plongeoit sur l'armée française et voyoit tous ses mouvemens. Malgré la force de cette

(1) Mém. du maréchal de Gramont. T. LVI, p. 362.

1645.

position, Enghien résolut d'attaquer Mercy le jour même, pour ne pas lui donner le temps de se fortifier davantage encore.

Le maréchal de Gramont commanda l'aile droite opposée aux Bavares. Des officiers français avoient mal reconnu le terrain entre eux et avoient rapporté que c'étoit un défilé impraticable. Aussi Enghien ayant chargé Marsin et Castelnau d'attaquer le village au centre de la position ennemie, quand il les vit repoussés avec une grande perte, commença à tirer sans cesse des troupes de son aile droite pour soutenir son infanterie qui étoit fort maltraitée, et qui plioit de moment en moment. Comme Gramont avoit couru à lui pour se plaindre qu'on l'affoiblissoit trop, il fut étourdi d'un coup de mousquet dans son casque, qui lui fit perdre connoissance. En revenant à lui il vit l'aile gauche des Bavares qui venait le charger en traversant en bataille le défilé qu'on avoit jugé impraticable. Cette attaque inattendue causa tant de terreur à la cavalerie française qu'elle s'enfuit jusqu'à deux lieues de là sans tirer le pistolet. Gramont, qui fit résistance avec deux régimens, fut accablé par le nombre, renversé et fait prisonnier, après que ses quatre aides de camp, trois pages, et presque toute sa compagnie de gardes se fut fait tuer pour sa défense. En même temps le baron de Marsin et le marquis de Castelnau avoient été grièvement blessés à l'attaque

du village, et les corps qu'ils commandoient paroissoient en complète déroute. Mais les Français ne savoient pas que dans ce même village leur artillerie tirant de bas en haut faisoit un carnage épouvantable, et que Mercy venoit d'y être tué. Jean de Werth avoit pris sa place : toutefois il lui fallut quelque temps pour réparer le désordre qu'avoit causé la mort de ce grand général, en sorte qu'il ne profita pas du trouble où étoit jetée l'infanterie française. Le duc d'Enghien avoit passé à l'aile gauche, formée en partie des troupes hessoises, que commandoit le général Goëtz, sous les ordres du maréchal de Turenne. Cette aile s'ébranla un peu plus tard que les autres, mais ses belles charges de cavalerie contre le général Gleen qui commandoit les Autrichiens, déterminèrent enfin la victoire ; ces charges furent renouvelées avec tant d'impétuosité et de précision, qu'elles mirent les Autrichiens en fuite, et que le général Gleen fut fait prisonnier. (1)

La bataille avoit duré jusqu'à la nuit ; la perte étoit à peu près égale des deux parts et elle étoit immense ; les Français avoient eu près de quatre mille hommes tués, presque tous les officiers

(1) Mém. de Gramont. T. LVI, p. 361-371. — Montglat. T. L, p. 8. — *Galeazzo Gualdo*. P. III, L. IX, p. 357-363. — La Hode, L. II, p. 73. — Limiers. L. I, p. 78. — Larrey. T. I, p. 121.

1645. généraux blessés : leurs canons à l'aile droite demeurèrent au pouvoir de l'ennemi qui, ne pouvant les emmener, se contenta de briser les affûts ; leur aile gauche au contraire s'empara des canons ennemis et les conserva ; une heure après qu'il fut nuit, Jean de Werth effectua sa retraite sur Donawerth sans être molesté. Quand la nouvelle de cette bataille arriva à Paris, le premier sentiment, dit madame de Motteville, « avoit été la joie, puis après la crainte l'avoit « suivie, et chacun en particulier sembloit déjà « regretter son parent ou son ami mort.... La « reine avoit dans les yeux toutes les marques « d'une grande joie. Les victoires sont les délices « des souverains, d'autant plus qu'ils en goûtent « les plaisirs sans partager fortement l'infortune « des particuliers.... Le cardinal Mazarin vint « aussitôt trouver la reine pour lui apprendre « les particularités de cette grande défaite. « Comme elle le vit, elle alla au-devant de lui « d'un visage riant et satisfait. Il la reçut en lui « disant d'un ton grave : Madame, tant de gens « sont morts qu'il ne faut quasi pas que Votre « Majesté se réjouisse de cette victoire. (1)

La première bataille de Nordlingen livrée onze ans auparavant entre les Impériaux et les Suédois, avoit abattu le parti protestant en Allemagne ; la seconde n'eut presque aucun

(1) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 137.

résultat. Le duc d'Enghien tomba malade et fut obligé de rentrer en France. Turenne ne reçut point de renforts; Gallas au contraire amena sept mille chevaux à l'armée de l'Empire dont il vint prendre le commandement. Turenne fut donc réduit à reculer devant lui; il repassa le Necker, et ramena le 10 novembre son armée à Philipsbourg. Là il entra en négociations avec le habitans de Trèves, et il les engagea à lui ouvrir leurs portes le 19 novembre. L'empereur, dès le commencement d'avril, avoit remis en liberté l'archevêque, électeur de cette ville. Les Français l'installèrent dans sa capitale, et se glorifièrent d'avoir enfin fait rendre justice à l'allié au nom duquel ils avoient commencé la guerre. (1)

Le comte d'Harcourt étoit parti de Paris pour la Catalogne dès la fin de février; il entra en Roussillon par le Pertuis avec sept mille fantassins et trois mille chevaux, car Mazarin lui avoit été libéral d'hommes et d'argent, pour réparer les revers de la précédente campagne. Don André Cantelmo, au contraire, qui commandoit l'armée espagnole, et à qui les ministres du roi avoient assuré qu'en son absence son armée avoit été pourvue de tout ce qui étoit nécessaire, trouva à son arrivée qu'aucun préparatif n'avoit été fait, et que tous les deniers publics avoient

(1) Montglat. T. I, p. 11. — Gramont. T. LVI, p. 383. — La Hode. L. II, p. 75.

1645.

été détournés au profit de ceux qui en avoient la disposition. Harcourt fut reçu à Barcelonne avec de grandes démonstrations de joie ; le bruit de ses victoires en Italie l'y avoit précédé , et de nouveaux succès l'y attendoient. Pendant qu'il s'avançoit vers les frontières de l'Aragon , du Plessis-Praslin , qui servoit sous lui , entreprit le 2 avril le siège de Rosas : c'étoit la seule place qui fût demeurée aux Espagnols entre le Roussillon et la Catalogne. Don Diego Cavaliero y commandoit une garnison de trois mille hommes ; il interrompit les travaux des assiégeans par de fréquentes et vigoureuses sorties : un de ces orages tels qu'on en avoit éprouvé dans toutes les guerres du Roussillon , vint aussi balayer le camp français et forcer les troupes à s'enfuir devant les torrens débordés ; mais avec le retour du soleil les soldats revinrent partout à leurs postes , et Rosas fut contraint à capituler le 31 mai (1). De son côté , Harcourt marcha contre Cantelmo qui s'étoit fortifié dans les montagnes entre l'Aragon et la Catalogne. La Sègre , rivière profondément encaissée , le couvroit. De hardis nageurs la traversèrent en tirant après eux une corde , à l'aide de laquelle les Français établirent un pont de corde d'un es-

(1) Montglat. T. I., p. 19. — Du Plessis. T. LVII, p. 209-227. — Relation du siège de Rosas par Choupes. T. LVII, p. 442. — *G. Gualdo*. L. VIII, p. 323.

carpement à l'autre. Des fantassins le passèrent l'un après l'autre malgré sa redoutable élasticité. Quand les Espagnols les virent au-dessus d'eux, ils délogèrent : Harcourt les attaqua ensuite à Llorenz le 23 juin, leur tua un millier d'hommes, et leur fit deux mille prisonniers. Il conserva ses avantages sur don Philippe de Sylva qui remplaça Cantelmo ; il lui reprit Balaguer le 20 octobre, et à son retour à Barcelonne, il y fut reçu comme en triomphe. (1)

Quant au Piémont, Mazarin désiroit en retirer les armées françaises, et abandonner entièrement le soin de cette guerre au prince Thomas de Savoie : néanmoins, vers le milieu de l'été, il y renvoya du Plessis-Praslin, qu'il venoit de nommer maréchal après la prise de Rosas ; et il le chargea de commander les Français qui ne s'y trouvoient plus qu'au nombre de quelques milliers. Le marquis de Vellada, gouverneur de Lombardie, n'essaya point de profiter de leur foiblesse, parce que les soldats espagnols trouvoient mieux leur compte à piller les provinces amies et sujettes que les étrangers n'avoient point saccagées, qu'à faire la guerre dans un pays aussi ruiné que le Piémont, où il n'y avoit plus rien à prendre (2).

(1) Montglat, p. 25 — *Galeazzo Gualdo*. L. VIII, p. 325.
— La Hode. L. II, p. 77.

(2) *Galeazzo Gualdo*. P. III, L. IX, p. 386.

Quand les hommes revêtus d'autorité se déterminent par de tels motifs, il ne faut plus s'étonner de la ruine rapide des monarchies. La campagne de Piémont ne fut remplie que par quelques combats sans importance du prince Thomas, qui s'empara, le 15 septembre, de Vigevano. (1)

A tout prendre la guerre, depuis le commencement de la régence, avoit été soutenue avec avantage; la cour célébroit, par des réjouissances qui se succédoient rapidement, les victoires de ses généraux et la prise des villes ennemies. Elle se taisoit prudemment sur les revers; on ne parloit que de la gloire de la France, de la gloire de la régente et de son fils. Chaque année des médailles étoient frappées pour immortaliser les conquêtes d'un roi qui n'étoit pas sorti de l'enfance. Cependant ces victoires ne sembloient point rapprocher la guerre de son terme; quelle que fût la désolation des provinces ennemies, elles ne refusoient à l'empereur et au roi d'Espagne ni leurs soldats, ni leurs impôts, et d'habiles généraux conduisoient toujours leurs armées. L'impatience de terminer cette guerre sans motifs et sans espérance, commençoit enfin à se manifester dans la bourgeoisie, quoique la reine et la noblesse ne s'en aperçussent pas. La bourgeoisie se rassembloit

(1) Montglat. T. IV, p. 25. — *Muratori*. T. XV, p. 324.

dans ses parloirs; elle se plaignoit des impôts qui devenoient toujours plus oppressifs; elle voyoit la ruine croissante du commerce et de l'industrie; elle accueilloit, elle faisoit circuler toutes les médisances contre la cour et les grands personnages du royaume; elle lisoit avidement les pamphlets, et elle encourageoit, par son approbation, les jeunes conseillers aux enquêtes, qui se disoient ses chefs et ses défenseurs. 1645.

La bourgeoisie n'avoit point su mauvais gré au parlement de son égoïsme, lorsqu'il s'étoit dérobé à l'emprunt forcé; elle étoit jalouse de la richesse des financiers, elle voyoit avec plaisir une vexation dirigée contre eux; elle ne sentoit pas non plus de sympathie pour les marchands opulens dont on avoit fait une classe à part pour les taxer arbitrairement, et elle applaudissoit à l'exemption qui lui avoit été accordée à elle-même comme à un acte de patriotisme. La reconnoissance devint plus vive lorsque le parlement essaya de la délivrer de la taxe qui lui paroissoit le plus oppressive. Au mois de mars 1645, l'affaire du toisé des maisons avoit été renouvelée. Des contraintes furent délivrées et signifiées à quelques propriétaires, lesquels présentèrent requête à la cour du parlement pour être reçus opposans, et déchargés des taxes à eux signifiées. La reine,

1645. à cette nouvelle, manda plusieurs magistrats de la grand'chambre et du parquet, pour leur demander de ne point prendre connoissance de cette affaire, et de renvoyer au conseil d'État les oppositions qui étoient formées, puisqu'aussi bien elle s'étoit tellement relâchée de son droit qu'elle se contentoit, pour toute la taxe, d'un million de livres seulement. Le premier président répondit qu'il feroit entendre à la compagnie l'intention de Sa Majesté. (1)

La réponse du premier président, lorsqu'elle fut connue, fit craindre qu'il ne défendît pas les droits de la justice et l'indépendance du parlement. Les conseillers aux enquêtes revinrent en masse occuper leurs places à la grand'chambre, et demander l'assemblée de toutes les chambres. Il y eut des paroles assez vives adressées au premier président, par les présidens Gayant et Barillon, lui rappelant qu'aucune levée de deniers n'étoit permise sans lettres patentes vérifiées au parlement, et que ce droit ne seroit pas moins enfreint, quand même la reine auroit accordé une surséance à la levée de la taxe du toisé. Le reste de la matinée se passa dans le silence, le premier président ne voulant rien mettre en délibération, et les plus ardens conseillers aux enquêtes ayant eux-mêmes trop de

(1) Mém. d'Omer Talon. T. LX, p. 594.

respect pour les formes, pour prendre les premiers la parole. (1) 1645.

Quatre jours de suite les conseillers des enquêtes et des requêtes revinrent ainsi occuper leurs places à la grand'chambre, toujours arrêtés par la fermeté du premier président. Voyant enfin que dans ce silence perpétuel ils n'avançoient rien, ils se réunirent le 24 mars 1645, l'après-dînée, dans la chambre de Saint-Louis, au nombre de quatre-vingt-quatorze. Ils nommèrent un président, et après une délibération de deux heures et demie, ils convinrent de se rendre le lundi suivant à la grand'chambre, de sommer par trois fois le premier président d'ouvrir la délibération sur les moyens de réformer l'État, que les déprédations des financiers et le mauvais ménage de l'administration mettoient en péril ; « qu'à son refus ils s'adresseroient à M. le président qui seroit le premier assis sur le banc, et de rang en rang à MM. de la grand'chambre, et si tous refusoient de mettre l'affaire en délibération, qu'ils s'adresseroient au plus ancien des enquêtes, qui le feroit. » (2)

Cette résolution ne fut pas exécutée, il est vrai, la reine ayant mandé par une lettre de

(1) Omer Talon, p. 599.

(2) Omer Talon, p. 400. — Sainte-Aulaire, Histoire de la Fronde. T. I. c. 5, p. 152. — La Hode. L. II, p. 81.

1645.

cachet l'ordre à tous les présidens de se rendre auprès d'elle. Cependant la grand'chambre s'étoit remplie de tous les pauvres gens des faubourgs qui demandoient justice, et dont plusieurs se mettoient à genoux. La députation s'étant rendue au Palais-Royal, le chancelier lui adressa, dit Talon, un discours « long, « éloquent, injurieux, aigre, offensif contre « MM. des enquêtes jusqu'au dernier point de « l'outrage. » La reine l'interrompit à plus d'une reprise, pour y ajouter des menaces ; le duc d'Orléans parla ensuite avec plus de douceur, mais en protestant qu'il travailleroit pour conserver l'autorité du roi ; M. le prince dit qu'il étoit le plus vieux, et que l'expérience lui avoit appris qu'il étoit dangereux de souffrir que l'autorité fût amoindrie : la reine ajouta qu'elle sauroit bien faire obéir au roi, et châtier ceux qui manqueroient à leur devoir. Le président Gayant ayant voulu prendre la parole, la reine lui ferma la bouche, et lui dit : « Taisez-vous, je ne vous veux pas entendre. » (1)

Toutes ces menaces n'étoient que le prélude d'un coup d'État. Gayant reçut dans la nuit l'ordre de se rendre à Montargis, Queslin à Issoudun, le Comte à Château-Gontier, et quatre archers allèrent saisir le président Barillon pour le mener à Pignerol. Gayant et Barillon

(1) Omer-Talon, p. 405.

étoient particulièrement connus de la reine , à laquelle ils avoient montré le plus grand dévouement au temps de ses malheurs. 1641

L'expérience ne tarda pas à prouver que Mazarin avoit bien jugé son siècle , lorsqu'il avoit voulu remplacer la rigueur et le despotisme de Richelieu par les égards et la flatterie. Ceux qui venoient d'être frappés se roidirent contre l'oppression. Tous les parlementaires qui jusqu'alors avoient paru divisés , se réunirent pour défendre leurs collègues. Les gens du roi firent des remontrances ; le premier président convoqua l'assemblée des chambres , et la compagnie en corps , marchant à pied dans les rues , se rendit au Palais-Royal pour demander la délivrance et le retour des quatre magistrats (1). Matthieu Molé avoit alors soixante et un ans ; il unissoit le plus profond respect pour le pouvoir royal , la détermination la plus prononcée d'empêcher toute rébellion ou toute résistance , avec la dignité et la fermeté d'un magistrat. Il parla à la reine contre les emprisonnemens arbitraires , contre les ordres secrets qui déroboient les prévenus à leurs juges , en invoquant des principes de légalité et de liberté qu'elle étoit bien loin d'admettre. Le chancelier Séguier lui opposoit toutes les maximes du despotisme , car ces mêmes magistrats qui conservoient les

(1) Omer Talon , p. 408-409. — Mad. de Motteville , p. 79.

1645.

droits du public , lorsqu'ils siégeoient en parlement , ne songeoient plus qu'aux prérogatives royales , dès qu'ils étoient revêtus de la simarre. La reine reprochoit au parlement de ne se souvenir de ses maximes de liberté que lorsqu'il s'agissoit des membres de son corps , et de les laisser dormir lors de l'arrestation des plus grands personages du royaume. La dispute s'aigrit tous les jours davantage ; le cours de la justice demeura pendant trois mois suspendu ; les conseillers des enquêtes et des requêtes n'entroient plus dans leurs chambres ; toutes les journées se passoient dans la grand'chambre à discuter des remontrances. Sur ces entrefaites , les présidens Barillon et Gayant moururent , et un bruit sourd se répandit qu'ils avoient été empoisonnés , parce que le ministère ne savoit plus comment répondre aux instances qu'on ne cessoit de lui adresser pour obtenir leur liberté. Une terreur assez grande suspendit pour un peu de temps la résistance ; la reine profita de la stupeur publique , et conduisit son fils au parlement , le jeudi 7 septembre 1645 , pour y tenir un lit de justice , où elle fit enregistrer sous ses yeux , par son autorité absolue , dix-neuf édits fiscaux qui devoient pourvoir aux besoins toujours croissans du trésor. Les soupçons d'empoisonnement n'avoient peut-être aucun fondement , mais le lit de justice d'un roi de sept ans contre lequel le

parlement avoit protesté l'année précédente , 1645.
étoit une violation patente des libertés nationales ; jamais la fiction du bon plaisir , de la toute science et de la toute-puissance royale , opposée aux droits d'examen des conseillers légitimes de la couronne , n'avoit paru si grossière , et n'avoit plus révolté les esprits. (1)

(1) Omer Talon , p. 446-450. — Sainte-Aulaire , chap. 5 , p. 151-159. — Madame de Motteville , p. 140. — La Hode. L. II , p. 83-88. — L. IV , p. 150. — Limiers. L. I , p. 81.

 CHAPITRE XXII.

La guerre se ralentit. — Harcourt puis Enghien, devenu prince de Condé, sont repoussés deux années de suite devant Lérida. — Révoltes de Sicile et de Naples contre Philippe IV. — Victoire de Condé à Lens. — Paix de Munster. — 1645-1648.

1645. LA France se trouvoit à cette époque dans une situation fort grave. Elle venoit de terminer sa onzième campagne dans une guerre que le cardinal de Richelieu lui avoit fait entreprendre avec un but de liberté publique et d'équilibre européen ; mais cette guerre, la plus longue et la plus acharnée que la chrétienté eût encore vue, avoit en avançant bien changé de caractère ; il auroit été désormais difficile de dire pourquoi l'on combattoit, il l'auroit été davantage encore de dire de quel espoir on se flattoit ; car tous ces trésors dissipés, tout ce sang versé avoient à peine changé les frontières de quelqu'une des grandes puissances, et aucune partie belligérante ne pouvoit croire à des conquêtes qui compensassent ses sacrifices. Cependant les alliés de la France commençoient à s'apercevoir que c'étoit son ministre qui, pour des intérêts

tout personnels , faisoit échouer toutes les négociations tendantes à la paix. Les Hollandais avoient déjà acquis la certitude que l'Espagne désiroit leur amitié. Les Suédois, depuis la mort de leur grand monarque, n'agissoient plus qu'en aventuriers ; ils ne cherchoient les combats que pour le butin. Les subsides de la France et le pillage de l'Allemagne séduisoient leurs soldats et en faisoient sortir de nouveaux essaims de l'âpre Scandinavie ; toutefois, au lieu d'affection, ils ne ressentoient pour les Français que de la jalousie. Les alliés qui restoient à la France en Allemagne étoient, au fond du cœur, plus aliénés encore, car ils étoient aussi plus complètement sacrifiés. Les médiateurs, le pape et le sénat de Venise, commençoient à s'indigner de la mauvaise foi avec laquelle on déjouoit tous leurs efforts pour rétablir la concorde.

Tandis que la France couroit à l'extérieur le risque de se voir abandonnée par tout le monde, à l'intérieur l'inquiétude alloit croissant, encore que personne ne parût se rendre raison ou de la politique du gouvernement, ou des difficultés qu'il faisoit naître dans les négociations. Le silence des auteurs de mémoires contemporains sur ce sujet a même quelque chose de très caractéristique ; ils semblent tous accepter la guerre comme une nécessité, sans se demander jamais

1645. quel étoit l'intérêt de la France ou quelle justice il pouvoit y avoir dans ses prétentions. Mais la misère et la faim commençoient à soulever les populations; le contrôleur général d'Emery, l'homme le plus subtil dans ses inventions de finance, le plus acharné à enlever au contribuable jusqu'à son dernier sou, le plus incapable de pitié pour le pauvre, ne savoit plus où trouver une nouvelle matière imposable; il avoit hypothéqué aux emprunts la plus grande partie du revenu public. Les parlemens, d'autre part, sans chercher à connoître ou les besoins du trésor, ou les règles d'une bonne administration des finances, essayoient toujours de repousser toute nouvelle charge qu'on vouloit mettre sur le peuple; ils se conformoient ainsi à l'impatience des contribuables: parfois aussi ils cédoient aux suggestions et à l'adresse de quelques intrigans qui se proposoient seulement d'acquérir un nom et du crédit en excitant des troubles.

Mais tandis que cet ensemble de circonstances auroit dû inspirer à la cour et au ministère les réflexions les plus sérieuses, la reine sembloit ne rien voir au delà des petites intrigues des courtisans ou de leurs petites vanités. Enivrée de l'orgueil espagnol, elle regardoit toute résistance à ses volontés comme une offense mortelle; elle se confioit dans sa puissance absolue de reine, comme si c'étoit une force surhumaine

et irrésistible; elle ne doutoit jamais de sa victoire et ne connoissoit pas la crainte : mais en même temps, foible et paresseuse, c'étoit la volonté de Mazarin qu'elle faisoit régner et non pas la sienne. Elle s'irritoit pour lui; elle adoptoit ses préférences et ses inimitiés, et dans son intimité même, elle changeoit sa maison et disgracioit ses femmes d'après les suggestions du ministre et sur les propos plus intimes qui lui étoient rapportés (1). Elle se livroit à l'effusion de sa joie à la nouvelle des victoires souvent peu réelles qu'on lui annonçoit; quelquefois elle s'abandonnoit à l'emportement et à la colère contre les parlemens ou les princes qui s'opposaient à ce qu'on lui avoit fait résoudre. D'ailleurs rien ne troublait ni ses dévotions, ni son sommeil, ni son appétit; et lorsque l'hiver ramenoit à la cour les capitaines des armées, elle se livroit au plaisir, comme s'il ne restoit aucun nuage sur son horizon.

Pendant l'hiver de 1645 à 1646 la cour fut rendue plus animée par quelques brillans mariages : celui de Louise-Marie de Gonzague avec Wladislas, roi de Pologne, qui fut célébré à Paris le 6 novembre, à la chapelle du Palais-Royal, fut l'occasion de fêtes brillantes. C'étoit la même princesse dont le duc d'Orléans s'étoit dit amoureux, et que Marie de Médicis

(1) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 164, *et passim*.

1645. avoit persécutée à cette occasion. Plus tard l'amour de Cinq-Mars pour elle avoit fait assez de bruit : elle étoit belle encore, mais elle n'étoit plus jeune ; elle étoit pauvre, elle ne se soucioit point d'aller à la cour du duc, son neveu, qui régnoit à Mantoue, et, éblouie par le bonheur de porter ce qu'on nommoit alors une couronne fermée (la couronne royale), elle accepta avec joie la main d'un époux vieux, grossier, inquiet, rebutant, qui, retenu sur sa chaise par la goutte et par l'embonpoint, pouvoit à peine s'en soulever (1). A la cour de France elle triompha en se voyant placée au-dessus du duc d'Orléans qui l'avoit abandonnée ; la reine elle-même lui céda le pas. Le cortége du palatin de Posen et de l'évêque de Warmie qui venoient la chercher, étonna Paris par sa magnificence orientale et un peu sauvage ; mais de dures mortifications l'attendoient en Pologne. « Le roi, dit madame « de Motteville, ne la trouva pas si belle que « ses portraits et ne témoigna pas estimer sa « personne ; il la reçut à l'église dans une chaise « dont il ne se leva point, et n'en fit pas même « le semblant. Quand elle fut auprès de lui, elle « se mit à genoux devant lui et lui baisa la « main. Ce prince reçut son salut sans nulle marque de douceur et de bénignité ; il la regarda

(1) Dans l'art de vérifier les dates, il est nommé Uladislas VII, et on ne lui donne que cinquante ans. T. VIII, p. 125.

« gravement et se laissa baiser la main sans lui
« rien dire. En même temps, il se tourna vers
« Brégi, ambassadeur auprès de lui, et lui dit
« tout haut : « Est-ce là cette grande beauté dont
« vous m'aviez tant dit de merveilles ? » La ma-
réchale de Guébriant, qui avoit été nommée
ambassadrice extraordinaire pour l'accompa-
gner, eut peine à obtenir pour elle les égards
convenables. Cette union fut de courte durée ;
Wladislas mourut le 19 mai 1648. Son frère lui
succéda et épousa sa veuve. (1)

Deux mariages étonnèrent encore la cour, celui de mademoiselle de Montmorency-Bouteville, qui se fit enlever par le comte de Châtillon, arrière-petit-fils du grand Coligni, et celui de mademoiselle de Rohan, fille du duc qui s'étoit rendu si redoutable à la tête des huguenots, avec le comte de Chabot, issu de l'amiral favori de François I^{er}. On paroissoit croire que la dernière avoit fait une mésalliance ; les Rohan descendoient par les femmes de la maison royale de Navarre, et l'orgueil du trône avoit, dans le cours de peu d'années, changé l'opinion publique ; les rois n'étoient plus les premiers des gentilshommes ; on les regardoit, avec tous ceux qui leur tenoient par le sang, comme formant une classe à part qui ne pouvoit, sans dégrada-

(1) Madame de Motteville, p. 148-164. — La Hode, Histoire de Louis XIV. L. III, p. 140.

1645. tion , s'unir même à la plus haute noblesse. Les mariages des princes sembloient être un des premiers intérêts de l'État ; celui de Mademoiselle , fille aînée du duc d'Orléans et héritière des grands biens de Montpensier, étoit un objet de négociations continuelles, et elle-même, prétendant tour à tour au roi d'Espagne, à l'empereur, au roi d'Angleterre, ne voyoit, dans les grands évènements de la guerre de trente ans, que les chances diverses de son établissement. (1)

La dévotion si scrupuleuse de la reine n'influoit presque en aucune occasion sur sa politique : elle ne l'empêcha point entr'autres de se jeter tête baissée dans une querelle privée du cardinal Mazarin avec la cour de Rome. Mazarin avoit vu de fort mauvais œil la nomination au pontificat du cardinal Pamfili, Innocent X ; il avoit été indigné contre le cardinal Antoine Barberini qui ne lui avoit pas donné l'exclusion selon sa promesse ; cependant il avoit ensuite recherché l'amitié du nouveau pontife, il en demandoit seulement pour gage que celui-ci accordât la pourpre à son frère Michel Mazarin, alors moine dominicain, et qu'il avoit fait archevêque d'Aix. Il proposoit même un échange de faveurs ecclésiastiques, et il avoit envoyé au cardinal Pamfili, neveu du pape, le brevet de la riche

(1) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 143. — Mademoiselle de Montpensier. T. XI, p. 451.

abbaye de Corbie. Le brevet fut accepté, mais Innocent X annonça alors qu'il existoit une constitution apostolique d'après laquelle deux frères ne pouvoient siéger en même temps dans le sacré collège. Des exceptions fréquentes y avoient été faites pour les familles des princes, pour les neveux des papes, et tout récemment encore pour le frère du cardinal de Richelieu; aussi le vrai motif d'Innocent X étoit de plaire au gouvernement espagnol, ou de donner une mortification au ministère français. (1)

Mazarin étoit désireux de vengeance, et pour se la procurer il s'unit à ces mêmes Barberini, neveux d'Urbain VIII, dont il avoit eu à se plaindre. Le scandale du népotisme, à la cour de Rome, avoit été poussé sous le pontificat de leur oncle plus loin qu'on ne l'eût encore vu. Excitant les passions d'un vieillard et abusant de sa foiblesse, ils l'avoient entraîné dans une guerre absurde et dangereuse pour voiler leurs malversations : ils avoient fait dépenser à la chambre apostolique quarante millions d'écus d'or pendant son pontificat ; ils lui avoient fait contracter pour huit millions d'écus de dettes, mais au milieu de ces prodigalités ils avoient élevé leur fortune à quatre cent mille écus de rente. Le peuple romain épuisé, accablé d'im-

(1) Fontenay-Mareuil, Mémoire sur l'élection d'Innocent X, p. 517.

1645. pôts, se désoloit de voir tous leurs produits passer aux créanciers de l'Etat, tandis que le trésor demeuroid vide ; il demandoit avec instance qu'on fît rendre gorge à ces sangsues publiques ; il accusoit surtout le cardinal Antoine Barberini, à qui l'on reprochoit encore d'autres crimes que ceux que la cupidité lui avoit fait commettre. Ce cardinal, troublé par l'arrestation de deux de ses domestiques, se déroba de Rome le 27 septembre 1645, et il arriva en France sur un vaisseau génois. Il y fut reçu comme s'il n'avoit commis aucune offense (1). Ses deux frères, le cardinal François, qu'on estimoit plus homme de bien, et don Taddéo, que leur oncle avoit fait préfet de Rome, y arrivèrent également au mois de janvier 1646. Mazarin alla au-devant d'eux jusqu'à Charenton, et les reçut dans son propre palais.

1646. Le pape, qui en vouloit aux biens des Barberini plus encore qu'à leurs personnes, distribua leurs charges à divers cardinaux, commit l'avocat fiscal pour revoir les comptes de leur administration, et les somma de comparoître sous six mois pour se soumettre à justice, sous peine de payer pour chaque jour de retard une amende si considérable, qu'elle auroit bientôt épuisé leur patrimoine. Avec l'autorisation de Mazarin, les Barberini déclarèrent alors qu'ils

(1) Fontenay-Marcueil, p. 519. — *Muratori* T. XV, p. 326

étoient Français et firent arborer les armes de France sur la porte de leurs hôtels. Innocent X s'indigna de cette prétention ; il déclara qu'il ne souffriroit jamais qu'un souverain étranger s'interposât entre ses sujets et lui, et il fulmina une nouvelle bulle, non pas contre eux seulement, mais contre tous les cardinaux qui s'absenteroient de Rome sans la permission du pape : il les déclara déchus du droit d'assister au conclave, et il ajouta que celui-ci même n'auroit pas la faculté de les rétablir. Mazarin sentit que l'arme dont ses collègues étoient frappés le menaçoit lui-même, qu'il pourroit à son tour être rappelé à Rome, et enlevé ainsi à l'administration du royaume par un caprice du pape. Il consulta plusieurs membres du clergé, du parlement et de la Sorbonne, et il trouva en eux une audace, pour le défendre contre la cour de Rome, qu'il n'avoit pas lui-même. La rivalité entre les deux professions lettrées de la justice et de l'Église subsistoit toujours. Quoique le parlement n'eût aucune affection pour Mazarin, aucun désir de lui rendre service, il saisit avec empressement une occasion de résister à l'autorité pontificale ; Omer Talon, avocat général, lui déféra cette bulle, par un appel comme d'abus. Il la dénonça comme vicieuse dans la forme, puisqu'elle émanoit du pape seul, et non du pape avec le conseil des cardinaux, puisque de plus elle dé-

1646. rogeoit aux canons et aux décrets des conciles , tandis que l'Église gallicane ne reconnoissoit point au pape ce droit de dérogation. L'avocat général regardoit cette bulle comme également abusive quant au fond , puisqu'elle enlevoit aux souverains étrangers leur droit reconnu sur leurs sujets , et que sa conséquence inévitable seroit d'engager tous les États à exclure les cardinaux de toutes les fonctions publiques. Le parlement admit l'appel d'abus comme légitime ; et le ministre résolut de porter dans la prochaine campagne de telles forces en Italie, qu'Innocent X commençât à trembler d'une brouillerie avec la France. (1)

Mazarin, en effet, c'étoit la France ; il régnoit sans partage ; la reine s'indignoit de toute opposition aux volontés de son ministre comme si on lui avoit rompu en visière à elle-même. Il n'y avoit besoin avec elle d'aucun des ménagemens que Richelieu devoit observer avec Louis XIII , car elle n'étoit point comme ce roi , jalouse de son ministre , son orgueil ne se soulevoit point à l'idée d'être gouvernée. Au contraire , elle ajoutoit sans cesse à son autorité. Louis XIV ayant accompli sa septième année , elle l'ôta des mains des femmes , et le confia à

(1) Mém. d'Omer Talon. T. LX, p. 468. — La Hode, Hist. de Louis XIV. L. III, p. 146. — Omer Talon, seconde partie. T. LXI, p. 1-20.

Mazarin qu'elle créa par lettres patentes ,
surintendant de l'éducation du roi. Mazarin
n'avoit aucune intention d'exercer lui-même ces
fonctions, il vouloit seulement tenir dans sa dé-
pendance tous ceux qui approcheroient du jeune
monarque. Il choisit donc pour gouverneur le
marquis de Villeroy, petit-fils du ministre de
Henri IV; c'étoit un homme qui avoit fait la
guerre sans commander jamais en chef; cepen-
dant, cette année, il fut fait maréchal de France;
son fils élevé dès lors avec Louis XIV, dut à
cette circonstance sa faveur future. Villeroy
étoit aimé à la cour, il avoit de l'esprit, mais
peu de force de caractère, et Mazarin faisoit de
lui ce qu'il vouloit; sous lui Hardouin de Péré-
fixe, abbé de Beaumont, fut choisi pour être
précepteur; alors on disoit qu'il s'étoit peu ap-
pliqué aux lettres, que ses connoissances étoient
fort limitées, et qu'à lui surtout demeurait la faute
de l'ignorance où le roi fut élevé; plus tard,
lorsqu'il fut fait archevêque de Paris, lorsqu'il
eut publié son histoire de Henri-le-Grand, il
trouva à son tour des panégyristes. (1)

Les négociations pour la paix continuoient tou-
jours, mais les prétentions réciproques étoient
si opposées qu'il ne sembloit pas qu'on en pût
venir jamais à s'entendre. La tyrannie d'Olive-

(1) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 168. — Mont-
glat. T. I, p. 30. — La Hode. L. IV, p. 148.

1636.

rès avoit forcé successivement de nombreux États à se détacher de l'Espagne. La France réclamoit pour les provinces-unies des Pays-Bas la plus absolue indépendance ; elle protégeoit également le Portugal, mais elle avoit consenti que les ambassadeurs de ce royaume affranchi ne parussent point à Munster, sous condition cependant que même après la paix elle pourroit continuer à seconder les efforts des Portugais pour affermir leur indépendance ; elle avoit enfin embrassé aussi la défense de la Catalogne ; elle avoit réuni cette province à la monarchie française par un lien qu'elle avoit déclaré indissoluble, et elle avoit garanti toutes ses libertés. Il est vrai qu'en traitant avec l'Espagne elle ne tenoit aucun compte de ces engageinens ; elle offroit de rendre la Catalogne à Philippe IV en échange contre les Pays-Bas espagnols. La cour de Madrid sentoit bien le danger de laisser à un ennemi cet avant-poste au delà des Pyrénées, mais elle ne pouvoit se résigner à la perte des belles et riches provinces des Pays-Bas ; elle ne voyoit d'ailleurs dans l'occupation de la Catalogne que l'œuvre de la violence ou de la fraude, et elle n'admettoit point le droit de la France ou de la garder ou de l'échanger. Tout à coup les plénipotentiaires espagnols annoncèrent aux Français, le 24 février, qu'ils avoient ordre de leur cour de s'en rapporter sur toutes les ques-

tions en suspens, à la médiation et à l'arbitrage de la reine régente, qui, sœur du roi d'Espagne et mère du roi de France, ne pouvoit désirer l'humiliation de l'un ou de l'autre pays. Peut-être le sentiment de la détresse où étoit réduite leur monarchie leur arracha-t-elle cette proposition; peut-être aussi vouloient-ils seulement compromettre la France en exposant au grand jour ses secrets desseins. En effet, les Catalans auroient été soulevés d'indignation en apprenant qu'il étoit question de les vendre, et les Hollandais auroient vu avec une vive inquiétude que la France songeoit à acquérir ces riches provinces des Pays-Bas, auxquelles si récemment ils avoient été unis. Mazarin, qui d'ailleurs ne vouloit point encore de paix, ne vit qu'un piège dans cette proposition; il déclara ne vouloir traiter qu'à Munster, et de concert avec tous ses alliés; il fit écrire par la reine une lettre pour renvoyer à son frère la proposition qu'avoit faite celui-ci : « Elle avoit, disoit-elle, tant de « confiance dans l'équité et la vertu du roi d'Es- « pagne, qu'elle le conjuroit de faire lui-même « l'ouverture des moyens qu'il croyoit propres « à procurer la paix. » (1)

Dans ses négociations avec l'empereur et l'Empire, la France prétendoit toujours ne s'être

(1) Limiers, Hist. de Louis XIV. L. I, p. 94-97. — La Hode. L. IV, p. 154. — Flassan, Hist. de la diplom. L. VI, p. 110

armée que pour les libertés du dernier ; toutefois elle s'occupoit beaucoup moins de les rétablir que des indemnités qu'elle réclamoit pour son intervention. Elle prétendoit se faire confirmer la cession des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et y joindre les divers États que l'Autriche possédoit en Alsace. De cette manière, la Lorraine et la Franche-Comté se seroient trouvées encloses par des possessions françaises. Mazarin n'avoit point voulu consentir à admettre au congrès les ministres du duc de Lorraine, et par là il donnoit assez à entendre qu'il en vouloit à son indépendance ; la Franche-Comté, quoique garantie par les Suisses, se trouvoit plus menacée encore. En même temps, la France faisoit valoir les prétentions de la Suède qui réclamoit toute la Poméranie à titre d'indemnités. Cependant l'Allemagne étoit tellement désolée par une guerre qui duroit depuis près de trente ans, qu'on pouvoit prévoir qu'elle se soumettroit à ces conditions. (1)

Les négociations n'avoient point suspendu les préparatifs de la campagne ; elles avoient seulement décidé Mazarin à concentrer dans les Pays-Bas presque toutes les forces dont la France pouvoit disposer. Il n'avoit guère de confiance dans le duc d'Orléans ; cependant comme il

(1), La Hode L. IV, p 157

n'osoit pas lui ôter le commandement de cette armée importante, du moins il lui adjoignit le duc d'Enghien sur la fortune ou les talens duquel il comptoit davantage. Il laissa Turenne en Allemagne avec peu de troupes; il ne renforça point non plus le prince Thomas en Italie; mais il chargea l'amiral de Brézé de faire peur au pape; enfin le comte d'Harcourt en Catalogne reçut à peine quelques renforts.

Lorsque l'armée qui reconnoissoit pour chef suprême le duc d'Orléans fut réunie auprès d'Arras, elle se trouva forte de trente-cinq mille hommes : on y voyoit, outre le duc d'Enghien, les maréchaux de France de Gramont, de Gassion, de Rantzau et de la Meilleraye. Ce dernier y étoit venu faire, en personne, sa charge de grand maître de l'artillerie, et il y commandoit un superbe équipage de siège. Le 13 juin, cette armée investit Courtrai; dès le 16, l'armée impériale qui étoit plus foible d'environ cinq mille hommes, et que commandoit le duc de Lorraine avec les généraux Piccolomini, Bec et Lamboi, s'avança jusque tout près des Français, mais au lieu de les attaquer, comme ils s'y attendoient, elle se couvrit de retranchemens dans la position qu'elle avoit prise. Les vedettes des deux armées étoient si proches qu'elles pouvoient se parler; les escarmouches étoient continuelles, aussi bien que les sorties de la garnison

1646. de Courtrai. Enghien fut obligé d'élever des épaulements pour se mettre à couvert dans son quartier des canonnades du camp ennemi. On ne se couchoit plus; les troupes étoient harassées de toutes les gardes qu'il leur falloit faire; un corps nombreux étoit sans cesse sur pied pour défendre l'abbé de La Rivière, dont les terreurs troubloient le duc d'Orléans, et apprêtoient à rire à toute l'armée. Cependant les Français poursuivoient leurs travaux de siège; les Espagnols n'étoient pas assez nombreux pour les forcer dans leurs lignes, et quand le mineur fut attaché aux murailles de la ville, Courtrai se rendit le 29 juin. (1)

Après quelques semaines données au ravitaillement de la ville conquise et au repos de l'armée, le duc d'Orléans s'avança le 18 juillet entre Bruges et Gand, pour offrir la bataille aux Espagnols, mais ceux-ci avoient ordre d'éviter un engagement général. Les Français avoient aussi promis de faire passer des renforts au prince d'Orange, et le maréchal de Gramont le rejoignit en effet avec un corps d'environ six mille hommes. Mais Frédéric-Henri, frère de Maurice de Nassau, auquel il avoit succédé en 1625 dans le stathoudérat, n'étoit plus le

(1) Montglat. T. L, p. 35. — Gramont. T. LVI, p. 386. — La Hode. L. IV, p. 158. — Limiers. L. I, p. 102. — Larrey. T. I, p. 254. — *Galeazzo Gualdo*. P. IV, L. I, p. 17.

conquérant de Bois-le-Duc et de Maestricht, le vainqueur de Berg-op-Zom ; l'âge avoit enlevé toute vigueur à son esprit aussi bien qu'à son corps. Dominé par sa femme , il ne songeoit plus qu'à se réconcilier avec les Espagnols ; enfin , quoiqu'il ne passât pas soixante-trois ans , il tomba dans un complet radotage. S'il avoit voulu passer l'Escaut , il ne restoit pas un ennemi pour lui disputer le passage. Anvers étoit investi des deux côtés , les ponts au-dessus et au-dessous étoient faits , la ville étoit prise. « Mais Dieu , « dit Gramont , en ordonna autrement , et fit « qu'en un instant la tête tourna au plus sage « de tous les hommes , et à un des plus expé- « rimentés capitaines du siècle. Le maréchal de « Gramont l'alla trouver dans son camp pour « conférer avec lui de tout ce qu'il y avoit à « faire pour une entreprise de cette importance. « Mais il ne fut jamais si surpris que lorsque « voulant entrer en matière et recevoir ses or- « dres , il le prit par la main , et après avoir fait « deux tours de chambre assez vite , sans pro- « férer une parole , il lui demanda s'il vouloit « danser une courante à l'allemande avec lui ; « et que c'étoit le temps de le faire ou jamais. « Le maréchal de Gramont s'aperçut bientôt de « quoi il étoit question , dansa la courante du « mieux qu'il put , puis fit promptement la ré- « vérence , et alla trouver le prince son fils pour

1646. « lui dire qu'il ne s'attendît plus à rien de solide
« et de sensé de la part de son père, parce qu'il
« étoit devenu radicalement fou ; ce qui ne se
« trouva que trop vrai dans la suite » (1). Il
mourut six ou huit mois plus tard.

Le duc d'Orléans et le duc d'Enghien ne pouvant engager les Espagnols à accepter la bataille, après avoir menacé plusieurs villes, se portèrent rapidement sur la Flandre maritime ; le 28 juillet ils attaquèrent Bergues - Saint - Vinox, qui ne tint que deux jours ; le 4 août ils investirent le fort de Mardyck, mais la flotte hollandaise qui devoit fermer la mer aux assiégés, ne put arriver que le 16 ; aussi la garnison de Dunkerque relevoit tous les jours la garde de Mardyck, enlevoit les blessés et renouveloit les munitions. La résistance fut obstinée, et un nombre considérable d'officiers de distinction furent tués devant cette mauvaise place ; elle se rendit enfin le 25 août. Auparavant le duc d'Enghien avoit été blessé d'un éclat de grenade ; il laissa croire au duc d'Orléans que cette blessure étoit plus grave qu'elle ne l'étoit réellement, et que la campagne étoit finie. L'abbé de La Rivière, qui mouroit de peur à l'armée, le pressoit de son côté de retourner à la cour. Le duc d'Orléans quitta l'armée, et le duc d'Enghien demeura seul maî-

(1) Mém. de Gramont. T. LVI, p. 391. — Mém. de Montglat. T. I, p. 36-66.

tre, ne songea plus qu'à s'illustrer par quelque action d'éclat. Il résolut d'attaquer Dunkerque. (1)

1646.

Le 4 septembre il conduisit son armée devant Furnes. Le maréchal Gassion chassa les Espagnols qui défendoient le passage des canaux dont cette campagne est coupée. Furnes se rendit à discrétion le 7 septembre ; Bergues - Saint-Vinox et Mardyck étant déjà conquis, tous les abords de Dunkerque étoient fermés, si ce n'est du côté de la mer ; alors l'amiral Tromp ne put refuser de bloquer le port avec la flotte hollandaise, encore que ses compatriotes vissent avec une extrême inquiétude les progrès que les Français faisoient en Flandre, et qu'au fond du cœur ils souhaitassent le succès des Espagnols ; de son côté, le maréchal de Gramont ne se relâchoit point dans ses efforts pour obtenir du prince d'Orange et de son fils qu'ils attaquassent quelque petite place au delà de l'Escaut, pour partager l'attention des Espagnols. Enghien ne craignant plus d'être troublé dans son entreprise, commença le 17 septembre ses travaux de siège devant Dunkerque, et malgré la difficulté de creuser des tranchées dans des sables mouvans que le vent entraînoit sans cesse, malgré les sorties continuelles des assiégés et

(1) Montglat, p. 57. — Madame de Motteville, p. 184-190. — *Gualdo*. P. IV, L. II, p. 17.

1646.

leur valeureuse résistance, il les contraignit enfin à capituler le 11 octobre. Piccolomini avec l'armée espagnole étoit bien arrivé jusqu'à Furnes, mais il n'avoit jamais pu passer cette ville. (1)

Le maréchal de Gassion avoit beaucoup contribué à cette conquête : c'étoit à lui qu'étoit due la prise de Furnes, et sa belle résistance à l'approche de Piccolomini. Aucun homme n'entendoit mieux que lui l'art de la guerre ; il avoit dirigé le duc d'Enghien de ses conseils lorsque ce prince faisoit ses premières armes, et c'étoit Gassion qui lui avoit fait gagner la bataille de Rocroy. Mais ce maréchal connoissoit beaucoup moins la cour que l'armée ; prêt à blâmer, à critiquer et à commander, il voulut reprendre avec Enghien les manières qu'il avoit eues lorsqu'il dirigeoit ses premiers pas, et que, vieux routier lui-même, il croyoit n'avoir affaire qu'à un écolier. Durant les deux dernières campagnes il n'avoit pas servi dans la même armée ; Enghien avoit acquis de l'expérience, de la gloire, mais surtout de l'orgueil. Il prit occasion de ce que le maréchal de Gassion avoit un jour changé quelque chose à ses ordres, pour le gourmander rudement à la tête de ses troupes. « Et sur ce
« que le maréchal vouloit lui dire ses raisons,

(1) *Gualdo*. Part. IV, L. II, p. 65. — *Montglat*. T. L, p. 41. — *La Hode*. L. IV, p. 159-163. — *Limiers*. L. I, p. 105. — *Gramont*. T. LVI, p. 395.

« le prince lui repartit que ce n'étoit pas à lui à
« chercher des raisons, mais à obéir aveuglément
« à ses commandemens, étant son général qui
« en savoit plus que lui, et qu'il lui apprendroit
« l'obéissance comme au dernier goujat de son
« armée » (1). Enghien ne prétendoit cependant
exercer cette autorité suprême que dans la belle
saison, et pour des actions d'éclat; dès le milieu
d'octobre il retourna à la cour, confiant son armée
au maréchal de Gassion, et sa nouvelle
conquête de Dunkerque au maréchal de Rantzau.

Le vicomte de Turenne se faisoit un devoir
de ne point quitter ainsi son armée; il avoit
passé l'hiver avec elle en Allemagne, et il demandoit
sans cesse pour elle des renforts, car elle étoit
réduite à huit mille hommes. La maladie avoit
contraint Torstenson à se faire remplacer par
Wrangel dans le commandement des Suédois; le
calviniste Mélander, offensé par la Landgrave de
Hesse, sa souveraine, avoit quitté son service
pour celui de l'empereur. Un frère de celui-ci,
Léopold, avec Montécuculi, commandoit encore
les troupes impériales. Mais Ferdinand III
succomboit à l'épuisement de ses États et ne
soupiroit plus qu'après la paix. La mort (13
mai) de l'impératrice sa femme, sœur de
Philippe IV et de la régente de France,

(1) Montglat. T. I., p. 45.

1646

ajoutoit encore à sa tristesse et à son découragement. Dans cette guerre si longue, si atroce, si contraire à l'intérêt des peuples comme à celui des rois, il y avoit encore ce caractère odieux que c'étoit une sœur qui combattoit avec acharnement contre son frère et contre sa sœur, sans savoir pourquoi. De toute l'année, les armées de Ferdinand III ne furent pas en état de se mesurer avec l'ennemi ; et Turenne ayant passé le Rhin à Wesel, pour se réunir avec Wrangel, vint porter la désolation dans la Bavière jusqu'aux portes de Munich, et donner au vieux électeur Maximilien de nouveaux motifs pour demander instamment la paix. (1)

En Italie, le prince Thomas de Savoie étoit presque abandonné par la France, et les États de sa famille, désolés par une aussi longue guerre, ne pouvoient plus lui fournir ni argent, ni soldats. Le marquis de Vellada, gouverneur de Lombardie, son antagoniste, avoit entrepris, vers la fin de l'année précédente, le siège de Vigevano ; le prince Thomas ne put marcher au secours de cette place qui se rendit le 16 janvier. Vellada fut ensuite remplacé par le connétable de Castille, qui au mois d'août s'empara d'Acqui par un coup de main. Ce furent les seuls

(1) Montglat. T. L, p. 51. — La Hode. L. IV, p. 164. — *Gal. Gualdo*. Part. IV, L. I, p. 41. — L. III, p. 94. — *Li-miers*. L. I, p. 105. — Coxe, Histoire de la maison d'Autriche. T. III, ch. 58, p. 594.

faits d'armes du Piémont et de la Lombardie dans cette année (1). Mais c'étoit sur une autre partie de l'Italie que Mazarin vouloit diriger ses efforts; il ne songéoit qu'à venger ses offenses privées sur le pape. Il avoit fait travailler tout l'hiver pour armer à Toulon une flotte redoutable, sous les ordres du grand amiral duc de Brézé; on y comptoit trente-six vaisseaux de guerre, vingt galères, dix-huit brûlots et beaucoup de tartanes. Le prince Thomas eut ordre de traverser les montagnes de Ligurie avec six mille hommes de ses meilleures troupes, et de s'embarquer sur cette flotte, ce qu'il fit le 1^{er} mai. La France n'étoit point en guerre avec le pape, et Mazarin recula devant le scandale d'attaquer l'État ecclésiastique pour forcer le souverain pontife à faire son frère cardinal. Mais à une forte journée de Rome, les Espagnols possédoient dans la province inférieure de Sienne ce qu'on nommoit l'État des *Presidi*. C'étoit trois ou quatre petits ports qui avoient été florissans au temps de la république de Sienne, mais dont l'air étoit devenu pestilentiel, par suite de l'incurie espagnole. Mazarin comptoit que la cour de Rome seroit frappée de terreur si la France s'en emparoit. (2)

(1) *Gal. Gualdo*. T. IV, L. I, p. 12. — *Muratorii*. T. XV, p. 529.

(2) *Gal. Gualdo*. L. I, p. 25. — *Fouquet-Mareuil*. T. II, p. 521.

1646.

Le duc de Brézé parut avec sa flotte le 20 mai, à la hauteur de Monte Argentaro, et ayant mis à terre quelques troupes, il força aisément à capituler Telamone, Salines, Santo Stefano, et il vint mettre le siège devant Orbitello. Dans cette dernière place, un habile capitaine commandoit une bonne garnison espagnole, et la résistance fut bien plus obstinée que les Français ne s'y étoient attendus. Orbitello est bâtie au milieu d'un lac, et ne tient au continent que par une langue de terre; c'étoit le seul côté par où l'on pût l'attaquer, et c'est là que don Carlos de la Gatta, commandant espagnol, déploya tout son talent comme son obstination. La longueur de la résistance donna le temps au vice-roi de Naples, duc d'Arcos, de mettre en mer une flotte plus forte que celle des Français pour secourir Orbitello. D. Antonio de Pimentel qui la commandoit, parut devant Telamone le 14 juin. Le duc de Brézé, beau-frère du duc d'Enghien, n'avoit alors que vingt-sept ans; il commandoit les flottes déjà depuis huit ans, et il se montroit comme un digne général, rivalisant de gloire avec son beau-frère; il accepta le combat avec empressement: ce fut une longue canonnade qui se prolongea pendant trois jours. Les Espagnols s'étant toujours maintenus hors de portée de l'abordage, les vaisseaux furent de part et d'autre fort endommagés, mais il n'y en eut aucun de pris,

ni de coulé à fond; aussi, de part et d'autre on s'attribuoit la victoire. Toutefois les Français avoient fait une perte irréparable; l'amiral de Brézé avoit été emporté par un boulet de canon qui l'avoit frappé au milieu du ventre (1). Une tempête força les Français à se retirer vers les ports de Provence, et les Espagnols vers ceux de Naples. Les assiégés cependant avoient à plusieurs reprises reçu de petits renforts; le duc d'Arcos avoit formé une nouvelle armée qui s'avançoit par terre, et qui, en traversant l'État pontifical, avoit été grossie par un grand nombre de volontaires; la maladie commençoit à faire des ravages parmi les Français. Le prince Thomas ne voulut pas attendre l'attaque dont il étoit menacé; le 18 juillet il leva son camp, en abandonnant une partie de ses bagages et de son artillerie. Il embarqua son infanterie à Telamone, et sa cavalerie s'ouvrit un passage à travers la Toscane. (2)

Mazarin sembloit n'avoir songé qu'à l'effet que produiroit à Rome une conquête qu'il tenoit pour assurée, à la gloire qui en refléteroit sur son père et sur ses sœurs qui vivoient à la cour pontificale. Il éprouva la plus douloureuse mortification du mauvais succès de cette expé-

(1) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. I, p. 28.

(2) *Gal. Gualdo*. L. I, p. 31. — *Muratori*. T. XV, p. 330. — *Montglat*. T. I, p. 48. — *Du Plessis*. T. LVII, p. 238.

1616.

dition. Les railleries contre lui, qu'on trouvoit inscrites chaque matin sur la statue de Pasquin à Rome, l'affectoient plus que tous les libelles auxquels il avoit jusqu'alors été en butte en France. Il chargea le maréchal de la Meilleraye de préparer à Toulon une nouvelle flotte; tous les services furent sacrifiés à celui-là, et l'argent qui manquoit ailleurs, arrivoit abondamment à la marine. La Meilleraye mit à la voile au commencement de septembre; à Oncille, il prit sur ses vaisseaux du Plessis-Praslin, avec cinq mille hommes que Mazarin retiroit de nouveau de l'armée de Piémont pour son expédition favorite. Au commencement d'octobre cette flotte arriva devant Piombino, qu'elle attaqua en même temps que Porto-Longone, dans l'île d'Elbe. Piombino se rendit le 9 octobre, Porto-Longone seulement le 29, après une vigoureuse résistance. La Meilleraye ayant mis de bonnes garnisons dans les places conquises, ramena la flotte française dans les ports de Provence. Tous les États d'Italie éprouvèrent une vive inquiétude en voyant les Français établis dans cette position centrale; l'obstination qu'ils avoient montrée après avoir été repoussés une première fois, ajoutoit à la crainte universelle; et le pape en particulier, plus effrayé que tous les autres, suspendit les poursuites contre les Barberini, et eut soin de faire savoir

aux ministres français qu'il étoit disposé à un accommodement. (1)

L'armée française en Catalogne avoit souffert comme toutes les autres, parce que le premier ministre étoit plus occupé de faire obtenir le chapeau de cardinal à son frère, que de mettre ses généraux en état de poursuivre leurs avantages. Les Catalans ne voyoient arriver de France ni l'argent, ni les hommes qu'on leur avoit promis; ils commençoient à soupçonner que le ministère français étoit en traité pour les livrer à leurs anciens maîtres contre quelque dédommagement, sans tenir aucun compte des engagemens pris à leur égard, et ils préféroient traiter pour eux-mêmes, plutôt que d'être vendus; mais le comte d'Harcourt, vice-roi de Catalogne, découvrit les correspondances que quelques habitans de Barcelonne avoient nouées avec le commandant de Tarragone et avec l'amiral de la flotte espagnole, qu'on vit tout à coup paroître en rade; il les fit arrêter: la plupart furent punis du dernier supplice, les autres furent condamnés en France à une prison

(1) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. III, p. 79-86. — *Muratori Annali*. T. XV, p. 332-334. — *Botta Storia d'Italia*. L. XXIII, p. 302. — *Montglat*, p. 50. — *Du Plessis*, p. 238-241. — *Motteville*, p. 195. — *La Hode*. L. IV, p. 165. — *Limiers*. L. I, p. 104. — *Larrey*. T. I, p. 244-254.

1646. perpétuelle (1). C'étoit par d'atroces tortures qu'on leur avoit arraché leur secret.

Le comte d'Harcourt sortit ensuite de Barcelonne, le 1^{er} mai, pour aller mettre le siège devant Lérida; le 6 mai, il passa son armée en revue à Balaguer, au delà de la Sègre, puis étant arrivé sous les murs de la ville le 9 mai, il commença à creuser les tranchées et à lier par des ponts les quartiers situés des deux côtés de la rivière; mais un brave officier portugais, D. Gregorio Britto, commandoit dans Lérida une garnison de cinq mille hommes, et le même Leganez, qui avoit été opposé au comte d'Harcourt en Lombardie, rassembloit en Aragon une armée pour venir au secours de la place assiégée. Les combats étoient journaliers, et les Français y perdoient un grand nombre d'officiers distingués. Harcourt s'étoit réservé le commandement sur l'une des rives de la Sègre; il avoit confié le commandement sur l'autre au comte de Chabot qui fut tué; il fut remplacé par le marquis de Gesvres qui fut tué aussi (2). Le siège cependant se prolongea tout l'été, et ce fut seulement le 27 septembre que le marquis de Leganez s'approcha de Lérida avec une ar-

(1) Montglat, p. 53. — Larrey. T. I, p. 138-148.

(2) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. I, p. 19.

mée de douze mille combattans (1). Deux mois encore les deux armées furent aux prises dans la campagne environnante et les plaines d'Urgel ; beaucoup de petites places furent prises d'une et d'autre part. Enfin le 20 novembre, Leganez trompa par une habile manœuvre le général français ; il pénétra dans ses lignes, tandis qu'on croyoit qu'il se retiroit ; il s'empara d'un de ses forts, et il ne laissa d'autre ressource au comte d'Harcourt que de lever un siège qui avoit déjà duré sept mois entiers, en sacrifiant une partie de son artillerie. (2)

La reine étoit glorieuse des succès de la campagne en Flandre et sur la mer de Toscane ; elle fermoit les yeux sur les revers éprouvés en Catalogne et en Piémont. Elle reçut le 5 novembre la nouvelle de la mort de D. Balthasar, fils unique de son frère Philippe IV, et les sentimens de la nature étoient tellement affoiblis en elle, qu'elle ne put dissimuler sa joie de ce qu'il n'y avoit plus entre elle et le trône d'Espagne qu'une infante, Marie-Thérèse, dont elle espéroit presque la mort, mais qui plus tard épousa son fils (3). Toutefois, ni les victoires de ses géné-

(1) *Gualdo*. L. III, p. 77.

(2) *Gualdo*. L. III, p. 102. — Montglat, p. 55. — Motteville, p. 201. — La Hode. L. IV, p. 168.

(3) Madame de Motteville, p. 198-199. — Montglat, p. 57. — La Hode. L. IV, p. 178.

1646.

raux, ni les désastres de la famille de ses adversaires, qui étoit la sienne, ne rendoient plus facile la tâche du gouvernement. Le duc d'Enghien, qui, trop jeune, s'étoit enivré de succès, joignoit à l'orgueil d'un prince du sang celui d'un général victorieux, que tout le monde nommoit un héros. Sa bravoure étoit brillante, il possédoit cette connoissance ou plutôt cette divination rapide du terrain, si nécessaire à un général; il savoit trouver des combinaisons habiles toutes les fois qu'il ne cédoit pas à son impétuosité et à la violence de son caractère; mais comme il ne faisoit aucun cas de la vie du soldat, il aimoit mieux encore aller droit à son but, au prix d'immenses sacrifices. Il rapportoit à la cour son même caractère impéieux, son ambition effrénée, sa persuasion qu'il n'y avoit pas de récompense qui ne fût au-dessous de son mérite. Son père, dont la cupidité égaloit l'audace du fils, croyoit que chaque victoire du duc d'Enghien lui donnoit droit à une nouvelle faveur; jamais il n'avoit laissé échapper une occasion de demander, et cet homme, qui avoit profité du supplice de Montmorency, son beau-frère, pour obtenir la confiscation de ses biens, qui avoit fait ainsi entrer dans la maison de Condé, Saint-Maur, Chantilly, Ecouen, et d'autres terres qui faisoient sa principale richesse (1),

(1) La Hode. L. IV, p. 175.

dès qu'il apprit la mort du duc de Brézé, demanda pour son fils, qui avoit épousé la sœur de ce duc, la charge de grand amiral comme un héritage, et les gouvernemens de Brouage et de La Rochelle qu'il laissoit vacans. Les lettres qu'Enghien écrivit de l'armée furent plus impérieuses encore; il ne sembloit pas vouloir admettre la possibilité d'un refus. Cependant lui ou son père possédoient déjà les gouvernemens de Berri, de Champagne et de Bourgogne. Leur en accorder de nouveaux c'étoit presque partager avec eux la royauté. La reine recourut au singulier expédient de se faire délivrer à elle-même des lettres patentes qui lui conféroient l'amirauté et les gouvernemens de La Rochelle et de Brouage. Enghien feignit de croire qu'elle ne pouvoit avoir l'intention de les garder, qu'elle les tenoit même en réserve pour lui, et il l'en remercia, tout en renouvelant ses demandes importunes. Elles furent interrompues par la mort subite de son père, qui expira le 26 décembre, après trois jours seulement de maladie, et qui lui laissa, avec son titre, les immenses richesses qu'il n'avoit cessé d'accumuler. (1)

1546.

Le nouveau prince de Condé joignit les gouvernemens de son père aux siens, et l'éclat de ses richesses à celui de ses victoires; dès lors il se

1647.

(1) Mémoires de madame de Motteville, p. 180-202. -- Brienne, p. 125. — La Hode. L. IV, p. 172.

1647.

crut le premier personnage de l'État, et il commença à parler au conseil avec le même ton impérieux auquel il s'étoit accoutumé dans les armées. Ses amis et les gens de guerre qui s'étoient attachés à lui, et qui croyoient partager sa gloire, affectoient le même ton avantageux, d'où vint le surnom qu'on leur donna, les *petits-maitres*. Ces manières et la prétention du prince de Condé d'avoir, comme le duc d'Orléans, au conseil d'État son secrétaire et ses officiers derrière sa chaise, choquèrent ce prince beaucoup plus que les différences d'opinion qui pouvoient exister entre eux, et les courtisans se partagèrent entre la faction d'Orléans et celle de Condé (1). Leurs jalousies interrompoient fort peu les plaisirs. Quels que fussent les embarras de la politique, tous les courtisans convenoient que, sous le gouvernement d'une reine, ses divertissemens devoient être la première affaire du royaume. Aussi l'établissement de l'Opéra, dans une des salles du Palais-Royal, fut considéré comme un événement important. On avoit fait venir à grands frais les premiers chanteurs et les plus habiles musiciens de l'Italie; on dépensa des sommes très considérables pour les décorations et les machines. En même temps on eut à vaincre l'opposition du curé de Saint-Ger-

(1) Madame de Motteville, p. 202. -- La Hode. L. V, p. 181.

main-l'Auxerrois et de tout un parti d'ecclésiastiques, qui soutenoient qu'on ne pouvoit assister à un spectacle sans tomber en péché mortel. Heureusement pour les arts, il y avoit à la cour des prêtres plus faciles et plus accommodans aux désirs de la reine, qui décidèrent que le spectacle étoit en soi une action indifférente. Le prince de Galles, qui étoit arrivé à Saint-Germain le 12 juillet, tandis que son père s'étoit déjà livré aux mains des Écossais, prit assez volontiers part à toutes ces réjouissances. (1)

La France parut plus foible dans la campagne de 1647 que dans aucune des précédentes, soit qu'elle fût trop épuisée pour mettre de nouvelles armées sur pied, soit que les progrès que paraissoient faire les négociations de Munster eussent ralenti ses efforts. Le nouveau prince de Condé fut envoyé en Catalogne pour réparer les revers d'Harcourt, et ce fut pour lui qu'on rassembla les troupes et les équipemens de guerre dont on pouvoit disposer. Les maréchaux de Gassion et de Rantzau furent chargés, avec de foibles moyens, de la défense de la Flandre; Turenne fut presque oublié en Allemagne, et le duc de Modène fut invité à

(1) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 168-188-207. — Mademoiselle de Montpensier. T. XL, p. 475. — La Hode. L. IV, p. 177. — Montglat. T. I., p. 59.

1647. prendre en Lombardie le commandement des Français.

Dès le milieu d'avril, Condé arriva à Barcelonne avec le maréchal de Gramont. Le duc de Richelieu, général des galères, et qui cette année fut aussi nommé amiral, y arriva en même temps avec sa flotte. On l'y retint quelque temps pour faire croire aux Espagnols que le dessein de Condé étoit d'attaquer une place rapprochée de la mer, ou Tortose ou Tarragone, et ce fut seulement après que l'armée eut passé la Sègre à Balaguer, qu'on le renvoya à Toulon. Le passage d'une autre rivière, la Noguera-Ribagorça, qui avoit été grossie par la fonte des neiges, retarda aussi l'armée. Le 12 mai, Condé investit Lérída par delà la rivière, tandis que Marsin l'attaquoit par deçà; le 27 seulement il ouvrit la tranchée en faisant marcher des violons en tête de l'armée, fanfaronnade dont on se moqua plus tard. Les travaux qu'avoit faits Harcourt, dans la campagne précédente, étoient demeurés encore presque entiers, il n'eut que la peine de les réparer : mais selon son caractère, il voulut, comme on le disoit, prendre le taureau par les cornes, et il dirigea son attaque contre la citadelle et la partie la plus forte de la ville. Quand il fut arrivé au glacis de la contrescarpe, il trouva un roc vil

et presque impénétrable sur lequel les mineurs ne faisoient aucune impression. Don Antonio Britto, qui, comme l'année précédente, commandoit dans Lérida une bonne garnison de trois mille Espagnols, étoit, dit Gramont, « homme d'autant d'expérience que de valeur, « et d'une politesse achevée; tous les matins, il « envoyoit au prince de Condé des glaces et de « la limonade pour le rafraîchir; du reste fier « et intrépide dans la manière de défendre sa « place. »..... « Quelque diligence qu'on pût « apporter, les nuits se passoient sans que le « travail s'avançât, ce qui désoloit les généraux, « les officiers et les soldats; d'ailleurs le feu étoit « terrible, continu, et la mortalité très grande. « Le gouverneur fit deux sorties considérables, « toutes deux sur la tranchée du prince de « Condé..... Il fallut reprendre tous les postes « qui avoient été abandonnés, ce qui se fit avec « un péril extrême, car les ennemis ayant été « assez de temps maîtres de nos travaux qu'ils « avoient presque tous comblés, il fallut en « plein jour, sous le feu prodigieux de toute la « place, regagner à découvert les postes perdus, « et replacer les gardes où elles étoient en pre- « mier lieu; aussi la pilule fut-elle des plus « dures à digérer. » Une armée de douze à quinze mille hommes, sous les ordres du marquis d'Ayctona, s'étoit formée en Aragon.

1647.

Condé reconnut qu'il seroit téméraire de l'attendre ; il avoit déjà perdu beaucoup de monde par les combats, la maladie et la désertion. Il sut préférer le salut de son armée à la vaine gloire de persister dans une entreprise qu'il ne pouvoit accomplir, et le 17 juin il retira ses canons des batteries et il accomploit sa retraite sur Cervères. Il passa les grandes chaleurs de l'été dans les montagues pour donner quelque repos à son armée, et rentrant en campagne au mois d'octobre, il prit Ager après cinq jours de siège ; alors il donna cours à la colère que lui avoit inspirée son mauvais succès. Tout ce qui respiroit dans cette malheureuse ville fut égorgé. (1)

Il y avoit eu quelque imprudence à envoyer Condé faire, en quelque sorte, un nouvel apprentissage de la guerre en Catalogne, où il ne connoissoit ni le pays, ni les mœurs des habitans, tandis qu'on l'enlevoit à la Flandre, où il avoit tous ces avantages, et où, par ses précédentes attaques, il avoit attiré les forces des ennemis. En effet, le ministère espagnol, tandis qu'il offroit aux Hollandais les conditions les plus avantageuses pour les déterminer à la paix, ou à une longue trêve, avoit resserré son al-

(1) Mémoires du maréch. de Gramont. T. LVI, p. 599-405. — de Montglat. T. I., p. 79-81. — *G. Gualdo*. P. IV, L. IV, p. 159-144. — *La Hode*. L. V, p. 185.

liance avec l'empereur, et avoit donné le gouvernement des Pays-Bas au frère de ce souverain, l'archiduc Léopold, qui avoit manifesté du talent pour la guerre, et qui, avec les renforts qu'il amena d'Allemagne, se trouva à la tête d'environ vingt-deux mille combattans. Les deux maréchaux de France auxquels Condé avoit remis son armée en partant, Gassion et Rantzau, devoient défendre ses conquêtes. Gassion, alors âgé de trente-huit ans, étoit un des meilleurs généraux qu'eût la France; huguenot et soldat de fortune, intrépide, sobre, actif, dormant peu, il avoit appris l'art de la guerre sous le duc de Rohan et dans les armées suédoises. Malheureusement Mazarin l'avoit associé avec Rantzau, né protestant comme lui, mais dans le Holstein, et formé aussi dans les armées suédoises; il y avoit entre les deux maréchaux, dont le dernier avoit récemment fait abjuration, une constante antipathie : jamais l'un n'ouvroit un avis que l'autre ne le combattît. Rantzau n'étoit ni moins brave ni moins actif, il avoit de l'adresse dans l'esprit, il étoit flatteur et courtisan, autant que Gassion étoit frondeur. Il parloit bien et il écrivoit bien, et il avoit toute la confiance du ministre, encore que celui-ci ne pût ignorer que Rantzau, souvent ivre mort dans les occasions les plus importantes, avoit plus d'une fois compromis son

1647 armée par sa disposition à la crapule. Dans divers combats, Rantzau avoit perdu un bras, une jambe, une oreille, un œil, et il étoit toujours prêt à exposer à tous les hasards le peu qui restoit de son corps. (1)

L'archiduc Léopold fut prêt à entrer en campagne avant les Français; le 11 mai il vint investir Armentières, et malgré la vigoureuse résistance de Duplessis-Bellière, qui y commandoit, il le força à capituler le 31, puis il attaqua Comines qu'il prit en huit jours; après avoir menacé Lens, le 27 juin il parut devant Landrecies; il travailla aussitôt à la circonvallation, et les paysans du Hainaut qui souffroient cruellement de la présence des Français, le secondant avec ardeur, il eut bientôt mis ses lignes en état de défense. Toutefois Gassion et Rantzau s'étoient réunis pour secourir Landrecies; le cardinal envoya d'Amiens, où se trouvoit la régente, toute la garde du roi pour renforcer l'armée; et toute la jeunesse de la cour monta à cheval pour se trouver à la bataille. Il fut résolu que l'armée marcheroit toute la nuit et feroit donner de fausses alarmes de plusieurs côtés; et qu'à la pointe du jour, avant que les Espagnols pussent discerner où étoit la vraie attaque, on mettroit vingt pièces de canon en

(1) Montglat, p. 67. Madame de Motteville, p. 290.
 Gualdo. P. IV. L. IV. p. 128.

batterie sur la hauteur de Catillon qui dominoit leur camp; avec cet appui on espéroit forcer leurs lignes par une attaque vigoureuse. Mais au moment où l'on devoit marcher, Rantzau, dont c'étoit le jour de commander, se trouva tellement ivre qu'il fit perdre six heures avant qu'on pût se mettre en mouvement. Quand les Français se présentèrent devant les lignes, ils y furent reçus à coups de canon; la journée étoit avancée, l'armée espagnole étoit en bataille, il étoit devenu impossible de seconrir Landrecies, et il ne resta d'autre parti à prendre que de se retirer. Cette place capitula le 18 juillet. Pendant ce temps, les deux maréchaux français s'étant séparés, Rantzau prit Dixmude, et Gassion la Bassée : ils se réunirent de nouveau pour attaquer Lens, bicoque à l'attaque de laquelle le maréchal Gassion fut blessé mortellement le 28 septembre. Lens se rendit le 3 octobre, pendant que les Espagnols reprenoient Dixmude, et la campagne finit sans autre résultat que d'avoir coûté à la France un grand capitaine. (1)

Quoique Turenne ne reçût de France que peu de troupes et peu d'argent, tant qu'on ne le tourmentoit pas par des ordres à contre-temps, il

(1) Montglat, p. 173. — *G. Gualdo*. L. V, p. 185; et L. VI, p. 249. — Madame de Motteville, p. 290. — La Hode. L. V, p. 194.

1647.

continuoit à maintenir l'Allemagne dans la crainte. La ruine de ce malheureux pays étoit si universelle, que la seule affaire des généraux impériaux, français et suédois étoit de s'établir dans quelque province où il y eût encore à piller, et où ils ne souffrissent pas de la faim. Turenne et Wrangel avoient pris leurs quartiers d'hiver dans la Souabe; mais dès le commencement de janvier, le premier avoit entrepris le siège de Lindau, sur le lac de Constance; le second s'étoit emparé par surprise des îles de Meinau et de Reichenau, où les fugitifs de la Souabe avoient cru pouvoir mettre en sûreté les misérables restes de leurs biens, sous la protection de la neutralité suisse. L'intention de Turenne n'étoit pas seulement d'enrichir son armée par ce pillage, mais aussi de fermer l'issue du chemin, qui par la Valteline et les Grisons, communiquoit de la Lombardie en Allemagne. Les Suisses et les Grisons montrèrent beaucoup de jalousie de ces mouvemens; ils assemblèrent plusieurs diètes; mais ni la France ni l'Autriche ne désiroient provoquer des hostilités avec ces peuples belliqueux, et tout se passa en négociations. (1)

Les alliés furent obligés de lever le 8 mars le siège de Lindau; la Souabe étoit absolument

(1) *G. Gualdo*. P. IV, L. IV, p. 147. — Montglat, p. 60
Pufendorfi rerum Suevic L. XIX, c. 1, p. 684.

épuisée de vivres ; les armées qui avoient bravé long-temps la fatigue , le froid et la faim , n'en pouvoient plus : l'empereur retira les siennes dans la Bohême et la Silésie pour s'y refaire ; les Français et les Suédois vouloient prendre leurs quartiers dans la Bavière , qui leur paroissoit abandonnée ; mais le vieux Électeur duc de Bavière , Maximilien , qui avoit été l'un des promoteurs de la guerre de trente ans , étoit harassé par de si longues calamités , il désiroit ardemment en voir la fin , et il donna les mains avec empressement à un armistice proposé par les médiateurs , qui devoit durer jusqu'à la paix générale , et dont les conditions devoient être réglées par un congrès militaire assemblé à Ulm. (1)

Dans ce congrès , l'empereur fit naître des difficultés , et la trêve générale ne put se conclure ; ce fut une raison de plus pour le duc de Bavière de consentir à un traité de neutralité avec la France et la Suède , qui devoit être commun aussi à son frère , l'Électeur de Cologne , et qui fut signé le 14 mars. Comme gage de sa neutralité , l'Électeur de Bavière livra aux Français et aux Suédois les trois villes d'Heilbron , Memmingen et Uberlingen (2). Wrangel et Turenne , n'ayant plus à combattre que les seuls

(1) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. IV, p. 151. *Pufendorfi*. L. XIX, c. 5, p. 685.

(2) *G. Gualdo*. L. V, p. 192.

1617. Autrichiens, s'avancèrent dans la Franconie, et après y avoir soumis un grand nombre de places, ils se dirigèrent vers la Bohême dans l'espoir que l'empereur, qui venoit de perdre son grand général, Gallas, mort de maladie à Vienne, le 25 avril, ne pourroit pas leur offrir une résistance bien obstinée. Mais Ferdinand avoit confié au protestant Mélander l'armée de Gallas; en même temps il avoit cherché à réveiller le fanatisme des généraux et des soldats du duc de Bavière, et il avoit engagé de Werth à quitter un maître qui consentoit à la paix, et à passer sous les drapeaux autrichiens pour demeurer fidèle, disoit-il, à la cause catholique; mais plutôt pour continuer une carrière de licence et de pillage (1). Les Français cependant appuyoient très mollement les Suédois; ils craignoient, en facilitant leurs conquêtes en Allemagne, d'augmenter leurs prétentions et de compliquer davantage encore les négociations de Munster; bientôt Mazarin, comptant sur la neutralité du duc de Bavière, donna l'ordre à Turenne de repasser le Rhin au commencement d'août, et de venir par le Luxembourg renforcer l'armée de Flandre. Avant d'obéir, il fut obligé de punir d'une manière sanglante une insurrection de ses soldats allemands, qui prétendoient que leur capitulation conclue au nom de l'ar-

(1) *G. Gualdo*. L. V, p. 204

mée de Bernard de Weimar, ne les obligeoit à servir qu'en Allemagne. (1) 1647

En Italie, Mazarin avoit obtenu satisfaction de la cour de Rome. Donna Olimpia, belle-sœur du vieux pape Innocent X, exerçoit un crédit absolu sur son esprit, et elle vendoit d'une manière scandaleuse les faveurs de la cour de Rome. Elle fit sentir à son beau-frère, combien à son âge de soixante-treize ans, avec sa santé défaillante, il étoit imprudent d'exposer sa famille aux ressentimens de la France; mais l'or des Barberini avoit eu, pour la déterminer elle-même, plus d'influence que ces calculs politiques; par son décret du 18 septembre, le pape leva le séquestre mis sur les biens des Barberini; il leur pardonna tous les crimes qu'ils pouvoient avoir commis, il leur rendit les émolumens de leurs charges, à dater du jour où ils seroient entrés dans Avignon, lieu qui leur étoit assigné pour demeure, et il renvoya la vérification de leurs comptes aux tribunaux civils: il accorda aussi le chapeau de cardinal à Michel Mazarin, frère du ministre; c'étoit le résultat des habiles négociations de Fontenay-Mareuil, qui avoit été envoyé à Rome en ambassade dans ce but. Mais beaucoup d'avantages pécuniaires avoient été

(1) *Gualdo*. L. VI, p. 246. — *Montglat*. T. L, p. 60.
Madame de Motteville, p. 254. — *Pufendorfii rerum Succia*
 L. XIX, cap. 29, p. 695. — *La Hode*. L. V, p. 197.

1647. promis en retour à la famille du pape, entre autres la restitution de la principauté de Piombino à la maison de Ludovisi, et lorsque Mazarin eut obtenu ce qu'il avoit tant sollicité, il parut n'en faire aucun cas, et il n'accomplit aucune des promesses qui avoient été faites en son nom. L'Italie vit avec étonnement, presque avec effroi, combien le ministère français étoit puissant à Rome; ce triomphe obtenu par de mauvais moyens dans une mauvaise cause, n'étoit pas de ceux dont on peut s'enorgueillir. (1)

Vers le même temps on avoit vu le duc de Modène, François I^{er}, quitter l'alliance de l'Espagne pour celle de la France. Il avoit jusqu'alors donné à la première de ces monarchies de nombreuses preuves de dévouement; il avoit porté les armes pour elle, soit contre les Français, soit contre son voisin, le duc Edouard Farnèse de Parme, qui venoit de mourir. Mais l'orgueil des ministres espagnols croissoit avec le déclin de leur puissance : les princes indépendans de l'Italie étoient rebutés par leur insolence. Le cardinal d'Este avoit éprouvé cette arrogance de la part de l'amiral de Castille, ambassadeur de Philippe IV, et il n'avoit plus pu parcourir les rues de Rome sans être entouré

(1) Fontenay-Mareuil. T. II, p. 525-552. — *Botta Storia d'Italia*. L. XXIII, p. 505.

d'une bande de spadassins (1). Après plusieurs offenses mutuelles, le duc de Modène se détermina enfin, au commencement de septembre, à conclure une ligue avec la France. Il promit de joindre quatre mille fantassins et quinze cents cavaliers, à un nombre égal de Français qui devoient débarquer à Piombino, et traverser la Toscane et l'État de Reggio. Cette petite armée passa en effet le Pô à la fin de septembre, et entra dans la Lombardie espagnole. Elle n'y fit point cette année de progrès considérables; le marquis de Caracena, gouverneur de la Lombardie, l'arrêta sur les rives du Pô, lui coupa les vivres, et la contraignit bientôt à s'enfermer dans Casal Maggiore, où elle passa l'hiver. (2)

Au fait, c'étoient les mauvais ministres de Philippe IV qui étoient les vrais alliés de la France; c'étoient eux dont le gouvernement oppressif contraignoit à la rébellion, l'un après l'autre, tous les peuples qui avoient été réunis sous le sceptre de Castille. Nous avons vu comment la Catalogne et le Portugal s'étoient détachés de la monarchie; désormais c'étoit le tour des États italiens : deux révolutions terribles,

(1) *Muratori*. T. XV, p. 335. — *G. Gualdo*. L. IV, p. 140.

(2) *Muratori*. T. XV, p. 549. — Du Plessis. T. LVII, p. 256. — *G. Gualdo*. L. V, p. 229. Traité d'alliance à Gênes, 1^{er} septembre 1647. Traité de paix. T. III, art. 296, p. 351.

1647. l'une à Palerme, l'autre à Naples, furent sur le point d'enlever les deux royaumes de Sicile aux descendans de Charles-Quint, et portèrent des coups funestes au gouvernement déjà chancelant de Philippe IV.

Tous les genres d'oppression pesoient à la fois sur les Deux-Sicules; plus la nature avoit été prodigue envers ce beau pays, et plus ses maîtres avoient cru pouvoir l'accabler d'impôts. D'ailleurs les Espagnols, dans leur ignorance des principes d'économie politique, avoient toujours choisi entre toutes les taxes celles qui faisoient le plus souffrir le peuple, pour l'argent qu'elles rendoient au fisc. Tous les objets nécessaires à la vie, la farine, la viande, le vin, l'huile et le fromage, payoient des droits d'entrée exorbitans aux portes des villes; mais les nobles, les prêtres et les divers agens du fisc en étoient exempts; beaucoup de communautés jouissoient d'exemptions pareilles, en sorte que la perception, au milieu de tous ces privilèges, étoit confuse, compliquée, arbitraire et vexatoire. Dans ces beaux pays où la Providence a traité l'homme d'une main si libérale, rien n'étoit si fréquent que de voir des pauvres souffrir et mourir de la faim. En même temps, à côté des vexations du fisc, les nobles et les grands exerçoient les leurs. Les privilèges féodaux étoient tous devenus plus rigoureux sous la domination es-

pagnole ; quiconque pouvoit marcher entouré de spadassins, de *bravi* armés de poignards et de pistolets, ne reconnoissoit d'autre règle que ses caprices. Les tribunaux étoient également accessibles à la vénalité et à la crainte ; ils fermoient les yeux sur les forfaits des grands, et ils croyoient n'être appelés qu'à faire trembler le peuple et le maintenir dans l'obéissance par leur cruauté. Leur pouvoir ne s'appuyoit pas sur les lois, mais sur la torture, sur d'horribles cachots et de plus horribles supplices. Le recours aux gouverneurs, aux vice-rois espagnols étoit inutile ; ils se croyoient appelés à soutenir la gloire du monarque qu'ils représentoient par un orgueil insultant, et une dureté inflexible ; ou, s'ils paroisoient céder à une explosion populaire, l'expérience avoit appris que leur perfidie égaloit leur cruauté, et qu'ils manquoient effrontément aux promesses les plus solennelles. L'expédition des Français, l'année précédente, à Orbitello et à Piombino, avoit infligé aux Deux-Siciles une souffrance nouvelle. On avoit désolé les familles en levant par force des soldats et des matelots ; on avoit désolé ensuite les villages où on les avoit cantonnés, en ne mettant aucun frein à leur licence et leurs brigandages.

Le marquis de Los Velez étoit vice-roi de Sicile : il étoit timide aussi bien que cruel : quand

1647. il entendit le peuple de Palerme se plaindre de la faim, parce qu'une sécheresse sans exemple avoit fait périr les blés de l'année précédente et commençoit déjà à faire sécher sur pied ceux de cette année; tandis que le prix des farines augmentoit chaque jour, il donna l'ordre aux boulangers, sous peine de la vie, de vendre le pain à perte. Bientôt, comme on devoit s'y attendre, le blé disparut absolument des marchés, et il fallut alors augmenter le prix du pain pour faire revenir les farines. Précisément dans ce moment des pluies abondantes avoient sauvé les moissons, en sorte que le peuple crioit que Dieu leur avoit envoyé l'abondance, et le vice-roi la disette. Un premier soulèvement, le 20 mai 1647, détruisit le prétoire, et mit en fuite le magistrat au nom duquel ces ordres imprudens avoient été donnés. Un second soulèvement le lendemain fut dirigé contre Los Velez lui-même, et lui causa tant de terreur qu'il abolit les nouvelles gabelles, qu'il rendit au peuple le droit d'élire ses magistrats, qu'il accorda un pardon complet à tous les criminels arrachés des prisons, et une amnistie à tous ceux qui avoient pris part au soulèvement. (1)

(1) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. IV, p. 159. — *Botta Storia d'Italia*. L. XXIV, p. 315-319. — *Muratori*. T. XV, p. 556. — *Storia d'Italia di Luigi Bossi*. T. XVIII, L. X, cap. 41. p. 148. — *Montglat*. T. L, p. 75.

L'élection populaire porta à la tête du peuple de Palerme un homme de cœur et de talent, Joseph de Lesi, ou d'Alessio, doreur de cuirs, qui élevant ses pensées plus haut qu'une insurrection accidentelle pour le prix du pain, voulut profiter de l'état de révolution où se trouvoit la Sicile pour lui faire recouvrer ses anciennes libertés, et pour l'arracher au despotisme du ministère espagnol, tout en conservant la souveraineté au roi d'Espagne. Dans un conseil populaire assemblé dans l'église de San Giuseppe, il demanda le rétablissement des privilèges accordés à la Sicile par le roi don Pédro, l'abolition de tous les impôts postérieurs au règne de Charles-Quint, l'exclusion des Espagnols de tous les emplois de confiance dans le royaume, et l'abandon aux seules troupes siciliennes de la garde de la Sicile. Bientôt les principales villes de l'île prirent part au mouvement populaire ; Catane, Agrigente, Syracuse, Trapani et la plupart des autres vouloient faire cause commune avec Palerme ; Messine seule se sépara de la ligue nationale ; cette grande ville, toujours jalouse de la capitale, ne manquoit jamais d'embrasser un parti contraire au sien. La populace de Messine abolit bien les gabelles, mais c'étoit au cri de « vivent les Espagnols ! » La noblesse, en même temps, dans toute l'île, se séparoit d'avec le peuple, et protestoit de son dévouement au roi.

1647. Le marquis de Los Velez profita de ces divisions pour faire répandre contre Joseph d'Alessio des soupçons et des calomnies. Il l'accusa d'avoir vendu la Sicile à la France, et d'avoir déjà invoqué les secours d'une flotte française. Il est bien probable qu'Alessio tournoit ses regards de ce côté ; la Hollande, la Catalogne, le Portugal avoient trouvé la France prête à les assister dans leur rébellion : c'étoient des faits connus également dans toutes les classes du peuple. Le chevalier Paul, qui commandoit une flottille française destinée à protéger les acquisitions récentes dans la mer de Toscane, étoit parti de Piombino le 1^{er} avril, avec cinq vaisseaux de haut bord ; il avoit été porté par un vent frais dans le golfe de Naples, et pendant sept jours il avoit répandu l'alarme sur ces côtes et canonné la flotte napolitaine. (1)

Toutefois, ce voisinage des Français avoit réveillé contre eux les préjugés nationaux, et le crédit d'Alessio sur la populace baissa, dès qu'elle commença à croire qu'il s'entendoit avec eux. Los Velez faisoit agir contre le nouveau capitaine général, Alessio, tous ceux sur lesquels il exerçoit quelque influence, le grand inquisiteur, les prêtres, les moines et toute la noblesse. On profitoit de ses vertus mêmes pour le perdre ; il avoit réprimé vigoureusement le dés-

(1) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. IV, p. 157

ordre ; il n'avoit permis ni vol, ni vengeances, ni insultes privées ; sa conduite et son langage étoient plutôt ceux d'un prince légitime que d'un démagogue ; l'amour du pouvoir et le goût de la pompe l'avoient séduit, et on le voyoit traverser la ville en carrosse avec une garde. Au mois d'août il voulut faire punir un pêcheur pour un vol qu'il avoit commis. Le vice-roi excita tous les pêcheurs à prendre parti pour leur confrère ; la noblesse se joignit à eux ; les seuls corroyeurs demeurèrent fidèles à leur chef ; sa maison fut forcée le 22 août ; il en fut arraché, et massacré avec son frère et douze de ses compagnons. Los Velez mourut le 13 novembre suivant ; le cardinal Trivulzio qui lui fut donné pour successeur, promit une amnistie et des principes nouveaux de gouvernement ; mais bientôt on eut lieu de reconnoître que le nouveau vice-roi étoit aussi dur et aussi perfide que son prédécesseur. (1)

Le royaume de Naples étoit plus peuplé, plus puissant et plus riche que celui de Sicile, mais l'oppression y étoit plus intolérable encore. Dans les treize années qui s'étoient écoulées de 1631 à 1644, les deux vice-rois, Monterey et Medina, avoient tiré de ce royaume cent millions d'écus. Le dernier disoit qu'il savoit bien que Naples tourmente quiconque ne la tourmente

(1) *Gualdo*. L. IV, p. 166. — *Botta*. L. XXIV, p. 320-334.
— *Muratori*. T. XV, p. 338.

1647.

pas, aussi se flattoit-il de n'y avoir pas laissé dans la bourgeoisie quatre familles assez riches pour dîner à table. Alfonso Enriquez, amiral de Castille, qui lui succéda, voulut user de plus de modération, mais le 11 février 1646, il fut remplacé par don Rodrigue Ponce de Léon, duc d'Arcos, le plus inexorable de ces tyrans subalternes qu'envoyoit le grand tyran de Castille dans les royaumes qui lui obéissoient. Celui-ci dépêcha aussitôt dans les provinces de nouveaux collecteurs, pour en exprimer plus d'argent; mais ces agens du fisc, dans plusieurs villes et plusieurs villages, ne trouvèrent pas un meuble qu'ils pussent saisir, un lit où ils pussent reposer eux-mêmes. De malheureux habitans ayant recouru à l'un des ministres pour lui exposer qu'il ne leur restoit plus rien qu'ils pussent vendre afin d'acquitter leurs taxes, il leur avoit répondu avec une insultante dérision : « Eh ! que ne vendez-vous l'honneur de vos femmes et de vos filles ? » Mot funeste que tout le peuple répéta bientôt. A plus d'une reprise, les provinces tentèrent d'envoyer à Madrid quelque religieux, quelque moine qui exposât au roi leurs souffrances ; mais la police en étoit toujours avertie à temps pour l'empêcher d'arriver jusqu'à Madrid. Les habitans de beaucoup de villages de la Pouille et de la Calabre abandonnèrent leurs maisons et leurs champs pour s'enfuir en Turquie, où l'oppression n'étoit pas si intolé-

rable, et les collines, autrefois couvertes d'oliviers et de vignes, les champs qu'avoient long-temps sillonnés les charrues furent rendus au désert. (1)

1647.

Ce fut au milieu de cette détresse que le duc d'Arcos demanda une taxe nouvelle d'un million d'écus pour la guerre des *Presidi*. Toutes les matières imposables étoient déjà tellement surchargées qu'on ne savoit où en découvrir une nouvelle. Enfin, le vice-roi proposa de lever un impôt sur les fruits, qui, dans cette terre fertile, étoient la grande et dernière ressource des nécessiteux ; l'édit fut proclamé, les baraques des collecteurs furent élevées dans les places publiques ; mais une indignation générale se manifesta parmi le peuple lorsqu'il se vit poursuivi jusque dans le dernier aliment avec lequel il pouvoit assouvir sa faim. Les paysans qui apportoient des figes au marché de Naples, et auxquels on demandoit de faire l'avance de l'impôt, renversèrent leurs paniers le 7 juillet 1647, les foulèrent aux pieds, et jurèrent qu'ils ne paieront pas ; un marchand de poissons, Thomas Agnello, ou Mazaniello d'Amalfi, que les jeunes gens avoient déjà élu pour capitaine des combats simulés par lesquels on avoit coutume de célébrer la fête de Notre-Dame des Carmes,

(1) *Botta Storia d'Italia*. T. V, L. XXIV, p. 356-339. — *Hist. del Conte Gualdo*. L. V, p. 210. — *Giannone*, Histoire de Naples. T. IV, L. XXXVII, c. 1 et 2, p. 504.

se mit à la tête de l'insurrection. Il étoit âgé de vingt-quatre ans seulement ; il alloit pieds nus , le corps à moitié couvert de méchans habits , et la tête coiffée d'un bonnet rouge ; mais son esprit élevé , son noble caractère , sa belle figure , son courage et son éloquence populaire l'avoient rendu cher à tous ceux qui fréquentoient les marchés. Le bureau des percepteurs fut brûlé par les insurgés ; bientôt tous les autres bureaux des gabelles le furent également ; les gardes furent désarmées , et leurs armes passèrent aux mains de la populace. Le duc d'Arcos n'eut d'autre ressource que de se réfugier au Château-Neuf. Presque tous les habitans de Naples avoient pris part à l'insurrection : bientôt ils furent joints par des bandes armées qui arrivoient de toutes les campagnes voisines. La force populaire passoit déjà cinquante mille hommes ; un patriote apporta aux insurgés le diplôme original du privilége que Charles-Quint avoit accordé au royaume de Naples , par lequel il conservoit ses anciennes libertés , et il le garantissoit des oppressions du fisc. La voix unanime du peuple demanda que ce privilége devînt l'unique loi du pays. (1)

Mazaniello ne quitta point le costume de la

(1) *Botta*. L. XXIV, p. 342. — *Muratori*. T. XV, p. 342. — *Gualdo*. L. V, p. 211. — *Bossi*. T. XVIII, L. V, cap. 41, p. 152.

167.
dernière classe du peuple; il ne vouloit rien, il n'accepta rien pour lui-même; mais il demanda au vice-roi, au cardinal Filomarini, archevêque de Naples, qui avoit offert sa médiation, aux princes napolitains qui s'interposoient pour arrêter la fureur du peuple, la confirmation du privilège de Charles-Quint, l'abolition de toutes les taxes nouvelles établies au mépris des droits nationaux, et une amnistie universelle. Cependant le palais du vice-roi avoit été forcé, tous ses meubles brûlés sur la place publique; les troupes étrangères que le duc d'Arcos avoit appelées avoient été désarmées ou mises en déroute par les Napolitains, qui avoient trouvé des fusils chez les armuriers, et qui, dans la tour de San Lorenzo, dont ils s'emparèrent, se saisirent de dix-huit pièces de canon. La sédition avoit duré du dimanche au mercredi; un grand nombre de palais avoient été pillés, plusieurs nobles avoient été massacrés; cinq cents bandits à cheval, qui s'étoient présentés comme venant se ranger sous les drapeaux du peuple, mais parmi lesquels le duc d'Arcos avoit gagné des assassins, avoient été introduits dans l'église des Carmes pour rendre hommage à Mazaniello; tout à coup plusieurs coups d'arquebuse, partis de leur bataillon, furent dirigés sur le pêcheur capitaine du peuple; il ne fut point atteint, et les insurgés, indignés de cette trahison, massa-

1647.

crèrent presque tous les bandits. Alors le duc d'Arcos céda ; par l'entremise du cardinal Filomarini un traité fut conclu, dans lequel toutes les demandes de Mazaniello furent accordées. Le vice-roi lui envoya de magnifiques présents que le pêcheur ne voulut point accepter, mais il ne put refuser d'assister au palais à un festin de réconciliation. Il est probable que les Espagnols profitèrent de cette occasion pour troubler sa raison par quelque breuvage. Quand il se releva de table, sa tête étoit perdue. Il est vrai que la jouissance seule de l'absolu pouvoir suffit pour renverser une tête foible. Mazaniello publia, coup sur coup, des ordres bizarres, toujours sous peine de la vie. Le peuple, d'abord enthousiaste, parut bientôt étonné, puis rebuté par ces actes d'extravagance et de cruauté ; du samedi 13 au mardi 16 juillet, le duc d'Arcos remarqua avec joie que les traits de folie de Mazaniello devenoient toujours plus marqués, et que la bande qui le suivoit diminoit d'heure en heure. Enfin comme il prenoit quelque repos le 16 au matin, dans le couvent des Carmes, les satellites du duc d'Arcos en enfoncèrent la porte, le tuèrent à coups d'arquebuse, et traînèrent son corps dans les rues. (1)

Le duc d'Arcos se croyoit vainqueur ; il avoit

(1) *Conte Gal. Gualdo*. P. IV, L. V, p. 216-226. — *Carlo Botta*. T. V, L. XXIV, p. 355. — *Muratori*. T. XV, p. 355.

expédié des courriers en Espagne, à Rome, à Milan, en Sicile, pour porter l'heureuse nouvelle de cet assassinat. Il avoit autorisé les boulangers à réduire le pain, qui devoit peser quarante onces à vingt-huit onces seulement. C'est l'usage à Naples que le pain varie de poids et non pas de prix. Cette altération causa un nouveau soulèvement; les boutiques des boulangers furent saccagées, et le peuple s'écriant que Mazaniello n'auroit jamais permis une telle exaction, alla relever son corps du lieu où il avoit été jeté et lui fit de magnifiques funérailles. Le 21 août, une insurrection plus violente encore éclata contre le duc d'Arcos; il fut obligé de se réfugier au Château-Neuf qui fut assiégé par tout le peuple, tandis que les Espagnols, épars dans la ville, furent massacrés. Don François de Toralto, prince de Massa, fut nommé capitaine du peuple, distinction qui, au bout de deux mois, lui coûta la vie, lorsqu'on reconnut qu'il profitoit de la confiance des Napolitains pour servir les Espagnols. Le vice-roi effrayé cédoit sur tous les points; il confirma, le 7 septembre, les capitulations qu'il avoit accordées; il les confirma de nouveau le 4 octobre, lors de l'arrivée de don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, avec une flotte espagnole, et à cette occasion il obtint que le peuple posât enfin les

armes. La ville étoit dans l'allégresse; la cour d'Espagne avoit confirmé le privilège de Charles-Quint, et un fils du roi étoit venu en donner lui-même la garantie. Le lendemain les élus du peuple furent introduits à l'audience du vice-roi; à l'instant les portes du palais furent fermées; les canoniers espagnols étoient partout à leurs pièces dans les trois châteaux qui commandent la ville, et sur les vaisseaux de don Juan; à un signal donné ils ouvrirent un feu épouvantable sur Naples, foudroyant cette multitude qui s'étoit rassemblée dans la confiance de la paix et de la réconciliation. Puis don Juan descendit à terre, à la tête de quelques milliers d'Espagnols, résolu à exterminer une populace qui s'étoit montrée si remuante. Il rencontra en elle plus de bravoure qu'il n'en avoit attendu. Bientôt les rues furent barricadées; des fenêtres et du haut des toits les pierres et les tuiles commencèrent à pleuvoir sur les Espagnols; leurs divers postes furent enlevés l'un après l'autre; les portes de la ville leur furent reprises; les trois châteaux leur demeurèrent seuls, et ils s'y retirèrent, faisant éloigner la flotte et cesser le feu; mais quoiqu'ils arborassent le drapeau blanc, les Napolitains étoient déterminés à ne plus se fier à eux, après tant de perfidie; les combats continuèrent, et le 22 octobre, don François de Toralto dont on

reconnut les trahisons, fut tué, et le peuple élu pour son capitaine général, Gennaro Annese, arquebusier de son métier, qui avoit déjà montré quelque connoissance des affaires de la guerre et de la politique, encore qu'il ne sût pas lire. (1) 1647.

Jusqu'alors les Napolitains n'avoient songé qu'à remettre en vigueur les anciennes lois, les anciens privilèges de leur monarchie; ils avoient protesté de leur fidélité à Philippe IV, tout en combattant ses avides et cruels représentans; mais la perfidie des Espagnols si souvent éprouvée, ne leur permettoit plus de mettre en eux aucune espérance. Il étoit temps de secouer absolument leur joug, de s'adresser aux Français, leurs éternels rivaux, pour trouver en eux un appui, et d'organiser un gouvernement national. D'un bout à l'autre de l'Italie le nom de république est toujours cher; c'est toujours dans une république que les Italiens mettront tout espoir de liberté, de prospérité et de gloire. Gennaro Annese fit donc proclamer la république; le crucifix fut mis à la place du portrait du roi d'Espagne; toutes les provinces du royaume furent invitées à s'organiser à l'imi-

(1) *Gal. Gualdo*. P. IV, L. VI, p. 270-281. — *Carlo Botta Storia d'Italia*. L. XXIV, p. 358. — *Muratori*, p. 547. — *Mém. du duc de Guise*. T. LV, L. I, p. 115. — *Madame de Motteville*, p. 304.

1647. tation de la capitale, et les députés des villes, élus par des municipalités d'origine populaire, durent se rassembler à Naples; on les invitoit à se former sur l'exemple des états-généraux de Hollande, pour concourir à la souveraineté. (1)

Mais en tout temps comme aujourd'hui, un peuple en révolution cherche son modèle dans les choses existantes. Le caractère distinctif de la république de Hollande, c'étoit son chef militaire. Les Napolitains sentirent le besoin d'avoir un personnage d'un rang distingué, comme le prince d'Orange, pour donner un centre et de la consistance au gouvernement; au lieu de devoir sa grandeur aux seuls suffrages populaires, et d'être élevé ou renversé par leurs caprices, ils voulurent qu'il commandât leurs milices avec une réputation acquise de bravoure et de science militaire, avec cet éclat d'un grand nom, nécessaire alors, surtout pour se faire obéir; qu'enfin il courbât ou réconciliât l'orgueil de la noblesse napolitaine, alors conjurée tout entière contre la nouvelle république. Dès le temps même de Mazaniello, les yeux des Napolitains se portèrent sur le duc de Guise, à ce qu'assure celui-ci: ils entrèrent en correspondance avec lui, et le duc de Guise fut le

(1) *Conte Gualdo*. P. IV, L. VI, p. 285. — *Botta Storia d'Italia*. L. XXIV, p. 562 — *Muratori*, p. 348.

premier à donner au peuple de Naples le titre de Royale République. (1) 1647.

Henri de Lorraine, duc de Guise, étoit le même homme qui, étant encore archevêque de Reims, s'engagea dans la guerre civile terminée par le combat de la Marfée; il passoit alors pour marié avec Anne de Gonzague, sœur de la nouvelle reine de Pologne; elle-même se faisoit appeler duchesse de Guise; toutefois, dans l'exil qui suivit la ruine de son parti, il épousa, le 11 novembre 1641, une riche veuve des Pays-Bas, la comtesse de Bossu, tandis qu'Anne de Gonzague, qui étoit revenue en France et avoit repris son nom, épousa, en 1645, un des plus jeunes fils du dernier électeur Palatin; bientôt elle se rendit célèbre dans les factions sous le nom de princesse Palatine. Le duc de Guise n'avoit pas été plus fidèle à la comtesse de Bossu qu'à elle. Ayant obtenu le 3 septembre 1644 des lettres d'abolition, il revint à la cour d'Anne d'Autriche, laissant sa femme à Bruxelles. Après avoir aimé madame de Montbazou et s'être battu pour elle contre Coligni, il s'attacha à mademoiselle de Pons, une des filles d'honneur de la reine; il promit de l'épouser, et au moment de l'insurrection de Naples, il étoit à Rome depuis la fin de 1646, pour solliciter son divorce

(1) Mém. du duc de Guise. T. LV, L. I, p. 89. — *Gualdo*. L. VI, p. 285.

1647. d'avec la comtesse de Bossu ; la signora Olimpia, belle-sœur du pape, qui ne refusoit jamais les présens, lui donnoit des espérances, mais Innocent X craignoit d'offenser l'Espagne qui protégeoit la comtesse, et l'affaire traînoit encore. Le duc de Guise, alors âgé de trente-trois ans, avoit fait comme volontaire les campagnes de 1644 et 1645, il s'y étoit fait remarquer par une bravoure qui alloit jusqu'à la plus folle témérité : mais il n'avoit jamais commandé, et il n'avoit aucune expérience de la guerre ; cela n'empêchoit point les femmes de le regarder comme le plus parfait modèle des anciens paladins. Guise se recommandoit aux Napolitains comme issu de la maison de Lorraine, à laquelle la fille aînée du roi René avoit porté, il y avoit deux cents ans, des droits prétendus sur Naples. Il espéroit, en conséquence, réveiller dans le royaume l'ancienne faction des Angevins. Il offroit de se dévouer à la nouvelle république ; mais à ses yeux méditer de la trahir pour monter sur le trône, loin d'être un projet honteux, prouvoit seulement un noble amour de la gloire (1). « La proposition de se mettre en république, étoit, « dit-il lui-même, un leurre agréable ; la noblesse par là, espérant d'avoir la principale

(1) Notice sur le duc de Guise. T. LV, p. 1-15. — Talle-
mant des Réaux. T. IV, p. 197. — Madame de Motteville.
T. XXXVII, p. 202 et 506.

« part au gouvernement, à l'exemple de Venise, 1647.
 « et le peuple se persuadant de l'en exclure, à
 « l'imitation des Suisses. Ainsi, les deux partis
 « se battant dans l'opinion de rencontrer ce
 « qu'ils désiroient, travailleroient à chasser les
 « Espagnols ; après quoi il seroit aisé de changer
 « la forme du gouvernement, sans qu'ils prissent
 « jalousie de la France. » (1)

Ce fut immédiatement après le massacre du prince de Massa, que deux députés napolitains présentèrent à Rome, au duc de Guise, dans l'hôtel de Fontenay-Mareuil, l'ambassadeur de France, et en présence de trois cardinaux attachés à la France, deux lettres, l'une signée le *peuple de Naples et son royaume*, l'autre de Gennaro Annese, généralissime et chef de ce peuple, qui invitoient « son altesse le duc de Guise à vouloir être le défenseur du peuple, « comme l'est aujourd'hui en Hollande M. le prince d'Orange. » L'ambassadeur de France autorisa Guise à accepter cette charge, et le cardinal Michel Mazarin lui promit au nom de son frère le secours d'une flotte, de troupes de débarquement, d'argent, de munitions de guerre et de vivres (2). Sans attendre ces secours, Guise s'embarqua le 13 novembre à Fiumicino, sur une petite felouque, avec une

(1) Guise. L. I, p. 89.

(2) Mém. du duc de Guise. L. VI, p. 125-128.

1647.

suite de vingt-deux personnes, quelques milliers de pistoles qu'il avoit empruntées et quelques barils de poudre (1). A la vue de la flotte espagnole, il se sépara de quelques autres felouques qui l'avaient accompagné, et se dirigeant droit sur Naples, en plein jour, comme s'il étoit au milieu de ses amis, il passa tout près des Espagnols, et gagna la terre, le vendredi 15, sur les onze heures, au milieu des décharges de toute leur artillerie, qui tira sur lui dès qu'elle le vit changer de direction. (2)

Guise fait la peinture la plus lamentable de l'état où il trouva la ville de Naples, de la tyrannie de Gennaro Annese, de sa brutalité, de son ignorance, des richesses accumulées dans sa cuisine, fruit du pillage de tous les palais, tandis qu'il ne vouloit manger et ne laissoit manger à Guise que les mets apprêtés par sa femme; de sa terreur continuelle d'être ou empoisonné ou assassiné dans sa forteresse de la tour des Carmes; de l'abandon de toute cette populace qui s'étoit d'abord armée pour lui, et qui se trouvoit réduite à cinq mille hommes, et à une troupe de quelques centaines de lazari ou bandits, qui faisoient trembler tous les autres. Les auteurs italiens font concevoir une opinion plus favorable d'Annese, plus mauvaise de

(1) Guisc. L. II, p. 165.

(2) Guisc. L. II, p. 171. — *Gualdo*. L. VI, p. 284.

Guise, qui manifestoit déjà ses prétentions à la royauté, sa prédilection pour la noblesse, ses entreprises sur toutes les jolies femmes, sans se soucier ni de la fidélité qu'il avoit promise à mademoiselle de Pons, ni du ressentiment qu'il excitoit chez les pères ou les maris des dames napolitaines. Il réussit cependant à ranimer pour quelque temps l'enthousiasme populaire, à trouver des armes, de la poudre, de l'argent, à organiser plus régulièrement quelques corps parmi les insurgés, et enfin à reprendre les uns après les autres les divers postes que les Espagnols occupoient dans la ville et dans les faubourgs. Enfin, le 13 décembre, il se mit en campagne, et le 5 janvier 1648 il se rendit maître d'Aversa, dont la noblesse avoit fait son quartier général. Il s'empara aussi du faubourg de Chiaia, qui coupoit à la garnison des châteaux toute communication avec la campagne. Les villes de Nola et d'Avellino avoient ouvert leurs portes à ses lieutenans, et les provinces de Salerne et de la Basilicate s'étoient déclarées pour lui. (1)

1647.

1648.

Le duc de Guise, dans ses Mémoires, proteste qu'il n'agissoit point pour lui-même et qu'il n'aspiroit point à la royauté; cependant l'opinion

(1) Mém. du duc de Guise. T. LV, L. II et III. — *Gualdo*. L. VI, p. 288-293. — *Botta*. L. XXIV, p. 365. — *Muratori*, p. 550.

contraire prévaloit à Naples; le peuple, qui s'étoit déclaré pour lui, le salua plusieurs fois du nom de roi, et la noblesse avec laquelle il cherchoit à former des liaisons, voyoit en lui un prétendant au trône. C'étoit également la pensée de Mazarin, qui se défioit de Guise comme d'un factieux qui avoit pris les armes contre Richelieu, qui de plus le croyoit trop léger, trop étourdi, trop inconséquent pour conduire à bien une aventure où il s'étoit jeté en volontaire. Le marquis de Fontenay, ambassadeur à Rome, au lieu de le seconder, intriguoit contre lui; il vouloit ranimer dans le royaume la faction des Angevins, mais c'étoit pour donner la couronne de Naples à Louis XIV, et non à un aventurier lorrain. Le duc de Richelieu se présenta dans la baie de Naples avec une flotte de vingt-sept vaisseaux français et quelques brûlots, mais elle n'attaqua point la flotte espagnole qu'elle auroit pu aisément détruire; elle n'apporta ni l'argent, ni les armes, ni les vivres que Guise avoit demandés. L'abbé de Baschi, chargé par le duc de Richelieu de se rendre auprès de Gennaro Annese et du duc de Guise, s'adressa au premier comme au seul chef du peuple de Naples, et ce fut à lui qu'il remit le peu de poudre qu'il avoit fait porter à terre. Il embarrassa Guise par ses intrigues, il le compromit en lui faisant proposer de nommer immédiatement le

sénat de la nouvelle république ; puis, tandis que Guise voyoit son autorité dépérir entre ses mains, Richelieu, sans avoir rien fait, repartit avec sa flotte pour Porto-Longone, sous prétexte d'y aller chercher de l'eau. (1)

Il n'est pas facile de concilier les récits contradictoires et fort détaillés que nous avons sur les suites de la révolution de Naples ; le plus grand étonnement qu'on éprouve en les lisant c'est qu'elle ait pu se maintenir si long-temps. Si la France avoit agi avec quelque zèle, quelque intelligence, rien n'auroit été plus facile que de chasser pour jamais les Espagnols du royaume de Naples. Ceux-ci étoient si foibles qu'ils ne tirèrent aucun parti ni de l'anarchie effrayante où étoit tombée la ville, sans cesse pillée par ses chefs populaires, ni des fautes du duc de Guise, ni de la retraite du duc de Richelieu. Ils sentirent toutefois la nécessité d'apaiser le ressentiment d'une nation qu'ils avoient si cruellement offensée ; et dans ce but ils engagèrent le duc d'Arcos à se démettre de sa vice-royauté en faveur de don Juan d'Autriche, qui annonça que son père l'avoit chargé de pardonner aux Napolitains. Mais ceux-ci se souvenoient qu'au moment où il venoit d'annoncer un précédent pardon, il

(1) Mém. du duc de Guise. L. II, p. 304 ; L. III, p. 312-340. — *Gualdo*. L. VI, p. 287. — *Botta*. L. XXIV, p. 369. — *Muratori*, p. 349-352.

1648. avoit fait tirer sur le peuple désarmé. D'ailleurs le duc d'Arcos, en s'embarquant le 26 janvier, avoit donné de nouvelles preuves de sa férocité : il avoit fait étrangler les deux élus du peuple qu'il retenoit prisonniers dès le commencement de la révolution, ainsi que le frère de Maza-niello, et il avoit fait jeter leurs corps dans les fossés du château. (1)

Un nouveau vice-roi, le comte d'Ognate, auparavant ambassadeur à Rome, vint remplacer don Juan. Il n'avoit à la bouche que des paroles de clémence et de pardon ; il n'eut pas de peine à entrer en traité avec les chefs des insurgés et des bandits que Guise étoit obligé d'employer pour la guerre, et que cependant, d'après son propre récit, il traitoit avec une grande hauteur, leur cassant souvent son bâton sur les épaules, et les menaçant de les faire pendre. Gennaro Annese lui-même, assuré de sa grâce, promit de livrer la porte de Sant'Anna aux Espagnols, pourvu qu'on trouvât moyen de retenir pendant ce temps le duc de Guise hors de la ville. Le duc commençoit à concevoir de meilleures espérances ; il avoit obtenu des avantages dans une foule de petits combats : il apprenoit que le royaume entier de Naples étoit en révolution, et que les Espagnols, dans les trois chà-

1 Mem. de Guise. I. III, p. 540-455. I. LVI, L. IV. p. 1 — *Giulio* I. VII, p. 555 — *Botta* T. XXIV p. 570

teaux, éprouvoient une grande détresse. Tout à coup il fut averti, au commencement d'avril, que deux galères espagnoles s'étoient emparées de la petite île de Nisida, à deux cents pas de la pointe de Posilippo. Il s'y fit transporter le 6 au matin avec ses meilleurs soldats. C'étoit le moment que le comte d'Ognate avoit attendu : Gennaro Annese lui livra la porte Sant'Anna et la grosse tour des Carmes, dont il avoit fait sa forteresse. En même temps, il fit répandre le bruit que c'étoit Guise lui-même qui avoit vendu la ville aux Espagnols. Les Napolitains, se croyant trahis par tous leurs chefs, perdirent courage et n'opposèrent aucune résistance au nouveau vice-roi qui marchoit à la tête des garnisons des trois châteaux, des matelots de la flotte et des gentilshommes royalistes. Le duc de Guise, apprenant le jour même que sa capitale étoit perdue, essaya, avec quelques Français, de se retirer par terre à Rome ; mais poursuivi et arrêté près de Capoue, il languit quatre ans prisonnier en Espagne. Don Inigo Velez de Guévara, comte d'Ognate, demeuré vainqueur, se chargea alors d'enseigner à la capitale et aux provinces quelle foi elles devoient ajouter aux promesses et à la clémence espagnoles. Tous ceux qui avoient marqué de quelque manière dans la rébellion périrent dans les supplices ; le plus souvent leurs enfans étoient égorgés avec

1648.

eux, quelquefois on faisoit grâce de la vie aux plus jeunes de ceux-ci, mais c'étoit après les avoir rendus incapables de perpétuer leur famille. Gennaro Annese, témoin de ces boucheries qui étoient en partie son ouvrage, fut réservé pour être le dernier à périr sur l'échafaud. (1)

Pendant que les révolutions des Deux-Siciles ébranloient la monarchie espagnole, le trône d'Angleterre étoit renversé par une révolution plus violente encore. Le roi Charles I^{er} avoit été livré, le 30 janvier 1647, par l'armée écossaise, dans laquelle il avoit cherché un refuge, aux commissaires du parlement. La discorde entre le parlement et l'armée lui avoit donné plus tard l'occasion de s'échapper, mais c'étoit pour retomber dans l'île de Wight en une captivité plus dure. Son règne étoit fini, sa tête ne devoit pas tarder long-temps à tomber sur l'échafaud (30 janvier, ancien style, 9 février 1649, nouveau style), mais ces convulsions d'un État si rapproché n'affectoient point immédiatement la France; nous les rappelons seulement dans

(1) Mém. du duc de Guise. T. LVI, L. IV et V, p. 1-240. — *Gualdo*. L. VII, p. 336-360; et L. VIII, p. 401-408. — *Botta*. L. XXIV, p. 377. — *Muratori*. T. XV, p. 355. — *Madame de Motteville*, p. 345. — *Montglat*. T. I, p. 103. — *La Hode*. L. V, p. 184-191. — *Giannone*. L. XXXVII, ch. 5, p. 523.

la confiance que nos lecteurs en savent plus sur elles que nous ne pourrions en dire ici. En France aussi, la régente éprouvoit alors que le désordre des finances, le mépris pour les souffrances du peuple, et l'obstination à poursuivre une guerre sans objet, pourroient produire une révolution : mais l'été étoit destiné à la campagne des soldats contre les ennemis, l'hiver à celle des financiers contre le peuple ; nous reviendrons sur celle-ci dans le chapitre suivant.

Comme dans les années précédentes, la France en 1648 faisoit agir ses armées en Flandre, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Condé avoit été renvoyé aux Pays-Bas, où il devoit être secondé par les maréchaux de Gramont et de Rantzau. L'archiduc Léopold lui étoit opposé, avec les foibles moyens que pouvoit lui fournir Philippe IV, privé par la révolte des Deux-Sicules, de ses deux plus abondantes sources de revenus. Aussi son armée ne put entrer en campagne que long-temps après les Français ; grâce à ce retard, Condé put accomplir une marche difficile et dangereuse jusqu'à Ypres ; il n'avoit à suivre qu'une seule route environnée de flaques d'eau à droite et à gauche, et qui formoit un défilé perpétuel, pendant lequel il falloit montrer le flanc aux ennemis. Ceux-ci étoient maîtres des passages de la rivière le Lys, à Armentières et à Menin, et ils pouvoient choisir à leur gré, s'ils

1648.

attaquoient les Français, de combattre l'avant-garde ou l'arrière-garde, séparées par une quantité prodigieuse de bagages (1). Mais la révolte de Naples avoit décidé du sort de la campagne de Flandre. Léopold, sans argent, sans munitions, sans vivres, perdit beaucoup de temps à tirer ses troupes de leurs quartiers; et Condé arriva devant Ypres le 13 mai, sans avoir rencontré d'ennemis. Il investit cette grande ville; la circonvallation, quoique longue de cinq ou six lieues, se trouva en défense le 19, et après une attaque hardie des Polonais au service de France, qui passèrent à la nage le fossé d'une demi-lune dont ils s'emparèrent, la place capitula le 29 mai. Il est vrai que pendant ce temps, Léopold qui avoit enfin pu mettre ses troupes en mouvement, avoit surpris Courtrai, d'où Palluau, depuis maréchal de Clérambault, avoit été tiré avec la plus grande partie de la garnison, pour le siège d'Ypres. Ce commandant avoit en vain représenté le danger qu'on faisoit ainsi courir à la ville d'où on le faisoit sortir. (2)

Le prince de Condé confia à Rantzau une partie de son armée pour faire une tentative sur Ostende, tandis qu'avec le reste il travailloit

(1) Mém. de Gramont. T. LVI, p. 410.

(2) Gramont. T. LVI, p. 414. — Montglat. T. L, p. 96. — *Gualdo*. L. VII, p. 321. — Madame de Motteville, p. 365. — La Hode. L. V, p. 241.

à construire une forteresse dans Ypres. Rantzau fut battu, presque tous ses soldats furent tués ou faits prisonniers, et l'archiduc Léopold profita de ce que Condé s'étoit affoibli, pour pénétrer en France, menacer Péronne et le Catelet, puis revenir sur Furnes, dont il s'empara le 3 août. Il prit encore Estaives, et il vint attaquer Lens. Pendant ce temps, d'Erlach amenoit d'Allemagne quatre ou cinq mille hommes à Condé. Ce prince, malgré ce renfort, n'avoit encore que quatorze mille hommes. Quoique son adversaire fût plus fort que lui, il marcha sur Lens, dans l'espoir de délivrer cette ville, mais le 19 août, Lens avoit été pris sans avoir es-suyé plus de cent coups de mousquet, et Léopold avoit placé son armée sous les murs mêmes de sa conquête, dans une position rendue extrêmement forte par les taillis et les ravins qui l'entouroient. Condé reconnut qu'attaquer les ennemis dans cette position, c'étoit se faire battre de gaieté de cœur; il ordonna donc la retraite le 20, mais en plein jour, avec des corps espacés de manière à pouvoir à toute heure recevoir la bataille. Cependant il y eut un moment où son arrière-garde se trouva trop éloignée du corps de bataille. Le général lorrain Beck s'en aperçut aussitôt, et il la chargea avec tant de vigueur, qu'il la mit en fuite. Le prince de Condé, qui accourut pour réparer le dés-

1648.

ordre, se vit en grand risque d'être pris, car son propre régiment l'abandonna honteusement. Heureusement Gramont avoit fait faire volte-face à l'avant-garde, il rejoignit Condé, et d'accord avec lui, il fit passer la seconde ligne devant la première, pour donner à celle-ci le temps de se remettre. Beck, de son côté, avoit fait solliciter les généraux impériaux de profiter de ce premier succès pour livrer une bataille générale; ils quittèrent donc leur forte position et s'avancèrent sur la hauteur même que les Français venoient d'abandonner. C'est là que la mêlée commença deux heures après le lever du soleil. Les Français, d'après l'ordre de Condé, reçurent le feu des Espagnols avant de tirer; un grand nombre d'entre eux tombèrent, les autres ne donnèrent pas aux ennemis le temps de recharger leurs pièces; ils s'élançèrent sur la ligne espagnole avec tant d'impétuosité qu'ils l'enfoncèrent. La seconde ligne tint un peu plus long-temps; mais l'exemple de Condé animoit ses soldats; dix fois de suite il conduisit ses cavaliers à la charge, et il fit preuve d'autant de valeur dans le combat, qu'il avoit montré de présence d'esprit, en réglant son ordre de bataille sous le feu même de l'armée qui l'avoit attaqué. Jamais victoire ne fut plus complète; le général Beck fut blessé à mort et fait prisonnier: le prince de Ligne, général de la cavalerie, fut pris avec tous les

principaux officiers allemands ; on compta encore parmi les prisonniers tous les mestres de camp espagnols et italiens et cinq mille soldats ; trente-huit pièces de canon, les ponts de bateaux et tout le bagage demeurèrent aux mains des vainqueurs ; trois mille morts couvroient le champ de bataille. Après cette éclatante victoire, Condé reprit Furnes le 10 septembre ; puis il reçut de la régente l'ordre de rentrer en France. (1)

Vers la fin de l'année 1647, l'Electeur de Bavière avoit déclaré au général suédois Wrangel, que d'après la conduite de ce général à l'égard de son frère, l'archevêque Electeur de Cologne, il ne se regardoit plus comme lié par l'armistice signé à Ulm ; en conséquence, les hostilités avoient recommencé entre les Bavaurois et les Suédois, et le maréchal de Turenne étoit revenu du Luxembourg en Allemagne, pour soutenir ces derniers (2). Turenne passa le Rhin à Mayence, pour rejoindre dans la Franconie Wrangel, Konigsmarck et les Hessois. Il y avoit long-temps qu'il avoit représenté à Mazarin que cette réunion leur assureroit la prépondérance, tandis qu'en agissant séparément, ils se faisoient battre en détail. En effet, la

(1) Mém. de Gramont. T. LVI, p. 428. — *Gualdo*. L. VIII, p. 388. — Montglat. T. L, p. 100. — La Hode. L. V, p. 245.

(2) *Gualdo*. L. VI, p. 261. — Montglat. T. L, p. 65.

1648.

puissante armée des confédérés soumit l'une après l'autre les meilleures places de la Bavière. Le 17 mai, Turenne atteignit à Sommerhausen, à trois lieues d'Augsbourg, l'armée impériale qui se retiroit : il enfonça et tailla en pièces l'infanterie qui gardoit un défilé. Là fut tué Mélander, général qui avoit quitté le service de la Landgrave de Hesse, pour celui de l'empereur (1). Piccolomini, qui prit le commandement à sa place, vint chercher, pour l'armée impériale, une protection sous le canon d'Augsbourg, et la Bavière tout entière fut ouverte aux ravages des Français et des Suédois jusqu'à la fin d'octobre, où les nouvelles du congrès de Munster firent cesser les hostilités. Konigsmarck cependant avoit quitté Turenne ; il étoit entré en Bohême ; il s'étoit emparé le 26 juillet du petit Prague, une des trois divisions de cette ville, et il étoit sur le point d'attaquer les deux autres, quand l'ordre lui parvint aussi de faire cesser les combats. (2)

En Italie, Navailles étoit assiégé dans Casal Maggiore par le marquis de Caracéna, gouverneur de la Lombardie ; les vivres commençoient à lui manquer, et le maréchal du Plessis, arrivé auprès du duc de Modène, ne savoit comment

(1) *Gualdo*. L. VII, p. 321-327.

(2) *Gualdo*. L. VIII, p. 396. — Montglat, p. 89. — La Hode. L. V, p. 248.

porter des secours aux assiégés, lorsqu'une crue d'eau inattendue facilita à ses barques le passage du Pô ; Casal Maggiore fut délivré le 31 mai. Caracéna fit une retraite précipitée ; mais ni du Plessis ni le duc de Modène n'étoient en état de profiter de sa timidité ; l'argent et les munitions de guerre, tout leur manquoit, et ils ne purent point empêcher le gouverneur de la Lombardie d'élever un retranchement de plusieurs milles de longueur, qui leur fermoit le Crémonois. Ce retranchement fut attaqué et forcé le 30 juin, lorsque le marquis de Villa avec cinq mille Piémontais eut rejoint le duc de Modène. Ce fait d'armes assez brillant ne porta aucun fruit. Les généraux n'étoient point d'accord ; ils assiégèrent Crémone contre l'avis du maréchal du Plessis. Le brave marquis de Villa fut tué à ce siège que les coalisés furent réduits à lever le 6 octobre, parce que Mazarin, manquant aux promesses qu'il leur avoit faites, les avoit laissés dépourvus de tout l'appareil militaire nécessaire à leurs succès. (1)

En Catalogne, on avoit vu arriver avec le titre de vice-roi, Michel Mazarin, cardinal de Sainte-Cécile, et frère du premier ministre ; mais ce moine sans jugement, que son frère

(1) Mém. du maréchal du Plessis-Praslin. T. LVII, p. 261-287. — *Gualdo*. L. VIII, p. 411. — *Montglat*. T. I, p. 109. — *Muratori*. T. XV, p. 356. — *La Hode*. L. V, p. 245.

164^h.

avoit comblé d'honneurs et de richesses , quitta sans congé Barcelonne ; il revint à Paris , puis à Rome ; il se rendit partout ridicule , et ce fut un grand soulagement pour son frère lorsqu'il mourut , neuf mois seulement après qu'il avoit été revêtu de la pourpre (1). Le maréchal de Schomberg le remplaça en Catalogne comme vice-roi. Après avoir donné le change aux Espagnols sur ses projets , le 10 juin il investit Tortosa. La flotte française lui apporta de Provence , par l'embouchure de l'Ebre , jusqu'au pied des murailles , les canons et les vivres dont il avoit besoin. Pour faire diversion , don Francisco de Melo , qui commandoit les troupes de Castille , entreprit le siège de Flix. Mais Schomberg , avec une partie seulement de son armée , marcha sur lui le 24 juin , et le força à une prompte retraite. Il revint ensuite contre Tortosa , qu'il prit d'assaut le 6 juillet et qu'il livra au pillage : la citadelle fut réduite à capituler le 13 , Marsin y fut laissé pour gouverneur , et Schomberg rentra triomphant à Barcelonne. (2)

Ainsi , la France avoit été victorieuse dans cette campagne , sur tous les théâtres de la guerre également ; à Lens en Belgique , à Sommerhausen en Allemagne , à Casal Maggiore

(1) Montglat , p. 111-115. — *Gualdo*. L. VII , p. 352.

(2) *Gualdo*. L. VIII , p. 393. — Montglat. T. L , p. 112. — La Hode. L. V , p. 247. — Madame de Motteville , p. 424.

en Italie et à Tortosa en Espagne ; mais ces succès ne calmoient point l'ardent désir des Français pour la paix. Tous ceux qui avoient quelque connoissance des affaires, affirmoient que Mazarin retardoit cette paix pour la satisfaction de ses intérêts privés ; que Lyonne, secrétaire d'État aux affaires étrangères, et Servien, l'envoyé à Munster, qui avoit le secret du ministre, s'attachoient à la rendre impossible, tandis que le duc de Longueville, chef de la députation, et le comte d'Avaux étoient sur le point de conclure. Les alliés de la France ne pouvoient cacher leur impatience de ce que, sur chaque incident, Mazarin faisoit naître des difficultés et des entraves. Aussi la Hollande signa son traité dès le 30 janvier 1648, et la Suède le 6 août, tandis que la France signa seulement le 24 octobre. Il faut convenir cependant que les tergiversations procédoient de la cour d'Espagne tout autant que de celle de France, et que les célèbres traités de Westphalie, qui jusqu'à nos jours ont servi de base au droit public de l'Europe, avoient exigé des négociations tellement compliquées, et devoient régler des intérêts si variés, qu'en les étudiant on juge avec moins de sévérité l'extrême lenteur qui y fut apportée.

La plus ancienne des querelles que les traités de Westphalie devoient terminer, étoit celle de

1648.

l'Espagne avec les états-généraux des Provinces-Unies. Non seulement la paix du 30 janvier y mit un terme, après un siècle de combats, elle substitua des liens de bienveillance, et un désir de protection mutuelle, à la longue rancune des deux nations qui s'étoient réciproquement fait tant de mal. Les Hollandais, dans leur insurrection contre l'Espagne, avoient d'abord été secourus par les huguenots français, plus tard par Henri IV, par Richelieu et par Mazarin; mais depuis long-temps ils s'apercevoient que la France ne les forçoit à continuer la guerre que dans des intérêts purement français; qu'elle les avoit toujours empêchés d'accepter les traités de paix avantageux qui leur étoient offerts, et que le seul but qu'elle se proposoit, en les excitant contre l'Espagne, étoit la conquête de la Belgique, qui donneroit aux Provinces-Unies un voisin bien plus redoutable que les Espagnols. Le traité de paix de Munster entre l'Espagne et les Provinces-Unies, qui reconnoissoit l'indépendance de celles-ci (§. 1), et la liberté de leur commerce (§. 5 et seq.), préparoit déjà à l'Espagne un allié futur. (1)

La négociation de la paix entre la France et

(1) Traités de paix. T. III, num. 299, p. 516. — Flassan, Hist. de la diplom. franç. L. VI, p. 145. — Mém. de Brienne. T. XXXVI, p. 115. — Madame de Motteville T. XXXVII, p. 209.

L'Espagne présentoit des difficultés infinies. La France avoit reconnu la révolution de Portugal; l'Espagne ne vouloit voir dans le roi Jean IV qu'un rebelle qu'elle désignoit toujours sous le nom de duc de Bragance, et elle ne vouloit point permettre que ses ambassadeurs fussent reçus au congrès. Pour lui rendre la pareille, la France n'y admettoit pas non plus les ambassadeurs du duc de Lorraine, qui avoit perdu ses États par zèle pour la maison d'Autriche. Louis XIII avoit pris envers les Catalans des engagements sacrés; il les avoit unis à sa monarchie, et avoit juré de maintenir leurs libertés. Les ministres français faisoient, il est vrai, assez bon marché de ces sermens, mais ils possédoient la Catalogne, et ne vouloient la céder que contre une compensation. L'Espagne ne vouloit reconnoître aucun des effets de la guerre comme fondant un droit. C'étoit le règne de la violence; la paix devoit le terminer, et rétablir chacun dans ses anciennes limites, d'après les traités antérieurs. La France répondoit que par ces anciens traités elle avoit cédé des droits bien réels; que si elle ne recueilloit aucun bénéfice de ses victoires actuelles, elle ne devoit non plus souffrir aucun préjudice de ses anciens revers, et qu'elle feroit revivre ses droits sur la Navarre et sur tout ce qu'elle avoit cédé à Charles-Quint. Puisqu'un tel retour en arrière étoit impossible, il falloit accep-

1648. ter la décision des armes. Ainsi, Ferdinand III, l'empereur, subissoit les conséquences de ses revers : il consentoit à faire des concessions, parce qu'il ne vouloit pas prolonger davantage la désolation des peuples qui lui étoient soumis, et hâter peut-être la ruine de son empire. Mais Philippe IV, qui avoit éprouvé de bien plus grands désastres, qui voyoit un royaume après l'autre se détacher de son empire, enfermé dans l'Escorial, ignoroit presque ces calamités ; il se croyoit d'autant plus grand, d'autant plus magnanime qu'il s'y montroit plus insensible, et l'on ne pouvoit amener ni lui ni son ministre, don Louis de Haro, à reconnoître le joug de la nécessité. Enfin, on étoit demeuré d'accord de conclure au lieu d'une paix, une trêve de trente ans, où l'on auroit pris pour base les possessions actuelles. Longueville et d'Avaux étoient prêts à signer ; Servien, qui avoit le secret de Mazarin, fit rompre la négociation à l'occasion du duc de Lorraine, dont les réclamations n'étoient pas encore reconnues (1). On crut que le ministre craignoit les demandes d'économie et de réforme qui suivent toujours une pacification, et qu'il vouloit se conserver la guerre

(1) Flassan, Hist. de la diplomatie. T. III, L. VI, p. 146-153. — Brienne. T. XXXVI, p. 118. — Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 335.

d'Espagne, comme prétexte à ses malversations.

1648.

Les congrès de Munster et d'Osnabruck avoient encore la mission de rétablir la paix entre l'empereur et l'Empire, la France et la Suède. Ces deux dernières puissances prétendoient avoir pris les armes pour défendre les libertés germaniques, et la Suède demandoit que toutes les choses fussent rétablies en Allemagne sur le pied où elles étoient en 1618, quand la guerre de trente ans avoit commencé; c'est-à-dire, que le royaume de Bohême fût de nouveau électif, que l'Électeur Palatin et tous les autres princes protestans fussent rétablis dans leurs États et dignités, que la paix de religion de Passau fût de nouveau observée. De plus, la France et la Suède demandoient des indemnités pour leur intervention, et Servien, ministre de France, rappela au baron Oxenstiern, ministre de Suède, que les plénipotentiaires des deux États étoient convenus « de se relâcher sur les articles de l'intérêt public de l'Allemagne, à proportion qu'on les satisferoit sur leurs intérêts particuliers » (1). En conséquence il n'insista point sur les libertés de la Bohême, il reconnut le transfert de la dignité électorale au duc de Bavière, avec la

(1) Flassan. L. VI, p. 150.

1648.

cession du Haut-Palatinat; il réclama seulement pour l'Électeur Palatin la restitution du Bas-Palatinat, avec l'érection d'un huitième électorat. Quant aux relations entre les deux religions, il prit pour base, comme le ministre suédois, la pacification de Passau.

Ces bases ayant été finalement agréées, la question des indemnités demeura seule. La Suède prétendoit se faire céder toute la Poméranie et l'évêché de Brême, comme fief de l'Empire, et avec séance et voix délibérative dans ses diètes. C'est à peu près ce qu'elle obtint finalement par son traité avec l'Empire (1). La France, de son côté, demandoit que l'Empire lui cédât en toute souveraineté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, qu'elle occupoit dès le temps de Henri II; que l'Empire et la maison d'Autriche lui cédassent de plus les possessions de cette dernière sur le Rhin, savoir : la ville de Brisach, sur la rive droite, le Landgraviat de la haute et de la basse Alsace, le Sundgaw, et la préfecture provinciale sur les dix villes impériales situées sur la rive gauche. Il fut long-temps débattu dans les conseils de la régente, si les cessions que demandoit la France seroient faites comme fiefs impériaux, en obligeant le roi aux devoirs d'un membre de

(1) Traité de paix. T. III, num. 301, p. 541.

l'Empire, et en lui accordant en retour séance et voix délibérative dans les diètes. A ces conditions la France auroit pu exercer une plus grande influence en Allemagne, mais on trouva, d'autre part, que la dignité du roi s'accordoit mal avec cette condition de vasselage. L'abandon de ces provinces par l'Empire fut donc complet, et en toute souveraineté. Toutefois les princes possessionnés en Alsace, les évêques de Strasbourg et de Bade, les ducs de Deux-Ponts, les comtes de Montbelliard et de Hanau, et les villes impériales conservèrent leur immédieteté et ne relevèrent que de l'Empire. Le traité de Munster accordoit de plus à la France le droit de tenir garnison à Philipsbourg, il reconnoissoit la cession de Pignerol à la France par le duc de Savoie, et il stipuloit une indemnité pécuniaire de trois millions tournois que la France devoit payer à la branche de la maison d'Autriche dépouillée du Landgraviat d'Alsace. (1)

Toutes les parties aux divers traités de Westphalie s'engagèrent à maintenir contre qui que ce fût, sans distinction de religion, toutes les conditions de ces traités, promettant de se join-

(1) Traités de paix. T. III, num. 500, p. 528. — Flasan. L. VI, p. 170. — Brienne. T. XXXVI, p. 120. — La Hode. L. VI, p. 249-310. — Limiers. L. I, p. 166. — Larrey. T. I, p. 418. — *Pufendorfi rer. Suec.* L. XXI, cap. 210, p. 854.

1648. dre à la partie lésée , et de l'aider de leurs conseils et de leurs forces , si dans trois ans , à partir du jour où elle auroit porté plainte , elle n'obtenoit pas à l'amiable réparation de l'injure qui lui auroit été faite.

C'est ainsi qu'après trente ans de dévastations, l'effroyable guerre qui avoit ruiné tout le nord de l'Europe, fut terminée. La France et l'Espagne demeurèrent seules aux prises, mais la monarchie d'Espagne comprenoit toujours les Pays-Bas, la Franche-Comté, la Lombardie, les Deux-Sicules; elle renouveloit toujours ses attaques sur la Catalogne et sur le Portugal, en sorte que sur presque tous les théâtres de la guerre la France se trouvoit toujours en face des mêmes ennemis.

 CHAPITRE XXIII.

Union des compagnies souveraines pour réformer l'État. — Les Barricades. — Déclaration du 24 octobre. — La Fronde. — Siège de Paris. — Paix de Ruel. — Nouvelles combinaisons des partis. — Le prince de Condé offense tour à tour la cour et la Fronde. — Son arrestation. — 1648-1650.

SI pendant long-temps le ministère français avoit cherché à perpétuer la guerre en Europe, s'il avoit repoussé les ouvertures pacifiques qui lui étoient faites par le ministère espagnol, si Mazarin avoit cru qu'il lui convenoit de se réserver une guerre qui occupât les esprits les plus actifs du royaume, au moment de la pacification de l'Allemagne, et qui justifiât les mesures plus acerbes du fisc, la situation avoit bien changé à la fin d'octobre 1648, au moment où le traité de Munster fut signé. A cette époque, le ministre, qui voyoit se manifester contre lui dans le royaume une opposition plus violente, plus universelle qu'il ne l'avoit jamais prévue, auroit bien voulu qu'il dépendît encore de lui de signer la paix avec le comte de Pegnaranda, même à des conditions beaucoup plus désavan-

1648.

1649.

tageuses que celles qu'il avoit repoussées. Il n'étoit plus temps, l'Espagnol évitoit toute négociation; don Louis de Haro connoissoit l'avantage des circonstances; il voyoit la France prête à se précipiter dans la guerre civile, et il jugeoit avec raison que le moment alloit arriver où il pourroit se venger des secours toujours promis, souvent donnés aux Hollandais, aux Catalans, aux Portugais, aux Siciliens et aux Napolitains; aussi il ne vouloit plus de paix avec ceux qui s'étoient montrés en toute occasion les ennemis de la maison d'Autriche.

En effet, la souffrance excessive que le poids des impôts avoit infligée à la France et qui ruinoit tour à tour son commerce, son agriculture et son industrie, avoit causé un mécontentement si universel, qu'il devenoit impossible de leur soumettre plus long-temps le peuple. Il y avoit eu dans l'assiette des taxes un mélange d'ignorance et de brutalité qui les rendoit plus vexatoires et plus odieuses que la quotité de la contribution. Le gouvernement sembloit ne prendre aucun souci de la reproduction future de la richesse; il ne se demandoit jamais comment celui à qui il avoit tout pris, pourroit vivre, pourroit travailler de nouveau. La taille dans les campagnes se proportionnoit au train d'agriculture du laboureur: c'étoit donc une pénalité attachée à son activité, à son industrie:

un avertissement de réduire ses attelages, ses troupeaux, ses semailles, s'il ne vouloit pas être ruiné. Ce capital rural étoit en même temps le gage de l'impôt, il étoit le premier saisi dès que la taille étoit en retard, et comme tous les villageois étoient solidaires les uns pour les autres, quiconque faisoit des avances à la terre étoit sûr de se voir enlever son bétail pour quelqu'un de ses plus pauvres voisins quand ce n'étoit pas pour lui-même. La corvée le détournoit de son travail agricole souvent au moment où il en avoit le plus besoin; la gabelle du sel et la capitation le forçoient à trouver de l'argent lorsqu'il ne savoit où en prendre, et les poursuites inexorables du fisc ruinoient sans espoir ceux qui s'étoient laissé arriérer. Aussi les campagnes ne montroient plus que des habitans craintifs, déguenillés, faméliques, découragés du travail, et souvent moissonnés par la maladie et la misère. Les nécessités de la guerre auroient pu servir d'excuse à cette rapacité, si les prodigalités de la cour ne l'avoient pas rendue plus odieuse. Ce fut au plus fort de cette détresse que le ministre dépensa cinq cent mille écus pour monter l'Opéra au Palais-Royal. (1)

L'oppression n'étoit pas poussée au même excès dans les villes que dans les campagnes, mais elle étoit exercée sur des hommes plus à

(1) Mém. de Guy Joly. T. XLVII, p. 11.

1648.

portée de faire entendre leurs plaintes et de se communiquer leurs ressentimens; elle avoit d'ailleurs toujours ce caractère d'inégalité, d'arbitraire et d'injustice qui ôte toute sécurité au contribuable et qui lui aigrît le cœur. La taxe des *aisés* leur enlevoit tout à coup toutes leurs économies; la vente d'offices bizarres que l'on croit sous prétexte de surveiller toutes les industries, les soumettoit toutes à des monopoles oppressifs; des droits d'aides étoient perçus aux portes de toutes les villes, sur presque tous les objets nécessaires à la vie. Ce furent ces derniers qui firent éclater la querelle entre la cour et le parlement. Le contrôleur général d'Emery inventa un nouveau tarif pour soumettre au droit de consommation toute marchandise qui entroit dans Paris. L'édit du tarif fut enregistré par la cour des aides, dès le 10 décembre 1646. (1)

(1) Mém. d'Omer Talon. T. LXI, p. 75. — Mém. du card. de Retz. T. XLIV, p. 192. — Mém. de Montglat. T. L, p. 117. — Sainte-Aulaire, Hist. de la Fronde, ch. 3, p. 159. Dans ce chapitre et les deux suivans, notre guide le plus constant et le plus assuré sera le bel ouvrage de M. le comte de Sainte-Aulaire (*Hist. de la Fronde*, 3 v. in-8°, 1817). Nous avons, sur cette époque, un nombre infini de Mémoires, presque tous attachans, presque tous dramatiques, et dont quelques uns sont, à bon droit, rangés parmi les plus beaux monumens de l'esprit français; mais on se sent tour à tour séduit par leur finesse, entraîné par leur passion, égaré par leur frivolité: on se laisse aller à abandonner avec eux les faits publics et les sentimens populaires, pour découvrir les ressorts cachés de toutes les intri-

Le contrôleur général avoit prétendu qu'il suffisoit de faire vérifier l'édit du tarif à la cour des aides, parce qu'il avoit pour objet de modifier des droits temporaires dont la connoissance étoit attribuée à cette cour par un édit de l'année 1569; l'avocat général Talon s'étoit attaché à démêler dans l'édit du tarif les droits dont le parlement devoit prendre connoissance, comme étant domaniaux, et ceux dont la cour des aides pouvoit décider comme destinés à pourvoir au besoin du moment. Mais le président Le Coigneux, au lieu de s'attacher à ces subtilités, remonta au principe des institutions; il fit voir que le domaine étant presque en entier aliéné, le parlement n'auroit plus aucun con-

gues; on tombe dans le travers de la période qui va suivre, de n'être jamais avide que des *dessous de cartes*. M. de Sainte-Aulaire a rendu à l'histoire de la Fronde sa dignité. Il a montré le sentiment sérieux des peuples, des magistrats, de la noblesse, des princes; il a fait sentir l'importance d'une lutte dont les héros eux-mêmes se sont trop souvent moqués. Nous sommes heureux de nous sentir conduit vers la vérité par son flambeau. Mais nous sentons aussi vivement tout le désavantage de venir après lui. Les bornes étroites dans lesquelles nous devons nous renfermer, nous condamnent à une fatigante sécheresse; tandis que presque tous nos lecteurs, connoissant déjà et l'Histoire de la Fronde et tous les Mémoires de la régence, en ont gardé le souvenir comme d'un temps où l'Histoire de France présente la plus inépuisable variété d'anecdotes piquantes, de malice d'esprit et d'intérêt dramatique, qu'ils ne pourront retrouver ici.

1648.

trôle sur la levée de l'impôt si les nouveaux droits d'aides lui étoient soustraits, que cependant il étoit gardien de la sûreté de la capitale, et qu'il ne pouvoit répondre de cette sûreté s'il ne s'assuroit au préalable que l'impôt n'excéderoit pas les facultés de ses habitans (1). Ces discussions se prolongèrent plus d'une année, et le parlement étoit sur le point d'interdire la perception du tarif, lorsque d'Émery, qui venoit d'être nommé surintendant des finances en remplacement du président Bailleul, soumit au parlement un état des recettes et des dépenses. Il fit voir que les premières étoient insuffisantes, et que les ressources auxquelles on avoit eu recours jusqu'alors n'étoient plus de saison. Une augmentation des tailles dans l'état de misère auquel les paysans étoient réduits, ne pouvoit pas même être proposée. Une taxe sur les traitans et les aisés, assise arbitrairement, comme toutes les précédentes, étoit un manquement à la foi publique; elle anéantissoit ou les ressources du commerce, ou celles de l'État qui ne se soutenoit que par le crédit des financiers. Une création enfin de nouveaux offices, soit de judicature, soit de finance, portoit le trouble dans l'administration, blessoit les anciens officiers dont on partageoit les fonctions,

(1) Omer Talon. T. LXI, p. 81-96.

et chargeoit l'État des paiemens de gros gages. Les droits d'entrée, au contraire, atteignoient tous les consommateurs également, en proportion de leurs jouissances, sans distinction de rangs ni de privilèges, et lorsque une fois ils seroient étendus à toutes les villes, la partie aisée de la nation seroit taxée, comme l'étoit depuis long-temps la partie misérable, et elle le seroit avec plus d'égalité. (1)

Mais les magistrats qui prétendoient être les juges des impôts, n'entendoient absolument rien aux finances; loin d'applaudir au projet d'Émery, qui vouloit atteindre les ordres privilégiés, ils s'étoient montrés fort blessés de ce que les denrées crues sur leurs propres domaines, avoient dû payer des droits d'entrée, et ils avoient exigé pour elles une exemption. Ils ne songeoient pas même à établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, ou à prendre connoissance des besoins de l'État, et ils continuoient à s'obstiner à des critiques de détail, sans s'élever jamais à aucune vue d'ensemble (2). Mazarin perdit patience, et résolut de conduire le roi au parlement le 15 janvier 1648, pour y faire enregistrer d'autorité, séant en son lit de justice, cinq édits bursaux dont il avoit besoin pour combler le déficit. Un de ces édits

(1) Sainte-Aulaire, ch. 3, p. 163.

(2) Omer Talon, p. 101-108.

1648.

obligeoit les engagistes à payer une année du revenu des domaines qui leur étoient engagés pour sûreté de leurs avances; un autre, sous le nom d'offices de police, établissoit des droits sur le commerce annoncés comme devant rendre 150,000 fr., mais que les marchands affirmoient devoir produire trois fois autant; un autre créoit douze nouveaux maîtres des requêtes, ce qui enlevoit aux maîtres des requêtes déjà existans leurs émolumens et leur considération; le quatrième levoit de l'argent sur les francs-fiefs, le cinquième créoit des offices nouveaux dans les présidiaux et les cours prévôtales. (1)

Le roi, qui fut conduit en grande pompe au parlement, entouré des princes du sang et de ses grands officiers, et qui, par son nom et sa présence devoit empêcher toute discussion, parce qu'il déclaroit que sa conscience étoit suffisamment éclairée, n'avoit encore que neuf ans et demi. Après le discours du chancelier, les magistrats, par respect, ne devoient point ouvrir de délibération, mais l'avocat général seul, par le devoir de sa charge, requéroit l'enregistrement. Omer Talon, qui remplissoit cette fonction, profita cependant de l'occasion pour

(2) Sainte-Aulaire, ch. 5, p. 165. — Mém. du cardinal de Retz. T. XLIV, p. 195. — de mad. de Motteville. T. XXXVII, p. 318. — de Montglat. T. L, p. 118. — La Hode. l. V, p. 229.

faire un discours dans lequel, au milieu d'un grand étalage d'érudition, il protestoit contre l'abus des lits de justice, dont l'usage s'étoit introduit depuis vingt-cinq ans seulement quand le ministère étoit dans l'embarras, pour fermer la bouche aux officiers du parlement en présence des rois. « La vérification, dit-il, consiste dans « la liberté des suffrages, et c'est une espèce « d'illusion dans la morale et de contradiction « dans la politique que de croire que des édits « qui, par les lois du royaume, ne sont pas susceptibles d'exécution, jusques à ce qu'ils aient « été apportés et délibérés dans les compagnies « souveraines, passent pour vérifiés lorsque « Votre Majesté les a fait lire et publier en sa « présence. »..... « Il y a, sire, dix ans que la « campagne est ruinée, les paysans réduits à « coucher sur la paille, leurs meubles vendus « pour le payement des impositions auxquelles « ils ne peuvent satisfaire ; et que pour entretenir « le luxe de Paris, des millions d'âmes innocentes sont obligées de vivre de pain de son « et d'avoine, et n'espérer autre protection que « celle de leur impuissance. Ces malheureux ne « possèdent aucuns biens en propriété que leurs « âmes, parce qu'elles n'ont pu être vendues à « l'encan. Les habitans des villes, après avoir « payé la subsistance et le quartier d'hiver, les « étapes et les emprunts, acquitté le droit royal

1048.

« et de confirmation, sont encore imposés aux
 « aisés. — Ce qui reste de sûreté dans les com-
 « pagnies souveraines reçoit atteinte dans cette
 « journée par la création de nouveaux offices
 « qui sont une charge perpétuelle à l'État; car
 « lorsqu'ils sont établis, il faut que le peuple
 « les nourrisse et les défraie. — Faites, Ma-
 « dame, s'il vous plaît, quelque sorte de ré-
 « flexion sur cette misère publique, dans la
 « retraite de votre cœur! Ce soir, dans la soli-
 « tude de votre oratoire, considérez quelle
 « peut être la douleur, l'amertume et la con-
 « sternation de tous les officiers du royaume,
 « qui peuvent voir aujourd'hui confisquer tout
 « leur bien, sans avoir commis aucun crime.
 « Ajoutez à cette pensée, Madame, la calamité
 « des provinces dans lesquelles l'espérance de
 « la paix, l'honneur des batailles gagnées, la
 « gloire des provinces conquises, ne peut nour-
 « rir ceux qui n'ont pas de pain. » (1)

Omer Talon concluoit cependant son discours, dont la hardiesse fit beaucoup d'impression et provoqua le ressentiment de Mazarin, en disant :
 « Après ces très humbles remontrances, que nous
 « espérons devoir faire quelque sorte d'impression
 « dans l'esprit de V. M., nous sommes obligés,
 « par le devoir de nos charges, de requérir, etc. »

(1) Omer Talon, *Mém.* T. LXI, p. 120-154.

Ensuite, l'arrêt ayant été prononcé en la manière accoutumée, le roi sortit, l'assemblée se sépara, et Talon croyoit que tout étoit terminé. Il n'en fut point ainsi : les chambres s'assemblant le surlendemain pour la réception d'un conseiller, quatre maîtres des requêtes se rendirent opposans à l'édit qui portoit création de douze charges nouvelles de maîtres des requêtes; les conseillers des enquêtes demandèrent aussi la lecture des édits présentés au lit de justice, et le premier président Matthieu Molé fit lire les édits, les distribua pour en faire un rapport et admit l'opposition des maîtres des requêtes. Le président de Mesmes, principal champion de l'autorité absolue des rois, prétendit que tout devoit être terminé par le lit de justice, et que lorsque le parlement vérifioit un édit en ces termes : « *du très exprès commandement du roi,* » il devoit le faire avec une déférence aveugle. Molé annonça, au contraire, que d'après les termes mêmes de la déclaration de février 1641 que Richelieu destinoit à abaisser l'autorité du parlement, le droit de remontrance demouroit à cette assemblée, après l'enregistrement fait en présence du roi, pourvu qu'elle ne s'opposât point à l'exécution des édits; il vouloit donc que l'on prît avantage de cette occasion comme d'un acte de possession, pour s'en servir à l'avenir en pareille rencontre, mais en même temps il recommandoit de prendre garde d'of-

1648.

fenser la reine, de crainte qu'elle ne s'opposât dès le commencement à l'établissement d'un droit si important. Il proposoit donc de ne point trouver à redire à l'édit sur les engagistes, « comme étant le moins mauvais de tous, et ne s'exécutant que sur des personnes riches. » (1)

Le parlement se mit ainsi en possession sans bruit du droit de revenir sur ce qui étoit fait dans le lit de justice ; Mazarin et la reine connoissoient trop mal les lois et les usages du royaume pour s'en alarmer dès les premiers pas. Mais lorsqu'en discutant successivement ces divers édits, le parlement commença à apporter des modifications aux uns, à décréter des remontrances sur les autres, la reine, le ministre et tout ce qu'on nommoit le conseil d'en haut, furent soulevés d'indignation ; le chancelier Séguier déclara que c'étoit élever un combat d'autorité contre autorité, de puissance contre puissance, et changer la forme de la monarchie. La reine avoit un souverain mépris pour la magistrature ; « souvent elle disoit à ses familiers « qu'elle ne consentiroit jamais que cette canaille « (voulant parler des gens de robe) attaquât « l'autorité du roi son fils. » — « C'est pourquoi « elle proposoit le châtimement comme un remède « qui devoit indubitablement arrêter la révolte « dans sa source » (2). Elle leur envoya demander

(1) Omer Talon, p. 122-128.

(2) Madame de Motteville. T. XXXVII, p. 586.

s'ils prétendoient avoir droit de borner les volontés du roi. Le parlement redoubloit de lenteur et de formalités pour laisser à ce ressentiment le temps de se calmer ; le 6 mars Talon parla enfin au nom des magistrats : on leur commande, dit-il, « qu'ils résolvent quelles sont les extrémités de leur pouvoir, c'est-à-dire qu'ils entrent en jugement et en discussion avec leur souverain : par donnez, Madame, si pour demeurer dans les termes du respect ils ont manqué au devoir de l'obéissance. Ils confessent qu'ils ne peuvent ni ne doivent décider une question de cette qualité, pour laquelle il faudroit ouvrir les sceaux et les cachets de la royauté, pénétrer dans le secret de la majesté du mystère de l'empire. » Les délibérations sur les édits continuèrent cependant ; des modifications furent apportées aux uns, avec la phrase *sous le bon plaisir de S. M.* ; des remontrances furent portées à la reine contre les autres : c'étoient ceux relatifs aux créations de maîtres des requêtes et d'autres offices. Elle répondit « que la nécessité publique des affaires désiroit ce secours, et que si cet argent n'y étoit employé, il en faudroit lever d'autre sur le peuple. » Cette réponse fut communiquée au parlement le 22 avril, et comme il ne délibéra point sur ce rapport, ce premier orage parut apaisé. (1)

(1) Omer Talon, p. 154-156. — Madame de Motteville,

1648.

Mais les besoins du trésor étoient toujours renaissans et le ministre étoit insatiable ; huit jours après la fin de la discussion sur les cinq édits , la déclaration du droit annuel pour les compagnies souveraines fut scellée. Nous avons vu que ce droit nommé aussi *la paulette* , autorisoit l'hérédité des offices , moyennant un paiement annuel que faisoit volontairement le titulaire. Il avoit expiré au 1^{er} janvier 1648 , et Mazarin s'étoit abstenu de le renouveler , pour contenir par la crainte toutes les familles de la magistrature ; car quand la paulette étoit suspendue , la mort du titulaire enlevoit à sa famille le prix de sa charge , et souvent toute sa fortune. La paulette rétablie en 1615 pour neuf ans , avoit été renouvelée sans difficulté à l'expiration de chaque terme. Cette fois , le renouvellement fut attaché à une condition tout-à-fait intolérable. Les officiers des compagnies souveraines , à la réserve du seul parlement de Paris , devoient perdre quatre années des gages de leur charge. Non seulement tout revenu leur étoit enlevé pour un terme bien long , ils se figuroient , avec assez de raison , qu'au bout des quatre ans de nouveaux embarras du trésor donneroient lieu à de nouvelles suppressions de gages. Le grand conseil , la chambre des comptes et la cour des

aides s'émurent sur cette déclaration et se vis-
tèrent par députés ; ils s'adressèrent aussi au
parlement, et lui représentèrent, que quoi-
qu'épargné dans cette occasion, il ne devoit pas
laisser établir un précédent si menaçant pour
lui-même, si contraire à l'intérêt de tous ceux
qui avoient acheté des offices de la couronne.
En effet, le 13 mai 1648, le parlement rendit
son célèbre arrêt d'union avec les autres com-
pagnies souveraines. Il ordonna que nul ne seroit
reçu en aucun office que du consentement de la
veuve et des héritiers de l'officier décédé : il
convint en même temps que deux députés de
chaque chambre se rendroient à la chambre de
Saint-Louis, pour y rencontrer les députés du
grand conseil, de la chambre des comptes, de la
cour des aides et de l'hôtel de ville, et travailler
de concert à une réformation générale de l'É-
tat. (1)

La formation de cette assemblée délibérante,
sans l'aveu de la couronne, étoit certainement
un acte d'une grande hardiesse ; la reine en
éprouva une violente colère, elle vouloit punir
immédiatement ces insolens ; Mazarin, qui disoit
d'elle qu'elle étoit brave comme un soldat qui
ne connoît pas le danger, en fut au contraire

(1) Omer Talon, p. 150. — Madame de Motteville, p. 357.
— Cardinal de Retz, p. 196. — La Hode. L. VI, p. 311. —
Sainte-Aulaire, p. 174.

1648. effrayé. Avant tout il voulut ôter aux magistrats le prétexte d'un intérêt commun pour délibérer ensemble ; dès le 18 mai il révoqua dans sa totalité le renouvellement du droit annuel, même à l'égard de ceux qui avoient déjà payé. Cette seconde déclaration causa cependant plus d'irritation encore que la première, puisqu'elle faisoit perdre aux officiers dont les charges avoient acquis vingt fois la valeur qu'elles avoient en 1615, tout espoir de les transmettre à leurs familles. En même temps, la reine adressa au parlement une lettre de cachet, portant défenses de s'assembler ou de nommer des députés pour assister en la chambre de Saint-Louis avec ceux des autres compagnies. (1)

La lutte entre la reine et les compagnies se prolongea du 18 mai au 29 juin. Le conseil d'en haut avoit cassé l'arrêté du 13 mai, il vouloit le faire effacer des registres et y substituer son propre arrêté. Quelques membres de la cour des aides et du grand conseil furent enlevés de leurs maisons et envoyés dans des forteresses. La fermentation étoit grande et dans le parlement et dans le peuple. Les chambres s'assembloient presque tous les jours, mais le premier président, Mathieu Molé, ne permettoit pas que rien y fût mis en délibération. Cependant, autant il se défioit de l'esprit turbulent

(1) Omer Talon, p. 150-155.

des enquêtes, autant il défendoit avec fermeté les prérogatives de sa compagnie. On avoit recueilli des exemples d'union des compagnies qui avoient eu lieu en 1594, en 1597, en 1618, pour la protection des rentiers, pour la défense de Paris dans un moment d'alarme, et pour cette même paulette, motif de la rumeur actuelle. Matthieu Molé et Omer Talon les regardoient donc comme un droit acquis dont ils ne vouloient point se départir, et le dernier, dans ses conclusions, le premier, dans de vigoureuses remontrances adressées à la reine, n'abandonnèrent jamais ce droit. Molé déclara « qu'il avoit « charge d'assurer Sa Majesté de la sincérité « des actions du parlement *dans l'assemblée qui « se fera,* » ne la révoquant pas même en doute, malgré l'interdiction de la reine. Et en effet, le 29 juin la reine consentit à cette assemblée. Elle avoit vainement voulu exciter Mazarin à déployer plus de vigueur, et à envoyer dans des châteaux forts les magistrats qui lui tenoient tête ; elle avoit même voulu prendre l'avis de Châteauneuf, malgré la répugnance de son ministre à le laisser approcher de la cour ; mais tout le monde s'accordoit à lui dire que la situation devenoit vraiment dangereuse ; Mazarin étoit en haine à la cour, à l'armée, à la magistrature et au peuple : le ridicule et le mépris

1648. se joignoient à ce sentiment ; personne ne vouloit consentir à lui laisser casser l'*arrêt d'oignon*, c'est ainsi qu'il prononçoit le mot d'union, et la reine ayant passé la nuit dans les larmes, fit appeler Omer Talon, auquel le chancelier dit en sa présence : que la reine ne doutant point de la sincérité du parlement, trouvoit bon que l'arrêté du 13 mai fût exécuté ; mais qu'elle désiroit que l'assemblée fût terminée dans la semaine, et qu'elle se souvînt que les armées étoient en présence, et que le retard des paiemens aux soldats pouvoit causer de grands désastres. (1)

La bourgeoisie tout entière s'associoit alors au parlement ; elle regardoit les membres de ce corps comme ses défenseurs ; la noblesse au contraire étoit divisée, et les mécontents venoient de recouvrer un chef ; les serviteurs du duc de Beaufort avoient réussi, le 1^{er} juin, jour de Pentecôte, à le faire évader de Vincennes. Il s'étoit d'abord retiré à Anet, puis dans d'autres châteaux de la maison de Vendôme ; mais déjà il avoit repris des liaisons avec ses anciens partisans, les *importans*, tandis que la faction opposée, des *petits-mâîtres*,

(1) Omer Talon. T. LXI, p. 153-202. — Cardinal de Retz, p. 200. — Guy Joly. T. XLVII, p. 12. — Madame de Motteville, p. 384-396. — Sainte-Aulaire, ch. 3, p. 177. — La Hode. L. VI, p. 323.

étoit séparée de son chef, le prince de Condé, alors à l'armée. (1) 1648.

Les assemblées de la chambre de Saint-Louis commencèrent le 30 juin, et dès l'ouverture, elles firent voir qu'au lieu de s'arrêter, comme celles dont elles invoquoient l'exemple, à la défense des intérêts privés, elles se proposoient la réformation de l'État. Les députés des quatre compagnies souveraines, au nombre de soixante environ, rédigèrent, du 30 juin au 12 juillet, vingt-sept articles fondamentaux qui devoient ensuite être soumis à la délibération du parlement, avant que d'être présentés à la reine. Le duc d'Orléans eut plusieurs conférences avec les députés de la Chambre de Saint-Louis, pour chercher à les modérer, mais il n'étoit pas plutôt éloigné que les attaques contre les malversations du gouvernement recommençoient. Bachaumont, fils du président Le Coigneux, l'un des plus ardents réformateurs, dit en plaisantant, que le parlement faisoit comme les écoliers qui frondent ou se battent à coups de pierres dans les fossés de Paris. Ils se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, et se rassemblent de nouveau dès qu'il ne paroît plus. Le mot fit fortune, fronder devint le terme reçu pour la critique du

(1) Madame de Motteville, p. 367. — Montglat, p. 115. — Guy Joly, p. 15. — Sainte-Aulaire, ch. 3, p. 183.

gouvernement ; les ennemis de Mazarin furent nommés les Frondeurs, et bientôt le pain, les chapeaux, les gants, les mouchoirs, les garnitures, tout fut à la mode de la Fronde, et en porta quelque empreinte. (1)

Le premier des articles proposés à la chambre de Saint - Louis révoquoit les intendants de justice, et toutes autres commissions extraordinaires non vérifiées aux cours souveraines. Ces intendants, qui devoient leur création à Richelieu, avoient introduit l'ordre et l'obéissance dans l'administration, mais aussi les principes du despotisme et ses abus : bientôt on les avoit vus s'intéresser dans les marchés des partisans, et se rendre complices de leurs exactions. L'article second réduisoit au profit du peuple les tailles d'un quart, et faisoit remise aux contribuables de tout l'arriéré jusqu'à la fin de l'année 1646. Ces tailles montoient alors à 50,294,000 livres, le marc d'argent à 26 livres, ce qui fait environ cent millions de francs de nos jours. La France étoit d'un quart moins étendue qu'elle n'est aujourd'hui ; les seuls roturiers des campagnes payoient la taille : ils étoient en outre chargés de la dîme, des droits féodaux et des exactions des gens de guerre ; leur fardeau étoit donc infiniment plus lourd que leur

(1) Cardinal de Retz. T. XLV, p. 38. — Guy Joly, p. 56. — Montglat. T. I, p. 123.

impose aujourd'hui une contribution foncière de cent cinquante millions de francs pour tout le royaume. L'article trois défendoit sous peine de la vie de lever aucuns deniers ou aucune taxe, autrement qu'en vertu d'édits dûment vérifiés avec liberté de suffrage aux cours souveraines. L'article six interdisoit de détenir aucun sujet du roi plus de vingt-quatre heures, sans l'interroger et le remettre à son juge naturel. Ainsi, une autorité vexatoire étoit supprimée, le fardeau du pauvre étoit allégé, le droit de lever des impôts étoit rendu à une assemblée librement délibérante, et la liberté personnelle étoit garantie. C'étoit déjà poser les bases de toute une constitution. (1)

Les autres articles, il est vrai, portoient l'empreinte de la jalousie des magistrats envers les financiers, de leur ignorance des principes de l'économie politique et du crédit, souvent de leur mauvaise foi. Les partisans et les financiers furent renvoyés devant une chambre de justice autorisée à prononcer contre eux des amendes et des confiscations arbitraires; les baux des grosses fermes faits avec eux furent annulés, le trésor fut dispensé de leur rendre les avances qu'ils avoient faites; les remboursemens qui

(1) Sainte-Aulaire, p. 187; et aux preuves. T. III, p. 293.
— Madame de Motteville, p. 598. Cardinal de Retz, p. 201.
— Omer Talon, p. 204-218.

1648. leur avoient été déjà payés furent repris, et les domaines qui leur avoient été engagés leur furent ôtés. Le président de Novion avoit dit « qu'il y auroit justice de faire perdre à tous les « prêteurs tout l'argent qui leur est dû, parce « qu'ils ont assez profité les années précédentes ; « que ce sont des personnes pour la plupart de « petite naissance, et qui ont des biens grands « et immenses dont la seule possession est ca- « pable de leur faire le procès » (1). Mazarin déclara « que le roi se serviroit avec avantage « de ces conseils, sans pouvoir être accusé de « manquement de foi, puisqu'il le fera par le « jugement de cette compagnie. » La reine elle-même trouvoit commode de *se libérer en ruinant le particulier*. « Tous ces desseins de ré- « formation sont un grand mal, disoit-elle ; « cependant ils font revenir plusieurs millions à « l'épargne, et ont ainsi quelque avantage à « l'égard des finances. » Cet argent n'étoit point cependant aux gens d'affaires et aux intendans, mais il avoit été prêté au roi sur leur foi, et quasi toutes les familles de Paris s'étoient enrichies par cette voie. Aussi cette banqueroute causa-t-elle une rumeur universelle à la cour et à la ville. En conséquence, le surintendant d'Émery fut obligé de donner sa démission.

(1) Omer Talon, p. 215.

puisqu'on le contraignoit à manquer à tous les engagements qu'il avoit contractés. Le maréchal de la Meilleraye fut fait surintendant à sa place. (1) 1648.

D'autres articles assuroient le paiement des rentes de l'hôtel de ville, affranchissoient le commerce de la plupart des nouveaux monopoles, interdisoient enfin de créer aucun office de judicature ou de finance autrement que par édits vérifiés aux cours souveraines avec liberté entière de suffrages. Dans la discussion de ces divers articles, la reine, le duc d'Orléans, Mazarin et le chancelier s'efforçoient bien tour à tour d'arrêter l'esprit de réforme; cependant la faculté de s'affranchir de leurs dettes sans payer les séduisoit; aussi, après quelques efforts pour sauver les intendans, ils les abandonnèrent; ils ne firent pas même beaucoup de difficultés à laisser passer l'article qui interdisoit, sous peine de mort, la levée de nouveaux impôts non vérifiés; ils se bornèrent à maintenir les impôts déjà existans. Mais la reine ne pouvoit se résigner à souscrire l'article qu'on nommoit *de la sûreté publique*, et qui interdisoit les arrestations arbitraires; lorsqu'elle vit qu'elle ne pourroit empêcher le parlement de le voter, elle résolut d'interrompre la délibération par un lit de jus-

(1) Madame de Motteville, p. 400-408. — Sainte-Aulaire, ch. 4, p. 205. — Omer Talon, p. 215.

1648. tice. Le 31 juillet, elle conduisit en grande pompe le jeune roi au palais de justice, avec un déploiement imposant de forces ; elle y fit lire par le chancelier une déclaration qui confirmoit le plus grand nombre des articles votés par la chambre de Saint-Louis, mais avec des modifications qui leur ôtoient leur force et leur garantie ; elle accorda le droit annuel ou la paulette à toutes les compagnies souveraines séantes à Paris, sans y attacher de conditions onéreuses, et elle interdit au parlement de continuer les assemblées des chambres. (1)

Les conseillers des enquêtes ne tinrent aucun compte de cette interdiction, et, dès le lendemain, ils revinrent prendre leurs places à la grand'chambre, et demandèrent à délibérer tant sur les articles proposés par la chambre de Saint-Louis que sur la délibération enregistrée la veille. Le président Molé, déclarant que les chambres n'étoient pas régulièrement convoquées, ne permit pas que rien fût mis en délibération. Tout le samedi et tout le lundi toutes les chambres réunies de fait s'observèrent en silence ; enfin le mardi 4 août elles furent régulièrement assemblées par le président, et elles passèrent à l'examen de la déclaration. Le

(1) Omer Talon, p. 230. — Cardinal de Retz, p. 205. — Madame de Motteville, p. 427. — Sainte-Aulaire, ch. 4, p. 207.

duc d'Orléans étoit présent, et il cherchoit à les modérer; le conseiller Broussel au contraire, vieillard de 73 ans, très bienfaisant, très zélé pour les intérêts du peuple et très aimé de lui, critiquoit l'un après l'autre les articles de la déclaration qui, en paroissant confirmer ceux de la chambre de Saint-Louis, leur ôtoient toute valeur; il obtint que des remontrances fussent adressées à la reine pour obtenir la paulette en faveur des compagnies souveraines du reste de la France, comme elle étoit accordée à celles de Paris; d'autres sur les évocations et commissions extraordinaires, et sur la remise d'un quartier des tailles; d'autres sur la pancarte qui devoit être affichée aux entrées de la ville, portant désignation des impositions maintenues (le ministre prétendoit la dresser au conseil du roi au lieu de la laisser faire au parlement); d'autres sur les gages dont avoient été privés les officiers du parlement, demandant qu'ils ne pussent être retranchés, diminués ou sursis sans lettres patentes bien et duement vérifiées (1). La reine étoit extrêmement irritée de voir ainsi défaire pièce à pièce l'ouvrage que son ministre croyoit avoir accompli avec tant d'adresse. Cependant Mazarin lui recommandoit la patience, car jusqu'alors la campagne contre les Espa-

(1) Omer Talon, p. 237-242.

guols avoit eu fort peu de succès, et l'impuissance d'armées qui coûtoient si cher à l'État augmentoit le mécontentement. Mais justement à cette époque la cour reçut la nouvelle de la victoire de Lens remportée par le prince de Condé. Le petit roi, à qui sa mère avoit enseigné à regarder les gens de robe comme ses ennemis, s'écria : « Ah ! que le parlement va « être fâché ! » Elle eut grand soin de faire honneur à son fils de cette exclamation, bien résolue à sévir contre ce corps et à tirer raison des injures qu'elle prétendoit en avoir reçues. (1)

On étoit au samedi ; la reine ordonna qu'un *Te Deum* seroit chanté pour la victoire de Lens, à Notre-Dame, le mercredi 26 août, et que les gardes du roi disposées le long des rues qu'elle devoit traverser avec les grands et tout le cortège royal, ne rentreroient point dans leurs quartiers jusqu'à nouvel ordre. La pompe fut grande, la reine étoit radieuse ; soixante-treize drapeaux furent déposés devant l'autel ; toute la foule sembloit s'associer à la joie publique ; à midi et demi, comme la reine sortoit de Notre-Dame, en passant devant Comminges, lieutenant de ses gardes, elle lui dit à voix basse : « Allez, et Dieu veuille vous assister ! » Comminges lui donna le temps de rentrer dans le

(1) Omer Talon, p. 245. — Mad. de Motteville. T. XXXVIII, p. 3. — Sainte-Aulaire, ch. 4, p. 215.

palais, puis il alla arrêter le conseiller Broussel, tandis que des exempts de police alloient arrêter les présidens Blancménéil et Charton, les conseillers Layné, Benoit et Loisel. Les derniers ne se trouvèrent point; avertis par le mouvement des troupes, ils n'étoient pas rentrés chez eux. (1)

Broussel fut arraché rudement à sa famille, sans qu'on lui donnât le temps de s'habiller. Mais pendant qu'on l'entraînoit, sa vieille servante ouvrant la fenêtre de sa maison qui donnoit sur le port Saint-Landry, appela à l'aide les mariniérs qui y étoient rassemblés, en criant qu'on enlevoit son bon maître. Il s'étoit rendu cher au peuple en effet par sa bonhomie dans la vie privée, et sa hardiesse dans les délibérations de sa compagnie; mais son peu de jugement le rendoit un instrument dangereux pour ceux qui vouloient en faire un homme politique. Cependant, le mouvement qui avoit commencé à sa porte, s'étoit bientôt étendu dans les quartiers les plus populeux de Paris, puis par la rue Saint-Honoré, jusqu'aux environs du Palais-Royal. Des cris forcenés alarmoient les courtisans, mais la reine n'avoit d'autre pensée que d'employer ses

(1) Omer Talon, p. 244. — Madame de Motteville, p. 5. — Cardinal de Retz, p. 210. — Montglat, p. 124. — Guy Joly, p. 19. — Brienne, p. 128. — Capesigue rapporte deux relations contemporaines. T. VI, p. 225 et 230.

1648.

gardes à châtier les mutins. Elle y envoya le maréchal la Meilleraye , qui bientôt entouré par le peuple, se trouva dans un grand danger. Dans ce moment, le coadjuteur de Paris, Jean-François-Paul de Gondi, archevêque *in partibus* de Corinthe, qui remplaçoit habituellement dans ses fonctions son oncle l'archevêque de Paris, sortit de l'archevêché en rochet et en camail, confessa à genoux, dans le ruisseau, un crocheteur que la Meilleraye venoit de renverser d'un coup de pistolet, et ayant, par cette apparente humilité, calmé la multitude, il tira le maréchal de ses mains et le ramena au Palais-Royal. Le maréchal exposa à la reine avec chaleur la violence du soulèvement et le danger de l'État, mais tous ceux qui entouroient alors Anne d'Autriche, le duc d'Orléans, Longueville, Villeroi, Bautru, Nogent, voulant la flatter, assuroient que ce n'étoit qu'un feu de paille, et tournoient en plaisanterie tout ce qu'on en racontoit. Le vieux Guitaut seul prenoit la chose au sérieux. « Eh bien, « M. de Guitaut, lui dit Mazarin, quel est votre « avis ? — Mon avis est, lui répondit brusque- « ment Guitaut, de rendre ce vieux coquin de « Broussel, mort ou vif. Je pris la parole, ra- « conte le coadjuteur, et je lui dis : Le premier « ne seroit ni de la piété ni de la prudence de la « reine, le second pourroit faire cesser le tu- « multe. — La reine rougit à ce mot et s'écria :

« Je vous entends, M. le coadjuteur ! vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel, je l'étrangleroïis plutôt avec les deux mains. Et achevant cette dernière syllabe, elle me les porta presqu'au visage en ajoutant : Et ceux qui... » Le cardinal ne la laissa point terminer. Elle se radoucit tout à coup, et quelques momens plus tard elle renvoya le coadjuteur au peuple pour apaiser la sédition, en lui faisant des promesses qu'elle n'avoit aucune intention de tenir. Quand il revint, après avoir couru quelque danger, et s'être donné beaucoup de peine, elle lui dit de son ton de fausset aigre et élevé, et d'un air de moquerie : « Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé. » (1)

Il y avoit peu de prudence à la reine à provoquer un homme tel que le coadjuteur. Doué d'une capacité pour les affaires, d'un talent d'écrivain et d'orateur, d'un courage et d'une force de caractère, d'une finesse d'esprit et d'une souplesse qu'aucun homme en France n'égaloit, il avoit toutes les qualités du plus redoutable chef de parti, et c'étoit en même temps toute son ambition de le devenir. Il ne vouloit pour la France ni du despotisme qu'avoit fondé Richelieu, ni de l'indépendance provinciale que vouloient recouvrer les grands, ni du pouvoir

(1) Mém. du cardinal de Retz, p. 212-221. — Guy Joly, p. 21. — Mad. de Motteville, p. 10. — Sainte-Aulaire, ch. 4, p. 220

1648. populaire qui renversoit toute autorité ; il vouloit les contenir les uns par les autres , et donner à sa patrie une constitution libre et balancée (1). Mais ce n'étoit cependant là pour lui qu'un but secondaire. Ce qu'il vouloit avant tout , c'étoit intriguer et jouer un rôle : il vouloit mettre en usage toute l'adresse de son esprit pour conduire les hommes en profitant de leurs passions et de leurs vices ; il vouloit prouver qu'il étoit digne de la carrière qu'il regardoit comme la plus difficile et par conséquent la plus sublime de toutes , celle de conspirateur et de chef de parti. Avec fort peu de religion et de très mauvaises mœurs , il avoit montré un très grand talent pour la chaire ; au milieu de ses constantes galanteries il avoit sauvé la décence publique , et il avoit acquis sur les curés de Paris un crédit illimité. Sa famille , arrivée en France avec Catherine de Médicis , possédoit le duché de Retz et l'archevêché de Paris presque à titre héréditaire , et elle étoit alliée à toute la haute noblesse : ses sermons , ses aumônes , son courage indomptable , et son mélange adroit de pompe mondaine et d'humilité lui avoient gagné le cœur du peuple ; aucun archevêque de Paris n'en avoit disposé comme lui. Tel étoit l'homme qu'Anne d'Autriche renvoyoit d'auprès d'elle le 26 août ,

(1) Voyez tout son discours au prince de Condé , le 16 décembre 1648. Cardinal de Retz , p. 266.

blessé lorsqu'il avoit cru la servir, repoussé avec une ironie amère, et bafoué par des courtisans. Il sortit du Palais-Royal avec la rage dans le cœur, et il raconte lui-même qu'il eut la plus grande part aux efforts que fit le peuple le lendemain pour recouvrer ses droits par la force. (1)

La sédition s'étoit calmée pendant la nuit, la foule s'étoit écoulée, et la reine avoit soupé gaîment, se croyant assurée de sa victoire. Mais le lendemain, jeudi 27 août, dès cinq heures du matin, le parlement s'étoit assemblé, il avoit admis la plainte de deux neveux de Broussel sur son arrestation; il avoit décrété Comminges de prise de corps, ainsi que tous ceux qui avoient contribué à l'insulte faite à la magistrature, et il étoit convenu de se rendre en corps au Palais-Royal pour redemander à la reine les prisonniers et les bannis. Celle-ci de son côté avoit donné ordre au chancelier de se rendre au parlement pour lui faire entendre la colère de la reine, et casser tout ce qui s'étoit fait depuis le 31 juillet; mais comme le carrosse de Séguier arrivoit au Pont-Neuf, il y fut arrêté par une barricade. Il voulut tourner par le pont Saint-Michel, une autre barricade lui ferma le chemin; bientôt la foule l'ayant reconnu, com-

(1) Cardinal de Retz, p. 225-252.

1648. mença à l'insulter et le menacer ; il alla chercher un refuge dans l'hôtel de Luynes , et il s'y cacha dans une armoire , d'où il entendoit la populace qui avoit envahi l'hôtel et qui le pilloît , menacer de le mettre en pièces si elle pouvoit le découvrir. Ce n'étoit plus seulement le bas peuple qui avoit pris les armes , comme la veille , mais toute la bourgeoisie sous les ordres de ses officiers de milice. Quarante-cinq mille familles dans tout le royaume s'élevoient à l'illustration et à la fortune par les emplois de la robe , et celles-là tenoient à toutes les autres , aussi la magistrature formoit réellement la tête du tiers-état. On assure qu'en moins de trois heures cent mille hommes furent sous les armes , et que plus de mille barricades furent dressées (1) avec autant d'intelligence que si des gens de guerre avoient dirigé les travaux ; elles étoient formées de barriques pleines de sable , et liées entre elles par les chaînes de fer scellées au coin de toutes les rues. Une ouverture pratiquée au milieu n'admettoit qu'une personne à la fois , et les fenêtres de toutes les maisons voisines étoient garnies de pavés et de grès , pour assommer les assaillans. (2)

(1) Omer Talon en compte 1260, p. 251.

(2) On en conserve une estampe contemporaine au cabinet des estampes. Capéfigue. T. VI, p. 239. — Omer Talon, p. 250. — Cardinal de Retz, p. 229. — Guy Joly, p. 27. —

Le parlement cependant, conformément à son arrêté, s'avançoit en procession, du palais de justice au Palais-Royal; cent soixante magistrats en robes et en bonnets, précédés de leurs huissiers, marchoient deux à deux, au milieu d'une foule innombrable qui les saluoit de ses acclamations. La reine les reçut, entourée des princes, des ministres et des officiers de sa maison; le premier président lui ayant adressé un discours pour lui demander la liberté des absens, « elle seule répondit, elle refusa avec aigreur, et dit qu'elle n'en feroit rien. » Le premier président insista à deux reprises et s'efforça de lui faire comprendre la violence de la sédition, et le danger qu'elle couroit; elle répondit avec un ton aigre : « C'est vous qui avez ému le peuple et qui êtes cause de la sédition, « étant venus en corps pour émouvoir la populace; vous en répondrez au roi; vous la devez dissiper, si bon vous semble, mais quant à moi, je n'en ferai rien autre chose. » Le président de Mesmes prit à son tour la parole, et lui dit que les barricades des bourgeois étoient à cent pas de ses gardes. — « Du temps de la « feue reine, répondit-elle, on a vu le prince de Condé à la Bastille, et le peuple, ni le parlement ne se sont pas émus; en fera-t-on davan-

1648.

« tage pour un Broussel ? » Puis, elle se retira dans son cabinet en fermant la porte avec violence. Molé et de Mesmes ne se rebutèrent point encore, ils l'y suivirent, et là par les instances des ducs d'Orléans et de Longueville, de Mazarin et du chancelier, on lui arracha enfin la promesse qu'elle rendroit les prisonniers si le parlement vouloit s'engager à cesser ses assemblées. Pour délibérer sur cette proposition, le parlement crut devoir reprendre le chemin du palais. Chose étrange, dit Talon, « que dans la « maison du roi les officiers domestiques, nous « disoient : Tenez bon, l'on vous rendra vos « conseillers; et dans les gardes françaises, les « soldats disoient tout haut : Qu'ils ne combat- « troient point contre les bourgeois, et qu'ils « mettroient les armes bas. » (1)

Mais le parlement n'alla pas plus loin que la rue de l'Arbre-Sec; la foule ne voulut point lui ouvrir la troisième barricade. On croyoit le premier président et la plupart des conseillers de la grand'chambre plus dévoués à la cour qu'au peuple; un bourgeois, le pistolet à la main, apostropha Molé, et lui dit de retourner chercher Broussel: toute la foule s'écria alors qu'ils ne passeroient qu'autant qu'ils ramèneroient le prisonnier, ou tout au moins le cardinal Ma-

(1) Omer Talon, p. 255. — Madame de Motteville, p. 18. — Cardinal de Retz, p. 255.

zarin et le chancelier Séguier pour lui servir d'otages ; les trente premiers rangs de la procession se troublèrent et s'enfuirent dans les maisons les plus proches. Quinze ou vingt magistrats ne reparurent pas ; les autres, toujours conduits par Molé qui ne hâta point le pas (1), regagnèrent avec peine le Palais - Royal. Là, dans la grande galerie , on leur offrit d'abord quelques rafraîchissemens , car il étoit deux heures après-midi , et ils étoient à jeun depuis le matin ; ensuite ils délibérèrent, et convinrent qu'ils ne pourroient sans lâcheté s'engager à cesser leurs assemblées ; ils offrirent seulement à la reine , d'arrêter qu'entre ce jour et le 7 septembre , ils discuteroient seulement le paiement des rentes sur l'hôtel de ville , la confection de la pancarte et l'exécution des arrêts déjà donnés. Cette délibération fut portée à la reine par le duc d'Orléans et le chancelier , qui cherchèrent à lui faire comprendre le danger qu'elle couroit avec son fils : elle en ressentit plus de colère que d'effroi ; elle se croyoit d'une autre pâte que tout le reste des hommes , et ne supposoit pas que les dangers communs pussent l'atteindre ; sa seule majesté royale lui paroissoit suffire pour la défendre contre tous les révoltés. Sa belle-sœur , Henriette d'Angleterre ,

(1) Cardinal de Retz , p. 234.

1648.

étoit alors auprès d'elle, et s'efforçoit de lui faire comprendre, par la fatale expérience de son mari, alors captif dans l'île de Wight, combien elle devoit peu compter sur cette sauvegarde. La reine céda enfin, avec un profond soupir; le parlement rendit arrêt « que la reine seroit très humblement remerciée du rappel et retour des prisonniers; » deux exempts allèrent chercher Blancménil à Vincennes, et Broussel à Saint-Germain. Ce dernier n'ayant pu revenir que le lendemain, les bourgeois restèrent sous les armes jusqu'à son retour, qui fut célébré avec un enthousiasme universel. (1)

La reine avoit cédé à la crainte, mais elle ne se croyoit nullement obligée de garder ses promesses au peuple; et dès le jour même où elle avoit rendu la liberté à Broussel, elle ne songeoit qu'aux moyens de prendre sa revanche. Elle jugea cependant devoir attendre la fin de la campagne pour pouvoir disposer des troupes employées aux Pays-Bas. Avant de les mettre en mouvement, il falloit se mettre elle-même en sûreté avec le roi son fils. Une maladie du duc d'Anjou, son second fils, atteint de la petite vérole, lui donna un prétexte pour changer d'air. Le 13 septembre, elle se rendit de

(1) Sainte-Aulaire, ch. 4, p. 250. — Omer Talon, p. 254. — Madame de Motteville, p. 21-27. — Cardinal de Retz, p. 235. — Montglat, p. 130.

Paris à Ruel, d'où elle passa le 24 à Saint-Germain : ce départ n'avoit rien d'extraordinaire, et ne causa point d'alarmes ; mais quand on vit que non seulement le roi et Mazarin étoient partis avec la reine, mais aussi tous les princes, tous les ministres, le chancelier, et tous les hommes les plus influens à la cour ; quand on remarqua que ces derniers faisoient démeubler leurs maisons avec précipitation, et envoioient leurs effets les plus précieux dans les provinces, on commença à comprendre que Paris étoit menacé d'une punition militaire. Le vendredi 18, on apprit que le vieux garde des sceaux Châteauneuf, qui vivoit paisiblement à Montrouge, étoit exilé en Berry, et que l'ancien secrétaire d'État de Chavigny, alors gouverneur de Vincennes, avoit été, par une tromperie, engagé à laisser changer la garnison de sa forteresse, après quoi il avoit été retenu prisonnier dans la place même où il commandoit. Mazarin se défioit de ces deux hommes comme des deux plus capables de le remplacer ; Chavigny surtout, qui avoit partagé avec lui la confiance de Richelieu, et qui n'avoit pas plus de quarante ans, lui sembloit un rival formidable. Il voyoit croître contre lui-même la haine publique ; mais il estimoit qu'on n'arriveroit jamais à le destituer, si l'on n'avoit quelqu'un de prêt à être appelé au ministère. Enfin, on apprit aussi que Jean-Louis

1648.

d'Erlach avoit été détaché de l'armée d'Allemagne avec quatre mille hommes qui marchoient sur Paris, et que le prince de Condé devoit quitter l'armée de Flandre qui n'avoit plus besoin de lui, pour venir se concerter avec la reine. (1)

Le 22 septembre, comme le parlement avoit été continué pendant huitaine malgré les vacances, avec invitation de travailler à la pancarte, le président Viole, des enquêtes, dit qu'il y avoit quelque chose de plus grande conséquence sur quoi il étoit délégué, savoir la sûreté publique de la ville, du parlement et des particuliers. Il rappela la violence si récemment faite à deux magistrats, le départ de Paris de la reine, et de tous les grands officiers qui démeubloient leurs maisons, l'approche des troupes, et le coup d'État qui venoit d'atteindre deux hommes qui s'étoient illustrés au service du roi. La discussion, malgré les efforts de Molé, devint très vive; Mazarin fut accusé par plus d'un orateur, comme l'auteur de tous les désordres. Le président de Novion demanda, pour la première fois, qu'on lui fit l'application de l'arrêt rendu en 1617 contre le maréchal d'Ancre, par lequel la peine de mort étoit prononcée

(1) Omer Talon, p. 276. — Madame de Motteville, p. 40-47. — Cardinal de Retz, p. 243. — Guy Joly, p. 57. — Montglat, p. 135. — Sainte-Aulaire, ch. 5, p. 234.

contre tout étranger qui accepteroit le ministère. Matthieu Molé eut peine à obtenir que la compagnie se bornât à adresser de très humbles remontrances à la reine, en faveur de Châteauneuf et de Chavigny, et d'autres pour l'engager à ramener le roi à Paris. Ces remontrances furent reçues par la reine avec hauteur, et par le prince de Condé, qui étoit arrivé le jour même à Ruel, avec menaces. A leur retour, les députés apprirent que les Allemands d'Erlach avoient déjà passé la Somme. Le parlement ne douta plus que la reine n'eût dessein d'attaquer la ville. Les hommes timides ne parurent point à la séance du 23 septembre; mais une majorité de soixante-onze voix contre soixante-sept arrêta de mander le prévôt des marchands, et de lui enjoindre de songer à la sûreté de la ville, soit en faisant des approvisionnemens de vivres, soit en mettant les bourgeois sous les armes. (1)

La reine étoit impatiente d'en venir aux extrémités; elle s'indignoit contre la mollesse et la timidité du cardinal, et elle appeloit les articles de la chambre de Saint-Louis des *assassinats contre l'autorité royale*. Mais les princes et les courtisans étoient moins déterminés; aucun homme n'avoit jamais été haï et méprisé aussi

(1) Omer Talon, p. 288. — Madame de Motteville, p. 56. — Cardinal de Retz, p. 247. — Sainte-Aulaire, ch. 5, p. 242.

1648.

universellement que Mazarin ; et dans tout ce qui entouroit la reine , il n'y avoit personne qui ne désirât sa chute. Les grands n'avoient pas moins à redouter que les membres du parlement les arrestations arbitraires , aussi désiroient-ils fort la garantie de l'article de la sûreté publique. Le prince de Condé enfin , tout orgueilleux et emporté , tout plein de mépris qu'il étoit pour la robe , avoit des idées assez nettes sur ce qui convenoit à la France ; lui aussi méprisoit Mazarin , et auroit voulu le voir chasser ; mais surtout il désiroit que rien ne troublât la pacification de l'Europe à laquelle on travailloit alors à Munster , et ne lui fit perdre le fruit de ses victoires. Aussi , au lieu de pousser la reine , comme elle l'avoit espéré , à plus de vigueur que n'en montrait Mazarin , il fut le premier à proposer des négociations. (1)

La reine n'auroit peut-être pas cédé encore , mais elle trouva son conseil unanime à l'y convier ; cependant Brienne assure que quand ce fut à lui à opiner , il dit : « Il vaut encore mieux que
« le roi sacrifie une partie de son royaume que
« de faire un tel préjudice à son autorité , en s'o-
« bligeant de faire interroger les coupables dans
« les vingt-quatre heures , et de remettre aux
« juges ordinaires la connoissance des crimes

(1) Madame de Motteville , p. 84. — Cardinal de Retz , p. 252.

« desquels on pourroit être accusé à l'avenir. 1648.
« Cependant si la nécessité l'y réduit absolu-
« ment, le roi doit toujours avoir l'intention de
« l'annuler, et de rétablir cette même autorité,
« qui, sans cela, seroit entièrement abattue » (1).
Promettre et ne pas tenir, c'étoit entrer pleine-
ment dans la politique de la reine et de Mazarin,
et l'on convint que les princes écriroient au
parlement pour proposer une conférence.

Ces lettres du duc d'Orléans et du prince de
Condé furent reçues avec joie par le parlement.
La conférence fut acceptée, et dix-huit prési-
dens ou conseillers, avec les trois membres du
parquet, se rendirent à Saint-Germain le 25
septembre, où après avoir rendu leur obéis-
sance à la reine, ils entrèrent en conférence
après dîner, avec les princes d'Orléans, de Condé,
de Conti et de Longueville. Le duc d'Orléans
parloit bien, et ses manières étoient conciliantes.
Il reconnut que parmi les réformes proposées
par le parlement plusieurs étoient utiles ; mais
elles avoient excité dans le peuple des espé-
rances si grandes et si insensées que les impôts
ne se payoient plus, que les troupes étoient sur
le point de se débander, que tous les avantages
obtenus en Flandre et en Catalogne seroient
perdus, et que les Espagnols refusoient déjà

(1) Mém. du comte de Brienne. T. XXXVI, p. 150.

1648.

d'être compris dans la paix. Il demandoit donc que le parlement joignît son autorité à celle de la reine pour faire rentrer ceux des impôts qui étoient conservés, et pourvoir ainsi à la sûreté de l'État. Molé promit alors la coopération de son corps, mais il demanda quelques concessions préalables, telles que la mise en liberté de Châteauneuf et de Chavigny, et le retour du roi à Paris. Orléans répondit avec modération, mais le président Viole ayant répliqué, Condé, qui supportoit mal toute contradiction, s'emporta tout à coup, et déclara en jurant qu'il ne souffriroit pas que des sujets exigeassent de leur roi des conditions préalables; cependant sa colère s'étant apaisée, on convint d'une nouvelle conférence pour le dimanche 27 (1). A celle-ci les princes amenèrent avec eux le chancelier, le maréchal de la Meilleraye, et M. de Tubeuf, président des comptes, pour exposer l'état des finances. La recette totale montoit à 92 millions; mais après qu'on en avoit défalqué la remise sur la taille, les gages des officiers, les rentes et le remboursement d'avances exigibles, il ne se trouvoit que 35 millions de clair et liquide, tandis que la dépense nécessaire pour l'année montoit à 59 millions. Le premier

(1) Omer Talon, p. 290-298. — Madame de Motteville, p. 62-65.

objet de la conférence devoit donc être de combler ce déficit de 24 millions. (1)

1648.

Les conseillers au parlement commencèrent alors à chicaner sur les divers articles de ce compte rendu, et à montrer qu'ils lui accordoient peu de confiance. Omer Talon suggéra au duc d'Orléans de commencer par bien disposer les commissaires, en leur donnant quelque garantie sur l'article de la sûreté publique : ce fut l'objet de plusieurs conférences et de longues discussions. Le chancelier remontrait que les garanties ordinaires de la justice ne peuvent être étendues à ceux que le roi a investis de pouvoirs considérables et rendus dépositaires du secret de l'État. Que la sûreté de tous peut exiger qu'il soit procédé contre eux d'une manière prompte et énergique, d'après des indices qui ne peuvent être publiés ou soumis aux tribunaux ; que ceux qui acceptoient les grandes charges se soumettoient par ce fait même à ce privilège onéreux, et que bien que la reine fût prête à garantir aux membres de l'ordre judiciaire et au reste des citoyens, qu'ils seroient traduits, dans les vingt-quatre heures après leur arrestation, devant leurs juges naturels, elle compromettroit l'existence de la monarchie, si elle ne se réservait pas une prérogative plus étendue vis-à-vis des princes et

(1) Omer Talon, p. 300. — Sainte-Aulaire, ch. 5, p. 261.

1648.

des ministres. Le duc d'Orléans et le prince de Condé défendirent assez mollement cette prérogative de la couronne qui pouvoit être tournée contre eux ; mais c'étoit à Mazarin qu'elle tenoit surtout à cœur. Il en avoit bien plus besoin pour garantir son ministère et sa faveur que pour la sûreté de l'État. Les conférences furent aussi occupées à plusieurs reprises de nouvelles demandes de dégrèvement qu'apportoit le parlement. Il exigeoit deux millions de diminution sur les droits d'entrée dans Paris, et dix millions sur les tailles. La reine et le ministre éprouvoient un excessif mécontentement, les nouvelles de Munster devenoient plus mauvaises, le comte de Pegnaranda ne vouloit plus écouter aucune proposition de paix entre la France et l'Espagne. Enfin, la reine résolue à ne rien tenir de ce qu'elle promettoit, estima qu'il valoit mieux ne pas disputer davantage. Toutes les demandes formées par la chambre de Saint-Louis furent agréées ; une députation solennelle présenta à Saint-Germain le projet de la déclaration royale, tel qu'il avoit été adopté dans l'assemblée des chambres, et le 24 octobre, jour même de la signature de la paix de Munster avec l'Empire, elle fut portée au parquet, signée et scellée, elle fut enregistrée tout d'une voix ; et la justice reprit son cours accoutumé. (1)

(1) Omer Talon, p. 301-345. — Cardinal de Retz, p. 256

Deux jours après, Chavigny fut remis en liberté, et le 31 octobre, la cour rentra de Saint-Germain à Paris; le peuple la reçut avec des acclamations de joie, et la paix sembloit rendue à l'État. On ne voit pas comment le ministre devoit combler l'immense déficit qu'il avoit signalé dans les finances, mais il est probable qu'il comptoit recourir à son expédient le plus ordinaire, celui de ne pas payer ses dettes. Toutefois, à cette époque même, une brouillerie éclata entre les deux princes qui avoient jusqu'alors défendu avec vigueur les intérêts de la reine, et cette brouillerie parut remettre en question la tranquillité de l'État. Mazarin avoit fait agir le duc d'Orléans selon ses intérêts, parce qu'il avoit gagné l'abbé de La Rivière, son favori, auquel il avoit promis la nomination de la France pour la première promotion de cardinaux que feroit la cour de Rome; cependant rien n'étoit plus loin de sa pensée que d'élever au même rang que lui, un intrigant, maître absolu de l'esprit du lieutenant-général du royaume, un homme dont les mœurs et l'improbité inspiroient un dégoût universel, ce qui ne l'empêchoit point d'être pour lui-même un rival très redoutable. Or, dès le 25 octobre, le prince de Condé demanda cette même nomination de la France pour son frère le prince de Conti, dont il espéroit garder les biens, en le

1648.

faisant entrer dans l'Église. Conti, débile de santé et contrefait de taille, n'étoit pas fait pour une vie plus active. Mazarin fut charmé d'avoir un prétexte pour retirer sa parole à La Rivière, qui ne pouvoit pas prétendre entrer en lutte avec un prince du sang ; mais le duc d'Orléans fut vivement offensé : il le témoigna au ministre, en même temps qu'au prince de Condé, et il commença à rechercher les mécontents, auxquels on donnoit déjà le nom de Frondeurs, et à afficher une plus grande considération pour le parlement, et du zèle pour le maintien de ses prérogatives. (1)

La lutte en effet étoit sur le point de recommencer. La déclaration du 24 octobre, que le parlement et le peuple avoient accueillie comme une nouvelle loi fondamentale de la monarchie, étoit déjà ou mal exécutée ou violée ouvertement. La reine croyoit que la gloire de la royauté étoit attachée au despotisme ; toute résistance, toute hésitation à lui obéir lui paroissoient un outrage, et l'audace des gens de robe qui vouloient prescrire des bornes à son autorité, lui sembloit une subversion des lois de la nature. Aussi elle se croyoit dégagée par ces lois mêmes de toutes les promesses qu'elle avoit pu faire, de tous les traités auxquels elle

(1) Madame de Motteville, p. 96-104. — Omer Talon, p. 354-363.

avoit consenti. Elle n'éprouvoit à cet égard ni hésitation ni remords ; c'étoit à ses yeux le recours naturel de tous ceux à qui la violence a arraché des promesses contraires à leurs droits comme à leurs intentions. La mauvaise saison alloit rendre inutile la présence de l'armée dans les Pays-Bas : c'étoit à ses yeux le vrai moment pour l'employer contre Paris, et elle voyoit avec joie que le prince de Condé se prêteroit à servir ses vengeances. Ce prince avoit une idée assez juste des dangers du despotisme et des vices du gouvernement actuel, et, dans plusieurs conférences avec le coadjuteur de Paris, il avoit montré qu'il ne seroit point éloigné de se mettre à la tête du parti qui travailleroit à la réforme. Mais d'un côté son orgueil et l'impétuosité de son caractère le rendoient incapable d'agir de concert avec les gens de robe qu'il méprisoit ; d'autre part, son ambition lui faisoit supporter impatiemment de céder la première place au duc d'Orléans, et il saisit avec empressement le prétexte que lui fournit la mauvaise humeur de celui-ci, pour chercher à l'écartier du pouvoir. (1)

Jusqu'alors le parlement avoit seul paru à la tête du parti opposé au ministère. Les chefs de ce corps, ceux qu'on regardoit comme ayant complètement conservé l'esprit de leur état,

(1) Cardinal de Retz, p. 262-275.

1648.

comme honorant la robe par leur savoir, leurs vertus et leur courage civil, le premier président Matthieu Molé, l'avocat général Omer Talon, et tous ceux qui marchaient sur leurs traces, unissoient dans leur esprit le respect le plus illimité pour la puissance royale, avec l'idée la plus exagérée des prérogatives de leur corps; ces sentimens se lioient pour eux avec l'observation scrupuleuse des ordonnances et l'attachement aux formes légales. Ils n'affirmoient point qu'il existât nulle part des bornes à l'autorité du roi, ils reconnoissoient que cette autorité pouvoit tout changer, et ils ne se permettoient de lui opposer que de *très humbles remontrances* pour l'éclairer, non pour la contredire; mais tandis que ces remontrances étoient discutées, tandis que la volonté royale étoit en quelque sorte en suspens, ils se croyoient autorisés à sévir par des sentences et des supplices contre ceux qui, d'après les ordres mêmes du roi, tentoient d'exécuter sa volonté avant le temps. Ainsi ils se croyoient le droit d'opposer la force des archers et des bourreaux à la force des soldats, ou plutôt il nous est impossible de rendre bien compte de ce qu'ils croyoient, car ils ne le savoient pas eux-mêmes. Nous devons admirer leur conduite consciencieuse et leur courage; mais nous ne pouvons nous dissimuler que ce fut leur inconséquence qui perdit la li-

berté en France. Il ne falloit pas commencer la résistance si l'on ne se croyoit pas en droit de la soutenir; il ne falloit pas, en s'opposant à l'autorité royale, se reposer uniquement sur les forces morales, et sur le respect pour les formes, lorsqu'on reconnoissoit que celle-ci ne se soumettoit à aucune obligation morale, et ne respectoit aucune forme, aucune loi, dans son attaque contre les libertés du pays.

D'un côté donc se trouvoit la volonté despotique et la force militaire, de l'autre la légalité et le respect qu'inspiroit la magistrature; mais entre ces deux partis s'en plaçoit un troisième qui obéissoit à des habitudes plutôt qu'à des idées fixes; c'étoit celui des princes, des grands et de la noblesse; il dispoit de plus de forces que les deux autres; mais agissant presque toujours au hasard, il ne savoit pas en tirer parti. Dès le temps de la minorité et de la folie de Charles VI, comme durant les guerres du bien public sous Louis XI, et durant celles de la minorité de Louis XIII, on avoit vu les grands pressés à saisir toutes les occasions pour briser la monarchie et lui substituer une confédération de princes, telle à peu près que celle de l'Allemagne. Jamais cependant ils n'avoient formulé leur système; à peine l'avoient-ils avoué. Aucun esprit de corps n'unissoit les grands, mais chacun à part étoit orgueilleux et ambitieux, chacun

1643.

connoissoit son pouvoir et s'en ressentoit vivement lorsqu'il étoit blessé dans son indépendance. Les grands ne savoient pas ce que c'étoit que la liberté, mais ils détestoient le despotisme; chacun à son tour en avoit souffert, et Richelieu les avoit tous fait trembler en les décimant. Mazarin n'inspiroit point tant de crainte, mais il les humilioit comme étranger, il les offensoit par le mépris ou le dégoût que leur inspiroit son caractère. Ils n'avoient jamais connu cet enthousiasme pour la royauté dont Louis XIV fit plus tard la religion de la noblesse; leur richesse et leur puissance s'étoient accrues de nouveau, car les gentilshommes de province reconvençoient à s'unir à eux, et à signaler leur courage en obéissant à leurs ordres de préférence à ceux du roi. Souvent les grands seigneurs sembloient aimer la résistance pour le plaisir seul de la lutte, et la galanterie, des jalousies de femmes, ou des causes plus frivoles encore, suffisoient à leur faire prendre les armes, ne fût-ce que pour prouver qu'ils n'étoient pas faits pour obéir.

Le coadjuteur de Paris étoit lié de parenté avec les principaux chefs de cette haute noblesse; il étoit lié d'amitié, d'intrigues, de débauches avec les conspirateurs qui avoient harcelé Richelieu sur la fin de sa vie, Montrésor, Fontrailles, Saint-Ibal, Matha, lesquels

n'avoient jamais cessé de correspondre avec l'Espagne. Il exerçoit un crédit presque illimité sur les curés de Paris, et par eux sur la bonne bourgeoisie. Mortellement offensé par la reine dans la journée des Barricades, il étoit résolu de se venger sur elle et sur la cour.

« Je m'abandonnai, dit-il, à toutes mes pensées ; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins ; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les Vies de Plutarque ; mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession, par un état de vie qui les confond toutes. Le dérèglement des mœurs, très peu convenable à la mienne, me faisoit peur. J'appréhendois le ridicule de M. de Sens ; je me soutenois par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples ; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidens qui peuvent arriver. Dans le désordre les affaires brouillent les espèces ; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas, et les vices d'un archevêque peuvent être dans une infinité de rencontres les vertus d'un chef de parti. » (1)

(1) Cardinal de Retz, p. 226. Le coadjuteur ~~disant~~ les fonc-

1648.

Lorsque le coadjuteur avoit, au commencement des troubles, cherché à profiter de son influence sur le prince de Condé pour le faire agir de concert avec lui, il lui avoit proposé de s'insinuer dans l'esprit de la reine, en lui donnant des conseils conformes à son sens. « Mais
 « peu à peu il l'accoutumeroit à écouter les vé-
 « rités auxquelles elle avoit toujours fermé
 « l'oreille; que l'animosité des peuples augmen-
 « tant, et les délibérations du parlement con-
 « tinuant, il feroit semblant de s'affoiblir contre
 « sa propre inclination; et par la pure néces-
 « sité; et qu'en laissant ainsi couler le cardinal,
 « plutôt que tomber, il se trouveroit maître du
 « cabinet par l'esprit de la reine, et arbitre du
 « public par l'état des choses et par le canâl des
 « serviteurs qu'il y avoit. » (1)

Lorsque le prince de Condé déclara au coadjuteur, qu'au lieu de suivre plus long-temps ses conseils, il alloit secourir Mazarin, Gondy se rendit chez la duchesse de Longueville, sœur de ce prince, qu'il savoit, dit-il, *enragée contre la cour et contre le prince de Condé*, tandis que son plus jeune frère, le prince de Conti, étoit absolument entre ses mains. Cette femme, gaillante et intrigante, exerçoit à la cour un très grand pouvoir par ses charmes et avant son ma-

tions d'archevêque de Paris, étoit déjà archevêque de Corinthe.

(1) Cardinal de Retz, p. 250.

riage, elle avoit eu « l'amitié la plus tendre pour
 « son frère aîné; depuis, elle prit une rage et
 « une fureur contre lui, qui passa jusques à un
 « excès incroyable..... L'amour passionné du
 « prince de Conti pour elle donna à cette maison
 « un certain air d'inceste, quoique fort injuste-
 « ment, » ajoute le coadjuteur (1). A l'aide de
 la duchesse, il vit aussitôt qu'il pourroit former
 un parti, en tête duquel paroîtroit le prince de
 Conti, presque encore enfant, mais prince du
 sang : il pouvoit compter encore sur le prince de
 Marsillac, amant de la duchesse, sur son mari le
 duc de Longueville, quoiqu'il ne fût pas l'homme
 de la cour le mieux avec elle, sur M. le maréchal
 de La Mothe-Houdancourt, tout dévoué à ce
 duc, et qui avoit fort à se plaindre du ministre ;
 sur le duc de Bouillon, dont la probité étoit
 plus problématique que le talent; et dont l'am-
 bition inquiète étoit toujours animée par l'espoir
 de recouvrer sa principauté de Sedan. A cette
 foule de mécontents, le coadjuteur étoit sûr de
 pouvoir réunir tous les ressentimens de la mai-
 son de Vendôme. (2)

Les compagnies souveraines étoient offensées
 du mépris que montrait Mazarin pour la déclara-
 tion si récente du 24 octobre. La cour des
 aides, en exécution de cette ordonnance, avoit

(1) Cardinal de Retz, p. 275.

(2) Cardinal de Retz, p. 277.

1648.

défendu, sous peine de mort, à tout financier de prendre les tailles en parti. En effet, les fermiers de cette imposition arbitraire faisoient un horrible abus du pouvoir sur les villageois qu'on abandonnoit à leurs extorsions. Le conseil cassa la disposition pénale ; de nouveau la déclaration avoit interdit toute anticipation du revenu public ; le conseil sollicita des avances de fonds sur les recettes de 1649, et offrit douze pour cent aux partisans pour l'intérêt de ces avances (1). Le parlement protestoit ; le coadjuteur attaqua le ministre d'une manière plus dange-reuse. Il fit une assemblée de curés ; de cha-noines, de docteurs, de religieux : « Et sans
« avoir seulement, dit-il, prononcé le nom du
« cardinal dans toutes les conférences, où je fai-
« sois au contraire toujours semblant de l'épar-
« gner, je le fis passer, en huit jours, pour le
« juif le plus convaincu qui fût en Europe. » (2)

1649.

Les troupes, revenues de Flandre, étoient ce-pendant arrivées près de Paris, et commençoient à y commettre beaucoup d'excès. La reine étoit impatiente de se venger. Dans la nuit qui suivit le jour des Rois, 6 janvier 1649, elle sortit se-crètement de Paris, avec les ministres, les princes, et ceux des courtisans auxquels elle

(1) Omer Talon, p. 373. — Sainte-Aulaire, ch. 6, p. 287.
— Cardinal de Retz, p. 265.

(2) Cardinal de Retz, p. 282.

avoit donné rendez-vous dans le Cours, pour trois heures du matin. Dans la soirée, elle avoit fait un roi de la fève avec ses femmes, à qui elle cachoit soigneusement son projet. « Jamais, dit madame de Motteville, elle ne nous parut plus cordiale et de meilleure humeur ; elle nous avoua, depuis l'exécution de cette grande aventure, qu'elle eut alors de la peine à s'empêcher de rire en nous voyant si dupes, et qu'ensuite elle eut quelque bonté pour nous et quelque compassion de nous laisser dans une ville qu'elle quittoit avec l'intention de l'assiéger. Mais nous lui avons toujours maintenu qu'elle ne fut point alors susceptible d'aucun sentiment de pitié, et que la vengeance et la joie occupèrent entièrement son cœur » (1). Elle se fit conduire à Saint-Germain, quoique le château pendant l'hiver fût absolument démeublé. Toute la cour dut coucher sur quelques bottes de paille, et mademoiselle de Montpensier raconte le mauvais gîte où elle se trouvoit dans une fort belle chambre en galetas, bien peinte, bien dorée et grande, avec peu de feu, et point de vitres ni de fenêtres; ses matelas par terre, point de linge à changer, et l'oû blanchissoit sa chemise de nuit pendant le jour, et sa chemise de jour pendant la nuit. « Jamais cependant, dit-elle, je n'ai vu une

(1) Madame de Motteville, p. 156.

1649.

« créature si gaie qu'étoit la reine. Quand elle
 « auroit gagné une bataille, pris Paris, et fait
 « pendre tous ceux qui lui auroient déplu, elle
 « ne l'auroit pas plus été; et cependant elle
 « étoit bien éloignée de tout cela. » (1)

Dès le matin suivant la reine écrivit au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, pour leur recommander le maintien de la tranquillité publique; elle leur disoit : « que le roi s'étoit dé-
 « terminé avec un très sensible déplaisir à quitter
 « sa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer
 « exposé aux pernicious desseins d'aucuns offi-
 « ciers du parlement, lesquels ayant intelligence
 « avec les ennemis de l'État, après avoir attenté
 « contre son autorité en plusieurs rencontres,
 « s'étoient portés jusqu'à conspirer de se saisir
 « de sa personne. » Un officier des gardes du corps remit ensuite au parquet des lettres closes qui enjoignoient au parlement de quitter immédiatement Paris, et de se transporter à Montargis. (2)

La reine et son ministre ne croyoient pas un mot de l'odieuse accusation contenue dans la

(1) Mémoires de mademoiselle de Montpensier. T. XLI, p. 40-45. — Madame de Motteville, p. 134-142. — Cardinal de Retz, p. 264. — Brienne, p. 134. — Montglat, p. 140. — Gramont, p. 430. — Du Plessis, p. 291. — Sainte-Aulaire, ch. 6, p. 288.

(2) Madame de Motteville, p. 144. — Sainte-Aulaire, p. 290. — Capefigue. T. VI, p. 309. — Cardinal de Retz, p. 287.

lettre de la première : elle l'avoit écrite pour décrier le parlement aux yeux du peuple, et pour effrayer les vieux magistrats, qui remplis d'audace lorsqu'ils siégeoient sur leurs bancs, étoient tremblans dès qu'ils se trouvoient isolés. En effet, le coadjuteur assure que dans cette conjoncture, où la vigueur seule pouvoit offrir quelque apparence de sûreté, jamais il n'avoit trouvé tant de foiblesse. Le ton d'Omer Talon dans ses *Mémoires* n'est plus le même ; il commence à qualifier d'honnêtes gens ceux qui proposoient la soumission (1). Toutefois, le parlement entraîné par les jeunes conseillers des enquêtes, ne manqua pas à sa dignité ; déterminé à ne pas obéir à la lettre qui le transféroit à Montargis, il chercha un prétexte dans un défaut de forme, pour ne pas l'ouvrir. Il chargea les gens du roi de se rendre à Saint-Germain pour protester de sa sincérité, et supplier la reine de faire connoître les noms des accusateurs de la compagnie, afin de poursuivre ou les coupables ou les calomniateurs. Enfin, le prévôt des marchands eut ordre de pourvoir à la sûreté de la ville, et le lieutenant civil, à y faire arriver des subsistances (2). Les gardes bour-

(1) Cardinal de Retz, p. 288. — Omer Talon, p. 387.

(2) Omer Talon, p. 381. — Madame de Motteville, p. 143.
— Guy Joly, p. 46. — Sainte-Aulaire, ch. 6, p. 291.

1649. geoisés avoient pris les armes , les portes de la ville étoient gardées , et l'on arrêtoit les fuyards. Cependant , le président le Féron , prévôt des marchands , de qui dépendoit cette garde bourgeoise , étoit entièrement vendu à la cour.

Les gens du roi furent traités à Saint-Germain de la manière la plus brutale ; ils ne purent voir ni la reine ni le chancelier ; ils furent laissés long-temps exposés à l'injure du temps par une nuit de janvier , et ce ne fut qu'après deux messages successifs portés à la reine , qu'on leur permit enfin de se mettre à couvert dans une maison pour le reste de la nuit. Le rapport que fit Talon de cette réception , émut la colère du parlement. Le 8 janvier il rendit un arrêt qui déclara le cardinal Mazarin auteur de ces pernicious conseils , perturbateur du repos public , avec injonction de quitter la cour immédiatement , et le royaume sous huit jours : après quoi il étoit enjoint à tous les sujets du roi de lui courir sus (1). Bientôt les parlemens de Bretagne , de Normandie , de Bordeaux et de Provence rendirent des arrêts semblables. Les seize régimens de la garde bourgeoise formoient environ douze mille hommes , mais il fut arrêté en outre que le prévôt des marchands donneroit des

(1) Omer Talon , p. 382-387. — Cardinal de Retz , p. 289. — Guy Joly , p. 48. — Madame de Motteville , p. 149.

commissions pour lever quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied. Les deniers royaux furent transférés aux caisses de l'hôtel de ville ; des contributions volontaires furent payées par les corps et métiers ; le parlement se taxa lui-même à un million , sur lequel 300,000 livres furent payées par les quinze conseillers créés par Richelieu , sous condition qu'ils seroient désormais traités comme les anciens. (1)

Le coadjuteur qui , dans des conférences secrètes avec les meneurs du parlement , avoit pressé ces résolutions , ne se fioit guère cependant à la constance ou des magistrats ou de la bourgeoisie , si quelque prince ne venoit pas , avec une suite de gentilshommes , inspirer de la confiance aux milices ; la duchesse de Longueville , qui n'avoit pas suivi la reine à Saint-Germain , sous prétexte qu'elle étoit trop avancée dans sa grossesse , lui répondoit que le prince de Conti son frère , le prince de Marsillac son amant , et le duc de Longueville son mari , arriveroient dès qu'ils pourroient se dérober de la cour ; mais il falloit se garder de l'annoncer d'avance de peur de les faire arrêter. A leur place,

(1) Omer Talon, p. 389. — Cardinal de Retz, p. 289. Le coadjuteur leva lui-même un régiment que, d'après son titre, on nomma *les Corinthiens* ; la première fois qu'il éprouva un revers , on dit que c'étoit *la première aux Corinthiens*.

1649.

le coadjuteur fut très contrarié de voir arriver le 9 janvier les ducs d'Elbeuf et de Brissac, qui venoient offrir leurs services au parlement. Le premier étoit un cadet de la maison de Lorraine, ruiné, sans honneur et sans probité, qui ne désiroit obtenir du pouvoir que pour voler ceux qui l'emploieroient et les trahir ensuite. Il fut cependant accueilli avec enthousiasme par le parlement, et nommé général dans la matinée du 10. Heureusement pour le coadjuteur, ce matin même, Conti et Longueville arrivèrent à la porte Saint-Honoré : le coadjuteur eut bien de la peine à la leur faire ouvrir, tant le peuple avoit de haine et de défiance contre le prince de Condé et toute sa famille ; il réussit cependant par son activité, par l'influence des curés qu'il faisoit agir, et par l'esprit du chansonnier Marigny, qui le servoit de sa plume, à tourner contre Elbeuf la défiance du peuple ; le parlement réforma son arrêt le 11 ; il nomma le prince de Conti généralissime des armées du roi sous les ordres du parlement : les ducs d'Elbeuf, de Bouillon et le maréchal de La Mothe furent nommés généraux sous ses ordres. Le duc de Longueville déclara qu'il repartoit pour la Normandie, afin de la maintenir dans l'alliance du parti ; les ducs de Chevreuse, de Luynes, de Brissac, de Retz, et bientôt après de Beaufort,

offrirent aussi leurs services, avec un grand nombre de gentilshommes, et les duchesses de Longueville et de Bouillon, toutes deux d'une éclatante beauté, traversèrent à pied la place de Grève, et montèrent à l'hôtel de ville, déclarant y vouloir demeurer, comme otages de leurs maris, sous la garde des bourgeois. (1)

La guerre avoit commencé ; Condé s'étoit emparé de quelques petites places, il avoit eu quelques avantages, mais il n'avoit pas plus de douze mille hommes sous ses ordres, et il lui étoit impossible de bloquer une ville aussi grande que Paris ; aussi le moment sur lequel et lui et la reine avoient compté, celui où le pain de Gonesse commenceroit à manquer aux Parisiens, et où ils seroient prêts à se soumettre la corde au col, sembloit s'éloigner toujours davantage. Le siège de Paris, comme on l'appela, continua cependant du 9 janvier au 1^{er} avril. Dès le 11 janvier, le duc d'Elbeuf se rendit maître de la Bastille ; ce fut à quoi se bornèrent ses exploits ; il s'appropriâ ensuite d'une manière scandaleuse l'argent qui lui avoit été confié pour lever des troupes. Le duc de Beaufort, servi par les circonstances, et ayant fait entrer dans la ville

(1) Cardinal de Retz, p. 290-306. — Madame de Motteville, p. 150-154. — La Rochefoucauld, p. 404. — Sainte-Aulaire, ch. 6, p. 295. — Capesigue. T. VI, p. 357. — Omet l'alon, p. 389.

quelques convois, fut bientôt le général auquel le peuple de Paris donna toute sa confiance. Il avoit chargé Montrésor de lui procurer l'amitié du coadjuteur. « Je ne trouvai pas, dit celui-ci, « que sa prison lui eût donné plus de sens ; il « est toutefois vrai qu'elle lui avoit donné plus « de réputation ; il l'avoit soutenue avec fer- « meté, et il en étoit sorti avec courage.... Son « union m'étoit comme nécessaire, parce que « ma profession pouvant m'embarrasser en mille « rencontres, j'avois besoin d'un homme que je « pusse, dans les conjonctures, mettre devant « moi. Le maréchal de La Mothe étoit si dé- « pendant de M. de Longueville, que je ne m'en « pouvois pas répondre ; M. de Bouillon n'étoit « pas un sujet à être gouverné. Il me falloit un « fantôme, mais il ne me falloit qu'un fantôme, « et par bonheur pour moi, il se trouva que « ce fantôme étoit petit-fils de Henri-le-Grand, « qu'il parloit comme on parle aux halles, ce qui « n'est pas ordinaire aux enfans de Henri-le- « Grand, et qu'il avoit de grands cheveux bien « longs et bien blonds : vous ne pouvez vous « imaginer le poids de ces circonstances, et vous « ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans « le peuple.... Nous nous arrêtâmes dans la rue « Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin. Je « nommai, je louai et je montrai M. de Beau- « fort ; le feu prit en moins d'un instant. Toutes

« les femmes le baisèrent , et nous eûmes à
 « cause de la foule , peine de passer jusqu'à
 « l'hôtel de ville. » (1)

Le 18 janvier, le coadjuteur fut reçu au parlement pour y avoir place et voix délibérative, en l'absence de son oncle. Avec le rôle qu'il jouoit dans la faction, cette admission étoit pour lui de la plus haute importance. Le 8 février, Charenton fut pris par le prince de Condé; les parlementaires y perdirent quatre-vingts officiers; les combats commençoient à devenir plus sérieux, et de part et d'autre on avoit vu tomber plusieurs gens de marque (2). La frivolité et la galanterie se mêloient cependant toujours avec la guerre. A l'hôtel de ville on voyoit les gentilshommes revenant du combat « entrer tout cuirassés dans la chambre de ma-
 « dame de Longueville, qui étoit toute pleine
 « de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de
 « dames, de cuirasses, de violons, qui étoient
 « dans la salle, et de trompettes qui étoient
 « dans la place, donnoit, dit Gondi, un spectacle
 « qui se voit plus souvent dans les romans
 « qu'ailleurs. » (3)

(1) Cardinal de Retz, p. 517-520. — Montglat, p. 149-157. — Madame de Motteville, p. 160. — Madame de Nemours, p. 404.

(2) Cardinal de Retz, p. 524.

(3) Cardinal de Retz, p. 507.

1679

Mais ce spectacle même annonçoit assez aux magistrats qu'ils n'étoient plus les maîtres. L'orgueil de leur dignité faisoit un contraste assez étrange avec le mépris qu'avoient pour eux et la cour et la noblesse. Sur leur tribunal, les juges dispoient de la vie de tous ceux qui paroissent devant eux, et ils n'en étoient pas ménagers. C'est là qu'ils sentoient leur puissance, aussi en étoient-ils fort jaloux, et n'auroient-ils voulu prêter les mains à aucune amélioration dans l'ordre judiciaire qui auroit augmenté les garanties des prévenus. Ils savent encore que les grands avoient besoin d'eux dans leurs procès civils, et c'étoit un de leurs moyens de pouvoir. Matthieu Molé n'oublioit pas un instant la majesté de la cour, la crainte qu'elle devoit inspirer à tous ceux qui s'approchoient d'elle, et c'est dans ce sentiment qu'il puisoit sa force. Mais dans son orgueil même le plus exagéré, il ne se regardoit jamais que comme l'image de la royauté, et plus il exigeoit de respect et de crainte pour la cour judiciaire, plus il reportoit de dévouement et d'obéissance à la cour de Saint-Germain, à la personne et à la volonté du roi, dont il n'étoit que le vice-gérant. Dans ses rapports avec la reine il s'étoit toujours fait un devoir consciencieux d'exprimer les opinions et les sentimens de sa compagnie, lors même qu'ils ne s'accor-

doient pas avec les siens propres , tout comme de défendre ses droits. Sans l'avoir voulu , il se trouvoit ainsi engagé à faire la guerre à la couronne ; mais cette position lui paroissoit fausse et presque criminelle. Il voyoit avec scandale les jeunes seigneurs et les dames de cour mêler leurs frivolités aux délibérations de l'hôtel de ville ; il suivoit avec une extrême défiance les intrigues du coadjuteur , et il soupçonnoit les grands , non sans raison , de conjurer contre l'indépendance de l'État et de correspondre avec les ennemis.

Omer Talon , l'avocat général , quoiqu'il juge souvent Molé assez sévèrement , étoit cependant animé du même esprit que lui ; il avoit peur de la violence des enquêtes , mais il croyoit savoir bien « que les deux tiers du parlement étoient « las de tout cet embarras , et qu'ils désiroient « quelque accommodement. » Le 8 février , il prit occasion de l'avis qu'il avoit reçu que la cour de Saint-Germain avoit écrit aux présidiaux du ressort du parlement de Paris , pour les établir juges souverains dans toute sorte d'affaires , leur défendre de reconnoître ni déférer aux ordres du parlement , à peine de confiscation de corps et de biens , et leur annoncer une convocation des états-généraux pour le 15 mars (1) ; et il proposa d'adresser des injonc-

(1) Omer Talon , p. 400.

1649.

tions à ces mêmes présidiaux « d'entreprendre aucune cour, juridiction ni connoissance que celle qui leur est attribuée par les édits et ordonnances vérifiées en parlement. » Mais il proposa aussi de faire de secondes remontrances à la reine pour lui faire entendre la justice de leur cause, au moment où l'on assuroit que des déclarations publiées à Saint-Germain portoient suppression de tous les offices de cette compagnie. « Nous « devons lui faire connoître, dit-il, que nos ar- « mées ne sont que sur la défensive, que nous « ne faisons la guerre que pour avoir la paix et « du pain, et que la défense de sa vie et la con- « servation de ses enfans est du droit de nature, « qui n'a jamais été improuvé ni par la loi de « Dieu, ni par les lois des hommes. » (1)

Le parlement n'oublioit jamais long-temps ses intérêts personnels, et l'annonce que l'offre de l'indépendance étoit faite aux tribunaux inférieurs, que leurs charges à eux-mêmes pouvoient être supprimées, et que ce grand bouleversement dans l'ordre judiciaire pouvoit être sanctionné par les états-généraux, lui causa une très vive alarme. Les clameurs des enquêtes empêchèrent cependant que la proposition d'une adresse à la reine fût mise en délibération, mais elle avoit fait impression; les seigneurs

(1) Omer Talon, p. 102.

voyoient que le parlement étoit sur le point de leur échapper, et ils craignoient d'autant plus qu'il ne fût quelque arrangement à leurs dépens, que Mazarin de son côté commençoit à se lasser de la guerre. Le 12 février, un héraut revêtu de sa cotte d'armes, et accompagné de deux trompettes, se présenta à la porte Saint-Honoré et demanda à remettre trois paquets, au parlement, au prince de Conti et à l'hôtel de ville. Dans ce moment même on venoit d'arrêter un chevalier de la Valette, bâtard du duc d'Épernon, qui semoit des billets pour soulever le peuple. Le coadjuteur, qui redoutoit quelque coup monté à la faveur de ce spectacle extraordinaire, suggéra au conseiller Broussel de faire refuser par le parlement l'entrée au héraut d'armes, sous prétexte que de tels officiers n'étoient jamais envoyés qu'à des souverains ou à des ennemis, et que le parlement protestoit qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre. Ce sophisme réussit, le héraut ne fut pas reçu; mais les gens du roi, ou le procureur et les deux avocats généraux eurent ordre de se rendre à Saint-Germain pour expliquer que c'étoit par respect qu'il n'avoit pas été reçu, et pour porter à Leurs Majestés les respects et les soumissions de la compagnie. (1)

Ainsi la négociation que l'on désiroit égale-

(1) Cardinal de Retz, p. 529. — Omer Talon, p. 407.

1679. ment à Saint-Germain et au palais de justice alloit s'ouvrir. Mazarin avoit bien cherché à renouer des conférences avec l'archiduc Léopold pour la paix, mais il n'y avoit trouvé aucune disposition; cet archiduc étoit déjà entré dans des correspondances secrètes avec le duc de Bouillon et d'autres chefs du parti des princes, et il croyoit la conjoncture trop favorable à l'Espagne pour la laisser échapper (1). Mazarin, rebuté par lui, envoya donc des passe-ports aux gens du roi, qui se rendirent à Saint-Germain le 9 février, qui y furent fort bien reçus, et qui en rapportèrent des assurances pour la sûreté des personnes et des fortunes de tous les particuliers, d'où ils conclurent que la reine souhaitoit une réconciliation générale, et qu'elle s'obtiendroit facilement par une députation de la compagnie. (2)

Le duc de Bouillon, l'homme dans le parti des seigneurs qui avoit le plus d'habileté, mais qui aussi avoit le cœur le moins français, ne songeoit qu'à recouvrer la souveraineté de Sedan, quelque prix qu'il en pût coûter à la France : sa femme, qui étoit d'une grande beauté, qui avoit un grand empire sur lui, « et qui ne disoit « jamais de galanterie que de concert avec son « mari, » étoit toute dévouée à l'Espagne. Tous

(1) Montglat, p. 162. — La Rochefoucauld, p. 469.

(2) Omer Talon, p. 412. — Cardinal de Retz, p. 352.

deux étoient en correspondance habituelle avec le comte de Fuensaldagne, et ils avoient auprès d'eux un moine bernardin, émissaire de celui-ci, très adroit, sachant très bien le français, muni de blancs seings de l'archiduc. Ils l'habillèrent en cavalier, sous le nom de don Joseph de Illescas, et profitèrent de ses blancs seings pour l'accréditer auprès du duc d'Elbeuf et des généraux, et auprès du parlement. Bouillon ni les grands ne pouvoient espérer que le parlement les aidât à obtenir l'indépendance à laquelle ils prétendoient. Ils ne vouloient donc pas le laisser maître de la négociation, et, le 19 février, jour même où Talon faisoit le rapport au parlement de la réception qu'il avoit eue à Saint-Germain, don Joseph de Illescas fut annoncé à cette compagnie; il fut introduit sur la proposition de Broussel, et il déclara que l'archiduc vouloit prendre le parlement pour arbitre de la pacification entre la France et l'Espagne, qu'il regardoit le parlement comme le tuteur naturel des rois pendant leur minorité, et que l'archiduc, au lieu d'abuser de la situation de la France pour s'emparer des places frontières, offroit son armée de quinze ou dix-huit mille hommes pour débloquer Paris. (1)

(1) Cardinal de Retz, p. 358. — Omer Talon, p. 412. — Madame de Motteville, p. 190. — Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 521.

1649.

L'audience que le parlement accorda à l'envoyé de l'archiduc fut probablement la conséquence d'un accès de vanité. Il n'avoit pas intention de poursuivre la négociation, et il se contenta de charger une députation solennelle de porter à la reine copie de ce qu'avoit dit l'envoyé d'Espagne, en l'assurant de la fidélité du parlement, et en la suppliant de donner la paix à ses peuples, et de retirer les troupes du roi des environs de Paris. Cette audience cependant mit à l'aise le coadjuteur et les généraux. Ils n'eurent plus lieu d'appréhender que le parlement se fâchât des démarches qu'ils pourroient faire envers l'Espagne (1). Dans cette correspondance avec les ennemis de l'État, la conduite des Frondeurs est tour à tour coupable et insensée. C'étoit par impatience des abus et des charges résultant de la guerre étrangère que les mécontents avoient accusé le ministère et refusé les subsides; mais pour faire quelque chose de raisonnable, il falloit prendre connoissance des conditions auxquelles on vouloit la paix, promettre à Mazarin de l'appuyer s'il ne demandoit que ce que requéroient l'honneur et la sûreté de la France, et refuser de faire aucun sacrifice pour obtenir davantage. Toutefois le ministre n'avoit fait jamais aucun appel à la

(1) Cardinal de Retz, p. 348.

nation pour lui faire connoître ou les dangers qu'elle pouvoit courir ou les engagements qu'elle avoit pris. De son côté, le parlement n'avoit jamais désiré les connoître; et dans cette occurrence même il repoussoit l'occasion qui lui en étoit offerte; aussi et sa résistance aux impôts et sa brouillerie avec la cour, et sa correspondance actuelle avec l'ennemi, ne pouvoient avoir d'autre effet que celui de prolonger les souffrances de la guerre, de rehausser le courage des Espagnols et de sacrifier les intérêts de la France et de ses alliés. Le parlement qui, loin de connoître l'Europe et les rapports des puissances, ne connoissoit même de la France que son propre ressort, n'intervenoit jamais dans les affaires publiques sans faire sentir combien il étoit peu propre à remplir un rôle politique, combien sa prétention étoit peu fondée de représenter la nation et de constituer des états-généraux au petit pied. Les autres mécontents apportoient, dans cette négociation, un sentiment moins national encore. Aucun d'eux ne paroissoit s'occuper ou de ce qui étoit dû à la France, ou de ce qu'elle devoit elle-même à ses alliés. Aucun d'eux, en blâmant Mazarin de retarder la paix, n'exprimoit une opinion sur ce qu'il devoit obtenir, sur ce qu'il devoit céder; dans toute cette tempête de politique de parti, aucune idée sur la politique générale ne

1649. se faisait jour. Le coadjuteur ne pensoit qu'à se venger de la cour, et à la gloire d'être à la fois chef de parti et archevêque ; madame de Longueville et ses amans ne songeoient qu'au dépit qu'ils causoient au prince de Condé ; Bouillon, Longueville, Elbeuf, Beaufort, ne rêvoient que l'indépendance de leurs duchés.

Une députation du parlement, à la tête de laquelle étoit Matthieu Molé, étoit allée trouver la reine à Saint-Germain, et n'en avoit rapporté, le 26 février, que des paroles assez aigres. Le duc d'Orléans et le prince de Condé n'avoient guère donné plus d'espérance, tout en consentant à ouvrir des conférences (1). Le rapport de la députation irrita fort les esprits, et le parlement donna encore, à quelques reprises, des signes de violence ; mais le coadjuteur, qui le connoissoit bien, vit au travers de ces signes qu'il foiblissoit, et que ce grand corps, qui donnoit une certaine dignité au parti, les abandonneroit au premier jour ; il communiqua ses observations au duc et à la duchesse de Bouillon, et ceux-ci lui proposèrent de *purger* le parlement, à l'aide du duc de Beaufort, qui avoit tout crédit sur le peuple des halles, c'est-à-dire, d'en faire enlever dix ou douze, de ceux qui étoient le plus portés pour la cour.

(1) Omer Talon, p. 420.

Leur exil ou leur emprisonnement auroit répondu des autres, auxquels tout courage auroit aussitôt manqué. Le coadjuteur convint qu'il dépendoit d'eux de décrier le parlement parmi le peuple, et d'en chasser alors qui ils voudroient. Mais il rappela, au duc de Bouillon et à sa femme, l'exemple du duc de Mayenne au temps de la Ligue ; il lui montra que chaque violence exercée contre les autorités nationales avoit mis ce chef de parti dans une plus grande dépendance de l'Espagne. Il déclara qu'il n'y avoit d'honneur et de sûreté pour lui qu'en restant uni avec la ville, dont il étoit le chef spirituel, et avec sa magistrature. « Je veux demeurer archevêque de Paris, dit-il, et non me faire chapelain du comte de Pagnaranda. (1)

Cependant Condé et le duc d'Orléans étoient dégoûtés de cette guerre où ils n'avoient point obtenu les succès qu'ils avoient attendus. Mazarin aimoit à négocier, le parlement étoit empressé de profiter d'une ouverture qui lui avoit été faite par la reine, et le 4 mars une conférence fut ouverte à Ruel, pour traiter de la paix, sous condition que pendant sa durée l'armée royale laisseroit entrer cent muids de blé par jour, à raison de cinquante écus le muid, pour alimenter la ville. Vingt-deux officiers fu-

(1) Cardinal de Retz, p. 353-364.

1649. rent envoyés de Paris pour la conférence ; douze étoient députés par le parlement , et à leur tête étoit **Matthieu Molé** , dix par les autres compagnies souveraines. Du côté de la reine , le duc d'Orléans , le prince de Condé , le chancelier et le cardinal **Mazarin** étoient députés pour assister à cette conférence avec la **Meilleraye** , d'**Avaux** , **Brienne** , l'abbé de **La Rivière** et le **Tellier**. Mais les membres du parlement ne voulurent pas siéger avec **Mazarin** , pour ne point enfreindre l'arrêt rendu le 8 janvier contre lui ; les deux députations demeurèrent donc dans deux chambres séparées , et quelques commissaires portoient les paroles de l'une à l'autre. (1)

Les conditions que vouloit imposer la reine auroient à peine pu être justifiées par une grande victoire ; elle exigeoit que le parlement obéît à l'ordre qui lui avoit été donné de se rendre à **Montargis** , et qu'il promît de ne s'occuper de trois ans des affaires publiques. Cependant le parti de la reine se trouvoit alors en plus mauvaise position que jamais. Le duc de **Bouillon** avoit communiqué son inimitié contre **Mazarin** au duc de la **Trémouille** , son beau-frère , qui

(1) Omer Talon , p. 424-430. — Cardinal de Retz , p. 370-378. — Madame de Motteville , p. 212-228. — Montglat , p. 164-168. — Brienne , p. 143. — Sainte-Aulaire , ch. 7 , p. 523. — Procès-verbal de la conférence de Ruel , à la suite du cardinal de Retz. T. XLVI , p. 389-416.

avoit soulevé le Poitou, et qui annonçoit qu'il alloit marcher au secours de Paris à la tête de dix mille hommes. Il avoit fait plus, il avoit séduit son frère, le maréchal de Turenne, qui commandoit en Allemagne l'armée qu'avoit formée autrefois Bernard de Weimar, et il avoit engagé ce grand homme à faire une action qu'on ne sait comment concilier avec son noble caractère. Turenne méprisoit Mazarin, et croyoit son administration ruineuse pour la France; il avoit de la déférence pour le chef de sa maison, il se faisoit un devoir de l'aider à recouvrer son indépendance; il étoit accoutumé, avec tout l'ordre de la noblesse, à se croire en droit de faire la guerre au roi; mais rien ne pouvoit le justifier lorsqu'il séduisoit l'armée qui lui étoit confiée pour la tourner contre celui de qui il la tenoit. Le prince de Conti communiqua, le 8 mars au parlement, une lettre de Turenne qui annonçoit avoir passé le Rhin avec son armée pour servir le roi et le parlement contre l'injuste oppression du cardinal Mazarin. (1)

Les généraux avoient fait sortir leur armée de Paris, et ils sentoient qu'ils en étoient bien plus maîtres. Le duc de Longueville annonçoit de Rouen qu'il alloit s'avancer avec dix mille hommes qu'il avoit assemblés dans sa province; le duc

(1) Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 514-529. — Cardinal de Retz, p. 591. — Montglat, p. 165. — Madame de Motteville, p. 25.

1649.

de Bouillon avoit signé avec l'archiduc un traité secret au nom des princes, et Louis de la Trémouille, marquis de Noirmoutiers, s'étoit rendu en leur nom auprès de l'armée espagnole qui entroit en France. Tout le parti étoit rempli de confiance, lorsque Matthieu Molé revint avec la députation, annonçant qu'il avoit signé la paix, le 11 mars. Il avoit dépassé ses pouvoirs, il avoit sacrifié les intérêts de sa compagnie, mais il jugeoit avec raison que le joug de la reine étoit moins honteux encore, et moins ruineux pour la France, que celui des généraux qui ouvroient la frontière aux ennemis. (1)

De grands dangers attendoient les présidens Molé et de Mesmes, et les autres députés qui s'étoient écartés de leur mandat, le jour où ils vinrent apporter ce traité au parlement. La populace amentée vouloit les tuer, les conseillers aux enquêtes crioient qu'ils avoient trahi leur corps; le prince de Conti, avec une modération calculée, se plaignit que lui et les généraux avoient été sacrifiés. Mais Molé lui répondit avec une violente indignation que lui et les siens en étoient la cause. Il dénonça à haute voix le traité avec l'archiduc et l'envoi de Noirmoutiers, chargé d'ouvrir la France à ses ennemis. Fort de l'in-

(1) Cardinal de Retz, p. 414. — Montglat, p. 171. — Omer Talon, p. 431. — Motteville, p. 255.

dignation qu'il avoit excitée, il somma Conti et les généraux d'accepter le traité, et de donner seulement la note de leurs prétentions individuelles. Nous les ménagerons, dit-il, avec plus de soin que nos intérêts propres. Le peuple cependant avoit pénétré dans la salle, on y entendit proférer le cri de république, surtout il menaçoit la *grande barbe*. Mais l'admirable courage de Molé ne se démentit pas un instant. Malgré les instances de ses confrères effrayés, il sortit par le grand escalier; il déconcerta par sa dignité imperturbable un assassin qui lui appuyoit un couteau contre la poitrine, et il rentra dans sa maison sans que personne fût assez hardi pour l'arrêter. (1)

Mais de nouvelles difficultés l'attendoient à la prochaine séance; il s'agissoit de faire accepter par le parlement les articles signés à Ruel, qu'on n'avoit point encore lus, et il y en avoit quelques uns qui devoient révolter l'orgueil de la magistrature. A peine le traité eut-il été communiqué que le duc de Bouillon prit la parole: avec des troupes encore sans expérience, il avoit dû, dit-il, éviter toute bataille; mais désormais il commandoit à une bonne armée, il en arriroit trois autres à son aide, et il répondoit

(1) Omer Talon, p. 431. — Cardinal de Retz, p. 428-433. — Guy Joly, p. 61. — Madame de Motteville, p. 240. — Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 337.

1649

que dès le lendemain les généraux du parlement ouvriroient tous les passages, pour conduire des vivres à Paris, ou qu'ils y laisseroient leur vie. Le premier président répondit à ce discours; il dit que le duc de Bouillon leur promettoit seulement du pain et la guerre, tandis que le traité qu'il avoit apporté leur assuroit la paix et du pain. Il réussit ainsi à le faire mettre en discussion; mais dès la lecture du premier article, le parlement regarda l'obligation de se rendre à Saint-Germain pour assister à un lit de justice, comme une amende honorable, et il le repoussa. Il fut également choqué de l'article qui lui interdisoit toute assemblée des chambres pendant l'année 1649, sauf pour les réceptions d'officiers et pour les mercuriales, et de celui qui autorisoit le roi, pendant cette année et la suivante, à emprunter au denier douze l'argent qu'il jugeroit nécessaire. Les autres articles qui confirmoient la déclaration du 24 octobre, qui annuloient les arrêts hostiles rendus de part et d'autre, par le parlement et le conseil du roi, qui conservoient leurs biens, leurs droits et leurs charges à tous ceux qui avoient pris le parti du parlement, et qui accordoient quittance pour toutes les recettes et munitions saisies, étoient en général favorables au parti armé pour la liberté. (1)

(1) Le traité est rapporté par madame de Motteville, p. 242.

Le parlement ordonna à la députation de retourner auprès de la reine pour obtenir la modification des articles qui avoient déplu , et pour traiter en même temps au nom des princes et généraux qui avoient donné une note de leurs demandes personnelles ; ces demandes étoient si exagérées qu'elles leur firent beaucoup de tort dans leur propre parti ; encore qu'ils déclarassent qu'ils ne demandoient des places de sûreté et des gouvernemens que parce que le cardinal Mazarin, auquel ils ne pouvoient se fier, demouroit au ministère, mais que si la reine vouloit le renvoyer, ils ne demandoient rien pour eux-mêmes (1). Contre l'attente de ceux qui avoient signé le 11, les négociations à Ruel furent continuées : Mazarin aimoit à traiter, il comptoit sur son adresse, et se flattoit toujours de tromper ses adversaires ; il avoit une autre chance encore, celle de les diviser. Il donnoit aux généraux force promesses et fort peu de substance ; il obtint à la demande du parlement, et réforma les trois articles dont celui-ci s'étoit plaint, tandis qu'en retour le parlement

— Cardinal de Retz, p. 417. — Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 245.

— Omer Talon, p. 455. — Conférences de Ruel, p. 417-428.

(1) Omer Talon, p. 456. — Cardinal de Retz. T. XLV, p. 20-25. — Motteville, p. 247-254. — Sainte-Aulaire, ch. 7 p. 545.

1649.

ouvrit au ministère un crédit de douze millions pour suppléer aux recettes que la guerre civile avoit fait perdre. Pendant ce temps l'archiduc étoit entré en Champagne, accompagné par le marquis de Noirmoutiers; ils'étoit avancé jusque tout près de Reims, et il comptoit effectuer incessamment sa jonction avec Turenne, lorsque celui-ci, après avoir passé le Rhin, se vit tout à coup abandonné par son armée. Mazarin avoit fait passer 800,000 francs au baron d'Erlach pour raffermir au service du roi les officiers que Turenne avoit séduits; six régimens repassant le Rhin se jetèrent dans Brisach, trois dans Philipsbourg, et Turenne se voyant en danger d'être arrêté, se sauva, avec quelques amis, chez la Landgrave de Hesse sa parente, d'où il passa en Hollande; la nouvelle en arriva le 16 au duc de Bouillon. L'archiduc ne pouvant plus compter sur son appui, et n'attendant rien de Paris, se retira précipitamment en Flandre. (1)

Quoique les commissaires du parlement fussent chargés de négocier pour les princes et les généraux, ceux-ci se fioient peu à des mandataires divisés avec eux d'intérêt et de principes, mais chacun cherchoit à faire sa paix particulière, chacun se détachoit du parti et acceptoit l'amnistie. Le coadjuteur résolut de se

(1) Cardinal de Retz, p. 459. — Madame de Motteville, p. 231-255. — Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 348.

séparer de tous les autres ; de ne rien demander pour lui-même , de ne point accepter non plus de pardon , comme n'ayant rien fait dont il se dût repentir, de se renfermer dans l'archevêché, et de ne paroître plus occupé que d'affaires ecclésiastiques. Il persuada au duc de Beaufort d'agir de même. Tous deux, en ne se réconciliant point avec Mazarin, en ne se démentant point, prétendoient conserver leur popularité, et demeurer à la tête des mécontents, qui, à dater de cette époque surtout, furent désignés par le nom de Frondeurs. (1)

Il ne restoit plus qu'à régler les intérêts des parlemens de province qui avoient signé l'acte d'union avec celui de Paris. Le parlement d'Aix avoit été en butte à la tyrannie et à la perfidie du comte d'Alais, gouverneur de Provence. Ce seigneur étoit le fils du comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, que Henri IV avoit mis à la Bastille : dernier des Valois, il sembloit avoir hérité de tout l'orgueil de sa race ; ses violences avoient causé tant d'indignation aux Provençaux, qu'il faillit en être victime. Il marchoit toujours environné de gardes, qui exerçoient pour lui, sans forme de justice, les violences les plus inouïes ; il levoit des troupes de sa seule autorité, il les faisoit vivre sur les villes et les villages de son gouvernement ; ayant rencontré quelque

(1) Card. de Retz. T. XLV, p. 28-30. — Guy Joly, p. 65.

1649. résistance dans les magistrats municipaux , il les cassa et les remplaça par des hommes de son choix , au mépris des privilèges des villes. Il rendit *semestre* le parlement d'Aix , c'est-à-dire que les offices de la compagnie furent doublés et partagés en deux divisions , qui exerçoient alternativement chacune pendant six mois. Pour se rédimner d'une institution si préjudiciable , les anciens membres du parlement offrirent douze cent mille livres ; le comte d'Alais prit l'argent et maintint le semestre. Il pouvoit compter sur l'appui de la noblesse à laquelle il montrait une grande prédilection , et qui se réjouissoit des outrages faits à la robe. Le 14 janvier , Alais voulut surprendre les parlementaires avec des troupes qu'il avoit secrètement fait entrer dans la ville. Ce fut lui qui fut surpris au contraire par des barricades que les bourgeois d'Aix élevèrent et défendirent avec un grand courage. Ses troupes furent enfin chassées de la ville , tandis que le comte d'Alais , le duc de Richelieu et cent cinquante des principaux gentilshommes de la province demeurèrent prisonniers. Les députés du parlement de Paris soutinrent avec chaleur la cause du parlement d'Aix. Une déclaration du roi révoqua les consuls et officiers municipaux que le comte d'Alais avoit nommés par lettres de cachet et rendit cette nomination aux villes ; une autre supprima le semestre du parlement ,

et rétablit toutes choses dans l'état où elles étoient avant les troubles. Le crédit du prince de Condé, parent et ami du comte d'Alais, le sauva d'une destitution. (1)

En Normandie, le parlement étoit d'accord avec le gouverneur, duc de Longueville, et avec la noblesse, dans son opposition contre Mazarin, mais il avoit été rendu semestrier huit ans auparavant par le cardinal de Richelieu. Il demandoit la suppression de ce semestre, qui diminueoit de moitié ses émolumens, sans qu'il en résultât autre chose que du préjudice, et pour l'expédition des affaires et pour la justice. Toutefois, il n'étoit pas facile de destituer environ soixante présidens ou conseillers, qui avoient légitimement acheté leurs places du gouvernement ; on ne vit dans cette contestation qu'une affaire d'argent. Douze des nouveaux conseillers furent admis par leurs confrères à garder leurs places, en payant une grosse somme d'argent qui servit à dédommager les autres. Les membres du parlement de Paris, le duc d'Orléans, le prince de Condé y contribuèrent aussi de leur bourse ; le semestre fut supprimé, et la paix rétablie en Normandie. (2)

(1) Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 356. — Montglat, p. 153. — Cardinal de Retz, p. 322. — Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 945-960.

(2) Cardinal de Retz. T. XLV, p. 17. — Montglat, p. 154.

La paix, ouvrage du président Molé, n'a-voit point réconcilié les partis, mais elle don- noit lieu à des combinaisons nouvelles entre eux. Les généraux qui y avoient à peine pris part, l'acceptoient tacitement, tout en con- tinuant à négocier pour obtenir des avantages personnels. Dès le lendemain de sa signature, la duchesse de Longueville vint voir son frère le prince de Condé à Chaillot, et cette première entrevue fut très froide, mais ensuite elle alla, avec le prince de Conti, faire sa cour à Saint- Germain : le duc de Bouillon fit de même, et bientôt la plupart des généraux se rappro- chèrent de la reine et de Mazarin. Le coad- juteur cependant déclara ne vouloir point aller à la cour, où son ennemi capital étoit toujours le maître. M. de Beaufort et le maréchal de La Mothe parlèrent de même : MM. de Brissac, de Retz, de Vitry, de Fiesque, de Fontrailles, de Montrésor, de Noirmoutiers, de Matha, et quelques autres se joignirent à eux, résolus d'opposer la faveur du peuple à la faveur de la cour (1). Le coadjuteur s'attachoit surtout à conserver son influence sur le parlement, dont

— Madame de Motteville, p. 260. — Sainte-Aulaire, ch. 7, p. 360. — Saint-Évremont, T. I, p. 36, tourne en ridicule toute la conduite du duc de Longueville.

(1) Cardinal de Retz. T. XLV, p. 33. — Madame de Motteville, p. 269. — Sainte-Aulaire. T. II, ch. 8, p. 51.

il ne vouloit jamais se séparer, encore que Molé lui témoignât une extrême défiance, et travaillât de tout son pouvoir à rattacher sa compagnie aux intérêts de la cour; Beaufort, de son côté, fier de la popularité qu'il avoit obtenue dans la dernière classe, ne renonçoit point à être le roi des halles; c'étoit le nom qu'on lui avoit donné.

Le duc d'Orléans et le prince de Condé se firent voir à Paris : le premier y fut bien reçu, il avoit de la grâce dans les manières, ses propos étoient concilians, et, malgré sa méprisable foiblesse et son insouciance, il avoit des vellétés d'ambition; aussi cherchoit-il à se concilier la bienveillance et du parlement et du peuple. Le prince de Condé avoit une ambition bien plus prononcée, il étoit tout autrement distingué et par le talent et par le caractère; mais il étoit irascible, orgueilleux; il méprisoit le parlement, la bourgeoisie et le peuple; il dédaignoit Mazarin, et il s'irritoit dès que la reine ne suivoit pas aveuglément ses conseils. Il s'aperçut bientôt combien les Parisiens conservoient contre lui de ressentiment. Il ne voulut pas cette année accepter le commandement de l'armée de Flandre, et il ne tarda pas à partir pour son gouvernement de Bourgogne. (1)

(1) Mad. de Motteville, p. 277.

1649.

Il falloit songer de nouveau à la guerre étrangère ; car, malgré l'épuisement de l'Espagne , elle avoit profité des désordres civils et du retour des armées sur Paris pour menacer les frontières. Après la pointe que l'archiduc avoit faite en Champagne, de concert avec le duc de Bouillon , il avoit ramené son armée devant Ypres, et il avoit repris cette grande ville le 10 avril après trois semaines de siège; il étoit ensuite retourné sur Saint-Venant, dont il s'étoit emparé le 25 avril. Comme il continuoit à donner des assurances de son désir de la paix, Mazarin envoya le secrétaire d'État Lyonne, en qui il avoit une grande confiance, à Cambrai, pour rencontrer le comte de Pegnaranda, l'homme à qui étoit en réalité confié le gouvernement des Pays-Bas sous l'archiduc. Mais les prétentions de l'Espagne s'étoient tellement élevées, elle comptoit si bien sur le renouvellement de la guerre civile, qu'il n'y eut pas moyen de s'entendre. Mazarin donna au comte d'Harcourt le commandement de l'armée des Pays-Bas, et partant de Saint-Germain avec la reine, le 30 avril, il vint s'établir avec la cour à Compiègne pour être plus à portée des opérations militaires. (1)

L'armée d'Harcourt fut renforcée par le

¹, Montglat, p. 175. — Madame de Motteville, p. 280. — La Hode. l. IX, p. 481. — Sainte-Aulaire, ch. 8, p. 25.

baron d'Erlach, le colonel Rose, et toutes les troupes que Turenne avoit commandées en Allemagne. Le général français informé qu'il y avoit très peu de monde dans Cambrai, voulut étonner l'ennemi en attaquant cette grande ville, et montrant ainsi que la France n'étoit pas si abattue qu'on le croyoit. Cambrai fut investi le 24 juin, et l'armée fut employée avec activité au travail des lignes de circonvallation qui devoient fermer la voie aux secours; mais avant qu'elles fussent terminées, l'archiduc profitant d'un brouillard épais qui ne permettoit de rien voir à dix pas de soi, réussit à y faire entrer quinze cents hommes. La joie des assiégés, qu'ils manifestèrent par la sonnerie de toutes leurs cloches et de nombreuses salves d'artillerie, avertit le comte d'Harcourt qu'il n'avoit plus de chances de succès, et il leva le siège. Le reste de la campagne ne fut signalé que par de petits combats entre Bouchain et Valenciennes, puis auprès de Douai, ou par la prise de Condé, mauvaise place qu'Harcourt évacua de lui-même le 21 septembre. (1)

(1) Montglat, p. 178. J'écrivis à M. le Prince, dit Lenet, son confident, une des plus agréables nouvelles qu'il pouvoit recevoir pour lors, qui fut celle de la levée du siège de Cambrai, par le comte d'Harcourt. Mém. de Lenet. T. LIII, p. 47. Telle étoit la jalousie entre ces grands généraux et tel leur amour de la patrie.

1649.

En Italie le marquis de Caracena avoit profité des guerres civiles de France pour attaquer dès le commencement de février Casal Maggiore dont il s'empara. Il poussa ensuite son armée dans le duché de Modène, et il auroit bientôt dépouillé de ses États le duc François I^{er}, si celui-ci ne s'étoit hâté, le 27 février, de faire la paix, de renoncer à l'alliance de France, de recevoir garnison espagnole dans Correggio, et de s'engager pour son frère, le cardinal d'Este, à ce qu'il abandonneroit la protection de France. Caracena tourna ensuite ses armes contre le duc de Savoie; mais celui-ci, quoique presque abandonné par la France, se trouva assez fort pour faire tête au gouverneur du Milanais. (1)

Les Français chargés de défendre la Catalogne ne recevoient plus de secours et presque plus de nouvelles de leur gouvernement; les Catalans ne pouvoient suffire seuls à la défense de leur pays; ils regrettoient leur erreur de s'être adressés à un gouvernement despotique pour défendre leur liberté, ils sentoient qu'ils n'avoient fait que changer de joug, et ils commençoient à désirer d'en changer encore une fois. Mais la cour d'Espagne étoit alors occupée de fêtes plus que de politique. Philippe IV se remarioit, il épousoit une fille de l'empereur, pour

(1) Montglat, p. 179. — *Muratori*. T. XV, p. 358.

resserrer les liens entre les deux branches de la maison d'Autriche. Le passage de la nouvelle reine d'Espagne en Lombardie avoit distrait le marquis de Caracena pendant l'été de ses opérations militaires, et n'avoit point laissé d'argent dans ses coffres. Son arrivée à Valence, et les fêtes qu'on lui avoit préparées par avance retardèrent également don Juan de Garai, qui avoit eu ordre d'attaquer de ce côté la Catalogne. Ce général ne put point y entrer par la route de Lérida avant le 28 septembre. Il prit en assez peu de temps Montblanc, Constantine, Salo; il marcha ensuite sur Barcelonne, se flattant que les habitans, pour ne pas enfreindre leurs privilèges, ne voudroient pas y recevoir Marcin, lieutenant-général de l'armée française, qui avoit concentré près de cette ville tout ce qu'il avoit de troupes. Mais Marcin avoit d'autant plus ménagé et flatté les habitans qu'il se sentoit plus foible. Les magistrats prirent confiance en lui, ils l'invitèrent à entrer dans leur ville; ils suppléèrent par des contributions volontaires et des enrôlemens aux secours que la France n'envoyoit plus, et à la fin de la campagne ils forcèrent don Juan de Garai à retourner prendre ses quartiers d'hiver à Lérida. (1)

L'on s'occupoit moins, soit à la cour, soit à

1) Montglat, p. 181.

1710. Paris, des opérations de la guerre, que de petites intrigues, de petites querelles par lesquelles les partis qui se sentoient mal classés, s'essayoyent, en quelque sorte, à de nouvelles alliances. Condé, après quelques reproches, s'étoit réconcilié avec Conti et Longueville; il s'étoit engagé à leur faire tenir par Mazarin tout ce que celui-ci leur avoit promis. Il avoit aussi accueilli les offres de service du duc de Bouillon, et en conséquence il s'étoit chargé de faire la paix du maréchal de Turenne, qu'il fit revenir de Hollande, et qu'il présenta lui-même à Leurs Majestés. Il sembloit ainsi aspirer à se mettre à la tête d'un parti composé de toute la haute noblesse et de tous les généraux. A son retour à Compiègne, il détermina la reine et le roi à faire une visite à Paris, le 18 août, ce qu'ils ne faisoient pas sans quelque inquiétude; mais Condé affectoit de mépriser également et les craintes de Mazarin, et le mécontentement du peuple : en effet, la foule accueillit le cortège royal avec de grands applaudissemens. La noblesse, qui étoit demeurée attachée au coadjuteur, ne se tenoit pas si tranquille; les ducs de Beaufort, de Brissac, de Retz, de Luynes, et MM. de Noirmoutiers, Montrésor, Matha, Fontrailles et d'Argenteuil, étoient accusés d'avoir fait donner des coups de bâton à des valets de pied du roi. Ils avoient aussi cherché

querelle au marquis de Jarzay, gentilhomme d'Anjou, qui se donnoit pour être un adorateur de la reine, et qui étoit venu les braver au jardin des Tuileries. On regardoit encore comme appartenant au même parti la duchesse de Chevreuse qui revint avec sa fille, de Bruxelles à Paris. A cette époque, Mazarin lui fit donner l'ordre de repartir. C'étoit une violation manifeste de l'ordonnance du 24 octobre, qui ne permettoit plus d'exil sans jugement. Le coadjuteur réclama, et Molé fit révoquer l'ordre : mais, en même temps, il fit entendre au prélat qu'il connoissoit son motif secret, et qu'il le savoit amoureux de mademoiselle de Chevreuse. Peu après la mère de celle-ci fut reçue par la reine, et elle parut recouvrer un peu de faveur. (1)

De son côté, le cardinal Mazarin supportoit avec une extrême impatience les obligations qu'il avoit au prince de Condé, et l'insolence avec laquelle celui-ci en exigeoit la récompense. Pour se dispenser de compter avec son frère le prince de Conti, il lui avoit fait donner le gouvernement de Champagne. Il avoit redemandé l'amirauté, comme un héritage qui lui avoit été injustement enlevé à la mort du duc de

(1) Cardinal de Retz, p. 55-57. — Madame de Motteville, p. 286-291-305-318. — Montglat, p. 184. — La Rochefoucauld, p. 476. — Sainte-Aulaire, ch. 8, p. 5-27.

1649.

Brézé, son beau-frère : il avoit exigé que la forte place du Pont-de-l'Arche fût donnée au duc de Longueville, afin d'assurer sa domination sur toute la Normandie. Mazarin l'avoit promis, mais il ne pouvoit se résoudre à exécuter cette promesse. Il auroit voulu se faire dans la noblesse un parti qui fût tout à lui, et sur lequel il pût s'appuyer, pour résister également au prince de Condé et aux Frondeurs. Il avoit fait venir de Rome sept nièces, filles de ses deux sœurs, l'une mariée à un Mancini, l'autre à un Martinozzi. Il se flatta que ceux qui les épouseroient lui tiendroient désormais de si près qu'ils ne l'abandonneroient plus. Les ducs de Candale et de Mercœur, l'un fils du duc d'Épernon, l'autre du duc de Vendôme, recherchèrent deux de ces nièces. Le cardinal promit au dernier deux cent mille écus comptant, l'amirauté, et le premier gouvernement de province qui viendrait à vaquer. (1)

C'étoit un grand scandale que de doter une étrangère des premières dignités du royaume. mais Condé y voyoit de plus une offense personnelle, car la dignité promise, il croyoit qu'elle lui étoit due, et il ne doutoit point que

(1) Cardinal de Retz, p. 44. — Madame de Motteville. p. 534-540. — Guy Joly, p. 72. — La Rochefoucauld, p. 478. — Duchesse de Nemours, p. 455. — Sainte-Aulaire, ch. 8 p. 28.

ce ne fût contre lui-même que le cardinal travaillait à se faire des partisans. Un jour qu'il l'avoit pressé avec plus d'instance d'exécuter sa promesse relative au Pont-de-l'Arche, Mazarin refusa avec quelque sécheresse : alors, Condé lui porta assez rudement la main au visage, en lui disant, avec un éclat de rire : *Adieu Mars*. C'étoit le 10 septembre, à onze heures du soir : toute la ville le sut le lendemain (1). Dans l'après-midi le coadjuteur et Beaufort allèrent chercher Condé à l'hôtel de Longueville, et lui offrirent leurs services ; ils furent reçus avec joie, ils soupèrent ensemble, et le panégyrique de Mazarin fait entre eux, ne manqua, dit le coadjuteur, d'aucune figure. Le lendemain, ils se rencontrèrent encore, et parlèrent du même ton. « Le prince m'écrivit le soir, continue Gondi, un « petit billet où il m'ordonnoit de me trouver « le lendemain, à quatre heures, chez lui avec « Noirmoutiers. Nous l'éveillâmes, comme il nous « l'avoit commandé. Il nous dit qu'il ne pouvoit « se résoudre à faire la guerre civile ; que la « reine étoit si attachée au cardinal qu'il n'y « avoit que ce moyen de l'en séparer ; qu'il « n'étoit pas de sa conscience et de son honneur « de le prendre, et qu'il étoit d'une naissance à

(1) Cardinal de Retz, p. 57 — Madame de Motteville, p. 545. — Montglat, p. 200. — Sainte-Aulaire, ch. 8, p. 38.

1649.

« laquelle la conduite du Balafre ne convenoit
« pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obliga-
« tion qu'il nous avoit ; qu'en s'accommodant , il
« nous accommoderoit aussi avec la cour si nous
« le voulions » (1). Il paroît qu'il avoit alors
signé avec la reine et Mazarin un traité dont
un double fut déposé entre les mains du prési-
dent Molé. Il portoit que le cardinal romproit
le mariage de sa nièce avec le duc de Mercœur,
et ne marieroit ses autres nièces qu'avec le con-
sentement de M. le Prince ; que l'amirauté
demeureroit vacante , qu'il ne seroit accordé
aucune charge , gouvernement ou bénéfice con-
sidérable que sous l'agrément de M. le Prince ;
enfin , qu'on ne feroit point commander l'armée
qu'il n'eût approuvé le choix du général et des
moindres officiers. Un tel traité n'avoit pu être
arraché à Mazarin que par une crainte exces-
sive : il transportoit , en quelque sorte , au
prince de Condé la lieutenance-générale du
royaume dont le duc d'Orléans étoit revêtu.
C'étoit une raison pour qu'il fût convenu de lui
en dérober soigneusement la connoissance ; c'en
étoit une aussi pour que le prélat astucieux
s'applaudît d'avoir ce moyen en réserve pour

(1) Cardinal de Retz, p. 59. Il paroît cependant que la
brouillerie dura non pas deux jours, mais quinze. — P. Le-
net. T. LIII, p. 56. — Omer Talon T. LXII, p. 4.

éveiller, quand il le voudroit, le ressentiment du duc. (1)

1649

Le prince de Condé croyoit que sa gloire militaire, et les services qu'il venoit de rendre pendant la guerre civile, lui donnoient droit à gouverner l'État. Cependant, il ne s'abusoit point sur la jalousie que devoient en ressentir soit le duc d'Orléans, soit le premier ministre; et il comprenoit qu'il étoit exposé à un de ces coups d'État, dont le chancelier, et lui-même, à Ruel, avoient soutenu la nécessité. Il reconnoissoit donc avoir besoin qu'un confident du duc et un confident de la reine l'avertissent des projets qu'on pourroit former contre lui. Il crut avoir trouvé l'un et l'autre. L'abbé de La Rivière, le favori, que l'on appeloit souvent alors le premier ministre du duc d'Orléans, s'engagea, par serment, à l'avertir de tout projet contraire à sa sûreté qui seroit communiqué à son maître; et, en retour, Condé promettoit de laisser à La Rivière la présentation de la France au cardinalat, en abandonnant la prétention rivale du prince de Conti. D'autre part, le marquis de Jarzay promit d'informer, chaque matin, par une voie secrète, M. le Prince, de tout ce qui se passeroit au Palais-Royal. Jarzay s'étoit

(1) Sainte-Aulaire, ch. 8, p. 45. — Duchesse de Nemours, p. 454. — Madame de Motteville, p. 555. — P. Lenet. T. LIII, p. 65.

1649.

imaginé qu'une reine de cinquante ans écouterait d'autant plus volontiers des propos d'amour que l'hommage commençoit à devenir plus rare. Il étoit très gai, très hardi ; il étoit aidé par madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine, qui, dit Montglat, n'étoit pas ennemie de nature. Il amusa, il fut écouté ; et il annonça confidentiellement au prince qu'il ne tarderoit pas à exercer sur la reine le même ascendant que le cardinal Mazarin, et par les mêmes moyens que lui. (1)

Condé ne comptoit pas seulement sur ces appuis mystérieux. Il se croyoit le chef de la noblesse, et ce corps important sembloit faire toute la force militaire de l'État ; mais la noblesse commençoit à perdre son ancien caractère indépendant pour se faire courtisane. Au lieu de puiser dans ses châteaux et ses vassaux le sentiment de sa force et de son égalité, elle ambitionnoit les distinctions qu'accordoit le monarque. Elle abandonnoit l'orgueil pour suivre la vanité ; et dans cette émulation nouvelle, que les Bourbons avoient excitée, s'il étoit plus facile au souverain de la satisfaire, il étoit plus difficile à un chef de parti de la diriger. D'ail-

(1) Madame de Motteville, p. 599. — Montglat, p. 201-204. — Guý Joly, p. 72. — Madame de Nemours, p. 447. — Mademoiselle de Montpensier, p. 76. — Sainte-Aulaire, ch. 9. p. 47. — Pierre Lenet. T. LIII, p. 40.

leurs Condé, comme l'observe la duchesse de Nemours, savoit mieux gagner des batailles que des cœurs (1). Il prenoit plaisir, aussi bien que la duchesse de Longueville sa sœur, à braver la malveillance. « Dans les choses de conséquence, ils s'attachoient à fâcher les gens, et dans la vie ordinaire ils étoient si impraticables, qu'on n'y pouvoit tenir. Ils avoient des airs si moqueurs et disoient des choses si offensantes, que personne ne les pouvoit souffrir. Dans les visites qu'on leur rendoit, ils faisoient paroître un ennui si dédaigneux, et ils témoignoit si ouvertement qu'on les importunoit, qu'il n'étoit pas malaisé de juger qu'ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour se défaire de la compagnie. De quelque qualité qu'on fût, on attendoit des temps infinis dans l'antichambre de M. le Prince; et fort souvent, après avoir bien attendu, il renvoyoit tout le monde sans que personne eût pu le voir. Quand on leur déplaisoit, ils pousoient les gens à la dernière extrémité, et ils n'étoient capables d'aucune reconnoissance pour les services qu'on leur avoit rendus. Aussi étoient-ils également haïs de la cour, de la Fronde et du peuple, et personne ne pouvoit vivre avec eux. Toute la France

(1) Duchesse de Nemours. T XXXIV, p. 437.

1649

« souffroit impatiemment ces mauvais procédés, et surtout leur orgueil, qui étoit excessif. » (1)

Les grands, oubliant que si la naissance est au premier rang entre les avantages sociaux, c'est parce qu'il ne dépend du souverain ni de la donner ni de l'ôter, sollicitoient Mazarin et la reine de leur accorder de nouvelles distinctions. Le duc d'Épernon demandoit à tenir le rang de prince à la cour, comme les bâtards de France et les maisons de Savoie et de Lorraine; c'étoit le prix qu'il attendoit du mariage de son fils, le duc de Candale, avec une nièce du cardinal. Condé demanda alors le même avantage pour la maison de Bouillon, Conti pour celle de la Rochefoucauld; puis les Rohan et les la Trémouille firent entendre à leur tour leurs prétentions. Il s'agissoit entr'autres du tabouret chez la reine, et d'autres prérogatives qu'on nommoit les *honneurs du Louvre*, et qu'on ne disputoit point aux pairs de ces diverses maisons, mais bien à leurs enfans. Dès que ces demandes furent connues, elles soulevèrent une opposition universelle. Les princes de maisons souveraines s'assemblèrent chez le duc de Che-

(1) La duchesse de Nemours étoit fille d'un premier lit du duc de Longueville, elle vivoit avec sa belle-mère, la duchesse de Longueville, dont elle fait ce portait, et qui n'étoit que de six ans plus âgée qu'elle.

vreuse, les ducs et pairs chez le duc d'Uzez, les seigneurs non pairs chez le marquis de Montglat. Tous résolurent de ne point souffrir qu'on accordât de privilèges à quelque maison aux dépens des autres; et tandis que le prince de Condé, qui ne savoit pas reculer, menaça publiquement de son inimitié quiconque se rendroit aux assemblées de la noblesse, ces-ci finirent par réunir huit cents princes, ducs et gentilshommes, qui signèrent un acte d'union, par lequel ils déclaroient sans honneur et sans foi quiconque se sépareroit de la cause commune. Mazarin avoit vu avec joie la noblesse se détacher d'une manière si éclatante du prince de Condé : il avoit mis en œuvre tous ses petits artifices pour aigrir les deux partis, et faire espérer à tous deux son appui. Mais lorsqu'il vit une assemblée si nombreuse discuter les prérogatives de la couronne, et redemander les états-généraux promis pendant le siège de Paris, il jugea urgent de lui imposer silence. Quatre maréchaux de France portèrent à la noblesse, au nom de la reine et des princes, l'assurance qu'il ne seroit rien innové relativement à ses honneurs, droits et prérogatives. (1)

Au moment où l'appui que Condé avoit cru

(1) Montglat, p. 195-199. — Madame de Motteville, p. 372-385. — La Rochefoucauld. T. LII, p. 9. — Sainte-Aulaire, ch. 9, p. 55. — Omer Talon, 3^e partie. T. LXII, p. 8-14.

1649.

trouver dans la noblesse française étoit ébranlé, sa liaison avec les partis qui se disputoient les provinces faisoit naître aussi pour lui de nouveaux embarras. La guerre civile avoit recommencé en Provence; le comte d'Alais avoit refusé de licencier ses troupes, et il continuoit ses exactions; depuis la publication de la paix de Ruel, on assuroit qu'il avoit levé de son autorité privée plus de cinquante mille écus qu'il avoit appliqués à son usage. De son côté, le parlement d'Aix avoit pour président un baron d'Oppède, dont le nom rappeloit de funestes souvenirs, et les arrêts qu'il rendoit étoient dignes des actions de son aïeul, un siècle auparavant. Le sieur d'Esmaux avoit été condamné au supplice de la roue, pour rébellion contre le lieutenant du sénéchal de Draguignan; puis le baron de Figuenières avoit été condamné à mort, avec trente de *ses sujets*, pour avoir tenu garnison dans son château. Des députés du parlement et de la noblesse furent mandés à Paris pour plaider leur cause devant le conseil du roi, mais quand ceux du parlement voulurent exposer leurs griefs, Condé les interrompit en jurant, et les menaça de les faire *tous périr sous le bâton*, s'ils continuoient à décrier le comte d'Alais. (1)

(1) Sainte-Aulaire, ch. 9, p. 59. — Bouche, Histoire de Provence. T. II, L. X, p. 956.

Condé qui protégeoit le gouverneur de Provence contre le parlement d'Aix, protégeoit au contraire le parlement de Bordeaux contre le gouverneur de Guyenne : ce gouverneur étoit le duc d'Épernon, qui étoit devenu suspect à M. le Prince par son désir d'allier sa famille à celle de Mazarin. A peine reste-t-il quelques souvenirs historiques de ce qui se passoit alors dans les provinces ; leurs anciennes chroniques avoient fini avec l'extinction des races féodales de leurs souverains ; les histoires particulières, si volumineuses, et dont quelques unes, ouvrage des religieux bénédictins, sont si remarquables par leur profonde érudition, finissent aussi presque toutes avec le seizième siècle ; mais lorsque par hasard les seuls personnages dont l'histoire ou les Mémoires du temps se sont occupés se retirent dans les provinces, et que quelque rayon de lumière les y accompagne, on est étonné du despotisme aveugle, capricieux, brutal qu'on y voit exercé, et l'on ne peut concevoir qu'elles fassent partie d'un pays civilisé. Le duc d'Épernon étoit parmi les plus orgueilleux, les plus tyranniques entre ces gouverneurs de province. Brouillé avec le parlement, il voulut le dompter par des fortifications qu'il élevoit sur toutes les routes conduisant à Bordeaux. Le parlement, après lui avoir fait défense de les continuer, autorisa les habitans de

1649.

la ville à chasser de vive force les travailleurs. Six mille hommes de milice se portèrent sur Libourne dans ce but ; d'Épernon les surprit au retour et les fit tailler en pièces. Après cet exploit le duc obtint de Mazarin des lettres patentes qui suspendoient le parlement ; mais lorsqu'il voulut les faire vérifier le 24 juillet, un soulèvement du peuple dispersa sa suite ; s'il étoit tombé entre les mains des insurgés, il ne leur auroit pas échappé vivant. Dès qu'il put réunir ses soldats, il commit d'affreux ravages dans les campagnes, tandis que le parlement rendit le 9 septembre un arrêt contre lui pour le déclarer perturbateur du repos public, et que le 15 octobre les bourgeois s'emparèrent du Château-Trompette, et en démolirent les fortifications du côté de la ville. De part et d'autre on recourut alors au parlement de Paris et au ministre, et avant même la rentrée du parlement, la chambre des vacations adressa des remontrances à la reine, sur les troubles des provinces, et sur les actes tyranniques imputés aux gouverneurs de Provence et de Guyenne. (1)

A la rentrée du parlement un intérêt qui touchoit plus directement les Parisiens, réclama son intervention ; c'étoit la suspension des rentes

(1) Montglat, p. 192. — Cardinal de Retz, p. 56. — Madame de Motteville, p. 552-580-595. — Du Plessis. T. LVII, p. 305 — Sainte Aulaire, ch. 9, p. 65.

de l'hôtel de ville, auxquelles on assuroit que cent mille personnes étoient intéressées, mais qui formoient plus spécialement le patrimoine de la bourgeoisie de Paris. Les fermiers des tailles, des aides, des gabelles, et des autres parties du revenu public devoient déposer chaque semaine une certaine somme à la caisse de l'hôtel de ville, pour être répartie aux créanciers de l'État, sous la surveillance du prévôt des marchands et des échevins. Déjà le parlement avoit consenti à ce qu'on ne payât aux rentiers que deux quartiers et demi au lieu de quatre; mais le 15 septembre devoit recommencer le paiement intégral; lorsque les fermiers du sel déclarèrent que la contrebande du sel s'étant faite partout à main armée, il leur étoit impossible de payer, comme ils y étoient engagés, 84,000 livres par semaine. Un arrêt de la chambre des vacations réduisit leur engagement à 64,000. Les rentiers s'indignèrent : ce n'étoit pas la première fois qu'ils avoient lieu de reconnoître que les anciens du parlement et la grand'chambre étoient fort disposés à sacrifier leurs intérêts; leur colère augmenta quand ils apprirent que d'Émery venoit d'être rappelé à la surintendance des finances, encore que celui-ci, qui étoit fort adroit et qui connoissoit la ville, eût trouvé de l'argent pour les premières semaines. Les rentiers s'assemblèrent, et cette réunion de

1649.

deux ou trois mille bourgeois en manteaux noirs, causa de l'inquiétude à la cour ; ils nommèrent des syndics pour veiller à leurs intérêts ; ils les choisirent parmi les jeunes magistrats et les Frondeurs. L'avocat général Talon dénonça l'assemblée et la nomination des syndics comme illégale ; Matthieu Molé cependant invita les rentiers à se rendre chez lui, le 4 décembre ; il se flattoit d'arranger les affaires par son autorité et celle de la grand'chambre, sans recourir à celle des chambres assemblées, qu'il avoit promis à la cour d'éviter. (1)

Malgré le courage de Molé, et la constance avec laquelle il soutenoit les privilèges de sa compagnie, et les résolutions qu'elle avoit prises, même contre le gré de son chef, on l'accusoit de se laisser gouverner par son fils Champlâtreux, qui vouloit faire son chemin à la cour, et dont les affaires étoient dérangées ; aussi, les chambres des enquêtes montroient beaucoup d'indignation contre lui de ce que, pour complaire à la reine, il persistoit à refuser l'assemblée des chambres que réclamoient également et les députés du parlement de Bordeaux, pour étouffer la guerre civile, et les rentiers pour éviter la banqueroute. Le coadjuteur, au contraire, désiroit cette as-

(1) Omer Talon. T. LXII, p. 14-19. — Cardinal de Retz, p. 65. — Guy Joly, p. 75. — Madame de Motteville, p. 409. — Sainte-Aulaire, ch. 9 ; p. 70.

semblée pour rendre de la vie au parlement et aux Frondeurs ; mais sa cause étoit bonne, et l'assemblée ne pouvoit tarder à être convoquée ; lorsque, pour le malheur du parti, les intrigans auxquels il étoit associé, Montrésor, Fontrailles, Matha, qui méprisoient les lenteurs de la robe , et à qui tout moyen étoit bon, pourvu qu'il fût ennobli par des coups d'épée , répandirent le bruit que Mazarin avoit proposé de faire pendre quatre ou cinq rentiers , pour calmer les autres ; et afin de rendre ce récit plus vraisemblable encore , ils voulurent faire croire que le cardinal avoit fait assassiner un de leurs syndics. Guy Joly, conseiller au Châtelet , et attaché au coadjuteur, s'offrit pour être la victime. Le 11 décembre, à huit heures du matin, un nommé d'Estainville s'approchant de son carrosse, lui tira un coup de pistolet , comme il en étoit convenu, tandis que Guy se baissoit ; le pourpoint étoit par avance percé d'une balle , le magistrat s'étoit fait lui-même une légère blessure au bras ; la fraude réussissoit ; l'alarme étoit grande et parmi les rentiers et au parlement ; mais un marquis de la Boulaye, qui n'étoit pas du complot, et qu'on soupçonnoit d'être gagné par Mazarin, appela à grands cris le peuple aux armes, sans pouvoir se faire suivre par personne, et le soir se présentant sur la place Dauphine avec un groupe de gens armés ,

1649.

il tira sur les voitures du prince de Condé où il n'y avoit que des domestiques ; on prétendit qu'un laquais fut ou blessé ou tué. Le prince de Condé étoit fort odieux à Paris , et tout le désir de Mazarin étoit de lui faire croire que les Frondeurs vouloient l'assassiner. (1)

Les gens du roi eurent ordre d'informer sur l'assassinat de Joly, la tentative de sédition de la Boulaye , et la tentative d'assassinat contre M. le Prince. On vouloit impliquer dans la procédure , comme complices du dernier , le coadjuteur, le duc de Beaufort, et le conseiller Broussel , et l'on produisit contre eux des misérables que le Tellier avoit envoyés dans les assemblées des rentiers pour y faire l'office d'espions provocateurs ; il les avoit munis de brevets , pour leur assurer l'impunité de ce qu'ils auroient dit ou fait en excitant les autres. Les deux avocats généraux trouvèrent les charges contre ces trois personnages si ridicules ou si scandaleuses, qu'ils ne voulurent pas conclure contre eux ; mais le prince étoit offensé , il vouloit leur condamnation , et il engagea le procureur général Mellian , homme vendu à la cour , à conclure à ce

(1) Omer Talon , p. 20. — Guy Joly , p. 80-85. — Cardinal de Retz , p. 68. — Madame de Motteville , p. 411. — Montglat , p. 207. — La Rochefoucauld , p. 13. — Lenet. T. LIII , p. 73. — Sainte-Aulaire , ch. 9 , p. 85.

qu'ils fussent assignés pour être ouïs. Le 22 décembre fut fixé pour l'audience de ce grand procès. (1)

1649.

Avant le jour, le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, avec tous les pairs ayant droit de séance, entrèrent au parlement accompagnés par plus de mille gentilshommes; la foule obstruoit toutes les avenues du palais. Le coadjuteur arriva à sept heures, seul, en rochet et en camail, le bonnet à la main; il traversa la foule, saluant à droite et à gauche, avec un visage serein, encore que bien peu de gens lui rendissent son salut. Il prit sa place à la grand' chambre, et dit avec une assurance modeste, en son nom et au nom du duc de Beaufort, qu'ayant appris qu'on les impliquoit dans la sédition, ils venoient porter leurs têtes au parlement, pour être punis s'ils étoient coupables, ou pour obtenir justice s'ils étoient innocens. Après qu'à la demande du procureur général les informations eurent été lues, le coadjuteur en démontra aisément la futilité et l'absurdité. Mais il dénonça à l'indignation publique le scandale des *témoins à brevet*, qui avoient déposé contre lui, et il lut un de ces brevets qui étoit aux pièces de la procédure. Dès cet instant on put reconnoître, et dans le public et parmi les magistrats, que la

(1) Omer Talon, p. 25. — Cardinal de Retz, p. 76. — Guy Joly, p. 88. — Madame de Motteville, p. 416.

1649. cause des prévenus étoit gaguée. Néanmoins la discussion continua pendant plusieurs jours ; Molé ne parut s'attacher qu'à faire observer strictement les formes, dans une cause où se trouvoient aux prises deux partis si puissans et si acharnés l'un contre l'autre. Les Frondeurs avoient été trop souvent en lutte avec lui pour compter sur son impartialité, en sorte que Broussel le récusa comme étant l'ennemi des accusés. Il semble que la récusation, même la plus légale, étoit alors considérée comme un affront ; aussi le premier président fut troublé jusqu'aux larmes de la défiance qu'un de ses confrères manifestoit contre lui. Cet incident fut vidé
1650. seulement le 4 janvier 1650. Le parlement rendit hommage à la haute vertu de son chef, et voulut qu'il demeurât juge au procès. (1)

La cause se continuoît cependant ; presque tous les juges étoient convaincus de l'innocence des accusés, mais Condé prétendoit qu'on ne pouvoit les absoudre sans lui faire un affront sanglant ; il demandoit que tout au moins le coadjuteur et Beaufort s'éloignassent de Paris sous quelque prétexte honorable, et la princesse douairière de Condé déclaroit que c'étoit à eux le comble de l'insolence, que de demeurer

(1) Omer Talon, p. 34. — Cardinal de Retz, p. 91. — Guy Joly, p. 92. — Madame de Motteville, p. 426. — Sainte-Aulaire, ch. 9, p. 105.

à Paris, quand son fils vouloit qu'ils en sortissent. La reine, qui haïssoit également le prince de Condé et les Frondeurs, ne se possédoit pas de joie de les voir aux prises les uns avec les autres; elle sentoit bien que le moment viendroit où leurs dissentimens relèveroient son pouvoir. (1)

Dans la circonstance où il se trouvoit, Condé avoit besoin de tous ses amis, mais il croyoit qu'on le bravoit, et il s'abandonnoit toujours plus à sa hauteur et ses emportemens. Il sembloit prendre plaisir à offenser la reine et Mazarin. Le jeune duc de Richelieu étoit appelé à hériter d'une grande fortune, dont sa tante et sa tutrice, la duchesse d'Aiguillon, étoit dépositaire. La forte place du Havre-de-Grâce que le cardinal de Richelieu s'étoit autrefois ménagée comme une retraite, étoit à ce titre sous la garde de la duchesse d'Aiguillon. Condé désiroit en être maître, ou pour lui-même, ou pour son beau-frère, le duc de Longueville. Le jeune duc de Richelieu étoit promis à mademoiselle de Chevreuse, mais le prince ayant remarqué qu'il avoit quelque goût pour madame de Pons, sœur d'une demoiselle du Vigean qu'il avoit aimée, la lui fit épouser

(1) Madame de Motteville, p. 416. — Duchesse de Nemours, p. 441. — Cardinal de Retz, p. 94. — Sainte-Aulaire, ch. 10, p. 107.

1650.

clandestinement, au château de Trye, lui prêta deux mille pistoles en attendant qu'il pût rentrer dans ses biens, et lui fit prendre possession du Havre-de-Grâce. La reine fut mortellement offensée de l'action du prince, qui avoit menacé de faire jeter à la mer ceux qu'elle envoyoit au Havre pour mettre cette place en sûreté; mais le ressentiment de la duchesse d'Aiguillon fut plus profond et plus actif encore; la première elle dit à Anne d'Autriche, qu'elle ne seroit reine de nouveau que quand elle auroit fait arrêter M. le Prince, l'assurant que tous les Frondeurs seroient prêts à lui donner les mains pour le faire. (1)

Presqu'en même temps il revint à la reine que le prince de Condé s'égayoit à table avec ses amis, sur les confidences que lui faisoit Jarzay sur ses amours avec la reine, et qu'il commençoit à se croire assuré de chasser Mazarin par cette voie. Mazarin lui-même étoit peut-être alarmé, il parla vivement à la reine qui prétendit n'avoir vu que le ridicule des galanteries de son nouvel adorateur; elle chassa madame de Beauvais d'auprès d'elle, et comme Jarzay entroit dans son cabinet, elle l'apostropha devant tout le monde. « Vraiment, M. de Jarzay, lui dit-elle, vous êtes bien ridicule,

(1) Montglat, p. 204-205. — Madame de Motteville, p. 424. — Pierre Lenet, p. 71. — Guy Joly, p. 95.

« on m'a dit que vous faites l'amoureux. Voyez
 « un peu le joli galant ! Vous me faites pitié. Il
 « faudroit vous envoyer aux Petites-Maisons. »
 Le pauvre Jarzay tout honteux se retira auprès
 de M. le Prince et lui raconta sa déconvenue ,
 et Condé se plaignit hautement de ce que la
 reine avoit gourmandé Jarzay sans l'en avertir,
 et de ce que le cardinal l'avoit souffert sans
 son consentement. La reine ne put se rési-
 gner à cette dernière insolence , et adoptant le
 conseil de la duchesse d'Aiguillon , de s'unir
 aux Frondeurs pour accabler un homme dont
 l'orgueil avoit offensé tous les partis , elle fit
 tenir au coadjuteur , par madame de Chevreuse,
 le billet suivant : « Je ne puis croire , nonob-
 « stant le passé et le présent , que M. le coad-
 « juteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse
 « voir , sans que personne le sache , que ma-
 « dame et mademoiselle de Chevreuse. Ce nom
 « sera sa sûreté. ANNE. » (1)

Le coadjuteur avoit récemment encore re-
 poussé d'autres ouvertures de la cour , dans le
 temps où il espéroit pouvoir regagner le prince
 de Condé. Cette fois , sans se fier davantage à la
 reine , et il avoit raison , il accepta ; il fut intro-
 duit secrètement , habillé en cavalier , dans son
 oratoire , à minuit ; elle étoit seule ; elle s'aban-

(1) Cardinal de Retz , p. 90 — Madame de Motteville
 p. 427. — Madame de Nemours , p. 447. — Montglat , p. 206

1650.

donna à toute sa haine contre M. le Prince, à tout son attachement pour *ce pauvre M. le cardinal, qui avoit tant d'amitié pour M. le coadjuteur*. « Son cardinal, ajoute celui-ci, entra
 « demi-heure après. Il supplia la reine de lui
 « permettre qu'il manquât au respect qu'il lui
 « devoit pour m'embrasser devant elle. Il fut
 « au désespoir, disoit-il, de ce qu'il ne pouvoit
 « me donner sur l'heure même son bonnet, et
 « il me parla tant de grâces, de récompenses et
 « de bienfaits que je fus obligé de m'expli-
 « quer..... Il supplia la reine de me commander
 « de recevoir la nomination au cardinalat, que
 « La Rivière, ajouta-t-il, a arrachée avec inso-
 « lence, et qu'il a reconnue par une perfidie. Je
 « m'en excusai en disant que je m'étois promis
 « à moi-même de n'être jamais cardinal par
 « aucun moyen qui pût avoir le moindre rap-
 « port à la guerre civile..... Je me défis sur ce
 « fondement, de toutes les autres propositions
 « qu'il me fit pour le paiement de mes dettes,
 « pour la charge de grand-aumônier, pour l'ab-
 « baye d'Orsan. » (1)

Le coadjuteur connoissoit trop le cardinal pour accepter de lui des promesses à long terme, comme celle d'une nomination à la cour de Rome; il ne demanda rien pour lui-même,

(1) Cardinal de Retz, p. 97.

mais dans une seconde conférence avec la reine et lui, au même lieu et à la même heure, dans trois conférences avec lui, seul, plus tard, il obtint la promesse de beaucoup de grâces pour le duc de Beaufort, et les autres chefs des Frondeurs; la surintendance des mers fut promise au duc de Vendôme, avec survivance au duc de Beaufort, le gouvernement d'Anjou au duc de Brissac, le titre de duc à Noirmoutiers, avec deux petits gouvernemens, des pensions à d'autres, et ce qui étoit plus important, la confirmation des ordonnances d'octobre 1648 et d'avril 1649, en sorte que désormais les affaires d'État seroient portées à la discussion libre du parlement. L'amour de la reine pour le pouvoir absolu céda dans cette occasion à son désir extrême de se venger. (1)

Le cardinal avoit résolu de faire arrêter en même temps les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville pour ne point laisser de chefs au parti. Le coadjuteur assure qu'il fit de vains efforts pour que Longueville ne fût pas compris dans cette mesure. Le duc d'Orléans étoit depuis long-temps jaloux de Condé, aussi on ne doutoit pas d'obtenir son assentiment; la difficulté étoit de lui faire garder son secret vis-à-vis de La Rivière. On profita d'une petite

(1) Cardinal de Retz, p. 99. — Montglat, p. 215. — Guy Joly, p. 95. — Sainte-Aulaire, ch. 10, p. 115.

1650.

querelle de ménage avec ce favori, pour la grossir aux yeux de son maître, le rendre suspect de trahison, et le faire tomber en disgrâce. Alors on lui dit tout, et il approuva tout. Les trois princes furent invités à se rendre, le 18 janvier, au Palais-Royal pour se trouver au conseil d'État, à une délibération qu'on annonçoit comme importante. En même temps, Mazarin donna à Condé la bonne nouvelle qu'il venoit de découvrir la retraite d'un syndic des rentiers, nommé Descoutures, qui donneroit de grandes lumières sur l'assassinat de Guy Joly, et sur tout le complot dont le prince avoit failli être victime; mais comme les rentiers avoient grande confiance en lui, son arrestation pourroit causer quelque tumulte; M. le Prince signa aussitôt les ordres pour que les gendarmes et les cheval-légers du roi protégeassent le carrosse qui conduiroit le prisonnier. (1)

Ce n'est pas qu'on n'eût donné plusieurs avis au prince de Condé des conférences secrètes du cardinal avec le coadjuteur, de la jalousie du duc d'Orléans, et de quelque projet qui se formoit contre lui; Mazarin dissipa ses soupçons en riant avec lui de la plaisante figure que devoit avoir le coadjuteur en manteau rouge, l'épée au côté avec un grand bouquet de plumes.

(1) La Rochefoucauld, p. 22. — Guy Joly, p. 96. — Cardinal de Retz, p. 102.

Comme l'heure ordinaire du conseil approchoit, la reine qui étoit fort troublée se jeta sur son lit, se disant malade. « Madame la princesse, « mère de Condé, qui avoit le privilège de la « voir quand même elle ne voyoit personne, « vint la visiter à cette même heure, ce qui « augmenta beaucoup l'émotion de la reine..... « car elle se souvint avec beaucoup de regret « et de compassion que madame la princesse « avoit toujours reçu ses caresses avec une dé- « votion qui approchoit de l'idolâtrie, et qu'elle « ne méritoit pas qu'elle la privât de joie le « reste de sa vie. Cette mère infortunée, bien « ignorante de son malheur, s'assit au chevet du « lit de la reine, et lui fit mille questions sur sa « maladie, qui toutes procédoient d'une véritable « inquiétude » (1). Mais l'on pouvoit compter sur le talent de la reine pour dissimuler, même avec ceux qu'elle paroissoit aimer le plus. Cette malheureuse mère ne soupçonna rien de ce qui s'accomplissoit à l'heure même; elle en mourut de douleur peu de mois après.

Pendant que sa mère étoit auprès de la reine, le prince de Condé y entra, et demeura quelque temps dans la ruelle du lit. Après quelques discours communs, il quitta la reine, et laissa madame la princesse auprès d'elle. Ce fut la der-

(1) Madame de Motteville, p. 459.

1650.

nière fois qu'il la vit et le dernier moment qui les sépara pour jamais. Il passa dans le petit cabinet d'où l'on entroit dans la galerie où devoit se tenir le conseil. Il s'y arrêta quelque temps avec le cardinal et avec La Rivière qu'il manda, et avec lequel il eut des paroles fort vives. Plus d'une demi-heure se passa ainsi à attendre les deux autres princes; et pendant ce temps Condé continua à se conduire en maître, avec sa hauteur et son emportement accoutumés; enfin les trois princes étant réunis, ils entrèrent les premiers dans la galerie du conseil. Mazarin, au lieu de les suivre, tourna tout à coup en arrière; tandis que Guitaut, capitaine des gardes de la reine, et son neveu Comminges entrèrent à sa place à la salle du conseil, laissant douze gardes à la porte, ils arrêtèrent les trois princes, qui ne résistèrent pas. On les fit passer par un petit escalier dérobé, où Condé eut un moment la pensée qu'on vouloit se défaire de lui. Ils traversèrent le jardin à la porte duquel un carrosse les attendoit, et on les conduisit sans difficulté à Vincennes. Condé étoit si universellement haï dans Paris, que dès que cette nouvelle se répandit, tout le peuple fut dans l'ivresse de la joie. Les grands, au contraire, se croyant tous menacés, se retirèrent dans leurs places fortes. La duchesse de Longueville, avec Marsillac, essaya de soulever

la Normandie, gouvernement de son mari; mais repoussée de place en place, elle fut enfin chassée de Dieppe où elle vouloit se défendre, et obligée de s'enfuir en Hollande. (1)

Les dépouilles de la maison de Condé furent partagées entre les amis et les créatures du ministre; il donna le gouvernement de Bourgogne au duc de Vendôme, celui de Normandie au comte d'Harcourt, celui de Champagne au marquis de L'Hôpital, celui du Berry à Saint-Agnan, et la vice-royauté de Catalogne au duc de Mercœur. La reine combla de ses caresses les chefs de la Fronde; elle confirma le fils du conseiller Broussel dans le gouvernement de la Bastille; elle confia à dix-huit bourgeois, nommés par le parlement, la surveillance des deniers destinés aux rentes de l'hôtel de ville; et elle accorda les principaux emplois de l'administration aux magistrats les plus accrédités dans leurs compagnies. Tandis que des arrêts, dictés par les intéressés eux-mêmes, proclamèrent, le 22 janvier, l'innocence du coadjuteur, du duc de Beaufort et des autres accusés; l'amnistie

(1) Madame de Motteville, p. 445. — Madame de Nemours, p. 452. — Mademoiselle de Montpensier, p. 78. — Guy Joly, p. 96. — Cardinal de Retz, p. 102. — Montglat, p. 215. — Pierre Lenet, p. 77. — La Rochefoucauld, p. 24. — Brienne, p. 159. — Sainte-Aulaire, ch. 10, p. 156.

1650.

promise ne fut enregistrée au parlement que le 12 mai. (1)

L'arrestation des princes, sans les soumettre à un jugement, étoit une violation éclatante de la déclaration du 24 octobre, que la reine confirmoit cependant au moment où elle annonçoit au parlement ce coup d'État ; mais ni les magistrats, ni les Frondeurs, ni le peuple ne parurent choqués de cette inconséquence. Le prince de Condé, qui avoit offensé tout le monde, étoit aux yeux de tous d'un rang à ne pouvoir être traduit en justice ; et les amis mêmes de la liberté sembloient reconnoître que le ministère avoit eu quelque raison de vouloir excepter les premiers dépositaires du pouvoir, de la garantie commune accordée par l'article de la sûreté publique ; car l'état de la société étant tel qu'aucun châtiment judiciaire ne pouvoit les atteindre, ceux qu'on confessoit être au-dessus des lois n'avoient aucun droit à réclamer la garantie commune des lois.

(1) Omer Talon, p. 51. — Cardinal de Retz, p. 107. — Guy Joly, p. 101. — Montglat, p. 218. — Sainte-Aulaire, ch. 10, p. 139.

CHAPITRE XXIV.

Les princesses tentent de soulever la France pour la délivrance des princes captifs. — La princesse de Condé à Bordeaux. — Union de l'ancienne et de la nouvelle Fronde pour l'exil de Mazarin et la délivrance de Condé. — Union de la reine à l'ancienne Fronde contre Condé. — Le roi déclaré majeur. — 1650-1651.

SI les gouvernemens absolus étoient capables de s'éclairer par l'expérience, cette expérience devroit les dégoûter des coups d'État; car alors même qu'ils les ont exécutés avec l'habileté la plus consommée, qu'ils ont enveloppé leur conduite du secret le plus profond, qu'ils ont mis en usage le plus d'art et de perfidie, qu'ils ont écrasé le plus inopinément et le plus complètement des adversaires puissans, au lieu d'affermir leur pouvoir, ils ont presque toujours redoublé leurs difficultés. Le 18 janvier 1650, Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin étoient au comble de la joie. Fatigués de l'appui que leur avoit donné un jeune héros vainqueur tour à tour de leurs ennemis au dehors et au dedans, mais arrogant en proportion de ses services comme de sa naissance, ils l'avoient

1650

1650.

fait tomber dans leurs pièges. Condé, au moment où il fut arrêté, venoit encore d'adresser aux plus grands personnages de l'État des ordres ou des reproches, avec cette hauteur qui lui avoit fait tant d'ennemis; lui-même il avoit commandé à ses troupes de protéger l'arrestation d'un prisonnier d'État, et ce prisonnier, ce devoit être lui-même. La reine et son ministre, aux jouissances des rois, avoient joint celles des conspirateurs; leur habileté, leur profonde dissimulation, leur victoire sur celui qui, à vingt-neuf ans, passoit pour le vainqueur de l'Europe, et la surprise de tous, avoient la meilleure part dans leur triomphe; mais ce triomphe ne dura qu'un jour. (1)

Lorsque le cardinal Mazarin avoit paru pour la première fois dans les guerres d'Italie, il n'étoit qu'un jeune abbé, auparavant mousquetaire, et il s'étoit fait remarquer non seulement par son activité et son caractère décidé, mais encore par son audace; on l'avoit vu se précipiter entre deux armées prêtes à combattre, et affronter les balles qui sifflaient à ses oreilles, pour porter des paroles de paix (2). Alors il n'avoit que vingt-huit ans, maintenant il en avoit quarante-huit; sa fortune étoit faite, et il ne

(1) Mém. de madame de Motteville. T. XXXIX, p. 1. — Mém. de mademoiselle de Montpensier. T. XLI, p. 79.

(2) Ci-devant T. XXIII, p. 148.

vouloit point l'exposer comme il exposoit ses jours, quand elle étoit à faire. Il avoit contracté tous les défauts de sa profession, et ceux de la nature de son talent; il étoit devenu faux, flatteur avec ceux qu'il craignoit, insolent avec ceux qu'il avoit vaincus. La captivité du prince de Condé parut à Mazarin une victoire si éclatante qu'il montra ses vices plus à découvert. Aussi malgré la haine du peuple pour le prince, malgré les feux de joie que les bourgeois avoient allumés dans toutes les rues en apprenant son arrestation, ils se sentoient humiliés de le voir succomber sous l'artifice d'un prêtre italien, et l'aversion pour le nom de Mazarin n'en fut point diminuée. Ceux qui le voyoient de plus près sentoient plus de répugnance encore pour son caractère. Il n'étoit ni cruel ni vindicatif; mais la perfidie étoit son arme la plus habituelle. Il empoisonnoit les propos, il inventoit des calomnies; jaloux de toute influence autre que la sienne, il s'attachoit à perdre auprès de la reine, par de faux rapports, tous ceux à qui elle montrait quelque confiance, jusqu'à ses femmes de chambre: désirant toujours la ruine de ceux à qui il étoit associé, il laissoit échapper, dans de feints épanchemens d'amitié, et comme étant leur secret, le sentiment, le discours, le projet qu'il savoit devoir le plus exaspérer la personne à qui il parloit. C'étoit par sa réunion avec le coadju-

1650.

teur et les Frondeurs qu'il venoit de triompher des princes ; aussi, les premiers objets de ses noirceurs furent le coadjuteur et les Frondeurs ; il n'y avoit pas vingt-quatre heures qu'ils avoient vaincu ensemble, et déjà il s'occupoit à les ruiner ; mais ceux contre lesquels il dressoit ses batteries étoient aussi clairvoyans que lui, et bientôt il put s'attendre à les voir tourner contre lui. (1)

Au moment où les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville furent arrêtés, tous leurs serviteurs et leurs amis se sauvèrent dans les places où ils commandoient, et où ils espéroient faire résistance ; le marquis de la Moussaye partit en poste pour Stenay, dont il étoit gouverneur ; il y fut bientôt rejoint par le vicomte de Turenne ; le duc de Bouillon partit pour Turenne, le prince de Marsillac devenu duc de la Rochefoucauld le 8 février suivant, par la mort de son père, partit pour l'Angoumois, après avoir accompagné la duchesse de Longueville en Normandie ; la reine avoit donné l'ordre de les arrêter tous les trois. On ne put se saisir que du président Pérault, intendan de la maison du prince de Condé, qui fut conduit à Vincennes. (2)

(1) Voyez Mém. du cardinal de Retz. T. XIV, p. 105-114-125-142.

(2) Madame de Motteville, p. 5. — Mém. de Pierre Lenet.

Il ne restoit presque que des femmes pour tenir la place des princes que le ministre venoit de faire arrêter; mais ces femmes jeunes, belles, brillantes, et la plupart galantes, étoient peut-être plus redoutables que les hommes. Les deux belles duchesses de Longueville et de Bouillon avoient montré l'année précédente de quoi elles étoient capables; aussi la reine avoit donné l'ordre de les arrêter. La première se sauva d'abord chez la princesse Palatine, Anne de Gonzague; comme elle, belle, galante, intrigante, mais douée d'un esprit supérieur; elle fut bientôt à la tête du parti des princes ou de la nouvelle Fronde, et le coadjuteur qui dirigeoit la vieille Fronde, reconnoissoit en elle une digne rivale et une égale en habileté politique. Après avoir caché la duchesse de Longueville, la princesse Palatine la fit partir de nuit, à cheval, avec le prince de Marsillac, son amant, sous l'escorte de quarante hommes déterminés. La duchesse, sœur de Condé, et aussi brave que lui, arriva à Rouen, excédée de fatigue, après avoir couru toute la nuit. Mais le gouverneur, marquis de Beuvron, quoiqu'ancien ami du duc, lui déclara qu'il ne pouvoit la servir. Elle avoit quelqu'espérance d'être reçue

1650.

au Havre, mais la duchesse de Richelieu son amie, n'y étoit pas si maîtresse que la duchesse d'Aiguillon, qui étoit pleine au contraire de ressentiment contre elle. Découragée, repoussée de partout, elle se rendit à Dieppe, où elle se crut assez en sûreté pour renvoyer le prince de Marsillac, qui lui promit d'aller soulever l'Angoumois. La reine cependant ne vouloit point laisser à la duchesse de Longueville le temps de faire révolter la Normandie, gouvernement de son mari. Elle partit le 1^{er} février de Paris pour Rouen; les gentilshommes qui commençoient à se réunir autour de la belle frondeuse se dissipèrent; mademoiselle de Longueville, sa belle-fille, qui depuis fut duchesse de Nemours, la quitta pour se retirer dans une abbaye. Montigny, gouverneur de Dieppe, lui déclara qu'il ne pouvoit la défendre; elle sortit du château par une porte secrète, suivie de ses femmes et de quelques gentilshommes, pour gagner un bateau qui l'attendoit; portée dans les bras d'un marinier, ils furent tous deux renversés par les vagues que soulevoit un orage, et bien près de se noyer. Il fallut s'écarter du rivage et se cacher ensuite pendant quinze jours chez un gentilhomme du pays de Caux. Enfin, elle put s'embarquer pour la Hollande, d'où elle revint en hâte à Stenay. Le vicomte de Turenne avoit déjà rassemblé une petite armée dans cette place

forte de son frère. Mais pour fixer le héros dans le parti de la révolte, elle sentoit bien qu'il étoit nécessaire de l'enivrer d'amour. (1)

La duchesse de Bouillon étoit tout aussi ardente en politique que la duchesse de Longueville; elle étoit peut-être aussi belle, mais elle étoit toute dévouée à ses devoirs domestiques. Son mari en partant avoit été contraint de la laisser à Paris, parce qu'elle étoit sur le point d'accoucher, ce qui n'empêcha point la reine de donner ordre de l'arrêter. Quoique les gardes fussent déjà dans la maison, elle trouva moyen de faire évader ses fils, puis elle accoucha le jour même; plus tard elle se déroba aux sentinelles qui la gardoient, et elle auroit trouvé moyen de rejoindre son mari, si sa fille n'avoit été atteinte de la petite vérole: elle revint la soigner, et fut prise au chevet de son lit (2). La duchesse de Chevreuse toujours galante, malgré son âge, se faisoit l'intermédiaire entre la reine et les Frondeurs; sa fille étoit la maîtresse du coadjuteur, et cependant on songeoit déjà à la donner pour femme au prince de Conti,

(1) Madame de Motteville, p. 15-20. — Pierre Lenet, p. 94. — Sainte-Aulaire, ch. 10, p. 156; et ch. 11, p. 155. — Duchesse de Nemours. T. XXXIV, p. 455. — Montglat. T. L, p. 218.

(2) Madame de Motteville. T. XXXIX, p. 14-27. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 155.

1650.

comme condition de l'arrangement par lequel on le tireroit de sa prison. Beaufort aimoit toujours madame de Montbazon, et par elle, Mazarin savoit toujours ses secrets. Les deux princesses de Condé avoient reçu de la reine l'ordre de se retirer à Chantilly, et elles avoient obéi ; la princesse douairière, la même que Henri IV avoit aimée, étoit accablée du malheur de ses enfans ; mais « la timidité et l'avarice, dit Lenet, « ruinoient en un moment tout ce que le courage, la vengeance, et le désir de tirer ses « enfans de prison par la force, lui suggéroient ; « tantôt elle craignoit d'être arrêtée comme eux ; « tantôt qu'on ne les empoisonnât, si on faisoit « la guerre ; tantôt que leur prison ne durât plus « que sa vie, si on demeuroit en repos, et jamais « elle ne persistoit une heure dans la même résolution » (1). Sa belle-fille, Claire-Clémence de Maillé, nièce du cardinal de Richelieu, n'avoit jamais été ni aimée ni considérée de son mari ; on lui croyoit peu de talent et peu de résolution : ce fut elle cependant, qui par la crainte qu'on ne lui ôtât le jeune duc d'Enghien son fils, se déclara prête à le suivre partout, même à la tête d'une armée, et qui ralluma la guerre civile. (2)

(1) Pierre Lenet, p. 113.

(2) Pierre Lenet, p. 109. — Madame de Motteville, p. 80. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 156.

Aucun autre pouvoir que celui des femmes n'auroit rattaché la noblesse française au prince de Condé, et ne l'auroit déterminée à prendre les armes pour le remettre en liberté; en effet, sa hauteur, sa brusquerie, sa brutalité même avoient, à plusieurs reprises, offensé ce corps, et la reine se figuroit que les gentilshommes verroient son arrestation avec autant de plaisir que la bourgeoisie. Mais les femmes avoient été séduites par l'éclat de ses quatre victoires; elles s'accordoient à le nommer le champion, le héros de la France, et il leur sembloit participer à son héroïsme en se dévouant pour lui. Quant à la haute noblesse, elle n'étoit attachée à aucun principe politique; elle étoit fort indifférente à la grandeur de la France; fort ignorante de ce que la nation prétendoit des étrangers, ou de ce qu'elle leur avoit promis; elle aimoit la guerre pour le danger d'abord, puis pour les honneurs et les richesses qu'on obtenoit en combattant; mais, même à l'armée, loin de prendre pour règle de sa conduite la fidélité et l'obéissance, elle portoit son esprit d'indépendance et de résistance à la couronne, et elle vouloit ne se laisser mouvoir que par ses habitudes chevaleresques. Elle mettoit sa gloire à ne point songer à l'avenir, à briller au lieu d'avancer, à prodiguer sa fortune comme sa vie, à suivre des impulsions plutôt que des

calculs; aussi, ce que nous nommerions peut-être une insoucjante frivolité, la charmoit comme une brillante galanterie; ceux mêmes que ni leurs affections, ni leurs intérêts n'appeloient sous les étendards des princes captifs, se précipitoient gaîment du milieu des fêtes dans la guerre civile, au premier ordre de leurs belles.

Autour des princesses de Condé s'étoient réunies à Chantilly, quelques autres encore des dames les plus brillantes de France, et d'abord une belle veuve, la duchesse de Châtillon, dont Condé étoit amoureux, mais qui lui préféroit alors le duc de Nemours, de la maison de Savoie; elle engagea l'amant favorisé à se dévouer à la délivrance de son rival. A la jeune princesse étoient attachées la comtesse de Tourville, de la maison de la Rochefoucauld, femme de conduite et de résolution; sa fille, madame de Gouville et mademoiselle Gerbier, toutes deux âgées à peine de dix-huit ans, et dans tout l'éclat de leur beauté; on y trouvoit encore madame de Bourgneuf, la confidente de la duchesse de Longueville, chargée du soin de ses enfans, et la présidente de Nesmond, par qui les princesses communiquoient avec les amis des princes au parlement. Tels étoient, en quelque sorte, les états féminins du parti des princes, assemblés à Chantilly, quand Pierre Lenet, pro-

curateur général au parlement de Dijon, l'homme le plus actif, le plus habile et le plus dévoué entre les serviteurs du prince de Condé, y arriva, après avoir vainement tenté de soulever la Bourgogne en faveur du prince captif qui en étoit gouverneur. (1)

La cour de Chantilly sembloit tout occupée de plaisirs et de galanterie : la vieille princesse de Condé racontoit à ses serviteurs les surprises que lui faisoit Henri IV. Les jeunes recevoient des messagers d'amour, donnoient des rendez-vous, chantoient dans les forêts, ou lisoient des romans (2). Mais ces plaisirs étoient souvent troublés par les mauvaises nouvelles qu'on recevoit des provinces. Lenet avoit compté que la Bourgogne et le Berry, gouvernemens de Condé, la Champagne, gouvernement de Conti, la Normandie, gouvernement de Longueville, prendroient les armes pour ces princes; il avoit en même temps ourdi plusieurs complots, les uns pour se saisir de places fortes, un autre pour s'emparer de la personne même du cardinal; tous échouèrent, et ce ne fut pas pour avoir épargné les mensonges, les faux sermens et tous les arts de la tromperie; car quelque déshonneur que la noblesse attachât au démenti,

(1) Pierre Lenet. T. LIII, p. 109-112. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 156.

(2) Pierre Lenet, p. 140-145.

elle sembloit n'en attacher aucun à l'acte qui devoit le provoquer (1). Mazarin avoit noyé le duc de Vendôme pour remplacer Condé dans le gouvernement de Bourgogne; mais comme ce fils de Henri IV n'avoit ni loyauté, ni talent, ni courage, le ministre, inquiet de ce qu'il pourroit faire dans ce gouvernement si important, y alla lui-même, conduisant avec lui le roi, la reine et toute la cour. Le château de Dijon lui ouvrit ses portes, et Bellegarde, dont on attendoit la plus longue résistance, se rendit aussi le 18 avril. Le duc de la Rochefoucauld avoit rassemblé, au château de Verteuil, deux mille gentilshommes du Poitou dont il étoit gouverneur, pour faire honneur aux funérailles de son père. et il comptoit les entraîner à Saumur pour s'emparer de cette ville où le maréchal de Brézé, père de la princesse de Condé, venoit de mourir. Il arriva trop tard (2). Toutefois Lenet comptoit toujours sur la Rochefoucauld, maître de l'Angoumois; sur Bouillon, qui possédoit plusieurs villes et plus de quatre cents villages dans le Limousin; sur le maréchal de la Force, non moins puissant dans le Périgord; sur le duc de la Trémouille, qui de Taillebourg dominoit sur le Bas-Poitou; sur le

(1) Pierre Lenet, p. 123.

(2) Pierre Lenet, p. 135-185. — Mémoires de Montglat, p. 223.

comte du Dognon, gouverneur de Brouage, et le duc de Saint-Simon, gouverneur de Blaye. Ce n'est pas que ces seigneurs eussent de l'affection pour Condé; presque tous, l'année précédente, avoient porté les armes pour le parlement, contre lui; mais connoissant leur pouvoir sur des vassaux qui se disoient leurs sujets, ils regrettoient leur indépendance; aussi se jetoient-ils avec joie dans toute entreprise par laquelle ils espéroient prouver à la couronne qu'ils n'étoient nullement inférieurs aux ducs de Modène ou de Mantoue en Italie, aux ducs de Saxe, ou au Landgrave de Hesse en Allemagne, auxquels et à tous les cadets desquels on donnoit le pas sur eux, comme princes étrangers. (1)

Cependant, pour soulever ces seigneurs, il falloit que la princesse de Condé, avec son fils le duc d'Enghien, se rapprochassent d'eux. Cet enfant, né le 26 juillet 1643, étoit, comme prince du sang, une garantie pour ceux qui prenoient les armes en son nom; on ne les regardoit pas tout-à-fait dès lors comme des rebelles. Ce fut aussi le motif de Mazarin pour vouloir le tenir sous sa main. Un gentilhomme ordinaire du roi, nommé du Vouldy, arriva le 12 avril à Chantilly, avec

(1) Pierre Lenet, p. 131. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 170. — La Rochefoucauld. T. LII, p. 25. — Gourville. T. LII, p. 225.

1650.

des lettres pour les deux princesses, portant l'ordre de se laisser conduire par lui en Berry ; en même temps des troupes approchoient du château, non pas seulement pour les contraindre à l'obéissance, mais pour réduire au pouvoir du roi la province où on les conduiroit. C'étoit aussi en Berry, mais dans la bonne forteresse de Montrond que Lenet avoit résolu de conduire la jeune princesse, Claire-Clémence de Maillé et son fils. Aussi il ne laissa voir à du Vouldy qu'une des femmes de la princesse, mademoiselle Gerbier, qui, avec un enfant supposé, joua avec joie le rôle de sa maîtresse. Pendant toute une semaine, l'émissaire de Mazarin fut la dupe de ce déguisement. Les deux princesses ayant prétendu être malades, pour gagner du temps, il croyoit les tenir toutes les deux sous sa garde ; tandis que la plus jeune, voyageant de nuit, et empruntant, faute de relais, les chevaux des gentilshommes du voisinage, arriva en trois jours de marche, le 14 avril à minuit, à Montrond. La noblesse de Berry, dévouée au nom de Condé, accourut à son appel auprès d'elle. Toutefois la princesse se hâta d'écrire à la reine qu'elle s'étoit rendue en Berry, suivant les ordres qu'elle avoit reçus, qu'elle avoit seulement évité de se laisser conduire par l'espèce de geôlier qu'on lui avoit donné, et qu'elle ne songeoit à employer que

des supplications pour obtenir la fin de ses chagrins. (1) 1650.

Malgré ces protestations, Lenet faisoit à Montrond des approvisionnemens de tous genres pour se préparer à y soutenir un siège ; il recevoit les gentilshommes et les soldats qui vouloient se dévouer à la cause des princes , mais il les distribuoit dans les villages et les châteaux du voisinage , ou bien il les envoyoit dans le midi pour ne point donner de jalousie à la cour. Il vouloit attendre que l'armée royale fût engagée sur la frontière des Pays-Bas , avant de commencer les hostilités. Il pouvoit compter sur le dévouement des ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld ; mais quoiqu'il eût incessamment des messages de la part des ducs de la Force, de la Trémouille, de Saint-Simon, du comte du Dognon, et d'autres seigneurs, il voyoit aisément qu'ils évitoient de se compromettre, et qu'ils reculoient au lieu d'avancer ; toutefois il feignoit d'être content de leurs promesses pour engager les autres. Il vouloit lier le parti par une tromperie universelle, et se donner de la force en se faisant passer pour fort. Il comptoit bien que la présence de la princesse de Condé avec son jeune fils dans les provinces du midi , exciteroit l'enthousiasme de la noblesse ,

(1) Pierre Lenet. L. II, p. 145-158-165. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 162.

1650. mais il craignoit que ce ne fût un feu de paille qui se consumeroit rapidement. Les grands pouvoient faire monter à cheval plusieurs milliers de gentilshommes, qui pouvoient le disputer en bravoure aux troupes les plus aguerries; ils pouvoient même y joindre quelques corps de milices levés dans leurs seigneuries; mais ils n'avoient point de munitions, point d'attirail de guerre, et fort peu d'argent. Pour se soutenir quelques semaines, il leur falloit mettre à contribution le pays, et par là ils soulevoient toute la population contre eux, aussi après la première bataille ils étoient réduits à se disperser. Lenet, magistrat au parlement de Dijon, quoique de mœurs fort cavalières, sentoît bien que la magistrature seule pouvoit donner de la consistance à son parti. Il ne vouloit point commencer la guerre sans être assuré du parlement de Bordeaux, qui donneroit une apparence de légalité à la révolte, et dont les arrêts respectés par les détenteurs des deniers publics, lui ouvrieroient les caisses de l'État. (1)

Lenet savoit bien qu'il y avoit en Guyenne,

(1) Toute l'expédition de Clémence de Maillé est racontée avec un prodigieux intérêt par Pierre Lenet dans ses Mémoires. (T. LIII, LIV, collection). Aucun livre ne fait mieux connoître l'état et les mœurs de la France; mais nous sommes réduits à le résumer bien sommairement. Cette campagne de six mois, à laquelle nous ne pouvons consacrer que quelques pages, lui fournit la matière de deux volumes. Sur les tergi-

Comme dans toute la France, une inimitié déclarée entre la noblesse et la magistrature, et que l'appui que donnoient à la princesse les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld pouvoit tourner contre elle le parlement de Bordeaux ; il avoit tenté de soulever les huguenots de Montauban ; et l'appui des maisons de Turenne, de la Trémouille, de la Force, de Duras, qui professoient la réforme, pouvoit donner à son parti une apparence de guerre religieuse qu'il lui importoit d'éviter ; il avoit aussi reçu de grandes offres d'argent et de secours d'Espagne, qui avoient relevé les espérances de la noblesse pauvre, mais qui pouvoient soulever l'indignation des magistrats ; de tous côtés des difficultés presque insurmontables se présentoient. Comptant cependant sur les chances de l'avenir, et sur la pleine liberté qu'il s'arroyoit d'affirmer sans savoir ou croire, et de promettre sans vouloir tenir, il résolut enfin de faire partir la princesse de Montrond, pour se rendre dans le midi.

Des parties de chasse dans lesquelles le duc d'Enghien étoit porté par son écuyer sur un petit siège en avant de sa selle, et les dames montoient en croupe derrière le cavalier

versations de Saint-Simon et la Force. Voyez Lenet, p. 197, seq. — Madame de Motteville, p. 47.

1650.

qu'elles préféroient, avoient accoutumé les habitans de Saint-Amand, ville auprès de laquelle est bâti Montrond, à voir les dames de ce château parcourir les forêts en bande joyeuse. D'ailleurs le comte de Saint-Aignan, qui commandoit dans la province, quoique chargé d'observer la princesse, la traitoit avec une déférence respectueuse. Le marquis de Persanse chargea de défendre Montrond jusqu'à la dernière extrémité, et dans la nuit du 8 au 9 mai, à minuit, la princesse de Condé montant en croupe derrière le comte de Coligni, mesdames de Tourville, de Gouville et Gerbier, portées en croupe par trois autres cavaliers, et le duc d'Enghien entre les bras de Vialas, son écuyer, sortirent de Montrond accompagnés de cinquante cavaliers ou domestiques. Leurs amis furent trompés par de fausses confidences sur la route qu'elles prenoient ; d'ailleurs personne n'eut après leur départ permission de sortir de Montrond pendant quarante-huit heures. Les dames, fatiguées d'être à cheval, pouvoient se reposer dans deux carrosses, en avançant toujours : elles s'arrêtoient cependant pour dîner et pour coucher, chez les gentilshommes qui se trouvoient sur leur route, et traversant l'Auvergne avant d'entrer dans le Limousin, elles rencontrèrent, le 14 mai, près de Mauriac, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld,

à la tête de plusieurs gens de qualité, et de huit escadrons de cavalerie. (1) 1650.

La princesse présenta aux deux ducs, et aux comtes de Duras, de Meille, de Clermont, marquis de Saint-Alvire, de Hautefort, la Bastide, Courault, Savignac, et près de huit cents maîtres qui les accompagnoient, son fils, qui leur dit de fort bonne grâce : « Je n'ai en vérité
« plus peur de Mazarin, puisque je vous trouve
« ici avec tant de braves gens, et je n'espère
« la liberté de mon bon papa que de leur valeur
« et de la vôtre. » Ce petit compliment d'un enfant de sept ans fut reçu avec des cris d'enthousiasme. Il passa ensuite avec sa mère, le chapeau au poing, entre leurs rangs, et tous l'épée nue firent des protestations passionnées de mourir pour leur service. La princesse fut ensuite conduite à Turenne, où elle passa huit jours dans les fêtes et la magnificence. (2)

« Jusque-là, dit Lenet, la princesse n'avoit
« agi qu'en secret ; elle n'avoit fait que fuir de
« Chantilly et de Montrond ; elle avoit dissimulé
« ses desseins à la cour et à ses amis mêmes ;
« maintenant son ressentiment éclate, tout est
« au jour ; elle marche à la tête d'une armée ;
« elle cherche un asyle les armes à la main, et

(1) Pierre Lenet, p. 240-245. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 180. — La Rochefoucauld, p. 51.

(2) Pierre Lenet, p. 245-266.

1650.

« voit enfin éclore ce parti qu'on avoit ménagé
« avec tant de secret, je dirois même d'adresse,
« si je n'avois eu trop de part à toute cette con-
« duite. » Ce fut le 22 mai de grand matin que
Claire-Clémence de Maillé se mit en route avec
les deux ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld,
et toute cette noblesse, partant de Turenne pour
Bordeaux. Ceux qui s'étoient dévoués à elle por-
toient l'écharpe isabelle, couleur du prince de
Condé ; ceux qui suivoient au contraire le duc
d'Épernon, ou son frère naturel, le chevalier
de la Valette, portoient l'écharpe blanche. La
guerre civile étoit allumée dans toute la pro-
vince ; la noblesse se jetoit sur les villes pour
lever des contributions et piller les caisses pu-
bliques ; c'étoit par la menace du pillage et de
l'incendie qu'on les forçoit à capituler, et le dés-
ordre étoit effroyable. (1)

L'armée de la princesse se composoit des
compagnies des gardes des ducs de Bouillon et
de la Rochefoucauld, de quinze cents hommes
à cheval et de deux mille fantassins. Arrivée
sur la Dordogne, Claire-Clémence s'embarqua
avec son fils et les dames de sa suite, tandis que
les deux ducs allèrent à la rencontre de l'armée
royaliste qui venoit les attaquer sous les ordres
du chevalier de la Valette : ils la battirent, la

poursuivirent jusqu'à Bergerac, et vinrent ensuite rejoindre la princesse, avec laquelle ils s'avancèrent jusqu'à Lormond, village sur la Garonne, à demi-lieue de Bordeaux, mais sur la rive gauche du fleuve. Lavie, avocat général, venoit d'arriver à Bordeaux avec deux lettres du cardinal pour le parlement et pour les jurats de cette ville, par lesquelles il leur ordonnoit ou de ne point recevoir la princesse et son fils, s'ils se présentoient à leurs portes, ou de les arrêter s'ils étoient déjà entrés. Le parlement hésitoit entre sa haine contre le duc d'Épernon que Mazarin n'avoit cessé de protéger, malgré tous les scandales de sa conduite, ses concussions, sa vénalité (1), et le respect des magistrats pour l'autorité royale ; les jurats étoient dévoués à Mazarin, et firent fermer les portes de la ville ; mais cette précaution même souleva le peuple qui enfonça les portes, et qui appela la princesse. Celle-ci sachant bien que les ducs qui l'accompagnoient ne seroient pas reçus alors dans Bordeaux, passa seule la rivière avec Lenet, ses femmes et son fils, le 31 mai, et fut reçue par le peuple avec des acclamations de joie et de tendresse. (2)

(1) Pierre Lenet, p. 251. — Montglat, p. 235.

(2) Pierre Lenet, p. 284. — Histoire véritable de ce qui s'est passé en Guyenne. En notes. *Ibid* p. 286. — La Rochefoucauld. T. LII, p. 32.

Le lendemain un sieur d'Alvimar arriva encore avec de nouveaux ordres de Mazarin contre la princesse, mais reconnu comme il descendoit sur le port, il fut arrêté par un des serviteurs de Condé, et il fut immédiatement amené à cette dame. « Dès qu'il arriva, dit Lenet, elle le
« fit passer dans un cabinet, afin de prendre
« conseil de ce qu'elle avoit à faire avant de lui
« parler. Sauvebœuf et Lusignan furent d'avis
« de le sacrifier à la fureur du peuple, et par
« cet exemple empêcher que d'autres ne se char-
« geassent à l'avenir de semblables ordres de la
« cour. Il est toujours fâcheux de faire des vio-
« lences, mais quand on est nécessité à le faire
« pour le salut de tous, une que l'on fait à propos
« empêche souvent qu'on ne soit obligé d'en
« faire plusieurs dans la suite; et il n'est pas
« toujours aisé de les exécuter comme il l'étoit
« dans cette conjoncture. Les ducs de Bouillon
« et de la Rochefoucauld étoient de ce senti-
« ment; ils écrivirent un billet à la princesse
« pour la prier de l'exécuter; je crus au con-
« traire qu'il étoit dangereux, entrant dans une
« ville où l'on cherchoit un asyle, de faire une
« action violente, qui sied toujours mal à une
« femme, dont les principales armes doivent
« être la douceur. La princesse devoit exciter
« de la pitié et éviter de s'attirer de la haine;
« elle avoit affaire du parlement, sa prudence

« consistoit à lui faire connoître de la modéra-
 « tion et de la déférence ; et il ne pouvoit ap-
 « prouver le massacre d'un gentilhomme qui
 « lui portoit les ordres du roi..... Nous discou-
 « rûmes amplement sur la diversité de nos avis
 « (telle étoit la politique d'hommes qui se di-
 « soient honnêtes gens). Enfin , la princesse se
 « porta à suivre mon conseil , non pas qu'il fût
 « meilleur que l'autre , mais parce qu'il étoit
 « plus conforme à son humeur. » (1)

Le lendemain 1^{er} juin , la princesse se présenta avec son fils au parlement ; elle voulut se mettre à genoux , et implora sa protection en fondant en larmes. Dans sa requête elle protestoit que la captivité de son mari , et tous les mauvais traitemens qu'elle avoit essuyés , ne lui avoient point fait perdre le souvenir qu'elle étoit née sujette ; qu'elle n'avoit demandé à la reine que de la laisser vivre en repos , afin d'élever monsieur son fils en la crainte de Dieu , au service du roi et au sien. Mais elle affirmoit que Mazarin n'avoit cessé de poursuivre cet enfant , seul reste d'une maison opprimée ; que les prévôts des maréchaux de trois ou quatre provinces avoient ordre de courre sur tous ceux qui venoient la visiter. La princesse sa belle-mère ayant en vain demandé justice au parlement de

(1) Pierre Lenet. L. III , p. 287.

1650.

Paris, il ne lui restoit d'autre ressource que de venir la demander au parlement de Bordeaux ; elle y étoit arrivée en fugitive, protégée toutefois par la compassion, tantôt de la noblesse, tantôt des communes, qui avoient pris volontairement les armes pour la soustraire aux poursuites de ses ennemis. Elle les avoit renvoyés « pour ôter tout soupçon qu'elle voulût faire la guerre au roi, dans une province où elle venoit chercher la paix vers les dépositaires de sa justice souveraine. » Elle demandoit seulement que sa personne, celle de son fils et tous ses biens fussent mis en la sauvegarde du roi et protection de la cour, tandis qu'elle prendroit telle conclusion qu'il appartiendra pour faire jouir le prince de Condé du bénéfice de l'ordonnance d'octobre 1648. Le même jour le parlement, les chambres assemblées, lui accorda cette protection. (1)

Les deux ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld avoient été introduits dans Bordeaux par le peuple ; ils avoient présenté requête au parlement pour être pris sous la même sauvegarde que la princesse ; mais l'avocat général Lavie s'y opposoit avec courage, et en général les magistrats avoient de la répugnance à s'associer à des hommes qui vouloient les entraîner dans la guerre civile. Un plus grand danger les

(1) Lenet, p. 295-300. — Sainte-Aulaire, ch. 11, p. 186-192. — Madame de Motteville, p. 41.

menaçait ; ces mêmes hommes savoient l'art de soulever le peuple , et n'hésitoient pas à l'employer quand ils croyoient en tirer quelque avantage. Une émeute arrangée par eux mit Alvimar à deux doigts de la mort , et le fit repartir en toute hâte pour Paris. Le peuple soulevé de nouveau le 9 juin pilla la maison de Lavie , et voulut l'égorger avec sa femme et ses enfans , qui se sauvèrent avec peine dans le couvent des Feuillans ; il menaça ensuite les trois jurats qu'on accusoit d'être partisans du duc d'Épernon , et il inspira une telle terreur que désormais les ducs et la princesse de Condé pouvoient disposer de Bordeaux. (1)

De son côté , la princesse douairière de Condé , lorsqu'elle fut avertie que sa belle-fille étoit arrivée à Montrond , s'étoit aussi évadée de Chantilly pendant la nuit du 16 avril , et étoit venue à Paris pour implorer la protection du parlement. Elle profita de l'assemblée des chambres qui avoit toujours lieu le premier mercredi après Pâques , et elle se rendit au palais dès cinq heures du matin , accompagnée par la duchesse de Châtillon , les marquis de Saint-Simon et de la Force , et quelques autres parens et amis intimes. Elle se plaça à la porte de la grand'chambre , interpellant les conseillers à

(1) Lenet , p. 505-524. — Cardinal de Retz , p. 122. — Sainte-Aulaire , ch. 11 , p. 195.

1650.

mesure qu'ils passaient, et leur demandant de présenter sa requête. Plusieurs refusèrent : mais Des Landes Payen l'accepta et en donna lecture. Elle demandoit la protection du parlement pour demeurer dans Paris en sûreté de sa personne, tandis qu'elle poursuivroit les intérêts de ses enfans prisonniers, contre la violence de ses ennemis et du cardinal Mazarin. (1)

Le premier président favorisoit la princesse, et on lui permit de loger au palais sous la protection de la cour, jusqu'à ce qu'on eût délibéré sur sa requête. Le duc d'Orléans alors dirigé par le coadjuteur et les Frondeurs, étoit dans un grand embarras. Mazarin l'avoit laissé chargé du gouvernement, comme lieutenant-général du royaume, pendant qu'il conduisoit la reine en Bourgogne : mais d'autre part, le 2 mars, il avoit rendu les sceaux à Châteauneuf, l'homme qu'il redoutoit le plus, pour donner un rival au coadjuteur, et introduire un élément de discorde dans le cabinet du duc d'Orléans ; et en effet, Châteauneuf, vieillard ambitieux et rusé, qui vouloit abattre Mazarin pour le remplacer lui-même, et non pour qu'un autre s'élevât à sa place, mettoit aux prises tous les intérêts et tous les amours-propres. Les Frondeurs étoient humiliés d'avoir à soutenir un acte despotique

(1) Omer Talon. T. LXII, p. 75. — Montglat, p. 225. — Guy Joly, p. 105.

du ministre, encore qu'il eût frappé sur leurs ennemis. Le 29 avril, madame la princesse étant au parquet des huissiers, monsieur le duc d'Orléans arriva au parlement, assisté des ducs d'Elbœuf et de Beaufort, du maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et du coadjuteur. Il trouva, raconte ce dernier, « à l'entrée de la grand-
« chambre madame la princesse qui se jeta à
« ses pieds; elle demanda à monsieur de Beaufort
« sa protection; elle me dit qu'elle avoit l'hon-
« neur d'être ma parente. Monsieur de Beaufort
« fut fort embarrassé, je faillis à mourir de
« honte » (1). Le duc d'Orléans cependant mit sous les yeux de la compagnie les lettres que la princesse avoit écrites aux gouverneurs de Bellegarde et de Saumur, pour les engager à opposer une résistance obstinée aux troupes royales qui les assiégeoient; et un traité signé par la duchesse de Longueville et le vicomte de Turenne avec l'archiduc Léopold, pour obtenir par l'appui des Espagnols la liberté des princes. Le parlement reconnut que ces manœuvres coupables justifioient l'ordre donné à la princesse de se retirer dans une de ses maisons plus éloignée de la frontière que Chantilly. Elle-même le sentit et

(1) Cardinal de Retz, p. 105. — Omer Talon, p. 78. — Madame de Motteville, p. 22. — Sainte Aulaire, ch. 10 p. 202. — Montglat. T. I., p. 225.

1650.

alla se loger dans le château de la duchesse de Châtillon, sa parente.

Cependant Mazarin, de retour de Bourgogne le 2 mai, avec la reine et le jeune roi, obtint sans difficulté du parlement l'enregistrement de lettres patentes qui déclaroient rebelles et criminels de lèse-majesté, la duchesse de Longueville, le vicomte de Turenne, et les ducs de la Rochefoucauld et de Bouillon (1). Turenne venoit de se réunir à l'archiduc Léopold. Le 10 juin ils avoient attaqué le Catelet, qui capitula le 15; ils mirent ensuite le siège devant Guise; mais le maréchal du Plessis-Praslin, s'avancant derrière eux par la Capelle, Landrecies et le Quesnoy, leur enleva leurs convois, et les mit dans un si grand embarras pour les vivres, qu'il les contraignit à lever le siège de Guise le 1^{er} juillet, et à se retirer en Flandre, où ils passèrent trois semaines dans l'inaction. (2)

Cet heureux succès engagea Mazarin à prendre la résolution hardie de conduire lui-même la meilleure partie de l'armée française dans le midi, pour étouffer la révolte, et d'emmener avec lui la reine et le jeune roi, tandis que du Plessis-Praslin, avec quelques régimens seule-

(1) Omer Talon. T. LXII, p. 80.

(2) Montglat. T. L, p. 227. — Sainte-Aulaire, ch. 12, p. 204.

ment, continueroit à couvrir la frontière. Le coadjuteur combatit de toutes ses forces ce projet; il s'efforça de faire sentir au ministre que le parlement de Bordeaux respectoit encore l'autorité royale, et ne passeroit pas de lui-même les dernières limites, mais que si Mazarin le pousoit, s'il lui faisoit la guerre, ce parlement réuniroit contre lui tous les autres parlemens du royaume, toujours animés d'un esprit de corps, et qu'en particulier celui de Paris se mettroit à la tête de la résistance. Dans cette assemblée, devenue alors si puissante, on comptoit environ soixante-dix anciens Frondeurs, sur lesquels le coadjuteur conservoit son influence, mais qui, d'autre part, perdoient la leur sur le public, à cause de leur union avec Mazarin; on y comptoit encore un nombre égal de magistrats, partisans de la maison de Condé, qu'on désignoit par le nom de la nouvelle Fronde; ils se signaloient par leur opposition au ministère, et leur animosité contre Mazarin leur concilioit tous les jours davantage la faveur du public. Enfin, sur les deux cents membres du parlement, il en restoit environ soixante qui se disoient modérés, parce qu'ils votoient toujours avec le gouvernement, et que le public flétrissoit du nom de mazarins. Le ministère dispoit donc de cent trente voix, mais il risquoit chaque jour de perdre cette majo-

1650.

rité, car l'ancienne Fronde, qui en faisoit la plus grande partie, ne sacrifioit qu'à regret ses principes et ses antipathies à des calculs d'intérêt, et elle s'affligoit de perdre pour eux sa popularité. (1)

Le cardinal Mazarin ne se laissa point détourner de son projet par le coadjuteur; il voyoit bien qu'il compromettoit ce prélat tous les jours davantage envers le public, mais loin de s'en affliger il s'en réjouissoit. Haï lui-même de tout le monde, il s'en consolait pourvu qu'il pût exposer à la même haine ses alliés actuels qui ne lui étoient pas moins odieux que ses ennemis; la politique n'étoit pour lui qu'un tissu de petites noirceurs. Comme le parlement et le coadjuteur avoient pris sous leur protection les rentiers, d'Émery, par son ordre, leur faisoit éprouver mille petites vexations, avec si peu de profit pour le trésor, que son but seul étoit de les amener à conclure que leurs protecteurs les avoient abandonnés. D'Émery étant mort, Mazarin le remplaça dans la surintendance des finances par le président de Maisons, dont la probité, dit Gondi, étoit moins que problématique. L'abbé Fouquet cabaloit parmi le menu peuple contre le coadjuteur, avec l'argent du cardinal. Celui-ci négocioit secrètement avec les

(1) Cardinal de Retz, p. 114-117. - Sainte-Aulaire, ch. 12, p. 207.

amis des princes, et s'efforçoit de leur faire croire que le duc d'Orléans et les Frondeurs s'opposoient seuls à ce qu'il rendit la liberté à ses prisonniers, mais qu'il espéroit bientôt pouvoir secouer leur joug. Toutes les compagnies souveraines furent mandées au Palais-Royal pour prendre congé du roi et recevoir ses derniers ordres. Mazarin leur annonça que le roi confioit toute son autorité, dans toutes les provinces au nord de la Loire, à son oncle le duc d'Orléans, et il partit le 4 juillet pour les provinces du midi. (1)

Le jour même de ce départ, Joseph Voisin, conseiller au parlement de Bordeaux, demanda à être introduit au parlement de Paris pour implorer l'appui de cette compagnie en faveur de celle dont il étoit membre, et malgré les efforts du duc d'Orléans, il ne se trouva pas dix voix pour lui refuser audience.

Le président Voisin fit une profonde impression par son discours, dans lequel il exposa la tyrannie exercée sur la Guyenne par le duc d'Épernon. En effet, on avoit peine à concevoir l'imprudencé de Mazarin, qui, dans l'espérance de marier une de ses nièces au fils de ce duc, at-

(1) Cardinal de Retz, p. 5-120. — Madame de Motteville, p. 45. — Omer Talon, p. 84. — Montglat, p. 256. — Mademoiselle de Montpensier. T. XLI, p. 89. — Madame de Ne-mours, p. 457. — Sainte-Aulaire, ch. 12, p. 210.

1650.

tachoit sa fortune à celle d'un homme aussi odieux. Voisin demanda encore la protection des lois pour les princes arrêtés et détenus sans jugement. Talon, avocat général, conclut à ce que la demande du député de Bordeaux fût communiquée à la reine sans devenir l'objet d'une délibération, puisque la lettre du roi qui exposoit au parlement les motifs de l'arrestation des princes, avoit déjà été enregistrée sans éprouver de difficulté; mais le président Viole, avec la nouvelle Fronde, vouloit que le parlement fit des remontrances sur cette arrestation, comme étant faite en violation de la déclaration du 24 octobre, et le parti ministériel n'évita sa défaite qu'en se réunissant à l'avis de Broussel, qui proposa d'ajouter aux conclusions de Talon, qu'on insisteroit sur les plaintes du parlement de Bordeaux, pour procurer la paix dans la province de Guyenne. Cet avis passa à cent treize voix contre soixante-cinq. (1)

L'arrivée d'un nouveau député du parlement de Bordeaux, le président de Gourgues, augmenta les embarras du duc d'Orléans et du coadjuteur; leur majorité les abandonnoit au parlement. Comme ils arrivoient au palais, le peuple les saluoit par les cris de *vivent les princes*, et

(1) Omer Talon, p. 85-87. — Mad. de Motteville, p. 65. — Cardinal de Retz, p. 129. — Sainte-Aulaire, ch. 12, p. 217. — Pierre Lenet, p. 245.

point de Mazarin. Le 8 août, le président Viole proposa de prier la reine d'écarter le cardinal Mazarin « comme un ministre étranger, lequel, « sinon par mauvaise volonté, au moins par « malheur ou par insuffisance mettoit l'État en « péril ; » en même temps, des officiers du prince de Condé qui s'étoient déguisés et mêlés parmi la populace, se jetèrent sur le duc d'Orléans pour lui faire peur, ce qui n'étoit jamais difficile. Deux coups de pistolets furent tirés près de lui ; il s'enfuit dans la grand'chambre, mais deux de ses gardes furent tués, et le coadjuteur reçut un coup de poignard dans son rochet. (1)

La situation du parti de l'ancienne Fronde devint plus critique encore par l'approche de l'archiduc Léopold et de M. de Turenne. Ils étoient rentrés en campagne le 21 juillet ; ils avoient pris la Capelle, Vervins, le château de Marle, puis Rethel et Château-Portien. Hocquincourt, qui avoit voulu les arrêter à Fismes, fut tourné par la cavalerie de Turenne, et ne s'enfuit qu'après avoir perdu huit cents chevaux (2). Turenne marchoit sur Vincennes ; les paysans effrayés se réfugioient dans la capitale, et un envoyé espagnol, qui prétendoit venir pour offrir la paix au duc d'Orléans,

(1) Cardinal de Retz, p. 134. — Omer Talon, p. 93. — Sainte-Aulaire, ch. 12, p. 223.

(2) Montglat, p. 228.

1650. harangua la multitude à la Croix du Trahoir, et déclara que si Mazarin refusoit encore cette fois des conditions raisonnables, les troupes innombrables de l'Espagne envahiroient la France, et la mettroient à feu et à sang. Le duc d'Orléans étoit loin de vouloir refuser des conditions raisonnables; et lui et le coadjuteur auroient pris beaucoup sur eux pour conclure la paix sans même consulter Mazarin. Mais l'Espagnol n'avoit eu d'autre but que de les compromettre par de vaines paroles; il ne consentit pas même à ouvrir des négociations, et Turenne alla le rejoindre en Picardie, quand il sut que les princes avoient été enlevés de Vincennes, presque à sa vue, et transférés à Marcoussy, le 28 août. (1)

Mazarin persistoit cependant à vouloir terminer la guerre de Guyenne avant de revenir à Paris. Il attachoit la fortune de sa famille au mariage de sa nièce Mancini avec le duc de Candale, fils aîné du duc d'Épernon; et il s'obstinoit à défendre ce seigneur contre toute la province, encore que son orgueil intraitable, ses vices et ses crimes révoltassent la France contre lui. L'origine honteuse de la grandeur du

(1) Montglat, p. 229. — Omer Talon, p. 103. — Cardinal de Retz, p. 137-153. — Madame de Motteville, p. 74-75. — Sainte-Aulaire, ch. 12, p. 228. — Montglat, p. 247. — Guy Joly, p. 106.

duc d'Épernon, le mignon de Henri III, n'avoit point été rachetée par le reste de sa vie ; le soupçon de sa complicité au meurtre de Henri IV n'avoit jamais été bien dissipé. Son fils, qui lui avoit succédé dans le gouvernement de Guyenne, avoit d'abord épousé Gabrielle, fille légitimée de Henri IV et de la marquise de Verneuil. Avant même son mariage, il l'avoit brutalement battue devant toute la cour. Cinq ans plus tard, il l'avoit empoisonnée. Il avoit ensuite épousé une nièce du cardinal de Richelieu, qu'il avoit rendue fort malheureuse. « Depuis
« il s'étoit affolé d'une bourgeoise d'Agen,
« Nanon de Lartigue, qui avoit trouvé l'art de
« lui plaire avec peu de beauté et un esprit fort
« médiocre, en l'admirant tout le jour, et en
« le traitant de prince. Elle avoit fait avec lui
« une fortune de plus de deux millions de li-
« vres, car ce duc s'étoit attaché à la cour,
« parce que la cour l'avoit gagnée. Il la menoit
« partout avec lui, il la faisoit précéder les
« dames de qualité dans les lieux où il avoit du
« pouvoir ; la reine même la recevoit chez elle....
« Le cardinal rendoit des visites à cette fille.
« et, à son exemple, la plupart des gens de qua-
« lité. Il ne se distribuoit point de grâces dans
« l'infanterie, dont M. d'Épernon étoit colo-
« nel, ni dans ses gouvernemens, que par sa
« volonté. » L'infatuation de Mazarin, qui vou-

1650.

loit à tout prix s'allier au fils de ce duc, étonnoit toute la cour. « Cet homme se perdra et perdra peut-être l'État, disoit Senneterre, pour les beaux yeux de M. de Candale. (1)

Ce fut aussi le duc d'Épernon qui, avant l'arrivée de la cour, commença les hostilités autour de Bordeaux. Il s'empara de l'île de Saint-Georges, passa sur la rive gauche de la Garonne, et vint camper aux portes de la ville. La haine qu'il excitoit fit courir aux armes les bourgeois; ils avoient fourni trente-six compagnies bien équipées, de deux cents hommes chacune. Elles secondèrent bravement les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld. Dans le courant du mois de juin, l'île de Saint-Georges fut prise et reprise. Il y eut plusieurs autres petits faits d'armes autour de Bordeaux; mais quoique l'on donnât au parti des espérances, de Dax, de Toulouse, de La Rochelle, de Blaye, et d'un grand nombre de petites places qu'on assuroit qu'il seroit facile de surprendre, les ducs sentoient bien qu'ils n'étoient pas en état de tenir la campagne. Tout le parti étoit sans argent; la princesse avoit mis en gage ses pierres. Elle avoit donné des ordres pour faire fondre la vaisselle de son père; elle demandoit

(1) Pierre Lenet, p. 251. — Cardinal de Retz, p. 121. — Madame de Motteville, p. 71. — Sainte-Aulaire, ch. 13, p. 236.

Instamment des secours à la princesse douairière qui étoit fort riche, mais plus avare encore, et qui, loin d'envoyer de l'argent, insistoit pour faire congédier la garnison de Montrond par économie. Tous ces seigneurs mettoient leur espoir dans l'Espagne, et dans les trésors du Pérou qu'ils croyoient inépuisables. Les ducs de la Force, de Saint-Simon, de la Trémouille, et tous les autres moins élevés en dignités, assuroient qu'ils attendoient seulement qu'on leur fît passer de l'argent pour se déclarer : tous demandoient, tous croyoient que le moment alloit arriver où ils auroient à se partager des monts d'or. Bouillon, la Rochefoucauld et Lenet, qui connoissoient mieux l'épuisement de l'Espagne, savoient bien que ces espérances étoient exagérées; ils les entretenoient cependant, ils les amplifioient pour se faire des partisans, regardant comme le fondement de leur parti de se tromper les uns les autres; et le baron de Watteville, Franc-Comtois, commandant de Saint-Sébastien, qui négocioit avec eux au nom de don Louis de Haro, les trompoit tous à son tour, dans le même but. Il envoya d'abord une lettre de change de 100,000 francs sur un banquier de Bordeaux qui n'avoit point de fonds de la cour d'Espagne, et qui, en conséquence, ne la paya point. D'après ses encouragemens, plusieurs négociateurs, Baas, le mar-

1650.

quis de Sillery, Sauvebœuf, furent envoyés en Espagne, et les promesses qu'ils en rapportèrent furent si splendides que tout le parti crut de nouveau qu'il alloit être gorgé d'or. (1)

Enfin, le 8 juillet, la princesse reçut avis que don Joseph Osorio, qui lui étoit envoyé par Philippe IV, étoit entré dans la Gironde avec trois frégates espagnoles. On ne doutoit point qu'il n'apportât les 450,000 livres qu'un des envoyés de la princesse déclaroit avoir vu charger; la joie fut extrême dans tout le parti. Les ducs crurent convenable de mettre la plus grande pompe à la réception de l'envoyé, pour engager le parlement par un éclat. Un carrosse à six chevaux de la princesse alla prendre don Joseph Osorio au rivage; des gentilshommes furent commandés pour l'accompagner. Un festin lui fut préparé, et des cris de vivent les princes, vive l'Espagne retentirent dans les rues. Cependant, ces transports d'allégresse s'étoient déjà calmés dans le conseil intime du parti lorsqu'on apprit qu'Osorio apportoit seulement 60,000 francs. Soit que cette triste réalité fût arrivée à la connoissance des membres du parlement, soit que leur sentiment de loyauté fût réveillé par l'accueil fait publiquement à l'envoyé d'une puissance ennemie, dès le len-

(1) Pierre Lenet. L. III, p. 529-572.

Demain, sur la proposition du président d'Affis, le parlement donna arrêt « qu'il seroit informé « de l'arrivée des frégates et de la personne « de don Joseph, avec ordre aux peuples de lui « courre sus. » Lenet, un peu déconcerté pour avoir été trop vite, essaya cependant de tirer parti de cet incident, d'une part pour faire sentir à don Joseph que la lésinerie de la cour d'Espagne risquoit de lui faire manquer la plus belle occasion de soulever une grande province; d'autre part pour persuader aux peuples et aux soldats que d'immenses trésors avoient été apportés par les frégates espagnoles, mais que l'arrêt intempestif du parlement empêchoit d'en distribuer même le premier sou. (1)

Ces bruits seuls devoient indisposer le peuple contre le parlement. Il est bien probable que le duc de Bouillon, qui ne répugnoit pas à l'emploi de moyens plus directs pour produire une sédition, soudoya des agens obscurs pour amener la populace; du moins, le 11 juillet, le parlement fut investi, vers dix heures du matin, par un soulèvement qui le menaçoit des derniers outrages s'il ne rendoit un arrêt d'union avec les princes. La princesse se rendit au palais pour tâcher de calmer les mutins, mais elle ne put y réussir. Les magistrats, accoutumés à dîner à

(1) Pierre Lenet. L. IV, p. 575-584 - Sainte-Aulaire L. XIII, p. 242. — La Rochefoucauld, p. 34.

1650.

midi, se regardoient comme réduits aux dernières extrémités, parce qu'ils durent jeûner jusqu'à cinq heures. Enfin les compagnies bourgeoises, conduites par un des jurats, vinrent les délivrer. Dès lors le duc de Bouillon trouva le président d'Affis et les autres magistrats beaucoup plus souples. (1)

Jusqu'alors si le parti des princes étoit foible, celui du roi ne l'étoit pas moins dans la province. Le maréchal de la Meilleraye et le duc d'Épernon se tenoient hors de la distance où ils pouvoient rencontrer des Frondeurs; mais on apprenoit que le roi et le cardinal Mazarin s'avançoient avec une armée, et, le 21 juillet, le parlement, d'accord avec l'hôtel de ville, rendit arrêt pour renouveler la protection accordée à la princesse et à ceux qui la serviroient, et pour ordonner d'armer en diligence (2). Le 26, on fit à l'hôtel de ville une liste de bourgeois déclarés suspects, auxquels l'ordre fut donné d'évacuer la ville; on déclara suspects également onze conseillers au parlement; mais au lieu de les renvoyer on leur ordonna de continuer à assister aux séances, de crainte que, s'ils émigroient, le roi ne s'en servît pour établir un par-

(1) Pierre Lenet. L. IV, p. 385. — Histoire véritable de tout ce qui s'est fait en Guyenne. *Ibid.*

(2) P. Lenet, p. 407.

lement ailleurs. On les tenoit cependant sous le couteau : le peuple se chargeoit d'intimider tous ceux qui résistoient aux princes, et l'archevêque lui-même fut menacé d'être jeté dans la Garonne. Le 28 juillet, par un nouvel arrêt, le parlement décida que le cardinal ne seroit point reçu dans Bordeaux, et qu'aucune troupe n'y pourroit entrer à la suite du roi. (1)

Cette armée qu'amenoit le roi n'étoit pas considérable ; on assuroit à Bordeaux qu'elle ne passoit pas sept mille hommes : il avoit établi, le 1^{er} août, son quartier à Libourne ; le 4 août, le maréchal de la Meilleraye s'étoit rendu maître du château de Vayres, qu'un brave bourgeois de Bordeaux, nommé Richon, avoit vaillamment défendu avec quelques centaines d'hommes. Le maréchal fit pendre Richon, mais au lieu d'intimider les bourgeois par cet acte de cruauté, il poussa leur ressentiment jusqu'à la fureur. Le chevalier de Canolles, qui avoit été fait prisonnier deux mois auparavant, et qui libre sur parole, étoit lié d'amitié avec les capitaines de la suite des princes, et admis dans leurs parties de plaisir, fut enlevé d'un festin, et pendu par représailles sur le rivage. On eut peine à empêcher la foule d'égorger tous les autres prisonniers. Ce fut cependant le dernier de ces

(1) Pierre Lenet, p. 415-419. — Histoire véritable. *Ibid.* 419.

1650.

actes de férocité ; de part et d'autre les prisonniers furent ensuite traités avec égard. (1)

L'ancienne Fronde à Paris désiroit la paix ; elle étoit bien avertie que le parti des princes offroit de s'unir à Mazarin contre elle , sous la seule condition qu'il rendît la liberté à Condé et aux deux autres ; elle croyoit le cardinal fort disposé à traiter à cette condition ; aussi le coadjuteur et le duc d'Orléans, qui redoutoient Condé, désiroient-ils détacher les Bordelais du parti des princes, en leur donnant pleine satisfaction sur leurs griefs particuliers. Le duc d'Orléans avoit promis que le gouvernement de Guyenne seroit ôté au duc d'Épernon, et qu'il ne seroit jamais rendu ni à lui ni à son fils. Le marquis du Coudray-Montpensier fut envoyé à Bordeaux pour y porter cette assurance et offrir en même temps la médiation du parlement de Paris. Mazarin consentit à accorder un armistice de dix jours pour traiter sous ces conditions ; mais les ducs et Lenet ne demandoient que la liberté des princes, et auroient fait, à ce prix, l'abandon de tous les griefs des Bordelais ; ils empêchèrent donc pendant les neuf premiers de ces dix jours que du Coudray-Montpensier ne fût reçu dans la ville, par tou-

(1) Pierre Lenet, p. 428. — Cardinal de Retz, p. 127. — Madame de Motteville, p. 69. — Sainte-Aulaire, ch. 13, p. 348. — La Rochefoucauld, p. 38. — Montglat, p. 259.

tes sortes de mauvaises chicanes ; entre autres parce que ses lettres de créance étoient adressées à messieurs , et non à messeigneurs du parlement. Lorsqu'il entra enfin dans la ville , il fut entouré par une populace furieuse qui non seulement vomissoit des injures contre le Mazarin , mais le forçoit à les répéter. La princesse , il est vrai , ses jeunes dames et son fils , se croyoient appelés à répéter comme un cri de guerre , les obscénités que la populace et les gens de guerre joignoient toujours au nom de Mazarin. Le négociateur ressortit de Bordeaux en déclarant que le diable y étoit déchaîné , et qu'aucun accommodement n'étoit possible avec de telles gens. (1)

Le maréchal de la Meilleraye mit aussitôt ses troupes en mouvement ; de leur côté les gentilshommes de la princesse s'étoient partagé la garde des postes les plus exposés , avec les bourgeois ; les ducs faisoient travailler de toutes parts aux fortifications ; la princesse avec ses dames portoit elle-même de la terre dans des paniers ornés de rubans ; le soir on distribuoit des rafraîchissemens , et le plus souvent on dansoit toute la nuit. De son côté la cour vint le 27 août s'établir à Bourg , à une lieue au-dessous de Bordeaux , et le 5 septembre une

(1) Pierre Lenet , p. 487-501. — Cardinal de Retz , p. 159
Sainte-Aulaire , ch. 15 , p. 254.

1650.

attaque vigoureuse fut commencée sur les ouvrages avancés (1). Ces ouvrages furent défendus avec la plus brillante bravoure ; cependant ils furent emportés les uns après les autres. Mais l'attaque du corps de la place pouvoit être encore fort longue, et Mazarin commençoit à être très impatient de terminer les hostilités. De leur côté les assiégés voyoient avec alarme approcher le moment des vendanges ; s'il arrivoit avant que la paix fût faite, tout leur revenu de l'année étoit perdu. Le duc de la Force avoit recommencé des négociations avec la princesse, mais on avoit bientôt reconnu que ce n'étoit qu'un moyen pour lui de se faire payer par Mazarin à un plus haut prix. La Trémouille, Saint-Simon, du Dognon, avoient complètement manqué de parole ; le baron de Watteville s'étoit joué de la crédulité des Frondeurs et des Bordelais, en annonçant successivement l'envoi d'un grand nombre de vaisseaux et de convois d'argent, dont pas un n'avoit jamais existé ; Pierre Lenet avoit avancé pour payer les soldats tout ce qu'il possédoit, il avoit épuisé son crédit, il ne pouvoit plus faire de dupes par ses mensonges ; il n'y avoit pas moyen de maintenir la guerre civile plus long-temps ; alors seulement la médiation des députés du parle-

(1) Pierre Lenet. T. II, L. V, p. 21. — La Rochefoucauld, p. 40.

ment de Paris fut acceptée, et une trêve de dix jours fut conclue le 15 septembre, pour se livrer aux négociations. (1) 1650.

Lenet et Gourville, deux habiles serviteurs, l'un de la princesse, l'autre du duc de la Rochefoucauld, continuoient à diriger leurs maîtres dans cette situation difficile. L'un et l'autre ne se soucioient ni des libertés, ni de la dignité de la France, mais seulement des intérêts de leurs patrons. Mazarin, de son côté, ne désiroit rien tant que de persuader aux princes qu'ils étoient victimes des intrigues et de la perfidie du coadjuteur. Il juroit donc qu'il n'avoit rien tant à cœur que de rendre la liberté aux princes de Condé, de Conti et de Longueville, dès qu'il auroit pu les retirer de Marcoussy, où ils n'étoient point sous sa main, mais sous celle du duc d'Orléans. La princesse et les ducs se rendirent le 23 septembre à une assemblée convoquée à l'hôtel de ville pour délibérer sur les conditions de la paix; ils remercièrent affectueusement la bourgeoisie de ce qu'elle avoit fait pour eux; ils protestèrent qu'ils ne demandoient rien pour eux-mêmes que la permission de se retirer en sûreté. Cette modération et cette modestie piquèrent d'honneur les Bordelais, et ils

(1) Pierre Lenet. T. II, p. 22-53. — Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 259.

1650.

obtinent pour leurs hôtes des conditions assez libérales par le traité signé le 1^{er} octobre. Une amnistie générale fut accordée à ceux qui avoient pris les armes. Les ducs et leurs gentilshommes furent rétablis dans toutes leurs charges et leurs dignités; la princesse et son fils eurent la liberté de se retirer dans celle de ses maisons qu'il lui plairoit de choisir; si c'étoit à Montrond, elle pourroit y tenir une garnison de deux cents hommes de pied et cinquante gardes à cheval choisis par elle, et payés cependant sur la recette générale du Berry; enfin, la révocation du duc d'Épernon, condition principale de la paix, fut immédiatement exécutée, quoiqu'on ne l'insérât pas dans le traité. (1)

Claire-Clémence de Maillé, princesse de Condé, quitta Bordeaux le 3 octobre, après y avoir soutenu pendant quatre mois la guerre contre le roi. Elle monta dans sa galère avec les dames de sa suite, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, les comtes de Foix, de Coligni, de Lorges, de Guitaut et plusieurs autres de ses braves amis. En passant à Bourg elle fut présentée à la reine, qui l'appela sa cousine, et lui témoigna quelques égards, mais qui

(1) Pierre Lenet. T. II, L. V, p. 85-89, et le traité. *Ibid.*, p. 115-122. — Mad. de Motteville, p. 79. — Cardinal de Retz, p. 127-160. — Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 264. La Rochefoucauld. T. III, p. 43. — Montglat, p. 242. — Guy Joly, p. 109.

laisa éclater sa hauteur et ses ressentimens envers les gens de qualité qui l'accompagnoient. Quant à la fille du duc d'Orléans et aux courtisans, ils s'empressèrent de témoigner combien le courage inattendu et les aventures de la jeune princesse les avoient intéressés. Mazarin fit de vains efforts pour regagner ses bonnes grâces et celles de son fils. Il paroissoit peu susceptible de ressentiment, et il ne sembloit garder aucune rancune ni de leur révolte passée ni du dédain avec lequel ils repousoient ses avances. Après le départ de la princesse il accabla de ses prévenances Lenet et Gourville; il eut avec le premier de longues conférences; il lui parla avec un feint abandon de sa défiance des anciens Frondeurs, de sa haine contre le coadjuteur, et de son désir de s'unir contre eux avec les princes. Après quelque séjour à Coutras, la princesse partit pour Milly, château de la maison de Maillé en Anjou, les deux ducs pour leurs châteaux, Lenet pour Montrond, et le marquis de Lusignan pour l'Espagne, afin de s'assurer qu'on en obtiendrait des secours plus efficaces, si le parti se déterminoit à recommencer la guerre au printemps. (1)

(1) Pierre Lenet. T. II, L. VI, p. 128. — La Rochefoucauld, p. 45. — Sainte-Aulaire, p. 268-279. — Mademoiselle de

1650.

La guerre devoit en effet recommencer à cette époque, mais auparavant il devoit s'opérer de nouvelles combinaisons des partis, et celles-ci sont d'autant plus difficiles à suivre, que chacun se défiant des autres, et chacun voulant tromper les autres, la contradiction entre leurs paroles et leurs actions fait naître des doutes sur toutes leurs intentions. Le duc de Nemours, la duchesse de Châtillon, le président Viole et plusieurs autres membres du parlement, formoient à Paris, sous la direction de la princesse Palatine, Anne de Gonzague, un comité secret qui travailloit sans relâche à la liberté des princes. Plusieurs tentatives furent faites avec autant de courage que de fidélité pour les tirer d'abord de Vincennes, puis de Marcoussy; elles furent déjouées plus par le hasard que par la prudence, mais surtout par la translation des prisonniers à des prisons nouvelles. (1)

La princesse Palatine, Anne de Gonzague, étoit la même qui avoit vécu avec le duc de Guise comme sa femme, et qui avoit ensuite épousé Edouard, un des fils de Frédéric V, le

Montpensier, p. 102. Dans ses Mémoires, elle tourne en ridicule la princesse dont elle étoit jalouse.

(1) Mém. de Gourville. T. LII, p. 226. — Sainte-Aulaire, ch. 14, p. 281. — Mademoiselle de Montpensier, p. 106.

prétendant au trône de Bohême : elle étoit l'amie dévouée de la duchesse de Longueville, et c'étoit pour elle surtout qu'elle vouloit servir son frère. Quoiqu'elle sût quelles assurances Mazarin avoit données aux ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld pour la liberté des princes, elle ne comptoit nullement sur ses promesses. Aussi tandis que les ducs désiroient unir les princes au ministère contre les Frondeurs, elle préféroit unir les princes aux Frondeurs contre le ministre. Elle commença par employer son amie, la duchesse de Nemours, à tenter un rapprochement entre elle et le duc de Beaufort, frère de cette princesse; mais Beaufort ne pouvoit rien par lui-même : le coadjuteur seul étoit l'âme du parti. D'ailleurs, malgré l'opposition de leurs intérêts, elle se sentoit attirée vers Gondi par leurs rapports d'esprit et d'habileté pour l'intrigue. Gondi, de son côté, avoit découvert les avances faites par Mazarin aux deux ducs; ou plutôt le bruit public les lui avoit apprises, car le ministre y avoit mis de l'ostentation, pour lui donner à lui-même de l'inquiétude. Bientôt il sut que le cardinal l'avoit calomnié jusqu'à l'accuser d'avoir proposé de se défaire des prisonniers; alors il fit dire à la reine, par madame de Chevreuse, qu'elle ne devoit plus compter sur lui, à moins qu'en réparation de cette injure il n'obtint la nomination

1650.

de la France au cardinalat, qui lui avoit été offerte à plusieurs reprises. (1)

Mazarin savoit que le coadjuteur regardoit le chapeau de cardinal comme ne pouvant lui manquer, d'après sa naissance et ses fonctions d'archevêque de Paris; il l'avoit flatté d'avancer cette promotion, il avoit fait la même promesse au garde des sceaux Châteauneuf, et il étoit fort résolu à ne tenir ni l'une ni l'autre : il se garda cependant de répondre tant que les princes étoient à Marcoussy, où il les croyoit trop sous la main du duc d'Orléans. La reine, de retour à Fontainebleau, appela ce prince auprès d'elle; et quoique le foible Gaston eût été bien averti par les Frondeurs qu'on ne le ménageoit que parce que les prisonniers demeuroient à sa disposition; quoiqu'il eût donné parole de ne point consentir à ce qu'ils fussent transférés au Havre, dont Mazarin se croyoit le maître, il ne fut pas plutôt auprès de la reine qu'il se laissa arracher un ordre pour cette translation, ordre qu'il voulut révoquer presque aussitôt après; mais il étoit déjà trop tard, on l'avoit immédiatement exécuté. C'étoit le 15 novembre. (2)

(1) Mém. du cardinal de Retz, p. 166. — de madame de Nemours, p. 462. — Sainte-Aulaire, ch. 14, p. 285. — Mademoiselle de Montpensier, p. 116. — Montglat, p. 248.

(2) Cardinal de Retz, p. 174-178. — Montglat, p. 249-254.

Dès le 16 novembre, la reine étoit revenue à Paris. Mazarin auroit voulu qu'elle choisît le Louvre pour sa résidence, comme bien plus facile à défendre; mais Anne d'Autriche étoit peu susceptible de crainte, et elle choisit le Palais-Royal comme étant une habitation plus commode. Mazarin avoit ses raisons pour vouloir loger la cour en lieu de sûreté; dès qu'il se sentit maître de la personne des princes, il rompit avec les Frondeurs, et déclara brusquement à madame de Chevreuse qu'il ne consentiroit jamais à faire cardinal son ennemi personnel. Le coadjuteur se rapprocha alors davantage de la princesse Palatine; ils convinrent des bases de l'union de l'ancienne Fronde avec la nouvelle ou le parti des princes; elle devoit être cimentée par des mariages; savoir celui du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse, la maîtresse du prélat même qui négocioit, et celui du duc d'Enghien avec mademoiselle d'Alençon, seconde fille du duc d'Orléans; mais les deux négociateurs se promettoient réciproquement, jusqu'à la conclusion du traité, le secret le plus inviolable. (1)

La guerre du midi avoit ôté à la France ses

— Omer Talon, p. 115. — Madame de Motteville, p. 87. — Mademoiselle de Montpensier, p. 118. — Sainte-Aulaire, p. 289. — Guy Joly, p. 112.

(1) Cardinal de Retz, p. 188. — Madame de Motteville,

1650.

moyens de défense contre l'étranger, et fortement compromis la sûreté et la dignité du royaume; le cardinal désiroit vivement avoir sa revanche avant que l'année fût terminée, et le 1^{er} décembre il quitta Paris pour se rendre à l'armée de Champagne. Celle-ci, malgré son extrême foiblesse, avoit valeureusement défendu le terrain, et Marois, qui commandoit dans la mauvaise place de Mouzon, par une résistance de quarante jours, du 27 septembre au 6 novembre, avoit fatigué les ennemis, et couvert cette frontière; mais si Mazarin n'avoit pu faire que de foibles efforts pour l'armée de Champagne, il n'en avoit fait absolument aucun pour les armées d'Italie et d'Espagne. Aussi Porto-Longone dans l'île d'Elbe, et Piombino en Toscane, avoient été attaqués par des flottes parties de Naples, de Sicile et de Sardaigne; et après avoir fait la plus vigoureuse défense, s'étoient rendus, Piombino le 20 juin, Porto-Longone le 15 août; en Catalogne Mazarin avoit fait arrêter et enfermer, dans la citadelle de Perpignan, Marsin, général des armées françaises, comme trop dévoué au prince de Condé. Cet imprudent coup d'État désorganisa la Catalogne; une conjuration à Barcelonne, pour secouer le joug des Français, ne

p. 104. — Sainte-Aulaire, ch. 14, p. 293-296. — Omer Talon. T. LXII, p. 117. — Guy Joly, p. 117.

fut contenue que par de nombreux supplices , tandis que les Espagnols s'emparèrent de l'importante forteresse de Flix, dans une des îles de l'Ebre. (1)

Le lendemain du départ de Mazarin , le 2 décembre, Des Landes Payen présenta au parlement une requête de la princesse de Condé , pour obtenir que les princes , contre lesquels les gens du roi n'avoient pris aucune conclusion , fussent remis en liberté , suivant la déclaration du 24 octobre. C'étoit le premier président Molé , dont le fils , Champlâtreux , étoit attaché au prince de Condé , qui avoit lui-même rédigé cette requête ; et il avoit eu soin de la rendre assez humble et assez soumise pour flatter l'orgueil des magistrats. Le même jour , on reçut la nouvelle de la mort de la princesse douairière de Condé à Châtillon , dans de grands sentimens de componction et d'humilité , et cet événement redoubla la compassion pour les infortunes de cette noble maison (2). L'avocat général Talon , désirant ajourner la délibération et éviter de chagriner la reine qui étoit alors malade , voulut qu'on s'arrêtât à un manque de formalité : il ne constoit pas , disoit-il , que la princesse fût autorisée par son mari , pour présenter cette requête ; la déli-

(1) Montglat, p. 251-254.

(2) Madame de Motteville, p. 91

bération se prolongea plusieurs jours. La nouvelle Fronde demandoit qu'on adressât des remontrances à la reine pour obtenir la liberté des princes ; elle parloit d'écrire à tous les parlemens du royaume pour les inviter à s'unir avec celui de Paris. Broussel, qui étoit de l'ancienne Fronde, accusa Mazarin avec violence, et représenta l'emprisonnement des princes comme une calamité publique. (1)

Sur ces entrefaites on reçut la nouvelle que le maréchal du Plessis avoit remporté sous les yeux de Mazarin une grande victoire sur les Espagnols ; le ministre avoit rassemblé toutes les troupes qui étoient en garnison sur les frontières de Picardie et de Champagne, et les ayant réunies à celles qu'il avoit ramenées de Guyenne, il leur avoit fait attaquer Rethel. La place fut tellement pressée, qu'investie le 9 elle dut capituler le 13. Les troupes espagnoles étoient déjà en quartiers d'hiver ; le maréchal de Turenne les rappela en toute hâte, et marcha au secours de Rethel ; arrivé à trois lieues de cette ville il apprit qu'elle étoit prise. Il commença aussitôt sa retraite, mais du Plessis l'ayant atteint près d'un village nommé Smide, à quatre ou cinq lieues de Rethel, le 15 décembre, les

(1) Omer Talon, p. 118. — Cardinal de Retz, p. 201-204. — Madame de Motteville, p. 91. — Sainte-Aulaire, ch. 14, p. 300.

Espagnols furent défaits, après une vigoureuse résistance; le maréchal de Turenne se sauva, mais don Estevan de Gamarra qui commandoit les Espagnols, et Fauge les Lorrains, furent pris, aussi bien que Boutteville, Sérisy, Aucourt, le chevalier de Jarzé, et le marquis de Quintin, Français émigrés du parti des princes; toute leur infanterie fut prise ou tuée, leur cavalerie dissipée, et leur canon et leur bagage tombèrent aux mains des vainqueurs. (1)

Un succès si grand et si inattendu releva le courage des amis du ministre; un conseiller au parlement lui accorda même tout l'honneur de la bataille de Rethel, et déclara qu'on ne pouvoit mieux faire que de lui confier la garde des princes. Le coadjuteur, craignant une défection générale, jugea nécessaire de parler lui-même le 20 décembre, pour relever les esprits abattus. Il insista sur le danger de retenir les princes captifs dans une place dont l'air étoit reconnu pour mauvais; mais au lieu de conclure à leur rendre la liberté, il demanda seulement qu'ils fussent tirés du Havre-de-Grâce, et transférés à la Bastille, pour être procédé contre eux suivant la déclaration. Mathieu Molé en con-

(1) Mémoires de Montglat, p. 257. — Maréchal du Plessis. T. LVII, p. 342-356. — Cardinal de Retz, p. 105. — Madame de Motteville, p. 89-100. — Puy-Séguir, extrait de ses *Mém* T. LVII, p. 449.

clut que l'inimitié entre le prince de Condé et le coadjuteur subsistoit toujours , et qu'il cherchoit seulement un prétexte pour le ravoir sous sa main. Il opina lui-même à faire des remontrances pour obtenir la liberté des princes , et les deux Frondes reprirent courage en voyant que leurs chefs ne croyoient point la partie perdue. (1)

Mazarin s'étoit hâté de revenir le 31 décembre ; ne dirigeant sa conduite que d'après le calcul et la ruse , il étoit également prêt à s'accorder avec l'une ou l'autre moitié de ses ennemis pour attaquer les autres. La reine consultoit beaucoup plus son orgueil ou sa colère ; elle ne haïssoit pas moins l'ancienne que la nouvelle Fronde , et en désirant perdre le coadjuteur , elle ne vouloit point rendre la liberté ou le pouvoir à Condé. Elle étoit alors malade , et Mazarin profita de cette circonstance pour engager le premier président à différer de quelques semaines les remontrances qu'il devoit lui faire. Le ministre assuroit qu'avant cette époque il feroit de lui-même ce que le parlement vouloit lui demander. En effet , il recommença ses conférences nocturnes avec le duc de la Rochefoucauld , qui auroit mieux aimé lui devoir la liberté des princes , que de la tenir du coadjuteur.

(1) Omer Talon , p. 129. — Cardinal de Retz , p. 207. — Madame de Motteville , p. 106. — Sainte-Aulaire , p. 304.

Mazarin venoit seul, une bougie à la main, ouvrir au duc un petit escalier dérobé. « J'ai
 « souvent, dit madame de Motteville, oui dire
 « au duc qu'il avoit admiré sa confiance, et le
 « hasard où il se mettoit, se livrant au meilleur
 « ami qu'eût alors M. le Prince et madame de
 « Longueville, qui auroit pu facilement le tuer.
 « Le ministre de même l'auroit pu faire arrêter ;
 « mais la fidélité fut égale des deux côtés. »
 De telles pensées ne se présenteroient pas au-
 jourd'hui à un honnête homme. La Rochefou-
 cauld voyant que le ministre continuoit à le
 tromper par des promesses qu'il remettoit tou-
 jours au lendemain, lui déclara un soir : qu'il
 lui offroit encore l'amitié des princes et les se-
 cours de leur parti, mais que s'il n'obtenoit pas
 sur l'heure une réponse positive, lui-même alloit
 entrer dans des engagemens qui ne lui permet-
 troient plus de revenir au Palais-Royal. Mazarin
 ne pouvoit jamais croire qu'on lui dît la vérité,
 car lui-même ne l'avoit jamais dite, et il congé-
 dia le duc en riant. Mais celui-ci en sortant
 du Palais-Royal, se rendit chez la princesse Pa-
 latine, et signa au nom de la duchesse de Lon-
 gueville et au sien un traité avec le coadjuteur :
 Beaufort le signa en même temps, après quoi
 Gondi parvint à arracher au duc d'Orléans sa
 signature. (1)

(1) Madame de Motteville, p. 114. — La Rochefoucauld,

1651.

Ce fut le 23 janvier que Matthieu Molé adressa enfin à la reine et au roi les remontrances que le parlement avoit résolues. Il attribua les malheurs de l'État, et les insultes qu'il avoit reçues de ses ennemis, à l'arrestation des princes ; il fit valoir la modération de sa compagnie qui avoit si long-temps gardé le silence ; il dit qu'elle ne l'avoit rompu que quand il seroit devenu criminel de le garder plus long-temps ; la lettre de cachet envoyée aux compagnies au moment de l'arrestation des princes, les justifioit, dit-il, de toute sorte de crime et ne les accusoit que de choses légères. « Les pierres qui les enferment, dit-il enfin, sont capables de s'élever et de porter leurs plaintes si haut, qu'elles seront entendues dans toutes les provinces, et leurs voix seront capables d'exciter toute la France pour travailler à leur soulagement. » Le vieux président n'avoit encore jamais parlé avec tant de chaleur et d'audace ; jamais aussi il n'avoit excité tant de ressentiment. Le duc d'Orléans fut offensé de ce que Molé attribuoit à Condé toute la bonne fortune du royaume depuis la régence ; Mazarin fut outré des mots de *politique infortunée*, qui s'appliquoient à lui ; la reine s'offensa de tout, et Louis XIV, en qui l'orgueil devoit les années, proposa à sa mère d'im-

p. 55. — Cardinal de Retz, p. 214. — Montglat, p. 255.
Sainte-Aulaire, p. 308.

poser silence au premier président et de le chasser de sa présence. Mazarin persuada cependant à Anne d'Autriche de donner satisfaction au parlement et de s'accommoder avec les princes. Les magistrats furent appelés le 30 janvier dans la ruelle de son lit, car elle étoit toujours malade ; et le garde des sceaux Châteauneuf leur annonça que les princes seroient remis en liberté, dès que la duchesse de Longueville et M. de Turenne auroient posé les armes. (1)

Mais l'irritation qu'on avoit contenue dans les paroles officielles éclata dans les entretiens privés. « Le propre jour de la réponse, dit « Gondi, Mazarin haussa de ton; il parla à « Monsieur, dans la petite chambre grise de « la reine, du parlement, de M. de Beaufort et « de moi, comme de la chambre basse de Londres, de Fairfax et de Cromwell ; il s'emporta « jusqu'à l'exclamation en s'adressant au roi ; « il fit peur à Monsieur, qui fut si aise d'être « hors du Palais-Royal sain et sauf, qu'en montant en carrosse il dit à Jouy qui étoit à lui, « qu'il ne se remettroit jamais entre les mains « de cette enragée furie. Il appelloit ainsi la « reine, parce qu'elle avoit renchéri sur ce que « le cardinal avoit dit au roi. Jouy qui étoit « de mes amis m'avertit de la disposition de

(1) Omer Talon, p. 131-137. — Madame de Motteville, p. 119-124. — Sainte-Aulaire, ch. 14, p. 512.

1651.

« Monsieur, et je ne la laissai point refroidir » (1). Gondi auroit voulu amener le duc d'Orléans lui-même au parlement, mais il ne put l'y déterminer; ce prince consentit seulement à ce que le coadjuteur déclarât en son nom le 1^{er} février en parlement, qu'il étoit résolu de concourir avec la compagnie pour la liberté de ses cousins, et d'y contribuer en tout ce qui seroit en son pouvoir; déclaration qui fut reçue avec un tel enthousiasme par l'une et l'autre Fronde, que le duc d'Orléans en regagna pour un peu de temps du courage. Il fit appeler le garde des sceaux, le maréchal de Villeroi et le Tellier, et il leur commanda de dire à la reine qu'il n'iroit jamais au Palais-Royal tant que le cardinal y seroit, et qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'État (2). « Le 3 février, continue Gondi, il « me commanda de donner part à la compa-
« gnie en son nom de la comparaison du par-
« lement à la chambre basse de Londres,
« et de quelques particuliers à Fairfax et à
« Cromwell. Je l'alléguai comme la cause de
« l'éclat que Monsieur avoit fait la veille, et
« je l'embellis de toutes ses couleurs; je puis
« dire sans exagération qu'il n'y a jamais eu

(1) Cardinal de Retz, p. 213. Duchesse de Nemours, p. 468. — Guy Joly, p. 120.

(2) Cardinal de Retz, p. 219.

« plus de feu en lieu du monde qu'il y en eut
 « dans les esprits en cet instant. Il y eut des avis
 « à décréter contre le cardinal un ajournement
 « personnel ; il y en eut à le mander à l'heure
 « même pour rendre compte de son adminis-
 « tration ; les plus doux proposèrent de faire
 « très humbles remontrances à la reine pour
 « demander son éloignement. » La cour trou-
 blée de cet orage invita le 4 février l'assemblée
 à se rendre par députés, en plus grand nombre
 qu'il se pourroit, au Palais-Royal. Le garde des
 sceaux leur lut un sanglant manifeste contre le
 coadjuteur : « Tous les rapports, disoit-il, que le
 « coadjuteur a faits au parlement, sont faux et
 « controuvés par lui. » Il en a menti, s'écria
 la reine en l'interrompant. Quand les députés
 revinrent au palais, le coadjuteur traita avec
 le plus profond mépris la déclaration du garde
 des sceaux, et il conclut à faire de nouvelles
 remontrances au roi pour obtenir immédia-
 tement la liberté des princes et le renvoi du
 cardinal Mazarin. Cet avis passa tout d'une
 voix. Ce fut alors que Gondi se fit à lui-même
 l'application d'un prétendu passage d'un ancien
 qu'il inventoit à l'heure même. (1)

(1) Cardinal de Retz, p. 226. *In difficillimis reipublicæ temporibus, urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi. In desperatis nihil timui.* — Omer Talon, p. 163.
 Guy Joly, p. 122.

1651. La reine répondit aux remontrances, le 6^e février, « qu'elle souhaitoit plus que personne
« la délivrance de messieurs les princes, mais
« qu'il étoit juste de chercher des sûretés pour
« l'État. Que pour ce qui étoit de M. le cardinal,
« elle le retiendroit dans ses conseils tant qu'elle
« le jugeroit utile au service du roi, et qu'il
« n'appartenoit pas au parlement de prendre
« connoissance de quel ministre elle se servoit. »
Malgré la fierté de cette réponse, le soir même
le cardinal sortit du palais déguisé, et se sauva
lui troisième. Les clameurs des enquêtes, celles
du peuple, et l'unanimité du parlement lui
montroient assez combien il étoit toujours odieux
à la France; et une assemblée de la noblesse
qui s'étoit réunie pour la première fois la veille
chez le duc de Nemours, et qui se composa
bientôt de cinq cents gentilshommes, lui annon-
çoit l'attaque de nouveaux ennemis encore. Il
partit donc pour le Havre, sous la protection
du comte de Broglie, avec intention d'y réunir
les troupes qui lui seroient demeurées fidèles,
et de faire son traité avec les princes en leur
rendant la liberté. La reine lui avoit promis
de s'évader à son tour secrètement de Paris, et
de ne pas tarder à le rejoindre. (1)

(1) Cardinal de Retz, p. 230. — Madame de Motteville, p. 135-140. — Mademoiselle de Montpensier, p. 125. — Omer Talon, p. 146. — La Rochefoucauld, p. 55. — Montglat,

Le parlement donna le 9 février un arrêt par lequel il enjoignoit au cardinal Mazarin de vider sous quinze jours le royaume, avec tous ses parens et domestiques, ordonnant aux sujets du roi de lui courir sus après ce terme. C'étoit dans la nuit suivante que la reine avoit résolu de se dérober de Paris avec son fils. Gondin n'avoit pas eu de peine à le deviner, on assure aussi que Châteauneuf en donna avis : car tout en servant Mazarin, il le détestoit, et savoit ce qu'il devoit craindre de lui. Mademoiselle de Chevreuse courut au Luxembourg, et y fit appeler en hâte le coadjuteur. Ils furent introduits dans la chambre où étoient couchés le duc et la duchesse d'Orléans; ils pressèrent aussitôt le premier de faire saisir les portes; mais ils ne purent déterminer le lâche Gaston à se lever de son lit ou à donner aucun ordre. Sa femme, Marguerite de Lorraine, dont les ressentimens n'étoient pas éteints, prit sur elle de signer l'ordre de prendre les armes, « pour empêcher que les « créatures du cardinal Mazarin ne fissent sortir « le roi de Paris. » Elle l'adressa au coadjuteur, qui fit avertir les colonels des quartiers. La caisse battit dans toutes les rues, en peu d'instans les bourgeois furent sous les armes, les portes furent occupées; les courtisans de la reine eux-

mêmes, qui tous détestoient Mazarin, ne vouloient point l'aider à aller se joindre à lui. La reine voyant l'occasion manquée, se hâta de se déshabiller et de se remettre au lit; puis elle fit entrer les capitaines de la bourgeoisie; elle leur montra Louis XIV dormant, ou feignant de dormir, pour leur persuader qu'ils avoient pris une fausse alarme. La beauté et le sommeil de cet enfant les calmèrent; ils se retirèrent avec respect. Le duc d'Orléans qui, pour se donner le temps d'attendre les événemens, n'avoit pas voulu qu'on le réveillât avant neuf heures, quand il vit que la victoire étoit obtenue, se rendit au parlement, et annonça que grâce à ses soins les lettres de cachet pour la liberté des princes étoient expédiées. Matthieu Molé lui répondit avec un profond soupir : « M. le Prince est en liberté, et le roi, le roi notre maître est prisonnier. (1)

Le roi, ou plutôt la reine sa mère, avoit en effet perdu ce qu'elle croyoit être sa liberté, c'est-à-dire, le pouvoir de s'abandonner à son goût de despotisme et à ses passions impétueuses. Il n'y auroit pas eu à cela de quoi s'affliger beaucoup, si ceux qui avoient pris sur eux de la contenir, avoient su se contenir eux-mêmes, s'ils s'étoient

(1) Madame de Motteville, p. 157-159. — Cardinal de Retz, p. 240-244. — Omer Talon, p. 157. — Montglat, p. 275. — Sainte-Anlaire, ch. 14, p. 524. — Guy Joly, p. 137.

unis pour la liberté, au lieu de se combattre pour se saisir du pouvoir. Mazarin s'éloignoit de Paris avec trois cents chevaux ; plusieurs courtisans étoient venus le rejoindre, se targuant des dangers qu'ils prétendoient avoir courus pour sa cause : mais lorsqu'ils surent que les portes étoient gardées, que la noblesse étoit unanime contre Mazarin, et que la reine en étoit si persuadée que dans son palais même elle n'osoit se fier à personne, ils changèrent de ton, et devinrent avec lui impatiens et querelleurs. Un nouveau revers attendoit le cardinal Mazarin à son arrivée au Havre : de Bar, qu'il avoit chargé de la garde des princes, et qui s'étoit montré fort dur envers eux, ne voulut point attacher sa fortune à celle d'un ministre qu'il crut disgracié pour toujours. Loin de consentir à ce qu'il fit du Havre sa place d'armes, il ne voulut lui permettre d'entrer qu'autant qu'il laisseroit toute sa suite hors des portes. Même à cette condition, Mazarin voulut être le premier à annoncer aux princes leur liberté, afin de chercher en même temps s'il pourroit renouveler avec eux son alliance. Condé le reçut avec politesse ; il retint le cardinal à dîner, et il s'entretint avec lui de choses indifférentes, mais il ne voulut pas répondre un seul mot à ses propositions politiques. Il partit pour Paris en sortant de table. Les deux autres princes étoient déjà partis avant lui. A deux lieues du Havre, Condé rencontra le duc

1651.

de la Rochefoucauld qui lui apprit plus en détail sous quelles conditions il étoit réconcilié avec les Frondeurs. Pendant ce temps Mazarin étoit aussi ressorti du Havre; les habitans d'Abbeville ne voulurent pas le laisser entrer chez eux; pour quelques jours il trouva un asile à Dourlens, après quoi il se rendit à Sédan, où Fabert qu'il y avoit placé comme commandant l'assura de son dévouement. (1)

Les princes, soit en traversant la province, soit à Paris, où ils arrivèrent le 14 février, furent reçus avec autant de joie qu'on en avoit montré lors de leur arrestation. Le duc d'Orléans avoit été au-devant d'eux jusqu'à Saint-Denis, avec le coadjuteur et le duc de Beaufort, et ils s'étoient embrassés avec affection. La princesse de Condé arriva de Montrond, la duchesse de Longueville de Stenay, et la maison de Condé parut parvenue au faite de la puissance; la reine étoit en quelque sorte prisonnière, le cardinal Mazarin proscrit, et la noblesse toute dévouée au jeune héros qu'elle reconnoissoit pour son chef. Quelques uns lui proposoient déjà d'enfermer la reine mère au Val-de-Grâce et de s'attribuer la régence, d'autres parloient même de l'élever au trône, mais Condé ne tarda pas à reconnoître que son

(1) Madame de Motteville, p. 162. — Cardinal de Retz, p. 244. — Montglat, p. 280. — La Rochefoucauld, p. 57. — Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 328-352.

pouvoir nouveau n'étoit pas aussi solide qu'on cherchoit à le lui faire croire. (1) 1651

La noblesse qui, dès le commencement de février, avoit commencé à s'assembler pour prendre part à l'expulsion de Mazarin, se réunissoit désormais au couvent des Cordeliers; on y voyoit jusqu'à huit cents princes, ducs et gentilshommes, chefs des plus considérables maisons de France. Dans des assemblées si nombreuses occupées à discuter les affaires de l'État, un nouvel esprit politique se développoit. Pour obvier aux désordres récents, aux abus du gouvernement, on avoit prétendu recourir à la constitution antique de la monarchie, à ces usages du bon vieux temps, si flexibles pour les faiseurs de théories, et où ils trouvent toujours tout ce qu'ils veulent. La noblesse se prononçoit fortement contre le pouvoir absolu de la couronne, contre cette législation humiliante du bon plaisir, née de l'abus d'un mot mal interprété (2) et contraire à la dignité des Français. Mais pour contenir l'autorité royale c'étoit uniquement à l'aristocratie qu'elle prétendoit avoir recours; ce n'étoit que « par la participation essentielle « des princes et des grands qu'on pouvoit re-

(1) Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 336.

(2) *Tale est placitum nostrum*. Proprement c'est ainsi qu'il a été délibéré avec nous, d'après le sens de *placita* et *placitare* dans le latin du moyen âge.

1651.

« médier à toute sorte de désordres. » Elle s'élevait en même temps avec indignation contre « ces gens de robe, personnes de très petite naissance et de nul mérite, » qui prétendoient donner aux lois une sanction, et qui s'érigeoient en censeurs de la monarchie ; elle invoquoit les états-généraux, qui seuls, disoit-elle, étoient au-dessus des lois fondamentales, autant que ces lois mêmes étoient au-dessus des rois. (1)

Ces doctrines furent dénoncées au parlement ; celui-ci déclara illégale toute réunion de la noblesse, et condamna les doctrines que celle-ci professoit, comme préjudiciables à l'autorité du roi et à l'honneur de la compagnie. La noblesse menacée par le parlement, réclama l'appui du clergé, qui tenoit alors aux Augustins son assemblée quinquennale ; et le clergé se montra empressé à faire cause commune avec la noblesse contre la magistrature. De tout temps il y avoit eu une grande jalousie entre les deux professions lettrées, mais il venoit de surgir entre elles une nouvelle querelle. Broussel avoit proposé d'interdire à jamais l'entrée des conseils du roi aux cardinaux français ou étrangers, parce qu'ils faisoient serment de fidélité au pape ; le président Molé avoit

(1) *Le Royaliste au Mazarin*, pamphlet du temps, dans les notes de Sainte-Aulaire. T. II, ch. 15, p. 339. — Madame de Motteville, p. 187. — Cardinal de Retz, p. 247. — Montglat, p. 282 — Guy Joly, p. 141.

accueilli avec empressement cette proposition , parce qu'elle donnoit l'exclusion au coadjuteur et à Châteauneuf , qui prétendoient tous deux au cardinalat et au poste de premier ministre. Le 13 mars l'avocat général Talon fut chargé par le parlement d'adresser cette prière à la reine , et il s'en acquitta dans un très long discours tout chargé d'érudition. Ce discours souleva d'indignation toute l'Église : elle prétendit que la magistrature vouloit se constituer comme un quatrième ordre dans l'État, ce qui , d'un corps parfait , feroit un monstre. Les orateurs nobles crièrent au scandale , sur ce que de jeunes écoliers , en achetant une charge de soixante mille écus , se croyoient devenus les arbitres de la fortune publique. Le parlement donna commission au procureur général d'informer « des paroles insolentes proférées aux « Cordeliers , » et cette assemblée en retour arrêta , « de se transporter au parlement pour le « châtier de son insolence , et jeter dans la ri- « vière le premier président et M. de Champlâ- « treux son fils. » (1)

Les colonels des quartiers se préparoient à défendre les magistrats ; d'un moment à l'autre on pouvoit voir Paris inondé de sang. Condé ,

(1) Omer Talon , p. 175. — Madame de Motteville , p. 169. — Cardinal de Retz , p. 247. — Sainte-Aulaire , ch. 15 , p. 344-350.

1651.

qui se regardoit comme le chef de la noblesse, ressentoit une jalousie croissante du duc d'Orléans et du coadjuteur qui étoient liés avec le parlement; quoiqu'il vécût encore familièrement avec eux, il nourrissoit contre eux une haine secrète. La reine ne se tenoit pas de joie de voir ses ennemis prêts à rompre les uns avec les autres; elle avoit donné au prince de Condé le gouvernement de Guyenne, en faisant passer le duc d'Épernon à celui de Bourgogne, elle promettoit celui de Provence au prince de Conti, abandonnant ainsi tout le midi à cette maison qu'elle redoutoit. Le 3 avril, elle appela au conseil Chavigny, l'ami intime de M. le Prince; elle fit redemander les sceaux à M. de Châteauneuf, elle les donna au président Molé, mais en même temps elle rappela le chancelier Séguier pour qu'il remplît ses fonctions. Cette révolution dans le ministère étoit dirigée par Mazarin, qui de Bruhl, château de l'Électeur de Cologne, où il étoit retiré, correspondoit chaque jour avec la reine et lui prescrivait toutes ses démarches. Il détestoit Chavigny, l'homme de confiance du cardinal de Richelieu, dont on le croyoit fils; il l'avoit supplanté au commencement de la régence, mais il savoit que le duc d'Orléans le haïssoit aussi, et il vouloit exciter son ressentiment contre Condé, dont l'ami étoit appelé au pouvoir sans le consulter, lui lieute-

nant-général du royaume. Le ressentiment du duc d'Orléans et de l'ancienne Fronde éclata, comme il s'y étoit attendu. Mais dans ce moment le duc de Beaufort, gagné par les duchesses de Nemours et de Montbazou, de la faction de Condé, rompit rudement avec le coadjuteur ; puis le lendemain le prince de Conti envoya dire à la duchesse de Chevreuse qu'il ne vouloit plus de sa fille pour femme. Ce mariage avoit cependant été stipulé comme la garantie de l'union des deux Frondes, à laquelle les princes devoient leur liberté. (1)

Dès le 28 mars le duc d'Orléans avoit fait rompre l'assemblée de la noblesse, en menaçant de faire marcher ses troupes contre elle ; mais en même temps la reine lui avoit promis d'assembler les états-généraux le 8 septembre suivant ; elle avoit choisi ce jour, parce qu'elle comptoit déclarer le 7 la majorité de son fils, et se dispenser ainsi de tenir sa promesse ; elle avoit aussi donné au parlement la déclaration qui fut enregistrée le 2 avril, par laquelle l'entrée des conseils du roi étoit pour jamais interdite à tous les cardinaux français ou étrangers. (2)

Toute cette intrigue si habilement conduite

(1) Cardinal de Retz, p. 258-264. — Madame de Motteville, p. 179-200-209. — La Rochefoucauld, p. 67. — Montglat, p. 285. — Guy Joly, p. 144.

(2) Omer Talon, p. 208.

1651.

par Mazarin, malgré son absence, eut le succès qu'il en avoit attendu. Monsieur et le prince de Condé furent brouillés ; le coadjuteur et l'ancienne Fronde conçurent le plus violent ressentiment contre M. le Prince qu'ils accusoient d'avoir faussé sa parole. La princesse Palatine elle-même étoit indignée de ce qu'on ne tenoit point les engagements qu'elle avoit pris au nom du parti ; pour elle, il se joignoit encore, comme toujours, un intérêt de galanterie à la politique ; on n'avoit point appelé, comme on le lui avoit promis, le marquis de la Vieuville, père de son amant, à la surintendance des finances. La reine paroissoit se livrer sans réserve au prince de Condé et à son parti ; elle l'avoit même fait consentir à favoriser le retour du cardinal Mazarin : cependant elle haïssoit Condé, tandis qu'elle se contentoit de mépriser le duc d'Orléans ; elle s'effrayoit de sa puissance excessive, si elle cédoit encore le gouvernement de Provence à son frère, et dès qu'elle fut assurée que la nouvelle Fronde s'étoit brouillée sans rémission avec l'ancienne, elle fit des avances à celle-ci. (1)

Le coadjuteur connoissoit la foiblesse de Gaston, il s'attendoit à être abandonné par lui,

(1) Cardinal de Retz, p. 267. — Madame de Motteville, p. 179. — Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 356. — Guy Joly, p. 146.

et au moment de cet éclat , pour le mettre à son aise , pour lui *permettre de faire le plongeon* , il lui avoit annoncé qu'il abandonnoit la politique , qu'il se retiroit dans son cloître , pour s'occuper uniquement du soin de son diocèse, de conférences avec ses curés et d'affaires ecclésiastiques : cependant il ne renonçoit pas tellement au monde qu'il n'eût soin de garnir l'archevêché d'un nombre de gentilshommes suffisant pour y soutenir un siège (1). Ce fut là que le maréchal du Plessis vint le chercher entre minuit et une heure , un soir , pour lui proposer de le conduire chez la reine ; celle-ci l'introduisit déguisé , par une porte secrète , dans son oratoire , l'assura qu'elle s'adressoit à lui par le conseil de Mazarin , pour lui offrir de le faire , s'il le vouloit , cardinal et premier ministre. Quoique la reine mît beaucoup de grâce et d'abandon dans ses confidences , Gondi savoit assez quel degré de foi il lui devoit accorder. Il se garda donc d'accepter le ministère , mais il lui promit de réveiller la jalousie du duc d'Orléans et l'ardeur de l'ancienne Fronde , pourvu qu'il lui fût permis de rivaliser avec la nouvelle dans son déchaînement contre Mazarin. La reine qui ne concevoit pas la puissance de l'opinion publique , et qui ne dissimuloit point son ardent

(1) Cardinal de Retz , p. 268. — Guy Joly , p. 150

1651. désir de rappeler Mazarin auprès d'elle, lui répétoit en souriant, *si vous le vouliez, si vous le vouliez.....* Mais le coadjuteur persista, et il fallut se soumettre à cette condition. (1)

Le coadjuteur en effet n'eut pas de peine à enflammer la jalousie du duc d'Orléans, ou à réveiller l'ancienne Fronde en se montrant de nouveau en parlement, et en dénonçant tout à la fois et Mazarin et les princes; une guerre de plume entre les pamphlétaires des deux Frondes fut poursuivie en même temps avec ardeur. La reine ne se sentoit pas de joie de voir sur pied un parti déclaré contre M. le Prince : elle invita le coadjuteur à plusieurs autres conférences nocturnes. Dans une d'elles qui dura jusqu'à deux heures après minuit, « je
« crus voir clairement, dit le coadjuteur, dans
« son cœur et dans son esprit, qu'elle craignoit
« le raccommodement avec M. le Prince; qu'elle
« souhaitoit avec une extrême passion que M. le
« cardinal en quittât la pensée, à laquelle il
« donnoit, disoit-elle, par excès de bonté,
« comme un innocent, et qu'elle ne comptoit
« pas pour un grand malheur la guerre civile.
« Comme elle convenoit pourtant que le plus
« court seroit d'arrêter, s'il étoit possible, M. le
« Prince, elle me commanda d'en expliquer les

(1) Cardinal de Retz, p. 275.

« moyens. Je n'ai jamais pu savoir la raison
« pour laquelle elle n'approuva pas celui que je
« lui proposai , qui étoit d'obliger Monsieur
« d'exécuter la chose chez lui. J'y avois trouvé
« du jour et je savois bien que je ne serois
« pas désavoué. (1)

En effet , peu s'en étoit fallu que cette arres-
tation ne s'effectuât , le jour même de la brouil-
lerie. « Madame qui pleuroit de colère , et qui
« vouloit à toute force qu'on prît le parti d'ap-
« peler le peuple aux armes , ébranla presque
« Gaston , et il dit : — Mais si nous prenions
« cette résolution , il faudroit les arrêter tout à
« l'heure , et eux et mon neveu de Beaufort. —
« Ils sont allés dans le cabinet des livres , ré-
« pondit mademoiselle de Chevreuse , attendre
« votre altesse royale. Il n'y a qu'à donner un
« tour de clé pour les y enfermer. J'envie cet
« honneur au vicomte d'Autel (capitaine des
« gardes), ce sera une belle chose qu'une fille
« arrête un gagneur de batailles ! — Elle fit un
« saut en disant cela pour y aller. La grandeur
« de la proposition étonna Monsieur.... L'impé-
« tuosité de mademoiselle de Chevreuse lui ap-
« procha (mit sous ses yeux) toute l'action ; il
« n'y a rien qui effraie tant une âme foible. Il se
« mit à siffler , ce qui n'étoit jamais un bon signe ,

(1) Cardinal de Retz , p. 289.

« quoique ce signe ne fut pas rare ; il s'en alla
« rêver dans une croisée et nous remit au len-
« demain » (1). Lorsque le coadjuteur se fut
engagé au service de la reine, celle-ci en té-
moigna sa reconnoissance à mademoiselle de
Chevreuse. « Friponne, lui dit-elle, en la baisant
« deux ou trois fois, tu me fais autant de bien
« que tu m'as fait de mal. » (2)

On ne peut guère douter que la reine ne re-
fusât de faire arrêter le prince, parce qu'elle
préféroit la proposition que lui avoit faite
d'Hocquincourt, de le tuer en l'attaquant dans
une rue. « La reine, dit madame de Motteville,
« ayant parlé en confiance à un docteur, reli-
« gieux d'un ordre célèbre, des plus fortes pro-
« positions faites contre M. le Prince par ses
« ennemis, il lui avoit dit qu'elle le pouvoit
« traiter comme un criminel, et ennemi de
« l'Etat » (3). « Elle me commanda, continue le
« coadjuteur, de conférer avec d'Hocquincourt,
« *qui vous dira*, ajouta-t-elle, *qu'il y a des*
« *moyens plus sûrs que celui que vous proposez.*
« Je vis d'Hocquincourt le lendemain à l'hôtel de
« Chevreuse, qui me conta familièrement tout
« le particulier de l'offre qu'il avoit faite à la
« reine ; j'en eus horreur, et madame de Che-

(1) Card. de Retz, p. 262.

(2) Card. de Retz, p. 284.

(3) Madame de Motteville, p. 214.

« veuse pas moins que moi. » La reine le même jour dit à Senneterre : Le coadjuteur n'est pas si hardi que je le croyois ; et le maréchal du Plessis lui dit à lui-même, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme ; Lyonne vint encore le presser d'une manière indécente sur le même sujet, mais deux heures après il le fit savoir à Chavigny, qui le répéta à M. le Prince, sans nommer Hocquincourt, ni lui dire de qui il devoit plus particulièrement se défier, tandis que la reine donna à entendre dans sa maison que c'étoit le coadjuteur qui lui avoit proposé de tuer le prince, et qu'elle en avoit repoussé la proposition avec horreur. (1)

La surprise du prince, en apprenant les projets formés contre lui, fut égale à sa colère ; il rassembla en hâte quelques amis, il fit créneler les murs de son jardin, barricader les portes et les fenêtres de son hôtel, et la reine se hâtant d'en faire autant au Louvre, les deux partis restèrent en hostilité déclarée. Chaque jour Condé couroit risque d'être surpris dans les rues ou forcé dans sa maison. Un jour qu'il rencontra Louis XIV au Cours, il ne dut la vie qu'à ce que la garde de celui-ci s'étoit éloignée pour éviter la poussière. Peu de jours après,

(1) Cardinal de Retz, p. 291. — Madame de Motteville, p. 214. — Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 363. — La Rochefoucauld, p. 73. — Montglat, p. 289.

1651.

le 6 juillet, Condé sortit de son hôtel à deux heures du matin, et se retira à Saint-Maur; la duchesse de Longueville, le prince de Conti, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld l'y suivirent avec beaucoup de gentils-hommes. (1)

Gaston fut supplié par le parlement d'employer son crédit pour détourner Condé de la guerre civile, et le ramener à Paris. Condé déclara qu'il ne rentreroit point, tant que les créatures de Mazarin, le Tellier, Servien et Lyonne, secrétaires d'État, qui avoient osé donner des conseils violens contre lui, seroient auprès de la reine. Des Landes Payen, secondé par la nouvelle Fronde, demanda leur éloignement; Gondi, pour ne pas perdre sa popularité, se crut obligé à demander qu'on déclarât perturbateurs du repos public, ceux qui, au mépris des arrêts du parlement, correspondroient avec Mazarin. La majorité étoit ainsi acquise; les secrétaires d'État n'osèrent plus paroître au conseil, ils sortirent même de Paris, et le prince de Condé ayant obtenu la satisfaction qu'il avoit exigée, revint prendre sa place au parlement sans aller rendre hommage à la reine. (2)

(1) Cardinal de Retz, p. 302. — La Rochefoucauld, p. 75. — Madame de Motteville, p. 236. — Omer-Talon, p. 219.

(2) Omer Talon, p. 222. — Madame de Motteville, p. 231.

Ce fut le 14 juillet que passa l'arrêt contre les sous-ministres : Monsieur, qui ne manquoit ni d'esprit ni de finesse, ni de talent pour la parole, se compromettoit tous les jours davantage par la lâcheté de son caractère; car craignant également de se brouiller avec la reine ou avec le prince de Condé, avec le parlement ou avec le peuple, il faisoit à tous des promesses contradictoires, et il manquoit à tous également. D'autre part, la lutte entre le prince de Condé et le coadjuteur, qui venoit d'obtenir de la reine la nomination de la France au cardinalat (1), prenoit un caractère d'autant plus violent que tous deux étoient plus incapables de crainte. Des criailleurs à gages du parti des princes avoient attendu les dames comme elles sortoient des tribunes du parlement, et insulté mademoiselle de Chevreuse par des expressions grossières, comme maîtresse du coadjuteur. Celui-ci offroit de faire punir les insolens, mais mademoiselle de Chevreuse répondit qu'il falloit du sang de Bourbon pour réparer l'affront qui avoit été fait à celui de Lorraine (2). Tout sembloit se préparer pour en verser en effet.

— Cardinal de Retz, p. 329-356. — La Rochefoucauld, p. 82.
— Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 364-368. — Mademoiselle de Montpensier, p. 137. — Guy Joly, p. 160.

(1) Cardinal de Retz, p. 297.

(2) Card. de Retz, p. 365-366.

1651.

Le coadjuteur se rendoit au parlement accompagné de quatre cents gentilshommes, et quatre mille bourgeois armés. Des remontrances furent faites à la reine le 18 par Molé, avec sa vigueur accoutumée, sur le renvoi des sous-ministres; elle y répondit d'un air plus gai et plus libre qu'elle n'avoit coutume, en rendant le parlement dépositaire de sa parole que le renvoi de Mazarin étoit définitif. En conséquence le 21 le prince de Condé revint prendre sa place au parlement. Dans une autre séance, le 26, il déclara qu'il n'alloit point au Palais-Royal, parce qu'il savoit de bon lieu qu'on avoit fait la proposition de l'arrêter de nouveau, et il regarda alors le coadjuteur de manière à ne laisser aucun doute que ce ne fût lui qui avoit fait cette proposition. Quand ce fut à celui-ci à opiner, imitant la conduite de Guise à l'égard du premier Condé, après la conspiration d'Amboise, il conclut à donner commission au procureur général pour informer contre ceux qui avoient donné un conseil si coupable; le prince et presque toute l'assemblée se prirent à rire. (1)

La reine cependant étoit outrée de la conduite de Condé, qui continuoit à dénoncer ses correspondances avec Mazarin, et le mariage d'une nièce de celui-ci avec le duc de Mer-

(1) Card. de Retz, p. 385. — Omer Talon, p. 252-258. — Guy Joly, p. 165.

cœur ; elle fit dresser contre Condé une sorte de manifeste où elle récapituloit les grâces que la maison de Condé avoit reçues de la cour, la conduite du prince depuis sa mise en liberté, ses cabales dans les provinces, le renfort des garnisons qui étoient dans ses places de guerre, la retraite de madame de Longueville à Montrond, les Espagnols retenus à Stenay, les intelligences avec l'archiduc, la séparation de ses troupes d'avec celles du roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une protestation solennelle de ne jamais rappeler le cardinal Mazarin, et la fin d'une exhortation aux compagnies souveraines, et à l'hôtel de ville de Paris, de se maintenir dans la fidélité (1). En effet, Condé avoit tout préparé pour la guerre civile ; il avoit envoyé Boutteville à Bellegarde, Arnault à Dijon, Marsin à Stenay, madame de Nemours à Bourges ; Lenet étoit parti pour Madrid pour solliciter des secours d'hommes et d'argent, et Tavannes pour l'armée royale, pour en détacher les divers régimens de Condé, de Conti et d'Enghien, qui formoient environ huit mille hommes. (2)

Le duc d'Orléans avoit promis au coadjuteur et à la reine d'appuyer en parlement ce mani-

(1) Cardinal de Retz, p. 390. — Le texte est dans madame de Motteville, p. 245. — Guy Joly, p. 168.

(2) Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 375. — Madame de Motteville, p. 240.

1661.

feste ; mais le jour de la séance il se fit saigner et se mit au lit pour s'en dispenser; le premier président décida sa compagnie à renvoyer au lendemain la délibération pour l'attendre, et le foible Gaston renouvela sa promesse à la reine d'appuyer ses plaintes, puis effrayé par Condé, il signa une déclaration par laquelle il reconnoissoit qu'elles étoient calomnieuses, et il s'enfuit à son château de Limours, défendant à ses domestiques de révéler le lieu de sa retraite. (1)

La séance du 19 août fut plus orageuse encore que Gondi n'avoit pu le prévoir ou le duc d'Orléans le craindre. Le prince accusa formellement Gondi d'être l'auteur de toutes les calomnies répandues contre lui. Le coadjuteur répondit que du moins personne ne lui pouvoit ôter l'honneur de n'avoir jamais été accusé d'avoir manqué à sa parole. Condé sentit l'affront mérité, et porta la main à la garde de son épée; les salles et les galeries du palais étoient pleines de gens armés, et à l'instant quatre mille épées furent tirées; un massacre épouvantable alloit s'ensuivre; mais Condé eut horreur d'égorger le coadjuteur de Paris dans les salles du palais de justice. Il reprit tout son sang-froid, et la délibération suivit son cours régulier. Le surlen-

(1) Cardinal de Retz, p. 291. — Madame de Motteville, p. 251-255. — Sainte-Aulaire, p. 376.

demain (lundi 21), le coadjuteur s'étoit préparé au combat ; des gendarmes et des cheveu-légers de la reine, mêlés avec les Frondeurs, les gentils-hommes du Vexin, vassaux de l'archevêque, et une foule de bourgeois occupoient toutes les galeries adjacentes à la grand'salle. Les gens de la suite du prince de Condé arrivèrent plus tard, et ne purent se placer qu'au milieu, au hasard d'être chargés en flanc et en queue par ceux du parti contraire. Le prince, déterminé comme la veille à éviter l'effusion du sang, dit en prenant sa place « qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le palais ; que la « grand'salle étoit pleine d'hommes inconnus, « armés d'épées et de pistolets, qu'il y avoit « des postes pris, des mots de ralliement, et que « c'étoit grande pitié qu'il y eût dans le royaume « des gens assez insolens pour prétendre lui disputer le pavé. » Le coadjuteur répondit que personne ne lui disputeroit le haut du pavé, mais qu'il y en avoit qui ne pouvoient et ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. — Je vous le ferai bien quitter, dit le prince. — Il ne sera pas aisé, reprit le prélat. Dans ce moment les présidens se jetèrent entre les deux rivaux, et les conjurèrent d'avoir égard au temple de la justice et à la conservation de la ville. Se tournant vers le duc de la Rochefoucauld, le prince le pria de faire sortir tous ses

1651.

amis de l'enceinte du palais. Gondi sortit aussi pour faire retirer les siens. Mais la Rochefoucauld moins généreux que Condé, rencontrant le coadjuteur qui passoit du parquet des huissiers à la salle des pas perdus, s'arrêta pour l'observer, et comme il rentroit, le duc poussa si à propos les deux battans, en laissant tomber la barre de fer qui les assujettissoit, que le prélat se trouva pris entre les deux portes, la tête dans le parquet, le corps dans la grand'salle; le futur cardinal étouffoit, et le duc occupé à maintenir la barre de fer, crioit à Chavagnac de le poignarder. Celui-ci s'en excusa froidement sur ce qu'il n'avoit pas d'ordre du prince, et resta tranquille spectateur de l'agonie du prélat. Enfin le tumulte fut entendu de la grand'chambre, et M. de Champlâtreux, tout dévoué qu'il étoit au prince, envoyé par le premier président, força le duc à lâcher prise. (1)

La Rochefoucauld raconte lui-même cet événement, et s'excuse presque de n'avoir pas profité de l'occasion pour poignarder le coadjuteur, ce qui ne dépendoit cependant pas de lui, car il n'avoit pas les mains libres. Mais,

(1) Cardinal de Retz, p. 393-402. — Madame de Motteville, p. 269. — Sainte-Aulaire, ch. 15, p. 381-386. — Omer Talon, malade à cette époque, n'en rend compte que sommairement, p. 241. — Madame de Nemours, p. 508. — Guy Joly, p. 174.

• « considérant, dit-il, qu'on ne se battoit point
 « dans la salle, et que de ceux qui étoient amis
 « du coadjuteur, dans le parquet des huissiers,
 « pas un ne mettoit l'épée à la main pour le
 « défendre, il crut n'avoir pas le même prétexte
 « de se venger de lui qu'il auroit eu si le com-
 « bat eût été commencé en quelque endroit. Les
 « gens même de M. le Prince qui étoient près
 « du duc de la Rochefoucauld ne sentoient pas
 « de quel poids étoit le service qu'ils pouvoient
 « rendre à leur maître en cette rencontre. » (1)

Monsieur, très effrayé de ce qui avoit failli arriver, fit tout son possible pour empêcher le retour de scènes semblables. « La reine qui, de
 « son naturel ne craignoit rien et prévoyoit peu,
 « ne fit aucun cas des remontrances de Mon-
 « sieur, et d'autant moins qu'elle eût été ravie
 « dans le fond des extrémités qu'elle s'imaginait
 « et possibles et proches. Quand M. le chance-
 « lier qui lui parla fortement, et les Bertet et les
 « Brachet (domestiques et messagers du cardi-
 « nal), qui étoient accablés de tristesse et ca-
 « chés dans les greniers du Palais-Royal, et qui
 « appréhendoient d'être égorgés dans une émo-
 « tion générale, lui eurent fait connaître que la
 « perte de M. le Prince et la mienne, arrivées
 « dans une conjoncture pareille, jetteroient les

(1) Mém. de la Rochefoucauld. T. LII, p. 88.

1651.

« choses dans une confusion que le seul nom de
« Mazarin pouvoit rendre fatale même à la fa-
« mille royale, elle se laissa fléchir plutôt aux
« larmes qu'aux raisons du genre humain » (1).
Elle interdit au coadjuteur de se trouver le len-
demain au parlement ; aussi bien il devoit ce jour-
là conduire une grande procession ; celle-ci ren-
contra le prince qui descendit de son carrosse et
se mit à genoux, en sorte que Gondi eut le plai-
sir de lui donner sa bénédiction. (2)

Le prince de Condé cependant partit pour
Chantilly, d'où il comptoit passer en Guyenne et
commencer la guerre civile. Anne d'Autriche
étoit charmée de voir pousser les choses à l'ex-
trémité. Mazarin lui faisoit dire que les désor-
dres, quand ils deviennent insupportables, tour-
nent au profit de l'autorité absolue. C'étoit avec
une extrême répugnance qu'elle subissoit le
jong des magistrats, qui lui étoit si odieux ;
qu'elle les laissoit décider à la majorité, par des
discussions publiques, sur des affaires de finance
et d'administration, sur la nomination et le ren-
voi des ministres, sur la liberté et la conduite
des princes du sang. Mais Mazarin, du lieu de
son exil, s'apercevoit fort bien que l'influence

(1) Cardinal de Retz, p. 409. — Montglat, p. 293.

(2) Cardinal de Retz, p. 411. — La Rochefoucauld, p. 90.
— Guy Joly, p. 180.

du parlement sur la bourgeoisie commençoit à décliner; que depuis qu'il s'étoit associé à la responsabilité du gouvernement, ses fautes nombreuses et son incapacité avoient été mises en évidence; qu'on le rendoit même responsable de ce qui ne dépendoit point de lui; que la France étoit également fatiguée de la guerre civile et de la guerre étrangère; en sorte que trois années de désordre avoient fait douter même des bienfaits de la liberté. Mazarin fit résoudre Anne d'Autriche à se servir du parlement pour accabler les princes; car ce corps ne manqueroit pas de se prononcer avec vigueur contre quiconque rechercheroit l'alliance de l'étranger; de profiter encore du parlement pour se dispenser d'assembler les états-généraux, comme elle l'avoit promis; car en tout temps les magistrats avoient montré une extrême défiance de ces assemblées. Mais quand avec l'aide de la robe elle auroit humilié les princes, le clergé et la noblesse, elle sentoit bien qu'elle n'auroit pas beaucoup de peine à abaisser la robe à son tour.

La promesse de convoquer les états-généraux avoit été solennellement donnée, et déjà le 30 août des assemblées avoient eu lieu dans plusieurs bailliages pour nommer des députés. Il y avoit eu même à cette occasion des désordres et des émeutes, où les magistrats et les bourgeois des villes avoient pris parti contre la no-

1651.

blesse (1). Mais la reine s'étoit réservé le moyen d'éluder par une vaine cérémonie toutes les promesses qu'elle avoit faites. Louis XIV étoit né le 5 septembre 1638. D'après l'ordonnance de Charles V, les rois de France étoient majeurs à treize ans et un jour. La reine fit donc annoncer qu'elle alloit déposer entre les mains de son fils l'autorité qui lui avoit été confiée, qu'il gouverneroit désormais par lui-même, et qu'il seroit seul juge des concessions et des promesses qui lui avoient été arrachées pendant sa régence. Louis XIV à treize ans étoit aussi incapable que tout autre enfant de son âge d'avoir une volonté, et de se gouverner par lui-même. Mais il y a beaucoup de millions de sujets qui ne voient jamais leur roi, et qui se font illusion sur son âge ou sur sa prudence. Ceux mêmes à qui on comptoit le montrer, devoient être séduits par sa bonne mine; et ce n'étoit pas sans raison que Mazarin avoit supposé que le nom du roi majeur feroit un grand effet sur le peuple.

Ce fut le 8 septembre 1651 que Louis XIV se rendit au parlement pour lui annoncer sa majorité, et y tenir son premier lit de justice. La reine eut soin d'entourer cette cérémonie

(1) Sainte-Aulaire. T. III, ch. 16, p. 3. Toutes les pièces relatives à cette assemblée remplissent les soixante dernières pages du dernier volume du recueil des États-Généraux.

d'une pompe éblouissante. A la richesse des équipages et du cortége, à l'abondance des distributions de vin et de vivres, on n'auroit pas soupçonné que depuis dix-sept ans la France étoit engagée dans une guerre désastreuse, et que la misère du peuple accablé de contributions avoit ébranlé la monarchie. Le brillant cortége où le prince de Condé ne parut pas, mais où se trouvoient le duc d'Anjou, frère du roi, le duc d'Orléans, son oncle, le prince de Conti, et tous les ducs et pairs, maréchaux de France et officiers de la couronne, partit du Palais-Royal pour se rendre au palais de justice. Le roi s'étant assis sur son trône, dit : « Messieurs, je suis « venu en mon parlement, pour vous déclarer « que suivant la loi de mon État, j'en veux « prendre moi-même le gouvernement, et j'es- « père de la bonté de Dieu que ce sera avec « piété et justice. » La reine déclara au roi qu'elle lui remettoit avec grande satisfaction la puissance qu'elle avoit exercée. Il lui répondit, en l'embrassant : « Après moi je désire que vous soyez le chef de mon conseil. » Chacun des princes et des seigneurs fit alors au roi son hommage. Le greffier donna lecture de deux édits, l'un contre les blasphémateurs, l'autre contre les duels, pour rendre témoignage que le roi vouloit que les premiers actes de son règne fussent consacrés au maintien de la religion. Le

1651.

greffier lut ensuite une déclaration en faveur du prince de Condé, par laquelle Sa Majesté se disoit pleinement satisfaite de l'innocence et de la fidélité de son cousin, et vouloit que tous les écrits envoyés contre lui au parlement de Paris et aux autres cours du royaume fussent supprimés. Enfin, pour accroître encore sa popularité, le roi fit publier une déclaration qui rejetoit sur le cardinal Mazarin tous les actes arbitraires et oppressifs commis pendant la régence; et faisoit de nouveau « expresses défenses « et inhibitions audit cardinal, et à ses alliés « et domestiques, de jamais rentrer dans le « royaume et terres de France, à peine d'être « poursuivis comme criminels de lèse-majesté, « et perturbateurs du repos public. » (1)

(1) Madame de Motteville, p. 278-289. — Omer Talon, p. 247-262. — Montglat, p. 294. — Mademoiselle de Montpensier, p. 141.

CHAPITRE XXV.

Condé se décide à faire la guerre au roi. — Mazarin rentre en France avec une armée. — Le parlement se déclare contre l'un et contre l'autre. — Les Ormistes à Bordeaux. — Combat de Blesneau. — Condé à Paris. — Bataille du faubourg Saint-Antoine. — Dissolution du parti de la Fronde. — Rentrée de la cour à Paris. — 1651-1652.

LOUIS XIV étoit majeur, et alloit commencer à régner par lui-même; la régence de sa mère étoit finie. Tel étoit le grand événement qu'on annonçoit si solennellement aux princes, aux pairs de France, à la magistrature du royaume, à tous les personnages et tous les corps qui pouvoient représenter la nation. Mais cette annonce n'étoit qu'un mensonge; le jeune prince, quoique grand pour son âge, et se distinguant entre tous ses contemporains par sa taille comme par sa beauté, étoit toujours un enfant, toujours parfaitement soumis à sa mère, parfaitement incapable d'entendre des affaires qu'on n'essayoît pas même de lui faire connoître. Il adoptoit les passions de la reine, surtout ses mouvemens de colère ou d'orgueil, avec la double impétuosité

1651.

et d'un fils qui croyoit sa mère offensée, et d'un prince qui croyoit la fierté la première vertu de son rang ; mais dans toutes les occasions où il devoit jouer un rôle , où il devoit exprimer une volonté royale , il se contentoit de réciter la leçon qu'on lui avoit fait apprendre.

Si la déclaration de sa majorité n'étoit qu'une vaine comédie , il y avoit quelque chose de plus trompeur encore dans la première communication qu'il faisoit en son propre nom à son peuple. Il annonçoit qu'il avoit reconnus les fautes et les mauvais desseins du cardinal Mazarin , et qu'il l'avoit définitivement et pour jamais écarté de ses conseils et de son royaume ; et dans ce temps même , Mazarin toujours à Bruhl , chez l'Électeur de Cologne , correspondoit chaque jour avec Anne d'Autriche par des messagers admis à la confiance de l'un et de l'autre , sans l'aveu desquels la reine ne faisoit jamais rien. On reconnoissoit leur arrivée en lui voyant tout à coup adopter , sur la recommandation de l'ami absent , une décision qu'elle avoit vivement repoussée peu d'heures auparavant. Il n'y avoit qu'un moyen de la soustraire à cette domination , et madame de Chevreuse le recommanda au coadjuteur avec l'expérience et la malice d'une femme galante. « Si vous voulez bien jouer
« votre personnage , lui dit-elle , je ne désespère
« de rien ; faites seulement le rêveur quand vous

« êtes auprès de la reine ; regardez continuel-
« lement ses mains (elles étoient fort admirées):
« pestez contre le cardinal, laissez-moi faire du
« reste. — Nous concertâmes le détail, et nous
« le jouâmes juste comme nous l'avions concerté.
« Je demandai trois ou quatre audiences de
« suite à la reine, à propos de rien ; je ne
« fournis à la conversation dans ces audiences
« que ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher le
« sujet pour lequel je les lui avois demandées.
« Je suivis de point en point les avis de madame
« de Chevreuse ; je poussai l'inquiétude et l'em-
« portement contre le cardinal jusqu'à l'extra-
« vagance. La reine, qui étoit naturellement
« très coquette, entendit ces airs ; elle en parla à
« madame de Chevreuse qui fit la surprise et
« l'étonnée, mais qui ne la fit qu'autant qu'il
« le fallut pour mieux jouer son jeu..... Il y
« eut vingt ou trente conversations de cette
« nature dans lesquelles il se trouva à la fin que
« la reine persuada à madame de Chevreuse que
« j'étois assez fou pour me mettre cette vision
« dans l'esprit, et dans lesquelles pareillement
« madame de Chevreuse persuada à la reine
« que je l'y avois effectivement beaucoup
« plus fortement qu'elle ne l'avoit cru elle-
« même. » (1)

(1) Cardinal de Retz. T. XLV, p. 415-415.

1651.

Le jeu que madame de Chevreuse avoit proposé au coadjuteur étoit dangereux ; il ne déplaisoit point à la reine, il est vrai, et celle-ci qui avoit eu d'abord un vif ressentiment de l'acharnement que le prélat avoit montré contre le cardinal, commençoit presque à lui en faire un mérite : mais il y avoit loin de cette disposition à la possibilité de supplanter un ancien ami, et Mazarin ne tarda pas à deviner ce qui se passoit, et à en conclure qu'il falloit perdre le coadjuteur. Il venoit d'engager la reine à changer de nouveau son ministère. Quand elle avoit feint de se réconcilier avec Condé, elle en avoit écarté Châteauneuf, et elle y avoit appelé Chavigny ; au moment de la majorité du roi, elle renvoya Chavigny, qui étoit tout dévoué à Condé, elle rappela Châteauneuf, elle confia la surintendance des finances au vieux marquis la Vieuville, qui avoit déjà occupé cette place avant le ministère de Richelieu ; elle parut aussi accorder sa confiance au maréchal de Villeroi, mais dans la vérité, personne, excepté les seules créatures et les messagers de Mazarin, Ondedei, Berthet, Brachet, Silhon, n'étoit initié dans ses secrets. (1)

Condé ne se fioit point à la déclaration que le roi avoit fait en sa faveur le jour de sa majorité ;

(1) Madame de Motteville. T. XXXIX, p. 294. — Cardinal de Retz. T. XLV, p. 424. — Guy Joly. T. XLVII, p. 165-182. — La Rochefoucauld. T. LII, p. 92.

il se préparoit à la guerre, et pourtant il ne s'y portoit qu'avec répugnance. C'étoient les femmes qui l'y décidoient ; c'étoit surtout sa sœur, la duchesse de Longueville, qui ne vouloit à aucun prix retourner auprès de son mari, et qui pour l'éviter cherchoit à brouiller l'État. Il sembloit que le gouvernement d'une reine régente avoit transporté en France tout le pouvoir aux femmes, et que les affaires politiques dussent toutes être subordonnées à leurs intrigues et à leurs amours. Les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld, entraînés par les duchesses de Châtillon et de Longueville, conseilloient la guerre, contre leur propre inclination. Condé, après avoir eu à Trie une conférence avec le duc de Longueville, et avoir cru s'être assuré de lui, revint à Montrond trouver sa sœur et tous les chefs du parti ; tous opinèrent pour la guerre, disant que soit que Mazarin revînt ou non, les intérêts du prince seroient toujours garantis s'il étoit à la tête d'une armée. « Vous le voulez, « reprit Condé, mais souvenez-vous que quoi- « que je tire l'épée malgré moi, je serai proba- « blement le dernier à la remettre dans le four- « reau. » Le prince de Conti et ses autres associés y comptoient si peu, qu'ils avoient signé l'engagement de continuer la guerre même sans lui (1). Son dessein étoit « de laisser M. le prince

(1) Madame de Motteville, p. 296. — Cardinal de Retz,

1651.

« de Conti, M. de Longueville et M. de Nemours
 « à Bourges et à Montrond, pour y faire des
 « levées et se rendre maître du Berry, du
 « Bourbonnais et d'une partie de l'Auvergne,
 « pendant qu'il iroit à Bordeaux soulever le
 « parlement et le peuple; les Espagnols lui
 « fourniroient des troupes, de l'argent et des
 « vaisseaux, suivant le traité du marquis de
 « Sillery avec le comte de Fuensaldagne, pour
 « faciliter la levée des troupes qu'il devoit
 « aussi faire en Guyenne; le comte du Dognou
 « entroit dans son parti avec les places de
 « Brouage, de Ré, d'Oleron et de La Rochelle;
 « le duc de Richelieu feroit la même chose, et
 « feroit des levées en Saintonge et au pays d'Au-
 « nis; le maréchal de la Force feroit les siennes
 « en Guyenne; le duc de la Rochefoucauld en
 « Poitou et en Angoumois, le marquis de Mon-
 « tespan en Gascogne; M. d'Arpajon en Rouer-
 « gue; et M. de Marsin, qui commandoit l'armée
 « de Catalogne, ne manqueroit pas de recon-
 « noissance. » (1)

Tels étoient les rêves de l'ambition au mo-
 ment où les princes commençoient la guerre ci-
 vile; il se passa peu de semaines avant qu'ils
 éprouvassent combien plusieurs d'entre eux

p. 430. — Guy Joly, p. 185. — Sainte-Aulaire, Hist. de la
 Fronde. T. III, ch. 16, p. 29.

(1) La Rochefoucauld. T. LII, p. 93.

étoient vains. Le duc de Longueville qui n'avoit point voulu donner de paroles positives, finit par se décider contre un parti où il voyoit que sa femme s'étoit engagée ; le duc de Bouillon par déférence pour sa femme, et son frère le vicomte de Turenne, par répugnance pour la guerre civile, après avoir hésité quelque temps entre leurs anciens engagements avec Condé, et le peu de satisfaction qu'ils avoient eue de lui, se résolurent à embrasser franchement la cause de la reine. Le prince de Condé avoit environ huit mille hommes à l'armée de Champagne, dans les régimens levés sous son nom, celui de son frère et celui de son fils. Depuis long-temps le maréchal d'Aumont qui commandoit cette armée se plaignoit que ce corps se tenoit toujours séparé, qu'il ne lui obéissoit point, et ne lui monroit d'autre égard que de recevoir de lui le mot d'ordre. Il prit enfin le parti de le licencier ; le comte de Tavannes qui étoit venu en prendre le commandement, refusa d'obéir et se mit en route pour Stenay ; mais attaqué en chemin par les troupes royalistes, il perdit beaucoup de monde, et n'arriva à Stenay qu'avec les débris de ses régimens. (1)

La reine voyoit avec joie commencer la guerre civile ; elle ne connoissoit pas la crainte,

(1) Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 25. — Montglat. T. L, p. 296.
— La Rochefoucauld, p. 97.

1651.

elle vouloit perdre Condé; elle avoit dit au coadjuteur: « M. le Prince périra, ou je périrai. » Mais les ordres de Mazarin arrivés de Bruhl changèrent ces dispositions. Un nouveau négociateur fut envoyé à Condé pour lui offrir la liberté de se retirer dans celui de ses gouvernemens qu'il voudroit choisir, jusqu'à l'assemblée des états-généraux que la reine promettoit de nouveau de convoquer. Le coadjuteur ne savoit s'expliquer ni pourquoi Mazarin faisoit une telle offre, ni pourquoi Condé fut assez aveugle pour la refuser. (1)

Les événemens ne tardèrent pas à justifier les espérances de la reine; les peuples ne concevoient point les motifs des princes pour recommencer la guerre civile; leur enthousiasme pour Condé s'étoit évanoui; la lutte de l'année précédente avoit aggravé leurs souffrances, et ils ne demandoient plus que le repos. Condé avoit dressé à Montrond de plus amples instructions pour traiter avec le roi d'Espagne, et il en avoit chargé Lenet. Il avoit donné l'ordre de lever immédiatement la taille sur le Berry et le Bourbonnais, et il en avoit laissé l'argent à son frère et au duc de Nemours, pour faire des enrôlemens dans les provinces voisines; il étoit ensuite parti avec le duc de la Rochefoucauld pour Bor-

(1) Cardinal de Retz, p. 424-428.

deaux ; le parlement et le peuple, s'attribuant en partie l'honneur de sa délivrance, le reçurent avec enthousiasme, comme leur gouverneur, et leur ardeur étoit augmentée par leur haine pour le duc d'Épernon auquel il succédoit. Ce ne fut pas cependant sans inquiétude qu'ils le virent aussitôt saisir tous les revenus du roi à Bordeaux, et s'en servir pour faire des levées. La guerre civile apportoit aux bourgeois, outre ses dangers, la certitude de doubles taxes ; elle offroit toujours au contraire, à la noblesse, une chance de s'enrichir avec l'argent d'autrui ; aussi beaucoup de gentilshommes étoient déjà accourus auprès de Condé quand il traversoit les terres du duc de la Rochefoucauld. Le comte du Dognon vint à Bordeaux l'assurer de sa fidélité ; le duc de Richelieu, le maréchal de la Force, et le prince de Tarente confirmèrent aussi leurs promesses ; mais M. d'Arpajon, comme l'année précédente, fit des demandes exorbitantes et finit par traiter avec la cour (1), tandis que le baron d'Estissac, propre oncle du duc de la Rochefoucauld, se mit à la tête des royalistes de l'Angoumois, et commença la guerre contre son neveu.

Châteauneuf représentoit à la reine qu'il importoit d'étouffer promptement la révolte dans

(1) La Rochefoucauld, p. 96.

1651.

le Berry; elle partit avec le roi pour Fontainebleau le 27 septembre, d'accord avec le duc d'Orléans et tous les Frondeurs, qui regrettèrent bien ensuite de l'avoir laissé s'éloigner. En effet, ayant rassemblé quatre mille soldats, elle entra en Berry, et tous les habitans se déclarèrent aussitôt pour elle; le 7 octobre, elle fut reçue dans Bourges, et elle permit aux bourgeois de démolir la grosse tour qui les avoit si long-temps fait trembler; elle y séjourna jusqu'à la fin d'octobre; de là elle se rendit à Poitiers où la cour demeura le reste de l'année. Il accouroit beaucoup de troupes autour d'elle : la reine en envoya la plus grande partie en Guyenne, sous le comte d'Harcourt, pour tenir tête au prince de Condé, tandis que le reste, sous les ordres de Palluau, bloqua Montrond, d'où Conti et la duchesse de Longueville étoient déjà partis pour rejoindre le prince de Condé à Bordeaux. (1)

Ce prince avoit déployé sa rare activité pour rassembler à Bordeaux une armée. Il y avoit été joint par une flotte espagnole de treize vaisseaux et de six brûlots; il lui avoit consigné pour sa sûreté, comme il s'y étoit engagé, le port et la place de Bourg sur la Garonne; mais il n'avoit pu le faire sans offenser le parlement

(1) Montglat, p. 508. — Cardinal de Retz, p. 432-440. — Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 52. — La Rochefoucauld, p. 101.

de Bordeaux, qui avoit autorisé la prise d'armes pour la liberté, et non pour soumettre des Français à la domination étrangère. La province lui obéissoit cependant jusqu'à la Charente; la seule place de Cognac sembloit hésiter; Condé chargea la Rochefoucauld de la réduire, avec trois régimens d'infanterie et trois cents chevaux, seule force dont il pût disposer; la noblesse royaliste s'étoit réfugiée dans la ville et en ferma les portes; elle tint ainsi huit jours, et par là elle donna le temps au comte d'Harcourt d'arriver; pendant ce temps une crue d'eau avoit emporté un pont jeté sur la Charente; cinq cents hommes de Condé qui défendoient la tête du pont furent attaqués par Harcourt et taillés en pièces, sous les yeux mêmes du prince qui venoit d'arriver sur l'autre bord de la rivière. Cet échec, quoique peu considérable, jeta du découragement dans son parti. (1)

Un nouvel échec l'attendoit à La Rochelle; il auroit voulu relever les fortifications de cette ville et en faire son quartier-général; mais du Dognon avoit été autrefois lieutenant de Brézé. Sans aucun titre, sans aucune investiture royale, il avoit maintenu dans sa dépendance, par une audacieuse usurpation, les places dont la garde lui avoit été confiée par cet amiral,

(1) La Rochefoucauld, p. 103. — Montglat, p. 309.

1651.

neveu de Richelieu, dès lors il se défit de tout le monde : il ne voulut point recevoir Condé tout en embrassant son parti. Il avoit confié la garde des tours qui commandent La Rochelle, et surtout de la fameuse tour Saint-Nicolas, à des mercenaires suisses et allemands. Condé songeoit alors à réveiller le parti protestant; il offrit même à Cromwell d'embrasser la réforme, se flattant qu'à ce prix il obtiendrait les secours des Anglais. Mais Cromwell avoit chargé un de ses agens de visiter les protestans de France, et celui-ci s'assura par leur témoignage unanime, qu'ils étoient alors très satisfaits du gouvernement, que les édits en leur faveur étoient scrupuleusement observés, tandis qu'ils n'avoient au contraire aucune confiance dans Condé, dont l'impiété et l'immoralité les révoltoient (1). Lorsque les Rochelais s'aperçurent que le comte du Dognon, maître de leurs forts, s'étoit uni à Condé pour maintenir avec son appui le pouvoir qu'il avoit usurpé, ils s'enfermèrent le 6 novembre par des barricades, ils appelèrent à leur aide d'Estissac, et ensuite le comte d'Harcourt; les tours qui les menaçoient furent assiégées, et les mercenaires chargés de leur défense n'obtinrent de capitulation qu'après avoir précipité

(1) Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 36, rapportant le passage de Burnet. Histoire de son temps. La Hode. L. XVI, p. 257.

eux-mêmes, du haut de leurs murailles, l'officier qui les commandoit. (1) 1651.

Les échecs se succédoient rapidement pour le parti des princes ; Condé , après avoir levé le 18 novembre le siège de Cognac, s'étoit retiré à Tonnay-Charente, où il eut peine à empêcher ses soldats de se débander. Les Espagnols avoient eu des succès en Flandre, où ils avoient pris Furnes, Bergue Saint-Vinox, et le fort de Linck ; mais don Estevan de Gamarra, qui étoit entré en Argonne pour se joindre au comte de Tavannes et aux soldats de Condé, avoit été repoussé par le comte de Grand Pré et le maréchal de la Ferté Senneterre. En Bourgogne, le duc d'Épernon s'étoit rendu maître de la citadelle de Dijon, et de Seurre ou Bellegarde, seules places qu'y eût conservées Condé ; en Berry, la forteresse de l'Hérisson se rendit aux royalistes, et Montrond paroissoit réduit à l'extrémité. En même temps la révolte des princes étoit condamnée par tous les parlemens. Dès le 8 du mois d'octobre des lettres patentes du roi avoient été publiées à Bourges, par lesquelles « les princes de Condé, de Conti, la duchesse de « Longueville, les ducs de Nemours et de la « Rochefoucauld étoient déclarés désobéissans, « rebelles et criminels de lèse-majesté. » Ce fut

(1) Montglat, p. 310 — La Rochefoucauld, p. 105. — Madame de Motteville, p. 203. Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 59.

1651.

le 20 novembre seulement que le premier président convoqua les chambres, pour enregistrer cette déclaration. Il avoit accordé ce délai aux instances du duc d'Orléans. La nouvelle Fronde elle-même reconnoissoit le crime des princes en s'alliant avec l'Espagne, mais elle demandoit un nouveau délai pour donner lieu au repentir. Le duc d'Orléans insistoit aussi sur ce délai, parce que la condamnation d'un prince du sang ne pouvoit se faire, disoit-il, avec aussi peu de formalité que celle d'un autre homme. L'ancienne Fronde s'alarmoit du bruit qui commençoit à se répandre que le cardinal Mazarin se préparoit à rentrer dans le royaume; peut-être auroit-elle agi de concert avec la nouvelle, si le coadjuteur ne l'avoit pas retenue; celui-ci étoit dans un état d'hostilité si déclarée envers Condé et la Rochefoucauld, qu'il ne pouvoit songer à les laisser revenir; d'ailleurs il en avoit pris l'engagement avec la reine, et il savoit bien que s'il y contrevenoit, il perdoit toute chance du cardinalat. Il s'attachoit donc à maintenir la jalousie que le duc d'Orléans avoit toujours ressentie contre son cousin, et en même temps à faire comprendre au parlement que ce prince, tout occupé de sa grandeur personnelle, vendroit son consentement au retour de Mazarin pour un gouvernement, et toutes les prérogatives du parlement pour une place forte. Le petit parti ministériel repoussa le bruit

qu'on faisoit courir du retour de Mazarin, comme une odieuse calomnie; après les engagements si solennels qu'avoient pris la reine et le roi, c'étoit, disoit-il, offenser leur bonne foi que d'en douter. Enfin un arrêt rendu le 4 décembre par cent vingt voix contre quatre-vingts, ordonna la publication de la déclaration de Bourges, et son enregistrement au greffe de la cour. (1)

Le prince de Condé savoit bien que le duc d'Orléans étoit jaloux de lui; mais il connoissoit aussi sa foiblesse. Il savoit que le timide Gaston ne résisteroit jamais à son ascendant, s'il n'avoit pas auprès de lui un conseiller aussi audacieux qu'adroit, le coadjuteur, qui depuis la disgrâce de La Rivière pouvoit être considéré comme le favori de Monsieur. Chavigny proposa au prince de Condé de faire enlever le coadjuteur du milieu de Paris, et de le faire conduire à Damvilliers. Condé demanda ce service à Gourville, qui avoit été valet de chambre de la Rochefoucauld, mais qui, par son audace, son talent pour l'intrigue et son absence de scrupule, commençoit à devenir un homme important dans le parti. Le prince lui donna un ordre par écrit pour sa garantie, et une autorisation de prendre soixante soldats à Damvilliers; à quoi il ajouta une avance de

(1) Omer Talon, p. 267-280. — Cardinal de Retz, p. 450-461. — Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 46.

1651.

trois cents pistoles. C'étoit assez si Gourville prenoit le parti plus facile de poignarder le coadjuteur et le jeter dans la rivière, mais trop peu s'il entendoit exécuter sa commission à la lettre, enlever le prélat du milieu des gentils-hommes qui l'entouroient, et le conduire sous sûre garde jusque dans le pays Messin. Gourville se montra scrupuleux ; il trouva qu'il avoit trop peu d'argent, et le pistolet au poing il força un receveur des tailles de sa connoissance de lui livrer 5,000 francs de l'argent du roi dont il fit reçu, comme employé pour le service des princes. Après quelques jours donnés à recueillir des renseignemens, il disposa son embuscade dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, non loin de l'hôtel où le coadjuteur passoit toutes ses soirées auprès de mademoiselle de Chevreuse. Par un heureux hasard, le prélat sortit dans la voiture de madame de Rhodes et non dans la sienne ; le lendemain il fut encore manqué, parce qu'il alla chez madame de Pommereux ; ensuite la mine fut éventée, et les aventuriers furent obligés de s'enfuir. (1)

Tandis que le prince de Condé armoit des

(1) Gourville raconte son complot dans de grands détails et sans l'ombre d'un scrupule, p. 235-245. — La Rochefoucauld, p. 101. — Cardinal de Retz, p. 445. — Madame de Motteville, p. 301. — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 76. — Guy Joly, p. 193.

coupe-jarrets contre le chef du clergé de Paris, le duc d'Orléans distribuoit de l'argent dans la populace pour faire un soulèvement qui effrayât le parlement sur le retour de Mazarin. Une bande de séditieux se porta chez le premier président Molé, avec d'horribles vociférations contre la *grande barbe*, c'est ainsi qu'on l'appeloit parmi le peuple. Molé leur faisant ouvrir les portes, s'avança vers eux en disant : « Où sont ces coquins, que je les fasse pendre. » Et ils s'enfuirent tous aussitôt avec autant de terreur que s'il avoit pu exécuter immédiatement sa menace. (1)

Cependant la reine se voyoit entourée, à Poitiers, de gens de guerre; elle y recevoit des offres de service de la partie de la noblesse qui n'avoit pas voulu se rallier aux princes; elle n'étoit plus contenue par la présence du peuple de Paris, du parlement et du coadjuteur; elle se crut assez forte pour lever le masque et rappeler auprès d'elle le ministre et l'ami en qui elle avoit une si entière confiance. Le 18 décembre, le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, apporta au parlement une lettre que lui adressoit le cardinal de Mazarin. Il lui disoit que connoissant l'état des affaires de France, et voulant s'acquitter des grandes obligations qu'il

(1) Madame de Motteville, p. 304. — Cardinal de Retz, p. 462. — Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 47.

1651.

avoit au roi et à la reine, il étoit parvenu à lever une armée de dix mille hommes, et se préparoit à la conduire au secours de Leurs Majestés. Jusqu'alors les amis du gouvernement avoient repoussé, comme une calomnie, l'annonce du retour de Mazarin; mais cette lettre dissipant tous les doutes, l'explosion de l'indignation fut universelle dans les chambres. Les jeunes conseillers des enquêtes demandèrent avec de grands cris qu'un décret du parlement mît à prix la tête du ministre exilé, qui rompoit son ban. Matthieu Molé réussit, pour cette fois, à faire décréter seulement des défenses aux villes frontières de lui livrer passage, et des remontrances à la reine. Bientôt après arrivèrent des ordres de la reine qui appeloit auprès d'elle, à Poitiers, le marquis de la Vieuville avec le conseil des finances, et Molé comme garde des sceaux avec le grand conseil. Molé, quoique nommé garde des sceaux dès le mois d'avril, et confirmé à l'époque de la majorité, n'en avoit point encore fait les fonctions, et il étoit resté à la tête de sa compagnie; mais il se regardoit comme devenu l'homme du roi plus encore que du parlement; il étoit découragé de ses efforts en faveur des libertés publiques, et il étoit décidé à subir le joug de l'autorité royale plutôt que celui des factions. Lorsque le coadjuteur alla le voir,

Molé lui dit : « Je m'en vais à la cour, et je dirai la vérité; après quoi il faudra obéir au roi » (1). Il partit le 27 décembre. 1651.

Le 29 décembre, le duc d'Orléans vint annoncer au parlement que le cardinal Mazarin étoit entré à Sedan, et que le lendemain 30 décembre il viendrait coucher en France, à Re-thel, comme il fit en effet. Rien ne put plus dès lors modérer la colère du parlement; le président de Bailleul, qui devoit remplacer Molé, n'avoit point son crédit ou sa fermeté; les enquêtes l'emportèrent. Un arrêt déclara le cardinal Mazarin et ses adhérens, criminels de lèse-majesté, enjoignit aux communes de lui courir sus, confisqua ses biens, et sur le produit de la vente réserva la somme de 150,000 livres, promise en récompense à celui qui représenteroit en justice ledit cardinal mort ou vif. (2)

Le cardinal Mazarin ne se laissa point intimider par ces déclarations de la magistrature. Il ne la croyoit plus aussi puissante qu'elle l'avoit été sur l'opinion publique; ses fautes et les malheurs du temps, et la crainte qu'inspireroit la licence, l'avoient affoiblie. Les clameurs de la 1652.

(1) Cardinal de Retz, p. 467-469. — Omer Talon, p. 294-300. — Sainte-Aulaire, ch. 16, p. 53.

(2) Omer Talon, p. 301-305. — Cardinal de Retz. T. XLV, p. 469; et T. XLVI, p. 1. — Madame de Motteville, p. 305.

populace contre lui étoient toujours aussi violentes; mais les bons bourgeois ne s'y associoient plus; d'ailleurs, il sentoit qu'un parti dont Gaston étoit le chef, seroit toujours trahi par son caractère lâche et égoïste. « Si vous étiez « né prince », disoit celui-ci au coadjuteur, « vous « sauriez que nous autres princes nous ne comp- « tons les paroles pour rien, mais que nous n'ou- « blions jamais les actions. La reine ne se ressou- « viendrait pas demain à midi de mes déclama- « tions contre le cardinal, si je voulois souffrir « son retour demain au matin; mais si mes trou- « pes tirent un coup de mousquet, elle ne me le « pardonnera pas, quoi que je puisse faire d'ici « à deux mille ans » (1). De plus, Mazarin avoit réüssi dans son projet de détacher l'un après l'autre les grands seigneurs du parti de l'indépendance. Il avoit marié une de ses nièces au duc de Mercœur, il alloit en marier une autre au fils aîné du duc de Bouillon : les gouverneurs de Bapaume, Verdun, la Bassée, Rocroy et Sedan s'étoient déclarés pour lui, et lui amenoient des détachemens des garnisons mises sous leurs ordres. Il avoit aussi essayé de se rendre maître de Brissac par une assez vilaine intrigue. Il avoit gagné la maîtresse du commandant; celle-ci l'avoit attiré hors de la ville

(1) Cardinal de Retz. T. XLVI, p. 20.

qu'il défendoit, et l'y avoit arrêté traîtreusement; mais des soldats avertis à temps avoient poursuivi les ravisseurs et délivré leur capitaine qu'ils aimoient. Mazarin, sans attendre l'issue de cette entreprise, s'étoit mis en marche avec son armée pour rejoindre la reine à Poitiers. (1)

L'entrée de Mazarin avec une armée dans le royaume fit en quelque sorte perdre la tête au parlement qui, servile en même temps et ardent pour la liberté, passionné et esclave des formes, réunissoit tous les contraires dans sa conduite. « Cette compagnie, dit le coadjuteur, « dans une même séance commandoit à des « troupes de marcher, et leur défendoit en « même temps de pourvoir à leur subsistance ; « elle armoit les peuples contre les gens de « guerre qui avoient leurs commissions et leurs « ordres en bonne forme de la cour, et elle écla- « toit au même moment contre ceux qui pro- « posoient qu'on licenciât les gens de guerre ; « elle enjoignoit aux communes de courir sus « aux généraux des armées du roi qui ap- « puyoient le Mazarin, et elle défendoit au « même instant, sous peine de la vie, de faire « aucune levée sans commission expresse de Sa

(1) Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 55. La Hode, l. XV, p. 216. — Duchesse de Nemours, p. 524

1652. « Majesté (1). » M. Talon, dit-il plus loin, « ha-
 « rangua avec une véhémence qui avoit quelque
 « chose de la fureur, contre le cardinal ; il tonna
 « en faveur du parlement de Rennes contre
 « le maréchal de la Meilleraye ; mais il con-
 « clut à des remontrances sur le retour du
 « prince, et à des informations contre le désor-
 « dre des troupes du maréchal d'Hocquincourt :
 « le feu s'exhala en paroles. Midi sonna, et l'on
 « remit la délibération au lendemain » (2). Le
 président de Bellièvre fut envoyé à Poitiers,
 porter les remontrances du parlement à l'occa-
 sion de la rentrée de Mazarin ; ce fut Molé qui,
 comme garde des sceaux, lui répondit. Il le
 chargea d'annoncer à sa compagnie que c'étoit
 par l'ordre de la reine que le cardinal avoit
 levé des troupes et étoit rentré en France, en
 sorte qu'il ne restoit à un parlement fidèle
 d'autre parti à prendre que celui de se sou-
 mettre. (3)

Le cardinal, qu'escortoit le maréchal d'Hoc-
 quincourt, arriva à Poitiers le 30 janvier. Il y
 fut reçu avec les plus grands honneurs ; la
 reine, ne pouvant contenir sa joie et son im-
 patience, l'attendit pendant deux heures à sa

(1) Cardinal de Retz. T. XLVI, p. 6.

(2) *Ibid.* p. 13.

(3) Cardinal de Retz, p. 12. — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 62.
 — Omer Talon, p. 313.

fenêtre. Le soir même il reprit sa place au conseil, et Châteauneuf fut obligé de quitter immédiatement la cour. Le lendemain l'armée royale, sous les ordres de Turenne et d'Hocquincourt, se mit en marche pour se rapprocher de Paris, laissant seulement le comte d'Harcourt avec une division peu nombreuse en Guyenne, pour tenir tête aux rebelles. (1)

Le prince de Condé, lorsqu'il apprit l'entrée de Mazarin en France, crut qu'il lui seroit facile d'obtenir sa réconciliation avec le parlement, ennemi de son ennemi; il demanda qu'il fût sursis à la déclaration vérifiée contre lui jusqu'après l'exécution de l'arrêt rendu contre Mazarin; quelques conseillers de la nouvelle Fronde proposèrent même un arrêt d'union avec le prince de Condé, et l'autorisation de mettre la main sur les caisses publiques pour solder des troupes; mais tous les anciens conseillers protestèrent que toute union avec le prince de Condé, allié des Espagnols, étoit un crime de haute trahison, et ils persistèrent à lancer des arrêts furieux contre le ministre, tout en se refusant à ce qui auroit pu lui opposer une résistance efficace. Le coadjuteur, qui ne vouloit non plus de réconciliation ni avec

(1) Montglat, p. 517. — Madame de Motteville, p. 308. — La Rochefoucauld, p. 115. — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 66. — Guy Joly, p. 204.

1652.

Condé ni avec Mazarin , pressoit le duc d'Orléans de se mettre à la tête d'un tiers parti , auquel se rattacheroient sans aucun doute toutes les villes du royaume où le nom de Mazarin étoit toujours odieux , tous les parlemens qui déjà se montroient prêts à s'unir avec celui de Paris. Ce parti ayant pour noyau d'armée les régimens de Languedoc , de Valois , d'Altesse , et les autres qui appartenoient au duc d'Orléans , seroit bientôt assez redoutable pour rendre la paix au royaume , en inspirant une égale crainte à Mazarin et à Condé. C'étoit , disoit-il , le seul parti à prendre vraiment français , le seul que pussent avouer les hommes honnêtes ; quoique depuis la déclaration de majorité Monsieur ne fût plus lieutenant-général du royaume , il étoit toujours oncle d'un roi en bas âge , et c'étoit toujours à lui à sauver l'État ; mais le rang ne suffisoit pas pour occuper cette situation exaltée : il falloit des vertus , des talens , et surtout un caractère que le coadjuteur moins que personne pouvoit attendre de Gaston. Dans sa seconde conversation avec ce prince sur ce projet , il lui dit : « Que deviendrez-vous , mon-
« sieur , quand M. le Prince sera raccommo-
« avec la cour ou passé en Espagne ? quand
« le parlement donnera des arrêts contre le
« cardinal , et déclarera criminels ceux qui
« s'opposeront à son retour ? quand vous ne

« pourrez plus, avec honneur ni sûreté, être
 « ni Mazarin ni Frondeur? — Monsieur me
 « répondit : Je serai fils de France, vous devien-
 « drez cardinal, et vous demeurerez coadju-
 « teur. — Je lui répartis sans balancer, comme
 « par enthousiasme : Vous serez fils de France
 « à Blois, et moi cardinal au bois de Vin-
 « cennes » (1). C'étoit bien là le même homme
 qui, avant la bataille de Castelnaudary, se di-
 soit toujours sûr de faire sa paix lui troisième.

Vers cette époque le coadjuteur qui sentoit si bien l'absurdité de l'attachement du parlement à ses formes, lorsqu'il s'éloignoit au fond si complètement de ses principes, s'abstint tout à coup de paroître davantage dans cette compagnie, ou de se montrer en public, par un attachement plus futile encore aux règles de l'étiquette : il est vrai que n'espérant plus rien des affaires publiques, et ne sachant plus comment diriger la Fronde qu'il avoit si long-temps inspirée, il saisissoit avec empressement une occasion de s'éclipser. Le dernier jour de février il apprit par un courrier du grand-duc de Toscane sa promotion au cardinalat. « Le cérémo-
 « nial romain, dit-il, ne permet pas aux car-
 « dinaux de se trouver en aucunes cérémo-
 « nies publiques jusqu'à ce qu'ils aient reçu le

(1) Cardinal de Retz. T. XLV, p. 458, et T. XLVI, p. 19-38.
 — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 68.

1652. « bonnet, et cette dignité ne donnant aucun
« rang en parlement que lorsqu'on y suit le roi,
« la place que je n'y pouvois avoir en son
« absence que comme coadjuteur, qui est au-
« dessous de celle des ducs et pairs, ne se fût
« pas bien accordée avec la prééminence de la
« pourpre. Je vous avoue que j'eus une joie
« sensible d'avoir un prétexte et même une raison
« de ne me plus trouver à ces assemblées. » (1)

Le coadjuteur avoit obtenu la nomination de la reine pour la première promotion qui se feroit au sacré collège; cette présentation que chacune des couronnes catholiques est en droit de faire, est révocable jusqu'au dernier moment; et la reine qui n'avoit jamais eu l'intention de tenir la promesse dont elle leurroit le coadjuteur, avoit dès long-temps chargé le bailli de Valançay, son ambassadeur à Rome, de présenter au pape sa révocation, mais seulement au moment où il apprendroit que la promotion alloit se faire. Elle pouvoit compter sur le zèle de Valançay, qui prétendoit lui-même au cardinalat; mais le pape Innocent X étoit ennemi personnel de Mazarin, il étoit charmé de pouvoir le battre avec ses propres armes, et il le connoissoit assez pour être sûr qu'il ne laisseroit pas accomplir la nomination

(1) Cardinal de Retz. T. XLVI, p. 45.

d'un homme dont il étoit jaloux. Lorsqu'on sut à Rome qu'un consistoire étoit convoqué pour le lendemain lundi, 18 février, pour annoncer la promotion, le bailli de Valançay fit demander une audience pour le matin avant l'heure fixée : le pape l'accorda sans difficulté, mais pendant la nuit il fit convoquer les cardinaux, et il proclama vingt nominations dont la première fut celle de Jean-François-Paul de Gondi, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, qui prit le nom de cardinal de Retz ; quand ensuite Valançay fut reçu, il apprit que tout étoit accompli. (1)

Sans le nouveau cardinal de Retz, le duc d'Orléans se seroit probablement réuni à M. le Prince : il étoit profondément offensé contre la reine, qui ne l'avoit pas même prévenu lorsqu'elle avoit rappelé le cardinal Mazarin et changé le ministère. Il donna ordre aux régimens d'Orléans, de Valois et de Languedoc, infanterie et cavalerie, qui servoient dans l'armée royale en Guyenne, de quitter le comte d'Harcourt, et de venir prendre leurs quartiers en Brie ; les régimens n'hésitèrent pas. La fidélité au roi, l'honneur français, l'intérêt de la patrie, étoient alors pour la noblesse française, qui seule formoit le corps des officiers, des mots vides de sens ; elle

(1) Cardinal de Retz, p. 40. — Guy Joly, p. 207-210. — Sainte-Aulaire, ch. 18, p. 145.

1652.

ne connoissoit de règle de conduite que l'obéissance implicite, absolue, au maître auquel elle s'étoit donnée, et dont elle portoit les couleurs. (1)

En même temps le duc d'Orléans siégeoit au parlement, et il prenoit part aux délibérations de cette assemblée qui tour à tour fulminoit des décrets contre le Mazarin criminel de lèse-majesté, et contre le prince de Condé, allié des Espagnols, ou contre tous ceux qui faisoient des levées de soldats ou de deniers sans autorisation du roi. Le duc de Rohan-Chabot, gouverneur d'Anjou, avoit levé à Angers le drapeau du prince de Condé; le maréchal d'Hocquincourt vint l'y assiéger. Le duc d'Orléans fit marcher pour sa délivrance le duc de Nemours avec des troupes espagnoles qu'il avoit été chercher à la frontière de Picardie, et le duc de Beaufort son beau-frère, avec les troupes de la maison d'Orléans. Le parlement s'éleva avec indignation contre l'appel d'un corps espagnol en France, et le duc d'Orléans crut l'apaiser en protestant, contre toute vérité, contre toute apparence, que ce corps n'étoit point espagnol, mais composé de mercenaires levés à ses frais dans l'Empire; toutefois, quand Gaston se sentoit embarrassé, ou qu'il redoutoit

(1) Mademoiselle de Montpensier. T. XLI, p. 156.

une scène trop vive, il prenoit médecine, il se faisoit saigner, se mettoit au lit, et se dispensoit ainsi de paroître. Le duc de Sully livra passage aux troupes des deux beaux-frères à Mantes; malgré cela ils ne purent arriver à temps, et le duc de Rohan capitula dans Angers le 1^{er} mars. (1)

L'armée royale s'approcha ensuite d'Orléans; toutes les places des bords de la Loire avoient déjà ouvert leurs portes, et le chef-lieu de l'apanage de Gaston étoit disposé à faire de même. Ce prince sentoit combien il lui importoit de conserver la ville qui lui donnoit son titre, mais il n'aimoit pas courir de dangers; d'ailleurs il croyoit, et le coadjuteur le confirmoit dans cette pensée, qu'il étoit plus essentiel encore pour lui de ne point s'éloigner ou du peuple de Paris ou du parlement. Il se détermina enfin à y envoyer sa fille, mademoiselle de Montpensier. Celle-ci, âgée alors de plus de vingt-cinq ans, étoit hardie, inquiète, intrigante, elle ne se croyoit appelée à d'autres vertus qu'à l'orgueil de sa naissance: elle étoit toujours irritée contre la cour qui ne l'avoit pas mariée, elle qui n'avoit pas d'égale en France pour la naissance, qui étoit belle, spirituelle, et le plus riche parti du royaume, car sa fortune passoit vingt millions

(1) Guy Joly, p. 205. — Cardinal de Retz, p. 38-56. — Madame de Motteville, p. 509.

1652.

de livres de ce temps-là, ou quarante millions de francs. Dans le long et divertissant bavardage de ses Mémoires, on voit qu'elle ne conçoit jamais la politique que par rapport à son mariage ; qu'elle le regarde comme la solution naturelle des guerres avec l'empereur ou avec l'Espagne ; qu'elle hésite à s'engager avec Charles II, roi d'Angleterre qui la recherchoit, parce qu'il étoit alors chassé du trône de ses pères ; que dès qu'elle apprend que Claire-Clémence de Maillé est malade, elle compte sur sa mort, et se croit déjà sûre de la main du prince de Condé, pour qui on voit clairement sa préférence ; qu'enfin, malgré la disproportion de l'âge, elle aspire à épouser Louis XIV ; mais qu'elle croit que le meilleur moyen d'y réussir, c'est de se rendre si puissante en France, que la cour ait besoin d'acheter son appui. Mademoiselle accepta avec joie la proposition d'aller défendre Orléans ; la réputation que s'étoit acquise la princesse de Condé lui faisoit envie et elle vouloit l'imiter ; elle partit de Paris le 25 mars, conduisant avec elle les comtesses de Fiesque et de Frontenac, qu'on nommoit ses aides de camp, et d'autres dames vêtues en amazones ; elle se fit accompagner par l'armée des ducs de Nemours et de Beaufort, qu'elle avoit rencontrée sur son chemin ; lorsqu'elle se présenta devant Orléans le 27 mars, le garde

des sceaux Matthieu Molé se présentoit en même temps à une autre porte, demandant que la ville fût ouverte à l'armée du roi. Les bourgeois redoutant les désordres des gens de guerre, avoient résolu de ne recevoir ni l'une ni l'autre armée; mais Mademoiselle détermina des bateliers qui s'attroupèrent autour d'elle le long de la rivière, à enfoncer, pour lui donner entrée, une vieille porte qu'on tenoit toujours fermée; elle se rendit à l'hôtel de ville où elle harangua les magistrats : elle leur promit de ne point laisser entrer dans Orléans les ducs de Nemours et de Beaufort, et elle inspira tant d'enthousiasme aux bourgeois que l'armée royale perdit l'espoir d'occuper Orléans, et passa outre en se dirigeant sur Gien. (1)

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 165. — Cardinal de Retz, p. 59. — Madame de Motteville, p. 312. — Guy Joly, p. 212. — Montglat, p. 325. — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 91. Mademoiselle ne songe point à dissimuler ce mépris pour la justice, cette profonde indifférence pour la vie humaine qui faisoient le caractère des princes à cette époque. Après qu'elle eut harangué les magistrats : « Lorsque je sortis, dit-elle, je
« vis les fenêtres des prisons de l'hôtel de ville toutes pleines
« de nos soldats, qui me demandoient leur liberté; je deman-
« dai à ces messieurs qui me conduisoient, ce qu'ils avoient
« fait; ils me dirent qu'il y avoit plusieurs accusations contre
« eux. Je leur offris de les faire tous pendre dans les places
« publiques de la ville; ils le refusèrent, et me les ren-
« dirent tous : je les envoyai, dès le soir, à l'armée, et ils
« leur firent rendre leurs armes et leurs chevaux : il y avoit

1652.

L'armée royale ne comptoit que neuf mille combattans; celle des princes étoit beaucoup plus considérable, mais les deux beaux-frères qui la commandoient, Nemours et Beaufort, agissoient rarement de concert. Beaufort avoit conservé du ressentiment de ce qu'on lui avoit caché une partie du traité avec la princesse Palatine, le jugeant incapable de garder un secret; depuis, en plus d'une occasion, Nemours avoit manqué d'égard pour lui; dans un conseil de guerre qui se tint dans une méchante hôtellerie d'un faubourg d'Orléans, en présence de Mademoiselle, ils eurent une altercation si violente qu'ils se frappèrent en même temps au visage, mirent l'épée à la main et se chargèrent en furieux; Mademoiselle eut bien de la peine à se faire rendre leurs épées et à les engager à s'embrasser. (1)

L'armée royale passa la Loire sur le pont de Gien; on étoit en avril; elle avoit besoin de se rafraîchir, et d'Hocquincourt distribua sa cavalerie dans sept villages, aux environs de Blesneau, sans vouloir écouter M. de Turenne qui trouvoit leurs quartiers trop éloignés pour qu'ils pussent se soutenir réciproquement; toutefois

« environ quarante ou cinquante cavaliers. » Mém. de mademoiselle de Montpensier, p. 186.

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 192. — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 99.

il ne croyoit aux deux généraux qui lui étoient opposés, ni assez d'activité, ni assez d'habileté pour redouter beaucoup une surprise. Mais dans la nuit du 7 avril, le maréchal d'Hocquincourt fut attaqué sur plusieurs points avec tant d'ensemble et une si grande rapidité que cinq de ses quartiers furent enlevés, et tout ce qui s'y trouva tué, pris, ou mis en fuite. Quelques uns des fuyards arrivèrent à Briare, où le maréchal de Turenne avoit son quartier; dès qu'il fut averti il courut à cheval sur une éminence d'où il dominoit la plaine, il observa à la lueur des villages enflammés les dispositions de l'attaque; puis après quelques minutes de réflexion, il dit à ceux qui l'accompagnoient : M. le Prince est arrivé; c'est lui qui commande cette armée. (1)

Turenne avoit bien reconnu aux coups qu'il portoit l'adversaire auquel il avoit à faire. Il repartit au galop pour se mettre en état de recevoir un tel ennemi : de son côté, Hocquincourt avoit pris position avec neuf cents chevaux, en arrière de Blesneau, sur un ruisseau profond et marécageux; les ennemis pouvoient le passer seulement sur une digue étroite, et en se suivant un à un, à la file. Le prince de Condé passa le premier cette digue, avec Nemours, Beaufort, la Rochefoucauld, Tavannes, Vallon, Clinchamp,

(1) Sainte-Aulaire, p. 101.

1652.

Coligni, Guitaut, Gaucourt et une centaine de maîtres. Ils mirent le feu au village qui étoit au delà ; c'étoit le cinquième des quartiers d'Hocquincourt qu'ils attaquoient. Celui-ci, à la lueur des flammes, reconnut combien étoit petit le nombre des ennemis qu'il avoit sur les bras ; il tomba sur eux avec toutes ses forces ; mais cette troupe d'élite soutint avec tant de vaillance l'attaque d'Hocquincourt, qu'elle donna aux autres le temps d'arriver ; celui-ci d'ailleurs entendoit les tambours de l'infanterie qui approchoit, il craignit de se voir enveloppé, il prit la fuite, et tandis qu'une partie de ses cavaliers se jetèrent dans Blesneau, les autres furent poursuivis trois ou quatre lieues sur la route d'Auxerre (1). Dans cette nuit, l'armée royale perdit tous ses bagages et on lui prit trois mille chevaux.

Il ne restoit pas à Turenne plus de quatre mille hommes pour empêcher le prince d'entrer à Gien, et de finir la guerre en s'emparant de la personne du Roi. Heureusement pour lui, Condé s'étoit livré avec trop d'ardeur à la poursuite des fuyards, et il étoit déjà près de midi quand les deux plus grands généraux du siècle se trouvèrent de nouveau en présence. Turenne plaça son artillerie sur une éminence d'où il enfiloit la chaussée par laquelle Condé devoit arriver à

(1) La Rochefoucauld, p. 142. — Montglat, p. 355. — Sainte-Aulaire, ch. 17, p. 102. — Gourville, p. 262.

lui à travers un bois : il l'attira dans ce défilé, il recula de quelques centaines de pas, dès la première charge, il laissa six escadrons passer le bois et se former dans la plaine, puis revenant tout à coup sur eux, il les refoula dans le défilé où son artillerie les foudroya. Condé jugeant alors la position de son ennemi trop forte pour qu'il pût l'emporter sur un général tel que Turenne, fit avancer son artillerie, et les deux armées se canonnèrent jusqu'au soir, après quoi l'armée royale qui avoit déjà été rejointe par beaucoup de fuyards de celle de Hocquincourt, se replia en bon ordre sur Gien. (1)

L'arrivée inattendue du prince de Condé sur la Loire, tandis qu'on le croyoit sur la Garonne, à cent vingt lieues de distance, étoit autant l'effet de l'impatience qu'il éprouvoit à Bordeaux, sur la mauvaise condition de ses affaires, que du besoin qu'il ressentoit de mettre ordre à celles qu'il avoit à Paris. Il avoit pourtant réussi à conclure, le 4 janvier, un traité d'alliance avec les « très illustres seigneurs, le parlement et les jurats de Bordeaux. » L'irritation que le retour de Mazarin avoit causée à ces magistrats les y avoit déterminés. Cependant ils avoient pris dans

(1) Montglat, p. 534. — La Rochefoucauld, p. 143. — Cardinal de Retz, p. 65. — Madame de Motteville, p. 322. — Sainte-Aulaire, p. 108.

ce traité même, des précautions pour le maintien des libertés stipulées dans la déclaration du 24 octobre, et pour mettre obstacle aux empiétemens des grands dans les provinces. Mais Condé qui, par son inébranlable fermeté, la promptitude de ses décisions, la clarté de ses conceptions et l'éclat de ses victoires, sembloit éminent, comme chef de parti, manquoit cependant de la qualité la plus essentielle pour ce rôle, l'art de ménager l'orgueil et de diriger l'esprit des assemblées. Ses rapports avec le parlement de Bordeaux lui étoient insupportables; aussi il permit à son frère et à sa sœur, le prince de Conti et la duchesse de Longueville, d'exciter contre le parlement une populace qui ne recherchoit dans les troubles qu'une occasion de pillages et de violences. On nomma ces factieux les *ormistes*, à cause d'une promenade plantée d'ormes, où ils se rassembloient chaque soir. Les grands dirigeoient les *ormistes* contre les membres du parlement qui se signaloient par leur fermeté, et des arrêts d'exil, des proscriptions arbitraires frappaient chaque jour les citoyens les plus recommandables. Un autre scandale venoit se joindre à celui-là : le prince de Conti, amoureux de sa sœur, laissoit éclater sa jalousie, et les causes ne lui manquoient pas. « Il rompit « enfin ouvertement avec elle, dit la Rochefou-

« cauld, sur des prétextes que l'honneur et l'intérêt du sang devoient lui faire cacher. (1)

1652.

La guerre n'avoit pas mieux réussi à Condé en Guyenne que la politique; opposé au comte d'Harcourt, qui lui étoit fort inférieur en talent, il avoit eu cependant presque en toute occasion du désavantage, parce qu'il n'avoit sous ses ordres que de nouvelles levées indisciplinées, et qui n'exécutoient presque jamais avec précision ses commandemens. Il perdit l'une après l'autre ses meilleures villes dans la Saintonge et l'Angoumois; il fut obligé de lever le siège de la mauvaise place de Miradoux; il fut surpris près d'Auvillars, et auroit été entièrement défait si Harcourt avoit poussé son avantage; forcé de se retirer dans Agen, il faillit en être chassé par les bourgeois qui élevèrent contre lui des barricades, et il s'estima heureux de les engager à poser les armes pourvu qu'il retirât ses troupes. C'est alors qu'il prit son parti de se rapprocher de Paris(2). Il avoit peu de confiance dans son frère ou sa sœur qu'il laissoit à Bordeaux, mais il leur recommandoit de se conduire uniquement par les avis d'un bon général, le comte de Marsin, et d'un habile négociateur,

(1) La Rochefoucauld, p. 131. — Sainte-Aulaire, ch. 18, p. 111-115. — La Hode. L. XIV, p. 152. — Larrey. T. II, p. 236.

(2) La Rochefoucauld, p. 115-126.

1652.

Pierre Lenet. Marsin, officier de fortune du pays de Liège où on l'appeloit Marchin, étoit tout dévoué au prince de Condé, aussi la reine l'avoit-elle fait arrêter à Perpignan, lors de la première captivité du prince. A sa seconde brouillerie, elle avoit voulu le gagner, et elle lui avoit envoyé des lettres de vice-roi de Catalogne; mais avant de les avoir reçues Marsin avoit pris son parti; il avoit abandonné la province avec environ trois mille hommes qu'il débaucha à l'armée française, et qu'il conduisit par les frontières d'Espagne jusqu'en Guyenne. Cette désertion eut des conséquences fatales pour la France; elle fut cause de la perte de la Catalogne; d'autre part, les soldats amenés par Marsin étoient les meilleurs de l'armée de Condé, et leur chef étoit le meilleur général qui pût remplacer le prince quand il résolut de s'éloigner. (1)

Ce fut d'Agen que le prince de Condé se mit en route pour Paris; il y fit venir auparavant le prince de Conti pour le mettre bien au fait de ses ordres, puis, annonçant qu'il alloit à Bordeaux pour quelques jours, il ne prit avec lui que la Rochefoucauld et son fils Marsillac, le marquis de Lévis, Chavagnac, Guitaut et quelques gentilshommes. Il leur falloit traverser à

(1) Cardinal de Retz. T. XLV, p. 453. — Montglat, p. 300. — Larrey. T. II, p. 229.

cheval, et presque toujours sur les mêmes chevaux, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne, et éviter avec autant de soin d'être reconnus par leurs amis que par leurs ennemis. Ce voyage périlleux, commencé le 24 mars, s'étoit accompli avec des difficultés infinies; à plusieurs reprises, Condé fut sur le point d'être enlevé par les royalistes; enfin il arriva le 1^{er} avril sur la Loire, près de La Charité, à temps pour prendre le commandement de l'armée des deux ducs, avec laquelle il attaqua Hocquincourt à Blesneau. (1)

Après ce succès, les gens de guerre pressoient le prince de prendre le commandement de l'armée, qui, sans lui, auroit peine à tenir long-temps devant Turenne; mais Chavigny, l'ancien rival et le confrère de Mazarin, qui s'étoit entièrement donné à Condé, lui représenta que son parti tomberoit en dissolution s'il ne s'unissoit pas plus intimement au duc d'Orléans, et s'il ne recouvroit pas son ascendant sur le parlement. Le prince laissa donc le commandement de l'armée à MM. de Tavannes et Vallon, et il se rendit à Paris, où il arriva le 11 avril, avec les ducs de Nemours, de Beaufort et de la Rochefoucauld. Tout ce qu'il restoit de noblesse à Paris ceignit aussitôt l'écharpe isabelle; la populace se déclara pour Condé aux cris de

(1) La Rochefoucauld, p. 154.

vivent les princes et mort aux mazarins ; mais le parlement, sur les conclusions des deux avocats généraux, résolut seulement que M. le Prince et les seigneurs de son parti seroient reçus dans Paris, pourvu qu'ils n'amenassent aucune troupe, et qu'ils seroient admonestés sans ménagement sur leur alliance avec les ennemis de l'État, et le mépris qu'ils faisoient de l'autorité royale. (1)

En effet, le prince de Condé, le lendemain de son arrivée, vint occuper sa place au parlement, conduit par le duc d'Orléans et accompagné des ducs de Beaufort et de la Rochefoucauld. Il se présenta ensuite à la chambre des comptes, à l'hôtel de ville et à la cour des aides : partout son langage fut soumis et modeste, mais partout les présidens de la magistrature lui déclarèrent qu'ils ne pouvoient voir sans douleur siéger sur les fleurs de lys un prince du sang avouant son alliance avec les ennemis de l'État. La scène la plus vive se passa le 22 avril à la cour des aides, où le président Jacques Amelot lui reprocha comme le comble de l'audace d'avoir fait battre le tambour dans Paris pour faire lever des soldats contre Sa Majesté avec de l'argent venu d'Espagne. — Cela est faux ! s'écria le prince de Condé ; rien n'étoit

(1) Omer Talon, p. 355. — Card. de Retz. T. XLVI, p. 74. — Guy Joly, p. 213. — Sainte-Aulaire, ch. 18, p. 121-125.

plus vrai, cependant, et le président reprenant la parole avec autorité, n'eut pas de peine à l'en convaincre. (1)

On admire, on doit admirer le profond sentiment de leur devoir dont étoient animés les magistrats qui, dans les séances mêmes où les princes étoient si mal reçus, ordonnoient d'itératives remontrances contre le cardinal Mazarin, remontrances qui étoient appuyées par les parlemens de Rouen, de Rennes, de Dijon, de Toulouse, de Bordeaux, de Pau, de Grenoble et de Provence; mais l'on ne peut s'empêcher de se demander en même temps ce qu'ils vouloient et comment ils espéroient d'arriver à leur but. L'expérience devoit les avoir convaincus que les princes français, comme le disoit le duc d'Orléans au coadjuteur, ne tenoient aucun compte de leur parole; que la reine ne se croyoit point liée par les promesses les plus solennelles; que la participation de la magistrature au gouvernement étoit considérée par elle comme une usurpation scandaleuse qu'elle étoit résolue de supprimer. Avant le commencement des hostilités on pouvoit essayer d'opposer le droit à la force, et la protestation à la violence; mais une fois en état de guerre civile, il falloit choisir, il falloit traiter avec l'un ou l'autre parti, et renoncer ou à

(1) Guy Joly, p. 217. — Omer Talon, p. 361. — Sainte Aulaire, p. 125-129. — Cardinal de Retz, p. 87.

maintenir l'autorité royale absolue, ou à proscrire Mazarin. Le cardinal de Retz s'approuvait d'avoir entretenu la jalousie entre le duc d'Orléans et Condé, et d'avoir empêché le premier d'unir toutes ses forces au second; c'est pourtant ainsi qu'il causa la ruine de la Fronde. Il pouvoit, à juste titre, se reprocher sa participation à la guerre civile, car elle avoit attiré de grands désastres sur la France; mais si on la faisoit, il falloit la bien faire, et c'étoit une double faute de la commencer, puis de se faire battre. En effet, le président de Nesmond, envoyé avec quatre conseillers pour porter au roi les remontrances du parlement, éprouva les premiers accès de l'orgueil de Louis XIV et de la colère qu'excitoit en lui toute résistance au pouvoir absolu auquel il prétendoit. « Retirez-vous, messieurs, retirez-vous », leur dit le royal enfant, rouge de colère, en arrachant au président son papier des mains. Il n'avoit pas quatorze ans, et l'on vouloit cependant faire recevoir sa volonté comme la loi de l'État. Les remontrances ne furent point entendues. (1)

Les affaires de la guerre alloient mal pour le prince; Turenne faisant le tour de Paris, avoit conduit la reine et le roi de Corbeil à Saint-Germain. Profitant ensuite d'une fête que l'ar-

(1) Sainte-Aulaire, ch. 18, p. 157.

mée des princes avoit donnée à Mademoiselle, lorsque celle-ci traversoit Étampes pour revenir d'Orléans à Paris, il avoit, dans la nuit du 3 au 4 de mai, attaqué ses troupes au milieu de leur désordre et de leur ivresse; il avoit enlevé plusieurs de leurs quartiers, détruit le corps allemand que Nemours avoit amené de Flandre, et entrepris le siège d'Étampes. En même temps Condé apprenoit que le comte d'Harcourt obtenoit en Guyenne chaque jour des avantages sur le général Marsin; que Montrond avoit capitulé, que tous les parlemens de province se déclaroient contre lui à cause de son union avec les Espagnols, et que celui de Bordeaux n'étoit contenu que par les violences et la tyrannie honteuse des ormistes. L'ambition de Condé le disposoit à recevoir toute espèce d'assistance; il ne repoussoit pas plus celle de la multitude effrénée que sa sœur excitoit dans le midi, que celle des ennemis de la France. Il résolut de soulever la populace de la capitale contre le parlement de Paris. Le duc d'Orléans, Beaufort, la Rochefoucauld entrèrent dans ce lâche complot. Des milliers de bandits, attirés et réunis par des distributions de vin et d'argent, furent encore échauffés par des libelles sanguinaires, où on les appelloit au meurtre et au pillage. Le duc d'Orléans ne paroissoit plus dans les rues qu'accompagné par une hideuse escorte de ces misé-

1652.

rables , et des seigneurs déguisés se mêloient à la populace pour désigner à ses fureurs ceux des magistrats dont ils redoutoient l'énergie. (1)

Le duc d'Orléans manda au Luxembourg le prévôt des marchands, Le Febvre, avec les échevins Levieux et Guillois , à propos d'une prétendue difficulté dans l'arrivage des subsistances. Assaillis par la canaille qui les attendoit , ils réussirent à grand'peine à se sauver dans le cabinet du prince. Après quelques discours indifférens, Gaston les reconduisit jusqu'à la porte extérieure du Luxembourg, disant tout haut dans sa cour : « Je ne veux pas qu'il leur soit fait aucune injure céans. » Ce dernier mot, que Gaston nia plus tard d'avoir prononcé , fut regardé par la foule comme une permission de se précipiter à leur poursuite dès qu'ils eurent franchi la porte du palais ; on courut après eux avec rage tout le long de la rue de Condé. Des seigneurs assemblés devant l'hôtel de M. le Prince s'amusoient de ce spectacle ; de courageux bourgeois leur ouvrirent cependant la porte de leurs maisons, et les déroberent tout sanglans à leurs assassins. (2)

(1) Omer Talon , p. 356-368-370. — Guy Joly, p. 221. — Sainte-Aulaire, ch. 18, p. 146. — Montglat, p. 340. — La Rochefoucauld, p. 158. — Cardinal de Retz, p. 85. — Mademoiselle de Montpensier, p. 220-231.

(2) Omer Talon , p. 365. — Sainte-Aulaire, ch. 18, p. 149.

Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, avoit promis au nom du roi que les armées demeureroient à dix lieues de distance de la capitale; mais l'armée des princes s'étant rapprochée, celle du roi s'approcha aussi, et la ville retentit des plaintes de tous les propriétaires dont les maisons étoient dévastées et les granges brûlées. Pour faire reculer les royalistes, Condé, avec une petite troupe de gentilshommes, attaqua Saint-Denis le 11 mai : Beaufort l'avoit suivi avec plusieurs milliers d'hommes qu'il avoit levés parmi la plus basse canaille, et à chacun desquels il avoit assigné la maison d'un bourgeois pour y recevoir la solde et le logement. Condé mouroit de honte en voyant quels soldats on lui donnoit à commander, mais sa honte fut plus grande encore quand dès la première décharge des Suisses qui tenoient Saint-Denis, en petit nombre, il se trouva seul avec sept personnes : non seulement toute la cohue de Beaufort avoit lâché le pied, elle avoit pour un moment entraîné aussi les gens de cœur ; ceux-ci, il est vrai, revinrent bien vite : Saint-Denis fut pris, mais dès le lendemain Condé jugea convenable de l'évacuer. (1)

— Guy Joly, p. 220. — Cardinal de Retz, p. 83. — Conrart. T. XLVIII, p. 43.

(1) Montglat, p. 341. — La Rochefoucauld, p. 147. — Gourville, p. 264. — Madame de Motteville, p. 327. — Sainte-Aulaire, p. 156. — Conrart, p. 61.

1652.

Le désordre dans Paris étoit extrême : Orléans étoit jaloux de Condé ; celui-ci attribuoit au cardinal de Retz, qu'il regardoit comme un ennemi personnel, toutes les résistances qu'il éprouvoit. Les compagnies souveraines étoient jalouses les unes des autres et de l'hôtel de ville, et elles se défioient des princes. Cependant l'aversion pour le Mazarin ne diminuoit point. La France avoit supporté sans doute de plus mauvais ministres que lui, mais une grande nation s'indigne de voir ses destinées soumises aux caprices amoureux d'une vieille femme. Nous ne savons pas si le cardinal Mazarin étoit l'ayant d'Anne d'Autriche, sûrement du moins toute la France le croyoit ; et quand Matthieu Molé passa au parti de la cour, les reproches que lui adressoit le peuple, dans son langage grossier, l'accusoient de servir les amours d'une vieille femme avec un prêtre (1). C'étoit ce même sentiment de dégoût et d'indignation qui avoit éclaté durant la régence de Marie de Médicis, et qui avoit été fatal à Concini. La cour n'étoit pas même plus favorable à Mazarin que la ville, toute la maison du roi étoit liguée contre lui. « Les marquis de Créqui et de Roque-
« laure, dit Montglat, étoient ceux qui le mor-
« guoient le plus hautement, et ne se contentant

(1) Omer Talon, p. 349.

« pas de ne le point voir chez lui, ils ne le sa-
« luoient point quand ils le rencontroient. Le
« dernier avec son ton gascon, se moquoit de
« ceux qui lui faisoient la cour, et leur disoit
« que c'étoit le moyen de ne rien faire, et que
« le seul biais de parvenir à ce que l'on vouloit,
« étoit de lui arracher les moustaches poil à
« poil! » Il avoit raison, Mazarin étoit toujours
humble avec les superbes, il leur fit offrir tout
ce qu'ils désiroient pour avoir leur amitié. Ils
s'accordèrent secrètement avec lui, à condition
qu'il leur donneroit le titre de ducs sous condi-
tion qu'ils en garderoient quelque temps le
secret. Ce fut sous cette même condition du
secret qu'il accorda le bâton de maréchal de
France à Miossens, qu'il craignoit davantage
encore, parce qu'il commandoit la compagnie
des gendarmes du roi; quant au commandeur
de Souvré, il le gagna par la promesse de quel-
ques bonnes abbayes. (1)

Mazarin négocioit sans cesse et avec tout le
monde. Il avoit donné des espérances aux prin-
ces, et il savoit bien, en effet, qu'eux étoient
indifférens à la chose publique ou aux aver-
sions populaires; et que pourvu qu'il satisfît leur
ambition, ils ne le chicaueroient pas sur le
pouvoir qui lui demeureroit. Chavigny et le

(1) Montglat, p. 542.

1652. duc de Rohan, auxquels on joignit Goulas, secrétaire du duc d'Orléans, se rendirent à Saint-Germain pour porter les propositions des princes. Condé, outre les demandes qu'il faisoit pour ses gouvernemens, ceux du prince de Conti et ceux des seigneurs de son alliance, insistoit pour être chargé de conclure la paix avec l'Espagne; mais c'étoit justement la mission que Chavigny son envoyé vouloit réserver pour lui-même, c'étoit celle aussi que Mazarin ne vouloit céder à personne. Chavigny revint non seulement sans avoir rien fait, mais encore en s'étant compromis aux yeux de ceux pour qui il traitoit. Gourville fut envoyé à sa place avec des instructions plus précises; mais c'étoit assez, dit celui-ci, que l'un proposât quelque chose pour que l'autre y apportât des difficultés, et toutes les négociations n'aboutirent à rien. (1)

Le parlement n'étoit pas entré dans ces négociations; elles tendoient à reconnoître Mazarin, tandis que cette compagnie protestoit que malgré tout son respect pour le jeune monarque, elle ne consentiroit jamais à voir près de sa personne un ministre sans foi, fauteur du despotisme, et déclaré par arrêt criminel de lèse-majesté. Ce

(1) La Rochefoucauld, p. 148. — Gourville, p. 266. — Madame de Motteville, p. 327. — Cardinal de Retz, p. 89. — Madame de Nemours, p. 529. — Conrart, p. 70.

refus n'empêcha point Mazarin de faire ouvrir par la reine des négociations avec le parlement; les engagemens les plus solennels ne lui coûtoient rien, car il ne croyoit pas que le roi fût jamais lié par aucune parole donnée. Louis XIV, alors à Melun, écrivit le 4 juin au parlement pour l'engager à lui envoyer des députés qui conféreroient avec les membres du grand conseil sur les conditions de la paix. C'étoit l'issue d'une correspondance entre le roi et le parlement, qui avoit duré déjà la plus grande partie du mois de mai. Or les princes pour lesquels Mazarin n'étoit qu'un prétexte, ne vouloient point d'une pacification dont son renvoi seroit la condition unique; ils ne vouloient point d'un traité dont le parlement seroit le négociateur, et ils lâchèrent la bride à la populace pour intimider les magistrats. Un nommé Pénis, neveu de Broussel et trésorier à Limoges, se fit le chef de la multitude, sous prétexte de l'enrégimenter pour la guerre. Le président de Bailleul avoit été arrêté et insulté dans son carrosse; des attroupemens menaçans avoient pénétré jusque dans la grande salle, et quand le duc d'Orléans avoit été sommé par le président de Nesmond de faire respecter la magistrature, il avoit répondu qu'il étoit prêt à faire ce qu'il avoit fait quatre ans auparavant, c'est-à-dire à ordonner des gardes de

la ville et à se faire rendre compte de tout ce qui se passeroit ; mais comme il vit quelque hésitation à lui attribuer le pouvoir des armes, une fois qu'il n'étoit plus lieutenant-général du royaume, il fit mine de se retirer, et dit que si son entremise étoit rebutée, messieurs se garderoient comme ils pourroient. (1)

Ce fut comme un signal à la populace pour insulter les magistrats ; ils étoient injuriés et quelquefois frappés dans les rues ; ils ne trouvoient pas même un asile dans les salles du palais. Condé donnoit à tous l'exemple de les traiter avec mépris : Camus de Pont-Carré, l'un des conseillers qui s'étoient le plus distingués par leur zèle pour la Fronde, lui ayant fait quelques questions sur l'état des négociations, « M. le Prince lui répondit fièrement « qu'il étoit las de rendre compte de ses actions à de petits messieurs comme lui, qui « en jugeroient à leur mode..... ; qu'il penseroit « désormais à ses affaires, sans en rendre compte « à de petits coquins à qui il apprendroit bien « à vivre, et à lui porter le respect qui lui étoit « dû » (2). Mais rien ne faisoit fléchir la courageuse fermeté des magistrats. Lorsque le duc

(1) Omer Talon, p. 575-580. — Cardinal de Retz, p. 107

(2) Mém. de Comart. T. XLVIII, p. 75 — Sainte Aulaire, h. 18, p. 161

d'Orléans leur annonça qu'il leur présenteroit son beau-frère, le duc de Lorraine, qu'il avoit appelé en France avec son armée, comme un allié fidèle auquel on ne pouvoit témoigner trop d'égards, la compagnie répondit unanimement que le duc de Lorraine étoit ennemi de l'État, et que s'il osoit se présenter devant eux, le procureur général le feroit arrêter sur place. (1)

Sur ces entrefaites arriva la lettre du roi, du 4 juin ; elle étoit écrite en termes honorables pour la compagnie, et celle-ci, après trois jours de délibération, envoya des députés pour assurer le roi de son obéissance, et borner ses demandes à l'éloignement du cardinal Mazarin, seule et unique cause des maux de l'État. Le roi leur donna, le 16 juin, une réponse écrite, par laquelle il annonçoit qu'il se résoudroit à éloigner de ses conseils et du royaume le cardinal Mazarin, pourvu que cette condescendance fît rentrer les princes dans le devoir ; qu'elle rompît leurs ligues et associations, et qu'elle procurât la soumission de Bordeaux et des autres villes révoltées. Le parlement, au comble de la joie, arrêta, le 21 juin, d'envoyer une nouvelle députation au roi pour lui témoigner la reconnoissance de son peuple, et

(1) Guy Joly, p. 222. — Cardinal de Retz, p. 117.

1652. régler les conditions de la pacification générale. (1)

Il y avoit déjà plus de quinze jours que Charles IV, duc de Lorraine et beau-frère de Gaston, étoit arrivé avec son armée dans le voisinage de Paris; son approche avoit probablement eu une grande part à la condescendance de la cour. Mais ce duc étoit le plus grossier, le plus déhonté des *Condottieri*. Se louant avec son armée à qui vouloit le payer, il se faisoit gloire de l'effronterie de ses mœurs et de son langage, de sa mauvaise foi par laquelle il prétendoit se venger de tous ceux qui l'avoient trompé pour le dépouiller, de l'impossibilité de le lier par aucune promesse, et du ton cynique de plaisanterie par lequel il déjouoit tous ceux qui cherchoient à traiter avec lui sur quelque objet sérieux; Gaston l'avoit appelé pour faire lever le siège d'Étampes, mais en entrant en France il avoit fait assurer la reine qu'il n'avoit d'autre intention que de la servir; aussi n'avoit-on point cherché à lui barrer le chemin, et les intendans s'étoient-ils partout empressés à lui fournir gratuitement des vivres sur son passage. Gaston alla le prendre le 2 juin au Bourget et le conduisit à Paris; il fut avec le prince de Condé froid et impoli; il

(1) Sainte-Aulaire, p. 166. — Omer Talon, p. 397. — Cardinal de Retz, p. 119.

se ressentoit de ce que ce prince lui retenoit Stenay, Clermont et Jametz, places démembrées de la Lorraine; lorsque le cardinal de Retz essaya de lui parler de politique et de guerre, il tira son chapelet de sa poche et commença à réciter ses patenôtres, disant que puisque les prêtres faisoient son métier, il falloit qu'il fit le leur. Il alla se promener au Cours avec mademoiselle de Montpensier, et il essaya, au grand scandale de ses dames d'honneur, de la faire rougir, ce qui n'étoit pas très facile (1). Quant à Gaston, il le pressoit ou de faire sa paix avec la reine, ou de lui faire trouver les dix mille hommes de troupes et l'argent qu'il lui avoit promis en l'appelant en France. Toutefois il fit passer la Marne à son armée à Lagny, et il jeta un pont sur la Seine à Villeneuve-Saint-George, comme pour la passer aussi. Les princes avoient près de huit mille hommes dans Étampes, et Turenne ne voulut pas s'exposer à être serré entre deux armées. Mais passant la Seine au pont de Corbeil, il marcha droit sur M. de Lorraine, lui faisant dire qu'il le chargeroit s'il ne se retiroit à l'heure même hors des frontières de France. Le duc étoit bien assez fort pour livrer bataille; mais son armée faisoit toute sa richesse, et il ne l'exposoit pas volontiers :

(1) Mém. de Conrart, p. 77-79.

1652.

d'ailleurs il savoit que le maréchal de la Ferté arri-voit des frontières de Lorraine pour lui couper la retraite. Il promit à Tavannes, chef de l'armée des princes, qui venoit d'Étampes, de l'attendre et de lui livrer son pont de bateaux pour assurer sa retraite sur Paris; il ne lui tint pas parole, et quoiqu'en témoignant un mortel dépit, il se mit en marche immédiatement pour la frontière; c'étoit le 16 juin. (1)

A cette nouvelle, le prince de Condé alla à Juvisy prendre le commandement de l'armée qui revenoit d'Étampes; il la conduisit à Saint-Cloud, mettant ainsi Paris entre l'armée royale et lui. Il ne pouvoit cependant se flatter de prolonger long-temps cette guerre défensive, et déjà le 21 juin Turenne avoit passé la Marne à Lagny. Il falloit donc obtenir promptement de l'argent et des hommes, et le duc de Beaufort se chargea de dompter le parlement par une émeute plus redoutable que les précédentes. Ayant rassemblé quatre ou cinq mille bandits sur la Place-Royale, il les harangua, il les exhorta à choisir vingt-quatre députés, qui présenteroient le lendemain requête au parlement, pour demander arrêt d'union avec les princes,

(1) Montglat, p. 345. — La Rochefoucauld, p. 159. — Omer Talon, p. 395. — Sainte-Aulaire, ch. 19, p. 167-177. — Madame de Motteville, p. 335. — Mademoiselle de Montpensier p. 242. — Conrart, p. 86. — Cardinal de Retz, p. 110.

et il se chargea de faire une liste de ceux qui s'y opposeroient, afin qu'on pût les traiter comme de vrais mazarins. Le président Bailleul, averti de cet odieux complot, fit prévenir les magistrats chacun à leur domicile, qu'il n'y auroit pas de séance au palais jusqu'à des temps plus tranquilles. Mais les princes avoient absolument besoin du parlement; ils s'excusèrent, ils protestèrent de leurs efforts pour empêcher le désordre, et le duc d'Orléans promit d'apporter en leur nom une déclaration par laquelle ils s'engageroient à se soumettre à l'autorité royale sans autre condition que le renvoi du cardinal. C'étoit le moment où la députation envoyée à Melun avoit rapporté la promesse du roi, et la compagnie étoit impatiente de conclure. (1)

Le 25 juin le parlement s'assembla en effet, protégé par les archers de la ville et quelques compagnies de gardes bourgeoises. Gaston et le prince de Condé lui apportèrent leur déclaration; mais pendant ce temps Beaufort avoit rassemblé ses bandits; les hurlemens de *mort aux mazarins, union avec les princes*, retentissoient de toutes parts autour du palais; quand les magistrats voulurent sortir, on les repoussa en jurant qu'ils ne sortiroient point que l'arrêt d'union ne fût rendu; une mêlée s'engagea entre

(1) Sainte-Aulaire, ch. 19, p. 179-180. — Conrart, p. 95-102. — Omer Talon, p. 397. — Guy Joly, p. 224.

1652.

les séditieux, parmi lesquels se trouvoient beaucoup de gentilshommes et de soldats déguisés, et la garde du parlement ; les portes de la grand'-chambre furent enfoncées ; les présidents de Nesmond, de Maisons, de Bailleul, furent grièvement blessés ; vingt-cinq personnes furent tuées sur les degrés du palais ; il y en eut un bien plus grand nombre de blessées. Cependant les magistrats qui parvenoient à se dégager, alloient prendre leur rang dans les compagnies bourgeoises, et revenoient au secours de leurs confrères. La victoire leur demeura enfin ; mais l'association avec des princes capables de recourir à de si infâmes moyens, devint pour la magistrature et la bourgeoisie un objet d'effroi, et le retour du Mazarin commença à paroître moins redoutable que la victoire de Condé. (1)

C'étoit au reste bien plutôt d'une défaite finale que ce prince paroissoit menacé. Maître du pont de Saint-Cloud, il passoit d'une rive à l'autre, pour mettre toujours la rivière entre lui et l'armée royale. Mais Turenne ayant fait avancer le maréchal de la Ferté sur la rive droite avec une partie de ses troupes, Condé couroit risque d'être attaqué en tête et en queue, aussi il se préparoit avec un grand secret à repasser de l'autre côté de Paris pour prendre position entre la Seine

(1) Sainte-Aulaire, p. 182. — Conrart, p. 102-107. — Omer Talon, p. 403.

et la Marne, au confluent des deux rivières : à l'entrée de la nuit du 1^{er} juillet, il retira sur la rive droite de la Seine tout ce qu'il avoit de troupes, il traversa rapidement le bois de Boulogne, gagna la porte Saint-Honoré, et suivit en dehors des murs ce qu'on a nommé dès lors le chemin de la révolte jusqu'à la porte Saint-Denis. C'est là qu'il fut atteint par les premiers escadrons de M. de Turenne qui s'étoit mis à sa poursuite. Il avoit vainement demandé qu'on permît aux bagages dont il étoit embarrassé et retardé, de traverser Paris : le peuple, tout en faisant des vœux pour lui, ne vouloit pas attirer la guerre dans la ville. Ne pouvant accomplir son mouvement sans combattre, il prit position derrière les retranchemens que les bourgeois avoient élevés pour couvrir le faubourg Saint-Antoine contre l'approche des Lorrains. Ils s'étendoient des hauteurs de Charonne à la rivière, sur un développement de 1800 toises. Les trois rues de Charonne, de Saint-Antoine et de Charenton, formant patte-d'oie, se réunissoient alors dans une grande place, devant la porte, et sous le canon de la Bastille : c'est là que le prince rangea ses bagages ; il construisit des barricades à quelque distance, en arrière des retranchemens, pour servir de seconde ligne. Il chargea Tavannes de la défense de la rue de Charonne ; Vallon, de celle de Saint-Antoine ;

1652.

Nemours, de celle de Charenton; la communication entre eux étoit assurée par les rues transversales; les plus fortes maisons furent occupées et crénelées; et lui-même avec la Rochefoucauld et cinquante de ses plus braves amis se tint prêt à porter secours partout où le péril deviendroit extrême. (1)

Louis XIV avoit suivi son armée; toutefois on le faisoit tenir, hors de tout danger, sur les hauteurs de Charonne, d'où il pouvoit voir les combattans. Il étoit sept heures du matin, le 2 juillet; le jeune monarque envoyoit à Turenne ordre sur ordre de commencer l'attaque; celui-ci répondoit que l'ennemi ne pouvoit plus lui échapper, mais qu'il falloit attendre le maréchal de la Ferté avec l'artillerie et le reste de l'infanterie. Enfin, Bouillon vint dire à son frère, qu'autour du jeune roi, impatient de voir s'ouvrir un si beau spectacle, on commençoit à murmurer le mot de trahison. Bouillon, l'un des plus habiles parmi les grands seigneurs qui s'étoient rattachés au roi, commençoit à acquérir une haute influence, mais aussi à exciter très vivement la jalousie de Mazarin, et celui-ci étoit homme à profiter de l'occasion pour perdre les deux frères. Turenne fut donc forcé de donner le signal du combat, sans attendre son artillerie;

(1) Sainte-Aulaire, ch. 19, p. 184. — Montglat, p. 148. — La Rochefoucauld, p. 165.

il se chargea de l'attaque par la grande rue du faubourg, Navailles s'avança par la rue de Charonton, Saint-Maigrin par celle de Charonne. Les assaillans forcèrent de toutes parts les retranchemens, et poussèrent en avant par les trois grandes rues ; mais chaque pas les exposoit davantage au feu des maisons crénelées. Leurs colonnes s'affoiblissoient en avançant ; Saint-Maigrin qui avoit pénétré jusqu'à la place du Marché, y rencontra le prince de Condé avec son vaillant escadron. Tous ces seigneurs combattoient de leur personne, comme d'anciens paladins ; et les témoins des grandes batailles de Wallenstein et de Gustave-Adolphe assuroient n'avoir jamais vu tant de bravoure que dans cette jeune noblesse ; des rivalités de galanterie avoient excité dans le cœur de Saint-Maigrin, de Rambouillet et de Mancini, une haine implacable contre Condé ; tous trois avoient juré de s'attacher à sa personne seule, jusqu'à ce qu'il pérît sous leurs coups ; tous trois tombèrent mortellement blessés. Vers midi, les trois colonnes de l'armée royale furent repoussées, et les combattans épuisés de chaleur et de fatigue s'arrêtèrent quelque temps pour respirer. Condé posa sa cuirasse et ses habits, et se roula tout nu comme un cheval, sur le gazon d'un jardin pour essuyer la sueur dont il étoit baigné. Mais pendant ce repos même, la Ferté étoit arrivé avec l'infanterie et

1652.

l'artillerie; quand le combat recommença, toutes les chances étoient tournées contre Condé; l'infanterie de l'armée royale avoit occupé les maisons crénelées; la Rochefoucauld, chargé de recouvrer sur le marquis de Navailles la barricade de la rue de Charenton voyoit ses rangs s'éclaircir à chaque pas qu'il faisoit en avant. MM. de Montmorency, de Tarente, de Flamarins, d'Escars, de Castries, de Guitaut, de la Roche-Giffard, de Bossu, de la Mothe-Guyon, de Bercennes, étoient tombés, morts ou blessés; la Rochefoucauld, Beaufort, Nemours et le jeune Marsillac arrivèrent seuls à la barricade; mais à peine y étoient-ils entrés, que la Rochefoucauld fut renversé d'un coup de mousquet, qui lui perça les deux joues si près des yeux, qu'il en perdit pour un temps la vue; les autres n'auroient pas tardé à périr aussi, si Condé n'étoit arrivé à eux, et ne les avoit ramenés devant la porte Saint-Antoine. (1)

Pendant ce temps, Monsieur enfermé dans son palais, répondoit à la grande Mademoiselle sa fille, et aux amis du prince de Condé qui le pressoient de monter à cheval, et de joindre ceux qui combattoient pour lui, que cela lui étoit impossible, qu'il étoit malade. Au moins auroit-

(1) Sainte-Aulaire, p. 186-194. — Montglat, p. 348. — La Rochefoucauld, p. 163-168. — Mademoiselle de Montpensier, p. 253-268. — Madame de Motteville, p. 337.

elle voulu que , pour en avoir l'air , il se mit au lit ; mais il étoit trop inquiet , il restoit devant la fenêtre à siffler. Mademoiselle cependant s'enivroit d'enthousiasme pour Condé , pour tous ces héros malheureux qu'on voyoit à chaque instant rapporter blessés dans les rues ; fière de ce qu'elle avoit fait à Orléans , elle croyoit qu'à elle appartenoit de les sauver. A force de sollicitations , elle arracha enfin à son père la signature d'un ordre à elle adressé , de se rendre à l'hôtel de ville pour le remplacer , à cause de son indisposition. Elle y trouva réunis le prévôt des marchands , les échevins et le maréchal de L'Hôpital , gouverneur de Paris. Elle leur demanda de faire prendre les armes dans tous les quartiers , c'étoit déjà fait ; d'envoyer à M. le Prince le renfort de deux mille hommes , ils le promirent ; de mettre quatre cents hommes dans la Place-Royale sous ses ordres à elle , ils le promirent encore ; enfin de donner passage à l'armée à travers la ville : cette demande qu'elle avoit réservée pour la dernière , les étonna et les effraya ; c'étoit précipiter la ville sous le pouvoir militaire et dans toutes les horreurs de la guerre. Elle insista , elle dit que si on ne lui accordoit pas ce qu'elle demandoit , elle prendroit d'autres mesures , elle s'adresseroit au peuple , dont on entendoit les cris sur la place ; elle obtint enfin l'ordre de laisser entrer les troupes du prince

1652.

quand il le voudroit ; courant alors vers la porte Saint-Antoine, elle rencontra tous ses amis blessés qu'on rapportoit sur des brancards, dans l'état le plus lamentable. Elle entra dans la maison le plus près de la Bastille, qu'un maître des comptes vint lui offrir, et elle y fit appeler le prince de Condé. « Il m'y vint voir, dit-elle ; il « étoit dans un état pitoyable ; il avoit deux doigts « de poussière sur le visage ; ses cheveux tout « mêlés ; son collet et sa chemise étoient pleins « de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa « cuirasse étoit pleine de coups, et il tenoit son « épée nue à sa main, ayant perdu le fourreau. « Il la donna à mon écuyer : il me dit : — Vous « voyez un homme au désespoir, j'ai perdu « tous mes amis ; MM. de Nemours, de la « Rochefoucauld et de Clinchamp sont blessés à « mort. — Je l'assurai qu'ils étoient en meilleur « état qu'il ne les croyoit..... Cela le réjouit un « peu. Il étoit tout-à-fait affligé ; lorsqu'il entra « il se jeta sur un siège, il pleuroit, et me disoit : « — Pardonnez à la douleur où je suis..... Il se « leva et me pria d'avoir soin de faire passer « les bagages qui étoient hors de la porte, et de « ne point sortir d'où j'étois afin que l'on se pût « adresser à moi pour tout ce que l'on auroit à « faire, et qu'il avoit si hâte qu'il ne pouvoit « demeurer plus long-temps. Je le priai instan- « ment de vouloir rentrer dans la ville avec son

« armée ; il me répondit qu'il n'avoit garde de
« le faire, que je ne me misse point en peine ,
« et qu'il ne feroit plus qu'escarmoucher. »(1)

Turenne avoit en effet donné un peu de relâche à l'armée des princes ; Mademoiselle, après que Condé l'eut quittée, monta sur les tours de la Bastille. La Louvière qui en étoit gouverneur, étoit fils de Broussel ; il étoit tout dévoué à la cause des princes, et Mademoiselle ayant obtenu de son père qu'il lui adressât un ordre de lui obéir, elle fit charger les canons et pointer du côté de l'armée du roi ; Condé pendant ce temps faisoit rentrer son armée par la porte Saint-Antoine ; mais l'infanterie étrangère, la gendarmerie et quelque cavalerie formant l'arrière-garde demeuroient en arrière pour ramener quelques canons qu'on retiroit de l'église Sainte-Marguerite. Mademoiselle vit que cette arrière-garde alloit être coupée, car Turenne faisoit avancer de la cavalerie qui l'auroit prise entre le faubourg et le fossé ; elle fit tirer sur cette cavalerie du roi deux ou trois volées de canon, qui en emportèrent les premiers rangs. L'armée de Turenne s'arrêta étonnée d'une hostilité si inattendue ; Condé acheva sa retraite sans laisser en arrière un blessé, ni un chariot de bagage. Comme les troupes harassées par le combat rentroient dans

1) Mademoiselle de Montpensier, p. 255-265

1612. la ville, Mademoiselle les accueilloit à la porte, avec du vin et des rafraîchissemens; après en avoir goûté, elles continuoient leur marche vers le Pré-aux-Clercs, où elles campèrent; tandis que le prince et le duc d'Orléans allèrent ensemble à l'hôtel de ville remercier le prévôt des marchands. (1)

La ruine du prince de Condé étoit désormais inévitable, s'il ne déterminoit pas la ville de Paris à épouser franchement sa cause, et à lui accorder tous les secours d'hommes et d'argent que la terreur pouvoit encore extorquer à une grande capitale. Ce n'étoit pas du parlement qu'il pouvoit espérer cette assistance, il n'étoit guère probable que cette compagnie déjà résolue à faire la paix quand la puissance du prince étoit encore entière, se déterminât volontairement à se perdre avec lui, depuis qu'il l'avoit outragée. Condé une fois engagé dans une cause, ne reculoit devant aucune action, quelque coupable qu'elle fût, si elle pouvoit lui donner de meilleures chances de succès. Presque tous ses plus honorables amis étoient ou tués ou blessés; il ne lui restoit plus que Beaufort, plus accoutumé à

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 270. — La Rochefoucauld, p. 169. — Montglat, p. 351. — Madame de Motteville, p. 541. — Conrart, p. 10, et l'ordre de Gaston à la Louvière, p. 111. — Omer Talon, p. 410. — Guy Joly, p. 226. — Cardinal de Retz, p. 123.

conduire des bandits que des soldats ; et le duc d'Orléans que sa lâcheté même précipitoit dans le péril, parce qu'il n'osoit pas tenir tête à Condé. Ils convinrent ensemble de se présenter à l'assemblée de l'hôtel de ville, le 4 juillet à 6 heures du soir, pour remercier la ville des secours qu'elle leur avoit accordés et en demander de plus considérables. Cette assemblée qui durant la guerre civile exerçoit le pouvoir politique dans Paris, se composoit de douze députés élus par chacun des seize quartiers de la capitale, de six députés de chacun des six corps de métiers, des quarteniers, échevins et conseillers de la ville, de tous les curés des paroisses, et des députés des communautés ecclésiastiques ; une moitié des députés des quartiers étoit prise parmi les officiers des compagnies souveraines. Ce fut le duc d'Orléans qui porta la parole, et la foule attroupée dans la place de Grève, parmi laquelle se trouvoit un grand nombre de soldats déguisés en artisans, lui répondit par des acclamations furieuses, demandant l'union avec les princes. Sans se déconcerter le procureur du roi à l'hôtel de ville conclut à députer vers le roi, pour le supplier de revenir à Paris sans le cardinal Mazarin, et de donner la paix à ses peuples. Cette proposition alloit passer à une grande majorité, quand Condé se leva et s'avança sur le perron de l'hôtel de ville, où il dit à haute voix,

4652.

en s'adressant au peuple : « Ces gens ne veulent rien faire pour nous, ce sont des mazarins, faites-en ce que vous voudrez. » Puis il remonta dans son carrosse avec le duc d'Orléans, et il s'éloigna rapidement; tandis que le duc de Beaufort prit place dans la boutique d'un mercier, avec quelques autres seigneurs, pour diriger les séditieux dans l'attaque de l'hôtel de ville. (1)

En effet, aussitôt après la retraite des princes, plusieurs coups de fusil furent tirés contre l'hôtel de ville, et des gens armés accoururent par toutes les rues. Les hommes les plus connus pour leur attachement aux princes, les Frondeurs les plus déterminés se mirent aux fenêtres, essayant de calmer la populace par des discours, par des promesses; et comme leurs voix se perdoient dans le tumulte, ils affichoient de grands écriteaux, ils déployoient des drapeaux, où étoit inscrit : *Arrêt d'union*; mais les mutins ne les connoissoient point, ou ne vouloient rien entendre; on avoit fait boire les satellites des princes depuis midi jusqu'à six heures, et ils ne pouvoient plus entendre raison; ils ne savoient qu'une chose, c'est qu'il falloit tout tuer. Les premiers coups de feu étoient partis de bas en haut, et ils faisoient peu de mal; mais bientôt les soldats déguisés s'emparèrent des fenêtres

(1) Mém. de Conrart, p. 113-116. — La Rochefoucauld, p. 171. — Montglat, p. 553. — Guy Joly, p. 227.

des maisons vis-à-vis, et commencèrent à tirer à coup sûr jusque dans l'intérieur des appartemens. Les portes de l'hôtel de ville étoient fermées, mais ils apportèrent des monceaux de bois arrosés de poix et de suif fondus pour les brûler; avant même que le passage fût ouvert, une fumée âcre et étouffante remplit les appartemens. Les portes tombèrent enfin, mais au bas de l'escalier les assaillans trouvèrent une barricade élevée avec des bancs et des tables, que la garde de l'hôtel de ville défendit long-temps courageusement, et qui n'auroit point été forcée si les munitions ne lui avoient pas manqué. Dans toutes les salles, les magistrats, les vieillards se voyant destinés à la mort, se confessoient aux curés enfermés avec eux. La nuit étoit venue cependant, et dans tout l'hôtel de ville il ne se trouvoit point de lumières; peut-être cette circonstance contribua-t-elle à sauver les malheureux députés de la ville; se glissant dans des passages obscurs, descendant dans les caves, ils y rencontroient des voleurs qui s'étoient introduits pour piller au moyen du tumulte, et qui, à prix d'argent, s'engageoient à les conduire en sûreté. Les premiers qui purent s'échapper coururent chez le duc d'Orléans pour le supplier de sauver le corps de ville; il sifflait, selon son usage quand il étoit embarrassé, et il répondit qu'il falloit s'adresser à son neveu de Beaufort. Ce-

1652.

lui-ci, toujours dans la boutique du mercier, consentit bien à prendre sous sa protection deux ou trois magistrats, mais il n'essaya point de faire cesser le tumulte qui s'apaisa enfin de lui-même au milieu de la nuit. (1)

Le massacre de l'hôtel de ville, où il n'y eut pourtant qu'un petit nombre de magistrats et de députés de tués, tandis qu'il y périt plus de deux cents des assaillans, loin d'assurer le triomphe du parti des princes, le fit tomber dans le discrédit. Les magistrats, les bourgeois, les hommes honnêtes étoient honteux d'avoir passé pour associés à des factieux qui avoient recours à de semblables moyens. Condé profita cependant de la fuite d'une partie des députés, des blessures et de la mort des autres, pour renouveler l'assemblée de l'hôtel de ville. Il força le prévôt des marchands et le maréchal de L'Hôpital à donner leur démission. Il fit remplacer le premier par Broussel, le second par Beaufort, il fit proclamer l'union de la ville de Paris avec MM. les princes; néanmoins il n'avoit encore dans cette assemblée, qu'il vouloit dominer par la terreur,

(1) Conrart, p. 116-150, donne des détails infinis sur les aventures de chaque député. — Mademoiselle de Montpensier, p. 276-284. Elle alla à l'hôtel de ville lorsque tout étoit fini. — Sainte-Aulaire, ch. 19, p. 214. — Omer Talon, p. 415. — Selon le cardinal de Retz, il périt dans l'hôtel de ville trois magistrats et vingt-cinq à trente bourgeois, p. 128. — Madame de Motteville, p. 545.

que quatre voix de majorité. Il lui auroit fallu aussi l'assentiment du parlement; mais la plupart des vieux magistrats refusoient de se rendre à une assemblée qui ne pouvoit se tenir que sous le couteau des assassins. Enfin il réussit avec peine à engager cent dix conseillers des plus jeunes à se rendre le 13 juillet à une assemblée des chambres; là même quelques voix hardies reprochèrent aux princes le massacre de l'hôtel de ville. L'assemblée avoit pour objet de recevoir les réponses de la cour. La reine avoit compté sur une victoire au faubourg Saint-Antoine; et quand au contraire l'armée qui s'étoit si vaillamment défendue étoit rentrée dans Paris, quand le canon de la Bastille avoit tiré sur l'armée du roi, quand le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris avoient été changés par la violence, elle avoit jugé que Condé maître de la capitale par la terreur y trouveroit les moyens d'une longue résistance. Elle se monroit donc de nouveau disposée à négocier, et elle promettoit le renvoi du cardinal, qu'elle auroit chargé de traiter la paix avec l'Espagne, pour lui faire recouvrer ainsi la faveur populaire. De son côté Condé ne cessoit de négocier par la duchesse de Châtillon et par d'autres; mais ses demandes étoient exorbitantes; il vouloit la Guyenne et la Provence pour lui et pour son frère, des gouver-

1652.

nemens pour Nemours, la Rochefoucauld, et d'autres de ses partisans; le bâton de maréchal pour Marsin et du Dognon, de l'argent pour les autres, et surtout il vouloit traiter lui-même avec l'Espagne. Plus ses prétentions étoient élevées plus il lui importoit que le duc d'Orléans ni le parlement ne traitassent pas sans lui. Au reste il donnoit à la cour l'assurance que pourvu que Mazarin s'éloignât pendant trois mois seulement, il le ramèneroit ensuite lui-même triomphant. (1)

Le duc d'Orléans et Condé insistèrent pour que le parlement regardât les propositions du roi comme futiles et captieuses, et l'assemblée intimidée vota d'après leurs suggestions; les jours suivans, un plus grand nombre de conseillers revinrent au palais, obéissant à leur ancienne habitude, encore que les membres du parquet ne s'y trouvassent pas; et le 20 juillet un arrêt fut rendu sur la proposition de Broussel, à soixante-quatorze suffrages contre soixante-neuf, qui déclaroit le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, pendant la captivité du roi entre les mains du cardinal Mazarin, et le prince de Condé généralissime. La minorité s'applaudit bientôt de n'avoir pas été victorieuse, lorsqu'elle acquit la certitude que de

(1) Omer Talon, p. 420. — Guy Joly, p. 231.

nouvelles violences étoient préparées contre ceux qui repousseroient cet arrêt. (1) 1652.

L'armée dont le commandement étoit déferé à Condé étoit bien réduite ; on assuroit qu'elle ne passoit guère deux mille cinq cents hommes. Une taxe votée par le parlement, de 75 livres sur chaque porte cochère, 30 livres sur les grandes boutiques et 15 sur les petites, étoit destinée à lever de nouveaux soldats : de son côté, l'armée royale n'attaquoit point. Turenne étoit occupé de la maladie de son frère le duc de Bouillon, qui mourut le 9 août, comme il alloit être nommé surintendant des finances ; mais s'il n'y avoit pas de fait d'armes, toutes les campagnes autour de Paris étoient désolées par les pillages des soldats. Toutes les maisons de campagne jusque dans les faubourgs étoient dévastées ; tous les blés étoient fauchés en vert. La désorganisation du parti des princes alloit croissant. Le 30 juillet, il fut troublé tout entier par le duel de deux beaux-frères, les ducs de Beaufort et de Nemours. Ce dernier, en toute occasion, exhaloit son mépris ou sa haine pour le duc de Beaufort. Ce fut lui qui le fit appeler ; ils se battirent cinq contre cinq. Comme ils furent en présence, M. de Beaufort lui dit : « Ah ! mon frère, quelle honte ! Oublions le

(1) Omer Talon, p. 450. — Conrart, p. 157. — Cardinal de Retz, p. 138. — Montglat, p. 355. — Guy Joly, p. 234.

« passé ; soyons bons amis. — M. de Nemours
 « lui cria : Ah ! coquin, il faut que tu me tues
 « ou que je te tue ! Il tira son pistolet qui
 « manqua, et vint à M. de Beaufort l'épée à la
 « main ; de sorte que celui-ci fut obligé de se
 « défendre. Il tira et le tua tout roide de trois
 « balles qui étoient dans le pistolet. » (1)

Dès le lendemain, une scène plus étrange encore fit voir qu'il ne restoit plus dans le parti aucune subordination. Le comte de Rieux, fils du duc d'Elbeuf, prit querelle avec le prince de Tarente sur leur rang. Le prince de Condé présent, intervint dans cette querelle ; Rieux le poussa, ou fit un geste menaçant. Condé lui donna un soufflet, Rieux le rendit, tous deux se jetèrent sur leurs épées, mais on les sépara. Le duc d'Orléans voulut d'abord faire informer. Omer Talon regardoit une telle offense contre le sang royal comme devant être punie de mort. Les princes trouvèrent qu'il valoit mieux faire moins de bruit ; le soufflet fut qualifié de coup de poing, et Rieux fut enfermé à la Bastille, où il demeura jusqu'à l'arrivée à Paris du duc de Lorraine. (2)

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 285-292. — Omer Talon, p. 436. — Conrart, p. 171. — Madame de Motteville, p. 348. — La Rochefoucauld, p. 172.

(2) Mademoiselle de Montpensier, p. 292. — Omer Talon, p. 437.

Tout le parti de la Fronde tomboit en dissolution. Gaston, qui depuis long-temps étoit mécontent de tout ce qui se faisoit , et qui déclaroit que dans la situation où se trouvoient les affaires on ne pouvoit plus faire que des fautes, fut dans ce moment frappé d'une affliction domestique. Son fils, le duc de Valois, âgé de deux ans, mourut le 10 août ; dès lors il ne soupira plus qu'après le bonheur de se retirer à Blois, et d'y demeurer absolument étranger aux affaires. Le prince de Condé, qui avoit en horreur l'obligation de ménager tour à tour le parlement, l'hôtel de ville et le peuple, fut malade à plusieurs reprises du dépit qu'il éprouvoit ; on le crut même un moment atteint d'une fièvre maligne (1), et il se persuada qu'il ne retrouveroit sa force et sa santé que quand il seroit de nouveau en campagne à la tête d'une armée. Le cardinal de Retz se tenoit autant qu'il pouvoit à l'écart ; le prince de Condé le regardoit comme son ennemi personnel, et le faisoit quelquefois insulter par la canaille en le poursuivant du nom de mazarin. Le peuple commençoit à souffrir de la misère, à soupirer pour le retour du roi et pour la paix : depuis le mas-

(1) Pendant sa convalescence, il s'emporta contre Chavigny de telle sorte que celui-ci tomba malade d'émotion, et mourut en huit jours. — Madame de Motteville, p. 549. — Omer Talon, p. 472. — La Rochefoucauld, p. 175.

sacre de l'hôtel de ville, les factieux avoient forcé, par leurs menaces, tous les citoyens à porter un peu de paille à leur chapeau, comme signe qu'ils approuvoient ceux qui avoient mis le feu aux portes. Ceux qui désiroient la paix voulurent, à leur tour, se reconnoître en y mettant un morceau de papier (1); et si le parlement n'avoit interdit tout signe de ralliement, on auroit bientôt vu combien ces derniers étoient les plus nombreux. Mazarin, pour désorganiser le parlement à son tour, lui fit envoyer, le 6 août, des lettres de cachet pour le transférer à Pontoise. Les magistrats qui étoient à Paris n'obéirent pas; mais les présidens de Novion et Le Cogneux, avec le garde des sceaux, premier président et onze conseillers qui se trouvoient hors de la ville, ouvrirent le parlement de Pontoise avec les pairs laïcs et ecclésiastiques qui suivoient la cour. Le premier acte de ce parlement fut d'adresser à la reine des remontrances pour demander l'éloignement de Mazarin : c'étoit une comédie suggérée par ce ministre lui-même. Le roi donna une déclaration où il faisoit de lui le plus pompeux

(1) Lorsque Mademoiselle apprit ce rassemblement des *têtes de papier* devant le Palais-Royal, elle offrit à son père d'y aller. Je prendrai les principaux chefs, dit-elle; et si l'on me croit on en pendra quelques uns. S. A. R. ne voulut point me permettre d'y aller. — Montpensier, p. 324.

éloge, tout en consentant à son renvoi, pour donner cette satisfaction à ses peuples. Mazarin partit de Pontoise le 19 août pour se retirer à Sedan. Le parlement de Paris condamna de la manière la plus outrageuse ceux de ses membres qui avoient consenti de siéger à Pontoise, et qui élevoient ainsi autel contre autel; mais les défections commençoient, et le chancelier Séguier, qui avoit accepté une place dans le conseil du duc d'Orléans, se déroba de Paris pour aller rejoindre la cour. (1)

Le départ du cardinal fut suivi le 22 août d'une amnistie offerte par la cour, mais avec des restrictions qui en anéantissoient presque l'effet. Le parlement qui n'avoit mis à sa soumission d'autre condition que le renvoi du cardinal et l'amnistie, étoit pressé de rentrer dans l'obéissance; le duc d'Orléans y paroissoit aussi disposé, mais Condé ne trouvoit dans cet arrangement aucun des avantages qu'il avoit demandés pour lui-même et pour ses amis; il étoit furieux, et son influence empêcha le parlement de donner aucune réponse décisive. Il avoit fait demander à la cour des passe-ports qui lui furent durement refusés: la reine, lui répondit-on, s'étonnoit qu'il osât prétendre quelque chose avant d'avoir posé les armes, renoncé à toute association criminelle et

(1) Omer Talon, p. 443-446. — Cardinal de Retz, p. 140. — Montglat, p. 558.

1652.

fait retirer les étrangers. Sur ces entrefaites l'arrivée du duc de Lorraine, le 5 septembre, avec une assez belle armée d'environ dix mille hommes, lui offrit de nouvelles chances. Ce duc prétendit avoir accompli la promesse qu'il avoit faite à Turenne, lorsqu'il avoit atteint la frontière du duché de Bar. Il y fit tirer deux coups de canon, comme signe qu'il avoit touché au but, puis il rentra en France. Condé, qui avoit reformé son armée à Charenton, alla le joindre. Ensemble ils avoient sous leurs ordres quatre-vingts escadrons de cavalerie et huit mille hommes de pied. Turenne n'avoit que vingt-huit escadrons et cinq mille fantassins ; mais il sut choisir à Villeneuve Saint-George une position si forte, et il mit tant d'art à y faire arriver ses convois, qu'il s'y maintint un mois, sans que ses ennemis osassent rien entreprendre (1). On assure que Condé rapproché du duc de Lorraine, dans ce camp où il étoit maître absolu de son armée, ennemi de tout ce qui ne lui obéissoit pas, et affranchi de tout respect pour la morale et la décence publique, ne vit que les attraits de ce genre de vie sauvage, et le regarda comme le refuge qui l'attendoit lorsque le mo-

(1) Sainte-Aulaire, ch. 19, p. 229.—La Hode. L. XV, p. 200.—Mademoiselle de Montpensier, p. 507. — Omer Talon, p. 462. — Montglat, p. 365.

ment qui s'approchoit, arriveroit, où il seroit contraint de quitter la France. (1) 1652.

Il sembloit que les princes et le parlement pouvoient prolonger encore long-temps leur résistance ; dans la réalité leur parti étoit mort, l'enthousiasme du peuple étoit éteint, la fatigue de la guerre étoit universelle, et chacun se figurant que ceux à qui il étoit associé traitoient secrètement, se hâtoit de traiter lui-même pour ne pas se trouver abandonné. Le cardinal de Retz conduisit, le 9 septembre, une députation du clergé à Compiègne, pour supplier le roi de se rendre au vœu de son peuple, et de revenir dans sa capitale. En même temps il porta secrètement à la reine les vœux et les promesses du duc d'Orléans, qui demandoit seulement une amnistie universelle enregistrée au parlement de Paris, et qui promettoit de se retirer à Blois pour ne plus se mêler de rien. Le roi donna à cette occasion au cardinal de Retz le chapeau ; la reine lui fit aussi bon accueil ; néanmoins jamais dans son cœur elle ne l'avoit haï davantage : mademoiselle de Chevreuse, dans un moment de jalousie, avoit répété que dans le temps où le prélat faisoit les yeux doux à sa souveraine, il lui avoit dit à elle que la reine sembloit une grosse Suisse. Quatre ans de guerre civile pouvoient

(1) La Rochefoucauld, p. 162. — La Hode. L. XV, p. 204.

1652.

mieux se pardonner que cette injure. Le cardinal ne fut chargé de porter au duc d'Orléans aucune parole positive, et les négociations secrètes continuèrent encore plus de six semaines. (1)

Le parlement voulut envoyer une nouvelle députation au roi ; on lui refusa des passe-ports ; Louis ne connoissoit plus d'autre parlement que celui qu'il avoit transféré à Pontoise. La chambre des comptes et la cour des aides s'étoient soumises à une semblable translation ; une députation du corps de ville fut également repoussée ; le jeune monarque, même en s'adressant au parlement de Pontoise, affectoit l'orgueil le plus dur. « Toute autorité nous appartient, lui disoit-il dans ses lettres patentes, nous la tenons de Dieu seul, sans qu'aucune personne, de quelque condition qu'elle soit, puisse y rien prétendre. » Toutefois, la cour travailloit à rattacher à ses intérêts les notables habitans et les corporations bourgeoises. Le roi et la reine comblèrent de caresses les syndics des six corps des marchands, puis les colonels et capitaines des quartiers de la ville, qui se rendirent à Saint-Germain le 10 octobre. (2)

(1) Cardinal de Retz, p. 157-168. — Omer Talon, p. 461. — Montglat, p. 465. — Guy Joly, p. 238.

(2) Sainte-Aulaire, p. 235. — Omer Talon, p. 464. — Montglat, p. 569. — Guy Joly, p. 242.

Ce fut le 21 octobre que le roi et la reine, suivis d'une cour brillante, et escortés par M. de Turenne, vinrent descendre au Palais-Royal. Le duc de Beaufort et le conseiller Broussel avoient déposé leurs charges de gouverneur de Paris et de prévôt des marchands. Condé s'étoit jeté dans les bras des Espagnols avec le duc de Lorraine ; il étoit parti le 13 octobre. Gaston reçut ordre de sortir de Paris, comme le roi y arrivoit, et de se rendre directement à Blois ; il obtint à peine un délai de vingt-quatre heures. La Louvière fut menacé d'être pendu, si dans deux heures il n'ouvroit les portes de la Bastille, et il se hâta de sortir de ce château. Le lendemain, 22 octobre, toute la magistrature fut convoquée dans la grande salle du Louvre, où le roi devoit tenir son lit de justice, et Louis XIV y entra précédé des cent Suisses tambour battant, et accompagné d'une garde formidable. Comme il brilloit cependant de toutes les grâces de la jeunesse et de la beauté, l'impression qu'il produisit lui fut favorable. Le chancelier lut une déclaration royale ; c'étoit l'annistie promise ; mais les ducs de Beaufort, de la Rochefoucauld, de Rohan, les marquis de la Boulaye et de Fontrailles, onze membres du parlement et tous les officiers des princes et princesses qui ne se soumettroient pas sous trois jours, en étoient exceptés. Il étoit interdit désormais aux

officiers des cours souveraines d'accepter des fonctions dans les maisons des princes : enfin le roi « faisoit très expresses inhibitions et défenses, aux gens tenant sa cour de parlement, de prendre ci-après aucune connoissance des affaires générales de son État et de la direction de ses finances ; ni de rien ordonner ni entreprendre pour raison de ce, contre ceux à qui il en avoit confié l'administration, sous peine de désobéissance. » Ainsi se terminoit, par l'établissement complet du despotisme, une lutte commencée avec de si nobles sentimens pour la liberté, soutenue pendant cinq ans avec tant de courage, mais compromise par tant de fautes. (1)

La reine avoit fait preuve de sa hardiesse accoutumée en ramenant le roi à Paris. La haine du Mazarin y étoit encore assez vive ; l'habitude de la résistance assez enracinée pour que le duc d'Orléans eût pu recommencer les Barrières, s'il avoit eu plus d'activité et de courage. Mazarin le sentoit bien ; aussi ne se pressa-t-il point de rentrer en France. Mais cette énergie d'un parti vaincu, cette illusion sur des forces qu'on croit encore avoir, parce qu'on les

(1) Anciennes Lois françaises. T. XVII, p. 289-301. — Sainte-Aulaire, ch. 19, p. 240. — La Hode. L. XV, p. 205. — Omer Talon, p. 469. — Cardinal de Retz, p. 195. — Montglat, p. 372. — Guy Joly, p. 244.

a tout récemment éprouvées, ne durent que quelques jours. Bientôt on s'aperçoit de son impuissance, l'esprit d'association qui faisoit la vigueur du parti a disparu, et chacun ne songe plus qu'à son intérêt personnel, chacun pour se mettre à couvert s'écarte le plus qu'il peut d'associés, qu'on nomme désormais des complices. Mademoiselle, à qui la reine avoit fait dire de quitter les Tuileries où jusqu'alors elle avoit logé, à qui son père refusa de la recevoir au Luxembourg, ou de lui permettre de l'accompagner à Blois, alla tour à tour demander asile à ses amies à la ville, puis à la campagne, avant de se retirer à sa terre de Saint-Fargeau. Le 13 novembre, une déclaration du roi ordonna la saisie des biens de Condé, de Conti, de la duchesse de Longueville et de tous leurs adhérens, comme criminels de lèse-majesté. Le cardinal de Retz demuroit toujours à l'archevêché; il dispoit toujours de quelques centaines de gentilshommes prêts à se sacrifier pour lui; il étoit toujours cher à tous les curés de Paris et à toute la bourgeoisie. Ses amis croyoient que la cour feroit de grands sacrifices pour obtenir son adhésion, qu'elle payeroit ses dettes, qu'elle lui donneroit l'ambassade de Rome, que tous ses amis seroient réintégrés avec lui. Son beau-frère, le duc de Brissac, attendoit de cette pacification le gouvernement d'Anjou. Le comte

de Montrésor vouloit être fait duc ; mais ni Mazarin ni la reine n'avoient l'intention de pardonner au coadjuteur la puissance qu'il avoit si long-temps exercée, ou la hauteur de caractère qu'il montrait encore. La reine l'avoit reçu avec égard lorsqu'à son arrivée il alla lui faire la cour ; elle alla avec le roi entendre un de ses sermons, elle lui fit donner de nouvelles assurances d'un bon accueil quand il retourneroit au Louvre. Il y retourna, en effet, le 18 décembre ; il fut reçu par le roi et la reine avec un visage riant ; mais comme il se retiroit, il fut arrêté par le capitaine des gardes et conduit à Vincennes. La ville ne fit aucun mouvement pour défendre le prélat qu'elle chérissoit, et à ce signe on put reconnoître que les Parisiens étoient vraiment courbés sous le joug. (1)

(1) Cardinal de Retz, p. 206-236. — Mademoiselle de Montpensier, p. 335-389. — Omer Talon, p. 473. Omer Talon mourut le 25 décembre de cette année, et son fils Denis, qui lui succéda dans sa charge, a écrit les dernières pages de ses Mémoires. *Ibid.*, p. 479. — Madame de Motteville, p. 355. — Guy Joly, p. 248-260.

CHAPITRE XXVI.

Retour du cardinal Mazarin. — L'esprit de la Fronde s'éteint en France. — Condé commande en Flandre les Espagnols. — Turenne lui est opposé. — Condé surprend les lignes françaises, et fait lever le siège de Valenciennes. — 1653-1656.

DANS aucune période l'histoire de France ne présente un intérêt plus vif, plus varié, plus soutenu que pendant la guerre de la Fronde ; dans aucune elle n'est plus riche en matériaux précieux ; dans aucune ceux qui avoient part aux grands événemens ne se montrèrent doués d'autant de talent pour les écrire, et n'ont laissé des mémoires plus dramatiques et plus attachans. Les peuples étoient entrés dans la lutte avec un zèle ardent pour la liberté, dont ils se faisoient, il est vrai, une idée fort confuse ; les magistrats avoient prétendu à une participation importante à la législation et à l'administration du royaume, sans montrer qu'ils y fussent propres ; la noblesse recherchoit par instinct plus que par principes une absolue indépendance ; les grandes dames avoient combiné d'une manière jusqu'alors inouïe la galanterie

1653.

avec la politique ; la reine enfin , avec son astucieux ministre , n'avoit jamais , au milieu des plus grands dangers , abandonné le projet d'établir le pouvoir absolu.

Dans le cours de cette lutte on avoit vu tour à tour Mazarin , en 1649 , s'allier avec la noblesse pour faire la guerre au parlement ; puis en 1650 , s'allier au parlement pour emprisonner ou proscrire les chefs de la noblesse. En 1651 , il avoit dû succomber quand les deux partis ennemis qu'il avoit tour à tour combattus , s'étoient réunis contre lui ; mais en 1652 , ces deux partis s'étoient divisés , et il avoit pu les accabler l'un et l'autre. Ce fut donc surtout au fractionnement des partis d'opposition et à la divergence de leurs vues qu'on dut attribuer le triomphe du despotisme. D'ailleurs les hommes que leur position sociale appeloit à diriger ces partis , étoient fort au-dessous et par leurs talens et par leur caractère du rôle qu'ils devoient jouer. Il y eut en effet , dans toute cette lutte pour la liberté , beaucoup d'erreurs de principes , beaucoup de fautes de conduite et beaucoup de crimes ; cependant elle développa aussi de grands caractères et de grandes vertus , et c'est par là surtout qu'elle répandit sur toute la période un intérêt qu'on ne trouve point ailleurs ; aussi nous nous chagrignons d'avoir passé sur elle si rapidement , nous ne la quittons qu'à regret , et nous nous y

attachons d'autant plus qu'après elle commence une des périodes les plus monotones, les plus dépourvues d'attraits de toute l'histoire de France. C'est celle qui s'écoula depuis que Louis XIV recouvra le pouvoir absolu, jusqu'au moment où il l'exerça par lui-même ; période pendant laquelle sa mère, qui avoit auparavant imprimé ses passions au gouvernement, retomboit toujours plus dans l'indolence qui lui étoit naturelle, tandis que son ministre, qui avoit triomphé par l'astuce et la mauvaise foi, renonçoit toujours plus à ce qu'il y avoit pu avoir de grand dans ses vues et sa politique, et ne cherchoit plus qu'à accumuler de l'argent par une cupidité sordide. Les parlemens se taisoient, le public avoit perdu courage, et les courtisans eux-mêmes, honteux du temps où ils vivoient, cherchoient à se rappeler tous les souvenirs de la Fronde, et à rejeter dans l'oubli des années vides de pensées et d'émotions, à l'approche desquelles presque tous leurs Mémoires se terminent.

Le cardinal Mazarin voulut donner à l'effervescence populaire le temps de se calmer avant de revenir en France ; il ne fit sa rentrée à Paris que le 3 février 1653. Le jeune roi alla avec son frère au-devant de lui jusqu'au Bourget ; le prince Thomas de Savoie, et les maréchaux du Plessis-Praslin et de Vil

1653.

le roi l'accompagnoient ; un cortége brillant les suivoit, et le roi ramena le cardinal au Louvre avec cinquante ou soixante voitures attelées de six chevaux : un morne silence cependant les accueilloit dans les rues ; au lieu d'applaudissemens, quelques imprécations se firent même entendre. La reine qui ne pouvoit contenir sa joie avoit rassemblé toutes ses dames au cercle dès deux heures après-midi ; un soupé somptueux, un brillant feu d'artifice terminèrent le triomphe du ministre étranger ; mais la morne contenance des habitans de Paris témoignoit assez que ce triomphe étoit remporté sur eux. (1)

Le parlement ne sentoit qu'en partie à quel degré sa puissance étoit anéantie ; le souvenir de ce qu'il avoit été si récemment encore, conservoit son énergie ; il essaya de défendre contre Mazarin, non point il est vrai les libertés publiques, mais du moins les privilèges de ses membres ; Fouquet de Croissy, conseiller au parlement, s'étoit distingué dans la nouvelle Fronde par son dévouement au prince de Condé, et il étoit en conséquence un de ceux qui avoient été exclus de l'amnistie. Il fut arrêté le 12 mars et conduit à la Bastille, puis à Vincennes. Une

(1) Larrey, Hist. de Louis XIV. T. II, p. 358. — La Hode. L. XVI, p. 221. — Limiers. L. III, p. 409. — Madame de Motteville, p. 355. — Montglat, p. 398.

lettre de cachet du roi adressée au parlement, nomma quatre commissaires pour instruire son procès. C'étoit enfreindre les privilèges de la compagnie qui prétendoit être seule autorisée à juger ses membres. Pour sauver son droit elle délégua, par un arrêt, le jugement aux mêmes quatre commissaires, afin qu'ils tinsent leur pouvoir de son arrêt et non d'une lettre de cachet. C'étoit le chancelier, le président de Bellièvre, et MM. Doujat et Sevin de la grand'chambre. Justement à cette époque M. de Bellièvre fut nommé premier président; il avoit été grand Frondeur et grand ami du cardinal de Retz; mais il avoit de l'adresse dans l'esprit; il ménagea les souvenirs de sa compagnie; il calma l'irritation des enquêtes; il porta au roi, avec fermeté, mais avec modération, des remontrances sur les privilèges du parlement, violés dans un de ses membres, et il réussit enfin, après de longues négociations, à obtenir que Croissy ne fût point jugé, mais qu'après quelques mois de prison, il fût renvoyé hors du royaume, avec ceux qui avoient été arrêtés à son occasion. (1)

Les princes fléchissoient comme le parlement devant l'autorité royale. La Rochefoucauld, dès la fin de septembre, s'étoit retiré à Damvilliers pour s'y faire guérir de ses blessures. Il

(1) Omer Talon, p. 436-495. — La Hode. L. XVI, p. 224 — Larrey. T. II, p. 364.

1653.

étoit tout-à-fait brouillé avec la duchesse de Longueville ; en renonçant à elle il s'étoit aussi dégoûté de la guerre civile, et il chargea son confident Gourville, dont il avoit si souvent éprouvé la hardiesse et la dextérité, d'abord de se rendre en Flandre pour le délier de ses engagements avec le comte de Fuensaldagne et le prince de Condé, puis après avoir obtenu d'eux sa liberté, de faire au cardinal Mazarin une soumission entière qui fut acceptée(1). La veille encore de l'arrivée du roi à Paris, beaucoup de seigneurs du parti de Condé s'étoient retirés dans leurs provinces, espérant y continuer la guerre civile. Dès que le temps d'entrer en campagne fut venu, Mazarin se pressa de les réduire : par ses ordres, le duc d'Épernon, nouveau gouverneur de Bourgogne, attaqua le 9 mai Seurre ou Bellegarde, forteresse dont Condé avoit confié le gouvernement au comte de Boutteville, depuis devenu fameux comme maréchal de Luxembourg ; la reddition de cette place le 8 juin et sa démolition, firent perdre à la noblesse frondeuse de Bourgogne toute idée de prolonger plus long-temps sa résistance (2). Tavannes qui jusqu'alors avoit été le lieutenant de Condé dans cette province, fit en même temps sa paix avec le ministre.

(1) Gourville, p. 269.

(2) La Hode. L. XVI, p. 231. — Limiers. L. III, p. 418.

La révolte sembloit encore toute puissante en Guyenne ; c'étoit le gouvernement du prince de Condé, il y étoit aimé, et la haine qu'on avoit ressentie contre le duc d'Épernon se confondoit avec celle qu'on nourrissoit contre le ministre. Le roi d'Espagne qui n'avoit d'espoir que dans les divisions de la France, faisoit les offres les plus splendides au prince de Conti et à la duchesse de Longueville qu'il voyoit à la tête du parti frondeur. Ils avoient fait monter à 700,000 écus les avances nécessaires pour continuer la guerre. Philippe IV par une lettre de sa propre main en promit 800,000 ; il est vrai que cet argent n'arriva pas mieux que celui qui avoit été promis à Lenet dans la première guerre de Bordeaux (1). Le comte d'Harcourt qui avoit commandé avec succès l'armée royale en Guyenne, l'avoit quittée par un bizarre caprice, dans l'espoir de fonder une principauté dans l'Empire, où il étoit déjà maître de Philipsbourg, et où il se fit livrer Brisach. Le duc de Candale suspect aux Bordelais comme fils du duc d'Épernon, lui avoit été donné pour successeur, et ce choix étoit encore une imprudence. Mais la Fronde ne pouvoit se maintenir en Guyenne par la faute même de ses chefs. Conti et madame de Longueville s'étoient bientôt montrés jaloux de

(1) Capetigue. T. VIII, ch. 93, p. 168.

1653.

Marsin et de Lenet, les vrais hommes de talent du parti, et les seuls en qui Condé eût confiance. Ils avoient excité contre eux le parti des ormistes ou de la populace; ils avoient pour un temps encouragé la violence de ces hommes ignorans et furieux qui faisoient trembler tous les honnêtes gens, qui avoient chassé l'archevêque de la ville, puis la plupart des membres du parlement, qui se croyant toujours menacés par des complots, donnoient eux-mêmes la question à ceux qu'ils déclaroient suspects, pour ensuite les livrer au supplice. Claire-Clémence de Maillé étoit bien à Bordeaux avec le duc d'Enghien son fils; mais son beau-frère et sa belle-sœur, sachant que Condé ne se soucioit pas d'elle, ne la consultoient point, ou ne faisoient aucun cas de ses avis. Pour achever de mettre la confusion dans le parti, le frère et la sœur se brouillèrent. Alors l'un et l'autre commencèrent à traiter; Conti avec M. de Candale qui commandoit les troupes de terre du roi; madame de Longueville avec Vendôme qui commandoit sa flotte; tout en se cachant l'un de l'autre; l'adroit Gourville contribua beaucoup à faire leur paix; en même temps deux religieux, les pères Berthod et Itthier, de l'ordre des cordeliers, avoient été envoyés par le Tellier à Bordeaux pour rattacher la bourgeoisie à la cause royale, et lui faire secouer le joug

toujours plus odieux des ormistes. Itthier ayant été dénoncé aux démagogues, fut soumis à la torture ordinaire et extraordinaire; le roi le nomma plus tard évêque de Glandève; les cordeliers ne se découragèrent point cependant, ils travaillèrent surtout à inspirer aux femmes de l'horreur pour les violences des ormistes, et pour les négociations qu'ils avoient entamées avec Cromwell et l'Angleterre. Les mères à leur tour agirent sur leurs fils, et bientôt il se forma un corps de quatre à cinq mille jeunes gens pour résister à l'Ormée; après avoir battu les anarchistes dans plusieurs rencontres, ils résolurent le 20 juillet, dans une grande assemblée à l'archevêché, à laquelle assistèrent les princes et les officiers généraux de l'armée, qu'il seroit défendu à l'Ormée de s'assembler, qu'on changeroit tous les capitaines des quartiers, qu'on feroit sortir tous les gens de guerre de la ville, et qu'on députeroit vers MM. de Candale et de Vendôme pour obtenir la paix; cette paix fut enfin signée le 30 juillet; le roi accordoit une amnistie presque universelle, confirmoit les privilèges de la ville, rendoit la liberté à tous les prisonniers, et faisoit conduire à Stenay les troupes du prince de Condé qui voudroient courir la fortune de leur chef. (1)

(1) Mém. du P. Berthod, seconde partie. T. XLVIII, p. 575-452. — Madame de Nemours, p. 541-544, fin de ses Mémoires.

1653.

La plupart des villes de la province, Cadillac, Langon, La Réole, Bergerac, avoient ouvert leurs portes avant Bordeaux : le comte du Dognon avoit remis au roi Brouage et Oléron moyennant une somme de quatre cent mille francs et le bâton de maréchal de France. La princesse de Condé avec le duc d'Enghien, Marsin et Lenet s'étoient embarqués pour rejoindre le prince dans les Pays-Bas ; le prince de Conti se retira à Pézénas ; la duchesse de Longueville à Montreuil-Bellay, et tous les deux commencèrent à se jeter dans la plus haute dévotion. En Provence enfin les villes de Toulon, Tarascon et Sisteron, demeurées jusqu'alors attachées au prince de Condé, ouvrirent leurs portes au duc de Mercoeur, nouveau gouverneur de la province, et tout le midi du royaume reconnut l'autorité du roi. (1)

Mais il restoit toujours un chef à la révolte, et ce chef, le premier des princes du sang, étoit en outre un des plus habiles généraux dont s'enorgueillît la France ; Condé avoit entraîné avec lui, en sortant de Paris, les régimens levés en son nom, au nom de son frère et de son fils,

— La Rochefoucauld, p. 174, et fin de ses Mémoires. — La Hode. L. XVI, p. 231-236. — Limiers. L. III, p. 414-427-446. — Larrey. T. II, p. 372. — Montglat, p. 392. — Gourville, p. 274.

(1) Montglat, p. 391.

ceux de mademoiselle de Montpensier et une partie de ceux du duc d'Orléans; il étoit suivi par une brillante partie de la noblesse : toutefois il n'étoit déjà plus qu'un émigré combattant avec des émigrés à la solde de l'Espagne, sans aucun objet national, et ses succès, s'il en avoit, devoient être autant de revers pour sa patrie. Lorsque Condé étoit sorti de Paris le 13 octobre de l'année précédente, il avoit compté pouvoir, avec le duc de Lorraine, prendre ses quartiers d'hiver en France. Il s'étoit emparé de Rethel, de Château-Portien, de Sainte-Menehould, puis de Bar-le-Duc, de Ligny et de Commercy; mais il s'étoit affoibli en laissant des garnisons dans toutes ces places, et Turenne, dont l'armée étoit moins nombreuse, mais à qui Mazarin faisoit chaque jour arriver des renforts, les reprit l'une après l'autre et força le prince à se retirer dans le Luxembourg. (1)

Philippe IV avoit éprouvé par de cruelles défaites les talens militaires de Condé; il mettoit un haut prix à engager à son service un général si redoutable; il croyoit d'ailleurs que toutes les grâces qu'il lui accorderoit contribueroient à lui conserver ses partisans en France et maintiendroient cette guerre civile dont il avoit retiré de si grands avantages. Pendant que les forces de la

(1) La Hode. L. XV, p. 212. — Larrey. T. II, p. 348. — Limiers. L. III, p. 406. — Montglat, p. 382.

1653.

France s'épuisoient à combattre des Français, les ministres espagnols avoient eu le bon esprit de ne pas aventurer leurs armées dans l'intérieur du royaume, de ne pas chercher à détacher de la monarchie quelqu'une de ses provinces, au risque de blesser ainsi l'orgueil français et de réunir contre eux toutes les forces de la nation ; mais ils s'étoient attachés dans les Pays-Bas, en Italie, en Catalogne à reprendre à la France toutes les conquêtes qui avoient illustré le commencement de la régence, ou même l'administration de Richelieu. L'archiduc Léopold et son lieutenant le comte de Fuensaldagne n'avoient obtenu en 1651 aucun avantage sur le maréchal d'Aumont, chargé de défendre les conquêtes des Français en Flandre ; mais en 1652 ils avoient eu plus de succès ; le 18 mai Léopold s'étoit rendu maître de Gravelines après soixante-neuf jours de tranchée ouverte ; il avoit ensuite pris Mardick, et enfin le 16 septembre Dunkerque s'étoit aussi rendue à lui. Les garnisons de ces places si importantes les avoient défendues avec une généreuse constance, lors même qu'elles voyoient que d'aucune part elles ne pouvoient attendre de secours ; mais l'art des sièges avoit déjà fait assez de progrès pour qu'on pût assigner avec certitude le terme au bout duquel une place non secourue devoit succomber. En Catalogne, la désertion du comte de Marsin qui

avoit débauché la meilleure partie de ses troupes pour les conduire au prince de Condé à Bordeaux, avoit causé la perte de toute la province. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, appelé par la plus grande partie de la noblesse et du clergé de Catalogne, parut devant Barcelonne dès le milieu d'avril 1651 avec une flotte puissante qui interrompoit le commerce de cette grande ville, et qui lui coupoit les vivres : cependant au printemps de l'année suivante le maréchal de La Mothe vint se jeter dans Barcelonne, et il dirigea avec bravoure et constance la résistance des assiégés jusqu'au 13 octobre qu'ils furent contraints de capituler. Heureusement pour l'honneur français, le ministère espagnol eut la sagesse d'accorder aux Catalans une amnistie entière avec la conservation de leurs privilèges. Enfin en Italie la France perdit encore Casal de Montferrat, dont la garnison, contrainte par un soulèvement des habitans, dut capituler le 21 octobre. (1)

Ainsi, au moment où la fortune offroit à Philippe IV un grand général pour attaquer la France, il avoit déjà recouvré tout ce qu'il avoit perdu dans de précédentes campagnes, et c'étoit dans l'intérieur même de la France

(1) Montglat, p. 577-585-586. — La Hode. L. XV, p. 214-215. — Limiers. L. III, p. 406. — Larrey. T. II, p. 227. — *Botta Storia d'Italia*. L. XXV, p. 411.

1653.

qu'il comptoit désormais pénétrer. Le 25 novembre 1652, il nomma le prince de Condé généralissime de ses armées, il voulut qu'il fût sur un pied d'égalité parfaite avec l'archiduc Léopold ; il mit sous ses ordres le comte de Fuensaldagne et le duc de Lorraine, et il porta son armée à trente mille combattans et quarante pièces de canon. Toutefois, comme la campagne de l'année précédente s'étoit terminée fort tard, on laissa de part et d'autre les troupes se reposer dans leurs quartiers d'hiver pendant tout le printemps.

La France, épuisée par cinq ans de guerre civile, manquant d'argent, de soldats, de munitions, put à grand'peine donner au vicomte de Turenne sept mille fantassins et dix mille chevaux, pour s'opposer aux Espagnols qui menaçoient également la Picardie et la Champagne ; mais Turenne, qui n'étoit pas assez fort pour combattre, ne donna jamais une plus grande preuve de son habileté que dans cette campagne, où il déjoua tous les projets de son redoutable adversaire. Il les devinoit avec autant de certitude que s'il avoit assisté à son conseil de guerre ; tantôt il le prévenoit dans ses attaques, tantôt il le suivoit de si près qu'il l'empêchoit d'agir, sans se laisser entamer une fois, sans s'exposer à un combat, et animant toutefois ses soldats par son audace, parce qu'il jugeoit avec précision

le moment où il pouvoit oser, et se dispenser des précautions militaires. Mais cette belle lutte entre deux grands capitaines, qui doit être un objet d'études pour les gens de guerre, ne peut être bien racontée que par eux.

Turenne fut le premier en campagne ; le 5 juillet il vint attaquer Rethel, place importante sur laquelle Condé faisoit état pour appuyer ses opérations. Il en avoit donné le commandement au marquis de Persan, un de ses officiers les plus dévoués : cependant la brèche étant ouverte, Persan dut capituler le 9. Condé, à cette nouvelle, ayant appelé à lui Fuensaldagne et le chevalier de Guise, qui commandoit l'armée du duc de Lorraine, vint camper à Fossomme, d'où il s'avança, le 31 juillet, vers Noyon, avec dessein d'assiéger cette ville : sur son chemin il prit Roye, qui fit peu de résistance, et il mit Montdidier à contribution. Turenne, qui ne pouvoit pas lui tenir tête, fut pressé par ses officiers de se mettre à couvert derrière l'Oise pour préserver Paris et le reste de la France : il fit tout le contraire, et s'avançant hardiment, il passa la Somme et se mit entre cette rivière et les Pays-Bas ; il coupa ainsi les convois de l'armée d'invasion, et la força bien vite à revenir en arrière, et à repasser la Somme le 11 août, en abandonnant Roye. Condé marcha droit à Turenne qu'il atteignit près de Péronne,

le 12, au moment où, pour éviter le combat, il repassoit une petite rivière. Il vouloit le charger aussitôt, et engager une bataille que les Français n'étoient pas en état de livrer. Mais Condé qui brilloit surtout par la justesse et la rapidité de ses décisions, soutenue par une valeur impétueuse, ne commandoit plus à des Français. Fuensaldagne consulta un conseil de guerre, et pendant qu'il délibéroit avec la lenteur espagnole, Turenne avoit mis son armée en sûreté. Condé s'emporta contre Fuensaldagne qui lui avoit ravi la victoire des mains, et la bonne intelligence ne se rétablit jamais entre eux. (1)

Le 16 août, Condé s'approcha de Guise pour l'assiéger; Turenne l'avoit prévenu, et avoit fait entrer du secours dans la place : d'ailleurs le chevalier de Guise, qui commandoit les Lorrains, avoit déclaré qu'il ne prêteroit pas ses troupes pour dépouiller son frère de son héritage. Le duc de Guise, à qui cette ville appartenoit, avoit tout récemment été remis en liberté par les Espagnols à la sollicitation du prince de Condé; mais abattu par la captivité, et dégoûté des aventures hasardeuses, il avoit fait sa paix avec Mazarin; peut-être entroit-il du ressentiment contre lui dans le projet de

(1) Montglat, p. 414. — La Hode. L. XVII, p. 240. — Li-miers. L. III, p. 421. — Larrey. T. II, p. 381.

Condé, et c'étoit ce qui offensoit le plus le chevalier de Guise. Le prince émigré commençoit à s'apercevoir que malgré la faveur du roi d'Espagne, il ne dispoit point à sa volonté de l'armée dont le commandement lui étoit confié. Il s'étoit brouillé avec le commandant espagnol ; il se brouilloit avec le commandant lorrain. Le ressentiment de ce dernier, il est vrai, ne fut pas de longue durée : il tomba malade à Cambray d'une fièvre continue, dont il mourut le 6 septembre. (1)

Condé, désespérant d'obtenir aucun avantage en Picardie, se porta tout à coup sur la Champagne, et envoya deux mille cavaliers, le 5 septembre, pour investir Rocroy, premier théâtre de ses victoires ; il arriva lui-même deux jours après avec le reste de son armée devant cette ville. Turenne ne se sentit point assez fort pour espérer de lui faire lever le siège ; il essaya s'il ne pourroit point lui faire lâcher prise en assiégeant de son côté Mouzon ; il l'attaqua le 9, il s'en rendit maître le 26 septembre ; le moment étoit venu où il croyoit pouvoir secourir Rocroy, car il savoit que l'armée de Condé, enfoncée dans la fange, et accablée par des pluies continuelles, avoit horriblement souffert. Mais

(1) Montglat, p. 370-416. — La Hode. L. XVII, p. 246. — Limiers L. III, p. 426.

1653.

Rocroy se rendit le 30, avant qu'il pût s'avancer pour sa délivrance. (1)

Après s'être rendu maître de cette place, Condé dont l'armée étoit très fatiguée, ne fit pas d'autre entreprise dans cette campagne; les Français, au contraire, voulurent faire le siège de Sainte-Menehould et en donner l'honneur à Louis XIV : la ville fut investie le 22 octobre par les lieutenans-généraux d'Huxelles, de Castelnau et de Navailles; Turenne couvroit le siège en observant l'armée de Condé. Louis XIV s'établit à Châlons, à huit lieues de distance, avec la reine et Mazarin. Au milieu de sa noblesse si belliqueuse le jeune roi devoit faire preuve de bravoure, aussi Mazarin lui fit visiter le camp une ou deux fois; il n'y a point d'homme de son âge qui ne se laisse enivrer plus ou moins par le tumulte des camps et l'appareil des batailles; mais le jeune roi étoit sous la direction d'une mère et d'un prêtre qui ne l'exposaient jamais à aucun danger réel : d'ailleurs le rôle qu'il jouoit à l'armée étoit fort désagréable; non seulement Mazarin ne lui donnoit point d'argent, il lui reprit même un jour cent louis qu'il apprit que le surintendant des finances lui avoit remis. « Le roi, dit La Porte, son valet de chambre, voyoit quantité

(1) Montglat, p. 418. — La Hode. L. XVII, p. 247. — Larrey. T. II, p. 383.

« de soldats malades et estropiés qui couroient
« après lui , demandant de quoi soulager leur
« misère , sans qu'il eût un seul douzain à leur
« donner, de quoi tout le monde s'étonnoit fort.
« Outre la misère des soldats celle du peuple
« étoit épouvantable , et dans tous les lieux où
« la cour passoit , les pauvres paysans s'y jet-
« toient, pensant y être en sûreté, parce que
« l'armée désoloit la campagne. Ils y ame-
« noient leurs bestiaux , qui mouroient de faim
« aussitôt, n'osant sortir pour les mener paître.
« Quand leurs bestiaux étoient morts , ils mou-
« roient eux-mêmes incontinent après ; car ils
« n'avoient plus rien que les charités de la cour,
« qui étoient fort médiocres , chacun se consi-
« dérant le premier. Ils n'avoient de couvert
« contre les grandes chaleurs du jour et les fraî-
« cheurs de la nuit, que le dessous des auvents,
« des charrettes et des chariots qui étoient dans
« les rues. Quand les mères étoient mortes, les
« enfans mouroient bientôt après ; et j'ai vu sur
« le pont de Melun, trois enfans sur leur mère
« morte, l'un desquels la t'étoit encore. » (1)

Le siège de Sainte-Menchould fut long, et assez mal conduit : la place se rendit enfin le 27 novembre ; Louis XIV voulut voir défilér les soldats étrangers de la garnison, mais les Français

(1) Mém. de La Porte. T. LIX, p. 430-432.

1653.

rebelles qui se trouvoient avec eux sortirent sans bruit par une autre porte. Les armées furent ensuite mises de part et d'autre en quartiers d'hiver ; Mazarin ramena le roi à Paris, et il donna au maréchal de Turenne, en récompense de ses services, le gouvernement de Limosin. (1)

En Italie, les Français occupoient Annone, les Espagnols étoient aux environs d'Alexandrie, mais les uns et les autres se sentoient si foibles, que leurs seuls mouvemens avoient pour but de recueillir des fourrages. Au mois de septembre, le maréchal de Grancey amena enfin en Piémont quelques troupes revenant de la guerre de Bordeaux : avec elles il attaqua, le 23 septembre, le marquis de Caracena, gouverneur de Lombardie, près de la Rocchetta. Les Français s'attribuèrent l'avantage dans ce combat, mais il n'eut pour eux d'autre résultat que de leur donner des facilités pour piller la campagne autour d'Alexandrie (2). En Catalogne, où commandoit du Plessis-Bellière, les Français n'occupoient plus qu'une petite partie du Lampourdan, et la ville de Rosas étoit assiégée. Du Plessis fit lever ce siège, et lorsqu'il eut été rejoint à la fin de

(1) Montglat, p. 421. — La Hode. L. XVII, p. 251. — Du Plessis. T. XVII, p. 406.

(2) Montglat, p. 422. — La Hode. L. XVII, p. 252. — Li-miers, t. III, p. 451.

juillet par le maréchal Hocquincourt, avec quelques troupes de Guyenne, ils entreprirent de concert le siège de Gironne, mais après deux mois de combats ils furent contraints à le lever. Ils eurent plus de succès à la fin de l'année en ravitaillant Rosas, en dépit de don Juan d'Autriche qui en pressoit le siège. (1)

Cette première campagne, après la guerre civile, contribua à raffermir le gouvernement; car chacun comprenoit aisément que si la France avoit pu faire respecter ses frontières lorsque ses forces étoient encore paralysées, elle pourroit se présenter avec plus d'avantages dans la campagne suivante. D'ailleurs, plus il s'écouloit de temps depuis la victoire du roi, et plus les mécontents, qui étoient toujours nombreux, désespéroient de renouveler leur résistance. Ce n'est pas que Mazarin commençât à regagner l'affection des Français; au contraire, il devenoit d'autant plus odieux qu'au milieu de la détresse épouvantable où les campagnes étoient réduites, il redoubloit le poids des impositions. Les besoins de l'État et le désordre des finances n'avoient pu que s'accroître par la guerre civile. Le vieux marquis de la Vieuville, surintendant des finances, étoit mort le 2 janvier 1653. Mazarin le remplaça par Fouquet, procureur

(1) Montglat, p. 424. — Limiers. L. III, p. 449. — Larrey. T. II, p. 390. — La Hode, L. XVII, p. 254.

1633.

général, de qui il savoit que le contribuable devoit attendre peu de pitié. A ses anciens défauts, le ministre joignoit une basse avarice, une cupidité qu'il avoit jusqu'alors dissimulée : d'ailleurs il étoit, comme toujours, humble avec les puissans et tyrannique avec les foibles. Créqui, Roquelaure, Miossens, Palluau, le pressoient de publier, à présent qu'il étoit le maître, les honneurs qu'il leur avoit accordés. Leurs instances et leurs poursuites n'auroient de rien servi, si Miossens n'avoit arraché en quelque sorte son consentement au ministre. « Étant à
 « cheval, dit Montglat, à la tête des gendarmes
 « du roi, il le rencontra en chaise, qui alloit du
 « Louvre au palais Mazarin, et lors il fit signe
 « de sa canne aux porteurs de le mettre à bas ;
 « et le cardinal sur le bruit, ayant regardé par la
 « fenêtre de sa chaise, vit que Miossens l'arrê-
 « toit d'autorité, disant qu'il vouloit lui parler.
 « Le cardinal le voyant à la tête des gendarmes,
 « fut étonné et sortit de sa chaise, et Miossens
 « descendit de cheval, et le pressa fort fière-
 « ment de lui tenir parole, et de le déalarer ma-
 « réchal de France. Le cardinal le voyant le
 « plus fort n'osa le refuser..... Il fut déclaré
 « deux jours après maréchal, et prit le titre de
 « maréchal d'Albret. Cet exemple servit aux
 « autres ; car Palluau fut reconnu tel en même
 « temps, sous le nom de maréchal de Clérem-

« bault, et les ducs de Créqui et de Roque-
 « laure prirent possession de leur nouvelle di-
 « gnité. » (1)

En même temps Mazarin qui ne s'étoit élevé que par de secrètes influences, que par des affections privées, se monroit bien plus jaloux des serviteurs qui pouvoient approcher de l'oreille du maître ou de la maîtresse, que des plus grands personnages de l'État. Il restoit encore au palais un homme auquel Anne d'Autriche avoit une véritable obligation, c'étoit La Porte, dépositaire de sa correspondance en 1637, que Richelieu fit présenter à la question, puis enfermer à la Bastille, sans pouvoir lui arracher le secret de la reine. Lorsque celle-ci devint régente, elle le donna comme valet de chambre au jeune roi. Mazarin fut bientôt jaloux de la confiance que cet homme obtenoit auprès de son jeune maître, et en effet, le valet de chambre haïssoit cordialement le ministre, et s'efforçoit d'inspirer ce sentiment à Louis XIV. Mazarin lui fit défendre de continuer son service, il lui ordonna de se défaire de sa charge, et de ne plus reparoître à la cour. (2)

Tandis que le peuple témoignoit encore sa répugnance pour le prélat étranger, les princes

(1) Montglat, p. 398-402. — La Hode. L. XVI, p. 227.

(2) Montglat, p. 427. — La Porte. T. LIX, p. 289-437.

Madame de Motteville, p. 407.

1654.

se courboient sous le joug ; le prince de Conti mettant de côté l'orgueil du sang royal , épousa, le 22 février 1654, mademoiselle Martinozzi , une des nièces du cardinal ; c'étoit une des conditions de l'accord fait à Bordeaux , qu'on avoit cachée jusqu'alors (1). Sa sœur, la duchesse de Longueville, retirée à Moulins , dans le couvent des Filles de Sainte-Marie, auprès de la duchesse de Montmorency sa tante , veuve de celui qu'avoit fait périr Richelieu , se livra , a son exemple , aux sentimens exaltés de piété du jansénisme , avec la même ardeur avec laquelle elle s'étoit jusqu'alors abandonnée aux passions mondaines , et elle ne songea plus dès lors qu'à se réconcilier avec son frère et avec son mari. (2)

Le parlement eut ordre de faire le procès au prince de Condé ; d'après les prérogatives des princes du sang , il ne pouvoit être jugé que par toutes les chambres assemblées , le roi présent , avec tous les pairs du royaume. Louis XIV vint en effet présider cette séance royale le 19 janvier. Dès que les pairs eurent pris leurs places , les ducs de Guise , de Joyeuse , d'Épernon , et le maréchal de Gramont descendirent de leurs

(1) Sur sa débauche et sa conversion subite , voyez mademoiselle de Montpensier. T. XLII , p. 220.

(2) Madame de Motteville , p. 357. — La Hode. L. XVII , p. 260. — Montglat , p. 431. — Limiers. L. III , p. 462.

bancs, déclarant qu'ils devoient se récuser, comme parens du prévenu; mais le roi leur ordonna de demeurer, et de prendre part au jugement. Le crime étoit patent; toutes les formalités furent observées, et après les délais expirés, le roi revint au parlement, le 28 mars, pour le prononcé de l'arrêt, qui condamnoit à mort Louis de Bourbon, comme criminel de lèse-majesté, et qui, en attendant qu'il fût saisi, le déclaroit déchu de toutes ses charges, et confisquoit ses biens. (1)

Le parlement n'aimoit pas Condé; il avoit toujours condamné la rébellion à main armée et l'alliance avec les ennemis de l'État; il prononça donc sans difficulté une sentence qui n'étoit que juste. Mais il ne pouvoit se résigner encore à renoncer à ses fonctions de gardien des lois, de défenseur du contribuable. Quelques ~~édits~~ particulièrement vexatoires ayant été présentés à son enregistrement, les chambres demandèrent à s'assembler pour les examiner. Mazarin trembloit déjà, mais le jeune monarque, qui n'avoit pas encore atteint seize ans, et en qui sa mère n'avoit songé à développer que l'orgueil et l'instinct du despotisme, accourut de Vincennes, le jour destiné à l'assemblée, en habit de chasse, accompagné d'une partie de sa cour. Il monta

(1) Montglat, p. 429. — La Hode. L. XVII, p. 262. — Larrey. T. II, p. 389. — Limiers. I. III, p. 461.

1654

dans la grand'chambre en grosses bottes et le fouet à la main ; il traversa le parquet , se mit à la place du premier président , et déclara d'un ton de maître , qu'il défendoit aux chambres de s'assembler extraordinairement , sans ses ordres , sous peine d'encourir son indignation. Le parlement obéit , mais bientôt un édit sur les monnoies donna lieu de sa part à de nouvelles observations. Mazarin , qui ne vouloit point souffrir que cette compagnie reprît des forces sur aucun chapitre , résolut d'en exiler quelques membres. « La reine , dit madame de Motteville , « n'étoit pas fâchée de mortifier un peu ceux « qui lui avoient donné de si mauvaises heures « ou des mauvaises années. En entrant ce même « jour-là dans sa chambre elle me fit l'honneur , « en me voyant , de s'approcher de moi , et de « ~~me dire~~ tout bas , avec un visage riant : — « Madame , il y en a dix d'exilés ou de prison- « niers. — Je lui répondis de même en riant : « Votre Majesté est donc bien aise ! — Je le suis « en vérité , me dit-elle , mais pas tout-à-fait , « car je voulois qu'on les mit tous à la Bastille ; « et par la douceur ordinaire de M. le cardinal , « il n'y en a qu'un. Ensuite elle ajouta que si le « premier président faisoit le méchant , on le « traiteroit de la même sorte » (1). Le pouvoir

1, Madame de Motteville , p. 565. — La Hode. t. XVII ,

que le parlement avoit exercé sur le peuple étoit anéanti ; à peine fit-on attention à cet acte de despotisme exercé contre la première cour du royaume : les magistrats s'humilièrent devant le cardinal par des prières ; les exilés furent rappelés , et pendant tout le cours de ce long règne les parlemens ne firent plus entendre aucune opposition.

Il étoit plus difficile de dompter le clergé , appuyé par le zèle d'une population fanatique et par l'irritation de la cour de Rome , dès longtemps exaspérée contre la France et contre Mazarin. Le dernier avoit bien senti que l'arrestation du cardinal de Retz étoit une offense faite à tout le sacré collège ; aussi avoit-il voulu que ce coup de main fût exécuté avant son retour à Paris , afin de pouvoir faire affirmer à Rome qu'il n'y avoit eu aucune part ; il joua également la comédie avec son prisonnier lui-même. M. de Pradelle , gouverneur de Vincennes , vint un jour lui dire : « M. le cardinal « Mazarin m'a commandé de vous venir assurer « de ses très humbles services , et de vous sup- « plier de croire qu'il n'oubliera rien pour vous « servir » (1). Le cardinal de Retz n'étoit point la dupe de ces bassesses , mais il ne se faisoit pas.

p. 263. -- Montglat rapporte la visite du roi au parlement au 10 avril 1655 , p. 458.

(1) Cardinal de Retz , p. 241

1654.

dans sa prison, une juste idée du changement survenu dans le royaume, ou du degré de servilité auquel tous les esprits étoient tombés; aussi il avoit peine à comprendre comment les ducs de Retz et de Brissac, Bussy-Lameth, Noirmoutiers, et ses autres amis qui tenoient pour lui Mézières, Charleville et le mont Olympe, ne faisoient pas quelque tentative pour le tirer de prison à main armée. (1)

La mort de l'archevêque de Paris, oncle du cardinal, survenue le 21 mars 1654, à quatre heures du matin, apportoit un grave changement à sa condition. Une heure après, le chapitre fut assemblé, et un fondé de pouvoir du cardinal prisonnier fut immédiatement mis en possession de l'archevêché avec la solennité et les cérémonies requises (2). Quelques heures plus tard le Tellier, secrétaire d'Etat, vint sommer le doyen d'assembler le chapitre, et de prendre le gouvernement de l'archevêché, comme vacant en régle, à faute du serment de fidélité. Mais le chapitre avoit terminé son affaire, il persista à considérer le cardinal de Retz comme déjà véritable archevêque, en sorte qu'il reconnut les grands vicaires que celui-ci avoit nom-

(1) Cardinal de Retz, p. 237. — Guy Joly, p. 264.

(2) Ce pouvoir et tous les autres actes officiels et avoués du cardinal de Retz, furent toujours signés par un faussaire qui imitoit parfaitement son écriture. — Guy Joly, p. 283.

més. Ces vicaires ordonnèrent des prières publiques, avec exposition du saint sacrement, pour la liberté de leur archevêque. Tous les curés de Paris dès longtemps dévoués à leur coadjuteur, toute la population qui l'aimoit, commençoient à prendre feu; Mazarin, qui ne pouvoit se justifier à Rome de retenir dans la captivité un des princes de l'Église, s'attendoit à en recevoir des reproches plus vifs encore pour avoir arraché un archevêque à son troupeau; aussi il désiroit négocier; il faisoit offrir à son captif sept abbayes dont le revenu formoit ensemble cent dix mille francs, de plus sa liberté, et la mission de la France à Rome, pourvu qu'il voulût seulement donner sa résignation de l'archevêché de Paris. Gondi soupçonnoit ses ennemis d'être capables de prendre une voie plus expéditive, et de se défaire de lui pendant qu'ils le tenoient en leur pouvoir. Il consentit donc à signer sa démission, et à se laisser transporter à Nantes, le 30 mars, sous la garde du maréchal de la Meilleraye, pour y attendre qu'elle fût acceptée à Rome. (1)

Mais la démission ne fut point acceptée par le pape; la Meilleraye se livroit à l'humeur ou à la défiance; et le cardinal de Retz prit la résolution

(1) Cardinal de Retz, p. 243-249. — Guy Joly, p. 280-289. — Capefigue, ch. 93, p. 178. — Madame de Motteville, p. 361.

1654.

de s'échapper du château de Nantes, d'arriver en poste à Paris, d'y révoquer sa démission comme arrachée par la violence, d'y prendre possession de l'archevêché, avec l'appui dont il étoit assuré, des curés et de la bourgeoisie; de venir faire son serment de fidélité au parlement, ou à la chambre des comptes qui ne le refuseroient pas. Alors si les partisans de Condé se joignoient aux siens, comme il croyoit en être assuré d'après les négociations qui avoient suivi sa captivité, il auroit été maître de Paris, tandis que le roi ainsi que Mazarin étoient à peu de distance de l'armée qui tenoit tête aux Espagnols. Si au contraire il ne trouvoit dans son parti aucune manifestation énergique, il comptoit se retirer à Mézières dont il étoit maître, et ne plus traiter l'affaire que sous le point de vue ~~so~~ ecclésiastique. Le cardinal, quoique gardé à vue, se sauva ~~le~~ le samedi 8 août, à cinq heures du soir; il descendit un bastion de quarante pieds de haut sur une escarpolette, avec une corde entre les jambes; il trouva au bas du ravelin quatre gentilshommes à lui qui l'attendoient avec des chevaux, il se déroba, par sa présence d'esprit ou son courage, au danger des sentinelles qui menaçoient de faire feu sur lui; tout réussissoit à souhait, lorsque son cheval qui étoit ombrageux le jeta contre la borne d'une porte où il se rompit l'épaule gauche. Blessé

comme il étoit et souffrant des douleurs atroces, il accomplit encore une course de cinq lieues ; mais alors il ne fut pas possible d'aller plus loin ; on le cacha pendant sept heures dans une meule de foin ; pendant la nuit on le transporta dans une grange. La noblesse attachée aux ducs de Brissac et de Retz vint ensuite le chercher pour le conduire à Machecoul dans le pays de Retz. Mais l'occasion de se rendre à Paris étoit manquée, les hôtes du cardinal commençoient à s'inquiéter ; il n'y avoit plus qu'un parti à prendre, et il le prit en effet ; il s'embarqua, il aborda à Saint-Sébastien en Espagne, d'où il passa à Rome où le pape le combla d'honneurs. (1)

La cour avoit passé le mois de mai à Fontainebleau dans les fêtes ; elle en partit au commencement de juin pour Reims, où l'on avoit résolu de faire sacrer Louis XIV. Cette solennité où l'on voyoit revivre momentanément tout un système féodal qui n'existoit plus, où l'on faisoit représenter par des seigneurs courtisans les six antiques grands vassaux dont les familles comme la puissance étoient éteintes, où les six pairs ecclésiastiques occupoient bien les mêmes anciens sièges que les pairs de Hugues Capet, mais n'avoient aucune prééminence sur le clergé, où le

(1) Cardinal de Retz, p. 255-273. — Guy Joly, p. 301. — Montglat, p. 432. — Limiers. T. III, p. 464. — La Hode. l. XVII, p. 264.

1654

peuple interpellé répondoit par acclamation qu'il acceptoit le nouveau roi, encore qu'on ne lui reconnût plus le droit de le refuser; cette solennité, disons-nous, n'étoit plus en rapport avec les mœurs et n'avoit plus de sens. Tour à tour elle avoit exprimé l'élection du peuple, le choix des puissans barons qui s'étoient partagé la France, ou la délégation du clergé. Désormais le roi ne prétendoit plus tenir son pouvoir que de sa naissance ou de la volonté immédiate de Dieu. Ce fut l'évêque de Soissons, premier suffragant de l'archevêque de Reims, qui, le 7 juin, fit la cérémonie; mais ce n'étoit pas lui qui conféroit des pouvoirs miraculeux, c'étoit l'huile de la sainte ampoule, dont on s'efforçoit de faire revivre l'histoire prodigieuse; et en effet, le roi pour prouver sa puissance surhumaine, toucha près de deux mille malades qui s'étoient rassemblés sur la place pour être guéris par lui des écrouelles. (1)

Pendant ce temps le ministre se préparoit à poursuivre la guerre avec vigueur. Les préparatifs du sacre avoient même servi à cacher ceux d'une entreprise sur Stenay, par laquelle Mazarin comptoit ouvrir la campagne. Stenay avec Jametz et Clermont en Argonne, étoient

(1) Montglat, p. 433. — Limiers. L. III, p. 516. — La Hode. L. XVII, p. 276. — Larrey. T. II, p. 425. — Capesigue, ch. 94, p. 191.

trois places qu'on avoit détachées de la Lorraine, et données au prince de Condé : c'étoit en quelque sorte la dot qu'il avoit portée avec lui en se donnant à l'Espagne. Il est vrai aussi que c'étoit un sujet de querelle habituel entre lui et le duc de Lorraine, qui ne lui pardonnoit pas de s'être enrichi à ses dépens. Mais à cette époque le duc de Lorraine Charles IV ne pouvoit plus lui adresser de reproches. Le 25 février il avoit été arrêté à Bruxelles et enfermé dans la citadelle d'Anvers, d'où plus tard il fut transféré au château de Tolède. La cour d'Espagne avoit eu souvent à endurer son manque de foi, ses caprices et ses menaces; jusqu'alors elle avoit usé d'indulgence, parce qu'elle ne pouvoit nier que c'étoit par attachement pour la maison d'Autriche que Charles IV avoit perdu sa souveraineté et qu'il vivoit dans l'exil. Malgré ses habitudes de soudard, le duc n'oublioit point qu'il étoit né souverain, et il en manifestoit quelquefois l'orgueil. Don Louis de Haro jugea plus facile de s'acquitter envers lui par des châtimens que par des récompenses. Charles IV demeura prisonnier jusqu'à la paix des Pyrénées. On crut un moment que ses troupes, en perdant leur chef, se débanderoient. Mais François de Lorraine, son frère, qui ne l'aimoit pas, vint en prendre le commandement, et les maintint au service de l'Espagne; seulement il montra la

1654.

même jalousie à l'égard de Condé, et il ne voulut point marcher avec lui au secours de Stenay. (1)

Le marquis de Fabert, gouverneur de Sedan, et favorisé par Mazarin auquel il s'étoit montré fidèle dans ses plus grands revers, fut chargé d'investir Stenay le 19 juin; la tranchée fut ouverte dans la nuit du 3 au 4 juillet; deux fois Louis XIV vint de Sedan visiter les travaux, et les courtisans assurèrent qu'il avoit bravé le feu de la place avec intrépidité. Chamilly qui étoit chargé de la défendre, après une résistance honorable, fut contraint de capituler le 6 août. Condé avoit désiré vivement secourir les assiégés, mais il falloit pour cela passer sur le corps de Turenne qui couvroit le siège; d'ailleurs les Espagnols méditoient une opération beaucoup plus importante, le siège d'Arras. Ils donnèrent à Condé une armée de trente mille hommes, avec laquelle le 3 juillet il investit cette capitale de l'Artois, en même temps que des paysans commandés dans toutes les provinces des Pays-Bas, arrivoient à son camp pour travailler aux lignes. Turenne se joignant près de Péronne au maréchal de la Ferté, se hâta d'y jeter des secours: Équencourt y entra le 5 du mois avec quatre cents chevaux, et le chevalier de Créqui avec

(1) Montglat, p. 438. - La Hode. l. XVII, p. 274. — Li-miers. l. III, p. 469.

1674.
cinq cents le 13. Mondejeu qui commandoit dans la ville promettoit une défense obstinée, et Turenne avec la Ferté vinrent occuper les hauteurs de Mouchy-le-Preux, d'où ils voyoient tout le camp espagnol à une lieue de distance ; mais ils n'étoient point en état de l'attaquer jusqu'à ce qu'ils fussent joints par les troupes qui formoient le siège de Stenay (1). Au reste ils comptoient bien avoir du temps devant eux ; la garnison étoit de quatre mille hommes de pied et mille chevaux, elle étoit bien pourvue de vivres, et son artillerie étoit formidable.

D'autre part Turenne savoit à quel point il avoit un redoutable adversaire dans Condé ; combien sa rare intelligence et son activité secundoient heureusement sa valeur ; les lignes furent terminées en moins de temps qu'on ne l'avoit attendu, et il sembloit aussi difficile aux Français de les forcer, qu'aux Espagnols d'entrer dans la ville. Les deux maréchaux n'avoient que quinze à seize mille hommes, et ils n'étoient pas toujours d'accord. Ils cherchoient à couper les vivres aux ennemis, à enlever leurs convois, mais la rapidité avec laquelle Condé pressoit ses opérations le rendoit moins dépendant des secours qu'on devoit lui envoyer. Enfin Stenay capitula le 6 août, et l'armée qui

(1) Montglat, p. 440. — Limiers. L. IV, p. 520. — Larrey. T. II, p. 429. — La Hode. L. XVII, p. 279.

1654.

en avoit fait le siège, mise sous les ordres du maréchal d'Hocquincourt, marcha des bords de la Meuse à ceux de la Scarpe, dans l'espoir de délivrer Arras. Le 15 août Hocquincourt joignit ses deux collègues; l'armée française étoit désormais plus forte que celle des Espagnols, mais elle étoit soumise à trois généraux égaux en pouvoir. Cependant Turenne toujours modeste, calme et froid, regagna bientôt l'ascendant du génie sur ses deux collègues, encore qu'il fût presque brouillé avec Hocquincourt depuis le combat de Blesneau. Il résolut d'attaquer les lignes des Espagnols dans la nuit du 24 au 25 août. Les deux autres maréchaux qui, comme lui, avoient reconnu de près les lignes des assiégés, non seulement les croyoient imprenables, mais avoient eu l'imprudence de laisser percer leur opinion, ce qui avoit découragé les troupes. Toutefois Turenne, en passant la Scarpe, ayant fait supposer à Condé qu'il vouloit attaquer de son côté, la repassa à l'entrée de la nuit, et força le quartier de Fernand de Solis; en même temps Hocquincourt força aussi celui des Lorrains, où il ne rencontra pas une grande résistance. La Ferté trouva plus d'opposition à gauche où l'archiduc Léopold et Fuensaldagne lui tenoient tête; cependant les Espagnols cédoient de toutes parts, et les vainqueurs commençoient à se disperser pour piller, lorsque Condé avec son esca-

dron d'émigrés français fondit sur eux et rendit de nouveau douteuse la fortune du combat; mais il n'étoit pas assez fort pour lutter contre toute l'armée; aussi après avoir étonné et troublé les vainqueurs, il repassa la Scarpe et se retira en bon ordre avec ses troupes à Cambrai, sans perdre un homme. Dans cette même déroute Fuensaldagne avoit perdu soixante-dix canons, tout son bagage et la meilleure partie de son infanterie. (1)

Pendant le reste de la campagne Turenne demeuré seul à la tête de son armée, s'empara du Quesnoy et le fortifia, avec l'intention d'en faire la base de ses opérations pour la campagne suivante; dans le même temps le maréchal de la Ferté assiégea et prit Clermont en Argonne, la seconde des places demeurées au prince de Condé. S'avancant ensuite en Alsace, il intimida le comte d'Harcourt, et l'empêcha de mettre la dernière main au traité qu'il avoit déjà entamé avec l'empereur pour lui livrer Brisach et Philipsbourg; il souleva les Français en garnison dans la première de ces deux villes, en leur apprenant que leur gouverneur vouloit les détacher de la France. Harcourt obtint cependant le pardon de sa rébellion, Mazarin lui donna

(1) Montglat, p. 445-448. — La Hode. L. XVII, p. 282-290. — Limiers. L. IV, p. 522. — Larrey. T. II, p. 433. — Gourville, p. 288.

1654. même le gouvernement d'Anjou, en échange contre ses deux places fortes. (1)

Une des conditions du mariage du prince de Conti avec la nièce de Mazarin avoit été qu'il commanderoit l'armée de Catalogne; grâce à sa faveur nouvelle, il étoit sûr d'être pourvu de bons officiers et de troupes fraîches, mais les Catalans, désormais dégoûtés des Français, n'étoient pas tentés de s'engager dans une nouvelle révolte: tout ce que pouvoit faire Conti c'étoit de disputer à don Juan d'Autriche, qui lui étoit opposé, la possession du Roussillon et de la Cerdagne; il remporta en effet sur lui quelques avantages. Les opérations du maréchal de Grancei en Italie, sur les frontières du Milanais et de l'Alexandrin, furent moins importantes encore. Le duc de Guise qui se figuroit toujours que les Napolitains soupироient après son retour, obtint de Mazarin, à force de sollicitations, qu'il lui donnât une flotte puissante pour faire une nouvelle tentative sur le royaume de Naples. Il vint débarquer à Castellamare le 11 novembre; mais il y fut reçu à coups de canon, personne ne joignit son étendard, et bientôt il fut contraint de revenir en Provence. (2)

(1) Montglat, p. 449. — La Hode. L. XVII, p. 293. — Lismiers. L. IV, p. 423. — Larrey. T. II, p. 439.

(2) Montglat, p. 450. — La Hode. L. XVII, p. 294. — Lismiers. L. IV, p. 524.

Le grand événement de la campagne c'étoit la déroute de l'armée espagnole devant Arras, mais ce n'étoit pas le seul succès qu'eût eu la France ; partout ses armées avoient remporté des avantages comme dans les premières années de la régence, parce qu'en effet, comme alors, la France luttoit contre une rivale plus épuisée encore qu'elle, plus accablée par l'ineptie de son gouvernement. Les victoires étoient célébrées par des fêtes ; la reine les aimoit ; le jeune roi croyoit encore que la couronne n'étoit pour lui qu'une autorisation de s'abandonner au plaisir.

« Sa belle taille et sa bonne mine, dit madame de Motteville, se faisoient admirer, et il portoit dans les yeux et dans l'air de toute sa personne le caractère de la majesté. Quoique âgé de seize ans seulement, il paroissoit en avoir vingt. Aussitôt que la tranquillité publique eut rétabli les plaisirs dans la cour, ce prince qui voyoit les nièces du cardinal Mazarin plus souvent que les autres, s'attacha, non à la plus belle, mais à mademoiselle Mancini (Olympe), sœur de madame de Mercœur, qui n'avoit guère moins d'années qu'elle » ; elle étoit brune, elle avoit le visage long, le menton pointu, les yeux petits, mais vifs. Son âge de dix-huit ans, son embonpoint, ses beaux bras, ses belles mains, la faveur, et le grand ajustement donnèrent du brillant à sa médiocre beauté. Au

1654. reste, M. Capefigue affirme qu'aucune des maîtresses de Louis XIV ne fut jolie. La reine, dit encore madame de Motteville, « ne se fàchoit
« point de cet attachement, mais elle ne pouvoit
« souffrir, pas même en riant, qu'on parlât de
« cette amitié comme d'une chose qui pouvoit
« tourner au légitime : la grandeur de son âme
« avoit de l'horreur pour un tel abaissement. » (1)

Les bals, les spectacles, les divertissemens de tout genre vidoient le trésor en hiver, presque aussi rapidement que la guerre en été. Pour y pourvoir, Fouquet inventoit chaque année douze ou quinze taxes nouvelles, qu'il présentoit au parlement dans autant d'édits, et cette grande compagnie osoit à peine lui opposer quelques timides remontrances (2). L'homme qui l'avoit long-temps dirigée et modérée par son grand caractère, Matthieu Molé, ne vit pas toute son humiliation; il mourut le 1^{er} janvier 1655. Mazarin rendit alors les sceaux au chancelier Séguier, qu'il avoit jusqu'alors regardé comme un de ses ennemis. Mais le ministre avoit les qualités de ses défauts; n'aimant ni

1655.

(1) Mad. de Motteville. T. XXXVII, p. 270, et T. XXXIX, p. 367. — Capefigue, c. 94, p. 200.

(2) Gourville assure avoir fait accepter aux meneurs, parmi les magistrats, des présens de 500 ou de 1000 écus que leur envoyoit Fouquet, pour leur faire enregistrer les édits qui leur répugnoient, p. 297.

n'estimant personne, il n'étoit ni rancunier ni vindicatif. Il en donna une preuve à la même époque lorsqu'il fut instruit de la mort d'Innocent X, survenue le 7 janvier 1655. Il songea d'abord à donner l'exclusion au cardinal Chigi, parce qu'il l'avoit trouvé au congrès de Munster fort ennemi de la France. Toutefois il jugea bientôt que Chigi étoit tel que Pasquin l'avoit caractérisé : *maximus in minimis, minimus in maximis*. Son talent n'étoit pas de force à le rendre un ennemi redoutable pour la France, même comme pontife, tandis que comme cardinal sa haine pouvoit nuire à un cardinal. Mazarin ne faisoit de mal ni à ceux qu'il craignoit trop, ni à ceux qu'il ne craignoit point ; il retira l'opposition de la France et le laissa élire le 7 avril sous le nom d'Alexandre VII. (1)

Le pape qui venoit de mourir, Innocent X, avoit, le 31 mai 1654, condamné cinq propositions qu'on disoit extraites du livre de Jansénius. A leur occasion les jésuites s'efforçoient de perdre dans l'opinion publique une société d'hommes pieux et savans qui s'étoit récemment formée en France, et qu'on nommoit les solitaires de Port-Royal. Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et Cor-

(1) La Hode. L. XVIII, p. 306. — Limiers. L. IV, p. 528. — Cardinal de Retz, p. 302. — Guy Joly, p. 353.

1655.

nelius Jansénius, professeur de théologie à Louvain, tous deux morts depuis plusieurs années à l'époque où nous sommes parvenus, avoient été les fondateurs de cette société, et les propagateurs des doctrines qui la distinguoient; ils avoient adopté les opinions particulières de saint Augustin sur la grâce, qui ne différoient guère de celles de Calvin; et cette croyance austère et décourageante qui semble priver l'homme de toute liberté, s'étoit cependant fort bien conciliée en eux avec un ardent enthousiasme et un zèle soutenu pour la réforme des mœurs. La naissance du jansénisme semble en effet la continuation du mouvement des esprits qui avoit produit la réforme; mais c'étoit une réforme que les docteurs de Port-Royal vouloient accomplir en dedans de l'Église, au lieu de la porter en quelque sorte en dehors d'elle; aussi l'avoient-ils associée à la vie monastique, et l'avoient-ils fait adopter par des couvens de femmes qui n'abandonnèrent point leurs principes au milieu des plus dures persécutions (1). Ces idées de réforme s'attachoient d'abord aux mœurs, puis au gouvernement de l'Église, où les jansénistes s'efforçoient de relever l'ancienne aristocratie des évêques, l'an-

(1) Les deux plus célèbres de ces couvens qui donnèrent leur nom aux solitaires, étoient Port-Royal-des-Champs, et Port-Royal de Paris.

cienne démocratie des curés, dépouillées de leurs droits par la cour de Rome. Enfin ce mouvement des esprits s'unissoit aussi en eux à l'amour de la liberté politique; aussi Richelieu avoit-il trouvé Saint-Cyran et ses amis parmi ceux qui repousoient son despotisme, et il avoit en conséquence fait enfermer le premier à Vincennes pendant de longues années. Plus tard les jansénistes avoient embrassé la cause du parlement pour les libertés de la France, pendant les guerres de la Fronde, et c'étoit par eux que le cardinal de Retz exerçoit son plus grand empire sur les curés de Paris. Les jésuites, défenseurs dévoués du pouvoir monarchique absolu dans l'Église et dans l'État, étoient par principes d'ardens ennemis du jansénisme; ils l'étoient aussi par intérêt, par jalousie, car le brillant éclat que commençoient à répandre les écoles de Port-Royal et leurs illustres écrivains, faisoit ombre aux jésuites qui prétendoient s'emparer seuls du confessionnal des grands et des rois, et de l'éducation nationale. Beaucoup d'intrigues furent ourdies par eux à Rome, pour obtenir la bulle qui condamnoit les cinq propositions de Jansénius, beaucoup de présens furent acceptés par la signora Olimpia, seule arbitre des décisions du pape Innocent X, son beau-frère, et qui jamais ne fit rien pour rien. Mais la bulle qu'on obtint de lui n'étoit

1655.

que le commencement d'une persécution qui devoit troubler long-temps la France. (1)

Deux années de paix intérieure avoient suffi pour rendre un peu plus de vigueur aux armées françaises, et leur permettre dans la campagne de 1655, de reprendre l'offensive en Flandre, en Catalogne et en Italie. Le prince de Condé et l'archiduc étoient entrés en campagne en Flandre dès le commencement de mai; tandis que Turenne rassembloit lentement son armée à la Fère, où le roi étoit venu le joindre. En même temps il pressoit les fortifications du Quesnoy, et faisoit d'immenses approvisionnemens de guerre et de vivres. Tout à coup, dans la nuit du 17 au 18 juin, l'armée de Turenne et celle que le maréchal de la Ferté avoit rassemblée à Laon, se réunirent sous les murs de Guise, d'où repartant aussitôt, elles arrivèrent à quatre heures, le même soir, en vue de Landrecies. Le prince de Condé n'avoit point prévu cette attaque; entravé par la lenteur espagnole, il ne put point marcher au secours de cette place aussitôt

(1) Une histoire du jansénisme, sous le titre de *Notice sur Port-Royal*, est insérée dans le T. XXXIII de la collection des *Mémoires*, dont elle occupe 282 pages. On y trouve les faits principaux; mais on s'afflige de les voir exposés avec tant de haine contre une société dont les vertus et les talens ont répandu un vif éclat sur la France. — Mademoiselle de Montpensier, sur une visite qu'elle fit à Port-Royal. T. XLII, p. 157.

qu'il auroit voulu. Toutefois elle étoit forte, elle avoit une bonne garnison, et Condé qui prit position auprès de Guise, crut qu'il feroit bientôt lever le siège en coupant les vivres aux assiégés. Mais Turenne n'attendoit aucun convoi, les approvisionnemens qu'il avoit faits au Quesnoy devoient lui suffire. Il ne montra donc aucune inquiétude de la marche de Condé; il n'en fut pas de même de la cour qui s'étoit établie à la Fère avec peu de gardes : on en fit partir le roi pour Soissons, le 1^{er} juillet, à neuf heures du soir, avec une précipitation quelque peu ridicule. La tranchée avoit été ouverte devant Landrecies le 26 juin; la ville se rendit le 13 juillet, sans s'être aussi bien défendue qu'on auroit dû s'y attendre. (1)

Après la prise de Landrecies, Louis XIV revint avec sa mère à la Fère, d'où il fit visite au camp de Turenne. Il aimoit en jeune homme les armées et le bruit de la guerre, et déjà son orgueil et son amour de la gloire lui faisoient sentir qu'il devoit s'associer avec les guerriers; encore que sa mère, son ministre, et tous ses courtisans prissent soin de ne pas l'exposer dans des occasions vraiment hasardeuses. Turenne refusa d'entreprendre aucun siège sous ses yeux. Il passa devant lui l'Escaut à Neuville, le

(1) Montglat, p. 459. — La Hode. L. XVIII, p. 308. — Li-miers. L. IV, p. 557. — Larrey. T. II, p. 467.

1655.

13 août, dans un lieu où il étoit sûr de ne pas rencontrer de résistance. Puis il laissa le roi avec Mazarin au Quesnoy, et il marcha droit à l'armée d'Espagne, qui presque égale en force à la sienne, recula cependant devant lui. On ne manqua pas de faire honneur à Louis XIV d'avoir fait fuir les ennemis. Quelque démêlé entre Léopold et Condé avoit été cause de cette retraite humiliante, où Condé, qui commandoit l'arrière-garde, avoit toutefois maintenu le plus grand ordre et repoussé Castelnau qui le pressoit trop. Une lettre dans laquelle Turenne rendoit compte à Mazarin de cette affaire, fut interceptée et portée à Condé qui trouva que son rival ne lui rendoit pas justice; il entra en fureur; il lui écrivit avec grossièreté, l'accusant de n'avoir pas su ce qui se passoit, parce qu'il ~~pre~~noit trop de soin de sa personne pour se trouver jamais à l'avant-garde. Turenne se contenta de montrer cêtte lettre aux officiers qui l'entouroient, et n'en témoigna pas d'autre ressentiment. Elle fit cesser seulement la correspondance qu'avoient soutenue les deux adversaires dans les deux précédentes campagnes. Jusqu'alors Turenne avoit saisi toutes les occasions d'exprimer à Condé la haute estime que lui inspiroit un prince du sang, qui étoit en même temps un si grand général. (1)

(1) Montglat, p. 462. — La Hode. L. XVIII, p. 511.

Les Espagnols s'étant retirés sous Tournai, les Français attaquèrent la petite ville de Condé, où le prince qui en prenoit le nom avoit laissé une garnison de deux mille hommes; ils ne tinrent pourtant qu'une dizaine de jours; mais pendant ce siège, Bussy-Rabutin qui commandoit huit escadrons de cavalerie, tomba dans une embuscade où il perdit plusieurs drapeaux. Condé les renvoya au roi, en lui écrivant qu'il n'avoit pu souffrir que les fleurs de lys servissent de trophée aux Espagnols. Louis XIV ne voulut point ouvrir la lettre et renvoya les drapeaux, en disant « qu'il étoit si rare de voir les Espagnols battre les Français, que lorsque cela arrivoit il ne falloit pas leur enlever le plaisir d'en garder les marques » (1). Les Espagnols étoient déjà inquiets pour Bruxelles: Turenne n'avoit pourtant pas des desseins si hasardeux. Il se contenta d'attaquer et de prendre la petite place de Saint-Guillain, dont il rétablit les fortifications, ainsi que celles de Condé, et le 8 novembre il mit son armée en quartiers d'hiver.

Dans le même temps Turenne prit part à une négociation avec le maréchal Hocquincourt, laquelle montra à quel point la guerre civile avoit confondu les notions de l'honneur militaire. Ce

1655.

maréchal étoit gouverneur de Ham et de Péronne; il prétendoit qu'on lui avoit manqué d'égards en ne l'employant pas dans la dernière campagne. En effet, on avoit été peu content de lui dans les précédentes. Il fit offrir à Condé de lui livrer ces deux forteresses pour une bonne somme d'argent. La duchesse de Châtillon, qui recevoit en même temps les hommages du prince et du maréchal, avoit été l'entremetteuse de ce marché, et Condé s'étoit avancé jusqu'à Cambrai pour se mettre en possession. Mais Hocquincourt avoit d'autre part communiqué au ministre les offres qui lui étoient faites pour voir s'il n'en pourroit point tirer plus d'argent, et pendant quinze jours il mit en quelque sorte sa trahison à l'enchère. Il finit par rendre au roi, moyennant deux cent mille écus et un gouvernement pour son fils, les deux places qui lui étoient confiées. Peu après il alla joindre le prince de Condé, et il fut tué comme un aventurier en combattant contre la France. (1)

En Italie et en Catalogne on sembloit prendre moins de soucis des affaires de la France que de celles de la famille du cardinal Mazarin. Le prince de Conti ayant épousé une Marti-

(1) Montglat, p. 468. — La Hode. L. XVIII, p. 516. — Voyez dans Saint-Évremond une conversation, l'année précédente, admirablement racontée entre ce même maréchal d'Hocquincourt et le père Canaye. OEuvres mêlées. T. II, p. 20.

nozzi, nièce du cardinal, fut chargé de commander l'armée de Roussillon; et le duc de Modène ayant fait épouser à son fils aîné une autre demoiselle Martinozzi, sœur de cette princesse, se rattacha à cette occasion à l'alliance de la France. Le duc de Savoie s'engagea à opérer avec vigueur en Lombardie, et son oncle le prince Thomas fut choisi pour commander l'armée française. Les Français, les Savoyards et les Modénois arrivèrent le 24 juillet en même temps devant Pavie, et en entreprirent le siège; mais quoique Mazarin eût pourvu largement aux frais de l'approvisionnement de l'armée, les vivres commencèrent bientôt à lui manquer, plusieurs de ses convois lui ayant été enlevés par le marquis de Caracena, gouverneur de Lombardie: il semble que le talent des généraux ne répondoit pas à l'importance de leur entreprise; après six semaines de combats, il fallut lever le siège. En même temps, par l'entremise de la princesse Palatine, le duc de Mantoue s'étoit rattaché à la France, et avoit mis Casal et tout le Montferrat à sa disposition, en sorte que, malgré le mauvais succès du siège de Pavie, l'armée française se trouva en Italie à peu près dans la même condition où elle avoit été au commencement de la régence(1). En Catalogne,

(1) Montglat, p. 472. — La Hode. I. XVIII, p. 325

1655.

le prince de Conti avoit une assez belle armée, et il étoit secondé par la flotte du duc de Vendôme. Il prit en effet quelques petites places, telles que Cap de Quiers, Castillon, Solsonna; mais il se dégoûta bientôt de la guerre, soit à cause de la foiblesse de sa santé, ou de l'ardeur croissante de sa dévotion; il se retira donc, après avoir remis le commandement de son armée au comte de Mérinville. (1)

Tandis que dans le repos de l'hiver la cour recommençoit à se livrer aux plaisirs et aux fêtes, Mazarin négocioit; c'étoit son talent et son goût, et comme il ne conservoit point de ressentiment pour les offenses, il n'avoit jamais d'ennemi avec lequel il ne désirât de traiter. Il avoit grande envie de se réconcilier avec Condé, et il vouloit pour cela employer Gourville, intrigant plein d'esprit, d'audace et d'adresse, mais sans principes et sans dignité de caractère. Il vouloit que Gourville se fit prendre par Condé en allant trouver M. de Turenne; Gourville joua de malheur, et ne fut pas pris (2). Mazarin négocioit aussi toujours avec les alliés comme avec les ennemis de la France; mais sa politique inquiète et fausse n'inspiroit ni confiance ni considération. Il avoit offensé les Suisses en violant leurs capitulations, et en

(1) Montglat, p. 475. — La Hode. L. XVIII, p. 524.

(2) Gourville. T. LII, p. 287.

licenciant plusieurs de leurs régimens sans les payer. Toute la Suisse retentissoit de plaintes contre la France. Il y avoit eu vainement et des conférences en Suisse, et des ambassadeurs de la confédération envoyés à Paris. Enfin ces ambassadeurs indignés donnèrent un jour l'ordre à la compagnie des gardes suisses, qui étoit de service au Louvre près de la reine, de quitter le palais, et de se préparer pour son retour en Suisse. Cet acte de fermeté étonna le ministre, et pour éviter une rupture il consentit à régler les prétentions et les créances des officiers suisses, en prenant des termes pour le paiement. Cet arrangement avoit été signé à Paris le 29 mai 1650, mais les paiemens ne se firent point à l'échéance, aussi les divers cantons hésitèrent long-temps avant de consentir au renouvellement de l'alliance; ils y accédèrent successivement, depuis le 2 juillet 1653 jusqu'au 1^{er} juin 1658. (1)

Dans ses rapports avec la république des Provinces-Unies, la France sembla plutôt rechercher une brouillerie que désirer de conserver l'amitié d'une ancienne alliée. Le président de Bellièvre, qui y avoit été envoyé en ambassade en 1650, offensa les états-généraux par la préteution de prendre ce qu'on nommoit le pas et la main sur

(1) Flassan. T. III, L. VII, p. 184-210.—La Hode. L. XVII, p. 255. Traités de paix. T. III, p. 745.

1655.

leurs députés dans son hôtel. Pierre Chanut, qui le remplaça, se montra moins susceptible sur l'étiquette, mais tout aussi résolu à ne point redresser les plaintes fondées de la Hollande. Les armateurs français attaquoient et enlevoient sans scrupule les vaisseaux marchands des Provinces-Unies; leur ambassadeur à Paris, Borel, obtint vainement plus de cinquante arrêts du conseil et des amirautés pour la restitution de ces prises, les armateurs ne vouloient pas y déférer. En 1657 les Hollandais réclamoient trois cent dix-huit vaisseaux marchands qui leur avoient été enlevés, quand ils donnèrent enfin l'ordre à l'amiral de Ruyter d'user de représailles. Celui-ci prit et conduisit en Hollande deux vaisseaux du roi qui avoient eu le plus de part à cette piraterie. De Thou, frère de celui qui avoit été décapité en 1642, fut envoyé ambassadeur en Hollande pour mettre fin à ce différend, avec des plaintes assez mal fondées, et des promesses qu'on n'avoit aucune intention de tenir. (1)

Mazarin avoit cru pouvoir être sans danger insolent avec les Suisses et les Hollandais qui lui paroissoient foibles, mais la république d'Angleterre lui inspiroit plus de craintes. Aussi il la traitoit avec plus de ménagemens. Cromwell y étoit alors tout-puissant; il avoit forcé, le

(1) Flassan. T. III, L. VII, p. 186-201.

5 avril 1654, les Provinces-Unies à faire avec lui une paix tout à son avantage. Désormais l'Espagne et la France recherchoient également son alliance; toutes deux se montroient prêtes à lui faire de grands sacrifices, à se conformer à ses volontés les plus impérieuses. Ce fut pour la France qu'il se décida; un premier traité fut signé le 2 novembre 1655, il n'avoit pour but ostensible que des arrangemens commerciaux; mais par les articles secrets Mazarin s'engageoit à abandonner absolument Charles II, et à le faire sortir de France avec ses deux frères, les ducs d'York et de Gloucester, dont le premier étoit alors même un des lieutenans-généraux de Turenne. Après la signature de ce traité, Charles II se mit sous la protection de l'Espagne, et il ordonna à son frère de venir se rendre auprès de lui. (1)

Deux autres négociations de Mazarin furent plus honorables : l'une pour protéger les Lorrains, l'autre les Vaudois de Savoie. La cour d'Espagne, abusant de la captivité de Charles IV, l'avoit contraint à signer à Tolède, le 9 octobre 1655, un traité par lequel il vendoit son armée au roi d'Espagne dans l'espoir de recou-

(1) La Hode. L. XVIII, p. 518. — Traité de paix. T. III, p. 681. — Flassan. T. III, L. VII, p. 195. — Limiers. L. IV, p. 542.

1635.

vrer sa liberté. Dès que ses soldats en furent avertis, ils s'indignèrent de ce qu'on prétendoit disposer d'eux sans leur consentement. L'archiduc soupçonna le duc François de Lorraine d'avoir excité ses soldats à la résistance; il l'appela à Bruxelles avec l'intention de lui faire subir le sort de son frère; François s'en douta, et demanda le temps d'exécuter, avant l'entrevue à laquelle on l'invitoit, une entreprise qu'il avoit méditée sur Condé. Il se mit en chemin de ce côté avec l'armée lorraine, mais tournant tout à coup sur Landrecies, il y arriva le 29 octobre, et se mit sous la protection de la France, qui promit à cette armée la même solde et le même traitement qu'aux soldats français, jusqu'à ce que le duc de Lorraine eût recouvré sa liberté. (1)

—Le petit-fils de Henri IV, Charles-Emmanuel II de Savoie, venoit de donner l'exemple que Louis XIV ne tarda pas à suivre, de persécuter les religionnaires qui avoient mis son aïeul sur le trône. Les Vaudois établis dans les vallées protestantes du Piémont, quoique souvent vexés, et toujours traités avec défaveur par leur gouvernement, avoient prospéré, grâce à leurs bonnes mœurs et à leur économie; leurs richesses s'étoient accrues autant que leur po-

(1) La Hode. L. XVIII, p. 328.

pulation, l'enceinte de leurs trois vallées n'avoit plus pu les contenir; ils avoient débordé en quelque sorte dans les vallées voisines, où ils avoient acheté des terres, qu'ils enrichissoient par leur industrie. Le 25 janvier 1655 un gouverneur piémontais publia un édit de Charles-Emmanuel II, qui enjoignoit à tout chef de famille de la religion des Vaudois qui habitoit ou possédoit des biens hors des trois anciennes vallées, de se retirer sous trois jours dans leur enceinte, sous peine de la vie et de confiscation de ses biens. Toutes ces malheureuses familles partirent en effet au cœur de l'hiver, au travers des neiges et des glaces de ces hautes montagnes, pour se retirer dans les limites où l'on vouloit les parquer; mais les vivres et le logement manquoient également pour ces misérables; la mortalité parmi les malades, les vieillards, les femmes, les enfans, fut effroyable; ce spectacle déchirant fit courir les Vaudois aux armes; la guerre commença, et les soldats excités contre eux par les prêtres se livrèrent aux plus révoltantes cruautés. Les Suisses protestans, les Hollandais et Cromwell s'émurent au récit de tant d'horreurs; ils intervinrent auprès du duc de Savoie, et le dernier le fit avec menaces. Mazarin n'avoit ni fanatisme ni esprit persécuteur; il craignoit d'ailleurs que l'exemple des souffrances des Vaudois et de leur héroïsme ne ré-

1655. veillât les protestans de France. Servien fut envoyé auprès du duc de Savoie pour travailler à un arrangement. Les articles convenus, et publiés à Pignerol le 19 août, modérèrent la rigueur de l'édit du 26 janvier, et rendirent la condition des Vaudois, si ce n'est tranquille, du moins tolérable. (1)

1656. L'oncle du duc régnant, le prince Thomas de Carignan, mourut peu après cette pacification, le 22 janvier 1656. Il s'étoit absolument attaché à la France, et il avoit gagné toute la confiance de Mazarin, qui l'avoit laissé pour conseil à la reine, quand il avoit été forcé de s'exiler pour la seconde fois. Il lui avoit donné la charge de grand maître de la maison du roi, quand elle fut ôtée à Condé; Thomas de Savoie avoit épousé la sœur du dernier comte de Soissons; son fils prit lui-même le titre de comte de Soissons, en épousant l'année suivante mademoiselle Olympe Mancini, celle que le roi avoit aimée. C'est de ce mariage que naquit le prince Eugène, le 18 octobre 1663. (2)

On avoit, peut-être sans raison, accusé le cardinal Mazarin d'avoir empêché la paix avec l'Espagne au congrès de Munster : c'étoit

(1) *Botta Storia d'Italia*. T. V, L. XXV, p. 417-440. — La Hode. L. XVIII, p. 329.

(2) La Hode. L. XIX, p. 333, et L. XX, p. 367. — Madame de Motteville. T. XXXIX, p. 398.

du moins l'Espagne qui s'y étoit refusée, dès que les premiers troubles avoient éclaté en France avec le parlement. Il avoit ensuite fallu deux ou trois campagnes pour bien convaincre la cour de Madrid que la France avoit recouvré sa puissance, et que la défection du prince de Condé ne lui enlèveroit aucune de ses provinces. Mazarin victorieux au dehors et tout-puissant à la cour, désiroit désormais sincèrement la paix ; il la désiroit, parce que le goût que le jeune roi manifestoit toujours plus vivement pour le plaisir et la magnificence, et qu'il signala cette année par des fêtes ruineuses données au duc de Modène, augmentoit sans cesse l'embarras des finances ; il la désiroit parce que l'avarice commençoit à étouffer en lui l'ambition, et que ne rendant plus compte à personne, il n'avoit plus besoin des désordres de la guerre pour cacher sa rapacité. Il la désiroit enfin parce que l'âge avoit modéré son activité, et qu'il lui convenoit de rendre désormais sa tâche plus facile. Il rappela donc de Rome M. de Lyonne, le plus habile de ses négociateurs, et l'envoya à Madrid, muni d'un plein pouvoir en date du 1^{er} juin 1656, écrit tout entier de la main de Louis, par lequel il s'engageoit en foi et parole de roi, à approuver et ratifier tout traité que ledit de Lyonne auroit négocié avec le roi son oncle. Les conférences furent longues et fréquentes ; le sort des armes avoit

1655.

déjà tranché plusieurs questions difficiles, surtout lorsqu'il avoit enlevé la Catalogne aux Français. Plusieurs autres furent accordées à peu près sur les bases sur lesquelles reposa plus tard le traité des Pyrénées; mais don Louis de Haro exigeoit l'entier rétablissement du prince de Condé. Lyonne ne vouloit point lui restituer les puissantes provinces dont il étoit gouverneur, et où il avoit lui-même introduit les ennemis de son roi; il disoit que si l'Espagne vouloit agréer l'addition de ces trois mots, à l'article du rétablissement de Condé, *hors les charges et les gouvernemens*, la paix étoit conclue. La négociation ne se rompit point, mais l'Espagne la laissa traîner en longueur selon sa coutume, espérant profiter des chances de la guerre; Lyonne cependant fut rappelé, et les hostilités se continuèrent. (1)

Le roi partit avec le cardinal le 27 mai, pour se rendre à Compiègne, puis à la Fère, et visiter son armée avant qu'elle entrât en campagne. Quoique la saison fût déjà avancée, les Espagnols n'étoient pas encore prêts. L'archiduc Léopold, qui avoit gouverné neuf ans les Pays-Bas, avoit été rappelé par l'empereur son frère en Allemagne, et il étoit remplacé par don Juan

(1) La Hode. L. XIX, p. 347. — Capéfigue, ch. 97, p. 271.
— Limiers. L. IV, p. 552.

d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. En même temps le comte de Fuensaldagne et le marquis de Caracena avoient changé de gouvernemens. Le premier avoit passé en Lombardie, le second étoit venu le remplacer en Flandre. Turenne comptoit trouver ses adversaires désorganisés par tous ces changemens. Après avoir menacé Tournai, le 15 juin il investit Valenciennes. Don Juan d'Autriche, Condé et Caracena ne tardèrent pas cependant à arriver, et à se loger à une lieue de l'armée française. Ils avoient vingt mille hommes sous leurs ordres, Turenne en avoit davantage; mais il se trouvoit de nouveau associé dans le commandement avec le maréchal de la Ferté qui le génoit dans ses opérations. La ville de Valenciennes est grande, et la circonvallation étoit très étendue; elle étoit coupée en deux par l'Escaut, et la Ferté se trouvoit du côté des ennemis qui se rapprochèrent jusqu'à demi-portée de canon. Tout à coup les Espagnols rompirent les écluses qui contenoient de vastes marais; le débordement passoit par-dessus les digues et coupoit les communications entre les quartiers. Ils profitèrent de l'effroi que causoit cette inondation pour attaquer, dans la nuit du 15 au 16 juillet, le quartier du maréchal de la Ferté; ils n'y trouvèrent que peu de résistance; le combat ne dura pas un quart d'heure, quatre mille hommes d'infanterie

1656.

furent tués ou pris : la cavalerie se sauva dans le plus grand désordre, et se jeta dans Condé ; tout le bagage et le canon furent perdus. La Ferté fut pris en combattant et mené dans Valenciennes, ainsi que Riberpré et beaucoup d'autres. Le marquis d'Estrées fut noyé en se sauvant, le marquis de Resnel fut tué. Turenne, qui voyoit le désastre de son compagnon, ne pouvoit lui porter de secours à cause de l'inondation. Bientôt il vit s'avancer à lui la cavalerie espagnole qui avoit traversé l'Escaut sur le pont de Valenciennes ; mais il s'étoit déjà mis en retraite, et il ramena en bon ordre au Quesnoy toute la division de l'armée qui occupoit la droite de l'Escaut. Là il s'arrêta, et prit une forte position entre cette ville et la forêt de Mormal ; quoiqu'il vît bien à quel point ses soldats étoient troublés d'une si grande déroute, il résolut d'attendre l'ennemi et de relever la confiance de ses troupes par sa bonne contenance. Lorsque Condé arriva, le 18 au soir, en vue des Français qu'il croyoit poursuivre à la débandade, il fut confondu de les trouver en ordre de bataille, prêts à le recevoir. Le prince ayant reconnu la position de Turenne, ne crut pas devoir l'attaquer ; il vint mettre le siège devant Condé, qu'il ne put pas réduire avant le 18 août. Cette défense honorable donna le temps à Mazarin de faire passer des renforts à Turenne. Lorsque

l'armée de celui-ci fut aussi forte qu'au commencement de la campagne, il vint prendre position à Hoidain, proche d'Arras, pour couvrir les villes menacées. Condé s'approcha de lui dans les premiers jours de septembre, mais après être resté deux jours en présence, il se retira sans oser l'attaquer, et il alla mettre le siège devant Saint-Guillain qu'il ne put prendre. Turenne de son côté attaqua la Capelle, et s'en rendit maître. (1)

En Italie, une armée de huit mille fantassins et sept mille chevaux étoit commandée par les ducs de Mercœur et de Modène, qui avoient épousé deux nièces de Mazarin; le duc de Savoie, qui s'étoit aussi lié intimement à cette famille, se joignit à eux. C'étoit l'armée que le ministre avoit le plus soignée, et celle à laquelle il désiroit le plus de succès. Son attente ne fut pas trompée. Le duc de Modène qui portoit le titre de généralissime, investit Valence sur le Pô, le 25 juin. La défense fut obstinée: don Agostino Signado, qui commandoit dans la place, déploya autant d'habileté que de vigueur. Fuensaldagne fit de grands efforts pour le secourir, et la situation des assiégés fut plus d'une fois très critique. Mais après la plus glorieuse défense, et soixante-onze jours de tranchée ouverte, Si-

(1) Montglat. T. LI, p. 5-10. — La Hode. L. XIX, p. 335-344. — Limiers. L. IV, p. 547. — Larrey. T. II, p. 492.

1656. gnado fut contraint à se rendre le 3 septembre 1656. (1)

Mazarin destinoit aussi une de ses nièces à épouser le duc de Candale, et en conséquence il l'avoit choisi pour commander l'armée de Catalogne; mais comme il ne pouvoit pas cette année rendre l'armée digne d'un homme qui avoit l'honneur de lui appartenir, il l'empêcha de s'y rendre, et laissa le commandement au comte d'Estrades, qui se tint sur la défensive. Ce mariage, au reste, si long-temps annoncé, et qui avoit tour à tour décidé la guerre civile de Bordeaux, et ralenti celle de Catalogne, ne s'accomplit point, le duc de Candale étant mort en 1658. (2)

Ce fut aussi une victoire pour Mazarin que d'avoir ramené le duc d'Orléans à la cour. Ce prince s'étoit retiré à Blois en 1652, comme il s'y étoit engagé : il avoit rompu tout commerce avec les mécontents, et il ne se mêloit plus d'aucune intrigue. Mazarin ne le craignoit pas : il savoit bien que Gaston livré à son indolence et à ses vices, se sentoit plus à son aise loin de la cour; mais cette retraite même lui donnoit un faux air d'indépendance, que le ministre voulut

(1) Montglat. T. LI, p. 15-18. — La Hode. L. XIX, p. 355. — Larrey. T. II, p. 500. — Limiers. L. IV, p. 549.

(2) La Hode. L. XIX, p. 355, et L. XXI, p. 403. — Montglat, p. 18.

faire finir. Il suffisoit pour cela de lui faire peur. On fit courir le bruit qu'on avoit surpris une correspondance entre lui et le prince de Condé, et que le roi songeoit à se rendre à Blois pour réduire son oncle à l'obéissance. Ce stratagème produisit tout l'effet que le cardinal en attendoit. Le duc d'Orléans, vers la fin de juillet, accourut à la Fère, où se trouvoit alors le roi, et en fut parfaitement bien reçu ; le cardinal lui témoigna aussi beaucoup d'égards. A son retour Gaston passa par Paris, où la bourgeoisie parut se souvenir de l'affection peu méritée qu'elle lui avoit accordée. Mais Gaston se hâta de retourner à Blois, d'où il ne sortit plus qu'une fois chaque année, pour assurer le roi de sa fidélité. (1)

Justement à la même époque, le cardinal de Retz qui avoit quitté Rome à cause de la peste, et plus encore parce que l'argent lui manquoit pour soutenir son grand train, arriva secrètement en Franche-Comté pour lier correspondance avec l'assemblée du clergé, et obtenir d'elle son intercession pour le rétablir dans son siège. Mais Mazarin redoutoit plus Gondi qu'aucun autre des rivaux qui pouvoient lui être opposés ; il envoya sur ses traces des sicaires pour

(1) Montglat. T. LI, p. 5. — La Hode. L. XIX, p. 346. — Madame de Motteville, p. 405. — Mademoiselle de Montpensier. T. XLII, p. 93.

1656.

l'enlever, ou pour se défaire de lui, et il le contraignit ainsi à errer quelques années en se cachant dans le nord de l'Europe; en même temps le cardinal de Retz apprenoit que l'assemblée du clergé foiblissoit, que les remontrances que la décence l'obligeoit à faire pour un des premiers dignitaires de l'Église de France étoient sans chaleur, que la menace de la cour de lui faire faire son procès troubloit même ses meilleurs amis; enfin que l'esprit de résistance étoit étouffé parmi les prêtres comme parmi le peuple, que les dernières étincelles de la Fronde étoient éteintes, et qu'il n'avoit plus d'autre parti à prendre que celui de donner sa démission. (1)

(1) Montglat. T. LI, p. 19. — Guy Joly, p. 400 et suiv. Ce serviteur du cardinal de Retz, qui le suivit dans son exil, n'ayant pu être récompensé selon ses espérances, traite dès lors son maître avec une extrême amertume.

CHAPITRE XXVII.

Visites de Christine de Suède à la cour de France.

— *Suite de la lutte entre Turenne et Condé.* —
Victoire de Dunkerque, négociations pour la
paix. — *Traité des Pyrénées.* — *Mariage du*
roi. — *Mort du cardinal Mazarin.* — 1657-
 1661.

« L'ONCLE du roi, dit madame de Motteville, 1657.
 « ayant reconnu l'autorité souveraine du mi-
 « nistre, les autres princes, le parlement, et
 « enfin toute la France n'eurent plus de honte
 « de s'y soumettre. Ce fut alors qu'on peut dire
 « qu'il triompha de tous ses ennemis; et il eût
 « été le plus glorieux homme du monde, s'il se
 « fût contenté d'abattre ceux qui lui avoient
 « résisté, et de jouir paisiblement de l'excès de
 « grandeur où la fortune l'avoit porté, sans vou-
 « loir détruire la puissance légitime de celle qui
 « l'avoit soutenu si hautement, comme il fit aus-
 « sitôt qu'il se vit rétabli dans sa première place;
 « car il réunit tout d'un coup en sa personne
 « l'autorité de la mère et du fils, et se rendit le
 « tyran de leurs volontés plutôt que le maître.
 « Il devint la seule idole des courtisans, il ne
 « voulut plus que personne s'adressât à d'autres

1657.

« qu'à lui pour demander des grâces, et il s'ap-
 « pliqua avec soin à éloigner d'auprès du roi
 « tous ceux qui y avoient été mis par la reine
 « sa mère. » (1)

On peut détester l'ingratitude de Mazarin, mais on devoit s'y attendre : on n'en auroit point un témoignage si précis, qu'on auroit pu prédire avec certitude que telle seroit sa conduite. Mazarin et la reine, nés dans les deux premières années du siècle, étoient arrivés à l'âge où les tendres hommages de l'un, la coquetterie de l'autre étoient devenus ridicules ; mais le cardinal devoit être le premier à s'en apercevoir, et non seulement à changer de manières, mais à manifester de l'impatience contre tout essai pour le ramener à ses premiers rapports. Comme sa galanterie avoit été toute politique, elle devoit cesser dès qu'elle n'étoit plus nécessaire à son pouvoir ; jamais encore aucune affection n'avoit influé sur sa conduite. Désormais ce n'étoit plus la reine qui pouvoit lui déléguer l'autorité ; c'étoit le roi, un roi qui atteignoit dix-neuf ans, qui sans se soucier encore des affaires, manifestoit déjà des passions, le goût du plaisir et un orgueil indomptable. Mazarin, surintendant de son éducation, avoit eu pour objet dans cette charge de l'empêcher d'apprendre, plutôt que

(1) Madame de Motteville. T. XXXIX, p. 407. — Montglat parle aussi de son ingratitude, p. 111.

de le former. Désormais il flattoit ses goûts et ses caprices ; il lui convenoit d'entretenir une sorte d'opposition entre la mère et le fils, pour se dispenser mieux d'obéir à l'un ou à l'autre, et sans initier encore Louis XIV aux affaires, il éveilloit en lui une secrète jalousie de la reine, qui se manifesta lorsque cinq ans plus tard le roi déclara vouloir prendre sur lui-même la conduite du gouvernement.

Le caractère de Mazarin ne pouvoit inspirer ni respect ni estime, mais son habileté ne l'avoit point abandonné. Il avoit toujours la même netteté d'esprit, la même étendue de vues, la même rapidité dans le travail, et surtout la même habileté dans le choix des hommes qu'il vouloit employer. La mort de Chavigny, celle de Château-neuf, et cette année encore celle de Bellièvre, l'avoient délivré, aussi bien que l'exil du cardinal de Retz, des rivaux qu'il redoutoit le plus, des seuls qu'il crût capables d'occuper sa place. Il n'avoit point une crainte semblable du chancelier Séguier, qu'il n'aimoit pas, et qu'il avoit cependant rappelé au conseil avec lui. Les quatre secrétaires d'État et le surintendant des finances complétoient ce conseil. Le premier de ces secrétaires étoit le Tellier, l'homme de confiance du cardinal, le plus ferme, le plus despote, et le plus habile des sous-ministres ; le second, Brienne, tenoit les dépêches, et étoit en quelque sorte le

1657.

secrétaire propre de Mazarin. Les deux autres, la Vrillière et du Plessis Guénégaud, servoient bien, sans prétendre partager le commandement. Mais le plus important des sous-ministres étoit le surintendant Fouquet; homme ingénieux en finances, habile à trouver des ressources, sans pitié pour le pauvre, sans scrupule de probité, qui élevoit pour lui-même, et qui accordoit à ses créatures le moyen de faire la plus scandaleuse fortune, mais qui conservoit, dans son goût pour les lettres, pour les arts, pour la magnificence, une certaine grandeur de caractère. Par l'invention de la tontine royale, par des ventes de domaines et de droits seigneuriaux, par l'établissement du timbre sur le papier et le parchemin employés pour tous les actes du royaume, il avoit fait arriver de l'argent au trésor (1), et quoiqu'on en fût à la vingt-troisième campagne de la guerre, les fonds ne manquoient ni à l'armée ni aux fêtes de la cour.

Quand on songe au point de misère d'où l'on étoit parti, aux spoliations que se permettoient les soldats français ou étrangers, engagés au service du roi ou à celui des partis, à la dureté impitoyable de ceux qui recouroient les contributions, au désordre et aux voleries qu'on signaloit dans toutes les administrations, on se demande

(1) Anciennes Lois françaises. T. XVII, p. 312 et suiv. — Limiers. L. IV, p. 558.

avec étonnement comment il restoit encore des paysans dans les campagnes , des ouvriers dans les ateliers ; comment la faim n'avoit pas tout dévoré ; on oublie que pour contre-balancer cette action publique du gouvernement pour faire le mal , il existoit sur tous les points du royaume une action secrète de plusieurs millions d'hommes pour faire le bien ; qu'après chaque désastre , l'homme industrieux , pressé par le besoin de vivre , travailloit aussitôt à le réparer , à ensemençer de nouveau ses champs , à replanter ses vignes , à reconstruire ses ateliers ; plusieurs mouraient de douleur et de misère , mais ceux qui survivoient recréoient bientôt de la richesse. Le gage du travail est la mesure de la félicité du pauvre ; ce n'est pas l'abondance de ses produits qui fait la vraie prospérité , c'est la certitude que quiconque veut travailler obtiendra un suffisant salaire ; or la consommation même que faisoit la guerre , et d'hommes et de choses , contribuoit à faire augmenter la récompense toujours offerte à ceux qui continuoient à travailler.

Une occasion aux fêtes splendides de la cour fut offerte par l'arrivée à Paris de Christine , reine de Suède , fille de Gustave-Adolphe , qui en 1654 , à l'âge de vingt-neuf ans , avoit abdiqué la couronne aux états d'Upsal , en faveur de son cousin Charles-Gustave , qu'on vouloit lui

1657. faire épouser. Cette femme brilloit par son esprit, sa mémoire, l'étendue de ses connoissances, la fierté de son caractère, mais elle choquoit souvent le goût par son mépris des bienséances. Elle affectoit du dédain pour les femmes, et par ses habitudes, son costume même, elle vouloit se confondre avec les hommes. Elle avoit, à Bruxelles, abjuré le luthéranisme pour rentrer dans l'Église de Rome, non par conviction, mais par indifférence pour toutes les opinions religieuses. Elle avoit ensuite été à Rome; s'ennuyant de ce séjour, elle revint en France par Marseille : dans toutes les villes sur son passage, elle fut reçue avec tous les honneurs qu'on auroit rendus au roi lui-même : elle fit à Paris, le 8 septembre 1656, une entrée presque triomphale. Elle alla ensuite voir la cour à Compiègne; on y fut frappé d'abord de son esprit, de ses connoissances multipliées, de l'étude qu'elle avoit faite de la société française, au point d'en savoir toutes les anecdotes, et le caractère des principaux personnages; on lui trouva de l'aisance dans la conversation, de la grâce dans sa manière de flatter la reine avec familiarité. Mais aussi on fut choqué de la bizarrerie de son costume, de la licence de sa conversation, de l'inconvenance de ses manières avec les hommes, par lesquels seuls elle vouloit être servie, tandis qu'elle ne permettoit à aucune femme de l'approcher; de l'exception

qu'elle fit en faveur de Ninon de l'Enclos, cette courtisane semblant être, de tout son sexe, la seule personne pour laquelle elle eût de l'estime. Bientôt, à la curiosité et à l'intérêt qu'elle avoit excités, succédèrent le blâme et ensuite le dégoût. Elle repartit de Compiègne le 23 septembre, dans le plus pauvre équipage, sans suite, sans serviteurs, sans argent, dans des voitures de louage, en vraie reine de comédie. (1)

A la reine de Suède succéda le duc de Modène, au commencement de l'année 1657, et son séjour d'un mois à la cour fut une nouvelle occasion d'en étaler le faste et la magnificence. On n'avoit pas eu de peine à persuader à un roi qui n'avoit pas atteint dix-neuf ans, et qui ravissoit par sa bonne mine tous ceux qui le voyoient, qu'il prouvoit sa grandeur et qu'il affermissoit son pouvoir par la pompe dont il s'entouroit. Sa mère aussi croyoit que toutes les vertus royales se résumoient dans ce qu'elle nommoit la gloire de la couronne, et ni elle ni son ministre ne songeoient jamais à la misère des contribuables, tant qu'il restoit quelque chose à prendre dans la bourse des sujets. Mais ces réjouissances furent brusquement interrompues

(1) Montglat. T. L, p. 455, et T. LI, p. 11. — Madame de Motteville, p. 375. — La Hode. L. XIX, p. 356. — Larrey. T. II, p. 507. — Limiers. L. IV, p. 450. — Mademoiselle de Montpensier. T. XLII, p. 71-86.

1657. par la mort de plusieurs personnages d'un rang élevé; la duchesse Nicole de Lorraine, le duc de Chevreuse, second fils du grand duc de Guise le Balafré; le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie; le maréchal de La Mothe-Houdancourt; le premier président de Bellièvre, puis le roi Jean IV de Portugal; et le 2 avril l'empereur Ferdinand III à Vienne. (1)

Les premières de ces morts éloignèrent seulement pour un temps quelques familles de la cour; les dernières influèrent sur sa politique. Il n'y avoit point d'alliance reconnue entre la France et le Portugal, mais il y avoit union d'intérêt, puisque les deux pays étoient également ennemis de l'Espagne; aussi Mazarin ne cessa pas de favoriser Alphonse IV, le fils et le successeur de Jean IV, et la guerre que lui déclara la Hollande, pour des intérêts de commerce, fit regarder cette république comme embrassant les intérêts des ennemis de la France. La malveillance de Ferdinand III étoit plus ouverte encore et plus prononcée; il n'avoit pas cessé de faire passer des secours aux Espagnols en Lombardie; aussi, en même temps que la cour prit le grand deuil pour sa mort, elle se hâta d'envoyer le maréchal de Gramont et le marquis de Lyonne à la diète électorale à Franc-

(1) Montglat. T. L, p. 20-21.

fort, pour faire tout le mal possible à sa famille. Leur mission étoit d'empêcher l'élection du fils de Ferdinand, Léopold, qui n'avoit pas dix-huit ans. Ils proposèrent d'abord de nommer Louis XIV empereur, et les électeurs ecclésiastiques, dont toute la politique est viagère, leur donnèrent quelques espérances. Toutefois cette tentative ne pouvoit avoir d'autre effet que d'exciter la défiance et le ressentiment des Allemands ; elle contribua peut-être ainsi à faire échouer la seconde des propositions de la France, celle de décerner la couronne au duc Électeur de Bavière ; Louis XIV lui offroit cependant de lui assurer un million d'écus par année pour soutenir la dignité impériale. Un fils de Ferdinand II, évêque de Strasbourg et de Passau, et le comte Palatin de Neubourg furent encore mis sur les rangs ; l'interrègne dura quinze mois, et pendant ce temps le fils de Ferdinand III atteignit l'âge de dix-huit ans voulu par les constitutions de l'Empire : il fut enfin unanimement élu le 18 juillet 1658, sous le nom de Léopold. (1)

Mais les négociateurs français réussirent du moins à faire insérer dans les capitulations acceptées par le nouvel empereur, l'obligation

(1) Flassan, Hist. de la diplom., quatrième période. L. VII, p. 218. — Pfeffel, Hist. d'Allemagne. T. II, p. 360. — Mém. de Gramont. T. LVI, p. 435, et LVII, p. 1-58. - Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, ch. 61, p. 443.

1657. d'observer scrupuleusement le traité de Munster, et de ne prendre aucune part à la guerre de l'Espagne contre la France, de ne fournir aucune aide à la première, même au nom de ses États héréditaires. Ces stipulations furent garanties encore par la signature à Mayence, le 15 août 1658, d'une alliance défensive qu'on nomma la ligue du Rhin, entre la France et les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le roi de Suède comme duc de Bremen et de Verden, le duc de Neubourg, les princes de la maison de Brunswick et le Landgrave de Hesse. Ce traité acheva d'isoler l'Espagne de l'Allemagne, et donna à la première de nouveaux motifs pour désirer la paix. (1)

Une négociation plus dangereuse encore pour l'Espagne se poursuivoit alors avec Cromwell, et ce fut encore Lyonne qui y eut la principale part. Fils d'une sœur de Servien, il avoit été instruit dans la diplomatie par ce négociateur, dépositaire du secret de Mazarin au congrès de Munster; il avoit gagné la confiance du premier ministre, et il étoit reconnu pour le plus habile des agens de la France; son oncle Servien, qui mourut le 17 février 1659, avec autant de connaissances peut-être, étoit par son orgueil et son manque de souplesse dans l'esprit, beaucoup moins propre à de telles fonctions. Dans ce rap-

(1) Capefigue, ch. 96, p. 231. — La Hode. L. XIX, p. 349. — Limiers L. IV, p. 565. — Larrey. T. III, p. 24.

prochement de la France et de l'Angleterre, Louis XIV mit complètement en oubli les droits de son cousin germain Charles II, ou le principe de l'inviolabilité de la personne des rois : il n'écouta que son désir d'humilier l'Espagne et la Hollande : un traité avec Cromwell, signé à Paris, le 23 mars 1657, et renouvelé le 28 mars 1658, avoit pour objet de combiner les forces des deux nations pour attaquer Gravelines, Mardick et Dunkerque, sous condition que la première de ces trois places resteroit à la France, et que les deux autres seroient remises aux Anglais, qui devoient contribuer à leur conquête par l'envoi d'une forte escadre portant six mille hommes de débarquement. Le roi accorda à l'ambassadeur du Protecteur, lord Falconbridge, des honneurs qu'il n'avoit rendus aux envoyés d'aucune autre couronne, et il lui remit pour Cromwell une magnifique épée enrichie de diamans. (1)

Avant que les armées fussent entrées en campagne, au milieu de mars 1657, les trois généraux ennemis, don Juan d'Autriche, le prince de Condé et Caracena se présentèrent inopinément devant Saint-Guillain, et ils forcèrent le comte de Schomberg qui y commandoit, à capituler après une vigoureuse, mais courte résis-

(1) Flassan, Hist. de la diplom., 4^e période. L. VII, p. 207 — La Hode. L. XX, p. 369. — Montglat. T. II, p. 23.

1657

taucc. Ils ramenèrent ensuite leurs troupes pour deux mois dans leurs quartiers d'hiver. A son tour Turenne, qui avoit été joint par six mille Anglais sous le général Reynolds, essaya de surprendre Cambray. Il avoit auparavant menacé Aire et Saint-Omer, et il avoit ainsi déterminé le commandant de Cambray à envoyer la plus grande partie de sa garnison au secours de ces deux places. Tout à coup Condé fut averti qu'il ne restoit pas plus de trois cents hommes de garnison dans cette dernière ville, devant laquelle Turenne s'étoit présenté le 29 mai, avec sa cavalerie seulement, laissant à son infanterie l'ordre de le rejoindre à marches forcées. Condé, non moins rapide que lui, partit à l'instant de Valenciennes où sa cavalerie étoit rassemblée, et forçant de nuit les passages, avant que les Français eussent eu le temps de s'y fortifier, il entra dans Cambray avec quatre mille cinq cents chevaux. Lorsque Turenne vit son entreprise manquée, il se retira le 1^{er} mai, et alla rejoindre le roi qui s'étoit avancé jusqu'à Fontsonne. (1)

La vigilance et la décision par lesquelles Condé avoit prévenu la surprise de Cambray, ajoutèrent beaucoup à sa réputation auprès des Espagnols; ils le regardoient comme le sauveur des Pays-Bas. Turenne, au contraire, sembloit

(1) Montglat, p. 24. — Gourville, p. 312. — La Hode L. XX, p. 375

abandonné par sa bonne fortune accoutumée : cependant son armée étoit toujours également forte et les Espagnols veilloient ses mouvemens pour deviner quelle place il se proposoit d'attaquer, quand ils furent avertis que la Ferté qui avoit recouvré sa liberté, avoit, avec une autre armée, investi le 11 juin Montmédy; quoique la garnison fût très foible, elle fit une glorieuse résistance. Louis XIV arriva au siège, dans les premiers jours d'août, pour assister à la prise, et Mazarin eut la maladresse de faire refuser par le jeune monarque une capitulation honorable à ceux qui s'étoient si bien défendus, puis de la faire accorder plus tard par le maréchal de la Ferté. Pendant ce temps, Condé ayant trompé Turenne par une fausse attaque sur Philippeville, tourna rapidement vers Calais, comptant pouvoir arriver jusqu'au quai de ce port de mer, par la plage, au moment où la marée la laisseroit découverte. Un retard d'une demi-heure fit manquer l'entreprise; le flux avoit recommencé à couler, le passage étoit devenu impraticable. Cette tentative cependant avertit les gens de la ville de fermer ce passage dangereux dès la première retraite des eaux. (1)

Les deux grands généraux qui se trouvoient aux prises ne désiroient, ni l'un ni l'autre, de

(1) Montglat, p. 27. — La Hode. L. XX, p. 577. — Linniers. L. IV, p. 556. — Larrey. T. III, p. 15.

livrer de bataille, mais plutôt de se surprendre l'un l'autre, et d'arriver avec toutes leurs forces sur une ville qu'ils n'avoient point fait mine d'attaquer. A ce jeu Turenne avoit le plus souvent l'avantage, parce qu'il agissoit d'une manière indépendante, tandis que Condé étoit presque toujours contrarié par la lenteur espagnole de don Juan d'Autriche et du marquis de Caracena; don Juan, surtout, songeoit avant toute chose à ne point manquer à la dignité de fils légitimé du monarque de toutes les Espagnes. Il auroit cru déroger s'il avoit fait céder ses habitudes domestiques aux devoirs d'un général. Chaque jour il faisoit la sieste; dans les jours de marche, il regardoit comme au-dessous de lui de reconnoître le terrain, ou de s'informer des quartiers des généraux et de la position de la grand'garde et des gardes avancées. Quand les troupes étoient à moitié sorties du camp, il montoit à cheval, marchoit à la tête de ses trois compagnies de gardes jusqu'au lieu où il trouvoit sa tente dressée; il y entroit, et n'en sortoit plus. Il se monroit brave dans le combat, mais tout le reste du métier d'un général lui paroissoit indigne de lui. Turenne, qui commandoit à des Français aussi actifs que lui-même, devoit à des Espagnols presque en toutes occasions; à la fin d'août il s'empara de Saint-Venant presque sous leurs yeux, et il prévint leur entre-

prise sur Ardres. Dans les premiers jours d'octobre il se rendit maître aussi de Mardick; c'étoit une satisfaction que Mazarin vouloit donner à Cromwell, afin de lui faire voir qu'il se préparoit sérieusement au siège de Dunkerque; mais bientôt les mauvais temps, les pluies et les inondations rendirent impossible de songer à la conquête d'aucune autre des places de la Flandre maritime. Il étoit déjà devenu plus difficile de conserver Mardick contre l'intempérie des saisons qu'il ne l'avoit été de s'en rendre maître. (1)

En Italie la campagne eut peu de résultats. Ferdinand III, avant de mourir, y avoit fait passer six mille hommes de troupes qu'il envoyoit à Fuensaldagne pour défendre le Milanais, prétendant que comme ce duché étoit un fief de l'Empire, la France avoit contrevenu au traité de Munster en l'attaquant. Il avoit aussi détaché de l'alliance française le duc de Mantoue, dont il avoit épousé la sœur. Cependant le prince de Conti vint prendre le commandement de l'armée d'Italie; il joignit ses forces à celles des ducs de Savoie et de Modène, et il investit Alexandrie le 17 juillet. Il y eut des combats très brillans autour de cette ville pendant trente-trois jours de tranchée ouverte; mais l'armée s'épuisait par

(1) Montglat, p. 54. — La Hode. L. XX, p. 379-383. — Limiers. L. IV, p. 557. — Larrey. T. III, p. 16.

1657. les fatigues et les maladies, les Espagnols étoient venus camper auprès d'elle à la portée du canon; les convois n'arrivoient plus et l'on ne pouvoit plus aller au fourrage. Conti se tint heureux d'avoir pu retirer ses canons, et lever le siège le 22 août, sans que les Espagnols, grâce à leur lenteur habituelle, l'eussent attaqué. En Catalogne où commandoit le duc de Candale, son armée et celle des ennemis étoient également foibles, et il n'y eut que des affaires d'avant-postes. (1)

Ce fut pendant le siège de Montmédy que mademoiselle de Montpensier obtint sa réconciliation et fut présentée à la cour. Quoiqu'elle eût donné de justes sujets de mécontentement, et qu'elle continuât jusqu'à cette époque à correspondre avec le prince de Condé, elle se figuroit que ce n'étoit point contre elle, mais seulement contre son père que la reine conservoit du ressentiment; et lors que le duc d'Orléans se fut soumis, elle croyoit encore que c'étoit lui qui empêchoit qu'on ne la rappelât. Mademoiselle étoit en procès avec son père pour le rendement des comptes de sa tutelle; elle estimoit qu'il lui avoit mangé la moitié de son bien; elle entendoit beaucoup mieux les affaires que lui, et quand elle consentit à une transaction, elle

(1) Montglat, p. 40. — La Hode. l. XX, p. 589. — *Mura-*
tori Ann. d'Italia. T. XV, p. 589.

comptoit que pour son argent elle devoit recouvrer au moins la paix domestique. Après l'arrangement de cette affaire, elle ne s'en trouva guère mieux avec le duc d'Orléans, mais la reine montra le désir de lui permettre de faire sa paix. Malgré les dilapidations du duc d'Orléans, Mademoiselle demouroit énormément riche, et Mazarin jugeoit que les biens de la maison de Montpensier formeroient un bon établissement pour Monsieur, le frère du roi; il n'avoit que dix-sept ans, et elle vingt-sept, mais elle étoit belle, et la différence d'âge ne paroisoit pas devoir faire obstacle. Elle obtint d'abord la permission de venir à Saint-Cloud, puis de venir à Sedan, où la cour se tenoit pendant le siège de Montmédy; elle fut flatteuse avec la reine et le roi, prévenante avec le cardinal de Mazarin, et elle remarqua que le frère du roi, le nouveau Monsieur, faisoit de grands efforts pour lui plaire. (1)

1657.

Un peu plus tard le duc de Beaufort fut aussi reçu en grâce; depuis la paix il avoit toujours été exilé; il avoit montré beaucoup de fermeté et de hauteur, et n'avoit voulu rechercher par aucune bassesse l'amitié du ministre; mais enfin, au commencement de l'année 1658, il lui fit parler par le duc de Vendôme son père, et Ma-

1658

(1) *Mém. de Mademoiselle de Montpensier*. T. XLII, p. 165-207. — *Madame de Motteville*, p. 416. — *Montglat*, p. 34.

1658.

zarin qui le connoissoit assez pour savoir combien il étoit peu à craindre, ne voulut voir en lui que le frère du duc de Mercœur qui avoit épousé sa nièce, et il lui confirma la survivance de l'amirauté. (1)

La soumission de Mademoiselle et celle du duc de Beaufort, ces deux champions de la Fronde, attestoient la ruine absolue de ce parti et l'ascendant qu'avoit pris la fortune du cardinal ; on pouvoit au reste à peine accuser ces deux personnages d'avoir changé de principes ; jamais ils n'en avoient eu aucun, et la part qu'ils avoient prise à la guerre civile, n'avoit été chez eux que la défense de leurs intérêts ou de leur vanité blessée. Quant au parlement, à la bourgeoisie, au peuple, leur aversion pour Mazarin étoit toujours la même, mais ils se sentoient vaincus, et ils n'opposoient plus aucune résistance ; l'opposition de la cour, qui ne se manifestoit que par des railleries et des épigrammes, ce qui n'empêchoit point ceux qui les faisoient circuler d'être rampans devant le ministre, et avides à se disputer ses grâces, étoit plus difficile encore à désarmer. Personne ne sentoit de pitié pour les infortunes domestiques qui atteignoient le cardinal. Sa sœur Martinozzi, après avoir marié ses deux filles au prince de Conti et au duc de

(1) Madame de Motteville, p. 427. — Mademoiselle de Montpensier, p. 299.

Modène, étoit retournée en Italie; l'autre sœur, la signora Mancini, douce, vertueuse, modeste, ne se mêlant d'aucune affaire, étoit demeurée en France; elle y mourut le 19 décembre 1656; déjà elle avoit vu mourir son fils aîné, tué à la bataille de Saint-Antoine; sa fille, la belle duchesse de Mercœur, mourut presque subitement le 8 février suivant, et au commencement de l'année 1658 le plus jeune des frères, Alphonse Mancini, fut tué au collège des jésuites en jouant avec d'autres écoliers qui le laissèrent tomber d'une couverture dans laquelle ils le bernoient; tous les beaux esprits de la cour prétendirent que c'étoit un pronostic du sort qui attendoit son oncle (1). Mazarin fut lui-même très sensible à ces coups répétés, et on lui entendit pousser des cris déchirans de douleur en en recevant la nouvelle. Il fut aussi fort touché de la mort du duc de Candale, déjà promis à l'une de ses nièces, et qu'une fièvre emporta à Lyon. En lui s'éteignit la maison d'Épernon; son père, il est vrai, vivoit encore. Lorsque Mazarin eut marié Olympe Mancini, celle pour laquelle le roi avoit montré du goût, mais dont le mariage avec le comte de Soissons ne lui causa aucun regret, ce cardinal retira des Filles Sainte-Marie, et fit paroître à la cour la troisième des

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 269. — Montglat, p. 45.

sœurs, Marie, qui devoit plus tard inspirer au roi un attachement plus durable, et qui cependant étoit alors décidément laide; elle étoit grande et droite, mais si maigre, et le col et les bras si longs et si décharnés, qu'on ne pouvoit la louer sur sa taille; elle étoit brune et jaune, ses yeux encore sans feu étoient rudes, et sa bouche grande et plate. Le roi ne fit d'abord aucune attention à elle; mais pendant cet hiver il parut quelque temps captivé par une des filles de la reine, mademoiselle de La Motte d'Argencourt, qui sans être douée ni d'une éclatante beauté, ni d'un esprit fort extraordinaire, étoit une personne tout aimable. Pendant quelque temps le roi en fut passionnément épris: la reine et son ministre craignirent que cet amour ne le portât à faire quelque folie; la reine, pour l'en dissuader, employa tout le crédit que lui donnoient l'affection de son fils, sa confiance et ses sentimens religieux; le cardinal recourut à ses artifices accoutumés; il recueillit de la bouche de la mère de mademoiselle de La Motte quelques propos que le roi lui avoit adressés, puis il les répéta à Louis XIV, comme s'il les tenoit d'un amant de la jeune personne. Il lui fit ainsi croire qu'il étoit trahi, et la pauvre fille fut enfermée dans le couvent de Chaillot. (1)

(1) Madame de Motteville, p. 595-405. — Montglat, p. 45.
- Mademoiselle de Montpensier, p. 272.

Sur ces entrefaites on vit revenir en France un hôte illustre qu'on n'y désiroit nullement : c'étoit la reine de Suède Christine qui s'ennuyant à Rome, paroissoit tentée de s'établir à Paris ; la cour lui fit dire toutefois de s'arrêter à Fontainebleau, où elle s'ennuya beaucoup aussi et où peu de gens allèrent lui faire visite. Elle étoit entourée de quelques hommes seulement qu'elle avoit recueillis en Italie : l'un d'eux, Sentinelli, étoit son favori et passoit pour son amant ; il avoit un frère, capitaine de ses gardes ; enfin Monaldeschi remplissoit la charge de grand écuyer. Un jour (le 10 novembre 1657) Christine mena Monaldeschi dans la galerie des Cerfs proche de sa chambre : « Vous m'avez trahie, lui dit-elle, « en lui montrant un paquet de lettres dont on « ignore le contenu ; il faut que vous en soyez « puni. » Il demeura surpris, il se jeta à ses pieds et lui demanda pardon : elle le repoussa comme un traître qui ne méritoit pas de grâce. Un père Lebel, supérieur des mathurins de Fontainebleau, qu'elle avoit fait appeler, étoit arrivé. Elle dit au père de confesser Monaldeschi, puis elle les quitta tous deux pour rentrer dans son appartement, d'où elle envoya dans la galerie son capitaine des gardes Sentinelli, qui avoit l'ordre de faire l'exécution. « Monaldeschi refusa « long-temps de se confesser, demanda pardon à « son bourreau Sentinelli, et le pria d'aller de sa

1658.

« part implorer la miséricorde de la reine leur
« maîtresse, ce qu’il fit, mais il ne put rien ob-
« tenir qu’une confirmation de son premier ar-
« rêt. Elle se moqua du criminel parce qu’il
« avoit peur de la mort, l’appela poltron, et dit
« à son capitaine des gardes : — Allez, il faut qu’il
« meure, et afin de l’obliger à se confesser,
« blessez-le. — Sentinelli revint annoncer à ce
« misérable l’arrêt définitif de sa mort, et en
« même temps lui voulut donner quelque coup
« d’épée ; mais il trouva qu’il étoit armé sous
« son pourpoint, si bien que l’épée ne le put
« blesser qu’au bras dont il para le coup. Il en
« reçut encore un à la tête ; et comme il se vit
« baigné dans son sang, alors il se confessa à ce
« père mathurin, qui étoit aussi effrayé que son
« pénitent. Le père, après l’avoir confessé, alla
« se jeter aux pieds de cette reine impitoyable
« qui le refusa de nouveau. Enfin, Sentinelli
« lui passa son épée au travers de la gorge et la
« lui coupa à force de le chicoter. Quand il fut
« expiré, on prit son corps et on l’emporta
« enterrer sans bruit. Cette barbare princesse,
« après une action aussi cruelle que celle-là,
« demeura dans sa chambre à rire et à causer
« aussi tranquillement que si elle eût fait une
« chose indifférente ou fort louable. » (1)

(1) Madame de Motteville, p. 419. — Mademoiselle de

L'indignation que manifeste dans son récit madame de Motteville fut le sentiment général de la cour, mais on étoit trop poli pour le témoigner à une reine autrement que par de la froideur; sur ses demandes répétées on la laissa venir à Paris; elle y arriva le 24 février 1658. Elle vint voir le ballet que le roi dansa cette année pour le carnaval: on la logea dans le Louvre, à l'appartement du cardinal Mazarin pour lui faire sentir qu'il falloit qu'elle le quittât promptement; elle y passa les jours gras, courant les bals en masque, et allant sans cesse toute seule à la comédie avec des hommes, dans les premiers carrosses qu'elle rencontroit, sans qu'elle donnât occasion cependant aux *charitables gens de la cour*, comme dit madame de Motteville, « de l'entamer sur le chapitre de la chasteté; mais en tout le reste elle montra peu de sagesse, peu de conduite et beaucoup d'emportement pour le plaisir. » Elle partit enfin les premiers jours du carême, ayant reçu quelqu'argent du roi, et elle s'en retourna à Rome. (1)

Don Louis de Haro s'étoit flatté qu'en conti-

Montpensier. T. XLII, p. 242-266. Mademoiselle paroît assez croire « que comme les rois ont droit de vie et de mort, ce même pouvoir s'étend aux lieux où ils vont. »

(1) Madame de Motteville, p. 421. — Montglat, p. 46. — La Hode. L. XX, p. 587. — Mademoiselle de Montpensier, p. 282

1658.

nuant la guerre, quelques événemens favorables lui donneroient lieu de traiter à de meilleures conditions, et en effet, les deux dernières campagnes avoient été plutôt favorables à l'Espagne. Celle de 1658 commença de même par deux revers inattendus qu'éprouva la France. La Fargue qui commandoit à Hesdin, comme major, soupçonnant qu'un nouveau gouverneur que Mazarin avoit nommé pour cette place, voudroit le destituer, s'assura des soldats qui lui avoient toujours montré beaucoup d'attachement, se rendit maître de la ville, et la vendit au prince de Condé et aux Espagnols (1). Peu de semaines après, le maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne, reçut des offres de quelques traîtres qui promettoient de le mettre en possession d'Ostende. Il fit des préparatifs pour en prendre possession, et s'embarqua le 28 avril à Calais avec un corps de troupes; mais il avoit si mal gardé son secret, que son projet étoit connu d'avance de tout Paris, aussi les traîtres avoient été arrêtés; toutefois une chaloupe que d'Aumont avoit envoyée à Ostende pour reconnoître l'état de la place, lui fit un rapport tout contraire. On avoit fait voir aux Français le commandant et quelques officiers espagnols pri-

(1) Montglat, p. 47. — Mademoiselle de Montpensier, p. 290. — La Hode. L. XXI, p. 404.

sonniers, et on leur avoit dit que les partisans de la France étoient déjà maîtres des postes. Trompé par ces apparences, il débarqua avec tout son monde et s'approcha des murs; une volée de coups de canon lui annonça son erreur, en même temps qu'un corps de cavalerie parut derrière lui pour lui couper la retraite. Il n'y avoit plus moyen d'échapper, le maréchal dut se rendre prisonnier avec tout son monde. (1)

Ces deux fâcheux événemens avoient réveillé toutes les plaintes contre le ministère. Il y avoit dans la finesse et la bassesse de Mazarin quelque chose d'antipathique au caractère français, et malgré son absolu pouvoir, dès qu'il s'en présentoit une occasion, on voyoit éclater contre lui la haine universelle. Mais le cardinal avoit accordé toute sa confiance à Turenne; il ne laissoit jamais manquer son général favori de l'argent, des vivres, des secours qui étoient nécessaires pour mener à bien ses entreprises : seulement il est vrai, il prenoit un intérêt dans ces marchés de vivres, comme dans tous les autres, et il gagnoit sur tout ce que devoit payer le roi (2). Turenne, le plus grand homme de guerre du siècle, l'homme qui savoit le mieux le prix du temps, qui calculoit le plus juste ce

(1) Montglat, p. 49. — Mademoiselle de Montpensier, p. 312. — La Hode. I. XXI, p. 405.

(2) Madame de Motteville, p. 428

1658.

qu'il pouvoit oser, qui toujours calme et froid au milieu du danger, conservoit la sûreté de son coup d'œil, et la promptitude de sa décision, dans les momens où la bravoure elle-même enivre les autres têtes, répondit à la confiance de Mazarin par la plus brillante campagne qu'eût encore faite la France.

Mazarin attachoit la plus haute importance à satisfaire Cromwell, et il savoit qu'il ne pourroit s'assurer de ses secours qu'autant qu'il le rendroit maître de Dunkerque; mais il sembloit bien téméraire d'attaquer cette place, sans avoir réduit auparavant celles de Furnes, Berg-Saint-Vinox et Nieuport, qui l'entourent et la bloquent en quelque sorte, et d'autre part on ne pouvoit les attaquer sans faire soupçonner des projets ultérieurs. Turenne s'attacha à persuader aux Espagnols qu'il en vouloit à Cambrai; que Mazarin prétendoit à cet archevêché, pour être duc et prince de l'Empire, que lui-même vouloit réparer l'affront qu'il avoit reçu devant ses murs l'année précédente. En effet toute l'attention de don Juan d'Autriche se concentra sur la défense de Cambrai; lorsque tout à coup il apprit que l'armée française avoit paru le 25 mai devant Dunkerque. Elle avoit passé entre Berg et Furnes, par des pays inondés, sur une digue qui, elle-même, étoit couverte par les eaux. Les Espagnols, qui avoient commencé deux forts pour

commander cette digue, ne les avoient pas terminés, et n'y avoient point mis de garnison : leur incroyable négligence favorisa l'habileté et la hardiesse de Turenne. (1)

Parvenue jusqu'à ces monticules de sable qui bordent la mer, et qu'on nomme les *dunes*, l'armée française y retrouvoit un terrain sec et ferme, mais parfaitement nu, et elle y manquoit de toute chose ; la flotte anglaise l'y pourvut bientôt, il est vrai, de fourrages, de vivres et de munitions de guerre qu'elle y transportoit des approvisionnemens faits à Calais. Louis XIV y étoit arrivé dès le 23 mai ; il passa ensuite à Mardick, d'où il visita plusieurs fois le camp. Mais à la nouvelle de l'approche des ennemis, Turenne le fit repartir pour Calais. On vouloit bien qu'il fût brave, mais non pas qu'il courût aucun danger. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 4 au 5 juin du côté des dunes. Don Juan, le prince de Condé et le marquis de Caracena étoient alors encore à Bruxelles ; quelque diligence qu'ils pussent faire, ils n'arrivèrent à Furnes que le 10 juin. Ils s'établirent aussi sur les dunes, à demi-lieue de distance du monticule que Turenne avoit fait fortifier, et qui formoit la tête de sa position. Condé avoit à sa droite le littoral, à sa gauche une prairie coupée de pe-

(1) Montglat, p. 51. — La Hode. L. XXI, p. 407. — Li-miers. L. IV, p. 567. — Larrey. T. III, p. 31.

1658.

tils canaux, qui se rendoient tous dans le canal de Furnes. Il s'occupa activement de jeter des ponts sur ces canaux, et de s'ouvrir la voie pour attaquer l'armée française. On assure qu'il eut la pensée qu'il pourroit bien être attaqué lui-même, et qu'alors il manqueroit de place pour se déployer, mais don Juan ne voulut jamais en admettre la possibilité. Il attendoit, avant de livrer bataille, son artillerie et ses outils pour renuer le terrain, et en conséquence il permit que la moitié de sa cavalerie allât chaque jour au fourrage. Cette moitié de la cavalerie étoit sortie du camp espagnol le 14 juin, lorsque Turenne commença son attaque à cinq heures du matin avec huit mille hommes de pied et cinq ou six mille chevaux. Il avoit laissé dans ses lignes le reste de son armée pour tenir tête à la garnison de Dunkerque. Lorsque Condé apprit que Turenne arrivoit sur lui, il ne put s'empêcher de dire au duc de Gloucester : « Vous dites n'avoir jamais vu de bataille, vous allez voir dans demi-heure comment on en perd une. » (1)

Malgré ce propos, Condé n'en fit pas moins tout ce qu'on devoit attendre d'un brave capitaine, mais l'espace lui manquoit pour ranger ses troupes; en même temps le manque d'artillerie portoit le découragement dans l'âme des

(1) Montglat, p. 52. — La Hode. L. XXI, p. 114.

soldats, au moment où celle des Français faisoit des trouées dans leurs rangs. Les gardes avancées se retiroient précipitamment au quartier, sans essayer de défendre leurs avant-postes. Tant de détachemens avoient été faits pour aller au fourrage, qu'il ne restoit sur les dunes pas plus de six mille hommes de pied et de quatre mille chevaux. Celle sur laquelle don Juan avoit rangé l'infanterie espagnole étoit assez escarpée : là se trouvoit aussi le duc d'York, avec les Irlandais royalistes. Les Anglais montèrent à l'assaut de cette dune comme ils auroient fait à celle d'une forteresse : le duc d'York renversa un de leurs bataillons, mais ils ne se découragèrent point ; tandis que le premier rang croisoit la bayonnette, le second l'aïdoit à gravir la côte en le poussant par derrière avec la crosse de ses fusils ; enfin les Espagnols furent enfoncés, et les Anglais restèrent maîtres de la dune. La résistance fut plus longue à l'aile gauche, où Condé se trouvoit entouré de tous ses régimens d'émigrés. Ils étoient commandés par la première noblesse de France, mais on y voyoit plus d'officiers que de soldats, les Français qui n'étoient pas gentilshommes ne pouvant se résoudre à combattre long-temps contre la France. On comptoit dans l'armée espagnole les régimens émigrés de Condé, d'Enghien, de Boutteville, de Guitault, de Maillé, de Persan, de Duras,

1658.

de Rochefort, de la Suse, de Mareuil, de Beauvais, de Romanville, de Ravenel. Cette aile étoit attaquée par les gardes suisses et les régimens de Picardie et de Turenne. Mais pendant ce temps la cavalerie française, qui avoit suivi le rivage, ayant pénétré entre les deux lignes, tout ne fut plus que confusion. Boutteville, Coligni, Maillé furent pris presque aux côtés du prince de Condé, avec la plupart des officiers et quatre mille soldats. Il y en eut à peine mille de tués; du côté des Français la perte fut tout-à-fait légère. (1)

Cette bataille décida du sort de la campagne; les généraux espagnols ne réussirent plus à rendre aucune confiance à leurs troupes, ou à obtenir qu'elles opposassent en aucun lieu une résistance efficace. Le marquis de Leyde, gouverneur de Dunkerque, fut tué le 23, et la ville se rendit le 25 juin. Elle fut remise à Cromwell, qui avoit pris l'engagement d'y maintenir la religion catholique dans toutes ses prérogatives. Berg-Saint-Vinox et Furnes se rendirent peu de jours après Dunkerque. Le roi qui, depuis le commencement de la campagne, avoit habité Mardick, vint se montrer à ces sièges : mais le mauvais air de ces marais, la puanteur des cadavres dont ils étoient couverts, et l'épidémie qui régnoit dans la Flandre maritime, firent éclater

(1) Montglat, p. 53. — La Hode. L. XXI, p. 412-413. — Limiers, L. IV, p. 567. — Larrey. T. III, p. 40.

en lui une fièvre violente. On le transporta le 1^{er} juillet à Calais, et bientôt on désespéra de sa vie. Tous les ennemis de Mazarin s'empresèrent alors autour de Monsieur. Ils se croyoient maîtres de son esprit par le comte de Guiche et madame de Fiennes que ce jeune prince avoit admis à son intimité, Monsieur ne dissimuloit pas sa joie et ses espérances. Il promettoit de se retirer immédiatement à Boulogne, sans consulter sa mère, et de faire arrêter le cardinal de Mazarin au moment où le roi expireroit. Mais quelque haine qu'on eût pour le ministre, tous ceux qui aimoient la France s'alarmoient d'un tel événement. Le frère du roi n'avoit point inspiré d'estime, et n'en inspira jamais. « Pendant que le roi étoit à l'armée, dit mademoi-
« selle de Montpensier, Monsieur, au lieu d'être
« avec lui, demuroit auprès de la reine, comme
« un enfant, et il avoit déjà dix-neuf ans. La
« reine faisoit sa vie ordinaire de prier Dieu et
« de jouer. Monsieur se promenoit avec ses
« filles, alloit sur le bord de la mer et prenoit
« un grand plaisir à se mouiller, et à faire mouiller
« les autres; il s'amusoit aussi à acheter des ru-
« bans et des étoffes qui venoient d'Angle-
« terre » (1). Un médecin d'Abbeville, nommé du Sauzai, malgré l'opposition de Vallot, pre-

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 316.

mier médecin, fit prendre au roi du vin émétique qui le sauva. Il fut très vite remis, et quand il vint se montrer à Paris, on ne voyoit plus en lui de traces de sa maladie. Mais il ne pardonna jamais à son frère des vœux et des espérances qu'il avoit trop laissé entrevoir. Les écrivains du temps, n'en parlent pas volontiers, mais ils racontent la terreur du ministre qui fit enlever de Paris ses trésors et ses meubles précieux, pour les enfermer au donjon de Vincennes. (1)

L'armée française avança par les digues jusqu'au fort de Knocke, que les Espagnols lui abandonnèrent; elle prit ensuite Dixmude, mais elle s'y arrêta une dizaine de jours, dans l'attente de l'issue qu'auroit la maladie du roi. Quand elle se remit en mouvement, le maréchal de la Ferté fut chargé du siège de Gravelines, qu'il investit le 27 juillet; ce siège fut rude, et coûta à la France beaucoup de bons officiers, avec huit ou neuf cents soldats; la place capitula pourtant le 26 août; alors Turenne réunit son armée à celle de la Ferté, il vint passer la Lys à Deynse, il répandit l'effroi dans Bruxelles; il prit Oudenarde, puis Menin; il défit le prince de Ligne, qui étoit sorti d'Ypres avec trois ou

(1) Madame de Motteville, p. 430. — La Hode. L. XXI, p. 419. — Larrey. T. III, p. 47. — Limiers. L. IV, p. 569. — Montglat, p. 56. — Mademoiselle de Montpensier, p. 528.

quatre mille hommes, et comptant alors sur la terreur qu'il avoit inspirée à ses ennemis, quoiqu'il n'eût pas d'équipage de siège, il vint attaquer Ypres, qui ne tint en effet que quinze jours, et se rendit le 24 septembre. Ensuite il releva les fortifications des places qu'il avoit prises, il y fit entrer des munitions et des vivres, il s'assura que chacune eût une garnison suffisante, et au commencement de décembre, il revint s'établir à Ypres, pour veiller de là sur toute la Flandre. (1)

En Italie le marquis de Navailles fut chargé de commander les Français, conjointement avec le duc de Modène; et là aussi les succès furent constans, quoiqu'ils ne fussent pas si brillans que dans les Pays-Bas. Le duc de Mantoue, dont le pays avoit été ravagé par les troupes qu'on y avoit mises en quartiers d'hiver, fut contraint de signer un nouveau traité le 9 juin, par lequel il s'engageoit à la neutralité. Le duc de Modène s'avancant du côté de l'Adda, répandit la terreur jusqu'à Milan. Le duc de Savoie s'empara de Trino le 22 juillet. Puis le 2 août les armées des trois souverains se réunirent contre Mortara, qui après une vigoureuse résistance, capitula le 25 août. La maladie que le duc de Modène gagna dans les camps, et dont il mourut dans la

(1) La Hode. L. XXI, p. 424-428. — Montglat, p. 57-61-65 — Larrey. T. III. p. 51.

1658.

nuit du 13 au 14 octobre, empêcha les princes confédérés de pousser plus loin leurs conquêtes. (1)

En Catalogne, au contraire, les Français commandés par le marquis de Saint-Aunais éprouvèrent un échec, vers la fin de juillet, au siège de Campredon, qu'ils furent obligés de lever. Le duc de Mercœur vint, à la fin d'août seulement, prendre le commandement de leur petite armée, qui dès lors évita tout engagement. (2)

Les succès de la campagne renouveloient les espérances de paix; quelques autres événemens dont on ne pouvoit encore prévoir les conséquences, en augmentèrent le désir. Le plus important étoit la mort de Cromwell, survenue le 13 septembre 1658. La France avoit acheté à grand prix l'alliance de cet homme extraordinaire; mais il n'étoit pas difficile de reconnoître que seul il étoit en état de dominer les factions de l'Angleterre, et que quelle que fût la révolution qui suivroit sa mort, la nation qu'il avoit rendue glorieuse depuis qu'elle lui obéissoit, n'exerceroit plus après lui la même prépondérance sur l'Europe. En même temps les Hollandais s'éloignoient toujours plus de la France et de l'Angleterre. Ils étoient indignés de ce que

(1) Montglat, p. 64. — La Hode. L. XXI, p. 432. — Larrey. T. III, p. 61.

(2) Montglat, p. 68. — La Hode. L. XXI, p. 433.

les corsaires français continuoient à piller leurs vaisseaux, et de ce que Mazarin étoit intéressé dans les bénéfices des armateurs. Ils avoient pris parti pour le roi de Danemarck contre le roi de Suède, allié de la France et de l'Angleterre, et ils avoient délivré Copenhague que celui-ci assiégeoit. Une autre circonstance encore causoit de l'inquiétude; la maison de Savoie paroissoit ébranlée dans son attachement pour la France. Christine, la fille de Henri IV, et son fils Charles-Emmanuel II, commençoient à craindre les conséquences de leurs succès mêmes dans l'attaque du Milanais. Si la France l'enlevoit à l'Espagne, tout espoir d'indépendance seroit perdu pour eux. Ils n'avoient jusqu'alors maintenu leur souveraineté que par la rivalité entre deux si redoutables voisins. (1)

Anne d'Autriche vouloit terminer la guerre par un mariage : elle désiroit pour son fils, alors âgé de vingt ans, la princesse de Castille, quoique sa propre expérience dût assez lui apprendre combien les mariages des rois cimentent mal les alliances des peuples. Les Espagnols n'auroient jamais consenti à ce mariage si la princesse de Castille avoit dû porter à la France des droits à la succession de leur couronne. Phi-

(1) La Hode. L. XXI, p. 439-442. — *Hume's History of England*, ch. 61. T. XI, p. 124. — Mallet, *Hist. de Danemarck*. T. VIII, L. XII, p. 560. — Montglat, p. 70.

1658.

lippe IV avoit eu des fils, mais il les avoit perdus en bas âge; à cette époque il en avoit deux; l'un âgé d'un an, l'autre qui venoit de naître; les chances de succession pour la princesse se trouvoient de nouveau éloignées, et le cabinet de Madrid recommença à songer au mariage. Ce fut le moment que choisit Mazarin pour parler de marier Louis XIV avec Marguerite de Savoie; il fit pressentir la duchesse sa mère, avec le double but d'empêcher, par cette espérance, la maison de Savoie de se détacher de la France, et d'alarmer l'Espagne pour l'amener aux conditions qu'il vouloit lui imposer. Ce projet déloyal, bien digne d'un prêtre astucieux et d'une femme galante, fut exécuté avec adresse. Un rendez-vous à Lyon fut proposé à la maison de Savoie. La cour s'y rendit dès le 24 novembre; le duc de Savoie avec sa mère et ses sœurs y arrivèrent deux ou trois jours plus tard. Louis XIV étoit alors fort amoureux de Marie Mancini, la moins jolie, mais la plus spirituelle des nièces du cardinal. Celle-ci lui avoit persuadé qu'elle l'aimoit avec passion; elle l'avoit engagé à traiter avec beaucoup de froideur sa sœur, la comtesse de Soissons, et à cesser absolument de lui parler; Louis XIV ne regardoit point le mariage comme devant déranger ses amours; ses assiduités auprès d'Olympe Mancini n'avoient point cessé, quand

elle accepta la main du comte de Soissons, et lorsqu'il la quitta ensuite pour sa sœur Marie, ce comte en parut fort contrarié. De même l'amour de Marie ne le refroidissoit point sur les propositions de mariage que lui faisoit sa mère. Quand il vit la princesse Marguerite, qui plaisoit sans être jolie, et qui avoit beaucoup d'esprit et de sens, il en parut très satisfait, et il entra avec elle dans la conversation la plus animée. Chacun crut le mariage fait. Mais ce jour-là même don Antonio Pimentel, envoyé d'Espagne, étoit arrivé secrètement à Lyon pour donner l'assurance à Mazarin que sa cour étoit prête à faire la paix, et à donner au roi la princesse de Castille. Dès lors Louis XIV n'adressa plus la parole à Marguerite de Savoie; le duc lui-même ne fut point invité au jeu du roi, et Anne d'Autriche se chargea de dire à sa belle-sœur qu'une plus grande alliance, qui seule pouvoit rendre la paix à l'Europe, étoit préférée à la sienne; elle lui donna toutefois un écrit par lequel elle s'engageoit à faire épouser la princesse de Savoie à son fils, si le mariage d'Espagne ne réussissoit pas, et les deux cours se séparèrent sans rompre, mais avec assez d'aigreur. (1)

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 344-348-359-384-400. — Madame de Motteville, p. 455-459. — La Hode. L. XXI, p. 447. — Limiers. L. IV, p. 576. — Larrey. T. III, p. 57 — Montglat, p. 72. — Gramont. T. LVII, p. 39.

Dès que la cour de Savoie fut repartie, don Antonio Pimentel, qui avoit gardé l'incognito, fit à Lyon une entrée publique, et annonça les propositions dont il étoit chargé. La cour demeura à Lyon jusqu'à la fin de l'année, toute occupée de fêtes et de réjouissances, comme si, en se rendant à cette ville, le roi n'avoit pas été averti à son passage à Dijon, par les remontrances du parlement de Bourgogne, de l'excessive misère et du désespoir des peuples (1). Le roi continuoit à se montrer passionnément amoureux de mademoiselle Mancini, mais comme il ne se refusoit point au mariage qu'on lui proposoit, sa mère d'autre part et le cardinal ne le gênoient point dans ses galanteries.

La cour revint à Paris au commencement de l'année 1659, et les conférences pour la paix commencèrent immédiatement avec Pimentel, qui dans l'intervalle avoit été se concerter à Milan avec Fuensaldagne. Les premières bases de la pacification avoient déjà été posées trois ans auparavant, lors du voyage de Lyonne à Madrid. Les deux nations ne s'opposoient point l'une à l'autre des droits contentieux; elles avoient peu de concessions réciproques à se faire. Le seul point sur lequel il y eut une opposition qui sembloit inconciliable étoit le même qui avoit empê-

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 351. — La Hode. L. XXI, p. 444.

ché Lyonne de signer la paix à Madrid. Le roi Philippe IV, avec une honorable fidélité à sa parole, se déclaroit prêt à sacrifier plutôt une de ses provinces que d'abandonner un prince qui s'étoit fié à lui. Mazarin d'autre part déclaroit que le roi consentoit à pardonner à Condé, ainsi qu'à ceux qui l'avoient suivi, mais que lui rendre ses charges et ses gouvernemens c'étoit donner une récompense à la rébellion, et compromettre l'existence même de la monarchie.

Don Louis de Haro avoit été battu l'automne précédente par les Portugais devant Elvas, et il désiroit vivement se venger d'eux. Il porta donc son maître à renoncer au rétablissement de Condé dans ses gouvernemens, pourvu qu'en retour la France lui abandonnât le Portugal. Mazarin n'étoit pas homme à sacrifier à l'honneur ou à la fidélité un avantage immédiat; d'ailleurs il ne se croyoit pas lié envers le Portugal par une convention positive (1). La compensation fut donc acceptée. Les autres conditions souffrirent peu de difficultés. Les Français consentirent à rendre à l'Espagne dans les Pays-Bas, Ypres, Menin, Comines, Furnes, Dixmude et Oudenarde, en gardant leurs autres conquêtes; en Catalogne, Rosas, cap de Quiers et Puycerda, en conservant

(1) Il y avoit eu une alliance du 1^{er} juin 1641 entre la France et le Portugal; mais la France n'avoit pas promis de ne point traiter sans son foible allié. *Traité de paix*. T. III, p. 410.

1659.

le Roussillon ; en Italie Valence et Mortara , en recouvrant Verceil pour le duc de Savoie ; enfin à rendre la Lorraine au duc Charles IV, qui sortiroit de prison : mais ils conservoient Stenay, Jametz, Clermont et Dun, et ils faisoient raser les fortifications de Nancy. Condé devoit être pardonné avec tous ceux qui s'étoient attachés à sa fortune : ils devoient tous recouvrer leurs biens, à la réserve de Chantilly que le roi conservoit, et Condé devoit restituer les forteresses de Hesdin, Rocroy et le Catelet. Il fut convenu en outre que les deux ministres, Mazarin et don Louis de Haro, se rencontreroient sur les frontières des deux États pour régler soit les autres points du traité de paix, soit le contrat de mariage du roi et de l'infante, et les renonciations que celle-ci devoit faire. Enfin il fut convenu qu'à dater du 8 mai, jour de la signature des préliminaires, il y auroit une suspension d'armes sur toutes les frontières entre les deux couronnes, jusqu'à la fin de juillet. (1)

La signature de ces préliminaires sembloit avoir résolu toutes les questions importantes, et l'on auroit pu croire la paix faite; la négociation fut cependant encore fort longue. La

(1) Montglat, p. 77. — La Hode. L. XXII, p. 453-456. — Flassan, *Diplom. franç.*, 1^{re} période. L. VII, p. 222. — Cappellegue. T. VIII, ch. 97, p. 277. — Limiers. L. IV, p. 583. — Larrey. T. III, p. 91.

cour de Madrid ne pouvant se résoudre à abandonner le prince de Condé, refusa long-temps de ratifier les préliminaires ; les conférences ne commencèrent que le 13 août, et l'on dut prolonger l'armistice, au grand regret des militaires, pour tout le reste de la campagne (1). La petite île des Faisans, au milieu de la Bidassoa, avoit été choisie pour la conférence des deux ministres. La limite des deux royaumes passoit au milieu de cette île, et sur cette limite on avoit bâti un pavillon dont les ailes, l'une française, l'autre espagnole, étoient égales. Dans le salon qui les réunissoit, on avoit placé deux fauteuils à côté l'un de l'autre, dont l'un cependant étoit sur terre de France, l'autre sur terre d'Espagne. C'est là que les deux ministres devoient arriver en même temps et s'asseoir en même temps, pour traiter. Mazarin étoit parti pour la frontière dès la fin de juin ; la cour partit seulement de Fontainebleau à la fin de juillet, lorsqu'elle sut que les ratifications étoient enfin venues ; elle se rendit à Bordeaux, où elle arriva le 19 août ; elle comptoit n'y séjourner que quinze

(1) Toute la noblesse regrettoit la guerre, et accusoit le ministre de négliger l'occasion de faire de nouvelles conquêtes. Saint-Evremont accusa Mazarin d'avoir trahi la France en faisant la paix, et ce fut la cause de sa disgrâce. Voyez dans ses Œuvres sa vie, p. 24, et sa Lettre sur la paix des Pyrénées. T. I, p. 117.

166.

jours, elle y passa près de trois mois; le traité se trouvant bien plus long à conclure qu'on ne l'avoit supposé. (1)

Avant de se rendre à l'île de la Conférence, Mazarin dut prendre un grand parti pour lequel il montra plus de générosité de caractère qu'on n'en avoit attendu de lui. Il s'agissoit de rompre l'attachement de Louis XIV pour sa nièce Marie Mancini, et d'exiler celle-ci de la cour. Tandis que la plus jeune sœur de Marie, Hortense, étoit d'une beauté parfaite, celle qu'aimoit le roi n'avoit aucun avantage de figure, mais elle étoit en même temps tendre et artificieuse, et Louis XIV étoit passionnément amoureux. Il étoit presque déterminé à braver sa mère et le jugement de la France, et à épouser sa maîtresse, au risque de retarder indéfiniment la paix après laquelle toute l'Europe soupiroit. La reine avoit volontiers pardonné à son fils un peu de galanterie, mais un mariage désassorti lui sembloit une honte, et le comble de la lâcheté. Elle déclara au ministre que, plutôt que d'y consentir, elle s'uniroit à son second fils pour soulever tout le royaume contre un roi qui se déshonoreroit. Mazarin jugeant par le discours de la reine de la réprobation universelle qu'il encourroit, s'il sacrifioit la dignité du monarque

(1) Montglat, p. 82. — La Hode L. XXII, p. 465. — Mademoiselle de Montpensier, p. 486.

et la paix qu'il traitoit avec l'Espagne à la grandeur de sa famille, répondit à Louis XIV, quand celui-ci lui en parla, qu'il poignarderoit plutôt sa nièce que de l'élever par une telle trahison. Marie Mancini parlit avec ses deux sœurs pour Brouage, lieu qui lui avoit été assigné pour son exil et qui appartenoit à son oncle. Son amant répandoit des torrens de larmes : « Vous pleurez, « lui dit-elle, vous êtes le maître, et je pars. » (1)

Dès l'ouverture de la conférence, don Louis de Haro chercha à revenir sur ce qui avoit été convenu à l'égard du prince de Condé. Il déclara que son maître croyoit son honneur engagé à l'indemniser entièrement, et que s'il ne pouvoit obtenir que le roi de France lui restituât ses gouvernemens, Philippe IV lui accorderoit en toute souveraineté Cambray et le Cambresis. Cette proposition nouvelle embarrassa Mazarin, qui ne pouvoit empêcher le roi d'Espagne de faire ce qu'il voudroit de ses États, et qui sentoit cependant combien il seroit fâcheux de laisser

(1) Madame de Motteville. T. XL, p. 11. — La Hode. L. XXII, p. 461. — Mademoiselle de Montpensier, p. 425. Mais depuis le commencement de l'année, cette partie des Mémoires de Mademoiselle n'est plus écrite sous l'impression des événemens. Elle les avoit négligés pendant dix-huit ans, et les reprit à Eu, le 18 août 1677. *Ib.* p. 417. — Limiers avoit publié, L. IV, p. 596, toutes les lettres de Mazarin au roi pour le détourner de cette mésalliance, que M. Capeligue republic comme inédites. Capeligue, ch. 99, p. 505.

1659.

établir aux portes de la France une souveraineté indépendante, avec une bonne forteresse, qui seroit le refuge de tous les mécontents. Il aimoit mieux se relâcher sur le point contesté; il consentit à rendre à Condé le gouvernement de Bourgogne, et au duc d'Enghien son fils, la charge de grand maître, obtenant en retour que la ville d'Anvers fût cédée à la France, et celle de Juliers rendue au duc de Neubourg. Aucun autre de ceux qui s'étoient attachés au prince de Condé ne fut rétabli dans ses charges ou ses gouvernemens; mais le roi d'Espagne donna aux uns et promit aux autres des dédommagemens en argent. (1)

Les conventions relatives au mariage de l'infante exigèrent aussi de longues conférences. Son père avoit deux fils, mais l'aîné de ces fils n'avoit que vingt mois; à cet âge la vie des enfans n'est guère assurée, et en effet, l'un d'eux mourut avant le mariage de sa sœur. Les Espagnols étoient déterminés à ne consentir dans aucun cas à ce que leur monarchie fût réunie à celle de France, à ce qu'aucun enfant, issu du mariage de l'infante, arrivât jamais à régner sur eux. Ils exigeoient donc que celle-ci se déclarât pleinement satisfaite de la dot de cinq cents mille écus au soleil, qui lui étoit assurée par

(1) Montglat, p. 85-87. — La Hode. L. XXII, p. 469. — Li-miers. L. IV, p. 587, avec des lettres du cardinal.

son contrat, et renonçât de la manière la plus solennelle à toute espèce de droit sur le reste de l'héritage paternel qui pourroit résulter pour elle de toute circonstance quelconque. Les Français convenoient de ces renonciations, quant à l'Espagne et à l'Italie, mais ils vouloient en excepter les droits qui pourroient échoir à l'infante, quant au comté de Bourgogne et aux Pays-Bas. Le sentiment national en Espagne, pour maintenir l'intégrité de la monarchie, étoit si fort, qu'un ministre n'auroit jamais osé signer un traité qui pût amener ou la perte de son indépendance ou son démembrement ; mais il ne faut pas espérer qu'un roi sente à cet égard comme son peuple, quand il s'agit de déshériter sa fille au profit d'une branche éloignée de sa famille pour laquelle il ne ressent aucune affection ; le plus souvent encore un ministre représente les sentimens de son roi, plutôt que ceux de ses compatriotes (1) ; aussi, quoique Mazarin soit le témoin à la sincérité duquel on doit le moins se fier, il y a probablement de la vérité dans le compte qu'il rend à le Tellier, le 23 août, de la conférence qu'il avoit eue la veille. « Pour les renonciations, don Louis

(1) En effet, madame de Motteville dit que D. Philippe, en lisant le contrat de mariage, lorsqu'il en vint aux renonciations, dit : *Esto es una pataratta, y si faltasse el principe, de derecho mi hija ha de heredar* (c'est une sottise, si le prince venoit à manquer, de droit ma fille hériteroit). T. XL, p. 63.

1659.

« de Haro me dit qu'il ne doutoit pas que je ne
 « fusse bien assuré qu'il ne pouvoit pas faire
 « seulement la proposition en Espagne d'une
 « chose semblable, et qu'il vouloit sur ce propos
 « me dire confidemment que nonobstant que
 « dans le conseil de son roi, on n'ait jamais pensé
 « à l'alliance qu'avec les renonciations, hors lui
 « et un autre, il n'y eut personne qui fût d'avis
 « de la marier avec le roi, parce qu'ils avoient
 « soutenu, comme lui aussi le croyoit, que
 « nonobstant ces renonciations, si son maître
 « venoit à perdre ses deux enfans..... il seroit
 « à souhaiter et non pas à espérer que la France
 « ne prétendît pas de succéder, et qu'elle ne prit
 « toutes les plus fortes résolutions pour cela » (1)
 Mazarin prit cette confiance pour un aveu que
 les renonciations étoient invalides.

Dès qu'on fut d'accord sur cet article et que
 tous les obstacles à la paix furent levés, on fit
 partir le maréchal de Gramont pour demander
 solennellement à Philippe IV la main de sa fille.
 Comme l'on n'avoit pas le temps de préparer les
 brillans équipages qu'auroit demandés une entrée
 plus solennelle, il arriva à Madrid en courrier,
 avec quarante seigneurs français à cheval, mais
 couverts de rubans et de manteaux éclatans,
 montés sur des chevaux superbement enharna-

(1) Quinzième lettre de la I^{re} partie des Lettres du cardinal, dans Linière L. IV, p. 589.

chés ; il alla descendre, le 16 octobre, droit au palais, il fit sa demande au souverain, auquel il remit les lettres du roi et de la reine sa mère, et le 20 il reçut la réponse de Philippe IV, qui accordoit sa fille au roi de France. (1)

Le traité des Pyrénées devoit régler incidemment le sort de l'Europe, aussi les princes de Savoie et de Mantoue, les électeurs de Mayence et de Cologne, mais surtout le roi d'Angleterre, Charles II, essayèrent-ils d'intéresser les deux ministres au rétablissement de leurs affaires. Charles II partit de Flandre et traversa la France incognito ; il alla voir don Louis à Fontarabie, lequel le reçut avec autant d'honneur que si c'eût été le roi d'Espagne. Le cardinal ne voulut pas le voir pour ne point donner de jalousie à la république d'Angleterre ; au contraire, il demanda à lord Lockart, ambassadeur de cette république, qui étoit aussi venu sur la frontière, s'il vouloit qu'on la comprît dans la paix. L'ambassadeur répondit que sa patrie étoit assez puissante pour n'avoir besoin de l'assistance de personne quand elle voudroit faire la paix. « Mais

(1) Montglat, p. 89. — La Hode. L. XXII, p. 475. — Flasan. L. VIII, p. 259. — Madame de Motteville, p. 24, avec une lettre de son frère, qui accompagnoit Gramont — Lismiers. L. IV, p. 611. — Gramont. T. LVII, p. 44, avec des observations très piquantes sur le caractère espagnol, qui expliquent bien la décadence de la monarchie.

1659.

« enfin, répliqua Mazarin, Lambert et Monk sont
 « en armes, disputant à qui demeurera le maî-
 « tre; duquel êtes-vous ambassadeur? — Je suis,
 « reprit Lockart, le serviteur très humble des
 « événemens. » (1)

L'indécision de don Louis de Haro, qui après chaque conférence envoyoit un courrier à sa cour, la lenteur espagnole, que les généraux français reprochoient à Mazarin de n'avoir pas fait cesser en continuant les hostilités; et les intrigues de ceux qui se voyoient sacrifiés pour la paix, particulièrement du prince de Condé, du roi de Portugal et du duc de Lorraine, prolongèrent fort la négociation. Il n'y eut pas moins de vingt-cinq conférences. Enfin le traité en 124 articles fut signé le 7 novembre. Il différoit peu d'avec les préliminaires, et il assuroit à la France des acquisitions plus importantes qu'aucune des pacifications précédentes. Elle y gagnoit la plus grande partie de l'Artois, plusieurs villes et châtelainies de Flandre, de Hainault et de Luxembourg, le Roussillon, la Cerdagne, et le duché de Bar qu'elle reprenoit au duc de Lorraine. (2)

(1) Montglat, p. 89. — Flassan. IV^e partie, L. VII, p. 208.

(2) Traité de paix. T. III. Traité des Pyrénées, p. 773. — Mariage et renonciations, p. 794. — Montglat, p. 92. — La Hode. L. XXII, p. 482-491. — Flassan. IV^e partie, L. VII, p. 258. — Capeligue, ch. 98, p. 282. — Limiers. L. IV, p. 624.

La saison étoit trop avancée pour que Philippe IV voulût passer les Pyrénées; on remit donc le mariage au printemps; mais la cour, au lieu de retourner à Paris, se résolut à passer l'hiver dans les provinces du midi. Le 27 décembre elle partit de Toulouse pour se rendre en Provence. Le roi abandonnoit toujours toute la direction des affaires à son ministre; toutefois son caractère commençoit à se manifester; il avoit une hauteur et une dureté que sa mère et ses courtisans célébroient comme de la grandeur d'âme, et toutes les fois que son influence se faisoit sentir, il imprimoit aux affaires un caractère qui ne ressembloit plus à la politique timide et obséquieuse de Mazarin. (1)

Dès que le prince de Condé apprit que son traité étoit signé, il s'empressa de partir de Bruxelles pour venir faire hommage au roi. Les habitans des Pays-Bas lui rendirent de grands honneurs, mais son départ, signal de la paix, leur causa beaucoup de joie. Il traversa la France avec une suite peu nombreuse; il ne passa point par Paris, il ne s'arrêta en route que pour rendre visite à la duchesse de Châtillon dont il étoit toujours amoureux; cependant il voyageoit avec sa femme et son fils. Il arriva

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 456. — Montglat, p. 94. — La Hode. L. XXII, p. 500. — Limiers. L. IV, p. 618.

le 28 janvier 1660 à Aix, où se trouvoit alors la cour. Il fut descendre chez le cardinal Mazarin, non sans un grand serrement de cœur de devoir s'humilier devant un ennemi qu'il avoit si longtemps combattu ; le cardinal le conduisit au roi et à la reine, qui le reçurent très froidement. Il mit un genou en terre, et demanda pardon de tout ce qu'il avoit fait contre leur service. Le roi lui répondit, en se tenant fort droit : « Mon
« cousin, après les grands services que vous
« avez rendus à ma couronne, je n'ai garde de
« me ressouvenir d'un mal qui n'a apporté du
« dommage qu'à vous-même. » Le prince s'arrêta bien peu à la cour ; il revint à Paris, où il s'efforça de faire oublier par des manières plus prévenantes, l'offense qu'avoit autrefois donnée son orgueil. (1)

Le jour même du départ de monsieur le Prince, on apprit à la cour que le duc d'Orléans étoit atteint à Blois d'une très grave maladie, et bientôt après qu'il étoit mort le 2 février, à l'âge de cinquante-deux ans. Ce prince, qui n'avoit pu vivre sans favoris, n'avoit cependant jamais aimé personne, aussi personne ne l'aimoit, et personne ne le regretta. Mademoiselle de Montpensier, sa fille du premier lit, avoit été alié-

(1) Montglat, p. 96. — Madame de Motteville, p. 38. — Mademoiselle de Montpensier, p. 451. — La Hode. L. XXIII, p. 503. — Limiers. L. IV, p. 642.

née de lui par des procès. La duchesse qui passoit une moitié du jour en prières et l'autre à manger pour chasser ses vapeurs, qui d'ailleurs ne voyoit rien, et n'influoit sur rien, sentit peut-être beaucoup cette mort, mais cette princesse, dit madame de Motteville, étoit si destinée à n'être comptée pour rien, que ses larmes ne le furent point. Ses trois filles étoient si lasses d'être à Blois, elles désiroient si passionnément retourner à Paris, qu'elles furent bientôt consolées. Le roi ne trouva dans cette mort qu'une occasion de faire à Mademoiselle des plaisanteries sur le plaisir qu'éprouvoit son frère, Monsieur, de porter pour ce premier deuil un manteau traînant, et sur son espoir de recueillir l'apanage qui, en effet, lui fut plus tard destiné. (1)

La paix des Pyrénées avoit soustrait la plupart des rebelles aux châtimens que le roi estimoit qu'ils avoient mérités; mais il n'en montrait que plus d'âpreté à punir ceux qu'il ne regardoit pas comme compris dans la pacification. La ville de Marseille étoit en différend avec le duc de Mercœur, gouverneur de Provence; elle avoit, dans la guerre civile, embrassé contre lui le parti du comte d'Alais; plus tard elle avoit

(1) Mademoiselle de Montpensier, p. 457-466. — Madame de Motteville, p. 56. — La Hode. I. XXIII, p. 506.

1660.

essayé de maintenir ses anciens privilèges pour l'élection de ses consuls. Mercœur, ou plutôt encore le président d'Oppède, homme violent, haineux, cruel, à qui Mercœur avoit abandonné sans partage le gouvernement de la Provence, prétendit qu'elle vouloit se gouverner en république, qu'elle avoit fait inscrire sur une de ses portes un éloge de Henri IV, qui se terminoit par ces mots : *Sub cujus imperio summa libertas*, comme si des sujets du roi avoient le droit d'aspirer à la liberté. Des troupes furent commandées pour démolir cette porte ; elles tracèrent ensuite une citadelle qui tenoit en bride également la ville et le port. Puis le président d'Oppède fit amener à Aix un grand nombre de Marseillais qu'il fit pendre, ou qu'il envoya aux galères ; tandis que des hommes d'un plus haut rang, et parmi eux, plusieurs membres du parlement de Provence, furent envoyés en exil aux extrémités du royaume. Ces cruelles vengeances ne furent point interrompues par la publication de la paix, qui se fit le 2 février. Le roi entra par la brèche dans Marseille, comme dans une ville rebelle qu'il vouloit frapper de terreur, et il la laissa en effet dans la désolation. Il visita ensuite Toulon, où il fit mettre en liberté tous les prisonniers espagnols, napolitains et siciliens, que par un cruel abus du droit de la guerre, il

avoit jusqu'alors retenus enchaînés comme forçats dans les galères. (1)

La cour vint ensuite à Avignon, où le roi fit son entrée le 18 mars, et où il passa la semaine sainte. Pendant son séjour dans cette ville il en renvoya les troupes du pape, et s'y fit garder par des Français, agissant en maître dans cette petite souveraineté de l'Église, comme s'il ne la lui laissoit que par tolérance. Mazarin se plaisoit à mortifier Alexandre VII, qu'il n'aimoit pas; il n'avoit point voulu le prendre pour médiateur dans son traité avec l'Espagne, ni donner à son légat aucune part à la négociation. Dans le même temps, le maréchal du Plessis-Praslin investit Orange le 20 mars, et contraignit le comte de Dohna, gouverneur de cette petite principauté, à lui céder la possession de cette ville. Elle appartenoit à un enfant, âgé seulement de dix ans, Guillaume, qui comme rival de Louis XIV, devoit un jour rendre si illustre le nom de Guillaume III, et qui commençoit la vie en éprouvant de sa part une injustice. Ce prince né posthume n'avoit pu, à cause de son âge, être reconnu pour chef de la république de Hollande; sa mère et sa grand'mère se disputoient sa tutelle. Il étoit donc sans force et sans

(1) Montglat, p. 97. — Mademoiselle de Montpensier, p. 448-474. — La Hode. L. XXIII, p. 505. — Larrey. T. III, p. 171.

1660.

puissance, mais aussi il n'avoit pu donner aucune sorte d'offense à la France. Le roi prétendit qu'il prenoit possession de la principauté d'Orange pour faire mieux respecter l'arbitrage qu'il vouloit s'attribuer entre la mère et la grand-mère du prince; mais il ne chercha pas même un prétexte pour faire aussitôt raser la citadelle et les bastions d'une ville sur laquelle il n'avoit aucun droit. Orange étoit un débris de l'ancien royaume d'Arles et de l'Empire, qui n'avoit jamais reconnu la suzeraineté de la couronne de France. La haine que Louis XIV ressentoit contre les protestans eut une grande part à cette injustice. Il vouloit leur ôter un asile au milieu de ses provinces du midi. (1)

Cependant on avoit appris que le roi d'Espagne se mettoit en mouvement pour s'approcher des frontières de France, et la cour, au commencement d'avril, s'achemina aussi vers les Pyrénées. Mais tout se faisoit lentement, avec la gravité espagnole, aussi le mariage de l'infante fut béni seulement le 3 juin à Fontarabie par l'évêque de Pampelune; don Louis de Haro représentoit le roi de France. Les rois, tout rapprochés qu'ils étoient, s'abstinrent scrupuleusement de mettre le pied sur le territoire l'un

(1) Montglat, p. 99. — La Hode. L. XXIII, p. 509. — Limiers. L. IV, p. 644. — Larrey. T. III, p. 175. — Du Plessis. T. LVII, p. 427.

de l'autre, et l'époux et l'épouse ne s'étoient point vus. Le lendemain 4 juin, Anne d'Autriche vit son frère dans l'île de la Conférence; après quarante-cinq ans d'absence, elle courut à lui fort attendrie, les bras ouverts; mais rien ne pouvoit émouvoir la roideur espagnole de D. Philippe. Sans se courber, sans l'embrasser, il lui pressa seulement légèrement les bras de ses deux mains. Habituellement, dit Montglat, il demeurait tellement immobile dans sa gravité qu'on l'eût plutôt pris pour une statue que pour un homme vivant. Louis XIV, caché dans la foule, y entrevit pour la première fois la jeune reine. Le dimanche 6 juin les deux cours se réunirent en grand appareil à la salle des conférences; tout ce qu'il y avoit de grand dans le royaume, à la réserve du prince de Condé, avoit suivi le roi, et s'efforçoit de briller par sa magnificence. Les Espagnols, au contraire, affectèrent d'être plus simples, parce que c'étoit aux amis de l'époux, non à ceux de l'épousée, à témoigner qu'ils étoient en fête. Les deux rois assis à côté l'un de l'autre, mais l'un sur terre de France, l'autre sur terre d'Espagne, avec l'Évangile ouvert devant eux, écoutèrent la lecture du traité en français et en espagnol, puis ils en jurèrent l'observation, à genoux, la main sur l'Évangile. Le lendemain seulement 7 juin, le roi et la reine, suivis de beaucoup d'hommes et d'une seule

1660.

fenne, la dame d'honneur, allèrent chercher la jeune reine à cette même île de la Conférence : trois fois elle se mit à genoux devant le roi son père pour demander sa bénédiction ; ils pleuroient l'un et l'autre, et le roi et la reine mère (dès ce jour elle prit ce titre), pleurèrent aussi en embrassant Philippe qui lui-même s'attendrit plus qu'on ne le croyoit capable de le faire. (1)

Le mariage qui s'étoit fait par procureur à Fontarabie, fut célébré de nouveau le 9 juin à Saint-Jean-de-Luz. Le roi, vêtu de noir, sans aucunes pierreries, mais brillant par sa haute taille et les charmes de sa figure, étoit reconnu pour le plus bel homme de son royaume. Né le 5 octobre 1658, il n'avoit pas accompli vingt-deux ans. La reine, Marie-Thérèse d'Autriche, née le 20 septembre de la même année, étoit de quelques jours plus âgée que lui. Sans être belle elle avoit de quoi plaire : ses yeux bleus, l'éclat de son teint, ses cheveux d'un blond argenté laissoient regretter seulement qu'elle fût trop petite, que ses dents ne fussent pas belles, et qu'elle eût la lèvre autrichienne. Elle se livroit alors de tout son cœur à son amour pour le roi, et celui-ci, à son tour, paroissoit ravi de sa nouvelle épouse. La reine mère elle-même, dans

(1) Madame de Motteville. T. XLI, p. 44-68. — Mademoiselle de Montpensier, p. 508. — Montglat, p. 102. — La Hode. L. XXIII, p. 514.

l'excès de sa joie , paroissoit à cinquante-neuf ans , briller encore de son ancienne beauté. (1)

La cour revint par Bordeaux , où elle fit le 23 juin une entrée solennelle , puis par Poitiers , Amboise et Orléans ; elle arriva à Fontainebleau le 13 juillet , mais elle ne fit son entrée à Paris que le 26 août , tant il avoit fallu de temps pour en préparer la magnificence. A l'extrémité du faubourg Saint-Antoine fut élevé le trône resplendissant qui a donné son nom à cette barrière. Les deux époux entourés de toute leur cour y reçurent les hommages de leurs sujets. Dès lors , pendant quelques mois , la cour ne fut plus occupée que de fêtes. Une révolution avoit rétabli Charles II sur le trône d'Angleterre ; il avoit débarqué le 5 juin à Douvres , et il avoit été reçu avec enthousiasme par ses sujets , qui sembloient oublier et leurs plaintes et leurs droits. Toutefois ne se fiant point encore en sa fortune , il rechercha l'union de la France , encore qu'il eût jusqu'alors peu de motifs de se louer d'elle. Sa mère voulut lui faire épouser Hortense Mancini , pour obtenir non seulement l'amitié du puissant ministre , mais encore la dot de cinq millions qu'il offroit pour asseoir sa nièce sur le trône ; Charles , mieux instruit de l'état des affaires , jugea cet argent moins utile , que le nom de Mazarin

(1) Madame de Motteville , p. 53-69. — La Hode. L. XXIII , p. 519.

1660.

ne lui seroit onéreux ; mais il promit sa sœur, Henriette d'Angleterre, à Monsieur, frère du roi. Ce mariage s'accomplit seulement le 31 mars suivant. (1)

Dans la même année une révolution survenue en Danemarck avoit rendu le roi de ce pays héréditaire et absolu, et un traité de paix conclu à Oliva, par la médiation et sous la garantie de la France, avoit terminé les longues querelles de la Pologne et de la Suède, et avoit rétabli la paix dans tout le nord. Un autre traité conclu le 16 décembre, entre la France et Ferdinand-Charles, archiduc d'Autriche, régloit les indemnités qui, depuis douze ans, lui étoient promises, pour la cession de l'Alsace. Enfin, un traité conclu avec le duc de Lorraine le 28 février 1661, le réconcilioit avec la France et lui restituoit le duché de Bar (2). Toutes les querelles s'apaisoient, toutes les affaires qui avoient si long-temps agité l'Europe, se terminoient ; le monde sembloit revêtir une face nouvelle, et de nouveaux acteurs s'avançoient sur le théâtre ; tandis que celui qui, pendant dix-huit années avoit concentré tous les pouvoirs de la royauté,

(1) Madame de Motteville, p. 85. — La Hode. L. XXIII, p. 523-526. — Montglat. p. 107. — Mademoiselle de Montpensier, p. 527.

(2) Traités de paix. T. III, p. 805-814-825, et T. IV, p. 1. — Montglat, p. 109.

et lutté avec avantage contre les princes, la noblesse, les parlemens et la haine de tout le peuple, qui l'avoit emporté sur tous par son adresse et sa prodigieuse activité, se préparoit à la mort.

Le cardinal de Mazarin, épuisé par le travail, tourmenté par la gravelle et la goutte, n'apportant jamais un remède à l'un de ces maux sans aggraver l'autre, n'avoit plus joui d'un moment de santé depuis son retour des frontières d'Espagne. Dès le mois de juillet, une attaque de goutte remontée l'avoit mis en danger. On l'avoit tiré d'affaire pour cette fois; mais à la fin de novembre, une nouvelle attaque fut suivie d'un dépérissement rapide et d'une hydropisie de poitrine qui fit comprendre aux autres comme à lui-même, qu'il n'avoit plus long-temps à vivre. Cette persuasion même redoubla son ardeur à terminer toutes les affaires diplomatiques qui pouvoient encore être pendantes, afin de laisser dans une paix parfaite cette Europe qu'il avoit si long-temps déchirée par la guerre. Les douleurs, les insomnies, les étouffemens auxquels il étoit en proie, ne sembloient lui avoir rien fait perdre de cette aptitude prodigieuse au travail, de cette netteté d'esprit qui avoient tant contribué à sa fortune. Cependant il y joignoit la passion du jeu, qu'il avoit beaucoup contribué à inspirer à son jeune maître et

1660.

à toute la cour, et qui chaque jour compromettoit la fortune et l'existence de tout ce qu'il y avoit de grand en France. Le jeu introduisit Gourville, qui avoit été valet de chambre, à la table du roi; il accoutumoit les plus grands seigneurs à s'entendre avec ce même Gourville, pour plumer son ami d'Herval, qui étoit immensément riche, et qui perdoit toujours (1). Le cardinal jouoit chaque soir jusqu'à trois et quatre mille pistoles, toujours avec bonheur, et dans ses insomnies, il s'occupoit à peser les pistoles qu'il avoit gagnées, pour remettre au jeu les plus légères. L'avarice étoit devenue sa passion dominante; maître de toutes les finances du royaume, puisant, sans rendre compte, pour lui-même et pour les siens, dans les coffres de l'État, et incapable de pitié pour les souffrances du peuple qu'il avoit soumis aux plus effroyables extorsions, il étoit cependant fort sévère pour les prodigalités des deux reines, et il ne leur accorderoit que mille écus par mois pour leurs menus plaisirs, somme que le jeu dissipoit souvent dès le premier jour. (2)

Le cardinal Mazarin avoit vu mourir avant lui deux de ses neveux; il avoit peu d'affection pour le seul qui restoit, auquel il assura cepen-

(1) Mém. de Gourville. T. LII, p. 341.

(2) Madame de Motteville, p. 85. — La Hode. L. XXIII, p. 535.

dant le duché de Nevers et une principauté en Italie. Il avoit marié ses nièces aux plus grands seigneurs de France et d'Italie, au duc de Mercœur, au comte de Soissons, au prince de Conti, au duc de Modène. Des trois qui restoient il fiança l'aînée, Marie Mancini, que le roi avoit aimée, au connétable Colonna ; la seconde, Hortense, la plus belle de toutes, au fils du maréchal de la Meilleraye, auquel il fit prendre le titre de duc de Mazarin ; la troisième, avec 600,000 livres de dot et le gouvernement d'Auvergne, fut destinée au duc de Bouillon. La princesse de Conti fut faite surintendante de la maison de la reine mère, et la comtesse de Soissons eut le même titre dans la maison de la reine régnante. Malgré les trésors qu'il avoit prodigués à sa nombreuse famille, sa fortune étoit demeurée si colossale que jamais particulier n'en avoit amassé une semblable. Il crut devoir l'offrir tout entière au roi, bien sûr que celui-ci la refuseroit, et donneroit ainsi sa sanction à un bien mal acquis. Non seulement en effet le roi la refusa, mais il lui permit encore de disposer de tous ses bénéfices, de toutes ses charges, de tous ses gouvernemens. Il n'avoit pas moins de vingt-deux abbayes. Mazarin distribua le tout par son testament ; ses legs furent d'une magnificence qu'aucun roi n'avoit égalée ; peut-être les destinoit-il à intéresser plus de monde à faire respecter ses dispositions testa-

1660.

1661.

1661. mentaires. Après avoir payé toutes les dots et tous les legs, la Meilleraye, nouveau duc de Mazarin, auquel il avoit donné la survivance du gouvernement de Bretagne (après la mort de la reine mère) fut l'héritier résiduaire (1). Sa part dépassa, dit-on, 1,500,000 livres de rente, ou trois millions de nos jours.

Le cardinal Mazarin, jaloux d'un pouvoir qu'il ne devoit plus exercer, et inquiet du compte de sa gestion que celui qui le remplaceroit pourroit demander à sa succession, s'appliqua à persuader à Louis XIV de ne donner à personne la confiance qu'il lui avoit accordée, et de gouverner désormais par lui-même. Il le tint en garde contre la faveur qu'il pourroit ressentir pour le maréchal de Villeroi, son ancien gouverneur, et plus encore contre la reine mère. Il étoit fatigué de cette femme qui l'avoit tant aimé, qui lui étoit si soumise, et quand elle venoit le voir dans sa maladie, il s'écrioit : « Ne
« me laissera-t-elle donc jamais en repos ! » Il éveilla les soupçons de Louis XIV contre le surintendant Fouquet, homme à expédiens pour les temps de guerre et d'embarras du trésor, mais dont l'immense fortune et le luxe accusoient

(1) La Meilleraye n'avoit d'autre mérite que d'être fort riche, et toute l'ambition de Mazarin étoit de joindre sa grande fortune à celle qu'il laissoit à sa nièce. Montglat, p. 110. — Madame de Motteville, p. 89.

l'intégrité; il recommanda au roi pour remplacer ce financier, Colbert, son propre intendant, l'homme qu'il regardoit comme le plus propre à rétablir l'ordre dans les finances. Il lui laissoit de plus deux habiles ministres, le Tellier, pour l'intérieur, et Lyonne, pour les affaires étrangères. Jusqu'au dernier moment il s'occupa des affaires publiques, et il signa encore des dépêches le 8 mars 1661; puis ayant fait, avec une grande apparence de contrition, tous les actes de sa religion, il expira le lendemain 9 mars, entre deux et trois heures du matin, à Vincennes, où il s'étoit fait transporter depuis un mois. (1)

(1) La Hode. L. XXIII, p. 545. — Montglat, p. 111-115. — Mademoiselle de Montpensier. T. XLIII, p. 1. — Madame de Motteville, p. 94. — Relation de la maladie et mort de Mazarin, rapportée par Capefigue, ch. 101, p. 358. — Larrey., T. III, p. 223. — Limiers. L. IV, p. 672. — Gramont. T. LVII, p. 88.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME VINGT-QUATRIÈME.

SUITE DE LA HUITIÈME PARTIE,

OU

LA FRANCE SOUS LES BOURBONS.

CHAPITRE XXI. *Régence d'Anne d'Autriche; elle fait supprimer les limites que Louis XIII avoit mises à son autorité; elle la confie au cardinal Mazarin; victoire du duc d'Enghien à Rocroy, bataille de Fribourg, surprise de Marienthal, bataille de Nordlingen; première opposition du parlement de Paris. 1643—1645.*

1643. Louis XIII cherche en vain à étendre son pouvoir absolu jusqu'après sa mort.	1
Toute la France disposée à reconnoître à la régente un pouvoir sans limites.	2
Portrait de la reine, sa beauté, sa galanterie, sa piété, sa paresse.	3
Efforts de Mazarin pour se concilier la reine; parti qui lui étoit contraire.	5
Vendôme, ses deux fils, et l'évêque de Beauvais; leur incapacité.	7
14 mai. Arrogance de Beaufort au moment de la mort de Louis XIII.	9

1643. Composition et division du parlement de Paris, qui le rendoient impropre à la législation.	10
Seul cependant il subsistoit par lui-même, aussi la reine veut l'employer pour un coup d'État.	12
18 mai. Anne et Louis XIV à leur premier lit de justice; déclaration des princes.	13
Le parlement prononce que la régente sera absolue, et supprime toute limitation.	15
Mazarin nommé premier ministre; étonnement de la faction de Vendôme.	17
Extrême modestie de Mazarin à son début; grâces qu'il accorde; les importans.	18
Intolérance des importans; progrès que fait Mazarin dans l'esprit de la reine.	20
Sa crainte de madame de Chevreuse; retour de celle-ci; conseils que lui donne Marsillac.	22
Efforts de Mazarin pour plaire à madame de Chevreuse; demandes de celle-ci.	24
Mazarin s'oppose au retour de Châteauneuf; ses progrès sur l'esprit de la reine.	25
Soupons que madame de Montbazon veut répandre sur madame de Longueville; lettres perdues.	26
Complot de Beaufort avec mesdames de Montbazon et de Chevreuse, pour assassiner Mazarin.	28
Aveux de H. de Campion; d'Épernon avertit la reine et Mazarin.	29
2 et 4 septembre. Madame de Montbazon exilée de la cour; Beaufort arrêté et mis à Vincennes.	32
Arrestation ou exil de tous les importans; regrets que leur accorde la reine.	33

1643. Comment la reine passoit ses journées; audiences qu'elle donnoit au lit.....	35
Le sommeil, les prières, la toilette et la conversation se partageoient tout son temps....	36
Enghien commande l'armée opposée aux Espagnols dans les Pays-Bas.....	38
Il se détermine à combattre, malgré les conseils qu'on lui donne. 19 mai, bataille de Rocroy.	40
Fuentès tué; destruction des vieilles bandes espagnoles.....	41
10 août. Prise de Thionville; renforts envoyés à Guébriant; armées suédoises.....	43
Campagne de Guébriant entre le Rhin et le Danube. Sa mort le 24 novembre.....	44
5 décembre. Déroute de Rantzaw à Deutlingen; guerre de Piémont; guerre du pape à Parme.....	46
17 janvier. Disgrâce du comte duc d'Olivares; succès des Espagnols en Aragon.....	48
A la cour de la régente on n'annonce que les succès; la guerre continue sans motifs.....	50
Mazarin étoit habile, mais n'avoit pas des vues élevées; mécontentemens naissans.....	51
Il flatte le parlement; celui-ci se tient pour offensé par deux huissiers du conseil du roi....	52
Autre querelle sur le renvoi de M. Arnaud à Rome, et sur le droit d'assembler les chambres.....	55
Edit du toisé; le parlement admet les bourgeois dépossédés comme appelans.....	57
Les enquêtes demandent avec violence l'assemblée des chambres; M. Molé la refuse....	58
Édit de l'emprunt forcé de 1,500,000 l. Le par-	

1644.	lement ne reconnoît pas l'autorité absolue d'un mineur.....	60
	Mazarin renonce au lit de justice; le parlement vote l'emprunt forcé en s'en exemptant lui-même.....	61
	Paix de Lorraine; neutralité de la Franche-Comté; les armées confiées aux princes....	63
	Le duc d'Orléans en Flandre; il prend Gravelines, 29 juillet; Turenne en Allemagne..	64
	3 avril. Enghien vient le joindre; il attaque Mercy devant Fribourg.....	65
	Deux batailles de suite à Fribourg; effroyable mortalité dans les deux armées.....	66
	Retraite de Mercy en bon ordre; conquêtes des Français au delà du Rhin.....	69
	Armée de Piémont confiée à Thomas de Savoie; armée de Catalogne sous La Mothe-Houdancourt.....	71
	Défaite de La Mothe devant Lérída, qui capitule le 28 juillet; il est rappelé et arrêté...	72
	Malgré quelques revers, la cour et la noblesse célèbrent les victoires du roi.....	74
	Négociations à Munster; manières offensantes de Servien; il retarde la paix.....	75
	A Rome les Français repoussent le cardinal Pamfili, élu le 15 septembre sous le nom d'Innocent X.....	78
1645.	L'armée de Flandre confiée de nouveau au duc d'Orléans; ses succès faciles.....	79
	Attaque de Torstenson et de Ragotski contre l'Autriche; Turenne passe le Rhin.....	81
	5 mai. Turenne surpris par Mercy à Marienthal, et défait à Herbsthausen.....	82

1645. Juillet. Enghien amène des renforts à Turenne; il s'avance sur le Necker; habileté de Mercy. 84
- 3 août. Bataille de Nordlingen; danger des Français pour avoir mal reconnu le terrain. 85
- Immense massacre des deux parts; Mercy tué; les impériaux se retirent. 87
- La bataille de Nordlingen demeure sans résultats; Harcourt envoyé en Catalogne. 88
- 31 mai. Prise de Rosas; 23 juin, combat de Llorenz; 20 octobre, prise de Balaguer. 90
- Peu d'importance des opérations du Piémont. La bourgeoisie fatiguée de la guerre. 91
- La bourgeoisie s'attache au parlement; reprise de l'édit du toisé; nouvelles querelles. 93
- 24 mars. Assemblées de la chambre de Saint-Louis; menaces de la reine au parlement. 95
- Arrestation de quatre conseillers; réclamations universelles des chambres. 96
- 7 septembre. Lit de justice pour faire enregistrer dix-neuf édits financiers. 98
- CHAPITRE XXII. *La guerre se ralentit; Harcourt, puis Enghien, devenu prince de Condé, sont repoussés deux années de suite devant Lérida. Révoltes de Sicile et de Naples contre Philippe IV; victoire de Condé à Lens; paix de Munster. 1645—1648. 100*
1645. Situation critique de la France; ses alliés s'irritent de ce qu'elle ne veut point de paix. *ibid.*
- Mécontentement à l'intérieur; oppression du contribuable. 101
- Insouciance de la régente; son orgueil royal; sa déférence pour Mazarin. 102
- 6 novembre. Mariage de Marie de Gonzague avec le roi de Pologne; autres mariages. 103

1645.	La dévotion de la régente ne l'empêche pas de se brouiller avec Rome dans l'intérêt de Mazarin.....	106
	Haine des Romains contre les Barberini. Innocent X les poursuit devant les tribunaux....	107
1646	Ils arrivent en France; Mazarin prend leur défense; appel comme d'abus.....	109
	Puissance absolue de Mazarin, surintendant de l'éducation du roi.....	110
	Négociations pour la paix; prétentions de la France vis-à-vis de l'Espagne; offre de celle-ci.....	111
	Prétentions de la France dans l'Empire, pour elle-même et pour les Suédois.....	113
	Douzième campagne; Orléans et Enghien aux Pays-Bas; siège et prise de Courtrai.....	115
	Envoi de Gramont au prince d'Orange; celui-ci tombe dans le radotage.....	116
	Le duc d'Orléans prend Mardick, puis retourne à Paris; Condé prend Furnes.....	118
	Condé assiège et prend Dunkerque, 11 octobre; il humilie le maréchal Gassion.....	119
	Campagne de Turenne en Allemagne; l'empereur perd sa femme, sœur d'Anne d'Autriche.....	121
	Campagne du P. Thomas en Piémont; attaque de Brézé sur les Presidi.....	122
	15 juin. L'amiral Brézé tué devant Telamone; 18 juillet, siège d'Orbitello levé.....	124
	Octobre. La Meilleraye, avec une nouvelle flotte, prend Piombino et Porto-Longone....	125
	Conspiration en Catalogne; Harcourt assiège Lérida; il est repoussé.....	127

1646. Orgueil d'Enghien; il demande les gouverne-
mens de Brézé, son beau-frère..... 129
1647. Il succède à son père; son arrogance; les petits-
maîtres; plaisirs de la cour..... 131
- L'Opéra; distribution des armées; Condé à Bar-
celonne..... 132
- 12 mai—17 juin, Condé attaque Lérida; il est
repoussé; il lève le siège..... 134
- Rantzau et Gassion en Flandre, opposés à l'ar-
chiduc Léopold; leur discorde..... 136
- L'ivresse de Rantzau fait manquer le secours de
Landrecies; mort de Gassion..... 138
- Turenne avec Wrangel en Souabe, et sur les
bords du lac de Constance..... 139
- Congrès d'Ulm pour une trêve générale; la Ba-
vière seule et Cologne signent la trêve..... 141
- Turenne rappelé d'Allemagne; Innocent X par-
donne aux Barberini..... 142
- Michel Mazarin fait cardinal; le duc de Modène
s'allie à la France..... 143
- L'oppression des sujets de Philippe IV donne de
nouveaux alliés à la France; les Deux-Si-
ciles..... 144
- Leur désolation augmentée par la guerre des
Presidi; soulèvement de Palerme, 20 mai.. 146
- Demandes de Joseph d'Alessio pour la Sicile;
Los Velez, vice-roi, cherche à le décrier... 148
- Il l'accuse d'avoir appelé les Français; Alessio
assassiné le 22 août..... 150
- Effroyable misère du royaume de Naples sous la
tyrannie du duc d'Arcos..... 151
- 7 juillet. Soulèvement de Naples; Mazaniello
d'Amalfi, chef du peuple..... 153

1647.	Mazaniello fait proclamer les privilèges accordés par Charles-Quint; il est assassiné.....	154
	Nouvelle insurrection. Le prince de Massa, chef du peuple; perfidie du duc d'Arcos et de D. Juan d'Autriche.....	157
	Victoire du peuple; 22 octobre, Gennaro Anese, son chef; la république proclamée à Naples.....	158
	Les Napolitains veulent un chef tel que le P. d'Orange; ils s'adressent au duc de Guise.	160
	Caractère et aventures du duc de Guise; il accepte le titre de défenseur de la république de Naples.....	161
	15 novembre. Arrivée de Guise à Naples; son audace; état lamentable où il trouve la ville.	163
1648.	5 janvier. Guise prend Averse; intrigues contre lui à Rome et à Paris, comme à Naples.....	165
	26 janvier. Départ du duc d'Arcos; Ognate, nouveau vice-roi, gagne des traîtres autour de Guise.....	167
	5 avril. Pendant que Guise est à Nisita, Naples est livrée aux Espagnols; leurs vengeances...	169
	Révolution d'Angleterre; continuation de la guerre; distribution des armées françaises...	170
	29 mai. Prise d'Ypres par Condé; 20 août, sa victoire à Lens sur l'archiduc Léopold.....	171
	Valeur de Condé; destruction de l'armée espagnole.....	172
	Turenne en Allemagne; sa victoire à Sommerhausen; ravage de la Bavière.....	175
	30 juin. Les lignes du Crémonois forcées par du Plessis; 13 juillet, prise de Tortose par Schomberg.....	176

1648. Signature des traités de Munster, 30 janvier, par la Hollande; 6 août, par la Suède; 24 octobre, par la France.....	179
Difficulté des négociations entre la France et l'Espagne; elles sont enfin rompues.....	180
Demandes des Suédois et des Français pour le rétablissement des libertés de l'Empire.....	183
Indemnités que se font accorder ces deux puissances; garanties réciproques.....	185

CHAPITRE XXIII. *Union des compagnies souveraines pour réformer l'État; les Barricades; déclaration du 24 octobre; la Fronde; siège de Paris; paix de Ruel; nouvelles combinaisons des partis; le prince de Condé offense tour à tour la cour et la Fronde; son arrestation. 1648—1650...*

1648. Les Espagnols fondant leur espoir sur les troubles de France, ne veulent plus de paix....	<i>ibid.</i>
Souffrance excessive du peuple en France sous les impôts; désespoir du contribuable.....	188
Édit du tarif; M. de Sainte-Aulaire; Mémoires sur l'époque de la Fronde.....	190
Discussion sur le droit du parlement et de la cour des aides à enregistrer le tarif.....	191
15 janvier. Lit de justice pour enregistrer cinq édits bursaux.....	193
O. Talon proteste contre les lits de justice, et représente la misère du peuple.....	194
Le surlendemain les chambres mettent en délibération les cinq édits déjà enregistrés.....	197
Colère de la reine contre la robe; remontrances; les édits enfin reçus le 22 avril.....	198
30 avril. Déclaration sur la paulette; irritation des compagnies; leur union le 13 mai.....	200

1648. 18 mai—29 juin. Lutte entre le ministère et le parlement pour le maintien de l'arrêt d'union.....	202
La reine cède; évasion du duc de Beaufort; assemblée de la chambre de Saint-Louis.....	204
Origine du nom de Fronde; importance des articles proposés par la chambre de Saint-Louis.....	205
Ils posent les bases d'une constitution libre; leur injustice à l'égard des financiers.....	206
31 juillet. La reine en adopte une partie dans un lit de justice, mais défend au parlement de s'assembler.....	209
Les chambres s'assemblent malgré la reine; remontrances proposées par Broussel.....	210
26 août. <i>Te Deum</i> pour la victoire de Lens; Broussel et Blancménénil arrêtés.....	212
Soulèvement pour demander Broussel; menaces de la reine au coadjuteur.....	213
Caractère du coadjuteur; il veut se faire chef de parti; 27 août, danger que court le chancelier Séguier.....	215
27 août. Barricades, toute la bourgeoisie y prend part; le parlement se rend au Palais-Royal.....	217
Aigreur et résistance de la reine; départ et retour du parlement.....	219
La reine cède enfin et rend Broussel, mais elle projette de se venger.....	221
13 septembre. La reine à Ruel; arrestation de Chavigny, exil de Châteauneuf; marche des troupes.....	222
22 septembre. Députation à la reine; 23 sep-	

1648.	tembre, arrêt pour mettre la ville en défense; hésitation des princes.	224
	Les princes proposent une conférence au parlement; discours conciliant du duc d'Orléans.	225
	État des finances, déficit de 24 millions; demandes du parlement pour la sûreté générale.	228
	La reine, résolue à promettre et ne pas tenir, accorde la déclaration du 24 octobre.	230
	Brouillerie entre Orléans et Condé pour un chapeau de cardinal; la déclaration mal observée.	231
	Condé promet de soutenir le ministre sans l'estimer; principes des parlementaires.	233
	Leur inconséquence perd la liberté en France; sentimens des grands et de la noblesse.	234
	Liaison du coadjuteur avec les deux partis; son ambition d'être chef de parti.	236
	Rebuté par Condé, il s'unit à la duchesse de Longueville et à ses nombreux amis.	238
1649.	6 janvier. La reine sort de Paris, et fait avancer des troupes pour assiéger la capitale.	240
	Joie de la reine; elle accuse le parlement de trahison; celui-ci paroît perdre courage.	241
	Sa colère pour le mauvais accueil fait à ses députés; décret du 8 janvier contre Mazarin.	242
	9 janvier. Le duc d'Elbeuf offre ses services au parlement; le 11, Conti déclaré généralissime.	245
	9 janvier. — 1 ^{er} avril, siège de Paris; le duc de Beaufort se donne au coadjuteur; sa popularité.	247
	Mélange des salons de l'hôtel de ville; orgueil de la magistrature.	249

1649. Les chefs du parlement désirent la paix ; ils s'alarment d'un projet d'abolir leur juridiction.	250
L'on refuse l'entrée de Paris à un héraut du roi, mais l'on envoie les gens du roi à la reine.	253
19 février. Le duc de Bouillon introduit en parlement un envoyé de l'Espagne.	254
Les propositions de l'Espagne renvoyées à la reine; fausse politique de tous les partis.	256
Bouillon veut purger le parlement de ses ennemis; le coadjuteur s'y oppose.	258
4-11 mars. Conférences de Ruel; dures propositions de la reine; défection de Turenne.	259
11 mars. Molé signe la paix, en dépassant les pouvoirs qui lui étoient donnés.	261
Danger que court Molé; mécontentement du peuple et des généraux.	262
Le traité est modifié; Turenne est abandonné par son armée.	263
Le coadjuteur reste en dehors du traité; guerre en Provence entre Alais et le parlement.	266
Le traité favorable au parlement d'Aix; plaintes du parlement de Rouen redressées.	268
Le coadjuteur et les Frondeurs ne vont point à la cour; visite des princes à Paris.	270
Campagne de Flandre; perte d'Ypres; le comte d'Harcourt devant Cambray; il lève le siège.	272
Mauvais succès des Français en Italie et en Catalogne; mariage de Philippe IV.	274
Condé se présente pour chef à la noblesse; 18 août, il ramène le roi à Paris.	276
L'autorité que s'arrogé Condé devient insupportable à Mazarin; celui-ci veut marier ses nièces.	277

1649.	10 septembre. Querelle de Condé et Mazarin ; leur réconciliation	278
	Condé s'assure des confidences secrètes de l'abbé de La Rivière et de Jarzay	281
	Condé veut se faire chef de la noblesse; mais il l'offense par sa hauteur	282
	Prétention de quelques seigneurs aux <i>honneurs</i> <i>du Louvre</i> ; la noblesse s'unit contre eux	284
	Guerre civile de Provence et de Bordeaux défa- vorable à Condé	286
	Violences des deux gouverneurs, le comte d'Alais et le duc d'Épernon	287
	Le paiement des rentes de l'hôtel de ville sus- pendu ; assemblée des rentiers ; leurs syn- dics	288
	11 décembre. Un de ces syndics se fait tirer un coup de pistolet ; un autre coup tiré sur la voiture de Condé	290
	22 décembre. Le coadjuteur se justifie, ainsi que Beaufort, d'avoir voulu faire assassiner Condé	293
1650.	4 janvier. Les récusations des prévenus rejetées ; Condé offense la duchesse d'Aiguillon	294
	Il offense la reine à l'occasion de Jarzay ; celle-ci recourt au coadjuteur	296
	Conférence du coadjuteur avec la reine et Ma- zarin ; grâces qu'il obtient pour les Fron- deurs	297
	18 janvier. Condé, Conti et Longueville invi- tés au conseil d'État ; la reine trompe la prin- cesse mère	299
	Les trois princes arrêtés dans la galerie du con- seil d'État et conduits à Vincennes	301

1650. Distribution des dépouilles des princes; union de la cour avec les Frondeurs.....	303
CHAPITRE XXIV. <i>Les princesses tentent de soulever la France pour la délivrance des princes captifs. La princesse de Condé à Bordeaux; union de l'ancienne et de la nouvelle Fronde pour l'exil de Mazarin et la délivrance de Condé. Union de la reine à l'ancienne Fronde contre Condé; le roi déclaré majeur. 1650—1651.</i>	
1650. 18 janvier. Joie de la reine et de Mazarin; inutilité des coups d'État.....	<i>ib.</i>
Mazarin donne mieux à connoître son caractère; aversion qu'il excite.....	306
Fuite des serviteurs des princes; les femmes seules restent à la tête du parti.....	308
Fuite et aventures de la duchesse de Longueville; elle rejoint Turenne à Stenay.....	309
Captivité de la duchesse de Bouillon; mesdames de Chevreuse et de Montbazou; les deux princesses de Condé.....	311
Les femmes entraînent la noblesse dans la guerre civile pour un prince que celle-ci n'aimoit pas.....	313
Les princesses de Condé à Chantilly; Pierre Lenet entreprend de les diriger.....	314
Revers du parti en Bourgogne, à Saumur; espérances dans les seigneurs du midi.....	316
12 avril. La princesse de Condé s'échappe de Chantilly et se rend à Montrond, en Berry..	318
Elle continue à protester de sa soumission; efforts de Lenet pour lier un parti.....	319
9 à 14 mai. La princesse et son fils se rendent de Montrond à Turenne.....	321

1650. Brillante réception que lui font Bouillon et la Rochefoucauld; armée de la princesse..... 323
- Défaite du chevalier de la Valette; la princesse entre à Bordeaux..... 324
- Ses amis veulent faire massacrer par le peuple M. d'Alvimar; elle le sauve. 326
- 1^{er} juin. Requête de la princesse au parlement qui lui accorde protection; les ducs admis.. 327
- La princesse douairière de Condé recourt au parlement de Paris; embarras des Frondeurs. 329
- 29 avril. Elle présente requête au parlement; elle est renvoyée dans un de ses châteaux... 331
- Mazarin veut conduire l'armée contre Bordeaux; force des partis dans le parlement. 332
- 4 juillet. Il part après avoir affaibli ses alliés les Frondeurs par de petites noirceurs..... 334
- Recours du parlement de Bordeaux à celui de Paris; le peuple se détache de l'ancienne Fronde..... 335
- Turenne et l'archiduc Léopold s'approchent de Paris; les princes sont conduits à Marcoussy. 337
- Haine de la Guyenne contre le duc d'Épernon; ses crimes, ses premières hostilités..... 338
- Détresse de la princesse de Condé faute d'argent; promesses trompeuses de l'Espagne.. 340
- 8 juillet. Arrivée à Bordeaux de D. Jos. Osorio; le parlement ordonne de lui courre sus..... 342
- 11 juillet. Le parlement attaqué par des séditieux; déclaration de suspects; approche du roi..... 343
- 4 août. Mort de Richon; représailles; négociations de du Coudray-Montpensier 345
- 15 août — 15 septembre. Combats autour de la ville; désir universel de paix..... 347

1650.	Négociations ; modestie des ducs ; traité du 1 ^{er} octobre, amnistie ; Épernon déposé... 349
	La princesse de Condé présentée à la reine ; elle et les ducs se retirent dans leurs châteaux... 350
	La princesse Palatine négocie la réunion de l'ancienne à la nouvelle Fronde... 352
	15 novembre. Les princes prisonniers transférés au Havre ; la cour de retour à Paris... 354
	1 ^{er} décembre. Le cardinal Mazarin part pour l'armée ; revers éprouvés dans cette campagne... 355
	Requête au parlement de la princesse de Condé ; 15 décembre, la victoire de Rethel décourage les Frondeurs... 357
1651.	1 ^{er} janvier. Mazarin, de retour, a des conférences nocturnes avec la Rochefoucauld... 360
	23 janvier. Vigoureuses remontrances de Molé pour la liberté des princes... 362
	Irritation de la reine, qui compare le parlement à celui d'Angleterre ; pour et colère de Gaston... 363
	Colère du parlement ; ses nouvelles remontrances ; promesses de la reine... 364
	6 février. Fuite de Mazarin, 9 février ; arrêté contre lui ; la reine veut s'enfuir aussi... 366
	10 février. Le coadjuteur fait armer la garde bourgeoise et saisir les portes ; Mazarin va au Havre... 367
	Il met les princes en liberté ; leur retour à Paris le 14 février ; accueil qu'on leur fait... 369
	Assemblée de la noblesse qui demande les états-généraux ; elle se brouille avec le parlement. 371
	Demande du parlement d'exclure les cardinaux du conseil ; irritation du clergé... 372

1651. 3 avril. La reine change le ministère pour brouiller le duc d'Orléans avec le prince de Condé. 374
- Condé offense l'ancienne Fronde; affront fait à mademoiselle de Chevreuse; le coadjuteur se retire. 375
- Conférences nocturnes de la reine avec le coadjuteur; sa haine contre Condé. 377
- Condé avoit failli être arrêté par mademoiselle de Chevreuse chez le duc d'Orléans. 379
- Hocquincourt propose à la reine de tuer le prince de Condé; celui-ci se met en défense. 380
- 6 juillet. Condé à Saint-Maur; 14 juillet, arrêté contre les sous-ministres; insulte à mademoiselle de Chevreuse. 382
- 26 juillet. Condé provoque le coadjuteur; manifeste de la reine contre Condé. 384
- Hésitation et lâcheté de Gaston; séances du 19 et du 21 août au milieu de gens armés. 385
- Le coadjuteur serré entre deux portes par la Rochefoucauld, et délivré par Champlâtreux. 387
- La reine interdit au coadjuteur de revenir au parlement; Condé part pour Chantilly. 389
- Déclin du crédit du parlement sur la bourgeoisie; assemblée de bailliages. 390
- 8 septembre. Lit de justice où Louis XIV est reconnu majeur à treize ans. 392
- Premiers actes du roi; sa déclaration sur Condé et contre Mazarin. 393

CHAPITRE XXV. *Condé se décide à faire la guerre au roi ; Mazarin rentre en France avec une armée ; le parlement se déclare contre l'un et contre l'autre. Les ormistes à Bordeaux ; combat de Blesneau. Condé à Paris ; bataille du faubourg Saint-Antoine ; dissolution du parti de la Fronde ; rentrée de la cour à Paris. 1651—1652.....* 395

1651. Malgré la déclaration de majorité, Louis XIV n'avoit point de volonté ; sa mère seule régnoit..... *ibid.*
 Pouvoir absolu de Mazarin absent ; le coadjuteur essaie de le supplanter dans le cœur de la reine. 396
 Changement de ministère ; Condé entraîné à la guerre par les femmes..... 398
 Ses projets pour la campagne ; ses alliés ; la maison de Bouillon l'abandonne..... 399
 Nouvelles offres que lui fait la reine ; il les refuse et part pour Bordeaux..... 401
 Nouvelles défections ; la reine soumet le Berry ; elle s'établit à Poitiers..... 403
 Échec de Condé devant Cognac ; autre échec à La Rochelle..... 404
 Condé offre de se faire protestant à Cromwell , qui le rebute ; déclaration du 8 octobre contre lui. 406
 Hésitations du duc d'Orléans ; 4 décembre , la déclaration enregistrée en parlement..... 408
 Complot de Gourville pour enlever le coadjuteur ; émeute contre Molé , qui la dissipe... 409
 Mazarin annonce sa rentrée en France ; Molé va rejoindre la cour à Poitiers..... 411
 29 décembre. Le parlement met à prix la tête

1651. de Mazarin ; celui-ci rentre en France avec une armée..... 413
1652. Colère du parlement, contradiction dans sa conduite, rebelle et soumise en même temps... 415
- 30 janvier. Mazarin arrive à Poitiers ; le coadjuteur presse Gaston de former un tiers parti. 416
- Gaston incapable d'énergie. 28 février, le coadjuteur reçoit la nouvelle qu'il est cardinal.. 418
- Il est nommé sur la présentation de la reine, quoique malgré elle..... 420
- Gaston tenté de s'unir à Condé ; ses tergiversations au parlement ; prise d'Angers..... 421
- 27 mars. Il envoie mademoiselle de Montpensier à Orléans ; caractère et aventures de celle-ci..... 423
- Querelle de Beaufort et Nemours en présence de Mademoiselle ; ils s'approchent de l'armée royale à Gien..... 426
- 7 avril. Condé enlève les quartiers d'Hocquincourt à Blesneau ; Turenne l'arrête et sauve le roi. 427
- Condé avoit quitté la Guyenne, fatigué de lutter avec le parlement ; faction des ormistes... 429
- Revers de Condé en Guyenne en combattant Harcourt avec de mauvaises troupes..... 431
- Marsin abandonne la Catalogne pour servir Condé, qui lui confie Bordeaux..... 432
- Condé arrive à Paris ; 11 avril, la magistrature lui témoigne son mécontentement..... 433
- Le parlement flottoit à l'aventure entre les deux partis ; il est tancé rudement par le roi. . . . 435
- Le duc d'Orléans soulève des bandits ; danger auquel il expose le prévôt des marchands... 437

1652. 11 mai. Condé attaque et prend Saint-Denis; anarchie dans Paris.....	439
Mazarin, odieux à tous, négocie avec tout le monde; grâces qu'il accorde aux courtisans.	440
Négociations des princes rompues; négociations du parlement troublées par les princes.....	441
Les magistrats insultés par le peuple et par les princes, leur fermeté.....	444
2 juin. Arrivée du duc de Lorraine appelé par Gaston; son caractère.....	446
16 juin. Turenne lève le siège d'Étampes; il force le duc de Lorraine à ressortir de France....	447
21 et 25 juin. Émeutes suscitées par les princes contre le parlement pour obtenir un arrêt d'union.....	448
1 ^{er} juillet au soir. Condé quitte Saint-Cloud, et fait avec son armée le tour de Paris.....	450
2 juillet. Il prend position dans le faubourg Saint-Antoine, où il est attaqué par Turenne.	451
Terrible bataille du faubourg Saint-Antoine; grand nombre de seigneurs tués ou blessés.....	453
Mademoiselle veut faire combattre son père; elle court à l'hôtel de ville; son entrevue avec Condé.....	454
Elle ouvre à l'armée de Condé la porte Saint-Antoine, et fait tirer le canon de la Bastille..	457
4 juillet. Assemblée à l'hôtel de ville des députés de tous les quartiers de Paris.....	459
Les princes lâchent la populace contre cette assemblée; siège et prise de l'hôtel de ville...	460
Le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris déposés par les princes.....	462

1652. 13—20 juillet. Négociations de Condé avec la cour; délibérations du parlement intimidé. 463
 Orléans nommé lieutenant-général; duel de Beaufort et Nemours; insulte à Condé. 464
 10 août. Mort du fils de Gaston; découragement du peuple; émeute des *têtes de papier*. 467
 6 août. Parlement de Pontoise; 19 août, Mazarin retourne à Sedan; 22 août, amnistie. 468
 5 septembre. Le duc de Lorraine ramène une armée à Condé; 9 septembre, le cardinal de Retz invite le roi à rentrer. 470
 10 octobre. Députations des bourgeois au roi; 21 octobre, rentrée du roi et de la reine à Paris. 472
 22 octobre. Tout pouvoir politique interdit au parlement. Dissolution finale de la Fronde. 473
 13 novembre. Condé déclaré criminel de lèse-majesté; le cardinal de Retz conduit à Vincennes. 475

CHAPITRE XXVI. *Retour du cardinal Mazarin; l'esprit de la Fronde s'éteint en France; Condé commande en Flandre les Espagnols; Turenne lui est opposé; Condé surprend les lignes françaises et fait lever le siège de Valenciennes.*
 1653—1656. 477

- Intérêt dramatique des guerres de la Fronde; les deux partis tour à tour unis à la cour. . . *ibid.*
 La période du gouvernement de Mazarin après la Fronde dépourvue d'intérêt. 479
 1653. 3 février, Retour de Mazarin à Paris; derniers efforts du parlement pour ses privilèges. 480
 Soumission de la Rochefoucauld, des Frondeurs de Bourgogne. 481
 Confusion à Bordeaux; les ormistes; broiillerie entre tous les chefs du parti. 483

1653.	Intrigues des cordeliers pour le roi; 30 juillet, soumission de Bordeaux, soumission de la Provence.....	484
	Condé demeuré chef de la révolte, n'est plus qu'un émigré à la solde de Philippe IV.....	486
	L'Espagne avoit enlevé à la France toutes ses conquêtes, en Flandre, en Catalogne, en Italie.....	488
	Turenne, avec des forces inférieures, défend la frontière contre Condé; prise de Rethel....	490
	Turenne passe la Somme derrière Condé; il évite le combat à Péronne; il sauve Guise..	491
	Il perd Rocroy, mais prend Mouzon; Louis XIV à l'armée; misère des soldats et du peuple..	493
	Il prend Sainte-Menehould; pas d'événemens en Italie ni en Catalogne.....	494
	Le gouvernement s'affermir; Fouquet aux finances; menaces de Miossens à Mazarin.....	497
1654.	Bassesse de Mazarin; il fait renvoyer La Porte; Conti épouse la nièce de Mazarin.....	498
	Procès du prince de Condé, condamné à mort le 28 mars; derniers efforts du parlement contre des édits fiscaux.....	500
	Dix conseillers exilés; le parlement s'humilie et se soumet.....	502
	Embarras que cause à Mazarin la captivité du cardinal de Retz, qui, le 21 mars, prend possession du siège de Paris.....	503
	Négociations pour sa démission; 8 août, le cardinal de Retz s'échappe de prison.....	505
	7 juin. Sacre du roi à Reims; il touche deux mille malades des écrouelles.....	507
	Siège de Stenay pendant la captivité du duc de Lorraine, arrêté par l'archiduc.....	508

1654. Pendant ce siège, Condé vient attaquer Arras le
3 juillet..... 510
6 août, prise de Stenay; 25 août, Turenne force
les lignes des Espagnols devant Arras..... 511
Turenne prend le Quesnoy; succès de Conti en
Catalogne, et de Grancey en Piémont..... 513
1655. Fêtes de la cour; amours du roi pour made-
moiselle Mancini; nouvelles taxes..... 515
7 avril. Élection d'Alexandre VII; son prédé-
cesseur avoit condamné le jansénisme..... 517
Solitaires de Port-Royal; leurs vertus, leurs ta-
lens, leur politique..... 518
18 juin—13 juillet. Siège et prise de Landrecies; retraite de Condé devant Turenne.... 520
Irritation de Condé contre Turenne; drapeaux
français qu'il offre au roi, renvoyés..... 522
Hocquincourt veut trahir la France; guerre en
Italie et en Catalogne..... 523
Négociations de Mazarin pendant l'hiver, avec
Condé, avec les Suisses..... 526
Avec les Hollandais; une rupture semble immi-
nente..... 527
Avec Cromwell; Mazarin renvoie le prétendant
et ses frères; avec l'armée de Lorraine.... 528
Négociations avec la Savoie pour arrêter la per-
sécution des Vaudois..... 529
1656. Négociations avec l'Espagne; 1^{er} juin, plein
pouvoir du roi donné à Lyonne.... 532
Turenne et la Ferté entrent en campagne; le
15 juin ils investissent Valenciennes..... 534
15—16 juillet. Condé surprend la Ferté dans
son quartier, et dissipe son armée..... 535
En Italie, siège et prise de Valence; en Cata-
logne, rien de remarquable..... 537

1656. Le duc d'Orléans reparoît à la cour; le cardinal de Retz quitte Rome; il se cache dans les pays du nord. 538
- CHAPITRE XXVII. *Visites de Christine de Suède à la cour de France; suite de la lutte entre Turenne et Condé; victoire de Dunkerque; négociations pour la paix; traité des Pyrénées; mariage du roi; mort du cardinal Mazarin.* 1657—1661. 541
1657. Ingratitude de Mazarin envers la reine, qui avoit tout fait pour lui. *ibid.*
 Sa politique à l'égard du roi; ses appuis dans le ministère. 543
 Les finances administrées par Fouquet; la richesse renaît malgré les exactions du fisc. . . 544
 Fêtes splendides à la cour pour Christine de Suède, puis pour le duc de Modène. 545
 Mort de grands personnages à la cour, ainsi que du roi de Portugal et de l'empereur. 547
 Négociations pour empêcher l'élection de Léopold 1^{er}; traité de la ligue du Rhin. 548
 Alliance de Louis XIV avec Cromwell; honneurs qu'il lui rend; Condé surprend Saint-Guillain. 550
 29 mai. Turenne attaque Cambrai, sauvé par Condé; la Ferté attaque Montmédy. 552
 Lenteur des Espagnols; Turenne prend Saint-Venant, puis Mardick. 554
 Campagne d'Italie; siège d'Alexandrie levé; mademoiselle de Montpensier revient à la cour. 555
1658. Beaufort se réconcilie avec Mazarin; la bourgeoisie conserve sa haine. 557
 Malheurs domestiques du cardinal Mazarin;

1658.	amour du roi pour mademoiselle de La Motte.....	558
	Retour de la reine Christine à Fontainebleau; elle y fait tuer Monaldeschi (10 novembre 1657).....	561
	Elle vient courir les plaisirs du carnaval de Paris, puis repart pour Rome.....	563
	Perte de Hesdin; le maréchal d'Aumont fait prisonnier à Ostende; Turenne rétablit les affaires.....	564
	Après avoir alarmé les Espagnols pour Cambrai, il paroît le 25 mai devant Dunkerque. Il occupe les dunes; don Juan et le prince de Condé y conduisent aussi l'armée espagnole.	567
	14 juin. Bataille des Dunes; Turenne défait l'armée espagnole.....	568
	Dunkerque livrée à Cromwell; maladie dangereuse du roi à Calais.....	570
	Conquêtes de Turenne en Flandre; prise de Mortara en Italie.....	572
	13 septembre. Mort de Cromwell; ressentiment des Hollandais; froideur de la maison de Savoie.....	574
	24 novembre. Rendez-vous donné à la maison de Savoie, à Lyon, pour marier le roi.....	576
	La cour de Savoie se retire parce que Pimentel vient offrir la princesse de Castille.....	577
1659.	Premières bases de la pacification convenues avec Pimentel.....	578
	8 mai. Préliminaires signés; apprêts pour la conférence au milieu de la Bidassoa.....	580
	Mazarin résiste aux instances du roi pour épouser sa nièce; il l'envoie à Brouage.....	582

630 TABLE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE.

1659.	Le gouvernement de Bourgogne rendu à Condé ; l'infante appelée à renoncer à tout droit de succession.	584
	Doutes élevés sur la validité de ces renoncia- tions; Gramont vient faire la demande de l'infante.	585
	Charles II, d'Angleterre, veut intervenir; la paix signée le 7 novembre.	587
1660.	28 janvier. Condé présenté au roi; 2 février, mort de Gaston, duc d'Orléans.	589
	Voyage du roi en Provence; rigueurs exercées contre Marseille.	590
	Le roi commande en maître à Avignon; il s'em- pare de la principauté d'Orange.	593
	3 juin. Le roi marié par procureur à Fontar- bie; rencontre des deux rois dans l'île de la Conférence.	594
	9 juin. Le mariage célébré de nouveau à Saint- Jean-de-Luz; retour de la cour à Paris.	596
	Le roi Charles II remonte sur le trône; paix d'Oliva; autres traités.	597
	Déclin rapide de la santé du cardinal Mazarin ; son avarice; sa passion pour le jeu.	599
1661.	Son testament; distribution de son immense for- tune et de ses charges.	600
	Sa mort le 9 mars 1661.	603

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.



00037205

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 06 February, 2016

